This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 943,670

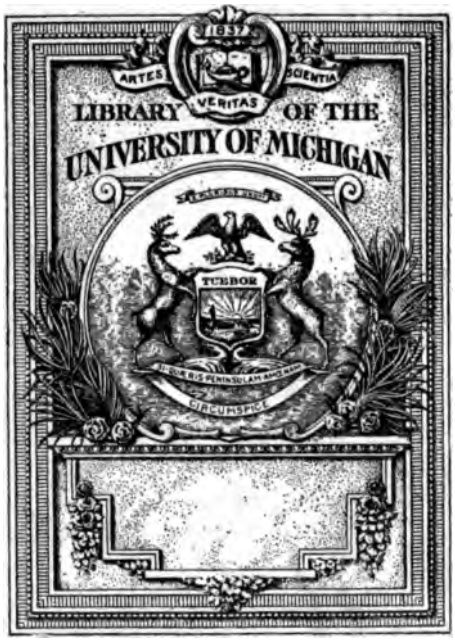
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE

MÉLANGES

DE

PHILOLOGIE

Paris. — Typ. PILLET et DUMOULIN, rue des Grands-Augustins, 5.

MÉLANGES

DE

PHILOLOGIE

PAR

L. QUICHERAT,

MEMBRE DE L'INSTITUT

(ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES)

PARIS

LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie

79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

—

1879

PRÉFACE

Je ne cherche pas à dissimuler que j'ai conçu la publication de ce recueil, comme tous ceux qui cèdent à la même tentation, dans l'espoir qu'il aurait quelque intérêt pour le lecteur. Mais je peux dire que quelques littérateurs, en raison de leurs études ou de leurs goûts, m'ont témoigné le désir que ces articles ne fussent pas entièrement perdus : les journaux dans lesquels ils ont paru n'avaient qu'une publicité très-restreinte, certains n'existent plus aujourd'hui; des numéros séparés sont introuvables : on me citait avec éloge les deux premiers articles, consacrés à des questions de prosodie, et d'autres qui éclaircissaient quelques points obscurs de la métrique (art. V et VI), ce que je faisais toujours avec le secours des poëtes et des grammairiens : ceux qui traitent du vers parémiaque et de la strophe ionique mineure ont été honorés du suffrage de Boissonade. L'expression de ces jugements tient un peu au hasard; qu'on me permette de recommander également la dissertation sur *juventus* (IV), dans laquelle j'ai déchargé Salluste d'un véritable barbarisme, et mis en garde les latinistes modernes. Dans l'inscription du recueil de Mommsen (IX), je me flatte d'avoir trouvé une rectification importante qui

382834

avait échappé à mes prédécesseurs, et qui conserve fidèlement les lettres du texte en donnant un bon sens (*e jactatibus*). J'appelle aussi l'attention sur ma démonstration de l'origine de notre vers décasyllabe (art. X), une de mes grandes préoccupations. En donnant une nouvelle étymologie du mot *délicat* (XV), j'ai échappé aux séductions d'un rapprochement trompeur, et ma solution a eu l'honneur d'être acceptée par M. Littré. Dans l'article XVI j'ai démontré l'existence des verbes *Lectare* et *Scriptare*, contestée par beaucoup d'éditeurs d'Horace. En rapprochant quatre passages d'Ennius (XXI), j'ai eu soin de grouper des phrases qui pouvaient entrer dans une même prédiction, en même temps que je choisissais un mètre qui convînt à ce genre de monologue. Le faux Turnus n'a plus guère de partisans, mais j'espère avoir contribué à ce qu'il ne s'en trouve plus (XXII). J'ai maintenu dans Virgile le sens archaïque du mot *Eques* (XXIV). J'ai retrouvé dans plusieurs exemples l'excellent mot *Obsequentia* (XXV). J'ai patronné la belle conjecture de Bentley dans Horace, *inominatis* (XXVIII). J'espère avoir fort ébranlé (XXIX) l'hiatus imputé à Horace : *Dædaleo ocior*. L'intérêt de l'article XXX est surtout dans la distinction de *perduco* et *produco*, confondus à tort.

Presque toutes ces dissertations se rattachent à mes constantes études : la grammaire et la métrique.

MÉLANGES

DE

PHILOLOGIE

I

DE L'ACCENT TONIQUE A LA FIN DU VERS HEXAMÈTRE ET DANS NOTRE VERS ALEXANDRIN.

Il est incontestable que les poëtes latins évitent de reporter une finale longue dans le cinquième et dans le sixième pied du vers ***hexamètre.*** Nous pourrions nous contenter d'établir ce fait, et le précepte qui en résulterait aurait toute l'autorité suffisante. Tâchons cependant de pénétrer plus avant, et de découvrir dans l'essence même du vers ***hexamètre*** la raison du principe.

Tous les vers ont une désinence que l'oreille juge surtout avec sévérité. En français, nous exigeons le retour de la rime ; les autres langues modernes en font de même souvent usage, ou bien elles demandent à une certaine place une syllabe *accentuée*. Dans la poésie latine quelque chose répond à ce besoin : tous les vers d'une égale mesure, même ceux qui prennent le plus de licences, ont du moins une chute uniforme. Quand on parle du vers ***hexamètre***, on croit avoir tout dit quand on a établi qu'il finit par un ***dactyle*** et un ***spondée***. Il est vrai que les Français, qui accentuent si mal la langue latine, n'y voient guère autre chose. Mais ce qu'il faudrait ajouter, c'est que, au commencement du cinquième et du sixième pied, il demande une syllabe *accentuée :*

> Conticuere omnes, intentique ora tenebant,
> Inde toro pater Æneas sic orsus ab alto.

Nous qui prononçons al*to* comme mar***teau***, nous ne faisons pas attention

au respect des poëtes pour ces syllabes *fortes* qui doivent commencer les deux derniers pieds. Comme ces syllabes sont longues et qu'elles sont en même temps *accentuées*, la fin des vers est marquée pour l'oreille d'une manière bien sensible.

On voit tout de suite pourquoi les *césures* au cinquième et au sixième pied sont défendues. Le vers suivant :

Augescunt aliæ gentes, aliæ minuuntur. Lucr.

manque d'harmonie, parce qu'il a une *césure* au cinquième pied, c'est-à-dire que ce pied ne commence pas par une syllabe *accentuée*, puisqu'en latin l'*accent* ne se met pas sur la dernière. Cependant le commencement de ce pied est un temps *fort* sous le rapport de la quantité : il faut donc, ou renoncer à ce temps *fort* que la cadence exige, ou faire ressortir une syllabe non accentuée, une véritable muette.

Le même défaut se trouve dans ce vers :

Et nova fictaque nuper habebunt verba fidem, si
Græco fonte cadant. H.

Il faut prononcer *fidem*, et cependant le temps fort tombe sur *dem*.

Nec semel hoc fecit, nec, si retractus erit, jam
Fiet homo. H.

La syllabe *rit*, sous le rapport de l'accent, convient mal pour le temps frappé du sixième pied.

Pour rendre ces défauts plus sensibles, cherchons dans notre langue des exemples analogues. Notre vers *alexandrin*, ainsi que le vers héroïque des Italiens, a, outre la rime, un certain nombre d'*accents*. Je m'étonne de n'en point voir le nombre déterminé, quand la chose me paraît de la dernière évidence. Chacun scande ce vers à sa manière : tantôt on le divise par pieds de deux syllabes :

Le jour | n'est pas | plus pur | que le | fond de | mon cœur.

Tantôt en pieds de trois syllabes :

Le jour n'est | pas plus pur | que le fond | de mon cœur.

Enfin on partage le premier *hémistiche* en pieds de deux syllabes, et le second en pieds de trois :

Le jour | n'est pas | plus pur | que le fond | de mon cœur.

Nous voyons dans toutes ces divisions arbitraires quelque chose de commun, c'est le repos après le sixième pied. Cette syllabe est donc incontestablement *accentuée;* la dernière syllabe du vers l'est aussi à plus forte raison : voilà donc deux *accents* exigés. Sont-ils les seuls? non; mais ils sont les plus frappants et les seuls dont la place soit fixée. Le vers

alexandrin a encore deux autres ***accents***, et c'est après chacun d'eux que l'on doit voir un pied :

Le *jour* | n'est pas plus *pur* | que le *fond* | de mon *cœur*.

Ouvrons Racine, et nous allons à chaque vers reconnaître cette vérité :

Oui[1], je viens dans son *temple* ado*rer* l'Éter*nel :*
Je *viens*, selon l'us*age* an*tique* et solen*nel*,
Célé*brer* avec *vous* la fa*meuse* jour*née*
Où sur le mont Si*na* la *loi* nous fut don*née*.
Que les *temps* sont chan*gés* ! Si*tôt* que de ce *jour*
La trom*pette* sa*crée* annon*çait* le re*tour*,
Du *temple*, orné par*tout* de fes*tons* magni*fiques*,
Le peuple *saint* en *foule* inon*dait* les por*tiques*.

Nous ne nous occuperons ici que de l'***accent*** de l'***hémistiche ;*** c'est là que nous devons trouver le point de rapprochement que nous avons annoncé. Au lieu de faire tomber l'***hémistiche*** sur une syllabe ***forte***, comme nous le voyons dans tous les exemples précédents, faisons-le tomber sur une syllabe que nous prononçons à peine, sur notre ***e*** muet :

La bonne fortu*ne* rend les cœurs orgueilleux.

Nous blâmons ce vers parce qu'il contrarie la langue : elle veut qu'on prononce *fortune*, et le vers demande *fortu*ne.

On sentira encore par l'exemple suivant combien nous choque la nécessité d'***accentuer*** une syllabe qui doit être aphone, ou plutôt la suppression d'un accent exigé :

Nous verrons bientôt *si* chez moi je suis le maître.

Aucun de ces vers ne saurait être admis dans notre poésie ; mais le défaut, quand il est moins saillant, se tolère quelquefois. Néanmoins un vers où l'accent de l'***hémistiche*** n'est pas bien décidé ne fait jamais bon effet :

Sa seule inimitié peut me faire trembler.

NÉRON.

Souhaitez-la ; c'est *tout* ce que je puis vous dire. RAC.

Respectez-les ; ils *sont* le prix de ma victoire. VOLT.

(***Traité de Versification latine à l'usage des classes supérieures.*** — A Paris, chez Brédif, rue du Battoir, 1. — 1826.)

1. Ou si l'on aime mieux :

Oui, je *viens* dans son *temple*, etc.

On pourra n'être pas d'accord sur la place de ces *accents ;* on le sera toujours sur le nombre. Un vers qui a cinq accents trompe l'oreille d'une manière désagréable :

Un *fat* quelque*fois ouvre* un avis important. BOIL.

Elle ne condamne pas moins les vers qui n'en ont que trois. J'ai développé cela dans mon *Traité de Versification française.*

P. S. Je crois devoir insister sur ce qui, dans les pages précédentes, concerne la versification française, et même on en verra plus loin l'absolue nécessité.

Le principe de l'*accent*, que j'avais posé en 1826, je l'ai développé longuement dans mon *Traité de Versification française*, en 1838, et surtout dans la deuxième édition, publiée en 1850. Quels secours avais-je à ma disposition?

L'abbé d'Olivet, qui a joui dans le siècle dernier d'une réputation méritée, a laissé un *Traité de la Prosodie françoise*. Cet ouvrage, qui reproduit les idées de son temps, est souvent cité. On y trouve un chapitre sur l'*accent*, ou plutôt sur les *accents* (p. 26-47). « Nous distinguons l'accent « *prosodique*, l'accent *oratoire*, l'accent *musical*, l'accent *provincial*, l'ac- « cent *imprimé*. » Voilà bien des *accents*, mais quel est celui ou quels sont ceux qui intéressent la versification? D'Olivet ne voit pas bien clair dans tout cela, et il arrive à dire (p. 37) : « Tout détail plus ample sur « notre accent se montre à moi comme un labyrinthe, où je craindrois « de me perdre. » Quant au rôle de *l'accent tonique* dans les vers, il n'en a absolument rien dit. Sa fâcheuse préoccupation de la quantité ancienne l'a constamment égaré. Voici un principe auquel il est conduit (p. 35) : « Pour l'ordinaire, si nous haussons la voix, c'est une syllabe « longue; et si nous la baissons, c'est une brève. » L'auteur veut dire syllabe *accentuée* et syllabe *muette*. La quantité n'est pour rien dans notre versification, et toutes les tentatives faites pour calquer des vers français sur le modèle latin ont été aussi malheureuses que peu éclairées.

Si je ne dois rien à d'Olivet, la lumière m'est venue d'ailleurs. A l'École normale, Mablin, notre savant et cher professeur, mêlait à ses leçons sur l'accentuation grecque des rapprochements avec celle de la langue française : celle-ci est bien peu connue et présente des délicatesses dont nous ne nous doutons guère. Quelquefois il prenait un exemple dans les poëtes. J'ai lieu de croire que ces remarques lui avaient été suggérées par l'ouvrage d'Antonio Scoppa, son compatriote[1]. C'est Scoppa qui, le premier, a établi que les vers français reposent sur l'accent, comme ceux des autres nations de l'Europe. J'ai dû l'avoir pour conseiller quand je composais mon ouvrage. Toutefois, pour le vers alexandrin, qui était mon principal objet, il n'a pu m'être d'aucun secours. Les Italiens ont pour vers héroïque l'hendécasyllabe (notre décasyllabe), qui fut aussi dans l'origine notre vers privilégié, et qui règne dans toutes les poésies de l'Europe : ils en sentent parfaitement l'harmonie, et c'est sur ce mètre que portent particulièrement les exemples de Scoppa. Mais il n'a pas connu les accents de notre alexandrin. Tout ce qu'il dit à cet égard est

1. *Traité de la Poésie italienne, rapportée à la Poésie française*, par l'Italien ANTONIO SCOPPA. — Paris, Renouard, 1803. Cet ouvrage a eu des éditions postérieures, revues et augmentées.

un tissu d'erreurs. Il croit que ce vers procède par *iambes*, dont trois sont contenus dans chaque hémistiche, ce qui fait *six* accents.

Cepen- | -dant sur | le dos | de la | plaine | liquide
S'élève | à gros | bouillons | une | montagne | humide.

« Y aurait-il entre les savants français quelqu'un qui pût penser par « hasard que ces sortes de vers, arrangés par pieds d'*iambes*, ne sont « pas les plus harmonieux? Je ne saurais le croire[1]. »

Chose singulière ! cette manière de scander notre grand vers n'appartient pas seulement aux Italiens. « La plupart des Allemands, disent « MM. Weil et Benlœw dans leur savant ouvrage : *Théorie générale de « l'accentuation latine* (p. 78), s'imaginent que l'alexandrin français doit « se prononcer comme un vers iambique. »

Ce n'est pas tout. L'ouvrage de Scoppa, auquel il avait ajouté deux volumes, fut examiné par deux classes de l'Institut, la classe de la Langue et de la Littérature françaises et celle des Beaux-Arts : il obtint de l'une et l'autre des éloges et des encouragements[2]. Un rapport, au nom de la Section de musique, fut rédigé par Choron, musicien consommé, qui semblait être un juge fort compétent pour apprécier le mérite tout nouveau de l'ouvrage. Malheureusement Choron avait reçu l'éducation du dix-huitième siècle, et il n'admit qu'avec réserve ce qu'il y avait de capital dans la doctrine de Scoppa. Le préjugé qui imposait toujours la comparaison avec *la quantité* latine ne laissait pas sa place à *l'accent*. L'erreur que j'ai signalée tout à l'heure, à propos de l'*iambe* dans notre versification, est partagée par Choron. Il va même plus loin, quand il écrit cette phrase bien étrange : « La langue française est presque formée « de mots *iambiques*, et même, dans la prononciation familière, elle ne « possède guère que des mots de cette espèce[3]. »

Cependant l'ouvrage de Scoppa resta à peu près inconnu. Outre que la matière n'intéresse qu'un nombre restreint de lecteurs, deux raisons expliquaient, et justifiaient jusqu'à un certain point, l'indifférence du public : la poésie italienne entrait dans ce cadre en une proportion excessive pour des Français; et puis, il faut le dire, l'ouvrage, surchargé de longues citations, laissait à désirer sous le rapport de l'ordre et de la mesure.

L'auteur ne fut pas découragé. S'il ne vit pas le succès, il l'espéra. Il avait la conscience d'avoir proclamé une vérité, et sa confiance présumait ainsi de l'avenir : « Les littérateurs qui nous suivront auront peut-être « de la peine à croire qu'il ait pu exister l'étrange opinion que la langue

1. *Les Vrais principes de la Versification, développés par un examen comparatif entre la langue italienne et la française,* par Ant. Scoppa, Sicilien, p. 304. — Paris, 1811.

2. Un suffrage particulièrement flatteur fut une lettre de Grétry, dans laquelle ce grand artiste disait avoir trouvé dans la théorie nouvelle le résultat de sa propre expérience.

3. *Rapport présenté au nom de la Section de musique*, etc., p. 19. — Didot, 1812.

« française est dépourvue de cet accent tonique que la nature même n'a « pu refuser aux jargons les plus barbares, et que l'harmonie de ses « vers n'a d'autre principe que la rime et un nombre déterminé de « syllabes : ils seront étonnés d'entendre un jour qu'on a pu soupçonner « en France que les vrais principes de la versification dont je m'occupe « dans cet ouvrage tendent à déprécier la beauté des vers de Boileau et « de Racine[1] ! »

Je devais ce souvenir à Scoppa. Je reviens à l'exposé de mon travail.

J'avais le point de départ, mais la route indiquée par mes prédécesseurs ne pouvait que m'égarer. C'est donc à mes propres réflexions que j'ai dû demander quelle est la cadence du vers alexandrin. Le principe une fois trouvé, il fallait en poursuivre l'application dans tous ses détails ; il fallait déterminer d'une manière rigoureuse le *nombre* et la *place* des accents dans notre grand vers. Après avoir établi qu'il a *quatre* accents, il restait à montrer qu'il pèche lorsqu'il n'atteint pas ce nombre, ou qu'il l'excède. C'est ce que j'ai fait, et, l'on m'a autorisé à le croire, avec assez de succès.

En soumettant le principe au contrôle de nombreuses citations, j'ai rendu raison de ce qu'on avait jusqu'alors admis comme articles de foi. Je prends quelques exemples.

1° Toute oreille délicate rejetait l'*enjambement*. On l'interdisait sans donner aucune explication. Eh bien, la règle le proscrit parce qu'il efface et détruit l'*accent* final, qui est le plus important.

2° Deux accents consécutifs, soit à la césure, soit à la rime, choquaient l'oreille de quiconque avait le sentiment de la cadence :

Toutefois il vaut mieux, pour n'irriter *point Mars*. RONSARD.
Ainsi que la naissance, ils ont les *esprits bas*. CORN.
Ciel ! quel vaste concours ! Agrandissez-*vous, temples !* GILBERT.
Vous seule, vous, ma fille, en abusant *trop d'elles*. VOLT.

« Il n'est personne, dit La Harpe, qui ne sente combien ce mot d'*elles*, « qui finit la phrase, produit un mauvais effet. » Une formule rigoureuse vaut mieux que cette critique vague.

Il fera de*main jour*, et la nuit porte avis. CORN.

Qu'on mette : *Demain il fera jour*, ou *Il fera jour demain*, et l'oreille est satisfaite.

Puis chaque ca*nard prend* un bâton par le bout. LA FONT.

L'accent demande qu'on sépare dans la prononciation :

Puis chaque canard | prend un bâton par le bout.

Il y a donc lutte entre la prononciation régulière et la mesure.

1. T. II, Préface, p. XIII.

3° Que de fois a-t-on dit, et dira-t-on encore, que notre alexandrin est monotone ! On ne s'en aperçoit pas quand on lit de bons vers.

Ici encore la doctrine vient justifier l'instinct. Oui, l'alexandrin serait monotone s'il n'était composé que d'iambes, comme on l'a demandé, ou si les accents procédaient de trois en trois, représentant à peu près quatre *anapestes* latins. Mais les deux autres accents, que j'ai déclarés nécessaires, et que j'ai appelés accents *mobiles*, à cause de la place variée qu'ils occupent, donnent à chaque vers une physionomie particulière. Je reprends un exemple de Racine que j'ai déjà cité, parce qu'il présente les variétés qui sont utiles à ma démonstration. Quelle harmonie enchanteresse dans les premiers vers d'*Athalie !*

Oui, je viens dans son temple adorer l'Éternel ;
Je *viens,* selon l'usage antique et solennel,
Célébrer avec vous la fameuse journée
Où sur le mont Sina la loi nous fut donnée.....
Le peuple *saint* en foule inondait les portiques.

Sans parler du choix des syllabes, qui est aussi un élément essentiel de l'harmonie, on voit ici l'un des accents du premier hémistiche porter successivement sur la première, la deuxième, la troisième ou la quatrième syllabe. On montrerait facilement qu'il en est de même pour le second hémistiche. C'est là ce qui produit la variété : l'accent sur la sixième est constant.

J'ai suivi ce jeu des accents dans toutes ses diversités. Aujourd'hui la loi que j'ai proclamée et commentée est universellement reconnue, et tous les traités qui exposeront les règles de la versification française reposeront sur le même fondement.

Eh bien, ce petit mérite de priorité m'a été contesté récemment par un répétiteur à l'*École des hautes études*, M. A. Darmesteter, dans un article où il rendait compte d'un nouveau Traité de Versification. M. Darmesteter, professeur de morphologie à ladite École, passe pour être très-habile dans sa partie ; mais je crois qu'il s'est trop avancé en se faisant le prôneur et le répondant d'un auteur dont il était le compatriote et l'ami.

« Ceci, écrit-il, nous amène à cette question de l'accent tonique, ou « temps fort, dont l'auteur met vivement en lumière le rôle jusqu'ici « assez méconnu. C'est Ackermann qui le premier, en 1839, montra que « le vers français repose sur l'accent autant que sur le nombre des syl- « labes. M. Quicherat admit les principes d'Ackermann, mais avec « quelque indécision, dans son *Traité de Versification française*[1]. » Grâce aux développements donnés au principe par l'auteur dont il vante l'ouvrage, M. Darmesteter espère que « ces vérités auront définitivement « conquis leur place au soleil. »

1. *Revue critique d'Histoire et de Littérature,* 3 juin 1876, p. 375.

Ma surprise a été grande en lisant mon histoire écrite de cette façon. Piqué au vif par une accusation de plagiat clandestin, je m'empressai de réclamer contre une affirmation bien hardie. Une lettre que j'adressai à l'éditeur du journal ne fut pas insérée : elle aura sans doute paru désobligeante pour l'agresseur, lui qui se fait si peu de scrupule de blesser les autres en altérant la vérité. Toutefois une petite note fit droit à ma réclamation. « Dans son article..., M. A. Darmesteter disait qu'Acker-« mann le premier, en 1839, mit en lumière le rôle de l'accent dans les « vers français, et que M. Quicherat admit ces principes dans son *Traité* « *de Versification française.* A ce propos, M. Quicherat nous fait observer « que c'est lui qui a la priorité sur Ackermann, car son *Traité de Versi-* « *fication française* a paru en 1838. Dès 1826, d'ailleurs, M. Quicherat, « dans une note de son *Traité de Versification latine*, p. 233-235, avait « établi cette théorie nouvelle des accents dans notre vers alexandrin. »

Cette note me donnait complète satisfaction. Mais elle n'était pas du goût de M. Darmesteter, qui dès lors pouvait paraître ou léger, ou pis que cela. Comme on le voit, il n'y avait pas à équivoquer. Une date est impitoyable : il fallait contester les chiffres ou se taire. M. Darmesteter ne contesta pas les chiffres et ne sut pas se taire. Dans une prétendue défense, adressée au journal *l'Instruction publique* (8 juillet 1876), il parla pour ne rien dire. Et afin de mieux se venger de la note malencontreuse insérée dans son propre journal, il jugea à propos de m'écrire une lettre dans laquelle il maintenait son assertion, reconnue fausse par ses collaborateurs. « Les études d'Ackermann, surtout dans la deuxième édi-« tion (1843), me paraissent encore maintenant avoir exposé si systéma-« tiquement et avec tant d'ensemble la théorie de la versification fran-« çaise, qu'il reste pour moi le premier qui ait établi que toute notre « versification repose sur la combinaison de l'accent et du nombre des « syllabes. » Cette citation n'était pas nécessaire à ma cause; mais elle fait voir à quel homme j'avais affaire.

Ainsi, pour M. Darmesteter, mais pour lui seul, les rôles sont changés : l'emprunteur devient le prêteur; l'auteur dépouillé devient le plagiaire. En effet, Ackermann a fait évidemment son livre avec celui de M. Quicherat, car jamais aucun traité de métrique n'avait fondé la cadence de nos vers sur l'accent tonique. Il serait, d'ailleurs, bien extraordinaire qu'un professeur qui composait un petit volume de 70 pages, pour enseigner à la jeunesse de Berlin les règles de notre poésie, ne se fût pas enquis de ce qui existait à Paris dans ce genre.

M. Darmesteter, dans son article de fond, n'avait pas donné le titre du livre d'Ackermann; il ne l'a fait connaître que dans sa lettre au journal *l'Instruction publique.* Le voici : *Traité de l'Accent appliqué à la théorie de la versification.* Ce titre a beaucoup d'importance : il est fait pour affriander les lecteurs. Je cède la palme à mon rival : il a proclamé à son

de trompe, dans une simple ligne, la trouvaille révélée par son opuscule. Mon édition de 1850 a près de 600 pages, et le chapitre de *l'accent* se trouve à sa place, sans réclame préalable. Je n'ai pas eu l'idée de mettre en saillie le résultat le plus important de mon travail. M. Darmesteter me reproche effectivement de n'avoir pas eu recours à cette petite charlatanerie. Son ami, avec un léger bagage, a su bien mieux s'y prendre.

Je n'ai pas lieu de me plaindre de la réponse adressée par M. Darmesteter au journal *l'Instruction publique*. Au contraire, il y a commis une telle maladresse, il s'est tellement enferré lui-même, qu'il a tranché malgré lui la question, au jugement de tout lecteur qui raisonne. Voici la révélation qu'il fait au public : « M. Paul Ackermann rend justice aux « recherches de M. Quicherat[1], etc. » Merci : la cause est entendue.

Il est fort indifférent que j'ajoute que, jusqu'à ces derniers temps, le livre d'Ackermann, publié en français à Berlin, et le nom même de l'auteur, m'étaient entièrement inconnus. En lisant le roman de M. Darmesteter, j'éprouvai naturellement le vif désir de connaître un ouvrage dans lequel j'avais beaucoup à apprendre. Mon critique avait sans doute espéré que je ne pourrais pas me le procurer. La deuxième édition, l'édition supérieure, qui parut en 1843 à Berlin et à Paris, n'avait pas fait plus de bruit que la première. On a réussi à déterrer cette merveille, et je vais dire ce que j'y ai trouvé.

Ackermann avait eu une inspiration double : il avait découvert deux *accents*. C'est un avantage que je lui accorde. Mais il annulle en grande partie le profit qu'on devrait retirer de la reconnaissance de l'*accent tonique* en poésie, du moment qu'il en partage les droits avec un autre accent, qu'il appelle *accent d'appui* (p. 12), et sur lequel, en réalité, on ne doit pas appuyer. C'est le titre de tout un chapitre. L'accent d'appui est synonyme d'*accent étymologique* (p. 19). Il « consiste en une prononcia- « tion plus *ferme* de la syllabe, capable de devenir modulée dans les « mouvements oratoires; il porte autant sur la première consonne ou « groupe de consonnes que sur la voyelle même. » Voilà qui est bien compris! Mais une chose qui me paraît plus claire, et dont l'aveu se trouve une demi-page plus haut, c'est que l'auteur a voulu faire une gracieuseté à ses lecteurs de Berlin, en imposant à la langue française un accent *étymologique*. Le latin a fourni les mots, l'allemand a fourni la musique : tout le monde doit être content. On devine quelle lumière cette invention doit apporter à l'enseignement. Mais pour les Français, syllabe *d'appui* est synonyme d'*accent tonique*. L'auteur d'un des meilleurs traités sur la matière (*Traité de la Poésie françoise*, 1724), le P. Mourgues, a, pour abréger, demandé la permission, qui lui fut facilement accordée, de

1. Je sais maintenant qu'Ackermann m'a cité trois fois. A la p. VII, il parle du « très-estimable Traité de M. Quicherat; » et à la p. VIII, il écrit : « Tandis que son livre paraissait, « j'étais occupé des mêmes recherches. »

nommer *appuy* « cette voyelle ou diphthongue d'où se prend la rime, et « sur laquelle elle est appuyée comme sur son fondement. » Dans tous les traités postérieurs, *temps fort*, *appui*, *coup*, *ictus*, sont synonymes d'*accent tonique*.

Ackermann ne refuse pas d'enseigner la règle des deux hémistiches, puisqu'elle existe depuis l'origine de notre alexandrin. Mais cette règle lui déplaît ; il la sape autant qu'il le peut. « Les vers suivants (p. 68), « condamnés par nos grammairiens, sont excellents :

Iris, dont la beauté charmante nous attire. RICHELET.
Et de jonc, qui le bord des rivières habite. RONSARD.
Lorsque plus d'un désir de liberté me presse. THÉOPHILE. »

Je m'étais permis de ne pas approuver de pareilles césures, et c'est sur moi que le professeur décharge son mécontentement : « Le faux juge- « ment porté par cet estimable grammairien vient de la règle qu'il a « posée à la page 11, à savoir que *dans l'alexandrin il y a toujours une « césure après la sixième syllabe.* » (P. 69.)

On peut se consoler de cette remontrance quand on voit qu'un peu auparavant, le critique avait houspillé l'auteur de *la Henriade*, lequel, à ce qu'il paraît, n'a rien compris à l'harmonie des vers.

Je chante le héros qui régna sur la France
Et par droit de conquête et par droit de naissance,
Qui par de longs malheurs apprit à gouverner,
Calma les factions, sut vaincre et pardonner.

« Pour le début d'un poëme épique, on ne pouvait être plus malheu- « reux dans le choix d'une cadence qui satisfît l'oreille. » (P. 62.)

Ackermann sait quelque chose de mieux en fait de théorie, et c'est pour débiter sa marchandise qu'il dit du mal de celle qu'on a le mauvais goût de préférer. Le comble de l'art, le triomphe de l'harmonie serait, selon lui, de placer la césure après la *cinquième* syllabe, conformément aux échantillons ci-joints (p. 64 et 65) :

O toi, qui m'aimas, | reviens et dis-moi toujours
Ces chansons, ces lais, | ces refrains joyeux d'amour [1].

Et il nous régale d'une octave de sa façon, pour nous faire sentir tout le charme de cette harmonie :

Muse, tes lauriers noblement ceindront ma tête,
Si mes fiers accents partout font chérir ton nom ;
La couronne d'or à ceindre mon front s'apprête, etc.

Et ce n'est pas une simple proposition que fait l'auteur : il place cette césure sur le même rang que l'ancienne, et offre au choix les deux divisions suivantes : « A. Première forme (p. 60) ; B. Seconde forme (p. 64). »

1. On voit, de plus, l'indépendance à l'égard des règles de la rime.

Voilà une hardiesse sur laquelle le grand admirateur d'Ackermann n'a rien dit ! Voilà ce qu'il a couvert, comme le reste, de son patronage !

Puisque j'en suis à la partie égayante de mon sujet, je citerai encore ce vœu du réformateur, qui indique à nos jeunes poëtes un moyen facile de se placer au-dessus de tous leurs devanciers : « S'il nous venait un « Arioste ou un Milton, il trouverait de la matière à jeter dans le moule; « son œuvre, *pourvu qu'elle ne fût pas en vers alexandrins*, produirait un « enthousiasme universel. » (P. XVI.)

Pauvres enfants de Berlin, qui étaient mis à pareil régime !

Il ne faut pas se montrer trop exigeant pour la correction typographique d'un livre français imprimé à l'étranger, quoique pourtant l'auteur ait lu ses épreuves. Aussi ne signalerai-je que des fautes qui, par la récidive, indiquent un système. Ackermann n'admet pas le trait d'union dans les composés : il écrit *peutêtre*, *sousordre*, et même, en prenant des licences un peu fortes, *primabord* (p. VII). En général, les fautes d'orthographe fourmillent : *stile* (très-souvent), *lontems* (p. 9 et 31), *prent*, *reprent*, etc.; et surtout quand il s'agit de mots savants : *exasyllabe*, *exasyllabique*, *eptasyllabique*, *endécasyllabe*, etc. Une fois l'auteur se lance à citer un vers d'Horace (p. XIX), et voici comme : *bonus quando dormitat Homerus*. Pour le coup, les Berlinois étaient bons juges.

Ce qui est choquant par-dessus tout, c'est la multitude des barbarismes, lesquels proviennent plus du pédantisme que de l'ignorance. Je me bornerai à offrir quelques échantillons : « La régulation, mésonance (*sic*), « désharmonieux, méjustesse, pondération sonale, règle accentale, « richesse voyélaire, position phraséurgique, règles versificatives, ato- « nique [1], courtesse, inconsciencieuse, huitsyllabique, la syllabe doit *se* « *pédier*, etc. »

Il est regrettable qu'un homme qui affecte assez souvent la science transcendante ait souvent le malheur, quand il crée des mots calqués sur les langues anciennes, de ne pas faire preuve de l'instruction qu'on reçoit dans nos écoles primaires. Voilà celui que M. Darmesteter appelle *un éminent philologue français* (dans le journal précité, *l'Instruction publique*) : c'est là un bien grand éloge, mal justifié par les fautes de toutes sortes que j'ai relevées.

On avouera qu'il est dur de voir un critique charger un tel maître de vous administrer la férule ! Décidément M. Darmesteter a trop compté sur l'obscurité de l'opuscule de son protégé, et l'on peut croire qu'il voudrait bien aujourd'hui retirer sa garantie. Le patriotisme provincial et même l'amitié ont leurs bornes.

A ceux qui trouveraient un peu longs les détails dans lesquels je suis

1. Ce mot, qui n'est pas grec, ne s'emploie que dans la langue médicale. C'est *atone* qu'il faut dire.

entré sur le livre d'Ackermann, je répondrai que M. Darmesteter les avait rendus nécessaires. J'aurais faiblement contre-balancé cette grave autorité en adressant à l'œuvre de mon rival des critiques générales, plus ou moins vagues, plus ou moins acerbes, telles qu'en trouve sans peine un auteur mécontent. Mais j'ai eu la prétention de prouver, et je crois avoir réussi.

Maintenant, qu'il me soit permis d'opposer aux attaques dont j'ai été l'objet le jugement d'hommes considérables.

M. Villemain, au bas d'une lettre administrative (22 mai 1838), ajoutait de sa main : « Je dois, Monsieur, vous remercier pour ma part de votre « obligeant souvenir, et de votre précieux travail, que j'ai parcouru avec « beaucoup d'intérêt, et dont je veux étudier soigneusement quelques « parties. Ce sont les excellents classiques comme vous, les ***humanistes*** « pleins d'esprit et de goût, qui peuvent s'occuper utilement de la philo- « logie française et élever cette étude. Je voudrais seulement que, dans « votre critique de l'abbé d'Olivet, vous n'eussiez pas oublié son excellent « style[1], si rare aujourd'hui, même chez les grammairiens. Ce que j'aime « au contraire, Monsieur, dans votre ouvrage, et ce qui doit vous rendre « favorable à l'abbé d'Olivet, c'est la pureté et le naturel de votre diction, « et l'heureuse précision que vous portez vous-même dans les détails « les plus techniques. » Et un an plus tard (16 juillet 1839), à propos d'un abrégé de mon *Traité*, il m'écrivait encore, toujours dans un *post-scriptum* : « Je vous ai personnellement écrit, il y a quelque temps, tout « ce que je pensais de cet utile et ingénieux ouvrage. »

J'avais aussi envoyé mon édition de 1838 à l'illustre Boissonade, que sa qualité d'helléniste consommé ne doit pas empêcher d'être compté parmi les littérateurs les plus érudits et les plus judicieux. Après m'avoir accusé réception de cet envoi, il m'adressa, quelques mois après, une longue lettre remplie de remarques précieuses, dont j'ai fait mon profit. En voici le début : « Je vous ai fait mes remerciements, Monsieur, quand « je reçus votre ***Traité de versification française.*** Je les renouvelle et les « fais bien plus grands à présent que je l'ai lu. C'est un excellent volume, « plein d'observations utiles et neuves, et qui présente la rare union du « goût le plus sain et d'une grande érudition[2]. »

Voici maintenant le témoignage de deux philologues qui, en matière de versification, font autorité : « Les langues romanes comptent les syl- « labes du vers, mais elles ne laissent pas de demander des syllabes « accentuées à la rime, à l'hémistiche et à d'autres places moins déter-

1. Voltaire a fait souvent le même éloge de l'abbé d'Olivet. Aussi est-ce un mérite que je n'ai jamais contesté à cet écrivain. Je ne me suis séparé de lui, je pourrais dire de tous les auteurs qui ont parlé alors de notre versification, que sur un point, la confusion de l'*accent* moderne avec la *quantité* ancienne.

2. Cette lettre, qui redressait plusieurs de mes assertions, a été insérée, quelques années après la mort de Boissonade, dans la *Revue de l'Instruction publique*, 8 mai 1862.

« minées. » (*Théorie générale de l'Accentuation latine*, par Henri Weil et Louis Benlœw, p. 66, 1855), avec ce renvoi : « Quicherat, *Traité de Ver-*
« *sification française*, p. 33 et suiv. »

Un des érudits qui ont le plus approfondi les origines de notre langue, un professeur du Collége de France dont l'enseignement est renommé, M. Gaston Paris, a bien voulu faire plusieurs fois l'éloge d'un travail qui remonte à une époque où ces études étaient moins répandues, où les résultats obtenus étaient bien moins importants. Dans sa remarquable brochure intitulée : *Etude sur le rôle de l'accent latin dans la langue française* (1862), on trouve ces lignes : « Scoppa fut le premier qui, en 1807,
« dans son *Traité de la poésie italienne rapportée à la poésie française*,
« appliquant à notre versification la loi de la sienne, déclara qu'elle était
« fondée sur l'accent. Plus tard, M. L. Quicherat reprit cette thèse,
« abandonnée depuis son premier auteur, et en démontra la vérité dans
« son excellent *Traité de Versification française*. On peut donc regarder
« ce point comme acquis désormais à la science. » (P. 106.)

Le même savant écrivait, quelques années plus tard : « Je vous avoue
« qu'il me semble étrange qu'après le *Traité de Versification française* de
« M. Louis Quicherat on se refuse encore à voir que nos vers sont fondés
« sur l'accent. » (*Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1866, p. 381.)

Même en Allemagne, d'où m'est venue toute mon infortune, j'ai trouvé un patron. M. Gustave Weigand, auteur d'un *Traité de Versification française* (Bromberg, 1863), commence sa Préface par ces mots : « En étudiant
« le *Traité de Versification française* par L. Quicherat (Paris, 1850), le
« meilleur livre et en même temps le plus détaillé que je connaisse sur
« cette matière, etc. »

Conclusion. — La doctrine de l'accent dans notre poésie, dont j'ai vulgarisé le principe et dont seul j'ai fait connaître en détail et exactement les applications, n'a trouvé aucun contradicteur. Le mot *accent* figure aujourd'hui dans tous les Traités de Versification française.

Les habiles (Ackermann n'est pas le seul) mettent le mot *accent* dans le titre même, ce qui peut paraître une trouvaille qu'ils ont faite. Pour moi, je me contente d'un succès loyal.

Permis à une partie du public de croire qu'un point de doctrine qu'il voit admis dans tous les ouvrages spéciaux est ancien. Mais ce qu'il y a de bien étonnant, c'est de voir des auteurs qui finissent par croire que ce qu'ils ont copié est de leur cru.

M. Darmesteter m'a forcé de citer les honorables suffrages que mon livre a obtenus. Il lui reste un refuge, c'est de nous dire quels éloges ont été décernés à l'opuscule d'Ackermann, et quelle influence il a exercée sur l'enseignement de la versification française.

M. Darmesteter n'a pas l'air d'apprécier justement les torts des pla-

giaires, et il s'étonne de la susceptibilité des auteurs dépouillés [1]. Voltaire se trouva un jour dans le même cas que moi. Il vit une atteinte à son honneur dans une accusation de larcin littéraire fondée également sur un anachronisme. Il répondit vivement au journaliste qui l'attaquait : « Vous « voyez, Monsieur, que vous auriez quelque réparation à me faire aussi « bien qu'au public et à la vérité, et que j'aurais quelque droit de me « plaindre d'un outrage que j'ai si peu mérité [2]. »

Voilà qui est admirablement dit. Il est permis à tous de partager le sentiment de Voltaire dans une question de probité.

1. « C'est en considérant la part qui revient à ..... que j'ai été amené à écrire cette phrase (que voici : *M. Quicherat admit les principes d'Ackermann, mais avec quelque indécision*), où M. Quicherat, *je ne sais comment*, croit trouver une accusation de plagiat. » (Lettre du 8 juillet 1876, dans *l'Instruction publique*, p. 441.)

2. *Correspondance générale*, t. II, Lettre à Formey, 1752.

II

SUR LA QUANTITÉ DE Ŭ FINAL.

Il n'est pas dans les Prosodies de règle plus simple et plus positive que celle qui concerne *u* final.

U semper produc. B contrahe. Barbara deme.

dit Despautère (p. 653), et tous les auteurs de traités répètent après lui cette sorte d'axiome. Il reconnaît cependant que les grammairiens latins ne sont pas d'accord sur ce point.

La raison ordinaire de l'allongement de cette finale est l'existence d'une contraction ou la substitution de la voyelle *u* à la diphthongue *ou* des Grecs. Despautère cite fort mal à propos le mot *Iesu* à l'appui de sa règle générale ; car, pour ce cas, personne ne le conteste. La question est de savoir si la même finale est longue quand il n'y a ni contraction ni remplacement de diphthongue. Cette question n'a pas été examinée par les prosodistes modernes. Après bien des recherches, j'ai trouvé le problème à peu près insoluble ; mais il ne sera pas sans intérêt d'exposer les arguments sur lesquels reposent les deux opinions contraires.

U final est bref :

1° Parce que *genu* est calqué sur le mot grec γόνυ. Or comment l'*u* serait-il bref dans celui-ci et long dans celui-là? Les Latins ont conservé la quantité du grec quand ils ont converti l'*u* en *y* : ainsi ils abrégent la finale dans *moly*, *Æpy*, *Dory*. De là à *genu* il n'y a qu'un pas, ou plutôt ces deux cas sont identiques.

2° Parce que plusieurs grammairiens latins l'établissent positivement dans un grand nombre de passages ;

3° Parce que, suivant une judicieuse remarque de Valerius Probus, les noms neutres ont trois cas semblables, dont la dernière syllabe est toujours brève ;

4° Enfin parce que dans un vers de Cicéron le mot *genu* est un pyrrhique.

D'un autre côté, *U* final est long :

1° Parce que Priscien adopte et défend avec détail cette opinion ;

2° Parce que *genu* est un iambe dans trois vers cités par les grammairiens.

Produisons maintenant les témoignages. Citons d'abord les auteurs favorables à la première opinion, celle de la finale brève :

On lit dans Diomède, p. 286 (*Putsch*) :

« Bipartita (nominum forma) est quæ alternâ casuum productione correptioneque variatur, ut *genu*, *cornu*, *gelu*. Hæc enim duobus modis tantum in declinatione variantur, quod quidem productione et correptione distinguimus. Nam in nominativo, accusativo, vocativo, correptâ *u* proferuntur ; in genitivo, dativo, ablativo, productâ. »

Val. Probus, p. 1476, dit :

« *U* litterâ nomina terminata omnia neutra sunt quartæ declinationis ; *u* terminantia genitivum et dativum et ablativum, sed producto ; nominativum, accusativum et vocativum *u* terminant, sed correpto, ut hoc *cornu*, *genu*, *gelu*, *veru*, et si qua talia. »

Dans un autre endroit, le grammairien soutient une autre doctrine ; cependant elle se rapproche de la précédente dans une partie des conclusions. C'est à la page 1392 :

« Nominativum singularem aptoti nominis, neutri generis, *u* litterâ terminatum, in poemate aliquo non faciliùs invenies ; ut si facias, *hoc cornu*, *hoc genu*, vel *hoc gelu*. Nam hæc nomina apud Virgilium septimo casu inveniuntur. Verumtamen, si nominativum casum collocare volueris, ultimam hanc syllabam longam ponito, quoniam necesse est in ablativo eam produci [1], ut Tullius in Arato :

Jam Tauri lævum *cornu* dexterque simul pes.

« Ibidem et corripuit, ut,

Hâc propter lævum *genu* Nixi parte locatus.

« In ablativo tamen sine ambiguitate producitur. »

Enfin, p. 1398, il dit ne vouloir pas revenir sur cette discussion, mais il ajoute :

« Scire autem oportet quòd, in generibus neutris græcis latinisque, tres casus similes suî, nominativus, accusativus et vocativus, utroque numero ultimam syllabam brevem habent. »

Servius, p. 1812 :

« Nominativus singularis has habet breves : *a*, ut musa ; *e*, ut sedile ; *o*, ut virgo ; *u*, ut cornu. »

1. La raison est singulière. L'ablatif est long, parce qu'il est pour *genue*.

Sergius, p. 1844 :

« Diptota ubi duæ (formæ sunt), ut *cornu*, *genu;* nam nominativus, accusativus et vocativus corripiuntur; alii tres producuntur, id est genitivus, dativus, ablativus. »

Metrorius Maximinus, *Classic. Auct.* ed. Maï, t. III, p. 507 : « *U* terminatus corripitur, ut *cornu.* »

Voici maintenant les autorités en faveur de l'allongement de la même finale.

On a déjà vu, dans un des passages de Probus, un exemple de Cicéron dans lequel *cornu* est un spondée. Le mot *genu* a également la finale longue dans un vers de Virgile :

Nuda *genu*, nodoque sinus collecta fluentes. (*Æn.* I, 320.)

On lit encore dans Ovide :

Opposuitque *genu* costis, prensamque sinistrâ
Cæsariem retinens. (*Met.* XII, 347.)
. . . . . Dextroque a poplite lævum
Pressa *genu*, digitis inter se pectine junctis. (*Ib.*, IX, 298.)
Delituit, flexumque *genu* submisit; at ille. (*Ib.*, IV, 340.)

Je néglige un quatrième passage (*ibid.*, X, 536), dont la leçon est fort incertaine.

Par malheur, un seul des exemples d'Ovide est confirmé par un témoignage formel. Mais une difficulté se présente ici, et dans beaucoup d'autres cas analogues : les noms neutres en *u* avaient en même temps une forme en *us*, qui était du masculin, et quelquefois du neutre, puis une autre forme neutre en *um*. Cicéron emploie *genus*, au lieu de *genu*. Il dit (*Arat.* 655) :

Hic *genus* et suram cum Chelis erigit altè.

Il dit encore dans Priscien (p. 685) :

Tertia sub caudâ ad *genus* ipsum lumina pandit.

De même Lucilius, cité par *Nonius* (p. 207) :

. . . . . Ut nobis talu' *genus*que.

Priscien (p. 658) note l'archaïsme *hic gelus*.

Or on sait combien dans les manuscrits la différence entre *genum* et *genu* tient à peu de chose, et l'on ne peut affirmer qu'ils soient corrects dans tous les exemples précités d'Ovide.

De même, *cornus* était employé ainsi que *cornu*. Nous lisons dans beaucoup d'éditions d'Ovide :

Respicit, et dextrâ *cornu* tenet; altera dorso. (*Met.* II, 873.)

Mais la faute des manuscrits doit être corrigée par le témoignage de

Priscien, qui dit expressément (p. 685) : « Ovid. in secundo ***Metamorph.*** : Dextrâ cornum tenet. »

Les éditeurs les plus recommandables rectifient pareillement un passage de Lucrèce (II, 388) :

Præterea lumen per *cornum*[1] transit,

et non ***cornu.***

Priscien (***loco cit.***) produit un autre vers d'Ovide où le mot neutre ***cornum*** est employé dans le sens d'***arc;*** ce qui n'empêche pas bien des éditeurs de donner ***cornu :***

Oppositoque genu curvavit flexile *cornum*. (***Met.*** V, 383.)

D'où l'exemple suivant de Virgile, qu'on pourrait nous alléguer, perd toute valeur :

Deprompsit pharetrâ, *cornuque* infensa tetendit. (***Æn.*** XI, 859.)

Je ne pense pas que l'éditeur qui mettrait ici ***cornum*** encourût le moindre reproche. Pour moi, je crois que c'est la vraie leçon. Il est à remarquer que Virgile a employé treize fois ***cornu*** à l'ablatif, et qu'il n'offre de l'accusatif qu'un seul exemple, lequel est contestable.

Rapportons encore un dernier passage d'Ovide :

Nec ventus fraudi, solve, *geluve* fuit. (***Nuce***, 106.)

Mais nous rencontrons toujours la même difficulté : à côté de ***gelu***, il y avait le nom masculin ***gelus*** et le nom neutre ***gelum.*** Voy. Lucrèce, V, 206; VI, 155 et 878. Priscien (p. 685) le remarque également : « ***Lucretius in sexto*** : Quum sæpe gelum... Mittit (vs. 878). »

Toutefois, si nous avons des doutes sur la plupart des passages où un neutre en ***u*** a cette finale longue au nominatif ou à l'accusatif, deux passages ont en leur faveur la grave autorité de Priscien.

Voici comment il traite cette question (p. 777) :

« Quarta declinatio terminationes in nominativo habet duas in ***us*** correptam et in ***u***. In ***us*** masculinorum et femininorum tantummodo latinorum, ut ***hic senatus, hujus senatus; hæc manus, hujus manus.*** In ***u*** neutrorum, quæ indeclinabilia sunt in singulari numero, ut ***hoc genu, hujus genu; hoc cornu, hujus cornu.*** In quibus quamvis quibusdam artium scriptoribus videatur temporum esse differentia (dicunt enim nominativum quidem et accusativum et vocativum corripi, reliquos verò produci), ego tamen in usu pariter in omnibus produci invenio casibus hæc nomina, nec irrationabiliter. Omnis enim in quâcumque parte terminatio in ***u*** desinens pro-

1. Ce n'est pas là une conjecture, mais la leçon des meilleurs manuscrits. Lambin l'a connue : je m'étonne qu'il ne l'ait pas adoptée. Lachmann, au contraire, donne *cornum* sans variante.

ducitur : ut *fluctu*, *Panthu*, *tu*, *diu*. Ovidius in VIII (*imo* IX, 298) *Metamorphoseon :*

. . . . . Dextroque a poplite lævum
Pressa *genu*, digitis inter se pectine junctis.

« Ecce enim hic accusativus est sine dubio, et producitur. Apud Virgilium quoque in I *Æneidos :*

Nuda *genu*, nodoque sinus collecta fluentes.

« Quomodo enim *sinus collecta* accusativum junxit nominativo, sic etiam *nuda genu.* »

Enfin Priscien (p. 1178) revient sur la même citation, et présente un rapprochement lucide :

« Ἐκκέκοπται τὸν ὀφθαλμόν. Virgilius huic simile in primo : *Nuda genu, nodoque sinus collecta fluentes.* »

Ajoutons encore un témoignage d'une moindre importance, celui de Martianus Capella (III, p. 65) :

« *U* terminatus longus, ut *cornu.* »

Que conclure de toute cette discussion? Qu'au nominatif et à l'accusatif *u* final est commun? Tout au contraire, je persiste dans mon opinion, et recommanderai de ne faire usage ni de l'une ni de l'autre quantité. Il est de toute évidence que les poëtes latins se sont arrangés pour mettre presque toujours à l'ablatif les substantifs en *u;* tel est aussi l'emploi qu'il convient d'en faire. On peut encore placer *cornu* (nomin. et accus.) à la fin du vers hexamètre, et *gelu* à la fin du pentamètre.

(*Nouvelle Prosodie latine*, p. 91. — 1839.)

P. S. Je maintiens la conclusion pratique que j'ai tirée de tous ces textes contradictoires : dans le doute, l'abstention est le parti le plus sûr. Mais aujourd'hui j'ai la conviction qu'en latin l'*u* final était toujours bref au nominatif et à l'accusatif. Cette conviction est fondée sur le complet accord de la quantité latine avec la quantité grecque dans les mots empruntés au grec. Il y a peu de rapprochements à faire si l'on s'en tient aux mots latins qui ont conservé l'*u*, comme *genu*, *astu* (γόνυ, ἄστυ) : mais il n'en est pas de même si l'on considère la transcription ordinaire de la lettre grecque en un *y* latin. J'ai cité *moly*, *Æpy* (μῶλυ, Αἶπύ) : *moly vocant*, d'Ovide; *summis ingestum montibus Æpy*, de Stace. Mais c'est dans les composés que la comparaison fournit des exemples sans nombre. Ainsi les adjectifs πολύ, εὐρύ, se combinent avec beaucoup de noms et d'adjectifs, toujours avec la quantité brève du thème : *Polynices*, *Polydorus*, *polypus; Eurybates*, *Eurymedon*, *Eurydice.* On voit dans Juvénal le nom d'un chanteur, *Hedymeles*, qui vient également d'un adjectif neutre, ἡδύ. Mais généralisons : la lettre *y* conserve en latin la quantité du grec. Brève

dans *dactylus*, *Zephyrus*, *cynicus*, *cytisus*, *cylindrus*, *gynæceum*, *Hylas*, *Pylades*, etc., elle est longue dans *Lysippus*, *pyramis*, *Pyramus*, *cyma*, *gyrus*, *pygæ*, *physeter*, *Tethys*, etc. Et même, dans certains cas où la voyelle grecque a été remplacée par une voyelle un peu éloignée, la quantité ne change pas : ἄγκυρα, *ancora;* la seconde est brève de part et d'autre.

Mais Servius et Priscien disent de la manière la plus formelle que, dans *Nuda genu*, Virgile a donné la quantité longue à l'accusatif. Que pouvons-nous en conclure? Leur témoignage prouve seulement que leurs exemplaires de Virgile leur avaient fourni cette leçon. Or la fidélité de ces exemplaires n'est pas tout à fait certaine : on sait positivement que, dès les premiers temps de l'Empire, le texte de Virgile était discuté. Ce poëte a-t-il cru que l'*u* de *genu* pouvait être long à l'accusatif? C'est là une chose bien peu vraisemblable. Dans un vers cité précédemment, on voit que Cicéron a fait *genu* de deux brèves : *Hac propter, lævum genu Nixi*[1]. Virgile ne savait-il pas le grec, tout comme Cicéron ? Le masculin *genus*, *cornus*, était encore suffisamment autorisé de son temps, puisqu'on lit dans Lucrèce (II, 388) : *lumen per cornum*[2] *transit;* puisque Lucilius a terminé un hexamètre par *talu' genusque*. Il est bien connu que Virgile affectionne les vieux mots et les vieilles formes, et qu'il va les prendre jusque dans Ennius : *aulai*, *pictai*, *admittier*, *mage*, *quianam*, etc. Certainement *genus*, pour *genu*, n'a pas un air aussi suranné que les mots précédents. Rappelons que l'écriture abrégée de *genum* ne diffère de *genu* que par un petit trait sur l'*u*, le signe de la longue. Si les abréviations sont assez rares dans les anciens manuscrits, on remarquera ici que la première lettre du mot suivant, *nodo*, pouvait être une cause d'erreur. Enfin il ne faut pas oublier que les archaïsmes disparaissent souvent sous la plume des copistes.

Si donc j'avais à donner une édition de Virgile, je n'hésiterais pas à écrire : *Nuda genum*. Déjà, dans un certain nombre de passages, *genum* et *cornum* ont été substitués, d'après de très-anciens manuscrits, aux leçons vicieuses des éditions. Il faudrait généraliser la réforme et faire disparaître résolûment une faute de quantité qu'on ne justifie par aucun argument doctrinal.

1. Peut-être faut-il écrire en un seul mot *Genunixi*, comme on écrit en grec Ἐγγόναση. Je ferai remarquer que Manilius, parlant du même signe (V, 645), a dit, avec une quantité irréprochable : *Nixa genu species*.

2. *Cornum* est trois fois dans la meilleure édition d'Ovide, celle de Burmann (II, 874; VIII, 408; XII, 451).

III

SUR LA QUANTITÉ DES FINALES EN M.

Je vais encore attaquer ici, et cette fois avec l'assurance d'un plein succès, un de ces préjugés tellement enracinés, du moins en France, qu'il semble téméraire d'entreprendre une tâche aussi difficile. Tous les dictionnaires poétiques, depuis celui de Vanière jusqu'à celui de Noël, toutes les prosodies qui ont été ou sont en usage dans les colléges, ont toujours assigné la quantité longue aux finales en *M*, et aucun doute n'a été élevé à cet égard. Cependant l'Allemagne et l'Angleterre ne partagent pas cette erreur, et je m'étonne que l'opinion de nos voisins ne soit jamais venue troubler notre aveugle sécurité.

Lorsque, dans mon *Thesaurus poeticus*, je restituais aux finales en *M* leur véritable quantité, je n'ignorais pas que j'étonnerais bien des lecteurs, même des savants : aussi avais-je eu d'abord l'intention d'exposer dans ma préface les raisons de ce changement. Je ne l'ai pas fait, espérant que mon livre passerait le Rhin et la Manche, et craignant alors de montrer à nos voisins quelles choses avaient encore besoin de preuves dans notre pays. Je ne puis dire quelle rumeur cette rectification a excitée : ici l'on me soumettait à un interrogatoire bienveillant ; là on pensait que j'avais peut-être quelque autorité dont je pouvais me prévaloir, mais que j'aurais dû respecter une vieille croyance, et que j'avais été mû surtout par le désir de me singulariser. J'ai appris que des professeurs ont fait de cette innovation un grief contre l'ouvrage, et même un motif d'exclusion : heureusement le suffrage des juges éclairés m'a consolé des critiques de l'ignorance suffisante et imperfectible.

Ce que je n'ai pas voulu faire dans un livre que les étrangers n'ont pas dédaigné, je puis le faire dans cet humble opuscule. J'exposerai ici mes motifs, en quelque sorte à huis clos, moins pour réduire au silence des Aristarques dont je néglige le jugement, que pour venir en aide aux personnes qui, sans avoir étudié la question, ont bien voulu me croire sur parole.

En cherchant les raisons qui ont pu convertir en axiome l'erreur que je combats, je n'ai pu trouver que celle-ci : « Les finales en *m* sont longues par nature, parce qu'on ne les trouve que longues dans les vers latins, quand elles ne sont pas élidées. » Mais la quantité d'une langue préexiste à sa versification : quand même les poëtes latins n'auraient pas employé le mot *ŏs*, visage, et le mot *ŏs*, os, ou quand même ces mots, suivis l'un et l'autre d'une consonne, auraient eu également dans deux vers la quantité longue, il n'en resterait pas moins vrai que le premier était long par nature, et le second bref par nature. Voilà ce qui donne quelque importance à la question dont nous nous occupons; car, du reste, dans les vers latins, les finales en *m* ne sauraient conserver la quantité brève. Mais il s'agit de constater une vérité : les Latins faisaient-ils par la prononciation ces finales brèves ou longues? C'est aux Latins, ce me semble, qu'il faut le demander, et je m'étonne qu'un témoignage si facile à obtenir ait été si peu invoqué. Je vais bientôt le produire; mais, auparavant, je veux présenter quelques considérations générales.

Les critiques dont j'ai suivi l'opinion donnent, pour prouver la brièveté de ces finales, une raison spécieuse. Ils disent qu'elles s'élident bien en général, mais qu'on les retrouve avec leur quantité propre dans les anciens poëtes, et dans des composés que la langue a conservés, tels que *circumeo*, *circumago*, *comitor*, *comedo*. Voici d'anciens exemples :

> Insignita ferè tum millia *militum* octo
> Duxit, delectos belli tolerare labores. (Ennius.)
> Dum *quidem* unus homo Româ totâ superescit. (Id.)
> Prætextæ ac tunicæ, Lydorum opu' *sordidum* omne. (Lucil.)

D'autres exemples sont encore donnés, mais avec de bonnes variantes qui les annulent.

Cette quantité se trouve même une fois dans Horace :

> . . . . . Coeto *num* adest honor idem?

On voit le même archaïsme se reproduire à l'époque de la décadence; car on lit dans Terentianus Maurus (p. 2395 *Putsch*) :

> Bina productas habere nec minus *compertum* est,

vers trochaïque *septenarius*, qui a un trochée avant *est*.

On le rencontre plus tard encore dans Vénance Fortunat (X, 6, 115) :

> Ut *cum* adhuc cinere adspersus foret atque favillis.

Bien que je partage cette manière de voir, je dois avouer que l'argument n'est pas sans réplique; car il arrive très-fréquemment que des longues soient abrégées dans la composition quand le second élément du composé commence par une voyelle. Ainsi *pro* et *de*, prépositions lon-

gues, donnent cependant *proavus*, *proinde*, *dehinc*, *dehisco*, *præustus*. Même objection pour *militum octo*; il n'est pas sans exemple qu'une voyelle longue ou une diphthongue terminant un mot devienne brève quand le mot suivant commence par une voyelle. On se rappelle les exemples de Virgile : *Te Corydon, o Alexi; an qui amant; Rhodopeiæ arces; insulæ Ionio.* Je renonce donc à un argument qui n'est pas péremptoire.

Mais raisonnons par induction. Les finales *um* en latin n'étaient autre chose que les finales *on* du grec ; les mots *ovum* (qu'on écrivait *ovom*), *antrum*, *Ilium*, *Antium*, *Byzantium*, *Glycerium*, etc., sont de pures transcriptions du grec : comment se ferait-il que, contrairement à un principe qui est presque sans exception, la quantité latine différât ici de la quantité grecque?

Passons maintenant aux témoignages positifs. J'aurais trop à faire si je voulais produire tous les passages où les grammairiens latins ont établi la quantité des finales en *m*; je me contenterai d'en citer quelques-uns.

Diomède, p. 491 (*Putsch*) :

« Omnia nomina accusativo casu singulari corripiuntur. — *Id.*, p. 492. Omnia nomina trium generum, casu genitivo plurali, quibuscumque syllabis terminata, corripiuntur. »

Servius, p. 1803 (*Putsch*) :

« *Um* terminatus brevis est, ut *tectum;* licèt arduum sit hujus rei exempla reperire, eo quòd hæc littera sæpe, inter vocales posita, deficit. — *Id.*, p. 1805. Accusativus singularis in latinis brevis est, ut *molem*. — *Id.*, p. 1806. Genitivus pluralis in latinis brevis est, ut *montium*, *cornuum*, *virtutum*, *Græcorum*. — *Id.*, p. 1807. *M* quæ finiuntur correpta sunt, ut *legebam*. »

Priscien, p. 781 :

« Accusativus a nominativo fit, mutatâ *S* in *M*, et necessario correptâ *E* (nunquam enim ante *M* terminalem longa invenitur vocalis), ut hanc *meridiem*, hanc *rem*. — *Id.*, p. 1291. *Um* terminata breviantur, ut *Sophronium*, *Abrotonium*, *Dorcium*, *Philotium*. »

J'ai noté plus de soixante passages dans lesquels Valerius Probus établit le même principe. Je me borne à transcrire les suivants :

Val. Probus, p. 1392 :

« Nominativus singularis *M* litterâ terminatus semper brevem facit. — *Id.*, p. 1398. *M* litterâ terminatus accusativus in omni genere semper brevem habet. — *Id.*, p. 1401. Genitivus pluralis semper brevem habet latino seu græco nomine. — *Id.*, p. 1403. Accusativus *illum* trochæum recipit. »

Bien des fois, comme dans ce dernier passage, le même grammairien donne la quantité positive de mots terminés en *M*. Ainsi il compte un

trochée dans *talem*, *qualem*, *istum*, *horum*, *harum*, *olim*, *partim*, *tractim*, *coram* ; un pyrrhique dans *eum*, *eam*, *suum*, *suam*, *quidem*, *palam* ; un dactyle dans *audiam* ; un tribraque dans *rapiam*, *utinam*, *iterum* ; un amphibraque dans *eorum*, *earum*, *suorum*, *suarum*, *secundum* ; un ditrochée dans *separatim*, etc.

MARTIANUS CAPELLA, p. 65 (ed. *Grot.*) :

« *M* terminatus brevis est, ut *tectum* ; licèt hujus rarò occurrat exemplum, quia, inter vocales *M* deprehensum velut metacismi asperitate subtrahitur. — *Id.*, p. 66. Accusativus singularis in latinis brevis est, ut *doctum*. — *Id.*, p. 67. Genitivus pluralis brevis est, ut *doctorum*. — *Ibid.* Accusativus singularis corripitur, ut *illum*. »

On avouera sans doute qu'ayant devant les yeux tous ces témoignages, et bien d'autres encore, je devais, au risque de blesser une idée reçue, assigner aux finales en *M* leur véritable quantité.

(*Nouvelle Prosodie latine*, p. 95. — 1839.)

P. S. Qu'il me soit permis de me prévaloir d'un honorable suffrage, celui de MM. Weil et Benlœw : *Théorie générale de l'Accentuation latine*, p. 193, en note : « Sur *genum*, *cornum*, voir l'excellente note de M. Quicherat, *Prosodie latine*, p. 99. »

IV

SENS UNIQUE DU MOT JUVENTUS, A PROPOS D'UN PASSAGE DE SALLUSTE. — FAUTES DÉJA CORRIGÉES DANS CET AUTEUR. — OBSERVATION SUR NOTRE MOT JEUNESSE.

On lit dans Salluste (*Catil.* c. 5) :

« *Huic* (*Catilinæ*) *ab adolescentiâ bella intestina, cædes, rapinæ, discordia civilis grata fuere, ibique juventutem suam exercuit.* »

Ce passage, qui n'a arrêté aucun critique, me paraît corrompu. Je vais tâcher de le démontrer. On me pardonnera sans doute de produire une foule d'autorités, puisque je ne saurais justifier autrement une entreprise qui peut sembler téméraire. D'ailleurs ceux qui persisteraient à maintenir une leçon que je crois vicieuse pourront encore avoir trouvé quelque intérêt à cette discussion : j'aurai établi un fait curieux de la langue par une série d'exemples qu'on aurait eu de la peine à recueillir. Les hommes spéciaux s'intéressent toujours à une monographie.

Il n'y a peut-être pas de mot latin que les grammairiens anciens aient expliqué et distingué avec plus de complaisance que les différents substantifs qui rendent notre mot *jeunesse* dans ses diverses acceptions. Je dois commencer par m'appuyer sur ces témoignages.

NONIUS MARCELLUS, p. 433 (éd. Merc.) :

« *Juventus* et *juventa* differunt hoc : *juventus*, juvenes; *juventa*, ætas ipsa [1]. »

SERVIUS (*ad Æn.* I, 590) :

« *Juventus* est multitudo juvenum; *Juventas* dea ipsa, sicut Libertas; *juventa* vero ætas. Sed hæc a poetis confunduntur plerumque [2]. »

1. J'abrége cette citation pour le moment. J'y reviendrai, parce que ce qui suit a besoin d'être rectifié.

2. Conf. ad *Æn.* V, 555 : « *Juventa autem ætatis est.* » Je citerai plus loin un passage de Varron, conservé par le même grammairien.

Acro (*ad Hor. Carm.* I, 30, 7) :

« Aliud est *juventas*, aliud *juventa*, aliud *juventus*. *Juventa* ætas putatur; *Juventas*, ipsum numen; *juventus*, adolescentes [1]. »

Appendix ad Probi artem minorem (*Analecta grammatica*, Eichenfeld et Endlicher, p. 447) : « Inter *juventatem* et *juventam* et *juventutem* hoc interest quod *juventatem* deam juventæ significet; *juventam* autem ætatem designet; *juventutem* vero multitudinem juvenum esse demonstret. »

Agrœtius, p. 2274 (Putsch.) :

« *Juventus* multi juvenes dicuntur; *juventa* [2], unius hominis ætas; *Juventas* [3], dea ipsa, ut Græci dicunt [aut poetæ, Junonis filia, uxor Herculis. »

Glossæ Placidi, p. 474 (éd. A. Mai) :

« *Juventus* juvenum multitudo; *Juventas*, dea juventutis (*sic*); *juventa*, ipsa nostra ætas est. Sed nostri in plerisque locis aliter posuerunt. »

Ainsi le sentiment des grammairiens latins est unanime. Quant à la restriction mise par Servius et par les Gloses de Placide à la règle générale, voici comment il faut l'entendre : 1° Les sens de *juventa* et de *juventas* se permutent en poésie; 2° très-rarement *juventa* prend l'acception de *juventus*. Mais ce qu'il faut bien noter, c'est que jamais *juventus* n'a, dans les auteurs classiques, le sens qu'il aurait dans la phrase de Salluste, s'il était certain qu'il l'eût écrite. Je vais chercher dans les textes la confirmation de la doctrine des grammairiens.

Je commence par JUVENTAS, qui des trois mots est le moins fréquent.

Cicéron (*Nat. Deor.* I, 40) :

« Ac poetæ quidem nectar, ambrosiam, epulas comparant, et aut *Juventatem*, aut Ganymedem pocula ministrantem [4]. »

Tite-Live (XXI, 62) :

« Lectisternium *Juventati* [5]. »

Auguste (*Monum. Ancyr.*) :

« Ædem *Juventatis*, ædem Matris Magnæ in Palatio feci. »

Pline (XXXV, 36, 44) :

« In Minervæ delubro super ædiculam *Juventatis* [6]. »

1. Edd. *adolescentia*. Cette faute vient sans doute de ce qu'il y avait *adolescentis*.
2. Edd. *juventas*.
3. Edd. *juventa*.
4. Ajoutez *Tusc.* I, 26; *Brut.* 13.
5. Conf. XXXVI, 36.
6. Var. lect. *juventutis*. Le passage d'Hygin présente la même variante, et on la retrouve très-souvent. Les meilleurs critiques ont raison de n'en pas tenir compte. C'est le reste d'un âge barbare.

Je reproche à Forcellini de rapporter plusieurs des exemples précédents à *juventus*, en relatant, il est vrai, la variante *juventas*, mais sans la préférer.

Hygin (*Præf.*, p. 10) :
« Ex Jove rursus et Junone ***Juventas***, ***Libertas*** [1], »

Florus (I, 7) :
« Cedentibus ceteris diis, restitere ***Juventas*** et Terminus. »

Saint Augustin (*Civ. D.* VI, 1) :
« Eorum qui colerent ***Juventatem*** deam. »

Horace (*Carm.* I, 30, 8) :

Et parum comis sine te ***Juventas***.

Ce passage est une transition naturelle pour arriver au sens de *jeune âge*. Nous lisons dans le même poëte :

Fugit retro
Lævis *juventas*, et decor. (*Carm.* II, 11, 5)
Olim *juventas*, et patrius vigor
Nido laborum propulit inscium. (*Ib.* IV, 4, 5.)
Fugit *juventas*, et verecundus color
Reliquit ossa. (*Epod.* 17, 21.)

Et dans Lucrèce (V, 886) :

Tum demum, puerili ævo florente, *juventas*
Officit, et molli vestit lanugine malas.

Virgile a dit (*Georg.* III, 63) :

Interea, superat gregibus dum læta *juventas* [2].

Le même (*Æneid.* V, 398) :

Si mihi, quæ quondam fuerat, quaque improbus iste
Exsultat fidens, si nunc foret illa ***juventas*** [3].

Tibulle (I, 4, 37) :

Solis æterna est Phœbo Bacchoque ***juventas*** [4].

Ce premier point, je pense, ne sera pas contesté.

1. Ceci explique pourquoi Servius (cité plus haut) a réuni *Juventas* et *Libertas*.

2. On pourrait assurer d'avance que des manuscrits ont pour variante ***juventus***. Cette mauvaise leçon était même primitivement dans celui de Florence. On s'étonne de la trouver dans l'édition de Robert Estienne. Le seul mot qui puisse remplacer ici *juventas*, c'est *juventa*. Mais le poëte, en choisissant une forme plus distinguée, a évité en même temps l'*homœoteleuton*.

3. La note de Piérius mérite d'être transcrite : « *In Romano codice* juventas *legitur, veluti prius erat in Longobardico. Reliqui etiam codices ita sæpe soliti sunt scribere, ut in* VII (v. 160) : *Tum mihi prima genas vestibat flore* juventas. *In aliquot aliis* juventus *est..... In numo Aurelii, et aliorum quorumdam,* juventas *inscribitur, quod de dea dici nemo dubitarit..... Quod vero* juventas *pro ætate toties in antiquis exemplaribus inveniatur minime displicet, quum figurata sit elocutio, perinde ac illa : Sine* Cerere *et* Baccho. »

4. Var. lect. *juventa*. Cf. I, 8, 41; *Ovid. Met.* IV, 17. Je n'ose donner comme certain l'emploi du même mot fait par Florus (II, prœm.) : ***Si quod est robur, si qua juventas.***

Je passe à JUVENTA, dont pareillement le sens est clair et généralement admis. Il suffira de choisir quelques exemples.

CATULLE (LXI, 234) :

> Munere assiduo valentem
> Exercete *juventam.*

VIRGILE (*Æneid.* IV, 32) :

> Solane perpetua mœrens carpere *juventa* ?

Le même (*Ib.*, V, 295) :

> Euryalus forma insignis viridique *juventa* [1].

HORACE (*Carm.* III, 14, 27) :

> Non ego hoc ferrem, calidus juventa.

Et dans l'*Art poétique* (115) :

> Maturusne senex, an adhuc florente juventa [2].

TIBULLE (IV, 12, 3) :

> Si quidquam tota commisi stulta *juventa.*

PROPERCE (III, 5, 19) :

> Me juvet in prima coluisse Helicona *juventa.*

Et (III, 11, 7) :

> Ista ego præterita jactavi verba *juventa* [3].

OVIDE (*Met.* XV, 209) :

> Excipit Autumnus, posito fervore *juventæ* [4].

SÉNÈQUE *le Tragique* (*Hipp.* 449) :

> Tristem *juventam* solve ; nunc luxus rape [5].

JUVÉNAL (VI, 369) :

> Summa tamen, quod jam calida matura *juventa* [6].

STACE (*Silv.* IV, 1, 46) :

> Signa polo, longamque tibi, dux magne, *juventam*
> Annuit [7].

1. Voyez dans les *Index* les autres exemples : en somme ils sont au nombre de douze.
2. Ajoutez *Carm.* I, 16, 23.
3. Conf. II, 1, 73 ; III, 9, 57.
4. En tout dix-neuf exemples dans l'*Index*.
5. *Ib. etiam* 462 et 620.
6. *Ib.* 103.
7. Vingt-trois exemples dans l'*Index*.

MARTIAL (VII, 40, 5) :

> Occidit illa prior, viridi fraudata *juventa* [1].

AUSONE (*Sept. Sap.*, *Chil.*) :

> Grata senectus homini, quæ parilis *juventæ*.
> Illa *juventa* [2] est gravior, quæ similis senectæ.

Tout cela va de soi-même. Mais ce qu'on ne croit pas aussi généralement, c'est que *juventa* soit admis par les prosateurs. Cet emploi a donc besoin d'être confirmé.

VARRON, cité par Servius (*ad Æn.* V, 295) :

« Ætates omnes Varro sic dividit : infantiam, pueritiam, adolescentiam, *juventam*, senectam. »

TITE-LIVE (XXXV, 42) :

« Non ita se a *juventa* eum gessisse. »

CELSE (II, 1) :

« Quæ (ætas) neque *juventæ* calore, neque senectutis frigore infestatur... Longa statura ut in *juventa* decora est, sic matura senectute conficitur... Juvenes hieme, quique inter *juventam* senectutemque sunt. »

VELLEIUS PATERCULUS (II, 102) :

« Lollius, quem veluti moderatorem *juventæ* filii sui Augustus esse voluerat. »

Le même (II, 129) :

« Quibus *juventam* ejus exaggeravit honoribus. »

SÉNÈQUE (*Brev. vit.* 19) :

« Quorumdam ultima senectus dum in novas spes, ut *juventa*, disponitur. »

TACITE (*Ann.* III, 16) :

« Narratum ab iis qui ad nostram *juventam* duraverunt [3]. »

PLINE (XXXV, 40) :

« Amavit in *juventa* Glyceram. » Le même auteur a dit : *Juventa elephantorum* (VIII, 10) ; *juventa arborum* (XVI, 35), etc. J'omets les autres exemples fournis par l'*Index* [4].

QUINTE-CURCE (III, 5) :

« Illum florem *juventæ*, illam vim animi, eumdem regem et commilitonem, divelli a se et abrumpi [5]. »

1. Le même, X, 50, 5.
2. Des manuscrits plus modernes ont *juventus gravior*.
3. Voyez encore : *juventæ imperatoriæ rectores* (*Ann.* XIII, 2) ; *juventa decora* (*Hist.* I, 53), etc. On trouvera sept exemples dans l'*Index*.
4. Ils sont au nombre de dix-sept.
5. Ajoutez X, 5 : *Cupidinem vini* juventa *irritaverat*.

FLORUS a dit :

« *Juventæ* prima fax (I, 1), et *juventa* imperii (*Ib.*, *proœm.*). »

VALÈRE-MAXIME (VI, 1, *proœm.*) :

« Tui numinis respectu sincerus *juventæ* flos permanet [1]. »

Voyons maintenant les emprunts que *juventa* fait à *juventas* et à *juventus*. On lit dans OVIDE (*Pont.* I, 10, 11) :

Nectar et ambrosiam, latices epulasque deorum,
Det mihi formosa gnava *Juventa* manu.

HORACE (*Carm. sæc.* 45) :

Di probos mores docili *juventæ*,
Di senectuti placidam quietem (date).

Et *Carm.*, III, 2, 15 :

Nec parcit imbellis *juventæ*
Poplitibus timidoque tergo.

MARTIAL (II, 90) :

Quintiliane, vagæ moderator summe *juventæ* [2].

JUVENTUS signifie *les jeunes gens* ou *des jeunes gens*, et souvent, en particulier, *des guerriers*, *une armée*. C'est là le point capital de cette dissertation. Il est d'autant plus nécessaire de corroborer le sens de *juventus*, que Forcellini, chose singulière, n'en cite qu'*un seul* exemple, et place ainsi sur la même ligne l'acception ordinaire de *jeunes gens*, et l'acception impossible de *jeune âge*.

PLAUTE (*Pseud.* I, 2, 68) :

Hunccine heic hominem pati colere *juventutem* Atticam ?

Le même (*Capt.* I, 1, 1) :

Juventus nomen indidit scorto mihi [3].

ENNIUS :

Atque atque accedit muros Romana *juventus* [4].
Optuma cum pulchris animis Romana *juventus* [5].
Quum sese exsiccat somno Romana *juventus* [6].

VARRON (t. I, p. 205 *Bip.*) :

« Postquam adoleverit hæc *juventus*. »

1. Le même, II, 10, 4.
2. Bien que cet exemple puisse être ramené au sens ordinaire.
3. Je renvoie aux *Index*, où l'on trouvera neuf exemples.
4. Apud *Non.* in v. ATQUE (p. 530).
5. Apud *Donat.* ad *Phorm.* III, 1, 1.
6. Apud *Lact.* ad *Stat. Theb.* VI, 27. Ajoutez, du même, *Carthaginiensium tunicatam iuventutem* (dans *Nonius* in v. TUNICA, p. 536).

Le même (*Ib.*, p. 344) :

« *Juventus* Attica, ut ait Varro, circa vicos ire solita fuit. »

CATULLE (LXVI, 44) :

> Quum Medi peperere novum mare, quumque *juventus*
> Per medium classi barbara navit Athon.

Je citerai tous les passages que j'ai pu trouver dans Salluste [1], parce qu'il est ici l'autorité la plus grave :

« Jam primum *juventus* simul laboris ac belli patiens erat. » (*Catil.* 7.) — « Hæc *juventutem*... ad facinora accendebant. » (*Ib.* 13.) — « *Juventutem* quæ domum Catilinæ frequentabat, etc. » (*Ib.* 14.) — « Sed *juventutem*... mala facinora edocebat. » (*Ib.* 16.) — « *Juventus* pleraque... Catilinæ inceptis favebat. » (*Ib.* 17.) — « *Juventus* quæ in agris manuum mercede inopiam toleraverat. » (*Ib.* 37.) — « Adeo *juventus* luxu atque avaritia corrupta est. » (*Histor.* I, apud *Augustin.*).

CICÉRON : « Ob eamque causam *juventus* nostra dedisceret pæne, discendo. » (*De orat.* III, 24.) — « Ut et amicos, et *juventutem*, et maxime remp. consilio et prudentia quam plurimum adjuvent. » (*De off.* I, 34.) — « Sed tu mihi videbare ex communi infamia *juventutis* aliquam invidiam Cœlio velle conflare. » (*Cœl.* 12.) — « Libidines *juventutis*. » (*Ib.*) — « Teque, Mercuri, quem P. Africanus..., *juventutis* illorum custodem ac præsidem voluit esse. » (*De Suppl.* 72.) — « Quid enim est jucundius senectute stipata studiis *juventutis*? » (*Sen.* 9.) — « Sed *juventuti* nostræ minime audiendus. » (*De Repub.* III, ap. *Non.* in IMPURUS, p. 324.) — On peut ajouter les exemples cités dans l'*Apparatus* [2]. Je rappellerai l'expression si fréquente de *princeps juventutis* [3].

CÉSAR [4] : « Omnis *juventus*, omnes etiam gravioris ætatis... eo convenerant. » (*B. G.* III, 16.) — « Multa præterea de sideribus atque eorum motu... disputant, et *juventuti* transdunt. » (*Ib.* VI, 13.)

TITE-LIVE : « Ita omnium populorum *juventus* Antium contracta. » (IV, 56.) — « *Juventutis* proceres vidit. » (II, 20.) — « Quia parum mœnibus armisque ac *juventuti* fidebant. » (XXXIII, 38.) — « *Juventus* delecta (XXI, 7), lecta (XXXVIII, 46), etc. » Ce n'est là sans doute qu'une très-faible partie des passages dans lesquels Tite-Live a employé *juventus*.

1. L'*Index* ne donne en tout que trois exemples. J'ai peine à croire que ce mot ne soit pas employé dans la Guerre de Jugurtha.

2. Ils sont au nombre de six. Je mentionnerai plus loin un exemple du traité *De la Vieillesse*, différent du précédent.

3. *Cic. Vatin.* 10; *Famil.* III, 11; *Liv.* XLII, 61; *Suet. Calig.* 15.

4. On indique six exemples de *juventus* extraits de César, mais il en renferme un bien plus grand nombre. On doit regretter qu'il n'existe point, à proprement parler, d'*Index* de cet auteur. Au reste Tite-Live, Salluste et les principaux prosateurs sont à peu près dans le même cas.

VIRGILE (*Georg.* II, 472) :

Et patiens operum, exiguoque assueta *juventus*.

Le même (*Æn.* I, 467) :

Hac fugerent Graii, premeret Trojana *juventus* [1].

HORACE (*Epist.* I, 2, 29) :

In cute curanda plus æquo operata *juventus*.

Ailleurs (*Carm.* III, 6, 33) :

Non his *juventus* orta parentibus
Infecit æquor sanguine Punico [2].

PROPERCE (II, 3, 33, et 13, 25) :

Hac ego nunc mirer si flagret nostra *juventus*?...
Felix agrestum quondam pacata *juventus*.

OVIDE (*Met.* X, 316) :

Tot cupiunt proceres, totoque Oriente *juventus* [3].

VELLEIUS PATERCULUS : « *Juventus* Græca (I, 4), fortissima (II, 27), omnis (*ib.* 106), armata (*ib.* 107), ferox (*ib.* 114), *juventutis* millia (II, 1). »

SÉNÈQUE [4] : « Vide quam sit ingrata *juventus*. » (*Benef.* V, 17.) — « An liberale studium istud esse *juventuti* nostræ credimus?... » (*Epist.* 88.) — « Persarum rex lacrimas profudit, quod intra centum annos nemo ex tanta *juventute* superfuturus esset. » (*Brev. Vit.* 16.)

SÉNÈQUE le Tragique (*Œdip.* 745) :

Donec cecidit sæva *juventus* [5].

LUCAIN (II, 45) :

O miseræ sortis, quod non in Punica nati
Tempora Cannarum fuimus Trebiæque *juventus* !

JUVÉNAL (II, 155) :

Quid Cremeræ legio, et Cannis consumpta *juventus* [6] ?

PLINE le Naturaliste : « Ceromatis quibus *juventus*, exercendo corpora nostra, vires animorum perdidit. » (XXXV, 47, 3.) — « *Juventutis* penuria. » (VII, 46, 2.)

PLINE le Jeune (*Paneg.* 47) : « Quid vitam, quid mores *juventutis* quam principaliter formas ! »

1. Je renvoie aux *Index*, qui offrent vingt-deux exemples.
2. Voir les *Index*, où l'on trouvera dix exemples.
3. Onze exemples dans les *Index*.
4. Le nombre des exemples contenus dans ce philosophe doit être très-considérable.
5. Voyez cinq exemples dans l'*Index*.
6. Ajoutez VII, 213, et X, 114.

VALÈRE-MAXIME (VII, 6, ext. 3) : « *Juventus* armata [1]. »

SUÉTONE (*Tib.* 35) : « Ex *juventute* utriusque ordinis profligatissimus quisque. » — *Le même* (*Rhet.* 1) : « Ad quos *juventus* in ludos conveniat. »

QUINTILIEN : « Quæ ad utilitatem *juventutis* componere conamur. » (II, 2, 15.) Et quelques lignes plus haut : « Modestam habere potest *juventutem*. » — « Quare *juventus*, imo omnis ætas... totis mentibus huc tendamus. » (XII, 1, 31.)

PÉTRONE (*cap.* 89) :

Ibat *juventus* capta, dum Trojam capit.

Ajoutez, du même : « *Juventus* Romana (c. 120), oneris ignara (123). »

SILIUS (X, 641) :

Præcipitant curas. Raptim delecta *juventus*.

STACE (*Theb.* IX, 706) :

Ira decens. Dat sponte locum Thebana *juventus* [2].

QUINTE-CURCE : « Triginta millia Græcorum, mercede conducta, egregiæ *juventutis*. » (III, 2.) — « *Juventus* nobilissima (VI, 9), assumpta *juventute* (IV, 8), elegisse sedes *juventuti* (IV, 4). »

FLORUS : « *Juventus* divisa in tribus (I, 4), mirum in modum exercita (I, 3), Capitolium defendit (I, 13). »

JUSTIN [3] : « Ingentem *juventutem* secum traxere. » (II, 4.) — « Comitante principum Græciæ *juventute*. » (*Ib.*) — « *Juventutem* in insidiis locat. » (II, 7.) — « Qui auctor fuerat *juventutis* ad generandam sobolem remittendæ. » (*Ib.* III, 4.) — « Quantum *juventutis* bello intercidat. » (*Ib.*, 8.) — « Cui par ante diem universa *juventus* esse non potuit. » (VI, 7.) — « Gallorum ea tempestate tantæ fecunditatis *juventus* fuit, ut, etc. » (XXV, 2.)

Voilà, je pense, bien assez de citations ; et je ne saurais trop faire remarquer que je n'ai pas choisi les passages qui étaient favorables à mon opinion : j'ai donné tout ce que me fournissaient mes notes et les *Index*. C'est donc sans fondement que le dictionnaire de Forcellini attribue à *juventus* le sens fréquent [4] de *jeune âge*, et que Scheller débute par cette acception [5].

Le problème relatif à Salluste me semble à peu près résolu. Il n'a pu

1. Voir quatre exemples dans l'*Index*.
2. L'*Index* présente quinze exemples.
3. Je multiplie les exemples de cet auteur, parce qu'on n'en trouve aucun dans l'*Index*.
4. *Sæpe sumitur pro ætate.*
5. Il est juste de rapporter un exemple sur lequel ils se fondent tous deux. On lit dans Cicéron (*Sen.* 6) : « *A rebus gerendis senectus abstrahit : quibus? An iis quæ juventute geruntur et viribus?* » Mais ce passage est-il certainement correct? On avouera que tous les exemples précédents jettent beaucoup de doute sur ce sens exceptionnel. J'y reviendrai.

écrire : *juventutem* (*exercuit*). Reste à choisir entre *juventatem* et *juventam*. Le premier présente un changement plus léger; ce serait un archaïsme de plus dans l'historien de Catilina. Néanmoins c'est à *juventam* que je donnerais la préférence. *Juventas*, pour *juventa*, est un mot tout poétique, et encore ne le trouve-t-on pas aux cas obliques dans les poëtes. A mon avis, l'introduction de *juventutem* ne vient pas ici d'un *lapsus* de copiste ; c'est une très-ancienne substitution du mot usuel au mot propre, qui avait le tort d'appartenir au bon siècle de la littérature. Il reste encore dans les classiques plus de fautes de cette nature qu'on ne le pense.

Ceci me conduit à traiter une dernière question, qui jettera du jour sur ce qui précède. Oui, dès le IV^e^ siècle de notre ère, *juventus* était non-seulement devenu le synonyme de *juventa*, mais l'avait remplacé. Et il n'y a pas lieu de s'en étonner : depuis longtemps *senectus*, son corrélatif, était en possession de signifier l'âge. Quelques exemples démontreront cette altération de la langue.

Saint Augustin : « Spes mea a *juventute* mea, ubi mihi cras, et quo recesseras? » (*Conf.* VI, 1.) — « Jam mortua erat adolescentia mea mala et nefanda, et ibam in *juventutem*. » (*Ib.* VII, 1.)

Pallade (IV, 11, 4) : « Ut sint (tauri) ætatis mediæ, et magis quæ *juventute* minor est, quam quæ declinat in senium. »

La Vulgate (*Deut.* 33, 25) : « Sicut dies *juventutis* tuæ, ita et senectus tua [1]. »

Nonius (p. 2) : « Bonam ætatem quoque dicimus adolescentiam vel *juventutem*. » — Et p. 123 (in juvenilitas) : « Juvenilitas pro *juventus*. »

Isidore (*Orig.* XI, 2) : « Quarta (ætas) *juventus*, firmissima omnium ætatum, etc. »

Ce serait faire insulte à Salluste que de le justifier avec de pareilles autorités.

Il me reste à citer l'article entier de Nonius, que j'ai ajourné à dessein, et qui complétera, je l'espère, ma démonstration.

« Juventus et juventa, et juvenilitas differunt hoc : *juventus*, juvenes; *juventa*, ætas ipsa; *juvenilitas* quod ὁρμὴν vel πάθος vocant Græci. Virgil. Georgic. lib. II : Et patiens operis, parvoque assueta juventus. Sallustius in Catilinæ bello : Ibique juventutem suam exercuit. Idem in Catilina : Scio fuisse nonnullos qui ita existimarent, juventutem, quæ domum Catilinæ frequentabat. Virgilius, Georg. lib. III : Interea, superat gregibus dum læta juventus, Solve mares. Varro Tithono Περὶ γήρως : Quam dereliquit multicupida juvenilitas. » (P. 433, Merc.)

Les fautes de ce texte frapperont tout d'abord. 1° Deux exemples de *juventus* sont en contradiction avec le sommaire; 2° aucun exemple ne

1. Voir beaucoup d'autres exemples dans la *Concordance*.

contient *juventa*, annoncé par le titre. L'article rectifié devra offrir : 1° pour le sens de *juventus*, l'exemple de Virgile : *patiens operum juventus ;* et celui de Salluste : *juventutem quæ domum Catilinæ frequentabat;* 2° pour le sens de *juventa*, le passage de Salluste : *ibique juventam exercuit*, et celui de Virgile : *Superat dum læta juventa.* Je n'oublie point, ce que j'ai mentionné plus haut, que les meilleurs manuscrits donnent pour ce dernier vers : *læta juventas;* mais il est très-probable que Nonius lisait *juventa*, suivant la variante. Il n'a point parlé de *juventas;* et s'il l'eût fait, il n'est pas supposable qu'il eût omis le premier sens, qui, suivant tous les grammairiens, est celui de *la Jeunesse*, divinité.

Cet article est déjà bien étendu ; et cependant, qu'il me soit permis d'ajouter une réflexion. Quoique j'aie cité d'assez nombreux exemples de *juventa*, il faut reconnaître que l'emploi de ce mot n'est pas en rapport avec le retour fréquent de l'idée qu'il exprime. Il y a apparence que Cicéron ne s'en est pas servi une seule fois, et cela est un fait grave quand on songe qu'il a écrit le *De Senectute*. En voici, suivant moi, la raison. Pour rendre notre mot *jeunesse*, *jeune âge*, les Latins avaient de nombreuses périphrases ; ils avaient surtout le substantif *adolescentia*. Assurément *adolescentia* n'était pas, à la rigueur, la même chose que *juventa ;* mais, dans l'usage, il en était le synonyme [1], et même les prosateurs le préféraient. On peut s'en convaincre en lisant le traité *De la Vieillesse :* à chaque page, on y trouvera *adolescentia*, *adolescentes*, opposés à *senectus*, *senes*. Ainsi, chap. 6 : « Respublicas ab *adolescentibus* labefactas. » Le même Cicéron (*De Off.* I, 34) : « Et quoniam officia non eadem disparibus ætatibus tribuuntur, aliaque sunt *juvenum*, alia seniorum : aliquid etiam de hac distinctione dicendum est. Est igitur *adolescentis*, etc. »

Salluste (*Jug.* 85) : « Id semper faciant : ament, potent ; ubi *adolescentiam* habuere, ibi senectutem agant. »

Cornélius Népos, parlant de Cimon, s'exprime ainsi : « Duro admodum initio usus est *adolescentiæ*. » (*Cim.* I.) Et l'on voit, quelques lignes plus bas, que le fils de Miltiade était déjà marié. Celse (I, 1) : « Ignavia corpus hebetat, labor firmat. Illa maturam senectutem, hic longam *adolescentiam* reddit. »

Ulpien (*Dig.* IV, 4, 1) appelle *adolescentes* les mineurs, et il vient de dire que la minorité dure jusqu'à l'âge de vingt-cinq ans.

Névius, cité par Cicéron (*Senect.* 6), désigne même par un diminutif des jeunes gens qui prenaient part aux affaires publiques :

Proveniebant oratores novi, stulti *adolescentuli.*

Cela explique, selon moi, pourquoi le mot *juventa* est assez rare chez les prosateurs, eu égard au besoin fréquent de l'idée qu'il exprime.

1. D'où la nécessité d'éclaircir ce mot quand on voulait qu'il signifiât *adolescence*. On disait alors : *A prima adolescentia* (*Cato, R. R.* 3; *Ter. Ad.* I, 1, 16; *Cic. Fam.* I, 9), *ab ineunte adolescentia* (*Cic. Fam.* XIII, 21).

Quoi qu'il en soit de cette explication, qui n'est qu'accessoire ici, je conclus de tout ce qui précède que, dans le latin classique, *juventus* n'est point synonyme de *juventa*.

(*Revue de Philologie, de Littérature et d'Histoire anciennes*, t. I, p. 132. — Paris, 1845.)

P. S. Depuis plus de trente ans que cet article a été écrit, bien des textes ont passé sous mes yeux, et ils n'ont fait que me confirmer dans mes conclusions. En interrogeant de nouveau les Dictionnaires et les Index des auteurs (je parle des prosateurs), j'ai constaté avec étonnement combien le mot *juventa* a été mal partagé dans leurs inventaires. Les Dictionnaires n'en ont guère cité que des exemples empruntés aux écrivains du second ordre; les Index l'ont omis presque entièrement. Insistons un peu sur ce point : tant de faits nouveaux ne manqueront pas de surprendre.

Robert Estienne me paraît devoir être responsable pour une bonne part des oublis et des erreurs des lexicographes : naturellement son nom a imposé à ceux qui ne pouvaient manquer d'avoir son livre sous les yeux.

« JUVENTA, ætas juvenilis (νεότης). » A l'appui de ce sens figurent deux exemples de Pline et douze de poëtes.

« JUVENTUS, ætas juvenilis (νεότης). » Il commence par donner à ce mot précisément le sens qu'il n'a pas, sens qui repose sur le fameux exemple de Salluste. Puis suivent quatre exemples (de Silius, Horace, Virgile, Perse), dans lesquels *juventus* a le sens de « jeunes gens, » et en particulier, ce qui est très-fréquent, de « soldats, « de » troupes. » Un dernier passage est indiqué, mais non transcrit : il est entaché du même défaut [1].

Le second sens, celui de « jeunes gens, » que Robert Estienne a déjà confirmé sans le vouloir, présente trois autorités, celles de Plaute, de César, de Cicéron, c'est-à-dire qu'il est traité fort succinctement.

Le savant Forcellini n'a pas remédié à ce qu'il y avait d'incomplet et de faux dans les deux articles de son devancier. JUVENTA a obtenu : 1 exemple de Tite-Live; 4 de Pline, 1 de Virgile (tandis qu'il en a 11); Furlanetto en a ajouté un septième, emprunté à une inscription. Ovide, qui a employé 20 fois *juventa*, est passé sous silence. Freund, suivant son habitude, n'ajoute pas un seul exemple; au contraire, il en retranche.

Pour JUVENTUS, Forcellini commence du moins par le sens de *juvenes*, mais il ne donne qu'un seul exemple, qui est de Cicéron. Passant au second sens, il écrit : « Sæpe sumitur pro ætate. » Ici il abandonne

1. Voici ce passage, qui est de Pline le Jeune (*Epist.* II, 7, 5) : « Acuere juventutem ad bonas artes, et viros ad liberos suscipiendos. » Mais *juventutem* est ici une glose évidente; et si on l'efface, la phrase est bien meilleure. « Acuent ad bonas artes adolescentibus quoque (digni sint modo) tanta præmia constituta; acuent principes viros ... gaudia, etc. » Le premier *acuent* se rapporte à tous les âges, *même à la jeunesse*.

l'exemple de Salluste, et en substitue un de Cicéron, dont j'ai déjà parlé dans mon article, qui est reproduit par Freund, et sur lequel il faut revenir. « Cicero (*Sen.* 6) : « A rebus gerendis senectus abstrahit. Quibus? an iis quæ juventute geruntur et viribus? » N'est-il pas étonnant que deux significations, dont l'une est perpétuelle et l'autre contestée, soient justifiées chacune par un seul exemple, et en quatre lignes et demie? car tout ce qui suit est consacré au sens de « la *déesse* de la jeunesse, » et le mot est rectifié en *Juventas*.

En ajoutant au passage de Cicéron celui de Salluste (Scheller les a donnés tous les deux), afin d'autoriser le sens de « jeune âge, » on avouera que ces exemples, à eux seuls, ne sauraient légitimer la formule : *Sæpe sumitur pro ætate*. Mais ils me paraissent aussi incertains l'un que l'autre. Dans celui de Cicéron, les manuscrits varient entre *juventute* et *in juventute*. Lambin (1566) a édité *juventute*, mais il met en marge : « Vetus codex, *juventa geruntur*. » Cette leçon est excellente, non pas seulement pour la propriété du terme, mais pour son rôle dans la phrase. *Juventute* ne saurait être soumis à la même construction que *viribus*. En effet, *gerere aliquid juventute* me paraît inadmissible, grammaticalement parlant : ce doit être, *in juventute*, ou plutôt *juventâ*, en raison de l'âge, et des forces, *viribus*. Cicéron vient lui-même à notre secours : un peu plus loin, il reproduit la même idée, la même construction, mais alors il associe deux substantifs de même ordre. Il dit, en parlant du pilote : « Non facit ea quæ juvenes. At vero multo majora et meliora facit. Non viribus, aut velocitatibus [1], aut celeritate corporum res magnæ geruntur, sed consilio, auctoritate, sententia. »

Je vais reprendre *Juventa*, et enrichir notablement la liste des exemples que j'en avais précédemment donnés, de manière à démontrer que ce mot appartient à la prose comme à la poésie, et qu'il est de toutes les époques [2].

Aux passages qui établissent la division des âges, j'ajouterai les deux suivants. Voici un fragment de Varron, recueilli par Servius (*ad Virg. Æn.* V, 295) : « Ætates omnes Varro sic dividit : infantiam, pueritiam, adolescentiam, *juventam*, senectam. »

Et un autre de Probus, publié dans les *Analecta grammatica* de MM. Eichenfeld et Endlicher (p. 447) : « Inter *Juventatem* et *Juventam* et *Juventutem* hoc interest, quod *Juventatem* deam juventæ significet, *juventam* autem ætatem designet, *juventutem* vero multitudinem juvenum esse demonstret. »

1. Assurément ce pluriel est des plus étranges : je préfère de beaucoup *velocitate*, donné par quelques manuscrits et quelques éditeurs. De telles fautes sont assez fréquentes : elles proviennent du changement d'une lettre, *velocitati* pour *velocitate*, et l'addition de l'abréviation de *bus* achève le mal.

2. J'ai déjà indiqué une partie de ces nouveaux exemples dans un article de la *Revue de l'Instruction publique*, 27 mai 1858.

Cicéron a-t-il employé le mot *juventa*? Les Dictionnaires et les Index spéciaux n'en citent point d'exemple, et je n'en ai trouvé aucun, du moins dans sa prose. Cela peut paraître assez singulier. J'ai dit qu'il se servait souvent du mot *adolescentia*, dont le sens s'étendait à l'âge que nous appelons *jeunesse* [1], et aussi de diverses périphrases, telles que *florens* ou *bona* ou *integra ætas*. Quand on voulait désigner exactement l'*adolescence*, on éclaircissait par une épithète ce que ce mot *adolescentia* avait de vague : *ineuntis adolescentiæ*, *jam a prima adolescentia*, etc. Un *adolescent* se disait exactement *adolescentulus*.

Mais j'ai constaté dans les œuvres poétiques de l'orateur deux exemples de *juventa*. Ils se trouvaient dans deux vers de son poëme sur son Consulat :

> E quibus, ereptum primo jam a flore juventæ,
> Te patria in media virtutum mole locavit.
> (*Cic. Divin.* I, 13.)

> Interea cursus, quos prima a parte juventæ,
> Quosque adeo consul virtute animoque petisti,
> Hos retine, atque auge famam laudesque bonorum.
> (*Cic. ad Att.* II, 3.)

J'ajouterai un auteur du même temps, Q. Ælius Tubéron, historien, légat de Cicéron, dont Aulu-Gelle (X, 28) nous a conservé le passage suivant : « Eam rem propterea notavi, ut discrimina quæ fuerint judicio moribusque majorum, pueritiæ, juventæ, senectæ ... noscerentur. »

J'ai cité ci-dessus un exemple de Tite-Live (XXXV, 42), mais cet exemple n'était ni le seul, ni le meilleur à produire. J'en transcrirai d'abord deux autres, qui sont analogues au précédent : « Si vigor juventæ inest (I, 57). » — « Arte quadam ab juventa in ostentationem virtutum compositus (XXVI, 19). » Mais voici, de plus, trois passages d'un intérêt supérieur, puisque Tite-Live exprime la même pensée que Salluste (*ibique juventutem exercuit*) : ces passages balanceraient certainement la valeur d'une leçon que l'usage désavoue. « Secundum (suffragium) in sex locis tenuit, nullis domi militiæque ad conciliandam gratiam meritis; ut qui rure et procul cœtu hominum juventam egisset. » (*Liv.* VII, 5.) — « Cn. Fulvio fugam ex prœlio, ipsius temeritate commisso, impunitam esse : et eum in ganea lustrisque, ubi juventam egerit, senectutem acturum. » (*Id.* XXVI, 2.) — « Quia in juventa (de Scip. Africano) bella assidue gesta. » (XXXVIII, 53.)

Forcellini a traité, comme on l'a vu, Pline avec beaucoup de faveur, mais il a passé sous silence Sénèque, Tacite et Suétone. J'ai cité un

1. Forcellini a insisté sur ce point, au mot *Adolescens*. — Je noterai qu'au mot *Adolescentia*, le célèbre lexicographe avait déjà introduit l'erreur qu'il devait développer plus tard : « *Juventus* communem habet significationem (ætatem et juvenes). »

exemple de Sénèque (*Brev. Vitæ*, 20) : « Quorumdam ultima senectus dum in novas spes, ut juventa, disponitur. » Je puis en ajouter un autre (*ad Polyb.* XXXIV, 4) : « C. Cæsar, divi Augusti, avunculi mei, filius ac nepos, circa primos juventæ [1] suæ annos, etc. » Tacite s'est souvent servi de ce mot. J'en ai donné trois exemples : ajoutons les suivants. Il y en a un qui est dans toutes les mémoires : il se trouve au commencement du discours de Germanicus mourant (*Ann.* II, 71) : « Si fato concederem, justus mihi dolor etiam adversus deos esset, quod me parentibus, liberis, patriæ, intra juventam præmaturo exitu raperent. » — *Ibid.* (IV, 1) : « Et prima juventa, C. Cæsarem, divi Augusti nepotem sectatus. » — *Ibid.* (IV, 23) : « Ptolemæo, Jubæ filio, juventa incurioso. » — *Ibid.* (XIV, 52) : « Certe finitam Neronis pueritiam, et robur juventæ adesse. » Ces exemples ont échappé au savant Guil. Bœtticher, auteur d'un bon Index de Tacite [2], lequel contient dix citations du mot *juventa*. Comme beaucoup d'autres [3], Bœtticher dit que ce mot est poétique, méprise qui vient d'une connaissance incomplète des prosateurs et du manque de secours pour s'éclairer. Je ferai remarquer que *juventa*, qu'on dit poétique, n'a obtenu de Forcellini qu'un seul exemple de *poëte*, et encore est-il de Martial.

Suétone fournit aussi des exemples de ce mot, qui semblait introuvable : je suis loin de les avoir tous recueillis. Dans la Vie d'Auguste (c. 61) : « Referam ... quibusque moribus atque fortuna domi et inter suos egerit, a juventa usque ad extremum vitæ diem. » — *Ibid.* (68) : « Prima juventa variorum dedecorum infamiam subiit. » — *Id.* (*Domit.* 12) : « Ab juventa minime civilis animi. » — *Id.* (*Ibid.* 18) : « Pulcher ac decens, maxime in juventa. »

J'ai trouvé deux exemples de Columelle. On lit dans sa Préface : « Neque prudentis est credere, tellurem, quæ, divinam et æternam juventam sortita, communis omnium parens sit .... velut hominem consenuisse. » — *Id.* (II, 1) : « Itaque, transactis juventæ temporibus, etiam si longa vita superest, partus tamen annis denegatus non restituitur. »

Pline le Jeune fournit aussi au moins un témoignage (*Epist.* II, 3, 6) : « Nam quid in senectute felicius quam quod dulcissimum est in juventa? »

Valère Maxime m'autorise à produire encore une fois son autorité (VI, 9, 1) : « Obtusi cordis inter initia juventæ existimatus est. »

D'après les éditions, le même auteur se serait contredit dans le passage suivant (VI, 2, 8) : « In ipso juventutis flore, tuo jussu esset occisus. » Mais j'ai constaté que le meilleur des douze manuscrits de notre Bibliothèque

1. Après cela, il est bien permis de suspecter un passage de sa Consolation à Marcia (cap. 20) : « Infantem in se pueritia convertit, pueritiam pubertas, pubertatem *juventus*, *juventutem* senectus abstulit. » Cela n'est-il pas d'un Sénèque accommodé au goût des transcripteurs des âges inférieurs ? *Juventa*, *juventam* me paraissent les vraies leçons.

2. *Lexicon Taciteum*... scripsit Guil. Bœtticher. — Berolini, 1830.

3. Voir aussi le Dictionnaire Allemand-Latin de Georges.

nationale donne *juventæ*. Le doute disparaîtra entièrement si l'on remarque que *flos juventæ* est une locution familière à notre auteur : cf. VII, 7, 1 ; VIII, 7, 9.

Sidoine Apollinaire (*Epist.* I, 6) : « Juste dicere potest semet peregrinatum, si semel, et in juventa, viderit domicilium legum (scil. Romam), gymnasium litterarum, etc. »

J'attache moins d'importance aux exemples en vers, parce qu'on peut toujours dire que les poëtes ont eu recours à une forme archaïque pour la facilité de leur travail. Je dois néanmoins indiquer brièvement de nouveaux exemples, qui doivent figurer ici au même titre que ceux de mon ancien article.

Lucain (III, 727) : « juventæ tempore ; » (VIII, 25), « acta juventæ. » — Silius (XVI, 405) : « flore juventæ. » — Juvénal (VI, 369) : « calida juventa. — Calpurnius (5, 11) : « gnavam juventam. » — Gratius (v. 265) : « pecus hoc immane juventa. » — Prudence (*Symm.* II, 1) : « vernantes flore juventæ. » — Cyprien (*Sodom.* 43) : « ipsam fœdare juventam. » — Juvencus (I, 218) : « in flore juventæ. » — Dracontius (*Hexaem.* I, 518) : « redeunte juventâ. » — Paulin de Nole (21, 727) : « Ut a juventâ singulariter sedens. » — Et Sidoine Apollinaire (*Carm.* IX, 6) :

> Quid nugas temerarias amici,
> Quas sparsit teneræ jocus juventæ,
> In formam redigi jubes libelli ?

On voit que ce mot persiste encore dans les basses époques. Une preuve bien frappante, c'est qu'il se trouve dans un grand nombre d'épitaphes, dont la plupart sont relativement assez modernes. L'Anthologie (t. II) fournit les exemples suivants : « Et gemerem tristi damnatam sorte juventam, p. 8; subductum primæ ... juventæ, p. 30; Æmula sed nostræ fuerint quum fata juventæ, p. 52; puerilem implere juventam, p. 66; prima intercepta juventa, p. 87; Parce tuam fletu quassare juventam, p. 95; Quodque meæ eripuit mors immatura juventæ, p. 97, » et beaucoup d'autres.

Juventus commence à se substituer à *juventa* dès le troisième siècle de l'Empire. Cette substitution a lieu surtout, dès lors et presque toujours, dans les auteurs ecclésiastiques. Citons, à partir des plus anciens. On lit dans Tertullien (*Pall.*, c. 4) : « Taceo cervum quod et ipse ætatis suæ arbiter, serpente pastus, veneno languescit in juventutem. » Et ailleurs (*de Cultu Fem.*, c. 6) : « De capitis juventute. » Enfin (*de Virgin. vel.*, c. 1) : « Efferbuit in juventutem. » Saint Cyprien (*de Bono Pudicit.*) : « Ita illos, in flagrantia transactæ juventutis, incendia redivivæ libidinis flamma revocabat. » A plus forte raison voit-on le même abus plus tard. J'ai déjà cité deux exemples de saint Augustin ; j'en ajoute un, du même ouvrage : « Audieram quod in juventute sua devotissime tibi viveret. »

(*Confess.* VIII, 1.) Et ailleurs : « Periculosum ulcus juventutis, quod cupiditatibus contabescit. » (*Aug. Serm.* I, Dominica XXIV post Trinit.)

Paulin de Nole dit, en parlant d'un édifice (XXV, 210) :

Et nitet extra
Parietibus novitas; latet intus operta vetustas,
Fronte juventutis tegitur fucata senectus.

Pour les auteurs profanes, on peut se demander si *juventus* n'a pas souvent usurpé postérieurement la place de *juventa*. Il ne faut pas oublier que, pour les auteurs tant profanes que sacrés, le grand nombre des copistes étaient des clercs. J'ai trouvé bien des fois dans Apulée *juventus* avec le sens moderne. Cependant il est permis de concevoir des doutes sur la correction de cette leçon quand on voit l'auteur varier, au moins dans un passage : « Idem vigor acerrimi bellatoris, eadem forma viridis *juventæ* [1]. » Ce qu'il y a de bien certain, et ce qu'il importe de constater, c'est que le mot légitime ne disparaît pas, et qu'il prouve son existence bien au-delà de l'époque dont nous parlons.

Descendons de plusieurs siècles, et parmi les témoignages, nous trouverons encore ceux de prosateurs.

Spartien (*Sever.* 2) : « Juventam plenam furorum, nonnunquam et criminum habuit. » J'ai produit plus haut le témoignage de Sidoine (*Epist.* I, 6).

J'avais déjà cité plusieurs grammairiens latins et scholiastes qui ont conservé dans des observations grammaticales la tradition de l'ancienne langue. On doit donner une bonne note au scholiaste de Juvénal, qui d'ailleurs porte un cachet d'antiquité, lorsque, sur le vers 44 de la XI[e] Satire (*Non prœmaturi cineres*, etc.), il écrit : « Id est, non magis metuenda mors in juventa luxuriantibus quam senectus. »

Plus tard encore on voit persister le mot propre, qui semble protester contre l'usurpation. On lit dans le Glossaire de Cyrille : « Νεότης, Adulescentia, Juventa seu Juventus. »

Un court fragment, qui se lit dans le recueil de Putsch [2], montre l'embarras des copistes qui trouvaient un texte correct selon la langue, incorrect d'après l'usage : « Inter Juventum (*sic*) et Juventutem hoc interest, quod Juventus multitudo juvenum, Juventas ætas. Juventutem a juventatus. » On tire facilement de tout ce gâchis : « Inter Juventam et Juventutem hoc interest, quod Juventus multitudo juvenum; Juventa, ætas. »

Le superbe et célèbre Glossaire d'Ansileube (VIII[e] ou IX[e] siècle), en écriture lombardique, consacre plus de dix articles au mot *Juventa*, qu'il écrit *Jubenta*. On y voit du désordre et des contradictions; mais l'ancien

1. *Apul. Florid.*, c. VII (t. II, p. 118, Bip.).
2. *Incerti de differentiis vocum*, p. 2208.

mot n'en est pas moins solidement confirmé. Je transcris quelques lignes de ce commentaire. « *Jubenta*, etas prima.... *Jubenta*, jubenili aetate... *Jubentam* et *Jubentutem*. Hæc differentia est : *jubentus* est juvenum multitudo ; *jubentas* (l. *jubenta*) autem hominis ætas. » Plus loin, *juventus* est indiqué avec le sens de *juvenum manus*, d'après l'autorité de Virgile. Tout cela n'empêche pas que l'auteur, transcrivant, au mot *Ætas*, d'anciens glossaires, donne *juventus* pour l'*âge* de la jeunesse : « *Ætas* autem hominis, sicut infantia, juventus, senectus. »

J'hésite à ranger un Père illustre de l'Église, au quatrième siècle, saint Ambroise, parmi les écrivains qui ont ignoré le véritable sens de *juventus*. Si j'admets une pareille erreur dans cette nombreuse école africaine qui a sensiblement altéré la langue, elle est plus difficile à expliquer chez un Latin, un fils du préfet des Gaules, un évêque de Milan, dont le style se recommande par la pureté. Je citerai deux exemples, il y en a bien d'autres, qui sont conformes à la grammaire contemporaine, mais l'on verra que je suis admis à faire mes réserves sur la juste attribution de ce néologisme.

Saint Ambroise (*Epist.* class. I, t. I, p. 1029) : « Quid autem pulchrius abstinentia, quæ facit juventutis annos senescere, ut fiat morum senectus? » Mais un autre exemple du même auteur (*ad Horontianum*, *Epist.* class. I, t. I, p. 979) présente, à très-peu de distance, les deux mots rivaux : « Per septem cursus vita hominum usque ad senectutem transcurritur, sicut Hippocrates, medicinæ magister, scriptis explicuit suis. Prima ætas infantia est, secunda pueritia, tertia adolescentia, quarta *juventus*, quinta virilis ætas, sexta ævi maturitas, septima senectus..... Pueritia quoque usque ad annos pubertatis procedit, adolescentia usque ad barbæ lanuginem, *juventa* usque ad perfectæ virtutis processum, etc. » Telle est la leçon de deux grandes éditions antérieures à celle des Bénédictins, laquelle donne *juventas;* mais ce mot, qui ne s'écrit pas en prose, est une fusion maladroite de *juventa* et *juventus*. Il faut voir ici le mot propre, échappé à la transformation générale.

Quand on arrive au cinquième ou au sixième siècle, je ne doute plus de la prise de possession de *juventus*. Ainsi je lis sans hésiter dans Boèce : « Naturaliter quidem, ut pueritia vel juventus, et totius conformatio corporis. » (*In Porphyr.* IV, t. II, p. 80.) « Omni enim homini adest in juventute pubescere, et in senectute canescere. » (*Ibid.*, p. 91.)

Je reviens au passage de Salluste qui est le sujet de cette dissertation. J'ai trouvé, il y a quelques années, deux secours que je n'espérais pas. Quand j'ai fait mon premier travail, je ne connaissais pas l'édition de Salluste donnée par Gerlach (1823) ; et j'aurais pu la connaître sans en recevoir aucune lumière, car dans le second volume, celui du Commentaire, qui est de beaucoup le plus considérable, il n'y a aucune observation sur *juventutem*. Mais le premier contient un renseignement précieux.

On y apprend qu'un manuscrit de Berne, un de ces manuscrits très-anciens dont on connaît toute la valeur, donne la variante *juventam suam*. Je transcris la mention de Gerlach (t. I, p. 7) : « *juventam suam*. Bern. 1. » Ce n'est pas tout : le même éditeur fit collationner, postérieurement à l'impression du texte, les manuscrits de notre Bibliothèque nationale : il signale, entre autres, un manuscrit du quinzième siècle (fonds de Thou), mais copié sur un original ancien et excellent [1], « un des meilleurs, » dit-il. Eh bien, il porte *juventa*. Ce double avertissement n'a pas suggéré à l'éditeur une remarque en faveur de *juventam*, leçon qu'il a dédaignée, au point de ne pas en dire un mot dans ses notes. Pour moi, je la regarde comme un vrai trésor. Cette planète, qui avait été affirmée par le calcul, a été révélée deux fois par le télescope. Voilà qui me paraît plus décisif que les rapprochements fournis par les ouvrages des autres écrivains, bien qu'ils aient aussi leur valeur.

Je dois parler de l'édition très-recommandable de l'historien donnée par M. Dietsch [2]. Il a rapporté, même avec un peu de luxe, les leçons des manuscrits, ce que le docte Havercamp (1742) avait fait avec plus de mesure; mais le commentaire (*Commentationes*), placé en tête de son livre, est bien insuffisant. Je n'ai pas vu qu'il mentionnât la leçon *juventam*, constatée par Gerlach. Du reste, l'autorité de Nonius Marcellus, qui cite l'exemple de Salluste avec *juventutem* [3], lui a sans doute paru trancher la question. Dans ses notes il n'a manifesté aucune hésitation à l'égard de ce mot.

Appendice.

La langue française a dû admettre les deux sens de *juventus* qu'elle trouvait en usage lors de sa formation, et de ces deux sens, celui de *jeune âge* est celui qui se présentait le plus souvent pour l'expression de la pensée. Ce calque sur le plus mauvais modèle, qui est une des lois générales des langues néo-latines, est cause que nous avons fermé les yeux sur les habitudes des auteurs classiques, d'autant plus que le contingent de *juventus* a été indûment augmenté par les copistes. De là vient aussi que les lexicographes ont été négligents dans la recherche des nombreux exemples de *juventa* qui subsistent encore. Cette erreur s'est donc imposée à l'enseignement. C'est par une étude approfondie que nous pouvons aujourd'hui rétablir la vérité.

Tâchons d'expliquer un fait qui peut paraître assez singulier. Comment

1. « Sed ab optimo libro descriptus, qui multas optimarum lectionum confirmat, et in melioribus habendus est. » (Gerl., t. III, p. 333 et 334.)

2. Deux vol. in-8. Leipzig, chez Teubner, 1850.

3. M. Dietsch a commis une petite erreur en citant le grammairien. Il indique la p. 294, qui traite du mot *Exercere*, mais sans produire l'exemple de Salluste. Il fallait renvoyer à la p. 433, qui donne cet exemple, au mot *Juventus*.

les deux mots *juventus* et *senectus*, qui sont corrélatifs, ont-ils eu une fortune si diverse ? Est-ce un pur effet du hasard ? Je ne le crois pas.

Juventa et *senecta* sont deux mots qui remontent aux origines de la langue. Ils se disent proprement de *l'âge*. Ce sont de véritables adjectifs, se rapportant à *ætas*, sous-entendu. Ce mot est encore exprimé dans Lucrèce (V, 894) : *ætate senecta*. Mais *juventus* signifiait une réunion de jeunes gens, et il était bien nécessaire aux Romains pour désigner des *soldats*, des *troupes*, des *armées*. La confusion de *juventus* avec *juventa* aurait jeté dans la langue une obscurité regrettable. La même chose n'existait pas pour *senectus* : ce mot ne signifiait pas dans l'usage habituel « une réunion de vieillards. » Un mot spécial avait été fait pour une corporation politique de vieillards, *senatus*. Par conséquent, *senectus* avait pu se prendre pour l'âge sans grand inconvénient. Cependant *senecta* ne fut pas abandonné par les puristes, et il se maintient dans les premiers siècles de l'Empire : il est fréquent dans Tacite. L'emploi constant de *senectus* en parlant de *l'âge* a certainement contribué à l'usage abusif de *juventus* dans un sens analogue, à mesure que l'ignorance faisait des progrès.

Après ce long plaidoyer, que pensé-je de l'avenir ? Me flatté-je de convertir tout le monde ? Je n'espère pas un si beau succès. A la vérité, je suis bien convaincu que personne n'entreprendra de combattre la théorie que j'ai si solidement établie ; mais il restera les protestations silencieuses. Bien des philologues ont l'habitude de parler de leur *juventus* dans leurs préfaces, leurs programmes, leurs discours. Ceux-là continueront, même dans le cas où ils m'auraient lu. Je ne me préoccupe pas de ce petit nombre de protestants, bien qu'ils puissent être *melioris notæ*.

— Maintenant je veux tirer quelque lumière de faits analogues, en les cherchant surtout dans l'écrivain qui m'a longuement occupé.

Le texte de Salluste a été corrigé plus d'une fois, surtout avec le secours de bons manuscrits, et cela avec grand profit.

1. Je remonte aux temps anciens. Un passage très-curieux d'Aulu-Gelle (XX, 6) nous apprend qu'une rectification a été obtenue par un grammairien. Voici ses paroles : « *Maxima pars vestrum*. . sed procul dubio qui rectissime loqui volet, *vestrum* potius dixerit quam *vestri*. Et idcirco importunissime, inquit, fecerunt qui in plerisque Sallustii exemplaribus scripturam istam sincerissimam corruperunt. Nam quum ita in Catilina (c. 33) scriptum esset : *Sæpe majores vestrum, miseriti plebis Romanæ : vestrum* obleverunt, et *vestri* superscripserunt : ex quo in plures libros mendæ illius indoles manavit. Hæc memini mihi Apollinarem dicere ; eaque tunc ipsa, ita ut dicta fuerant, notavi. »

Voici la phrase de Salluste : « Sæpe majores vestrum (*ou* vestri), miseriti plebis Romanæ, decretis suis inopiæ opitulati sunt. » La plupart des éditeurs ont substitué *vestrum* à *vestri*, d'après la recommandation d'Aulu-

Gelle. On a droit de contester que la phrase de Salluste soit dans le cas de *maxima pars vestrum ;* mais enfin il ressort de cette citation que le texte de Salluste ne paraissait pas incontestablement établi du temps d'Aulu-Gelle, et que le choix des leçons partageait les savants. Or combien de nouvelles variantes introduites dans les siècles de ténèbres ! Mais ici ce n'est pas le génitif *vestri* qui était en concurrence avec *vestrum* [1]; *vestri* était le nominatif masculin pluriel de l'adjectif *vester*, comme on trouve très-souvent *majores nostri*.

2. Un autre exemple, pris dans le même historien, montrera quelles énormités risquèrent de s'introduire définitivement dans les textes. On lit dans la Guerre de Jugurtha (c. 5) : « Dein, quia tum primum superbiæ nobilitatis obviam itum est. » Un manuscrit portait la leçon *obviatum*, au rapport d'un médecin, habile critique, Dissaudeau . [2] Cet horrible mot, donné dans les Glossaires [3], s'était fait aussi une place dans le texte de Plaute (*Epid.* I, 2, 63) : *Neve usquam obviet seni*, au lieu de : *Neve usquam veniat obviam seni*.

3. Mais voici qui est plus grave : il s'agit d'une faute capitale, qui, jusqu'à ces derniers temps, figura dans les éditions de Salluste aussi généralement que *juventutem*. Elle se trouve dans la Guerre de Jugurtha (c. 85) : « Non sunt composita verba mea : parum id facio; ipsa se virtus satis ostendit. » *Parum* avec un verbe de prix ! On n'a pas le droit de prêter cet affreux solécisme à Marius, bien qu'il avouât lui-même n'avoir pas reçu une instruction bien soignée. Gerlach (1823-1827) n'offre pas de variante dans son texte; il fait pis dans son commentaire (t. II, p. 318) : il trouve toute simple la substitution de *parum* à *parvi*, mot qu'il n'écrit même pas : « *Parum id facio*, adverbium pro genitivo. » Burnouf (1821) a aussi conservé la leçon des manuscrits, mais sans garantir qu'elle soit de la main de Salluste [4]. Cependant, un siècle auparavant, Havercamp avait donné, probablement d'après Nonius, qu'il cite, la vraie leçon *parvi*, et les éditeurs de notre siècle étaient impardonnables de ne pas la reproduire. Les manuscrits de Nonius (Merc., p. 260, v. *Componere*) et ses éditions portent, sans aucune variante, *parvi id facio*. En recherchant les causes de l'erreur, on les trouverait aisément dans la ressemblance entre l'écriture de *parvi* et de *parum*, puis dans l'obscurité du génitif *parvi* pour des copistes ignorants. Mais l'ignorance ne pouvait conduire à substituer *parvi* à *parum :* c'est là un des principes de la paléographie.

Ce serait faire injure aux lecteurs que de s'arrêter à établir la propriété

1. Pottier a conservé *vestri*, restant fidèle à ses manuscrits.

2. Dissaldeus, in M. Accii Plauti comœdias, p. 109. Salmurii, 1611. — Les éditions d'Havercamp et de Dietsch indiquent nombre de manuscrits qui présentent la même faute, mais assez souvent corrigée.

3. Gloss. Philoxeni : « Obviat, ἀπαντᾷ. »

4. Parmi les éditeurs de Salluste, Dietsch est le seul qui mentionne un manuscrit offrant *parvi*, avec cette glose suscrite, mais d'une autre main, *precii*.

des locutions *Parvi facere* ou *Parvifacere*, *Parvi pendere* ou *æstimare*. Les exemples abondent déjà dans Plaute. En voici un d'un poëte comique moins connu, Pomponius :

Ego rumorem parvi facio, dum sit, rumen qui impleam [1].

Cicéron (*Finib.* II, 13) a employé le superlatif : *Minimi facere*. Et Cornelius Nepos (*Eum.* 2) : « Quem unum Alexander *plurimi* fecerat. »

Salluste a-t-il pu confondre un adverbe de *quantité* avec un adverbe de *prix*? Un écrivain, même sans être un écrivain du premier ordre, aurait-il pu enfreindre une règle essentielle de la langue? La raison se refuse à une pareille supposition, et tous les manuscrits du monde ne sauraient prévaloir contre la loi. Si l'on admettait une autre hypothèse, il arriverait, dans le cas présent, qu'un auteur de talent moyen et d'une époque déjà basse aurait mieux su le latin qu'un écrivain justement placé par l'opinion générale dans les premiers rangs. Je veux parler de Prudence, dont nous avons cette strophe (*Peristeph.* 4, 165) :

Carminis leges amor aureorum
Nominum parvi facit, et loquendi
Cura de sanctis vitiosa non est,
Nec rudis unquam.

Grâce aux éditions d'Havercamp et de Dietsch, la leçon *parvi facio* me paraît définitivement établie. Il restera à effacer de tous les dictionnaires une honteuse hérésie.

4. Il est des occasions où l'on surprend l'origine manifeste d'une faute, et un cas particulier nous est un enseignement pour les cas analogues. Le vieux poëte comique Cæcilius avait mis dans la bouche d'un de ses personnages cette plainte sur la vieillesse [2] :

Tum in senectute hoc deputo miserrimum,
Sentire ea ætate ipsum esse odiosum alteri.

Le premier vers n'est pas sur ses pieds. Heureusement Cicéron (*Senect.* 8), qui l'avait cité avant Nonius, vient nous tirer d'embarras :

Tum [equidem] in *senecta* hoc, etc.

Un mot avait été passé, et un autre altéré suivant les exigences du siècle, qui ne connaissait plus le vieux terme *senecta*.

— Je terminerai par une observation sur notre mot *jeunesse*, qui a été traité à peu près comme le mot *juventus*, mais heureusement sans grand danger. On lui a donné quelquefois le sens fort singulier de « jeune

1. Apud *Non.* p. 18.
2. D'après les manuscrits de Nonius (p. 1).

fille. » Avec cette acception le mot est populaire [1] : je l'ai encore entendu quelquefois dans mon enfance, mais aujourd'hui il est, je crois, généralement ignoré. J'ai été surpris, je l'avoue, de le trouver dans les dictionnaires. L'Académie, dans son édition de 1835, le donne, avec des exemples. « Il se dit quelquefois, populairement, d'une personne jeune, et surtout [2] d'une jeune fille. *C'est une jeunesse, une jolie jeunesse. Cette jeunesse-là fait la fière.* » M. Littré devait consigner ce sens dans son dictionnaire, sauf à le discuter. Il ne le discute pas, et il l'appuie sur deux autorités, d'abord celle de Racine (*Plaid.*, III, 4) : il s'agit d'Isabelle, fille de Chicaneau, avec laquelle Dandin veut être aimable quand il lui dit :

> Ce n'est pas tout, ma fille : il faut de la sagesse.
> Je suis tout réjoui de voir cette jeunesse.
> Savez-vous que j'étois un compère autrefois ?

L'exemple ne me paraît pas concluant : j'y reviendrai. Mais le suivant, qui est de M^me^ de Genlis, ne laisse aucune obscurité : « Madame Dupré n'aime pas que des jeunesses comme nous sortent souvent. » Féraud, qui a donné cet exemple, en cite un second, du même auteur : « Une jeunesse comme vous, vendre comme ça toutes ses nippes, et en cachette ! » Il faut enregistrer de pareilles choses, à condition de ne pas leur donner droit de bourgeoisie dans la langue : c'est de l'argot.

L'Académie, dans son édition de 1694, ne connaît pas ce jargon, et certainement elle ne donnait pas au vers de Racine le sens qu'on lui donne ici. Quant à moi, je regarde cette interprétation comme injurieuse pour notre grand tragique. Il est bien plus noble, plus poétique, plus français, d'entendre : « Ce bel âge, cet air de jeunesse, cette fleur de jeunesse. » Je traduirais en latin par ce mot à mot :

> Gaudia quanta mihi, talem spectare juventam !

Apulée vient à notre secours, en nous fournissant un exemple tout à fait analogue. Un chef de voleurs propose de vendre une jeune fille, belle et de riche famille, espérant bien en tirer un bon prix : « Nec enim levi pretio distrahi poterit talis ætatula. » (*Metam.* VII, p. 149, Bip.) C'est le calque du mot de Racine : « cette jeunesse. » Traduisons : « On demandera un gros prix de cette fleur de jeunesse. »

Voici un autre exemple, également pertinent. Il est de Juvénal (6, 103). La femme d'un sénateur avait quitté son mari pour suivre en Egypte un comédien, Sergius Ludius. « Etait-elle donc éprise de sa beauté, de sa jeunesse ? »

1. « Le peuple, à Paris et dans plusieurs provinces, dit « une jeunesse » pour « une jeune fille. » (Féraud, *Dictionnaire critique de la langue françoise*, Marseille, 1787. 3 vol. in-4.)

2. Ce *surtout* est charmant. Essayez donc de dire d'un homme : « cette jeunesse, » même *populairement !*

Qua tamen exarsit forma? qua capta juventa est
Hippia? quid vidit, propter quod Ludia dici
Sustinuit?

Dans son Dictionnaire, M. Littré indique cette subdivision : *Etat d'une personne jeune.* Voilà précisément ce qui convient à l'interprétation du vers de Racine, et les nombreux exemples allégués éclaircissent celui du poëte. Je copie. « Qui eût pu seulement penser que les années eussent dû manquer à une jeunesse [1] qui semblait si vive? » (Bossuet.) Citons encore, du même auteur : « La mort a plus de prise sur une princesse qui a tant à perdre : que d'années elle va ravir à cette jeunesse! »

Je trouve dans Saint-Simon un exemple analogue et plus tranché. Il parle de la tendresse du duc de Bourgogne pour son épouse : « Le jeune prince étoit passionnément amoureux de Mme la duchesse de Bourgogne... et toutefois il s'amusoit avec les jeunes dames de leurs particuliers, souvent en séminariste en récréation, elles en jeunesse étourdie et audacieuse [2]. » Mme de Genlis aurait probablement écrit : *en jeunesses étourdies.*

Je reviens aux *Plaideurs* de Racine. On chercherait vainement dans la belle et savante édition de M. Paul Mesnard [3] une note sur le vers :

Je suis tout réjoui de voir cette jeunesse.

Evidemment il ne s'est pas douté que le mot *jeunesse* fût amphibologique dans ce vers.

On a encore prétendu trouver dans Du Fresny cette étrange acception de *jeunesse :*

Que de défauts elle a
Cette jeunesse! on l'aime avec ces défauts-là.

Mais cette explication est tout à fait contraire à l'intention de l'auteur. En lisant tout le passage, il est impossible de se méprendre sur son idée. Il conserve deux fois au mot *jeunesse* son vrai sens :

Bon! vous voilà fixée!
— Par la crainte d'abord mon âme s'est glacée.
— J'admire la jeunesse et sa vivacité!
Passant toujours de l'une à l'autre extrémité,
De l'excessive crainte à l'espérance folle.....
Sans arrêt, sans raison; que de défauts elle a
Cette jeunesse! On l'aime avec ces défauts-là.
(*La Réconciliation normande,* a. I, sc. II.)

Un passage de Quinte-Curce (VI, 5) prête à un rapprochement frappant,

1. Il est question de Mme la duchesse d'Orléans.
2. *Mémoires de Saint-Simon,* édition Chéruel, t. VIII, p. 208.
3. *Les Plaideurs,* t. II, p. 217, dans la collection : *Les grands Écrivains de la France,* librairie Hachette.

en offrant l'emploi de *juventus* appliqué à une personne. Alexandre ayant mis sa vie en danger pour s'être baigné, étant en sueur, dans le Cydmus, ses soldats, fort alarmés, déploraient que cette fleur de jeunesse fût près d'être sitôt moissonnée. « Illum florem juventæ... divelli a se et abrumpi querebantur». Pour traduire exactement les mots latins, Beauzée s'est vu obligé de mettre : « Ils se plaignaient que, *dans* cette fleur de jeunesse, il leur était arraché pour jamais. »

Les anciens dictionnaires français, ceux de Nicot, de Richelet, de Furetière, de Trévoux, ignorent également la troisième acception du mot *jeunesse*. J'ai constaté le silence de la première édition du Dictionnaire de l'Académie. Naturellement j'ai été curieux de m'assurer à quelle époque le barbarisme en question s'y était introduit. Eh bien, la cinquième édition, qui est du commencement de ce siècle (an VII), n'offre pas encore une malheureuse addition, qui ne se trouve que dans la sixième (1835) !

Les dictionnaires français postérieurs à cette dernière édition donnent le sens nouveau qu'elle contient. Mais M. Dochez ne les a pas imités. M. Bescherelle, après avoir fait acte d'obéissance envers l'Académie, ajoute : « Cette acception pouvant donner lieu à des équivoques, il vaut mieux s'abstenir d'employer le mot *jeunesse* dans ce sens détourné. »

Un pareil sens, dont l'existence, je l'espère, n'aura été que momentanée, me choque tellement, qu'après mûre réflexion et quelques recherches, je suis arrivé à n'y pas croire. Je trouve là une création monstrueuse, dérivant d'une fausse prononciation. Que de mots ont été défigurés par le peuple ! Combien d'autres, également corrompus, ont été autorisés par les savants ! L'Académie ne saurait faire admettre : un « péril *éminent*, » au lieu de « *imminent*. » Vaugelas a déclaré cette locution peu justifiable, et Littré la condamne absolument. L'édition de 1694 contient à cet égard une bien singulière remarque, que les éditions postérieures n'ont pas reproduite. « ÉMINENT... Il s'emploie pour *imminent*, qui ne se dit plus, et signifie : Qui menace, et qui est tout proche, et comme présent. *Péril éminent*. » Cela indique que l'erreur était relativement nouvelle. Dochez a trouvé « péril *imminent* » dans Sully. Ajoutons que le barbarisme français implique un barbarisme latin.

Chevalet (t. II, 9) s'est bien gardé d'accepter la nouvelle acception de *jeunesse*. « Le peuple, dit-il, fait souvent subir à notre langue de nombreuses altérations de ce genre : on entend sans cesse dans les faubourgs *ormoire*, *colidor*, *brelue*, *licher*, *tête d'oreiller*..., une *jeunesse*, pour, une *jeune fille*. » On en ajouterait bien d'autres : *mairerie* pour *mairie*, *ajambée* pour *enjambée*, etc. Quelques-unes ne sont pas simplement des erreurs du peuple.

Voici où mes réflexions m'ont conduit. Je vois dans ce mot *jeunesse* la caricature d'un charmant adjectif au féminin, *jeunette*, que La Fontaine a encore employé. A plus forte raison a-t-il plu à Marot :

Pourtant si je suis brunette,
Ami, n'en prenez émoi :
Autant suis ferme et jeunette
Qu'une plus blanche que moi.

L'adjectif pouvait devenir substantif, comme nous disons, ***une brune***, ***une blonde***, et (ici le rapport est encore plus frappant) ***une brunette***. « Une jolie brunette. » (ACAD.) :

Autant qu'une plus blanche il aime une brunette.
RÉGNIER (*Sat.* VII).

Mais, ***jeunet*** étant tombé en désuétude, le féminin n'a pu lui survivre qu'en subissant une grossière métamorphose. Cependant je ne serais pas étonné si dans quelques campagnes, qui ne reçoivent la loi ni de Paris ni des dictionnaires, on disait encore : une ***jeunette*** [1].

On a dû remarquer dans l'interprétation des dictionnaires cette singulière restriction : « Il se dit... d'une personne jeune, et ***surtout*** d'une jeune fille. » J'ai fait remarquer ce mot de ***surtout***, au lieu de ***seulement***. Or conçoit-on que les garçons soient exclus de la classe de la ***jeunesse*** ?

Tout nous décide à conclure que le troisième sens donné à ***jeunesse***, celui de « jeune fille, » doit être effacé : il provient probablement d'une méprise.

1. Voir ci-après, dans un article intitulé : *Une ancienne Chanson picarde* (5 mars 1863), une discussion analogue, à propos des mots *fourchelle* et *fourchette*.

V

DU VERS PARÉMIAQUE.

Je crois devoir une réparation au vers *parémiaque*, dont j'ai omis de parler dans les premières éditions de mon *Traité de versification latine*. J'en rejette en partie la faute sur Sénèque le Tragique, qui est pour le reste un guide si sûr, mais qui, par une singularité inexpliquable, n'a pas fait usage du parémiaque, quoiqu'il se soit servi bien souvent de l'*anapestique dimètre*. Or l'emploi de l'un devait amener l'emploi de l'autre, si le tragique latin eût suivi, comme à l'ordinaire, l'exemple du théâtre grec. Les anciens tragiques latins avaient à cet égard reproduit plus exactement leurs modèles : c'est dans leurs fragments qu'il faut rechercher des exemples du mètre négligé par Sénèque.

Le vers parémiaque (παροιμιακός, *paræmiacus*) n'est autre chose qu'un anapestique dimètre privée d'une syllabe, ou *catalectique* [1]. Les Grecs le mélangent avec l'anapestique dimètre, et ils le placent généralement à la fin de la phrase, de manière à en faire une *clausule*. Je prendrai au hasard quelques exemples dans le théâtre grec.

Eschyle (*Pers.*, 629) :

Ἀλλὰ χθόνιοι δαίμονες ἀγνοί,
Γῆ τε καὶ Ἑρμῆ, βασιλεῦ τ' ἐνέρων,
Πέμψατ' ἐνερθε ψυχὰν ἐς φάος·
Εἰ γάρ τι κακῶν ἄχος οἶδε πλέον
Μόνος ἀν θνητῶν πέρας εἰπoι.

Sophocle (*Philoct.*, 1464) :

Χαῖρ', ὦ Λήμνου πέδον ἀμφίαλον,
Καί μ' εὐκλοίᾳ πέμψον ἀμέμπτως,
Ἔνθ' ἡ μεγάλη μοῖρα κομίζει
Γνώμη τε φίλων, χὠ πανδαμάτωρ
Δαίμων, ὃς ταῦτ' ἐπέκρανεν.

1. Le *mètre* se composant ici de deux pieds, le parémiaque est un vers de *trois pieds et demi*. Marius Victorinus (p. 2552) appelle fort justement ce vers *anapæstica hephthemimeres*.

Euripide (*Hecub.*, 127) :

Γνώμῃ δὲ μίᾳ ξυνεχωρείτην,
Τὸν Ἀχίλειον τύμβον στεφανοῦν
Αἵματι χλωρῷ· τὰ δὲ Κασσάνδρας
Λέκτρ' οὐκ ἐφάτην τῆς Ἀχιλείας
Πρόσθεν θήσειν ποτὲ λόγχης.

Aristophane (*Equit.*, 496) :

Ἀλλ' ἴθι χαίρων, καὶ πράξειας
Κατὰ νοῦν τὸν ἐμόν· καὶ σε φυλάττο.
Ζεὺς ἀγοραῖος· καὶ νικήσας,
Αὖθις ἐκεῖθεν πάλιν ὡς ἡμᾶς
Ἔλθοις στεφάνοις κατάπαστος.

Varron [1] désigne, sans le nommer, le vers parémiaque, quand il dédouble un certain vers *archiloquien*, et donne pour premier élément :

Ex littoribus properantes.....
Trojæ qui primus ab oris.

Il y a, ou il doit y avoir, un exemple de ce vers dans le *Centimètre* de Servius [2]. Putsch a omis cet exemple, après avoir rapporté exactement la description du parémiaque (*constat dimetro catalecto*). Je le rétablis d'après deux anciens manuscrits de la Bibliothèque royale :

Aditum Veneris fuge, virgo.

Terentianus Maurus [3] nous donne ce modèle :

Mea tibia dicere versus.

Enfin, Marius Victorinus [4] rapporte les vers suivants, qui sont peut-être une citation :

Sed Iapygia [per] vada ponti
Vecti, prope littoris actas.

Je transcrirai à peu près tous les passages des poëtes latins dans lesquels figure le parémiaque, omettant ceux qui proviennent d'un arrangement systématique et contestable [5].

On voit parmi les fragments de Pacuvius :

Tu quoque, Ulysses,
Quanquam graviter cernimus ictum,
Nimi' pæne animo et molli, qui agere
Ævum consuetus in armis [6].

1. *Apud Diom.*, p. 514.
2. Page 1821. Je ne savais pas alors que Santen l'avait rétabli avant moi dans une bonne édition du *Centimètre*. (Petite plaquette in-8°, fort rare, 1788.)
3. Page 2422. Marius Victorinus (p. 2579) reproduit le même exemple, qui est, on le sait, la fin d'un vers de Virgile.
4. Page 2553. Je lis *vecti*, au lieu de *victi*.
5. Tels sont les passages de Varron ramenés d'une manière peu probable au vers parémiaque par Hermann. (*Elem. doctr. metr.*, p. 388 sq.)
6. *Ap. Cic. Tusc.*, II, 21. Ces vers sont mal divisés dans les éditions de Cicéron. Cf. Bothe, *Fragmenta Tragicorum*, p. 136.

Et plus loin :

Mittite, nam attrectatu et quassu
Sævum amplificati' dolorem [1].

Les parémiaques sont fréquents dans Attius :

Super Oceani stagna alta patris,
Terrarum anfracta revisam [2].

Jamjam stupido Thessala somno
Pectora languentque senentque [3].

Itera
Quibus in partibu' (nam audire volo
Si est quem exopto), et quo captu' modo,
Fortunân' forte repertus [4].

Heu ! qui salsis fluctibu' mandet
Me ex sublimo vertice saxi ?
Jamjam absumor; conficit animam
Vis vulneris, ulceris æstus [5].

Ubi sanctu' Cithæron
Frondet viridantibu' fetis [6].

Simul et circum magna sonantibus
Excita saxis sæva sonando
Crepitu clangente cachinnant [7].

Ita territa membra animo ægroto
Cunctant sufferre laborem [8].

Sed jam Amphilochum huc vadere cerno :
Ita nobis bona pausa loquendi,
Tempusque in castra revorti [9].

Un passage de Cicéron [10], dont le texte est très-corrompu, se termine incontestablement par un parémiaque :

Unde ignes cluet, immortalibus
Clam divis, nimi' doctu' Prometheus

1. *Ap. Cic.*, lieu cité. La construction du dernier membre de la phrase n'est pas celle des éditions. Cf. Bothe, *Fragm. Tragic.*, p. 135.
2. *Ap. Non.*, p. 193.
3. *Ap. Prisc.*, p. 887.
4. *Ap. Non.*, p. 425.
5. *Ap. Cic. Tusc.*, II, 7; *Non.*, p. 425.
6. *Ap. Non.*, p. 489.
7. *Ap. Non.*, p. 463.
8. *Ap. Non.*, p. 469.
9. *Tusc.*, II, 10. Voici la leçon des manuscrits : *Unde ignis lucet mortalibus clam divibus cum doctus Prometheus*, etc. Je donne la conjecture de Bentley (*Epist. ad Mill.*, p. 475). Ces vers ont beaucoup exercé les critiques (cf. Herm., *Elem. doct. metr.*, p. 587; Bothe, t. V, p. 240).
10. *Charis.*, ed. *Keil*, p. 288.

Clepsisse dolo, pœnasque Jovi
Fato expendisse supremo.

Les satires de Varron contenaient quelques vers de ce mètre :

Detis habenas animæ leni,
Dum nos ventus flamine sudo
Suavem ad patriam perducit [1].

Et vivos contemnite vivi [2];
Anticipate atque addite calcar;
Stultos contemnite docti.

Tel est l'usage ordinaire qu'ont fait du parémiaque les poëtes grecs et les anciens poëtes latins. C'est par exception que ce mètre a quelquefois été employé isolément. Héphestion [3] cite quatre vers parémiaques du Comique Cratinus :

Σιγάν νυν ἅπας ἔχε σιγάν ·
Καὶ πάντα λόγον τάχα πεύσει ·
Ἡμῖν δ' Ἰθάκη πατρίς ἐστι,
Πλέομεν δ' ἅμ' Ὀδυσεῖ θείῳ.

Voici un passage de Tyrtée rapporté par Dion Chrysostome [4] :

Ἄγετ', ὦ Σπάρτας εὐάνδρου
Κοῦροι πατέρων πολιῆται
Λαίφ μὲν ἴτυν προβαλέσθε,
Δόρυ δ' εὐτόλμως βάλλοντες,
Μὴ φειδόμενοι τῆς ζωᾶς ·
Οὐ γὰρ πάτριον τᾶς Σπάρτας.

Diomède [5] cite deux parémiaques qui semblent bien être un fragment ancien :

Agite, o pelagi cursores,
Cupidum in patriam portate.

Ce mètre se trouve employé isolément dans les poëtes de la décadence. Nous voyons dans Ausone [6] :

Decus hoc matrisque meumque,
In tempore puberis ævi,
Vis perculit invida fati.

Dans Boëce [7] :

Felix nimium prior ætas,
Contenta fidelibus arvis,

1. *Ap. Non.*, p. 192.
2. *Ap. Non.*, p. 70. Je supprime un vers, qui n'a pas de sens dans l'état où il nous est parvenu.
3. Page 50.
4. T. II, p. 51.
5. Page 512.
6. *Parent.*, 17.
7. *Consol.*, II, 5.

Nec inerti perdita luxu ;
Facili quæ sera solebat
Jejunia solvere glande, etc.

Et dans Martianus Capella [1] :

Caput artibus inclyta virgo,
Cui panditur aula Tonantis :
Merito tibi subditur orbis,
Rationibus ante repertus, etc.

Hosidius Géta, poëte qui a fait une tragédie de *Médée* avec des centons de Virgile, a employé le parémiaque suivi dans un chœur :

Rerum cui summa potestas,
Precibus si flecteris ullis,
Et si pietate meremur,
Nostro succurre labori [2].

Les Grecs mettent presque toujours une *césure*, c'est-à-dire un repos, après la première dipodie, nécessité qui est imposée au dimètre, ce frère aîné du parémiaque. Les Latins n'ont pas eu cette attention.

(*Revue de l'Instruction publique*, 15 août 1846.)

P. S. Cette petite monographie ayant obtenu un accueil favorable, ce m'est un devoir de l'enrichir de quelques témoignages et exemples que j'ai trouvés depuis qu'elle a été écrite.

J'ai emprunté des citations au théâtre grec. Il est à propos d'ajouter l'autorité d'un métricien important, Héphestion. Il dit que le *parémiaque* est un anapestique « dimètre catalectique, » et cite les vers suivants (p. 49, 50 et 51) :

Πότε δ' Ἄρτεμις οὐκ ἐχόρευσε . . .
Καὶ κόρκορος ἐν λακάνοισιν . . .
Σιγάν νυν ἅπας ἔχε σιγάν . . .
Ἡμῖν δ' Ἰθάκη πατρίς ἐστι . . .
Δήμητρί τε χεῖρας ἀνέξων . . .
Ἐρέω πολὺ φίλταθ' ἑταίρων.

On lit dans Cicéron (*Nat. Deor.* 1, 43) deux vers, dont le second est un parémiaque :

Quæ Lemni
Nocturno aditu occulta coluntur,
Silvestribu' sæpibu' densa.

Un exemple de Varron (ap. *Non.*, p. 140), dont le premier vers est bien incertain, se termine certainement par un parémiaque :

1. Page 31.
2. *Poet. Minor.*, VII, p. 448 (Lemaire).

Dein certo aluit fructu, ut siccum
Pareret mansum, quo venarum
Sanguine vivos compleret.

Servius découvre et signale ce mètre dans le second hémistiche d'un vers de Virgile (*Bucol.* 8, 78) :

Veneris dic vincula necto.

« Anapæsticus est trimeter hypercatalecticus. Hoc autem metrum est Cupidini consecratum. »

Je m'étonne que les grammairiens, au lieu de puiser dans les Tragiques latins des citations intéressantes, s'amusent à produire pour exemples des fragments de vers de Virgile, quelquefois arrangés. Ainsi fait Terentianus Maurus (p. 2422) :

Cetera pars superest :
Mea tibia dicere [1] versus.
Hæc juncta frequentius edet
Anapæstica dulcia metra.

Marius Victorinus (p. 2379) le copie :

Precor adspirate canenti.....
Mea tibia dicere versus.
(*Æneid.* IX, 525; *Bucol.* 8, 21.)

Le même grammairien (p. 2520) trouve le mètre dont nous parlons dans ce vers de Virgile (*Æn.* IX, 503) :

Sonitum procul ære canoro.

Mallius Théodore (p. 43) se sert du même vers, légèrement altéré. Il définit ainsi cet anapestique : « Item tetrameter[2] anapesticus colobos fit ita :

Sonuit procul ære canoro. »

J'ai dit que ce mètre s'employait rarement seul. Ce cas devient pourtant assez fréquent à mesure qu'on s'éloigne des siècles classiques.

Terentianus Maurus (p. 2423) a décrit l'aristophanien dimètre catalectique dans une trentaine de vers, qui servent eux-mêmes d'exemple :

Cuicumque libebit ita istos
Triplices dare sic anapæstos.....
Catalecticon hoc genus omne
Et semipedem vocitari,
Supra quoque jam meministis, etc.

J'ajouterai une épitaphe dont la poésie indique une bonne époque.

1. *Dicere* n'est pas dans Virgile.

2. On dit plus souvent *dimeter*, en comptant deux pieds pour un mètre. Mais, d'autre part, *pentamètre*, *hexamètre*, signifient « de cinq, de six pieds. »

Elle se trouve dans le recueil des inscriptions de Grüter (p. 669) et dans beaucoup d'autres, dans l'Anthologie (t. II, p. 195), etc. Je tâcherai d'en donner une récension plus correcte :

Appollonia [1] quæ vocitor [2]
Lapide hoc inclusa quiesco.
Ipso mihi flore juventæ
Ruperunt fila Sorores :
Annos post decem [3] et octo
Vetuerunt [4] visere lumen.
Unum sortita maritum,
Servavi casta pudorem.
Mater miser[a] hoc monumen[tum]
Extruxit Olympias amens.
Hæc sunt. Bene vive, viator.

En terminant, qu'il me soit permis de m'honorer de l'approbation de Boissonade, helléniste dont la renommée est européenne, professeur dont l'enseignement captivait, à qui je conserve un souvenir mêlé d'admiration et de sympathie. Dans une lettre qu'il m'écrivit un mois après la publication de mon article, il me signalait l'omission du passage de Mallius Théodore, dont je n'ai pu acquérir que plus tard l'ouvrage assez rare, non reproduit dans le recueil Putsch. Il m'avertissait aussi que le vers que j'avais ajouté, d'après de bons manuscrits, au Centimètre de Servius, se trouvait déjà dans une édition de ce traité donnée par Van Santen, en une très-petite brochure. On voit que le professeur de grec nous apprenait aussi beaucoup d'autres choses. Voici le mot obligeant contenu dans cette lettre : « Je dois, Monsieur, à la complaisance de M. Hachette d'avoir « lu votre savant article sur le vers parémiaque. » Et deux mois plus tard, il me félicitait à la fois de cette dissertation et de celle qu'on lira dans le numéro suivant : « Votre belle dissertation sur la strophe « *Miserarum est* m'était connue. Car M. Hachette me fait l'extrême plaisir « de me donner son importante *Revue*. Je l'avais lue dès sa première appa- « rition. J'y ai trouvé, il y a quelques mois, un autre savant article sur le « vers *parémiaque*. »

1. Toutes les transcriptions ont *Apolonia* ou *Apollonia*. J'ai remarqué qu'à une basse époque on a doublé la consonne. Dans un passage de Nonius Marcellus (p. 36, v. *Excuriari*), tous les manuscrits portent : « *Appollonium* ideo excuriant. » Cette manière d'écrire semble avoir passé dans le vieux français ; on trouve écrit, dans les ouvrages un peu anciens, le nom d'une rue de Paris, rue *Sainte-Appoline*.

2. Les diverses copies donnent *vocitabatur* ou *vocitatur*, ce qui fait un vers trop long. L'altération vient de la manière la plus ordinaire de s'exprimer. Mais il n'est pas très-rare que la personne à qui la sépulture est consacrée parle elle-même dans l'épitaphe.

3. La seconde syllabe de *decem* compte ici pour une brève : licence archaïque, qui dépare cette pièce correcte et élégante.

4. Dans les anciens textes, *venerunt*, qui n'a pas de sens. Alde, Pithou, ont corrigé.

VI

LA STROPHE D'HORACE EN VERS IONIQUES MINEURS DIVISÉE D'UNE MANIÈRE NOUVELLE.

Le pied nommé ***petit ionien*** (on me pardonnera de le définir, puisqu'on n'en trouve qu'un seul exemple dans les poëtes classiques, et encore cet exemple est-il supprimé dans les éditions à l'usage des colléges) se compose de deux brèves et de deux longues. Plusieurs de ces pieds forment un vers, qui est l'***ionique mineur***.

Ce vers peut avoir deux pieds, trois pieds ou quatre pieds, en d'autres termes il peut être ***dimètre***, ***trimètre*** ou ***tétramètre***.

Le dimètre est indiqué par quelques grammairiens anciens [1]. Voici le modèle donné par Servius dans le *Centimètre;* l'édition de Pustch l'a omis :

Sapientes Amor odit [2].

Ce vers de deux pieds a-t-il été employé par Horace? C'est là un des points de la discussion qui va suivre.

Ni les grammairiens latins, ni les éditeurs ne sont d'accord entre eux sur la manière de diviser l'ode [3] où le lyrique a fait usage de l'ionique mineur, ***Miserarum est***, etc. Les premiers disent assez généralement que ces vers sont trimètres [4], du moins en partie. Marius Victorinus [5], Atilius

1. Conf. MAR. VICTOR., p. 2641 et 2542 (éd. Putsch). Voyez un vers d'Alcman cité par Héphestion (p. 73, Gaisford). Ce vers ne se trouve dans aucun poëte latin.

2. C'est là le vers qui convient à la définition : *Anacreontium constat dimetro acatalecto* (p. 1823). L'exemple du trimètre manque dans Putsch. Voici le vers de Servius :

Aditum Veneris fuge, virgo.

Ce vers m'a été fourni par deux fort anciens manuscrits de la Bibliothèque royale: Santen l'avait déjà rétabli dans ses notes sur Terentianus Maurus (p. 333).

3. *Carm.*, III, 12.

4. DIOM., p. 510 et 524; PLOT., p. 2660; ATIL. FORTUN., p. 2695.

5. *Duobus trimetr s conjunctis, uno tetrametro eis subjecto* (p. 2618).

Fortunatianus [1], et le scholiaste Acron sont plus explicites : ils avancent que les deux premiers vers sont trimètres et le troisième tétramètre :

> Miserarum est neque amori dare ludum,
> Neque dulci mala vino lavere, aut ex-
> animari, metuentes patruæ verbera linguæ.

D'autre part, Marius Victorinus, par une singulière contradiction, cite plusieurs fois [2] le premier vers de l'ode, augmenté de *neque dulci*, comme un modèle de tétramètre :

> Miserarum est neque amori dare ludum, neque dulci.

L'emploi qu'Horace a fait du tétramètre est confirmé par Terentianus Maurus [3], qui, suivant son habitude, joint l'exemple du mètre à la description qu'il en fait :

> Simili lege sonantes numeros ad Neobulen [4]
> Dedit uno modulatus lepide carmine Flaccus.

Et il est probable qu'il a voulu reproduire les deux mètres d'Horace dans le passage suivant :

> Ita binæ variantur, neque cedunt
> Repetita vice longæ brevibus per synaphian [5].

La division en deux trimètres suivis d'un tétramètre a été longtemps adoptée sans contestation par les éditeurs. Parmi ceux du XVI^e^ siècle, je citerai Alde, Glaréanus, Fabricius, Lambin, Chabot ; et au XVII^e^, Jean Bond. Déjà, au XV^e^, Perotti, dans sa métrique, avait indiqué la même division. Terentianus Maurus l'a-t-il admise ? On le pense ; mais la chose reste dans le doute, puisqu'en citant la première strophe d'Horace [6], il ne spécifie pas comment il faut partager les vers. On n'a donc sur ce point que l'opinion des copistes et des éditeurs.

Bentley [7] a discuté la constitution de la strophe d'Horace avec une grande supériorité ; et, bien que sa conclusion puisse ne pas être admise [8], il a établi certains points d'une manière inattaquable.

Et d'abord, il a noté, d'après l'autorité d'Héphestion [9], que la strophe

1. *Duo primi trimetri, tertius tetrameter* (p. 2704).
2. Pages 2496, 2507 et 2538.
3. Page 2429.
4. Je ne puis comprendre que Santen ait, dans son édition, ajouté *dedit uno* à la première ligne, forgeant un *pentamètre*, et faisant déroger le grammairien à sa méthode constante. Bentley devait d'ailleurs prémunir contre cette erreur.
5. Page 2429.
6. Page 2429.
7. *Ad Horat.*, p. 191.
8. On verra que beaucoup d'éditeurs se sont séparés de lui. Santen trouve qu'il n'a pas résolu le problème.
9. Page 130 : Ἡμεῖς δὲ, ἐπεὶ κατὰ δέκα ὁρῶμεν αὐτὸ συζυγίας καταμετρούμενον, κατὰ σχέσιν αὐτὸ γεγράφθαι φαμέν.

était composée de *dix* petits ioniens. De cette façon il a circonscrit la difficulté, et fixé définitivement des points d'arrêt.

Ensuite il a montré que la division en deux trimètres suivis d'un tétramètre est inadmissible. Déjà dans la première strophe le mot *ex-animari* est coupé en deux : cela peut encore se tolérer. Mais nous voyons à la troisième strophe une chose impossible :

Simul unctos Tiberinis humeros la-
vit in undis, eques ipso melior Bel-
lerophonte, neque pugno neque segni pede victus.

Aussi les manuscrits, qui présentent assez généralement la division en deux trimètres suivis d'un tétramètre, l'abandonnent ici, et font des vers faux, plutôt que de conserver la régularité par ce procédé étrange.

On a essayé de parer à cet inconvénient en transposant le troisième vers de cette strophe, et en le plaçant au commencement :

Eques ipso melior Bellerophonte,
Neque pugno neque segni pede victus,
Simul unctos Tiberinis humeros lavit in undis.

Cette correction d'Alde, qui croyait reproduire la leçon d'un prétendu manuscrit, a été adoptée par la plupart des éditeurs de son temps [1] : elle n'en est pas moins sans valeur. Elle a contre elle le témoignage unanime des manuscrits [2], et le commentaire d'Acron, où *simul* commence la phrase. Ajoutez que cette dernière construction est bien plus naturelle : c'est lorsqu'il a rafraîchi son corps dans le Tibre que le jeune Hébrus se présente plein de vigueur pour tous les exercices. Ce fond doit en quelque sorte précéder tous les traits du tableau.

Avant de discuter le système de Bentley [3], je dois dire quelques mots de celui qui constitue entièrement l'ode d'Horace en tétramètres. Ce système est dû à Cuningham (1721), à qui il fut sans doute inspiré par sa rivalité contre Bentley. Je ne conçois pas qu'il ait obtenu tant de crédit; car je le vois approuvé par nombre de philologues et d'éditeurs, par Gesner (1755), Chabanon (1773), l'éditeur des Deux-Ponts (1783), Mitscherlich (1800),

1. Glaréanus, Fabricius, Lambin, Théod. Marsile, et postérieurement Jean Bond (1668), Baxter (1701), etc.

2. Voyez Braunhard. Les quatre plus anciens manuscrits de la Bibliothèque royale (des IXe, Xe et XIe siècles) confirment la distribution la plus ordinaire.

3. Il est impossible de prendre au sérieux d'autres systèmes, tels que le partage en strophes de quatre vers, dont le dernier est un petit vers dans lequel on ne peut reconnaître ni un monomètre ni un dimètre (*verbera linguæ, nitor Hebri, segni pede victus, excipere aprum*). Cruquius a admis cet ordre, fourni par des autorités, et je l'ai trouvé dans deux manuscrits de la Bibliothèque royale. Vanderbourg pense que la *période* des dix petits ioniens ne forme qu'un seul vers : M. Stiévenart accepte cette idée; mais comme la typographie se refuse à reproduire un vers de cette taille, il divise toute la pièce en monomètres :

Miserarum est
Neque amori
Dare ludum, etc.

Féa (1811), Dœring (1824), Lemaire (1829), Peerlkamp (1834), et par un très-estimable prosodiste, M. Carey [1]. Il faut dire qu'il lui était venu un appui : en 1782, Iani écrivit une dissertation, plus souvent citée que lue, et qui est en somme assez médiocre : il n'admet que des vers tétramètres.

Voilà sans contredit de graves autorités. Toutefois, après quelque réflexion, on reconnaîtra que cet arrangement présente deux grands défauts : le premier, de faire disparaître entièrement le trimètre, vers essentiel d'après le témoignage si fréquent des grammairiens latins ; le second, de ne pas respecter le repos après le dixième ionien. Ainsi l'on est choqué de voir réuni dans un même vers :

Patruæ verbera linguæ. Tibi qualum Cythereæ.

Pareillement nous trouvons au huitième vers :

Neque segni pede victus. Catus idem per apertum.

Le goût demande qu'un nouveau vers commence à *Catus idem*.

J'ajoute que les manuscrits, tout en divisant d'une manière très-différente, et parfois très-déraisonnable, les vers dans l'intérieur des strophes, sont unanimes pour conserver à chacune la même étendue. Partout *Miserarum*, *Tibi qualum*, *Simul unctos*, *Catus idem*, commencent un vers.

J'arrive au système de Bentley, que le précédent n'aurait pas dû détrôner. Cet illustre critique partage chaque strophe en deux tétramètres, suivis d'un dimètre :

Miserarum est neque amori dare ludum, neque dulci
Mala vino lavere, aut exanimari, metuentes
Patruæ verbera linguæ.

Cette division a été reproduite par Sanadon (1728), Poinsinet de Sivry (1777), et par les plus célèbres éditeurs de nos jours, Braunhard et Orelli. Hermann, dans ses *Eléments de métrique* [2], ne discute plus une question qu'il regarde comme tranchée, et la dissertation du critique anglais est insérée par Gaisford dans ses notes sur Héphestion. Quand des hommes aussi considérables que Hermann, Gaisford, Orelli, suivent sans hésitation la même route, il est bien permis de dire que l'opinion de Bentley fait autorité aujourd'hui parmi les savants [3].

J'oserai cependant élever contre ce système plusieurs objections qui me paraissent de quelque poids.

1° Et d'abord aucun grammairien latin ne nous apprend qu'Horace ait composé des ioniques *dimètres*. Puisqu'ils lui empruntent des modèles pour les deux autres ioniques, il était assez naturel qu'ils le citassent aussi pour le dimètre. Mais ils ont souvent forgé des exemples pour la symétrie.

1. *Latin Prosody*, p. 295.
2. *Elementa doctrinæ metricæ*, p. 472.
3. C'est aussi celle de Haupt (1871).

2° Ensuite ce système néglige d'une manière trop hardie le témoignage des anciens, qui disent, dans une foule de passages, que l'ode d'Horace contient des *trimètres*, et plus de *trimètres* que de *tétramètres*.

3° Une grave autorité a échappé à Bentley, laquelle vient confirmer encore le mètre qu'il a évincé. Je veux parler de cette élégante épigramme intitulée *Pasiphaé*, dans laquelle un grammairien ancien a réuni tous les mètres d'Horace. Cette omission a d'autant plus lieu de surprendre, que Bentley lui-même a inséré cette pièce dans son édition d'Horace. On y trouve, comme modèle de l'*ionique mineur*, précisément le trimètre :

Et amoris pudibundi malesuadis.

Attachant une grande importance à ce que l'idée fût distribuée naturellement, je désirais qu'on terminât la première strophe par *metuentes patruæ verbera linguæ*, au lieu de placer *metuentes* à la fin du vers précédent, comme le fait Bentley. Pareillement à la troisième strophe :

Eques ipso melior Bellerophonte,
Neque pugno neque segni pede victus.

Je trouvais plus de symétrie dans cet arrangement que dans l'addition de *neque pugno* au premier de ces deux vers. Ce qui n'était chez moi qu'un soupçon s'est changé en certitude, quand j'ai découvert deux passages qui ont échappé à Bentley, et qui me paraissent trancher la question. Censorin donne deux fois [1] un exemple de l'*ionique mineur;* et au lieu de citer le premier vers de l'ode d'Horace, comme font les autres grammairiens, il cite le troisième :

Metuentis patruæ verbera linguæ.

Ces deux citations sont de la dernière importance : elles démontrent que la strophe d'Horace se termine par un *trimètre*.

En conséquence, voici comment je constitue l'ode entière, en commençant par le grand vers :

Miserarum est neque amori dare ludum, neque dulci
Mala vino lavere, aut exanimari,
Metuentes patruæ verbera linguæ.

Tibi qualum Cythereæ puer ales, tibi telas
Operosæque Minervæ studium aufert,
Neobule, Liparæi nitor Hebri.

Simul unctos Tiberinis humeros lavit in undis,
Eques ipso melior Bellerophonte,
Neque pugno neque segni pede victus.

1. Pages 2726 et 2728.

Catus idem per apertum fugientes agitato
Grege crevos jaculari, et celer arcto
Latitantem fruticeto excipere aprum.

La manière que je propose me semble lever toutes les difficultés. Elle présente le tétramètre au commencement : ce que Marius Victorinus indique dans trois passages ; et cependant elle fait prédominer le trimètre, qu'il est impossible de destituer ; enfin elle concilie, en les admettant à la fois, les opinions des grammairiens latins, et cela sans tomber dans l'inconvénient de couper des mots.

(*Revue de l'Instruction publique*, 15 octobre 1846.)

P. S. Je n'ai pas à modifier les conclusions contenues dans la dissertation précédente. Elle a obtenu le suffrage de tous ceux qui l'ont lue ; et ce n'est pas un faible succès, quand il s'agit d'un sujet sur lequel les opinions sont si divergentes, et qui avait été discuté par d'illustres critiques. Mais elle a eu peu de lecteurs. Le journal qui l'a publiée, s'occupant surtout de l'organisation et de la réglementation de l'instruction publique, ne sortait pas de France. Reproduite dans quelques exemplaires d'un tirage à part, elle n'est parvenue qu'à un petit nombre de ceux qui auraient pu chez nous y prendre intérêt. Je ne sache pas qu'il ait jamais été question de ma proposition dans une édition d'Horace.

Depuis trente ans, quelques faits nouveaux se sont produits, qu'il est à propos de faire connaître.

J'ai parlé trop irrévérencieusement de la division en quatrains, qui jouit aujourd'hui d'une grande autorité en Allemagne. Cette vogue s'explique facilement : des philologues tels que Lachmann et Meineke ont posé en principe que les strophes d'Horace doivent avoir quatre vers. L'édition d'Orelli donnée par Baiter (1850) n'a pourtant pas appliqué ce système à une ode qui, dès qu'elle était divisée en strophes, offrait toujours des strophes de trois vers. Mais, prenant en considération de graves autorités, elle a, dans un *Excursus*, donné la strophe d'Horace partagée suivant le mode recommandé. C'est à M. Kirchner que nous devons le modèle nouveau qui va suivre. Voici la première strophe :

Miserarum est neque amori
Dare ludum, neque dulci
Mala vino lavere aut exanimari metuentes
Patruæ verbera linguæ.

L'essai n'est pas heureux. Il a deux grands torts : il présente trois fois un ionique mineur *dimètre*, qu'aucun grammairien latin n'a reconnu dans Horace ; au contraire, il escamote le *trimètre*, celui dont ils font mention le plus souvent.

Une chose qui m'a encore plus étonné, c'est de voir une division ana-

logue, qu'assurément aucun manuscrit ne leur a offerte, dans l'édition recommandable de MM. O. Keller et A. Holder (1864). Ils disent devoir cette distribution à MM. Rossbach et Westphal. Je transcris la première strophe :

Miserarum est neque amori
Dare ludum, neque dulci
Mala vino lavere aut exanimari
Metuentis patruæ verbera linguæ.

Cette division, différente de l'autre, n'échappe pas davantage au double grief d'admettre un dimètre, qu'on n'a jamais reconnu dans l'ode d'Horace, et de supprimer le *tétramètre*, dont la présence est généralement attestée par les anciens.

Voilà où l'on arrive quand on torture les faits pour obéir à un système.

M. Lucien Müller, qui devait être de quelque secours dans une question de métrique, n'a rien trouvé de bien neuf, puisqu'il *subdivise* la strophe en deux tétramètres, suivis d'un dimètre. Mais il offre cela d'original qu'il fait entrer dans un seul vers ce qui en fournit trois aux autres éditeurs. Il en résulte une chose bien singulière, c'est la figure qu'il donne de ce vers incommensurable (*Hor.* p. LXXIII), en entremêlant sur une seule ligne, avec report, 20 brèves et 20 longues ! Ce n'était pas la peine de se séparer de ceux qui lui ont fourni ses subdivisions, et qui partagent franchement la strophe en quatre vers.

Je ne savais pas qu'il avait existé, il y a deux siècles et demi, un inventeur, mais un inventeur très-compromettant, de la strophe à quatre vers. Cruquius prétend que ni les anciens ni les modernes n'ont rien entendu à la strophe d'Horace ; qu'elle comprend quatre vers et trois espèces de mètres (ce qu'on appelait *tricolos tetrastrophos*). Voici la merveille qu'il a trouvée :

Miserarum est neque amori dare ludum,
Neque dulci mala vino lavere, aut ex-
animari metuenteis patruæ
Verbera linguæ.

Les deux premiers vers sont les trimètres ordinaires. Mais Cruquius néglige de nous dire ce que c'est que le troisième vers : j'y vois un anapestique de nouvelle fabrique, qui a trois pieds ; or on connaît les anapestiques de deux pieds et de quatre pieds (*monomètre* et *dimètre*), mais non ceux de trois pieds.

Il faut voir où ce système a conduit l'inventeur. La troisième strophe est vraiment bouffonne :

Simul unctos Tiberinis humeros la-
vit in undis ; eques ipso melior Bel-
lerophonte, neque pugno neque se-
gni pede victus.

Je n'ai pas encore tout énuméré : voici une singularité qui a droit d'être enregistrée comme les autres. Elle est due à M. Vanderbourg, qui donna, il y a une soixantaine d'années, une traduction en vers des Odes d'Horace. La strophe se compose de dix monomètres :

Miserarum est
Neque amori
Dare ludum,
Neque dulci
Mala vino
Lavere aut ex-
animari,
Metuentes
Patruæ ver-
bera linguæ.

Pour réciter chacun de ces vers, il ne faudra pas une haleine aussi longue que pour le vers unique de M. Lucien Müller. D'un côté, un vers d'un pied, de l'autre, un vers de dix pieds (de quatre syllabes) !

Je dois dire que M. Vanderbourg n'a pas décidé la question à la légère. Il a consacré à ce passage une note étendue, dans laquelle il montre qu'il connaît les grammairiens et les solutions de ses devanciers. Il est fâcheux que son érudition l'ait conduit à un pareil résultat. Les ioniques mineurs d'un mètre et de deux mètres, donnés par deux grammairiens, sont des vers qu'ils forgent, comme il leur arrive souvent, en vue de la symétrie, et pour avoir des séries complètes. Je ne veux pas dissimuler qu'un autre métricien, dont je n'avais pas eu l'ouvrage à ma disposition quand je publiai mon article, a fait aussi mention du dimètre. C'est Mallius Théodore (p. 50). Voici son énumération : « Fit enim ex quatuor ionicis minoribus, ita :

Vocat omnes, bona justis sua semper Deus adfert.

Fit autem hoc metrum ex tribus etiam ionicis minoribus. Hujus exemplare :

Bona justis sua semper Deus adfert.

Ex duobus quoque ionicis hoc metrum fit, ita :

Bona justis Deus adfert. »

Cet exemple ne prouve pas grand'chose. L'ionique dimètre repose donc sur sa seule autorité. Mallius aurait pu tout aussi bien donner un modèle d'un ionique de cinq pieds. Pourquoi n'a-t-il pas imité la plupart des métriciens qui ont pris des vers d'Horace pour exemples? Il paraît bien probable que la pièce de ce poëte était la seule écrite en ce mètre.

Je ne cesserai de faire remarquer que ni Mallius ni aucun grammairien n'a dit qu'Horace avait fait des ioniques mineurs de deux mètres.

Qu'il me soit permis de répéter que la division que j'ai indiquée est la seule qui satisfasse à toutes les données du problème. Elle n'admet que deux sortes de vers ioniques, le *trimètre* et le *tétramètre*, les seuls que constatent les nombreux témoignages des grammairiens latins. Elle ne coupe pas de mots en deux, ce qui arrive dans un des modèles souvent reproduits (*ex-animari*), et n'offre pas, ce qui arrive dans le même système, un vers finissant ainsi : *Agitato grege cervos jaculari, et.* Enfin, quant à l'expression des idées, elle présente les repos les plus naturels.

Le témoignage le plus flatteur que j'aie obtenu en cette circonstance est celui de l'illustre Boissonade, que j'ai déjà rapporté dans l'article précédent, et que je demande à reproduire : « Votre belle dissertation sur la strophe *Miserarum est* m'était connue. Je l'avais lue dès sa première apparition. » (2 décembre 1846.)

Je retrouve un billet de Dübner, dans lequel il me dit qu'il aurait voulu donner dans son édition d'Horace une approbation publique à ma restitution. Je ne puis me priver de cet honorable suffrage :

« Mon cher ami, je m'étais réjoui de faire, dans mon Horace, l'éloge de votre arrangement du παμπλειστοπεριμάχητον *Miserarum est*, et de dire que vous, le premier, aviez non conjecturé, mais vu *et prouvé* [1] la vraie coupe de ces vers. Arrivé à l'ode III, 12, — ô miséricorde! la faux classique avait tranché toutes les difficultés : l'ode a disparu « Gallorum more pudico, » comme M. Orelli s'exprime quelque part. »

Un érudit, dont j'aurai plusieurs fois l'occasion de parler, Rostain, admirateur fanatique d'Horace, qui prenait ombrage dès qu'on proposait soit une leçon nouvelle, soit une interprétation qui venait contrarier ses habitudes, disons blesser sa foi, a été cependant favorable à la nouvelle distribution de la strophe ionique. Il m'écrivait, en avril 1870, après avoir reçu ma dissertation déjà vieille de quatorze ans : « J'ai reçu avec un vif sentiment de plaisir et de reconnaissance vos deux intéressantes dissertations, dont l'une, plus ancienne, m'était inconnue. Et quel dommage n'eût-ce pas été qu'elle m'échappât! J'aime tant qu'on me parle d'Horace! Elle m'a fourni l'occasion de rouvrir, de passer en revue mes éditions anciennes et modernes de l'incomparable lyrique : ma collection comprend une série assez nombreuse, partant d'Antoine de Bonfinis, Venise, 1519, pour s'arrêter au splendide Horace (illustré) de Munro, Londres, 1869. Je ne puis qu'approuver votre nouvelle distribution des quatre strophes, bien qu'à certains égards elle contrarie pour moi de vieilles habitudes de mémoire et d'oreille. Il s'en faut que M. Prædicow ait aussi bien rencontré, et l'on ne s'explique guère ni pourquoi Vanderbourg a voulu adopter sa bizarre innovation, ni comment l'exemple de Vanderbourg a pu entraîner MM. Worms et Stiévenart. » Cette approbation m'a paru une véritable victoire.

1. C'est le correspondant qui souligne.

VII

DE LA CRITIQUE DES TEXTES LATINS, A PROPOS D'UN PASSAGE DE PERSE (*Prol.* 14).

Les ouvrages des anciens, surtout des prosateurs, nous sont parvenus dans un état déplorable d'altération. Transcrits dans des siècles barbares, ils ont subi, entre les mains de l'ignorance, toutes sortes d'injures. Tantôt des phrases ont été reproduites incomplétement, sans parler des lacunes plus considérables ; tantôt des gloses ont été introduites dans le texte ; ici la forme des mots a été défigurée ; là les règles de la syntaxe ont été violées ; enfin, et ici peut-être est le genre de corruption le plus regrettable, parce qu'il est le moins remarqué, des expressions de la décadence ont été substituées à des expressions classiques. Depuis quatre siècles, la patience, et souvent le génie de la critique a purgé ces textes d'un nombre infini de souillures. Tantôt avec l'autorité d'un meilleur manuscrit, tantôt par des rapprochements savants et décisifs, tantôt par l'heureuse inspiration d'un esprit sagace, on a rectifié des passages dont la corruption était manifeste. Le grand nombre de ceux qui aujourd'hui lisent commodément les anciens dans des livres bien imprimés, ne se doutent guère du travail successif qui a amené les textes à cette perfection relative. Les dissertations des érudits restent enfouies dans les bibliothèques, où rarement un œil curieux va les chercher : c'est auprès d'un public très-restreint qu'ils trouvent une juste reconnaissance.

En parcourant les diverses éditions des auteurs anciens, et surtout en lisant les dictionnaires, j'ai souvent été désagréablement surpris de voir encore figurer dans ces ouvrages des leçons dont la critique a depuis longtemps fait justice. La philologie doit être une science progressive, comme les autres, et, selon moi, il n'est pas permis à un homme de goût de revenir, dans certains cas, aux textes, généralement assez incorrects, des éditions *princeps*. La raison demande qu'on suive la lumière une fois

montrée. Et n'est-ce pas une ingratitude envers les savants qui ont illustré la carrière de l'érudition, que de trébucher encore devant les difficultés qu'ils ont tranchées victorieusement ?

J'ai parlé de fautes provenant de la substitution d'une expression contemporaine à une autre plus ancienne et plus latine. Ce serait là le sujet de recherches intéressantes et difficiles. Cette question n'est pas celle qui doit m'occuper ici ; mais je veux au moins appuyer mon assertion sur quelques exemples.

Dans une dissertation spéciale, publiée il y a quelques années, je crois avoir démontré que, chez les auteurs classiques, le mot *juventus* ne se dit pas de l'âge, en dépit de tous les dictionnaires, et d'un texte fautif de Salluste [1]. Cette dissertation a été reproduite ci-dessus (n° IV) avec de nouveaux développements.

Combien de fois l'influence de la religion chrétienne a fait remplacer *animus* par *anima* ! On lit dans Salluste (*Jug.*, 2) : *Nam uti genus hominum compositum ex anima et corpore, ita*, etc. M. Burnouf conserve cette leçon, bien que dans sa note il incline pour *animo*. C'est encore là un passage à rectifier. Rien n'est plus familier aux philosophes latins que cette pensée. Cicéron a écrit (*de Finibus*, IV, 8) : *Animo constamus et corpore*, et ailleurs (*Tusc.*, III, 1) : *Quum constemus ex animo et corpore* [2]. Nous voyons dans toutes les bonnes éditions du même auteur (*de Nat. deorum*, III, 11) : *Unde animum arripuimus*, mais il y avait primitivement *animam*. Le mot *anima* devra également être remplacé dans ce vers de Lucilius (cité par Nonius Marcellus, p. 272, Merc.) :

> Principio physici omnes constare hominem ex *anima* et corpore
> Dicunt.

Enfin on lit dans Celse (VII, 33) le passage suivant : « Sed id cum periculo summo fit ; nam sæpe in ipso opere, vel profusione sanguinis, vel *animæ* defectione moriuntur. » Il s'agit d'une opération à laquelle le malade succombe souvent, par l'effet d'une hémorragie, ou dans une syncope. C'est encore *animo* qui est ici nécessaire. Les Latins disent *animi defectio* ou *defectus*, *animo linqui* ou *deficere*.

C'est là un point que je ne fais qu'indiquer. Pour l'instant mon objet est d'insister sur la nécessité soit de maintenir, soit d'introduire dans les textes les conquêtes légitimes de la critique.

Si les corrections étaient toujours dues à la collation nouvelle de meilleurs manuscrits, aucune objection ne s'élèverait contre cette imposante autorité. Mais les conjectures d'un philologue doivent-elles prévaloir contre un texte positif, contre tous les textes réunis ? Peuvent-elles arriver à s'imposer et à faire loi ? Il est impossible ici de donner une réponse géné-

1. *Revue de Philologie, de Littérature et d'Histoire anciennes*, t. I, p. 132.
2. Ajoutez *De Finibus*, IV, 10.

rale. Il y a, d'une part, les aperçus du génie; de l'autre, les fantaisies du demi-savoir. On a dit qu'il n'est pas une sottise au monde qui ne puisse se trouver dans quelque philosophe. La même chose peut se dire des éditeurs et commentateurs. Mais les absurdités sont peu dangereuses : elles font sourire ou excitent la pitié. Certaines corrections, sans être méprisables, ne portent pas avec elles la lumière nécessaire pour rallier tous les esprits ; elles laissent la carrière ouverte au travail de la critique. D'autres enfin présentent un tel caractère de certitude qu'on ne peut, sans se compromettre, se refuser à les adopter.

Si nos pères avaient eu pour les manuscrits une superstition ridicule, les monuments littéraires de l'antiquité seraient illisibles. Mais, de leur propre autorité, ils rectifiaient les erreurs, et cela parce qu'ils savaient le latin et le grec. Je vais citer quelques corrections tellement incorporées dans le texte, qu'elles ne se discutent plus aujourd'hui.

On sait qu'il ne nous reste qu'un seul manuscrit de *Phèdre*, le manuscrit Rosanbo. Sauvé du pillage de l'abbaye de Fleury-sur-Loire par les protestants, il tomba entre les mains du célèbre Pierre Pithou, qui en donna la première édition. M. Berger de Xivrey a rendu un signalé service aux lettres latines en publiant textuellement ce manuscrit. Il est curieux d'en extraire quelques comparaisons.

Nous lisons dans la deuxième fable du I^er^ livre (vs. 20) :

Lignumque *supra* turba petulans insilit.

Pithou avait trouvé *super* dans le manuscrit.

Dans une fable suivante (I, 6, 3), nous voyons :

Uxorem quondam *sol cum vellet* ducere.

Le manuscrit donne *solem velle.*

Ailleurs (I, 19, 6) :

Preces *admovit,* tempus exorans breve.

Le manuscrit, *admonuit.*

Enfin, dans le même livre (28, 1) :

Quamvis sublimes debent humiles metuere.

L'éditeur a effacé ici une glose : *Debent* homines *humiles.*

En rectifiant ces passages, Pithou a usé du droit supérieur et incontestable d'un grand critique, et il m'est indifférent, je l'avoue, que ces leçons soient la lettre d'un manuscrit ou la trouvaille d'un savant.

Prenons ailleurs quelques exemples. On lit dans Cicéron (*Tusc.*, II, 19) : « Sed homo *catus* nunquam terminat nec magnitudinis, nec diuturnitatis modum. » Les manuscrits donnent *cautus*, que très-peu d'éditeurs persistent à maintenir. Nonius citant ce passage (p. 92), précisément pour

expliquer l'ancien adjectif *catus*, il faut avoir bien de la mauvaise volonté pour repousser ce mot.

Dans le même traité (II, 10) se trouvent des vers du *Prométhée* d'Attius, dont la restitution est fort controversée; mais le point que je veux signaler n'a rien d'obscur. Le poëte parle de Prométhée :

> Unde igni' *cluet* mortalibu' clam
> Divisus.

Les manuscrits de Cicéron ont *lucet* ou *elucet;* les copistes ont changé le mot *cluet*, parce qu'il était ancien et devenu obscur pour eux. Mais comme Varron (*L. L.*, VII, 11) rapporte le même passage avec *cluet*, les manuscrits de Cicéron perdent aussitôt tout crédit. Aussi n'hésite-t-on pas à les abandonner.

Nous voyons dans les anciennes éditions de *Lucrèce* (V, 944) :

> Ut nunc montibus e magnis decursus aquai
> Claricitat late sitientia sæcla ferarum.

Lambin fait des efforts malheureux pour appuyer ce barbarisme. Forbiger[1] a rectifié ce passage en proposant *claru' citat*. M. Auguste Lemaire a adopté cette correction, et il y a lieu de croire qu'elle est désormais acquise à la critique. *Claricitare* est un mot à effacer du lexique de Forcellini[2].

On attribue également à Cicéron l'affreux barbarisme *palatus* (*de Finibus*, II, 8) : « *Non enim sequitur ut, cui cor sapiat, ei non sapiat* palatus. » Supposons qu'on lise dans un de nos imprimés le mot *palais* fait du féminin : le plus petit élève des écoles primaires donnerait sur les doigts du compositeur d'imprimerie et du correcteur. Je trouve que cette sorte de religion pour les erreurs d'un copiste ignorant est comme un crime de lèse-majesté à l'égard des princes de la littérature. Je m'empresse de dire que si *palatus* se trouve dans les anciennes éditions, dans le dictionnaire de Forcellini, et encore dans celui de M. Freund, il a été expulsé par beaucoup d'éditeurs de Cicéron. Notre savant M. Le Clerc l'a rejeté honteusement dans les variantes, et je m'étonne qu'Orelli l'ait réintégré dans son texte. Je m'en étonne d'autant plus que les arguments abondent pour le faire disparaître : l'*s* de ce mot *palatus* n'est autre chose que l'initiale du mot suivant : *palatused quia parvi id ducunt ;* le petit trait qui surmontait l'*u*, et remplaçait la lettre *m*, s'est perdu, comme il est souvent arrivé. Il est important de remarquer que les grammairiens latins nous ont laissé la

1. Dans une dissertation imprimée à Leipsick (1824).

2. J'ajoute, et de mon *Thesaurus poeticus*. Toutefois j'ai la satisfaction d'avoir dès lors proposé la même correction. C'est l'édition française de Lucrèce, publiée deux ans après mon Dictionnaire, qui m'a fait connaître la conjecture allemande. — Inutile de dire que *Claricito* n'a reparu dans ma nouvelle édition du *Thesaurus* (1875) que pour être condamné. J'y ai fait connaître une monstruosité plus surprenante encore, due au célèbre Lachmann, *clarigitat*.

liste des substantifs qui ont eu anciennement ou qui ont conservé deux genres : *palatum* n'y figure pas. D'ailleurs qui ignore que, dans l'extrême décadence, les copistes ne distinguaient plus les genres ? Les Glossaires fourmillent de pareils barbarismes.

Potulentus est un mot fort connu. On donnerait un pensum à l'écolier de huitième qui mettrait au datif pluriel *potulentibus*. Qui croira que Cicéron (*Nat. Deor.*, II, 56) ait pu commettre une pareille faute ? Cette ancienne plaie a disparu des éditions modernes. La confusion des finales *is* et *ibus* est fréquente : ceux qui ont l'habitude des manuscrits savent que la seconde se représentait par une abréviation qui ressemble beaucoup à la finale *is*.

Nous lisons dans le même traité (I, 6) :

> Proh deum popularium omnium, *omnium* adolescentium
> Clamo, postulo, obsecro, oro, ploro atque imploro fidem !

Le second *omnium* manquait autrefois : il est nécessaire pour la quantité du vers trochaïque.

Ibid., III, 30 : « *Veniamus in forum.* Sessum it prætor. » C'est ainsi qu'on lit dans l'édition de Lambin ; mais les premières éditions portaient *sessum ite precor.* MM. Le Clerc et Orelli reproduisent la correction, et je ne pense pas qu'on soit tenté de reprendre le non-sens.

Je ne vois, et l'on ne verra, je pense, dans toutes ces rectifications, qu'un usage très-légitime du pouvoir donné à la critique. Mais je ne m'en tiens pas là : je trouve que souvent elle est restée en deçà de ce qu'elle pouvait se permettre, et que les textes se ressentent tristement encore de l'excessive tolérance des éditeurs. Ici ma tâche devient plus délicate : il faut avoir le courage d'être en dissentiment avec des noms justement révérés.

Il y a dans Varron (*R. Rust.*, II, 1, 5) un passage qui m'a beaucoup exercé : « Etiam nunc in locis multis genera pecudum ferarum sunt aliquot, ut in Phrygia ex ovibus, ubi greges videntur complures ; ut in Samothrace caprarum quas *latine rotas* appellant. » Schneider, le meilleur éditeur de Varron, conserve cette leçon, se réservant de dire dans sa note : *lectio inepta*. Il ajoute que Pellissier [1], au rapport de Turnèbe, lisait *platycerotas*, avec l'approbation de Scaliger. Il propose lui-même *strepsicerotas*. On ne peut douter qu'il y avait ici un mot rare, qui n'a pas été compris des copistes ; et comme il s'agit d'une bête *à cornes*, la finale grecque *cerotas* devient infiniment probable. En méditant ce passage, et en cherchant à retrouver dans les lettres (ce que Schneider ne fait pas) l'ancienne leçon, j'étais tombé, de mon côté, sur la conjecture de Pellissier : *quas latycerotas*, par la perte du *p*, puis *laticerotas*, d'où *latine rotas*. Le *platyceros*, notre *daim*, πλατύκερως ἔλαφος de Pollux (V, 76), est aussi

1. Guillaume Pellissier, évêque de Montpellier. Cf. *Adriani Turnebi Adversariorum* lib. IV, 6.

mentionné par Pline et par Dioscoride. Je ne vois pas quel avantage on peut trouver à laisser dans un texte des *inepties* avouées.

Je signalerai dans Cicéron (*Quint. fr.*, III, 1) un endroit analogue : « Equidem hoc, quod melius intelligo, affirmo, mirifica suavitate te villam habiturum, piscina et salientibus additis, palæstra, et silva † viridicata. » Je donne le texte tel qu'Orelli l'a imprimé. L'éditeur nous dit que le mot précédé d'une croix est *verbum corruptum*. Cela me rappelle un passage agréable de Cicéron (*Brut.*, 74), qu'on relira sans doute avec plaisir : « Fuit (Rusius) accusator vetus. Quo accusante C. Rutilium, Sisenna defendens dixit, quædam ejus *sputatilica*[1] esse crimina. Tunc C. Rusius : Circumvenior, inquit, judices, nisi subvenitis. Sisenna, quid dicas, nescio; metuo insidias. *Sputatilica*, quid hoc est? *Sputa*, quid sit, scio; *tilica*, nescio. Maximi risus. Sed ille tamen familiaris meus recte loqui putabat esse, inusitate loqui. » Je dis de même : *Viridi* quid sit, scio; *cata*, nescio. » Je regrette que M. Le Clerc n'ait pas manifesté, ne fût-ce que par une croix, sa réprobation pour cette monstrueuse expression. Je sais que dans les passages qu'on appelle désespérés, c'est un parti assez sûr pour un éditeur de conserver la leçon vulgaire : *Intra spem veniæ cautus.* Mais cet expédient ne doit pas laisser sa conscience tout à fait en repos : il sauve son honneur, mais c'est pour compromettre gravement celui de l'auteur qu'il reproduit. S'il est certaines actions qu'on ne peut imputer à un honnête homme, on ne doit pas davantage imputer des sottises à un grand écrivain. Je reprends la note d'Orelli, et j'y lis : « *Viridicante* Ern. suspicatur. — *Silvis et viridibus aucta* Sch. suspicatur. — Mihi legendum videtur : *Silva ridicata*, cujus singulæ arbores suis ridicis fultæ sunt. » Cette dernière correction me paraît la moins heureuse. *Viridicans* est un mot peu cicéronien; mais enfin Tertullien l'a employé. La conjecture de Schütz me sourirait davantage, si je n'y voyais le changement considérable *silvis*, au lieu de *silva*. Si j'avais à éditer ce texte, je prendrais le mot *aucta*, qui me paraît excellent, et je le mettrais à l'accusatif, en conservant le reste : « *Mirifica suavitate te villam habiturum... palæstra et silva* viridi auctam. » Je donnerais cette restitution non comme une certitude, mais comme une probabilité. Si quelques gens regrettaient *viridicata*, ils le trouveraient dans la note ; ils penseraient de moi ce qu'ils voudraient, et je croirais, en tout cas, avoir bien mérité de Cicéron, soit que j'eusse deviné ce qu'il a écrit, soit que je me fusse découvert, comme on disait récemment, pour le couvrir.

On lit dans l'édition de M. Le Clerc (*Tusc.*, II, 5) : « Nam ut agri non omnes frugiferi sunt, qui coluntur, falsumque illud, ac improbe,

Etsi in segetem sunt deteriorem datæ
Fruges, tamen ipsæ suapte natura enitent :

1. Il ne serait pas étonnant aujourd'hui que tel auteur se permît le mot *conspuable*.

Enfin nous lisons dans un autre endroit (*Nat. D.* II, 55) : « Qui (pulmones) tum se contrahunt aspirantes tum in *respiritu* dilatant. » Ce mot est condamné par l'analogie : elle demande *respiratu*, qu'on trouve dans Apulée. Un autre composé, *conspiratus*, est dans Aulu-Gelle. Orelli a adopté la correction, déjà imprimée dans l'édition de Lambin, qui, je crois, en est l'auteur, et les Lexiques ne reconnaissent plus aujourd'hui *respiritus*.

Les dictionnaires ont surtout à gagner à l'application de la règle de critique que je viens de développer. On ne saurait croire combien sont nombreux les mots barbares du genre de *palatus*, *claricitat*, etc., qui déparent l'immortel travail de Forcellini. J'en réunirai quelques exemples.

PERVERSIBILIS. — Pourquoi mettre un instant sur le compte de Prudence (*Peri Steph.*, 10, 136) un vers faux [1] ?

Cave, benignus esse perversibilis;

quand on justifie immédiatement ce poëte :

Cave benignus esse perversę velis.

Confusion de l'*e* et de l'*i*, du *b* et du *v*, fautes très-fréquentes des manuscrits.

COEQUITARE. — « Simul equitare. Adstruunt quidam ex *Liv.* 37, 18: *Coequitaverunt* autem sex millia equitum, etc. Sed plerique leg. *cum equitatu.* » (*Forcellini.*) Voici ce passage rectifié : « Ibi peditum omnibus copiis relictis, cum equitatu (erant autem sex millia equitum) in campos... descendit. » C'est là une conjecture de Galenius, qui a tous les caractères de la vérité. Telle est l'opinion de Drakenborch, et je pense que tout le monde la partagera.

ADHAMARE. — « Hamo captare. Translate *Cic.* ap. *Non.*, p. 69 : *Qui serius honores* adhamaverunt, *vix admittuntur ad eos.* Ita *Non.* explicat, et ab *hamo* tractum esse docet ; alii aspirationem abjiciunt, et ab *adamo* deducunt, quod verisimilius multo est. » (*Forcell.*) L'éditeur allemand ajoute : « Est hoc voc. omnino suspectum, v. *J.-G. Voss. de Vitiis serm.*, p. 667. » Le barbarisme *adhamare* est une pitoyable leçon des anciennes éditions de Nonius, et c'est bien à tort que Forcellini impute au grammairien la glose *ab hamo tractum*, qu'on lit en marge du manuscrit de Wolfenbüttel, et qui a passé dans les transcriptions postérieures et dans

Manutius; atque ita visum et Valkenario, Diatrib. in Euripid. fragmenta, p. 194. Ernest. uncis inclusit. Schütz delevit omnino. » S'il eût opéré de même cette exécution, l'autorité de son nom aurait influé sur la décision des futurs éditeurs.

1. Quelques gens s'imaginent que Prudence est tellement coutumier du fait, qu'on peut sans remords lui attribuer une faute de quantité de plus. C'est une grande erreur : jamais ce poëte ne manque aux règles essentielles de la versification; seulement son siècle avait introduit une altération dans la quantité de certains mots, peu nombreux du reste, et dont on pourrait donner la liste exacte.

pas être perpétuellement remis en question, et que, sur certains points, il est temps d'en finir avec la barbarie.

(*Revue de l'Instruction publique*, 12 mai 1853.

La suite au n° suivant.

quelques-uns *perpegaseum*[1], un très-petit nombre *perpegaseium*[2]. Mais personne ne conteste ici la forme ionique *Pegasēium* (Πηγασήϊον), et cette rectification, exigée par la mesure, devrait être introduite, même contre l'autorité de tous les manuscrits.

Je mentionne seulement pour mémoire la transposition suivante :

Cantare Pegasēium melos credas[3].

Je ne pense pas que ce mauvais vers trouve beaucoup de défenseurs.

Les premiers commentateurs modernes, qui écrivaient à la fin du XV^e^ siècle et au commencement du XVI^e^, tels que Joh. Britannicus, Murmelius, s'étaient déjà prononcés pour *melos*. Jean Scoppa avait consacré à la défense de cette leçon tout un chapitre[4], dont on a souvent reproduit soit le texte, soit les conclusions. Elle est acceptée et patronnée dans l'édition de Foquelin (Paris, 1555). Casaubon a le premier (1604) donné une édition importante de Perse[5]; c'est lui, plus que tout autre, qui a fait la fortune de *melos*. Il dit que *melos* est la leçon de *tous* les manuscrits[6]; que plusieurs savants se sont préoccupés mal à propos de *nectar*, donné par le scholiaste ; que rien n'est plus simple que la licence empruntée aux Grecs par le poëte latin ; enfin il cite des exemples analogues qu'il croit trouver dans Homère, dans Antipater, etc. Tout cela est écrit avec beaucoup d'assurance et un grand dédain pour ceux qui oseraient être d'un avis contraire.

Les éditeurs suivants n'ont guère fait que répéter ce thème.

J'admets un instant comme incontestables les exemples qui ont été cités du grec : je dis qu'ils ne prouveraient absolument rien pour le latin. L'*ectase* est une licence d'un emploi tellement circonscrit que, loin de pouvoir la conclure d'une langue à l'autre[7], on ne doit pas même l'étendre,

Bien qu'il ait eu une collation des manuscrits de notre Bibliothèque impériale, j'ai voulu les compulser, du moins les anciens, qui sont des X^e^ et XI^e^ siècles, et j'y ai trouvé quelques renseignements nouveaux.

1. Notre manuscrit n° 8055, du X^e^ siècle, a *Pegaseum;* l'abréviation de *per* a été introduite avant ce mot par une main moderne.

2. M. Iahn n'a pas connu la leçon très-importante de notre manuscrit n° 8072 : *Credas Pegaseyum melos.* Cet excellent manuscrit est signé P. Pithou, et plus tard a fait partie de la bibliothèque de Colbert.

3. Elle se lit dans un manuscrit de Berne et dans une édition de Bâle (1551). Elle a été conjecturée par Antoine de Nébrissa, mentionnée par Turnèbe, admise dans le texte par notre traducteur Sélis, et approuvée par Santen, éditeur de Terentianus Maurus.

4. Inséré dans la *Lampas* de Grüter, t. I, p. 944.

5. Jos. Scaliger donne l'épithète de *divin* à son commentaire.

6. « *Melos* membranæ omnes : etsi dubitationem veterum criticorum produnt scholia vetusta, quæ *nectar* ab aliis scribi testantur. Puto mirum illis visum esse, Persium in carmen latinum licentiam græcanicam invexisse; nam si græcis litteris vel levissime tincti erant (corrigez *essent*), quam vim habeant liquidæ consonantes apud illorum poetas, non poterant ignorare. Homerus, in duobus continuis versibus hymni in Mercurium, et corripuit et produxit priorem vocis μέλος. Antipater epigrammate in Anacreontem : Ἀχμήν οἱ λυρόεν μελίζεται ἀμφὶ Βαθύλλῳ. »

7. Sélis avait déjà signalé le vice de cette argumentation : « Casaubon veut que Perse ait fait la première de μέλος longue à l'imitation des Grecs, chez qui, dit-il, une liquide peut allon-

dans une même langue, à tous les mots d'une famille. Ainsi, quiconque s'est occupé de métrique trouvera souverainement ridicule qu'on prétende justifier *melos* ou *mellos* par *relliquias* [1]. Il semblerait bien plus simple d'appuyer la quantité de l'infinitif *reppellere* sur celle du parfait *reppuli*, et cependant l'allongement de la première dans *repellere* serait une véritable faute.

J'ai accordé que des poëtes grecs avaient allongé la première dans μέλος. Mais les exemples allégués en faveur de cette thèse n'ont plus aujourd'hui aucune valeur. Voici le vers d'Homère cité par Scoppa [2], et auquel Casaubon fait allusion (*Hymn. Merc.*, 502).

Ἡ δὲ ὑπὸ καλὸν
Ἱμερόεν κονάβησε, θεὸς δ' ὑπὸ μέλος ἄεισεν.

C'est ainsi que Henri Estienne donne ce passage dans son *Trésor;* mais, depuis Barnès, tous les éditeurs ont abandonné cette leçon [3], et lui préfèrent avec raison καλὸν ἄεισεν.

L'exemple d'Antipater, introduit dans la discussion par Casaubon, n'est pas plus exact. Il le cite ainsi :

Ἀκμὴν οἱ λυρόεν μελίζεται ἀμφὶ Βαθύλλῳ.

Mais les éditions modernes et le *Thesaurus* (édit. Didot) le donnent plus correctement :

Ἀκμὴν λειριόεντι μελίζεται ἀμφὶ Βαθύλλῳ.

Scoppa n'est pas plus heureux quand il cite du latin. Il attribue à Martianus Capella (IX, p. 307) le vers suivant :

Et melicos cantus *melica* grata tulit.

Mais on lit dans l'excellente édition de Grotius :

Et melicos cantus *bellua grata* tulit.

Kopp, le dernier éditeur de Capella, offre cette leçon sans aucune variante.

Concluons que l'ectase de la première syllabe dans *melos* n'est autorisée par aucun exemple, ni latin ni grec, et que c'est bien et dûment une faute de quantité qu'il s'agit de soutenir.

ger une syllabe. Il cite à cette occasion un vers qu'il croit d'Homère, où l'on trouve μέλος avec la première longue. Mais premièrement Perse, qui écrivait en latin, n'a pas dû suivre une prosodie étrangère, sans autre motif que son caprice; secondement, quoique l'*Hymne à Mercure*, d'où ce vers est tiré, soit rangée communément parmi les œuvres d'Homère, d'habiles critiques la regardent comme supposée. »

1. Comme le font Scoppa, Foquelin, Jean Bond, Farnabe, etc.

2. Cette citation, reproduite si souvent, doit être restituée à Hermolao Barbaro, qui l'a faite dans ses notes sur Pline (*Plinianæ castigationes*).

3. Elle est condamnée par Clarke, Ruhnken, Ilgen, Matthiæ, Hermann, etc. Cf. Passow (ed. Pers., p. 232; Leipzig, 1809). Dans l'édition du *Thesaurus græcæ linguæ*, donnée par M. Didot, l'erreur a été corrigée.

Pesons maintenant les titres de *nectar*.

Une des règles de critique les plus vulgaires et les plus sûres, c'est qu'étant données deux leçons, le mot le plus rare est précisément la leçon véritable, et le plus simple est une glose. Ainsi, en supposant l'unanimité des manuscrits, sur la seule mention faite par le scholiaste de la variante *nectar*, on aurait dû saisir cette bonne fortune; car *melos* explique *nectar*, mais *nectar* ne saurait expliquer *melos*.

Voici la note de ce scholiaste, connu sous le nom de Cornutus : « *Pegaseium*[1] *nectar*. In aliis est *melos*. » Non-seulement ce témoignage, mais cette rédaction est de la dernière importance. Le commentateur ne dit pas que la leçon vulgaire *melos* a pour variante *nectar* : il dit précisément le contraire. Il n'est pas sans exemple que des savants aient altéré les textes dans l'intérêt de leur opinion. Toutefois, je veux bien croire que Casaubon n'a commis qu'une erreur; mais cette erreur est grave : transposant ces deux mots importants, il fait dire au scholiaste ce qu'il n'a point dit : « *Pegaseium melos*. In aliis est *nectar*. » Ce texte inexact a été trop légèrement admis par les éditeurs de Perse, et a sans doute contribué à les égarer.

Je m'étonne et regrette que Casaubon n'ait pas mentionné la dissertation d'Ange Politien, qui, ayant trouvé dans un très-ancien manuscrit en caractères lombards la note que nous venons de rapporter [2], la montrait à ses auditeurs, et défendait dans ses cours la leçon *nectar*. Il ajoutait que Pomponius Lætus possédait un manuscrit de Perse qui donnait précisément cette leçon. Giocondo, de Vérone, qui vivait dans la seconde moitié du XV^e^ siècle, avait également trouvé *nectar* dans quelques manuscrits du satirique [3].

Ainsi, il ne s'agit en aucune façon, comme on a voulu l'insinuer, d'une conjecture d'Ange Politien : cet illustre critique rapporte simplement et gravement la leçon de différents manuscrits. Qui le croirait? on lui a fait un crime de sa préférence; et, à ce propos, son Zoïle, Marulle, lui a décoché un quatrain épigrammatique :

Posse negas dici *melos*, facunde poeta,
Atque adeo picas *nectar* ais canere :
Sed neque divinus male μέλος ἄεισεν Homerus,
Nec, nisi quum laudas *nectar*, inepte, canis.

Je regrette que cette platitude ait été admirée par un éditeur français [4].

1. Ce mot est douteux. Dans ces titres, on ne peut reconnaître sûrement la main de l'interprète. Dans notre manuscrit n° 8055, déjà cité, on lit en marge à peu près la même glose : « *Pegaseum nectar*. In aliis legitur *melos*. »

2. « *Pegaseium nectar*. In aliis, *melos*. » *Ex quo existimamus veterem sinceramque scripturam* nectar *habuisse, novitiam vero et mendosam*, melos.

3. « Jocondus Veronensis se in quibusdam Persii codicibus *nectar* legisse dicit. » (*Murmel.*, edit. Basil., 1551.)

4. Dupré, l'un des collaborateurs de la collection *ad usum Delphini*. Cette édition donne

La leçon *nectar* a encore d'autres titres. Elle se trouve dans tous les manuscrits, moins un, collationnés par Elias Vinet[1], et dans quatre bons manuscrits relatés par Iahn, parmi lesquels il y en a un de Montpellier. Elle a été admise dans le texte par Reitz et Vinet (pour ne parler que des anciens éditeurs), et défendue par de célèbres philologues, tels que Barth, Saumaise, Wakefield, Brunck, Kopp.

Néanmoins la fortune de *melos* s'est soutenue jusque dans notre siècle : on le voit dans l'édition savante de Plum[2] (1828) ; M. Perreau l'a admis, quoique avec hésitation, dans la collection Lemaire (1830).

Pour confirmer le mot *nectar* appliqué aux chants poétiques, on a cherché dans la littérature grecque des exemples analogues. Ici la comparaison est légitime : il s'agit de l'emploi d'une figure commune aux deux langues, et que le latin doit au grec, tandis que, sous le rapport de la versification, l'un et l'autre ont conservé leur indépendance.

On cite de Théocrite (*Idyll.* 7, 81) :

Οὔνεκά οἱ γλυκὺ Μοῖσα κατὰ στόματος χέε νέκταρ.

Et de Pindare (*Olymp.* 6, 12) :

Καὶ ἐγὼ νέκταρ χυτόν,
Μοισάν δόσιν, ἀθλοφόροις
Ἀνδράσιν πέμπων.

Kopp, dans ses notes sur Martianus Capella (p. 705), rappelle fort à propos ces vers d'Antipater Sidonius, parlant d'Anacréon :

Εὕδει καὶ Σμέρδις, τὸ πόθων ἔαρ, ᾧ σὺ μελίσδων,
Βάρβιτ', ἀνεκρούου νέκταρ ἐναρμόνιον.

Voici maintenant des exemples latins. On lit dans l'*Anthologie latine* (II, p. 323) le vers suivant :

Pierio liquidam perfundis nectare mentem[3].

Vossius a rapporté un passage de Martianus Capella[4] dans lequel on peut voir un reflet du vers de Perse : « Post hos honoratior fontigenarum virginum chorus *Pegaseæ vocis nectare* diffluebat. »

J'ajouterai quelques nouveaux exemples.

Nous lisons dans Ausone (*Prof.* 21, 22) :

Et mellitæ nectare vocis
Dulcia fatu verba canentem.

comme il suit le dernier vers de Marulle : *Nec nisi qui laudat nectar, ineptè* (sic) *canit.* J'ai pris charitablement la leçon fournie par l'édition de Lubin (Hanov., 1603). Ainsi il y a des variantes pour de pareilles pauvretés !

1. « Unicum fuit exemplar, ex multis antiquis quæ inspeximus, quod hic *melos* haberet, pro *nectar*. »

2. Voir dans Plum les notes des scholiastes sur ces passages.

3. Attribué soit à Varron de l'Atax, soit à Fulgence.

4. *De Nuptiis*, etc., IX, p. 308.

Dans Licentius [1] :

Conceptum in lucem vomuisti nectareum mel.

Dans Fortunat (VII, 9, 13) :

Pagina blanda, tuo sub nomine missa benigno,
Nectarei fontis me recreavit aquis.

Il répète ailleurs le même vers (VII, 21, 8) :

Ne sitiam rapidis æstivo tempore flammis,
Nectarei fontis me recreastis aquis.

Le *miel poétique* est encore appelé *nectar* dans deux passages d'Ennodius. « Ut provocatus disciplinarum melle, et favis scientiæ, de domibus cereis ipse sibi liquentis elementi *nectar* assumat. » (*Dictio* XII.) Et ailleurs : « Per domos cereas eloquentiæ *nectare* liquentis elementi mella componis. » (*Epist.* I, 9).

Je sais que la plus grande difficulté ne gît pas dans l'emploi du mot *nectar*, mais dans l'alliance du verbe *cantare* avec ce substantif. On admettrait *nectareum cantare* [2], mais *cantare nectar* paraît une expression singulièrement forcée [3]. D'accord ; mais au lieu de la repousser par ce motif, j'y vois précisément une raison pour la croire de la main de l'auteur.

Il semble qu'on n'ait pas lu une page de Perse quand on s'effarouche d'une hardiesse exagérée trouvée dans ses vers ; mais ce poëte n'en est-il pas rempli? Ne voit-on pas dans ce même prologue :

Quorum imagines *lambunt*
Hederæ sequaces.

Le mot *lambere* a été transporté métaphoriquement à la *flamme*, à l'*eau* [4] ; il était réservé à Perse de l'appliquer, sans justesse, à une chose immobile.

On n'a que l'embarras du choix pour citer de pareilles expressions : je me bornerai presque à la première satire :

Ilias Atti
Ebria veratro (1, 50).
Sunt quos Pacuviusque et verrucosa moretur

1. *Poet. Minor.*, III, p. 440, Lemaire.

2. De même qu'il y a dans l'*Anthologie latine* (II, p. 320) : *nectareum ridere.*

3. « Il n'y a plus de faute de quantité (en mettant *nectar*) ; mais où est le goût ? Quelque hardies que l'on suppose les métaphores de Perse, celle-ci est trop bizarre : *Des chants de nectar pégasien !* » (SÉLIS.) L'objection est déjà dans Scoppa : « *Nectar* est deorum potus, qui potatur et non cantatur; *melos* est dulcedo poetica, quæ cantatur et non potatur. » Par malheur, ce jeu d'esprit repose sur la non-intelligence du mot en question. *Nectar*, on l'a vu par plusieurs exemples précités, veut dire ici *miel*, et non pas *vin*. On se rappelle ce vers de Virgile : *Et dulci distendunt* nectare *cellas.*

4. Cf. Virg., *Æneid.*, II, 684; III, 574; Horat., *Od.*, I, 22, 8; *Sat.*, I, 5, 74.

Antiopa (*ib.*, 77).

Quærisne unde hæc sartago loquendi
Venerit in linguas (*ib.*, 80) ?

Secuit Lucilius urbem ;
Te, Lupe ; te, Muti ; et genuinum fregit in illis (*ib.*, 114).
Inde vaporata lector mihi ferveat aure (*ib.*, 126).
Incoctum generoso pectus honesto (2, 74).
Quantas robusti carminis offas
Ingeris (5, 5).

Voici deux passages qui offrent, de plus, une construction tout à fait analogue :

Quum sapimus patruos (1, 11).
Murmura quum secum et rabiosa silentia rodunt (3, 81).

Celui qui a dit *rodere silentia* a bien pu dire *cantare nectar*. Loin que le bon goût ordinaire du style de Perse proteste contre cette dernière expression, on peut dire qu'elle porte son cachet.

Plum a cité, d'un auteur de la décadence, le philosophe platonicien Chalcidius, l'emploi très-frappant du mot *nectar* accolé ainsi à un verbe : *Ridere nectar* [1]. J'ai trouvé dans Ennodius (*Epist.* I, 9) une expression qui est comme la caricature de celle de Perse, et qui lui servira de preuve et de commentaire : DUM FAVOS LOQUERIS.

Je conclus en disant que la leçon *melos*, admise presque sans partage depuis trois siècles, ne méritait nullement cet honneur, et que dans cette circonstance on a pris autant de peine pour obscurcir la vérité qu'on en prend d'ordinaire pour la trouver.

J'ai cité plusieurs éditeurs de notre siècle qui ont conservé cette mauvaise leçon ; mais les plus graves autorités se sont prononcées pour la restitution de *nectar*. On lit ce mot dans les éditions de Kœnig (1803), de Passow (1809), d'Orelli (1822), de Dübner (1833), de Hauthal (1833), d'Otto Iahn (1843), de Heinrich (1844).

Mais ce n'est encore là qu'un simple fait. Ne pourra-t-on pas demain reprendre *melos*, et arguer en sa faveur de l'accord d'un certain nombre de manuscrits, et des anciennes éditions, comme aussi d'une prétendue impossibilité fondée sur le bon goût ? C'est ce revirement que j'ai voulu empêcher par ce long plaidoyer. Puissé-je avoir fait quelque chose pour la condamnation définitive de la glose *melos*, en sorte que la vraie leçon règne désormais par droit de conquête et par droit de naissance !

(*Revue de l'Instruction publique*, 9 juin 1853.)

P. S. Je veux faire ressortir plus que je ne l'ai fait autrefois la responsabilité de Casaubon. C'est lui qui, par sa grande renommée, a long-

1. Équivalent du *nectareum ridens* cité plus haut.

temps égaré les éditeurs. Ce savant, qui disait avoir déployé dans son commentaire sur Perse toutes les forces de son esprit [1], n'a pas montré cette fois les qualités d'un bon critique. Traiter une question latine avec des citations grecques, produire des exemples qui eux-mêmes sont contestés, supposer que Perse a été déterminé par le souvenir d'un certain mot grec, dont l'existence est douteuse, ne pas être frappé d'un trait de lumière quand une leçon très-poétique, peut-être poétique jusqu'à l'excès, lui était présentée, et par un ancien, concurremment avec une glose évidente, qui ne satisfait pas même à la quantité; enfin ne pas écouter des savants du premier ordre, qui attestaient avoir vu le mot *nectar* dans des manuscrits [2], je trouve tout cela d'une faiblesse inexplicable.

Ce n'est pas tout encore : la préoccupation de Casaubon était si grande qu'il résistait à tous les avertissements. Il n'y a pas à douter que c'est son édition (1605) qui inspira une réfutation solide, contenue dans une note d'une édition qui parut peu de temps après (1607). Elle est d'Etienne de Clavière, habile philologue, de cette forte race qui, appartenant au seizième siècle, a vécu quelques années au dix septième. Je ne connaissais pas cette édition lorsque j'ai publié mon article, et je ne l'ai vue citée nulle part. Là se trouve réuni, avec autant de goût que d'érudition, tout ce qu'on peut dire en faveur de *nectar*, qui figure dans le texte. Le critique est d'abord scandalisé du peu de cas que Casaubon fait des illustres savants qui ont soutenu la thèse opposée : « At qui viri! Litterarum certe nomina inclyta et gemmæ sublustres. » Il se moque finement de tout cet étalage d'érudition grecque : J'ai congédié *melos*, dit-il, en dépit de la Grèce : « A me vero *melos*, vel invita Hellade, exsulat. » Puisqu'on tient tant aux exemples grecs, il en cite un en faveur de son opinion que je trouve exquis. Il est d'Aristophane [3] : « Ῥόδα μ' εἰρηκας, *rosas mihi locutus es*. Hoc est, verba tua nihil minus spirant quam rosa, regina florum. » Arrivant au latin, il ne cite que deux exemples, mais très-pertinents. De Symmaque : « Veluti nunc litteræ tuæ halantes Platonicum nectar, quantum mihi muneris et honoris dederunt [4] ! » D'Horace : « Fidis enim manare poetica mella Te solum [5]. »

Encore un grief contre le célèbre éditeur. Otto Iahn, dans les notes de son édition, nous apprend, d'après le témoignage de Bentley, que Casau-

1. « In Persio omnem conatum ingenii effudimus. » (Dans Colomiès, *Bibliothèque choisie*, p. 129.)

2. Il faut joindre un témoignage qui n'a pas été produit, celui de Turnèbe (*Adv.* X, 13). Après avoir rappelé qu'Ange Politien avait vu *nectar* dans un manuscrit, il dit que lui-même avait trouvé ce mot suscrit dans un autre : « Sane quod Politianus scribit, pro *melos*, se reperisse *nectar*, ego quoque supra scriptum reperi. » Plum, un savant éditeur de Perse, reproche à Casaubon de n'avoir pas assez profité des commentaires de Turnèbe : « Imprimis Turnebum a Casaubono plus justo neglectum. » (*Præf.*, init.)

3. *Nub.* 907. Voici le commentaire du scholiaste : « Ἐμοὶ τὰ παρὰ σοῦ εἰρημένα ῥόδα ἐστίν. »

4. *Epist.* IX, 79. J'ai ajouté le complément de la phrase.

5. *Epist.* I, 19, 44.

bon avait écrit, à la marge d'un exemplaire de Perse, *potare*, au lieu de *cantare*. Or ce verbe ne pouvait aller qu'avec *nectar*. C'est là une conjecture bien malheureuse !

La leçon *nectar* a pour elle l'autorité de savants illustres, Barth, Saumaise, Brunck, etc. Sans connaître les éditions allemandes, j'avais donné la leçon *nectar* dans ma petite édition (1838), antérieure à celle d'Otto Iahn (1843). Cependant ce dernier ne me donne pas un bon point, quoiqu'il cite notre compatriote Perreau (édition Lemaire, 1830), avec sa leçon surannée *melos*. Otto Iahn rapporte à Reitz (1789) l'honneur d'avoir, le premier, introduit *nectar* dans une édition de Perse. Kœnig (1803) et Hauthal (1837) l'ont également donné. Heureusement la cause est gagnée aujourd'hui ; je revendique la petite part qui me revient dans ce succès.

Mais le plus grand honneur revient à Clavière, à qui je suis heureux de rendre la justice qu'il n'a pas obtenue de mes prédécesseurs.

Depuis plus de vingt ans que mon article a été publié, j'ai continué à recueillir des exemples dans lesquels *nectar*, et des mots analogues, *mel*, *favi*, sont appliqués par métaphore au langage ou au chant. On verra qu'ils sont surtout fréquents dans les auteurs ecclésiastiques. Je les transcrirai ici, croyant faire plaisir aux lecteurs curieux, à qui j'épargnerai de longues recherches.

Pline le Jeune (*Epist.* III, 3) : « Nam et loquenti tibi illa Homerici senis mella profluere, et quæ scribis, complere apes floribus et nectare videntur. »

Apulée (*Florid.* IV, p. 148 Bip.) : « Ego et alias crateras Athenis bibi : Poeticæ commentam, Geometricæ limpidam, Musicæ dulcem, Dialecticæ austerulam : enimvero universas philosophiæ, inexplebilem scilicet, nectaream. »

Severus, un des correspondants de saint Augustin (*Ad Aug. Epist.* 109) : « O vere artificiosa apis Dei, construens favos divini nectaris plenos ! »

Longinianus, un autre de ses correspondants, lui écrit en ces termes (*Ad Aug. Epist.* 22) : « Sanctis scriptis tuis, ut ille ait, non jam, melle seu nectare dulcioribus, si mereor, informare digneris [1]. »

Paulin de Nole (36, 5) :

> In ore Christus nectar, in lingua favus,
> Ambrosia viva in gutture.

Sidoine Apollinaire (*Epist.* VIII, 9) : « Quum primum Burdegalam veni, litteras mihi tabellarius tuus obtulit, plenas nectaris, florum, margaritarum. »

Fortunat (VII, 1, 19) :

> Ædificas sermone favos, nova mella ministras,
> Dulcis et eloquii nectare vincis apes.

1. Le chiffre 22 est d'une édition antérieure à celle des Bénédictins.

Le même (VII, 7, 73) :

> Admiranda etiam quid de dulcedine dicam ?
> Nectare qui plenos construis ore favos.

Le même (*Vit. S. Leobini*, p. 148) : « Qui, deposita austeritatis rigiditate, quandoque esset regimine corrigendus, nectareoque sui dogmatis pabulo nutriendus. »

IX

SUR LA RESTITUTION D'UNE INSCRIPTION TUMULAIRE EN VERS IAMBIQUES.

M. Mommsen, un des plus illustres représentants de la science épigraphique en Allemagne, vient de publier un recueil des inscriptions du royaume de Naples, dont M. Hase a déjà, dans trois articles du *Journal des Savants*, loué le mérite et signalé l'importance. Parmi les pièces réunies dans cette collection, une des plus intéressantes à tous égards est l'épitaphe d'un poëte comique, M. Pomponius Bassulus, qui vivait dans le III^e^ siècle de notre ère. Cette épitaphe, écrite en vers iambiques, est certainement du poëte lui-même. Malheureusement elle présente d'assez nombreuses lacunes, qu'on a essayé et qu'on essayera encore de combler. Cette sorte de thèse proposée aux investigations des philologues devait naturellement me tenter. Outre que la métrique a été particulièrement l'occupation de ma vie, il y a plus de vingt ans que je suis aux prises avec le texte de Nonius Marcellus, auteur si maltraité par le temps que, depuis bientôt deux siècles et demi, la docte Allemagne n'a pas disputé à la France l'honneur d'avoir donné de ce grammairien la seule édition lisible [1]. Habitué à pratiquer ces sortes d'opérations, qui, comme celles de la chirurgie, ne sont pas toutes heureuses, je suis particulièrement curieux des textes malades. M'emparant donc de l'épitaphe telle que M. Mommsen l'a transcrite, j'ai voulu l'avoir complétement rétablie, avant de prendre connaissance d'aucune restitution, condition indispensable pour que l'esprit s'exerce avec indépendance, et puisse arriver à un résultat qui ait quelque originalité.

1. On avait espéré que le savant M. Lindemann publierait de nouveau un auteur si nécessaire à l'érudition; mais il n'y a pas apparence qu'il reprenne la publication, depuis si longtemps interrompue, de ses Grammairiens latins. — L'édition donnée en 1842 par MM. Gerlach et Roth est précieuse pour les philologues, mais elle laisse un texte illisible pour le commun des littérateurs.

Comme je veux me borner à la discussion du texte, je ne puis mieux faire que d'emprunter à notre savant professeur quelques lignes d'introduction (*Journal des Savants*, novembre 1854, p. 680) :

« Le dernier auteur latin, connu jusqu'à présent pour s'être illustré dans la comédie régulière, dans celle qui joignait à un plan bien combiné une peinture délicate et ingénieuse des mœurs réelles de Rome, semblait être Verginius Romanus, contemporain de Pline le jeune [1]. Mais le monument dont nous parlons, découvert récemment, à un mille italien de l'antique enceinte d'Æclanum, nous apprend que, pendant la violence, la faiblesse ou la honte des règnes de Caracalla, de Macrin et d'Élagabale, un magistrat, issu d'une riche et ancienne famille du pays des Hirpins, composait des pièces qui, si elles étaient une imitation fidèle de celles de Ménandre, ne pouvaient plaire qu'à des hommes instruits et à une société d'élite. La pierre en question offre d'abord, comme les marbres du Haut-Empire, le prénom, le nom et le surnom du défunt, avec désignation de la tribu à laquelle il appartenait; cette dernière indication devient de plus en plus rare sur les monuments à partir du règne de Caracalla :

M. POMPONIO M. FIL. M. N. M. PRON.
M. ABN. COR. BASSVLO
IIVIR. QQ.

« Marco Pomponio, Marci filio, Marci nepoti, Marci pronepoti, Marci abnepoti. Cornelia (tribu), Bassulo, duoviro quinquennali. »

Au-dessous, on lit les quinze vers suivants :

NEMOREPECORISOTIOTRANSFVNGERE.
MENANDRIPAVCASVORTISCITASFABVLAS
ETIPSVSETIAMSEDVLOFINXINOVAS
IDQVALEQVALESTCHARTIS MA DATVMBV
VERVMVEXATVSANIMICV.IS.NXIIS
NONNVLLISETIAMCORPO.....ORIBVS
VTRVMQVEVTESSETTAED.....AMODVM [2]
OPTATAMMORTEMSVMA.....MIHI
SVODEMORECVNCTA..II.....NA
VOSINSEPVLCHRO.OCIIC.I....IDITE

1. *Epist.*, VI, XXI : « Nuper audii Verginium Romanum paucis legentem comœdiam, ad exemplar veteris comœdiæ scriptam, tam bene ut esse quandoque possit exemplar..... Scripsit comœdias, Menandrum aliosque ætatis ejusdem æmulatus..... Non illi vis, non granditas, non subtilitas, non amaritudo, non dulcedo, non lepos defuit : ornavit virtutes, insectatus est vitia, etc. »

2. Ce vers avait été omis par Hase, et par conséquent dans ma transcription. La vue de l'original m'a fait aussi reproduire plus fidèlement le nombre des points qui indiquent les lacunes. Chaque point, suivant l'éditeur, remplace assez exactement une lettre : ce qui doit servir de règle et de contrôle pour les conjectures. Mais il n'en est pas ainsi rigoureusement.

QVODSITDOCIMENTOPOSTI.....SIBVS
IMMODICENEQVISVITAESCOI.....NEAT
CVMSITPARATVSPORTUSEIAC.....IBVS
QVINOSEXCIPIATADQVIE.....EM
SETIAMVALETEDONECVI.....IT
CANT.LONG.MARIT.V.A.L.M.I.

M. Mommsen a joint à ce texte mutilé trois restitutions, qu'il doit à des philologues d'un mérite reconnu, MM. Ritschl, Haupt et Lachmann. M. Hase n'a transcrit que celle de M. Haupt, quoique toutes trois lui aient semblé heureuses. Il est à regretter que, dans cette occasion, un érudit si versé dans ces matières se soit ainsi effacé : il lui appartenait assurément de donner de ce problème une solution qui eût pu être la meilleure. Que si, par un excès fâcheux, sa modestie, qui égale son vaste savoir, le faisait reculer devant une pareille lutte, nous aurions désiré qu'au moins il combinât ces trois restitutions, de manière à en former l'ensemble le plus probable.

Voici le texte de M. Haupt :

Ne more pecoris otio transfungere[r],
Menândri paucas vorti scitas fabulas,
Et ipsus etiam sedulo finxi novas.
Id, quale quale, est chartis ma[n]datum d[iu].
Verum vexatus animi cu[r]is [a]nxiis,
Nonnullis etiam corpo[ris dol]oribus,
Utrumque ut esset tæd[io supr]a modum,
Optatam mortem sum [secutus, ut] mihi
Suo de more cuncta [donaret bo]na.
Vos in sepulchro [h]oc [elogium, oro, inc]idite,
Quod sit docimento post [futuris omn]ibus,
Immodice ne quis vitæ sco[pulos reti]neat,
Cum sit paratus portus [flagitant]ibus,
Qui nos excipiat ad quie[tem perpet]em.
Set jam valete, donec vi[vere exped]it.

Cette restitution est d'un latiniste, non moins que d'un esprit sagace, et je m'associe à l'éloge que M. Hase en a fait. Je ne prétends pas avoir trouvé mieux sur tous les points; mais je suis certain de serrer de plus près la copie proposée, et d'avoir moins souvent recours à la pénible nécessité de substituer des lettres à celles de l'original. C'est mon tour de soumettre mes conjectures à la critique des juges compétents :

Ne, more pecoris, otio transfungere[r],
Menandri paucas vorti scitas fabulas,
Et ipsus etiam sedulo finxi novas.
Id, quale quale 'st, chartis 'st ma[n]datum du[is].

5. Verum, vexatus animi cu[r]is [a]nxiis,
Nonnullis etiam corpo[ris dol]oribus,
Utrumque ut esset tæd[io supr]a modum,
Optatam mortem sum a[dprecatus : quæ] mihi
Suo de more cuncta [contulit bo]na.
10. Vos in sepulchro, [s]ocii, c[armen in]dite,
Quod sit docimento posti[bi nepot]ibus,
Immodice ne quis vitæ sco[pulis rema]neat,
Cum sit paratus portus, e j[actat]ibus
Qui nos excipiat ad quie[tem perpet]em.
15. Set jam valete, donec vi[ta superer]it.

Ce qui frappe tout d'abord dans l'épitaphe de Pomponius, c'est la recherche des archaïsmes. On sait que sous les Antonins l'ancienne langue avait repris faveur : il était naturel qu'un poëte comique surtout reproduisît les formes de style de Plaute et de Térence. Le seul mot *ipsus*, du troisième vers, indiquait à la critique le terrain sur lequel elle devait opérer. Déjà, au deuxième vers, *vorti*, quoique moins important, rentre dans ce système général. Au vers 4, la suppression de l'*e* du verbe *est*, après *quale*, est une licence bien connue de l'ancienne versification. J'ajouterai le vieux mot *perpetem* (v. 13), quoiqu'il n'en reste plus que les deux dernières lettres, eu égard à l'extrême rareté des mots latins en *em* ayant la penultième brève et l'antépénultième longue. On trouvera dans ce texte peu étendu plusieurs autres archaïsmes que je signalerai et justifierai en reprenant chaque vers un à un.

1. *More pecoris.* C'est là une comparaison familière aux Latins. Sans parler des cas où elle se formule par les conjonctions *sicuti* [1], *veluti* [2], nous citerons, comme se rapprochant tout à fait de notre texte : *More pecorum*, de Salluste (*Orat. Licin.*); *more pecudum*, de Lucrèce (IV, 1260) et de Quinte-Curce (V, 13); *more feræ*, de Virgile (*Æn.* IV, 251); *pecudum ritu*, de Cicéron (*Amic.* 9); *ritu ferarum*, d'Ovide (*Met.* XV, 222), et d'un auteur (probablement Cicéron) cité par Quintilien (VIII, 3, 81); *pecudum ferarumque ritu*, de Tite-Live (III, 47); *vicem pecorum*, de Salluste (*Hist.* II, ap. *Non.* p. 497).

Le mot *transfungerer* est un mot dont il ne nous reste pas d'autre exemple. Il paraît, cependant, avoir été usité alors, à en juger par l'adjectif *transfunctorius*, qui se trouve au moins deux fois dans Tertullien. Cet adjectif est expliqué ainsi dans Forcellini : *Qui leviter, remisse et perfunctorie fit* [3]. Effectivement, le sens est à peu près le même que celui

1. Sall. *Catil.*, 58.
2. T. Liv., V, 44.
3. Voici l'un des passages de Tertullien (*Adv. Marcion.*, I, 27) : « Hoc erit bonitas imaginaria, disciplina phantasma, et ipsa *transfunctoria* præcepta, secura delicta; » où *transfunctoria præcepta*, signifie « des commandements (de Dieu) sans conséquence. » Voyez encore *Adv. Valent.*, 6.

de *perfunctorius*. D'où il suit que *transfungi otio* revient à *otio langues-cere* [1] ou *marcescere* [2].

2. *Scitas fabulas*. Ce sens de l'adjectif *scitus* (joli, charmant, élégant) est un de ceux que les auteurs de la décadence se plaisent à rajeunir, et les grammairiens à expliquer.

Plaute (*Most.* I, 3, 104) :

Tum tu igitur cedo pupurissum. — Non do : scita es tu quidem.

« Passe-moi aussi le fard. — Pourquoi? N'es-tu pas assez jolie comme cela? »

Le même (*Rud.*, II, 7, 7) : « *Facie scitula.* »

Térence (*Andr.* III, 2, 6) :

Per ecastor scitus puer est natus Pamphilo.

On lit dans Lampride (*Commod.* 2) : « Mulieres formæ *scitioris*... contraxit. »

Le diminutif *scitulus*, pris absolument, signifiait alors « un joli garçon. » Arnobe (*Adv. Gent.* V, p. 159), parlant du bel Atys, le range parmi les *scitulos*.

Le commentateur Donat fait cette remarque sur le passage précité de l'Andrienne : « *Scitus*, elegans, pulcher, quem Græci κόσμιον dicunt. »

Nonius (p. 404) : « *Scitum*, elegans. Terentius in Andria : Per ecastor scitus puer est natus Pamphilo. Cicero in Verrem Actione Siciliensi : Ut etiam nos, qui rudes harum rerum sumus, intelligere possimus scite facta et venuste. »

Festus : « *Scita* facie, pro, bona facie. »

4. M. Haupt a une virgule après *quale;* de plus, il a rapporté *est* au membre de phrase suivant; mais *quale quale*, tout seul, semble bien gauche. Plus loin, la copie de Hase offre à tort *chartissima :* il y a dans le texte *chartis ma datum.* J'ai supposé ici une légère dégradation dans la partie supérieure du *t*, et j'ai lu *st*, deuxième exemple dans la même ligne du verbe *est* perdant sa première lettre. (J'ai suivi la fausse lecture.)

La fin du vers présente une difficulté sérieuse. Je ne pense pas qu'il soit possible de trouver un iambe où les deux lettres *bu* soient maintenues. M. Haupt s'écarte un peu trop de la copie, outre que l'adverbe *diu* ne me paraît pas former un bon sens. J'ai vu dans la lettre B la transcription incorrecte d'un D, et je propose un nouvel archaïsme dans l'adverbe *duis*, équivalant à *bis*. C'est une chose bien connue que la substitution du *b* à l'ancienne syllabe *du* en tête d'un certain nombre de substantifs. Le plus célèbre des noms écrits dans cette vieille orthographe est *duellum*, qui a

1. Cic. *Acad.*, IV, 2.
2. T. Liv., XXVIII, 35.

été remplacé par *bellum* [1], non sans laisser dans la langue les composés *perduellio*, *perduellis*. L'adjectif *duellicus* est dans Lucrèce (II, 661). Ajoutons *Duellona* [2], *duigæ* [3], *duonum*, *duidens*, *duicensus* [4].

Nous allons trouver le mot même qui nous intéresse dans un passage où Cicéron (*Orat.* 45) condamne l'abus qu'on faisait quelquefois de cette transcription moderne, en l'appliquant à des noms propres : « Quid vero licentius quam quod hominum etiam nomina contrahebant, quo essent aptiora? Nam, ut *duellum* bellum, et *duis* bis, sic Duellium, eum qui Pœnos classe devicit, *Bellium* nominaverunt [5], quum superiores appellati essent semper Duellii. »

L'ancien adverbe *duis* se trouve également dans Festus : « *Duis* duas habet significationes; nam et pro *bis* ponebatur, et pro *dederis*. » La leçon du manuscrit, *et pro duis*, a été avec raison rectifiée par Dacier, et cette correction n'est ni contestable ni contestée : elle a pris place dans les lexiques de Forcellini et de M. Freund.

Pomponius avait donc donné *deux* éditions de ses comédies : la première ne contenant peut-être que les pièces traduites, la seconde, en tout cas, plus complète. Aulu-Gelle. dans sa préface, ajoute à sa présente publication la promesse de publications subséquentes, qui auraient donné lieu, si elles avaient paru, à une nouvelle édition de ses œuvres : « Volumina commentariorum ad hunc diem viginti jam facta sunt. Quantum autem vitæ mihi deinceps deum voluntate erit, quantumque a tuenda re familiari procurandoque cultu liberorum dabitur otium, ea omnia subseciva et subsecundaria tempora ad colligendas hujuscemodi memoriarum disceptatiunculas conferam. Progredietur igitur numerus librorum, diis bene juvantibus, cum ipsius vitæ, quantuli quique fuerint, progressibus, etc. »

8. *Optatam mortem*, etc. Il n'y a guère à douter, et telle est l'opinion de M. Hase, que Pomponius chercha dans une mort volontaire la fin de ses souffrances morales et physiques [6]. Reste à deviner en quels termes il faisait connaître cet acte de désespoir. M. Haupt ose changer la lettre *a*, que le marbre présente après *sum*. J'ai pu la conserver, et il me semble

1. Varron (*L. L.*, VII, 49) : « *Duellum*, id est postea bellum. » Priscien (p. 1263) : « *Duellum* antiqui dicebant pro bellum, ex quo *perduellio*. » Voyez encore Festus. Tite-Live maintient ce mot dans un ancien sénatus-consulte (XXXVI, 2) : « Quod populus Romanus eo tempore *duellum* jussisset cum Antiocho rege. » On sait qu'Horace affectionne l'ancienne forme : *Carm.*, III, 5, 38; *Epist.*, I, 2, 7, etc.

2. « Ab eadem causa facta *Duellona*, Bellona. » (Varron, *loc. cit.*)

3. Équivalent de *bigæ*. (Varron.)

4. *Bonum*, *bidens*, *bicensus*. (Festus.)

5. Quintilien (I, 4) a transcrit ce passage en l'abrégeant : « Nec non eadem (littera B) fecit ex duello *bellum;* unde Duellios quidam dicere *Bellios* ausi. »

6. M. Hase rappelle fort à propos qu'un autre Pomponius (Pomponius Atticus), l'ami de Cicéron, le riche sybarite qui se ménageait avec tous les partis, avait donné l'exemple à son homonyme, peut-être à son descendant : pour échapper aux douleurs physiques qui assiégeaient sa vieillesse, il s'était laissé mourir de faim (C. Nepos, *Attic.*, 22).

que l'expression gagne à être voilée : « J'ai invoqué la mort. » C'est en dire assez. Le mot *adprecari* a pour lui l'autorité d'Horace [1].

9. Après *cuncta*, la copie présente deux jambages, dans lesquels j'ai vu une *n* (*contulit*), ainsi que M. Haupt (*donaret*). Le dernier mot est fort incertain, eu égard au grand nombre de substantifs latins terminés en *na*. J'avais pensé à *fert* ou *tulit levamina* ou *solamina*. A ce propos, j'exprimerai le regret que les distances n'aient pas été reproduites plus exactement, et que chaque point n'indique pas ici, suivant l'usage, une lacune d'une lettre. Avec ce secours, on pourrait arriver à affirmer la certitude d'une restitution.

10. Pomponius avait composé lui-même l'épitaphe qu'il désirait être mise sur son tombeau. L'Anthologie latine offre plusieurs exemples analogues :

> Perlege versus
> Quos ego dictavi, et jussi scribere quemdam [2].
>
> Ipse suo carmen titulo dedit [3].

Mais à qui notre poëte avait-il confié le soin d'exécuter sa dernière volonté ? M. Haupt n'en dit rien. Cependant *vos* nous fait attendre un vocatif. Les inscriptions tumulaires qui ont ainsi un verbe à l'impératif s'adressent d'ordinaire au Passant, *viator*, *hospes;* mais ici c'est un Ami que regarde ce pieux devoir. Le sens demande donc un des mots *amici* [4], *sodales* [5], *socii* [6]. Ce dernier mot se trouve encore dans une autre inscription (Orell. n° 4515) : *Paccius Charito et socii*. Voici une phrase qui a le même mouvement que celle de notre épitaphe : *Vos sodales meos cunctos rogo*. (Orell. n° 4783.)

Quelques vers de Virgile (*Ecl.* V, 40) me paraissent particulièrement propres à jeter du jour sur ce passage :

> Spargite humum foliis, inducite fontibus umbras,
> Pastores : mandat fieri sibi talia Daphnis ;
> Et tumulum facite ; et tumulo superaddite carmen :
> « Daphnis ego in silvis, hinc usque ad sidera notus,
> « Formosi pecoris custos, formosior ipse. »

Ce sont les Bergers que le poëte charge de graver ces deux vers sur la tombe de Daphnis. Le mot *carmen* [7] est un des mots consacrés pour dire une épitaphe en vers : *carmen* et *titulus* sont les deux expressions ordi-

1. *Carm.*, IV, 15, 28. On le trouve aussi dans Apulée.
2. T. II, p. 22.
3. T. II, p. 29. Cf. Orell., n° 4827.
4. Cf. Orell., n°s 4742 et 4843.
5. Orell., n° 4843.
6. Orell., n° 4540.
7. Cf. Virg. *Æn.*, III, 287; Ovid. *Epist.*, VII, 194; Sil. Ital., IX, 266, et XV, 491.

naires de l'Anthologie ; *elogium*, quoique plus rare, est acceptable, s'il satisfait ici à toutes les conditions. Mais M. Haupt n'a pu se dissimuler combien son vers, surchargé d'élisions, est martelé : il jure avec les autres, qui sont si coulants.

Quel est le mot qui doit terminer le vers ? *Incidite* paraît si naturel que je l'ai regardé longtemps comme le seul possible. Mais j'ai dû y renoncer, quand j'ai vu à quel prix il fallait l'obtenir.

Virgile nous apprend quel composé de *dare* la langue de son siècle exigeait dans ce cas : *addite*. Aussi n'attribuerais-je pas à un contemporain de César ou d'Auguste l'emploi du mot *indere*, comme synonyme de *imponere*, mettre sur. Mais ce sens, qu'on trouve dans les anciens, devient fréquent sous les empereurs. Plaute avait dit (*Men.* I, 4, 4) :

> Et qui fugitivis servis indunt compedes [1].

Nous voyons pareillement dans Tacite (*Ann.* III, 14) : *Inditus lecticæ est*, et dans Florus (III, 4) : *Indita monti urbs*. Les auteurs classiques disent *imponere nomen;* aux deux époques extrêmes on dit *indere nomen* [2]. Je trouve dans Aulu-Gelle (*Præf.*) le verbe *indere* joint au substantif *titulus* : « Eo titulos quoque ad eam sententiam exquisitissimos *indiderunt*. » Il résulte de là que ce qui m'avait donné de la répulsion pour le mot *indere* est précisément ce qui, après réflexion, me le fait admettre.

11. J'approuve la restitution que M. Haupt a faite de ce vers. Bien que *futuri* ne soit pas sans exemple [3], je pense qu'il a réuni *postfuturis* avec avantage. Ce mot, que Salluste [4] emprunta sans doute aux anciens, selon son usage, reparaît plus tard [5]. Je n'abandonne pas pour cela ma conjecture, qui introduit un nouvel archaïsme *postibi*, synonyme de *postea*. Plaute a employé plusieurs fois cet adverbe, entre autres dans le *Rudens* (IV, 7, 37) :

> Nunc hinc intro ibo, et sacruficabo ; *postibi*
> Jubebo nobis cœnam continuo coqui.

Il y a encore l'adverbe *postidea*, qui pourrait prétendre à figurer dans notre inscription. La connaissance de l'exacte dimension des lacunes permettrait de choisir parmi ces différentes leçons.

12. Le mot *scopulus* est certain : il est amené par l'ensemble de la métaphore. En outre, il paraît être une réminiscence d'un passage de Cicéron, qui se trouvait dans le traité de *la Consolation*, et nous a été con-

1. Et *Asin.*, III, 2, 7 : *In scapulas cicatrices indidērunt.*
2. Plaut. *Men.*, Prol., 42, et II, 1, 38; Val. Max., II, 4, 4; Terent. Maur. *de Ped.*, 153. *Indere vocabulum*, Tac. *Ann.*, II, 56.
3. Cf. Orell., n° 4517 : *Post obitumque suum tradant tum deinde futuris.*
4. *Supplicia in postfuturos composuit.* (*Orat. Lepid.*)
5. Le neutre *postfuturum* est dans Pline (VI, 55, 56) et dans Aulu-Gelle (XVII, 7).

servé par Lactance (*Fals. Sap.* III, 19) : « Non nasci longe optimum, nec in hos *scopulos* incidere *vitæ ;* proximum autem, si natus sis, quamprimum mori, et tanquam ex incendio[1] effugere violentiam fortunæ. » Quant au verbe, je me suis assuré que les deux seuls qui satisfassent à la quantité sont *remaneat* et *retineat.*

13. Ici M. Haupt abandonne la copie : au lieu de EIAC, il met FLAG. J'ai réussi à être plus fidèle, tout en introduisant un nouveau mot dans le sens de l'allégorie. « Quand un port nous est offert, où notre nef, après tant d'assauts, peut trouver un repos sans fin. » On sait que le verbe *jactare* exprime proprement l'agitation des navires ballottés par les flots. Je cite quelques exemples, non pour établir ce sens particulier, mais pour le rappeler. Tite-Live (XXVIII, 19) : « Sævis in alto jactatus ventis. » Horace (*Serm.* I, 1, 6) :

Contra mercator, navim jactantibus austris.

Virgile (*Æn.*, III, 197) :

Dispersi jactamur gurgite vasto[2].

Servius, sur cet hémistiche : *Terris jactatus et alto* (*Æn.* I, 3), fait la remarque suivante : « *Jactamur* in maris fluctibus, fatigamur in terris. »

Les substantifs, naturellement plus rares, ont conservé cette signification spéciale. Je m'étonne de ne pas la trouver distinctement dans les dictionnaires[3], surtout dans celui de M. Freund, qui se recommande par la lucidité de ses subdivisions. Cicéron (*Muren.* 2) : « Quo tandem me animo esse oportet, prope jam ex magna jactatione terram videntem, in hunc, cui video maximas reipublicæ tempestates esse subeundas ? »

Tite Live (XXI, 26) : « Necdum satis refectis ab jactatione maritima militibus. » Le même (*Fragm.*, lib. CXX) : « Quum jactationem navis pati non posset. »

Minucius Felix (*init.*) : « Teretem testam jactatione fluctuum levigatam. » Sulpice-Sévère (*Dialog.* I) : « Isti quibus, credo, marina jactatio inediam cibi fecerat. » La forme poétique *jactatus* ne se trouve, avec ce sens, que dans Pline (XIV, 22, 2) : « Sic et mari navigatio, cujus jactatus his (vinis), quæ duraverint, tantum vetustatis adjicere sentitur quantum habuerint. »

Je ne puis résister au plaisir de produire, comme un agréable commentaire, ces beaux vers de Racan :

1. Lactance ajoute : *Quæro cur omnem vitam nihil aliud esse quam scopulos et incendium putaverit.*

2. Ce seul poëte offre une dizaine d'exemples du même emploi. Ovide en a presque autant; j'indiquerai, entre autres : *Met.*, XI, 700, et XV, 772.

3. Ils développent beaucoup le sens figuré, *iactatio popularis.*

Nous avons assez vu, sur la mer de ce monde,
Errer au gré des flots notre nef vagabonde :
Il est temps de jouir des délices du port.

14. Il est souvent question de *l'éternel repos* dans les épitaphes soit en prose, soit en vers. L'adjectif ordinaire est *æterna ;* on trouve aussi *perpetua, perennis* [1] ; mais je ne vois pas, dans ce cas, l'ancien mot *perpes*, que, du reste, les auteurs de la décadence ont bien connu. C'est Jules Valère (I, 34) qui m'offre la matière d'un rapprochement :

[Et] quæ reformat perpes ævi æternitas.

15. Voici comment j'entends ce vers : « Mais soyez heureux durant tous les jours qui vous restent encore. » Il finit donc, selon moi, par une des formules aussi fréquentes que variées : *Si vita suppetet* [2], *dum vitam vivas* [3], *quoad vita suppeditavit* [4], *donec vita suppeditet* [5] ;

Hæc loca, dum vivent, libeat bene culta tueri [6].
Mihi quum vita manebit [7].
Qui, dum vita data est [8].

J'avais pensé à *vita fugerit* [9] ; j'ai préféré *supererit*, comme étant plus simple, et autorisé d'ailleurs par le même poëte : *modo vita supersit* [10].

Souvent, dans les inscriptions tumulaires, les défunts forment des vœux pour le bonheur des vivants :

Vive, hospes, dum licet, atque vale [11].
Vivite felices, quibus est fortuna beata [12].
Vivite felices, moneo : mors omnibus instat [13].

16. Ainsi qu'il arrive souvent dans les épitaphes mesurées, la ligne finale n'est plus un vers. Je me borne à reproduire l'interprétation certaine que je trouve dans l'article de M. Hase : *Cantria Longina* [14] *marito. Vixit annos quinquaginta, mensem unum.*

Il m'a semblé que l'épitaphe de Pomponius Bassulus méritait l'attention des philologues, et réclamait leurs efforts. Les pièces analogues de l'An-

1. *Perpetuam requiem*, et *Pace perenni*. (*Anthol.*, II, p. 277.)
2. Cic. *Finib.*, I, 4.
3. Plaut. *Pers.*, IV, 3, 24.
4. Cic. *Brut.*, 27.
5. Tac. *Ann.*, XV, 11.
6. *Corpus Inscr. Orell.*, nº 4517.
7. *Anthol.*, II, p. 135.
8. *Anthol.*, II, p. 3.
9. Virg. *Æn.*, XII, 952.
10. *Georg.*, III, 10.
11. *Anthol.*, II, p. 106.
12. *Ibid.*, p. 192.
13. *Ibid.*, p. 205.
14. Ces noms se lisent sur un autre monument d'Æclanum.

thologie latine sont généralement d'une basse époque : une place honorable est réservée à celle-ci dans une édition future de cet ouvrage.

(*Revue archéologique*, 1854, p. 744.)

P. S. J'ai fait une nouvelle étude de cette épitaphe, qu'on doit compter, je le répète, parmi les meilleures inscriptions métriques conservées dans les recueils. Ici la langue est encore bien écrite, avec une petite recherche d'archaïsme qui convient au siècle. Il ne faut guère espérer d'arriver à un résultat entièrement satisfaisant, vu l'état du marbre, quand des savants du premier ordre ont donné des solutions diverses, et dont aucune n'a pu être acceptée dans son ensemble. Quelques nouveaux efforts peuvent faire approcher du but. J'ai cru d'ailleurs être agréable aux lecteurs en donnant une traduction de l'épitaphe et quelques éclaircissements grammaticaux, ce que l'on avait négligé jusqu'ici.

Cette fois j'ai pu avoir sous les yeux l'ouvrage même de M. Mommsen. J'ai reproduit, plus exactement que je ne l'avais fait d'après le *Journal des Savants*, le nombre des points qui remplissent les lacunes, chaque point, suivant l'avertissement de l'éditeur, remplaçant à peu près une lettre. Dans ma première transcription, conforme à celle qui était à ma disposition, les vides étaient souvent insuffisants pour les exigences du vers.

Le texte auquel je m'arrêterai ne doit venir qu'après la comparaison avec les autres textes. Je commence par donner les restitutions de Lachmann et de Ritschl, que je regrettais de n'avoir pas trouvées dans l'article de Hase.

M. Mommsen avait bien choisi ses collaborateurs; mais le succès de chacun ne pouvait être égal. De son côté, Hase, ne voulant pas entrer dans la discussion de ces trois textes, avait également bien choisi. Il est arrivé que la palme est incontestablement restée au savant le moins célèbre : ce dont j'aurais désiré le féliciter [1].

Je vais reprendre les vers de l'épitaphe sur lesquels j'ai à faire des observations. Elles me seront suggérées par les récensions nouvelles que je viens de transcrire; d'autres fois j'aurai, sans secours et sans influence, changé d'opinion.

Récension de Lachmann.

Ne more pecoris otio transfungerer,
Menandri paucas vorti scitas fabulas,
Et ipsus etiam sedulo finxi novas.
Id qualequale est chartis mandatum diu.
Verum vexatus animi curis anxiis,
Nonnullis etiam corporis doloribus,

1. M. Haupt est mort il y a quelques années. C'est une perte sensible pour l'érudition allemande.

Utrumque ut esset taediosum ultra modum,
Optatam mortem sum adsecutus : ea mihi
Suo de more cuncta dat relevamina.
Vos in sepulchro hoc dicier concedite ;
Quod sit docimento post futuris, maxsimus
Immodice ne quis vitae scopulus terreat,
Cum sit paratus portus ejaculantibus,
Qui nos excipiat ad quietem perpetem.
Set vos valete donec vivere expedit.

Récension de Ritschl.

Ne more pecoris otio transfungerer,
Menandri paucas vorti scitas fabulas,
Et ipsus etiam sedulo finxi novas.
Id, qualequale est, chartis mandatum diu
4 bis. [Vitae mi agundae delectamento fuit.]
Verum vexatus animi curis anxiis,
Nonnullis etiam corporis doloribus,
Utrumque ut esset taedio mi ultra modum,
Optatam mortem sum aptus : quæ dedit mihi
Suo de more cuncta consolamina.
Vos in sepulcro hoc ne quid oro laedite :
Quod sit docimento, post fatales exitus
Immodice ne quis vitae scopulos horreat,
Cum sit paratus portus flagitantibus,
Qui nos excipiat ad quietem perpetem.
Set jam valete, donec vivere expedit.

Vs. 2. J'ai cité plusieurs exemples de *scitus* avec son sens archaïque. J'en ajouterai deux autres, qui sont d'Apulée, auteur à peu près contemporain de notre Bassulus. On lit dans ses *Métamorphoses* (II, p. 58, Bip.) : « Quum scitulæ formulæ juvenem quempiam libenter adspexit. » Et *Metam.* (V, p. 113) : « Puella scitula. »

4. Je renonce entièrement à ma conjecture *duis*, bien que l'adverbe *duis*, pour *bis*, soit donné par Festus, bien que le neutre *dua*, pour *duo*, soit un archaïsme suffisamment autorisé. Depuis, j'avais conjecturé *dedi*, mot dont la première lettre ne diffère pas beaucoup de celle qui commence BV. Cette dernière lettre est incertaine, et le reste du mot a disparu. Mais aujourd'hui il me paraît bien plus sûr de me rallier à la lecture de mes devanciers, *diu*, mot qui a quelquefois le sens de *jamdiu*.

4 bis. Tout le monde sera aussi étonné que moi de voir Ritschl ajouter ici un vers de sa façon. Si le sens lui paraissait incomplet, il fallait, suivant l'usage, mettre une ligne de points. Pourquoi oser ajouter un vers, dont la perfection même ne serait pas une excuse? Ce passage n'a embarrassé personne : à la fin du quatrième vers, il y a tout simplement

ellipse de *est*, ellipse non-seulement permise, mais judicieuse, puisque ce mot se trouve déjà au milieu du vers.

7. Ce vers m'a paru très-bien restitué par Haupt, et je n'ai pas cherché autre chose. La leçon de Ritschl, *ultra modum*, serait bonne aussi; mais elle a l'inconvénient d'ajouter un mot, avec une mauvaise élision, *mi ultra*. Quant à la récension de Lachmann, on regrette d'y trouver un mot horrible, *tædiosum* (*ultra modum*). Un exemple unique, de Firmicus, ne saurait le rendre latin.

Il faut faire ici une remarque de quelque importance, c'est que ce vers présente un solécisme : la langue demanderait, *ut erat*. Telle est la construction de *ut* lorsqu'il signifie « comme, vu que, attendu que. » Le sens est évidemment : « Comme cette double souffrance (de l'esprit et du corps) était intolérable. » Dans le cas présent, le subjonctif, qui marque direction vers, conduit à un contre-sens. Cet emploi de la conjonction *ut* n'étant pas indiqué dans les grammaires (les grammairiens se copient), je crois qu'il sera intéressant d'en réunir quelques exemples.

Cicéron (*Rosc. Am.* 12) : « Aiunt hominem, ut erat furiosus, respondisse, etc. » — Le même (*Cluent.* 8) : « Interim Oppianicus, ut erat ... singularis scelere et audacia. »

Tite-Live (II, 45) : « Postremo, ut nihil movebant [1], qua consules ipsos, qua exercitum increpando. »

Cet emploi est assez fréquent dans Ovide. Ainsi (*Met.* XIII, 3) : « Utque erat impatiens iræ. » — (*Ibid.*, IV, 473) « Tisiphone, canos ut erat turbata capillos. » — Et encore (IX, 113) : « Mox, ut erat pharetraque gravis spolioque leonis. »

Ajoutez Phèdre (I, 7) : « Personam tragicam forte ut vulpes viderat. »

A partir du deuxième siècle de notre ère, les auteurs secondaires ont fait un usage abusif du subjonctif, particulièrement avec les conjonctions, et plus particulièrement avec *quod*.

8. En admettant, ce qui est probable, qu'il s'agisse ici d'une mort volontaire, car l'instant marqué par la nature pouvait tarder, le verbe qui régit *mortem* se dérobe à nous. Haupt a mis un mot qui est bien dans le sens. A la vérité, j'ai vainement cherché les deux mots réunis *sequi mortem*, mais une expression de Virgile, parlant de Didon (VI, 457), s'en rapproche beaucoup : *ferroque extrema secutam*. Toutefois cette conjecture a le grand tort de supprimer la lettre A, qui, d'après l'original, doit commencer le mot. *Aptus*, de Ritschl, offre un archaïsme qui peut tenter; mais *apisci mortem* laisse du doute; et ce verbe, étant bien court, force d'emprunter un mot au vers suivant. Mais d'ailleurs *quæ* (*dedit*) *mihi* vaut mieux que *ea mihi*, de Lachmann, qui donne un mauvais pied au cinquième lieu (*assecutus ea*), un tribraque. Quant à *assequi*

1. Comme ils n'avançaient à rien, comme ils ne réussissaient pas.

mortem, la latinité n'en est pas certaine. J'ai mis autrefois *adprecatus :* je conserve ce mot, sans répondre qu'il soit le véritable. L'idée du suicide n'est pas exclue, mais elle serait voilée à dessein. De même Didon (*Æn.* IV, 451) *Mortem orat.* Elle se chargeait elle-même de faire en sorte que sa prière ne fût pas vaine.

9. Pour le vers suivant, les deux philologues que je n'avais pas connus d'abord ont introduit deux mots aussi peu latins l'un que l'autre : Lachmann, *dat relevamina;* Ritschl, *consolamina.* Je m'étonne que des savants de ce mérite n'aient pas reculé devant de pareils monstres. *Dat*, que nous lisons dans le seul Lachmann, au lieu de *dedit*, est à un temps impropre : alors *suo de more* devient inutile. Ritschl a eu besoin d'un grand mot, que certainement il n'admirait pas, parce qu'il avait dépensé *dedit* en l'introduisant dans le vers précédent.

Haupt m'a fourni *bona* pour la fin du vers; mais je pense qu'on préférera ma leçon : *contulit bona*, à la sienne : *ut donaret bona.* L'examen attentif du texte de M. Mommsen m'a prouvé que j'avais exactement rempli le vide indiqué.

10. La conjecture de Lachmann : *hoc dicier concedite*, est bien peu probable; d'ailleurs le vers doit finir par *idite.* Ritschl fait rapporter gauchement *hoc* à *sepulchro*, et recommande d'une singulière façon le respect des tombeaux : « Vos in sepulcro hoc ne quid oro lædite. » C'est ici Haupt qui est dans le vrai : « Hoc elogium, oro, incidite. » Mais je n'aime pas ici *elogium :* quoique ce mot puisse bien signifier *épitaphe*, il me semble qu'il emporte toujours, et bien naturellement, l'éloge du défunt; or le poëte veut donner une leçon de philosophie, qui n'était peut-être pas très-édifiante. Le nom qui se présente tout d'abord est *carmen*, puis *titulus.* Il faut ajouter *epigramma*, qui a le sens très-large d'*inscription*, mais qui prend aussi le sens restreint d'*inscription tumulaire.* Nous lisons dans Pétrone (*Sat.* 115) : « Eumolpus autem, dum epigramma mortuo facit. » Et dans Prudence (*Perist.* 11, 7) :

> Plurima litterulis signata sepulchra loquuntur
> Martyris aut nomen, aut epigramma aliquod.

J'ai dit qu'après *sepulchro* il manque une lettre, et que le mot suivant, dans lequel on a vu *hoc*, serait tout aussi bien, et mieux, *socii*, car il y a dans le texte les quatre lettres *ocii.* C'est ce substantif que j'avais donné. Renonçant maintenant à *carmen indite*, et adoptant, comme il est nécessaire, *incidite* de Haupt, mais avec la substitution *epigramma*, j'obtiens ce vers : « Vos in sepulchro, socii, epigramma incidite. » *Hoc* est inutile au sens. *Incidite* est le vrai mot. Il n'ajoute qu'une préposition à la donnée du texte, et le verbe *incidere* est d'une grande propriété quand il s'agit d'une inscription. Virgile (*Buc.* 10, 53) : « Tenerisque meos incidere amores Arboribus. » Ausone (*Epitaph. Her.* 20, 3) : « Nec satis est

titulum saxo incidisse sepulchri. » Prudence (*Perist.* 11, 3) : « Incisos tumulis titulos et singula quæris Nomina. »

11. A la fin du vers, Haupt a suppléé *postfuturis omnibus.* Mais *nibus* s'écarte de l'original, qui porte *sibus.* Ritschl n'est pas plus fidèle, et introduit dans une pièce toute personnelle une idée générale et étrange, *post fatales exitus.* La conjecture de Lachmann : *post futuris, maxsimus* (*scopulus*) ne trouvera guère de partisans : l'épithète est oiseuse et la construction forcée ; de plus, on n'obtient l'*s* que par une manière d'écrire des mauvaises époques. J'avais mis *postibi nepotibus,* trompé par la mauvaise transcription de Hase, qui a supprimé l'*s.* J'aurais voulu conserver l'idée de « générations futures, » mais cette maudite *s* manquait toujours à mes essais : il me fallait, *des siècles,* ou au moins, *des années,* et je trouvais *mensibus.* J'ai dû abandonner cette voie, et introduire l'idée de « manière, » au lieu de l'idée de « temps. » Grâce à *versibus,* j'obtiens pour la fin du vers les cinq lettres voulues ; et comme après *post* il faut un jambage droit, ce qui exclut *victuris,* j'ai trouvé *mansuris,* qui remplit cette condition. L'enseignement viendra de ces « vers qui doivent durer. » Ce groupe de lettres s'accommode parfaitement aux distances.

12. La restitution de ce vers est fort difficile, à cause d'un seul mot, le dernier. Dans l'avant-dernier, dont il reste *scoi,* tous les critiques ont vu un cas de *scopulus,* ce qui est justifié par le vers suivant. La leçon de Lachmann : *maxsimus Immodice ne quis vitae scopulus terreat,* offre un sens qui n'est pas bien net, et qui a peu de rapport avec le vers suivant. Ritschl a mis *scopulos horreat,* qui ne conserve pas la finale donnée par l'original, *neat.* Cette condition est gênante : il n'y a guère que *retineat* et *remaneat* qui puisse y satisfaire. Haupt a mis *scopulos retineat.* J'ai préféré *remaneat,* qui indique mieux un séjour forcé. La préposition *in* (*scopulis*) serait désirable, mais elle n'est pas absolument nécessaire. Horace a dit à peu près de la même manière (*Od.* I, 26, 8) : « Et cubito remanete presso. » Mais César a dit exactement de même (*B. G.* IV, 2) : « Equos eodem vestigio remanere assuefaciunt. »

J'ai dû condamner les verbes de trois syllabes, *terreat, horreat,* comme ne satisfaisant pas aux données du problème. Il est cependant un mot qui serait bien séduisant ; je laisse à un de mes doctes maîtres le soin de le recommander. On va voir comme Boissonade s'intéressait à tout, et éclairait tout ce dont il s'occupait. Je transcris un billet qu'il m'adressa le 27 mars 1855 : « Je vous remercie, Monsieur, de m'avoir donné le plaisir de lire votre excellent travail sur l'épitaphe de Bassulus. Vos restitutions me paraissent très-bonnes. Je me permettrai pourtant de n'être pas de votre avis sur le vers 12. *Scopulis remaneat* ne me semble pas une expression heureuse ; *scopulos retineat,* proposé par M. Haupt, ne me plaît pas non plus. Je vous propose : *scopulis hæreat.* C'est le mot propre. Ovide (*Epist.* 10, 136) : « hærentem scopulo. » Virgile (*Æn.* IV, 445) :

« Ipsa hæret scopulis. » Cela est sans doute excellent, mais Boissonade n'a pas vu l'obstacle insurmontable. Les philologues ont bien moins de liberté quand ils sont en présence de lettres majuscules.

13. Ritschl et Haupt terminent ce vers par *flagitantibus*, remplaçant *eiac*, du marbre, par *flag*. Je me flatte d'avoir été plus heureux en conservant l'original, *e jactatibus*. L'approbation donnée à cette conjecture par de très-habiles paléographes m'autorise à croire que mon concours dans la restitution de cette épitaphe n'aura pas été inutile. Quant à Lachmann, il s'est étrangement fourvoyé : en voulant conserver les lettres du texte, il n'a trouvé que *ejaculantibus* ! Je n'essayerai pas de pénétrer le sens de ce mot.

On avouera, je pense, que la restitution faite par Lachmann de l'épitaphe de Bassulus n'est pas digne de sa haute renommée. Ainsi nous voyons cinq vers de suite, du neuvième au treizième, terminés d'une manière que personne n'entreprendra de défendre : *relevamina*, *dicier concedite*, *maxsimus*, *scopulus terreat*, *ejaculantibus*. Cela montre que, pour rétablir un texte défiguré par tant de lacunes, on doit avoir non-seulement de la science et de la sagacité, mais beaucoup de patience, afin de se ménager les bonnes fortunes du hasard.

Je trouve au coin d'un bois le mot qui m'avoit fui.

14. La fin de ce vers *ad quietem perpetem* est si naturelle que les trois critiques l'ont rencontrée. Forcellini donne un certain nombre d'exemples de *Perpes* empruntés aux auteurs anciens et à ceux de la décadence. J'en citerai quelques autres. Ausone (*Epigr. Fast.* I, 3) :

Digessi Fastos et nomina perpetis ævi.

Saint-Prosper (*Epigr.* 47, 8) :

In Christo quorum gloria perpes erit.

Sidoine Apollinaire (*Carm.* 16, 53) :

Quum femina prima,
Præceptum solvens, culpa nos perpete vinxit.

Paulin de Nole (24, 327) :

Et sitientes
Dives vena riget rivo mihi perpete sensus.

Ennode (*Carm.* 10, 31) :

Vivat fides in pectore,
Quæ luce vernat perpeti.

15. La grande lacune qu'on voit à la fin de ce vers prête à bien des conjectures. L'avant-dernier mot peut être *vivere* ou *vita*. Les trois savants dont nous avons la récension se sont rencontrés pour mettre *vivere expedit*.

Je m'étonne qu'ils aient admis cette idée, contraire au stoïcisme de l'auteur, qui ne voit dans la vie que des épreuves. J'avais mis autrefois, ***donec vita supererit.*** C'est là une expression fort correcte. Cependant la métrique m'a conseillé de rejeter un pied (tribraque au cinquième lieu) qui déparerait cette pièce très-châtiée. Il est un autre verbe plus élégant et bien usité, c'est ***suppeto.*** Cicéron (***Fin.*** I, 4) : « Si vita suppetet ; » Pline le Jeune (***Epist.*** V, 5) : « Dum vita suppetit, enitamur ; » Hirtius (***B. Afr.*** 92) : « Sibi quoad vita suppeteret ; » Tite-Live (XL, 56) : « Si vita longior suppetisset. » On dit encore, bien que plus rarement, ***suppeditare.*** Cette locution se trouve plus d'une fois dans Cicéron. Ainsi (***Brut.*** 70) : « Cui si vita suppeditavisset, consul factus esset. » (***Ibid.*** 27 et 32). J'ai donc mis : ***dum vita suppetit.***

16. L'épitaphe offre dans la ligne suivante le nom de Cantria Longina, épouse du poëte, laquelle lui avait élevé ce monument. La conjecture très-probable de M. Mommsen au sujet de la parenté de cette femme, conjecture fondée sur deux inscriptions, fait regretter que l'éditeur ne soit pas intervenu plus souvent. Mais il faut reconnaître qu'une seule inscription est une bien faible partie de son grand ouvrage. C'est d'ailleurs par une réserve délicate qu'il n'a pas discuté les récensions des savants auxquels il s'en était remis.

En égard aux changements que j'ai opérés dans ma récension primitive, et par suite d'un examen attentif de l'édition elle-même de M. Mommsen, il est nécessaire que je reproduise intégralement l'inscription.

Nouvelle récension.

Ne more pecoris otio transfungere[r],
Menandri paucas vorti scitas fabulas,
Et ipsus etiam sedulo finxi novas.
Id, quale qualest, chartis mandatum diu.
Verum, vexatus animi cu[r]is [a]nxiis,
Nonnullis etiam corpo[ris dol]oribus,
Utrumque ut esset taed[io supr]a modum,
Optatam mortem sum a[dprecatus : quae] mihi
Suo de more cuncta [contulit bo]na.
Vos in sepulchro, [s]ocii, [epigramma inc]idite,
Quod sit docimento post [mansuris ver]sibus,
Immodice ne quis vitae sco[pulis rema]neat,
Cum sit paratus portus, e jac[tat]ibus
Qui nos excipiat ad quie[tem perpet]em.
Set jam valete, donec vi[ta suppet]it.

Traduction.

« Pour ne pas croupir dans l'oisiveté comme une brute, j'ai traduit plusieurs jolies pièces de Ménandre, et moi-même je me suis appliqué à

en composer de nouvelles. Ce travail, quel qu'il soit, est publié depuis longtemps. Mais en proie à des peines cruelles de l'âme, et à des souffrances du corps, comme cette double douleur m'était insupportable, j'ai invoqué la mort, objet de mes désirs, et j'ai joui de tous les biens qu'elle procure. O vous, amis, gravez sur mon tombeau une inscription, qui enseigne, dans des vers qui dureront, à ne pas rester toujours engravé sur les écueils de la vie, quand le port nous est offert, qui, après les assauts des tempêtes, nous recevra dans l'éternel repos. Portez-vous bien pendant tout le cours de votre vie. »

X

ORIGINE DU VERS DÉCASYLLABE.

Premier article.

Les langues néo-latines conservent dans leur nomenclature des signes très-frappants de leur origine, et il est facile de les reconnaître pour les filles de la même mère :

Facies non omnibus una,
Nec diversa tamen : qualem decet esse sororum.

Cette commune extraction étant manifeste, j'ai été longtemps étonné qu'un système de versification tout différent ait remplacé l'ancien, et que, ne tenant plus compte de la *qualité* des syllabes, les modernes n'en aient plus considéré que le *nombre*. Ainsi tel vers latin de dix-sept syllabes pouvait être égal à un vers de treize syllabes : ce sont les deux cas extrêmes pour l'hexamètre. Les peuples dont les langues ont remplacé le latin, loin d'user d'une telle latitude, ont peine à comprendre qu'une poésie ait pu en jouir. C'est donc, à ce qu'il semble, une opposition radicale et essentielle qui sépare le présent du passé. Le procédé nouveau est-il né spontanément dans le cerveau de nos ancêtres : *prolem sine matre creatum?* Ou préexistait-il chez quelque nation barbare de l'Europe, chez les Celtes, par exemple, ou chez les Germains, qui ont mieux gardé leur physionomie, en dépit de la conquête? Ou bien encore a-t-il été importé de l'Orient par les Arabes, qui ont ajouté plus d'un élément à la civilisation moderne? Le champ est ouvert aux conjectures et aux théories. Reste à trouver une solution qui satisfasse aux exigences de la critique.

En approfondissant le fait singulier qui exerçait ma curiosité, j'ai fini par reconnaître qu'on s'égarait en s'éloignant de la source, et qu'en définitive l'antiquité nous a fourni le moule de notre poésie, non moins que la matière de nos idiomes. En effet, ce contraste entre les deux systèmes de versification est plus apparent que réel. Pour saisir le lien entre l'une et l'autre époque, il faut se préoccuper non pas d'un élément qui a péri, la

quantité, mais de celui qui a survécu, l'*accentuation*. Tant qu'on se borne à la doctrine des grammairiens latins, qui n'ont jamais parlé de la fonction de l'accent dans leurs mètres, il est impossible d'arriver à comprendre la transformation de la poésie ancienne. Commençons donc par secouer le joug des études classiques; échappons à la tyrannie de nos souvenirs; écartons pour un instant l'hexamètre et le pentamètre, vers qui, par le chiffre si variable de leurs syllabes, n'ont aucune analogie avec le procédé moderne. Débarrassés de cette fausse lumière, qui nous égarait, nous deviendrons capables de chercher et de discerner la vérité.

Voici, ce me semble, une manière aussi simple que rigoureuse de poser la question :

1° Les anciens avaient-ils des vers composés d'un nombre fixe de syllabes?

2° Dans le cas de l'affirmative, avaient-ils des vers de dix syllabes?

3° Dans le cas de l'affirmative, leurs décasyllabes avaient-ils des accents réguliers?

Dès le collége, et longtemps avant d'avoir appris les règles des mètres lyriques, j'avais remarqué que, dans la plupart des odes d'Horace, les mêmes vers ont un nombre constant de syllabes. Beaucoup d'autres ont sans doute fait, comme moi, cette remarque. Quand même les Latins, préoccupés d'autres idées, n'auraient pas consigné cette observation dans leurs ouvrages théoriques, le fait n'en aurait pas moins toute sa valeur, et les modernes seraient libres d'en tirer les conclusions qu'ils jugeraient à propos. Mais nous allons voir qu'il n'en est pas ainsi.

On lit peu les métriciens latins. Il est juste de ne pas en accuser uniquement la négligence des hommes instruits. Le recueil de Putsch devient de plus en plus rare : c'est un livre capital qui manque aux études[1]. Ceux qui ont feuilleté les textes nombreux qu'il contient ont vu que bien souvent les mètres y sont dénommés, corrélativement du moins, par le nombre de leurs syllabes. Ainsi le vers *adonique* (*Terruit urbem*) est appelé *pentasyllabe*[2]. Le *phérécratien* (*Cras donaberis hædo*) est un *heptasyllabe*[3]. Plusieurs mètres ont été reconnus comme *octosyllabes :* d'abord et particulièrement le *glyconique* (*Sic te diva potens Cypri*[4]), puis l'*iambique dimètre* (*Prospectat errantes greges*[5]). Le petit vers qui termine la strophe alcaïque

1. Ce regret doit être diminué par l'importante édition des *Grammairiens latins*, donnée par M. Henri Keil, qui n'est pas une simple reproduction de Putsch, mais il établit savamment le texte, et ajoute quelques nouveaux auteurs. Mais ce travail considérable a imposé de grands frais, et forcé de tenir l'ouvrage à un prix élevé, ce qui empêche la propagation d'un recueil indispensable aux études latines.

2. Mar. Vict., p. 2610 et 2611. Cæsius Bassus se sert plusieurs fois de ce mot pour désigner d'autres mètres : p. 2667, 2668, 2671 et 2672.

3. Mar. Vict., p. 2613; Atil. Fort., p. 2701. Ce dernier auteur donne le même nom (p. 2704) au trochaïque d'Horace : *Non ebur nec aureum*.

4. Mar. Vict., p. 2566 et 2593; Cæs. Bass., 2665 ; Atil. Fort., 2701.

5. Mar. Vict., p. 2585.

(*Impavidum ferient ruinæ*) est appelé *décasyllabe*[1]. Enfin les anciens ont vu un vers de douze syllabes (*duodecasyllabum* ou *dodecasyllabum*) dans l'*asclépiade : Mœcenas atavis edite regibus*[2].

Je ne veux pas affaiblir l'importance du vers hexamètre, qui restera toujours la mesure par excellence, tant par sa constitution qu'eu égard aux chefs-d'œuvre qui ont revêtu cette forme. Mais je ne l'ébranlerai pas sur son trône si je dis qu'en somme, les mètres latins dans lesquels les syllabes se comptent sont en plus grand nombre que les autres.

Les dénominations précédentes sont rares, si on les compare à celle des vers de *onze* syllabes. Le nom d'*hendécasyllabe* est commun à plusieurs mètres. On l'applique assez souvent au vers *saphique*[3] :

Audiet cives acuisse ferrum.

Il appartient surtout au vers *phalécien* ou *phaleuce*[4]; car, employé seul, il désigne précisément ce mètre :

Adeste, hendecasyllabi, quot estis[5]...
Et nunc hendecasyllabos remittas[6]...
Quos scis hendecasyllabos vocari[7]...
Sed jam Musa tacet, tenetque habenas,
Paucis hendecasyllabis jocata[8].

Les deux mètres dont nous venons de parler ont entre eux une grande analogie, qui n'a pas échappé aux anciens[9]. Ainsi ce saphique d'Horace :

Quo graves Persæ melius perirent.

devient un phalécien en transposant deux mots :

Quo Persæ melius graves perirent[10].

Il y a un autre mètre qu'on appelle quelquefois *hendécasyllabe* : c'est l'*alcaïque* :

Vides ut alta stet nive candidum[11].

1. Voici l'exemple que Mar. Vict., p. 2582, en donne : *Dulce melos Jovis alma proles.*
2. Mar. Vict., p. 2609 et 2617 ; Cæs. Bass., p. 2663 ; Atil. Fort., 2700. — Furnaletto, en ajoutant au Lexique de Forcellini le mot *duodecasyl'abus*, aurait pu lui donner une meilleure autorité que celle des *Notes tironienn s.* M. Freund, qu'on prétend mettre aujourd'hui au-dessus de ses devanciers, M. Freund omet ce mot dans son Dictionnaire, comme il en omet beaucoup d'autres.
3. *Hendecasyllabum sapphicum*, Diom., p. 508; Mar. Vict., p. 2564, 2610, 2611 et *passim* ; Cæs. Bass., p. 2665 ; Atil. Fort., p. 2681, 2701, et *passim*.
4. *Hendecasyllabum phalæcium*, Diom., p. 509 et 517 ; Terent. Maur., p. 2426 ; Mar. Vict., p. 2603; Atil. Fort., p. 2674 et 2676.
5. Catul. 43, 1.
6. Stat. *Silv.* IV, 9, 55.
7. Auson. *Epist.* 5, 83.
8. Sid. Apoll. *ad Catulin.* 20.
9. *Phalæcii et sapphici cognatio*, Mar. Vict., p. 2603.
10. Il y a lieu de s'étonner qu'Horace n'ait pas fait usage du phalécien, précédemment employé par Catulle. En voilà peut-être la raison.
11. *Alcaicum hendecasyl'abum*, Mar. Vict., p. 2615; Cæs. Bass., p. 2665; Atil. Fort., 2701.

Enfin, Atilius Fortunatianus [1] appelle ***hendecasyllabum archilochium*** le vers d'Horace :

Trahuntque siccas machinæ carinas.

Pour le moment, je constate ces appellations, je ne les discute pas. Je montrerai plus loin que le nom d'***hendécasyllabe*** ne convient pas bien, du moins au point de vue moderne, à l'un des vers ci-dessus désignés, et d'un autre côté, qu'il appartient à d'autres vers dont les métriciens n'ont pas fait mention.

Expliquons, tout d'abord, que les anciens comptaient dans ce chiffre 11 la muette finale. Les Italiens les ont imités quand ils ont nommé *endecasillabo* leur vers analogue. Mais il est bien clair que ***décasyllabe*** à finale accentuée, ou ***hendécasyllabe*** à finale muette, c'est là une seule et même chose.

Les Italiens distinguent trois espèces de vers ***endecasillabi***. Le premier est l'hendécasyllabe ordinaire, *endecasillabo piano*, notre décasyllabe à rime féminine; le second, qui a juste dix syllabes, est pour eux un hendécasyllabe écourté, *endecasillabo tronco*, et répond à notre décasyllabe à rime masculine; le troisième est un hendécasyllabe de douze syllabes, *endecasillabo sdrucciolo*, se terminant par deux muettes.

Le premier de ces vers présente la finale que les Latins attribuaient généralement à leurs hendécasyllabes. Il est commun à toutes les langues néo-latines.

Les Latins n'ont pas connu l'*endecasillabo tronco*, puisque leur langue n'accentuait pas la dernière syllabe. Il a fallu que, par une tendance naturelle, les Italiens eussent abrégé les finales de certains mots, *virtù*, *libertà*, au lieu de *virtute*, *libertate*, pour que cette nouvelle clausule se trouvât à la disposition de la poésie [2]. Le français est la langue moderne qui a le plus accourci les finales : aussi fournit-il à la poésie un nombre infini de désinences masculines.

La troisième espèce d'hendécasyllabe nous est nécessairement inconnue, puisque nous n'accentuons jamais l'antépénultième. Notre langue n'a pu renoncer tout d'un coup à ces sortes de finales, que le latin lui léguait, ainsi qu'à l'italien, en si grand nombre. Les premiers monuments de notre poésie nous montrent quelques traces de la persistance du fait ancien. Ainsi, entre *gloria* et *gloire*, il y a l'intermédiaire *glorie*, accentué sur la première. Le mot *apostolus* est devenu *apôtre*, mais en passant par *apostole*

1. P. 2702.

2. Les vers *tronqués* sont très-favorables à la musique, en ce qu'ils offrent à la phrase musicale un repos complet. Métastase entremêle habilement dans ses airs quelques vers *tronchi* aux vers *piani*. Le latin, qui offrait toujours une queue après la syllabe accentuée, me paraît être, pour cette raison, une langue dont le musicien ne pouvait tirer que des effets très-monotones. Aussi le plain-chant a-t-il abandonné cette règle d'accentuation, mais aussi pour tomber dans l'excès contraire, pour faire de longs repos sur les finales.

ou *apostoile* : or, le mot moderne prouve incontestablement que l'accent originaire n'a jamais péri[1], et qu'on prononçait très-faiblement le second *o*, à peu près comme s'il y avait *apostle*. Pareillement *angelus* est devenu *angele* (la première restant accentuée, et la seconde étant muette), puis *angle*, puis définitivement *ange*[2]. Le nom de cette terminaison perdue (*amabilis*, ital. *amabile*) manque à notre langue, comme la chose même. On peut l'appeler finale *glissante*, avec M. Jullien [3], ou encore finale *dactylique*. Les Anglais, qui affectionnent l'accentuation par dactyles, font avec la plus grande facilité des vers terminés par deux syllabes surnuméraires.

Voici, ce semble, les deux premiers points suffisamment éclaircis. En fait, comme d'après le témoignage des grammairiens, la poésie latine avait des vers présentant un nombre fixe de syllabes. Parmi ces vers, il y en avait un de *onze* syllabes (dix syllabes, plus une muette).

Il nous reste à faire voir que l'hendécasyllabe avait des accents *réguliers*, que nous aurons à comparer à ceux des poésies modernes. C'est la partie la plus intéressante de cette discussion : nous la réservons pour un prochain article.

(*Revue de l'Instruction publique*, 31 mai 1855.)

Deuxième article.

Je commence par rappeler ce grand fait, que j'ai signalé il y a plus de cinquante ans[4], et qui servira de base à tout ce qui va suivre, à savoir que les vers hendécasyllabes des Latins ont un accent sur la *quatrième* syllabe, et un autre sur la *dixième*. Je passerai successivement en revue tous les mètres qui remplissent cette condition. Bien qu'ils n'aient pas tous la même importance dans la question qui nous occupe, cependant ils ont plus ou moins concouru au même résultat, qui a été de graver dans l'esprit des peuples néo-latins l'harmonie essentielle de leur vers.

1° Saphique. — Le vers *saphique* me paraît être celui des mètres anciens qui a le plus influé sur le système de versification moderne.

Outre les deux accents fondamentaux, il en a généralement deux autres :

1. On trouve dans notre vieille langue le vif reflet de l'accentuation latine, laquelle a disparu dans les mots de formation nouvelle. Ainsi *particule*, *tentacule* sont des mots modernes ; *article*, *spectacle* sont des mots anciens. Nous disons *rigide*, en reproduisant les lettres du latin, mais nos pères n'avaient garde d'accentuer la pénultième brève d'un adjectif en *idus* : de *horridus* ils faisaient *ord* (le substantif seul est resté, *ordure*). De même *origine* peut sembler au premier coup d'œil un mot bien fait ; mais il a le tort de placer l'accent sur une muette; autrefois on disait plus conséquemment *orine*.

2. Le mot *angle* (*angulus*) a conservé son *l* : c'est, sans doute, pour éviter la confusion qu'on l'a supprimée dans le mot *ange*.

3. *De quelques points des sciences dans l'antiquité* (*Physique*, *Métrique*, *Musique*), p. 268, 270 et *passim*. — Ce sens est dans le Dictionnaire de M. Littré.

4. *Traité de Versification latine*, p. 211 (éd. 1826), p. 267 (éd. 1876).

un dans le premier hémistiche et un dans le second. Le premier accent est presque toujours sur la *première* syllabe, le second varie entre la *sixième* et la *huitième*. Deux strophes d'Horace qui se suivent nous montreront l'accent mobile placé trois fois sur la huitième syllabe et trois fois sur la sixième :

Sævius ventis agitatur ingens
Pinus ; excelsæ graviore casu
Decidunt turres, feriuntque summos
Fulmina montes.
Sperat infestis, metuit secundis
Alteram sortem bene præparatum
Pectus. Informes hiemes reducit...

Nos décasyllabes présentent-ils quelque analogie avec ce mètre ? Sans doute, et la chose va paraître, j'espère, de la dernière évidence. Je ne prétends pas néanmoins, comme le font les Italiens qui se sont occupés de ces questions, notamment Sacchi et Scoppa, que nos imitations soient la représentation exacte du modèle. Le vers moderne donne, autant qu'il le peut, l'idée du vers ancien, dont il reproduit fidèlement l'accentuation ; mais n'oublions pas que la quantité a péri. Nous assimilons des pieds fort différents, l'iambe, le trochée et le pyrrhique (*ferunt*, *ferre*, *ferat*) ; le dactyle, l'anapeste, le tribraque et le crétique (*terreat*, *maneant*, *maneat*, *terreant*). Assurément les Latins auraient bien le droit de rire si on leur donnait tel vers moderne comme étant à la fois l'équivalent de différents mètres anciens. Mais nous sommes inattaquables si nous prétendons seulement offrir des vers italiens, provençaux, français [1], identiques aux latins par rapport à l'accent, ayant précisément les mêmes temps forts et les mêmes temps faibles.

Ceci étant bien entendu, je vais donner des vers modernes calqués avec la plus grande facilité sur les vers anciens :

Arbor æstiva recreatur aura. Hor.
L'arbre au printemps que Zéphire caresse.

Je ferai observer que notre décasyllabe comporte quatre accents, mais qu'il ne les exige pas. Un rhythme de quatre syllabes est trop court pour qu'il soit nécessaire d'y mettre deux accents ; en revanche, deux accents sont de rigueur dans le grand hémistiche, et, comme nous le verrons, la place du premier est variable. Voici un vers de Racine dans lequel il y a quatre *ictus* :

Terre, frémis d'allégresse et de crainte.

1. Nous nous bornerons à ces trois langues, négligeant l'espagnol, qui a procédé comme elles. Quant à l'anglais et à l'allemand, qui ont également le vers dit *commun*, ils le doivent à une imitation assez récente.

Mais le nombre de ceux qui n'en ont que trois est bien plus considérable :

Que les démons et ceux qui les adorent
Soient à jamais détruits et confondus ! Rac.

Dans mes comparaisons des vers modernes avec les vers anciens, je pourrai ne pas tenir compte du premier accent.

Je reprends les deux formules du vers saphique précédemment indiquées, et je mets en regard des équivalents fournis par la poésie moderne.

Syllabes accentuées : 1, 4, 6, 10 :

Debita sparges lacrima favillam. Hor.
Viens arroser ma cendre d'une larme.
Tota sa cortz farai maravilhar[1].
Parle veder l' amato cavaliero. Tasso.
Moi, je pourrais trahir le Dieu que j'aime ! Rac.

Je vais faire un essai inverse : je calquerai un saphique sur un vers du Tasse :

Date a un sol lo scettro e la possanza.
Detur haud multis solii potestas.

Voici l'autre cas. Syllabes accentuées : 1, 4, 8, 10 :

Dextera sacras jaculatus arces. Hor.
Qui, foudroyant les collines sacrées.
Ove la morte al vincitor si pone. Tasso.
Dans[2] tes sentiers affermissant nos pas. Rac.

2° Phalécien. — C'est, comme nous l'avons dit, le mètre auquel les anciens donnaient par excellence le nom d'*hendécasyllabe*.

Syllabes accentuées : 1, 4, 7, 10 :

Passer, deliciæ meæ puellæ. Catul.
Nunquam divitias deos rogavi. Mart.
Ai-je à Plutus demandé la richesse ?
L' armi sue terse il bel raggio celeste. Tasso.
Reste d'un tronc par les vents abattu. Rac.
L'homme insensé vainement se consume. Id.

Autre modèle. Syllabes accentuées : 2, 4, 8, 10 :

Ad cœlum lepido vocare versu. Cat.
En cui merce tuit peccador estant[3]...
Che molti fan sovra il guerrier ucciso. Tasso.
Ma vie à peine a commencé de naître. Rac.

1. J'emprunte mes exemples de vers provençaux au recueil de Raynouard.
2. Pas d'accent sur la prépositiou.
3. En la merci de qui tous pécheurs sont. (*Poème sur Boèce.* Ce poëme, du x° siècle, publié par Raynouard, est un des plus anciens monuments de la poésie moderne.)

Autre modèle. Syllabes accentuées : 1, 4, 8, 10 :

Dentes vel silicem comesse possunt. CAT.

Ici, les accents ressemblent à ceux du vers saphique.

Le phalécien admet deux césures différentes. Au lieu de prendre la césure *penthémimère*, il peut être coupé après le second pied :

Et acres solet incitare morsus. CAT.

Nous voyons ici, comme précédemment, les accents aux places suivantes : 2, 4, 8, 10.

3° IAMBIQUE TRIMÈTRE CATALECTIQUE. — Ce vers est un iambique trimètre auquel il manque une syllabe. Nous avons vu qu'il a été mis par les Latins au nombre des hendécasyllabes :

Trahuntque siccas machinæ carinas. HOR.
Le madrier[1] aux mers rend les navires.

Syllabes accentuées : 2, 4, 6, 10 :

Non credet Deu, lo nostre creator[2].
Solelh de mars, abrils renovellatz...
Lasciò la pugna orribile nel cor. TASSO.

4° ALCAÏQUE. — L'*alcaïque* est encore un des hendécasyllabes mentionnés par les anciens. On lui trouve effectivement ce caractère quand il finit par un iambe :

Cœlo tonantem credidimus Jovem. HOR.

vers qui rentre, pour les accents, dans une formule déjà vue : 1, 4, 7, 10.

Mais cette sorte de terminaison n'est pas la plus commune. Plus souvent l'alcaïque a sa finale *dactylique*, en sorte qu'au point de vue moderne, il n'a plus que *neuf* syllabes.

Prenons, par exemple, dans Horace, l'Ode XVII du Ier livre :

Velox amœnum sæpe Lucretilem
Mutat Lycæo Faunus, et igneam...
Impune, tutum per nemus, arbutos
Quærunt latentes et thyma deviæ...

Sur 14 alcaïques, il y en a 11 qui finissent de la sorte. Ce mètre n'a donc pas, pour la question qui nous occupe, le caractère général que nous trouvons aux autres. Mais il est bon de le mentionner, ne fût-ce que pour sa césure *semi-quinaire*.

5° ASCLÉPIADE. — Ce mètre a beaucoup de ressemblance avec l'alcaïque : il n'en diffère que par le second pied. Les anciens le donnent pour un vers

1. Un seul accent dans cette partie.
2. *Poëme sur Boëce.*

de 12 syllabes. Cela est exact, d'après leur manière de compter; mais en ne tenant pas compte de la finale, l'asclépiade n'a que 11 syllabes :

Seu rupit teretes Marsus aper plagas. Hor.

et même, la plupart du temps, il n'en a que 10 :

Mæcenas atavis edite regibus. Hor.

C'est là un *endecasillabo sdrucciolo* pour les Italiens. Je reproduis ces accents comme notre langue peut les reproduire :

Mécène issu de la race royale.

Syllabes accentuées : 4, 7, 10. Plus loin nous donnerons des modèles du vers *sdrucciolo*.

Quod si Threicio blandius Orpheo. Hor.
Plus doucement que le chantre de Thrace.

La première ode d'Horace a 36 vers, et la finale dactylique se trouve dans 25.

La déplorable habitude d'accentuer le latin comme le français [1] a accrédité chez nous une fausse idée, qu'il est bon de relever ici. L'asclépiade prononcé à la française a 12 syllabes, et il est coupé en deux hémistiches ; d'où l'on a conclu que ce vers a servi de modèle à notre vers alexandrin. Marmontel le dit en propres termes, et on l'a souvent répété après lui. « C'est au vers asclépiade latin que notre vers héroïque répond. Composé de douze syllabes, ainsi que l'asclépiade, il en a la coupe et le rhythme [2]... J'ai dit que le vers asclépiade des anciens avait servi de modèle au vers héroïque français; et en effet, un asclépiade est un vers français de la plus parfaite régularité :

Pastor quum traheret per freta navibus.
Au sein tumultueux de la guerre civile...
Ils sont ensevelis sous la masse pesante [3]. »

Cette assimilation est encore plus singulière dans le texte même, parce que les deux vers français y sont notés avec des signes de quantité. Je ne ferai qu'une objection à une théorie que l'ensemble de cette discussion me semble réfuter suffisamment : quel rapport y a-t-il entre le mot de la césure, *tumultueux*, accentué sur la dernière syllabe, et le mot analogue du vers latin, *traheret*, accentué sur la première?

6° Asclépiade catalectique. — Je donne ce nom à un asclépiade tronqué, qui a une syllabe de moins au dernier pied, c'est-à-dire un spondée au lieu d'un dactyle. Il réunit le commencement et la fin du vers hexamè-

1. Voir, à ce sujet, une dissertation spéciale de M. B. Jullien, dans son ouvrage intitulé : *De quelques points des sciences dans l'antiquité* (*Physique, Métrique, Musique*), p. 331.
2. *Éléments de Littérature*, art. Alexandrin.
3. *Ibid.*, art. Vers.

tre, la césure penthémimère et l'adonique. Ce vers semble avoir très-peu d'importance, puisque les poëtes classiques latins n'en ont pas fait usage. Mais, outre qu'il aurait droit, en tout cas, de figurer ici, puisqu'il remplit la condition d'être un vers hendécasyllabe, il a cela de remarquable, qu'il a été assez souvent employé par les poëtes chrétiens.

Térentianus Maurus n'a pas ignoré ce mètre. Il en donne la règle, et compose lui-même un exemple avec deux fragments de Virgile : *Carmen ex penthemimeri et dipodia dactylica :*

Postquam res Asiæ primus ab oris [1].

Ce mètre se trouve dans les *Consolations* de Boèce [2] :

Heu ! quam præcipiti mersa profundo.

et plusieurs fois dans saint Ambroise :

Ramum paciferæ munus olivæ [3].

7° Iambique trimètre. — L'*iambique trimètre*, qui a successivement admis des pieds fort divers, était primitivement composé uniquement d'iambes. En donnant entrée au *spondée* à certaines places :

Spondeos stabiles in jura paterna recepit. Hor.

il ne cessait pas d'avoir le même nombre de syllabes, c'est-à-dire 12 syllabes (11 plus une muette). Toutefois, il faut pour cela qu'il se termine par un mot formant un iambe, ainsi que la chose avait ordinairement lieu. Si le mot final a trois ou plus de trois syllabes, l'iambique se trouve réduit effectivement à dix syllabes :

Phasélus ille, quem vidétis, hóspites,
Ait fuisse navium celerrimus. Cat.
Beatus ille qui procul negotiis. Hor.
Ranæ vagantes liberis paludibus. Phæd.

L'italien peut rendre exactement cette sorte de vers par un *endecasillabo sdrucciolo*, tel que ceux-ci, de Pétrarque :

L' un di virtute, e non d' amor mancipio...
Dopo si glorioso e bel principio.

1. P. 2426, Putsch.
2. *Consol.*, lib. I, carm. 2.
3. Cité par Béda, p. 2378 ; ce qui donne aux deux pièces mentionnées une authenticité que n'ont pas d'autres poésies attribuées à saint Ambroise. Nous avouons que ce vers, et l'asclépiade, procédant de l'hexamètre, en gardent les allures, et présentent assez souvent des accents qui s'éloignent de nos règles :

Collegisse juvat, metaque fervidis. Hor.
Squalent arva soli pulvere multo. Ambr.

Mais nous étions en droit de noter les ressemblances.

Ajontons, pour exemple, ces jolis vers de Sannazar, qui commencent son poëme de *l'Arcadie :*

Ergasto mio, perchè solingo e tacito
Pensar ti veggio? Oimè! che mal si lasciano
Le pecorelle andare al lor bel placito!
Vedi quelle che 'l rio varcando passano ;
Vedi que' dua monton che 'nsiem corrono,
Come in un tempo per urtar s' abbassano.

Ce rapport entre l'iambique trimètre et l'*endecasillabo sdrucciolo* avait frappé un poëte italien du XVI^e^ siècle, Gio. Giustiniano, qui a traduit deux comédies de Térence [1]. Je transcrirai quelques vers de cette traduction, qui est assez rare :

Ego postquam te emi a parvulo, ut semper tibi
Apud me justa et clemens fuerit servitus,
Scis : feci, ex servo ut esses libertus mihi,
Propterea quod servibas liberaliter.
Quod habui summum pretium, persolvi tibi [2]. TER.

Dapoi che ti comprai da fanciul picciolo,
Sai come sempre t' ho trattato, usandoti
Ne la tua servitute ogni giustitia
E clemenza. Di servo ti fei libero,
Perchè tu mi servivi da huomo libero,
E non da servo. Il maggior beneficio
Che in me fusse, t'ho fatto.

Il n'est pas impossible de trouver des vers à finale dactylique dans les premiers monuments de notre langue. Ainsi la *Chanson de Roland* en présente un certain nombre, du genre de celui-ci :

Li .XII. pers sunt remés a martirie [3].

Mais cette trace des temps anciens a depuis longtemps disparu de notre poésie, comme de notre langue. Les finales *glissantes* ont été remplacées par des finales *féminines*. Les mots *négoce*, *grâce*, *aimable*, ont, sous le rapport de l'accent, la même valeur que leurs racines latines. Je puis donc légitimement appliquer, sur les vers précités de Catulle, d'Horace et de Phèdre, des mots français qui en reproduiront l'accentuation :

Phaselus ille, quem videtis, hospites. C.
Beatus ille qui procul negotiis. H.
Ranæ vagantes liberis paludibus. P.

1. L'*Andrienne* et l'*Eunuque*. Venise, 1544. — Le vers italien employé au théâtre, comme dans l'épopée, est l'*endecasillabo piano*.
2. *And.* I, 1, 35.
3. Les douze pairs sont voués au martyre. — D'autres mots encore y conservent cet ancien costume : *milie* (mille), *fluvie*, *victorie*, *memorie*, etc.

Voyez, amis, cet élégant navire...
Heureux celui qui loin de tout négoce...
Ranes errant dans libres marécages.

Avant de quitter l'iambique, je veux expliquer, à l'aide de ce vers, une particularité du vers italien, lequel peut différer l'accent de la césure jusqu'à la *sixième* syllabe. C'est là, selon moi, un souvenir du ***senarius***, qui, présentant ordinairement la césure ***penthémimère***, a quelquefois la césure ***hephthémimère***. Voici des exemples qui rentrent dans la dernière catégorie :

Roges, tuum labore | quid juvem meo. Hor.
Curæ leves loquuntur, ingentes stupent. Sen.
Si judicas, cognosce ; si regnas, jube. Id.

Chez les Latins, ce cas est rare, mais il est fréquent chez les Italiens :

S' io credessi per morte essere scarco
Del pensier amoroso, che m' atterra. Petr.
Orrida maestà nel fero aspetto. Tasso.
Chiama gli abitator dell' ombre eterne. Id.

Le provençal a connu et pratiqué cette césure :

Nos jove omne menam | tal mal jovent[1].
Verays Dieu, Jhesu Crist, que perdonetz
En la crotz al layro, e li donetz
La joy de paradis, vos me salvetz[2].

Mais elle n'a jamais été admise par notre poésie. Je mets hors de cause les décasyllabes qui, tout en ayant le repos demandé par le sens à la sixième syllabe, ont cependant une autre césure effective à la quatrième. Tels sont ces vers de Marot :

Car il a tout détruit son parentage.....
Si ceux à qui deviez, comme vous dites....
Ce vénérable ilot fut averti.

Et celui-ci, de La Fontaine :

Elle me prend mes mouches à ma porte :
Miennes je puis les dire, | et mon réseau
En serait plein, sans ce maudit oiseau.

Voltaire a franchement essayé, dans ses comédies, des vers de dix syllabes ayant la césure au troisième pied :

Elle vous traite mal, mais sa nature....
Nous en sommes fort près, et notre gloire....
De trois cents louis d'or ; n'y manquez pas.

Mais cette tentative a eu peu de succès. Nous ne comprenons pas que

1. Nous jeunes hommes menons si mal jeunesse. (*Poëme sur Boèce.*)
2. *Las Flors del gay Saber.*

cette césure puisse être admise sur le même pied que l'autre, comme elle l'est en italien.

Nous avons constaté la césure penthémimère dans sept mètres différents. Nous pouvons la trouver dans d'autres encore ; par exemple, dans le vers *scazon :*

Miser Catulle, | desinas ineptire. Cat.

dans le vers *pentamètre* :

Concedent verbis | lumina nostra tuis. Ov.

et souvent dans l'*hexamètre :*

Olli sedato | respondit corde Latinus. Virg.

Il est donc naturel que nos ancêtres aient vu dans l'accent sur la quatrième syllabe la condition essentielle du rhythme poétique. Le vers alexandrin n'est venu que plus tard : il a été greffé sur le décasyllabe, peut-être deux siècles plus tard, à une époque où le travail des poëtes multipliait les formes de la versification.

Je crois avoir suffisamment traité la question théorique. Il me reste à considérer dans l'histoire la chute du monde romain et la transformation de la langue latine. Cette étude fera mieux comprendre le passage de la versification ancienne à la versification moderne. Ce sera l'objet d'un dernier article.

(*Revue de l'Instruction publique*, 21 juin 1855.)

Troisième et dernier article.

Je crois avoir mis suffisamment en lumière la ressemblance, je dirai presque l'identité du décasyllabe moderne avec les hendécasyllabes latins. D'autres avant moi avaient aperçu ce rapport : j'ai essayé de le démontrer.

Il faut se demander maintenant si cette conformité est fortuite. Nos ancêtres, quelque temps après Charlemagne, se nourrissaient-ils de la littérature classique, et les premiers chants de la muse moderne sont-ils un écho des poésies de Catulle, d'Horace, de Martial? Ou, si la chaîne de la civilisation a été rompue, si la source de la beauté antique était fermée à ces esprits sans culture, ont-ils, par un prodige bien étonnant, rencontré précisément, du moins en partie, la cadence des principaux vers lyriques des Romains? Ou bien enfin ont-ils reçu, par un autre canal, la tradition de la versification latine? C'est là ce que nous allons tâcher d'éclaircir.

Les Romains avaient voulu et avaient pu imposer leur langue aux vaincus [1]. Une pareille conquête atteste moins encore la force de leurs armes

1. « At enim opera data est ut imperiosa civitas (Roma) non solum jugum, verum etiam linguam suam domitis gentibus por pacem societatis imponeret. » (August. *Civ. D.* XIX, 7.)

que la puissante organisation de leur gouvernement. Les barbares, qui vinrent démolir un édifice péniblement construit depuis plus de dix siècles, n'avaient aucune des conditions nécessaires pour substituer leur langage à celui des nations qu'ils réduisaient ou dévastaient. Mais là, comme dans tout le reste, ils pouvaient opérer des ruines. La vie ne circulant plus de la métropole aux membres éloignés de ce grand corps, Rome elle-même étant envahie, pillée, incendiée, la langue latine allait chaque jour s'altérant, tant par l'impossibilité de donner une culture intellectuelle à des générations si cruellement éprouvées, que par le mélange d'éléments étrangers dus au commerce avec les vainqueurs.

C'est un spectacle affligeant, mais bien curieux, que cette dégradation successive d'un idiome consacré par une si longue durée et par tant de chefs-d'œuvre. La lettre, il est vrai, persistait avec la nomenclature; mais l'esprit périssait rapidement avec la grammaire; ces grandes et belles lois, qui avaient attribué aux désinences l'expression des rapports entre les mots, devenaient de plus en plus ignorées. On violait à chaque instant les règles de la déclinaison et de la conjugaison; les prépositions n'étaient plus suivies de leurs cas légitimes; peu à peu les circonlocutions s'introduisaient pour suppléer aux flexions des noms et des adjectifs, ou pour réduire le nombre des temps des verbes. Des exemples nombreux et intéressants de cette dissolution[1] de la langue latine, du v^e^ au ix^e^ siècle, se trouvent dans Muratori et dans le premier volume du recueil des *Poésies des troubadours*, publié par Raynouard. Il n'entre pas dans mon sujet d'insister sur ce point : il me suffira de dire qu'une preuve de l'antiquité et de la valeur historique d'une charte est précisément le vice de la latinité.

Enfin un temps arriva où l'ordre devait renaître de cette confusion; chaque langue nouvelle, formée des mêmes éléments, combinés un peu diversement, et d'un alliage propre à chacune, sortit définitivement de ce chaos avec son individualité. Deux caractères frappants rattachent ensemble les langues néo-latines : elles ont conservé la nomenclature du latin et abandonné sa syntaxe.

Nul doute qu'à cette époque le latin eût entièrement péri s'il n'eût trouvé une haute protection. Mais, au milieu de ce bouleversement général, une seule chose restait debout, et devait servir de lien entre le régime ancien et le régime nouveau : c'est l'Eglise. L'Eglise fut comme l'arche sainte, qui, sauvée de ce nouveau déluge, conserva à la société moderne le dépôt des lumières de l'antiquité. Cette langue, dont l'existence était de plus en plus menacée, elle l'adopta pour son culte, comme elle avait choisi Rome pour le siége de son empire universel. Grâce à ce puissant patronage, la vieille langue du Latium vécut à côté de ses filles, familière

1. Elle est attestée et déplorée par Grégoire de Tours.

comme l'idiome national à toute la partie instruite de la population, et servant généralement à la rédaction des contrats civils.

Quand les langues nouvelles furent constituées, et que les sociétés, trouvant enfin un peu de calme, purent céder à cet instinct qui, dès l'aurore des civilisations, porte l'homme vers la poésie, il se passa un phénomène analogue à celui que nous venons de constater. On n'avait pas créé la langue; on ne créa pas davantage la versification. Pour la première, on avait emprunté au latin la *nomenclature*, et non la *syntaxe;* pour la seconde, on prit l'*accent*, et non la *quantité*.

Il va sans dire qu'on ne fut pas conduit là par une sorte d'éclectisme savant, bien peu supposable dans ce temps d'ignorance. Alors la quantité latine avait cessé depuis longtemps d'être sensible aux oreilles du vulgaire; les hommes instruits même, qui prétendaient composer des vers sur le modèle des anciens, ne la respectaient pas toujours. On voit de nombreuses fautes de quantité dans les épitaphes des siècles de décadence, recueillies dans l'*Anthologie*. Dans une pièce intitulée *Regula fidei*, un contemporain de Charlemagne, un ami d'Alcuin, saint Paulin d'Aquilée, se permet des hexamètres dans le genre des suivants :

Naturam nullo patior *dividere* pacto.
In *Trinitate* manet sed subsistentia triplex.
Carpere mille monet *ruminanti* fauce bidentes.
Frigore quæ nunquam, radio nec solis *arescunt*.
Quod nunquam foliis viduatum turpe *vilescit*.
Sumere, quo nunquam spumanti fauce *balantes*.
Ultricibus fomis flammis infertur obustus.
Corruit, æterna damnatus nocte *tabescit*.
Blasphemus ignivoma *Cocyti* gemet ustus ab unda
Auferre *oblivio*, pactoque abolerier ullo.
Infuso *stilo*, post me monumenta relinquo.
Pectore de puro *caritatis* victus amore.
In *jubilo*, vultuque alacri, sub mente *jocunda*.

Le docte patriarche n'ignorait pas que ces vers étaient défectueux. Il avoue qu'on pourra lui reprocher d'avoir confondu les brèves et les longues, etc., et il prévoit l'indignation de la déesse de la poésie [1]. Cette violation volontaire des règles prouve que la généralité des lecteurs en faisait alors bon marché [2].

Le monument qui atteste de la manière la plus évidente l'oubli, devenu

1. « Te vero, mi ò carissime frater, obsecro, devotionis affectu, quicumque hos dignatus fueris versiculos lectitare ; quum aut per incuriam brevem pro longa, aut longam pro brevi... aut si quid hujuscemodi reperiri potest,in his inspexeris exaratum, et videris ob id forte meretriculam indignari Carmentem, manumque ad ferulam mittere, non te ejusmodi formido perturbet, etc. »

2. Grégoire de Tours regardait comme inutile de s'occuper d'un genre de littérature qu'on ne savait plus ni traiter ni juger : « Nec in eo immorari quod paucis intelligentibus mensuram syllabarum servando canat. »

universel, de la quantité latine, c'est l'ouvrage[1] de Commodien, auteur qui vivait sous Constantin. Il est composé en vers hexamètres dépourvus de quantité, du genre de ceux-ci :

Dicitis esse deos qui sunt manifeste cruenti,
Et dicitis fata geneses adscribere vobis.
Dicite nunc ergo quibus primum sacra ferantur.
Si tribuunt fata geneses, cur Deum oratis ?
Deciperis, vane, qui manes quæris orare,
Et, qui fabricantur, dominos tibi nuncupas esse.

Ce sont là des hexamètres *rhythmiques*, c'est-à-dire qui n'ont retenu de l'ancien mètre que le rhythme ou l'accentuation. Des *cinq* accents du vers héroïque, les plus frappants sont les deux derniers, ceux qui commencent invariablement le cinquième et le sixième pied. Commodien les respecte, aussi bien que Virgile, et mieux qu'Horace ne le fait dans ses Satires et ses Epîtres. Voici comment se terminent les huit vers, en acrostiche, consacrés à la critique d'Hercule (*Hercules*) : *Montis elisit, armenta furari, quoque pro laude, absenti Tonanti, Deo orando, sibi fecerunt, more colatur, fortis in armis.* Deux terminaisons sont régulières. Notons que, d'après cette poétique, l'élision ne se pratique pas : *Deum oratis, Deo orando.*

A l'origine de la poésie moderne, l'Eglise avait depuis longtemps ses hymnes. Elle les avait calquées sur le modèle des vers lyriques ; c'était là une nécessité : le grand vers n'a rien de musical. Elle avait pris les mètres que les Latins employaient pour le chant, comme nous le montre le *Carmen sæculare* d'Horace.

Le mètre le plus fréquent dans les hymnes chrétiennes est l'*iambique dimètre*, qu'Horace a employé, mais non pas seul :

Ut prisca gens mortalium.

Quatre de ces vers forment une strophe, qui n'a pas été connue des poëtes classiques. Ainsi dans Prudence :

Ales diei nuntius
Lucem propinquam præcinit ;
Nos, excitator mentium,
Jam Christus ad vitam vocat.

Pendant un certain temps, la versification des chants chrétiens présenta toute la sévérité de la poésie ancienne ; mais l'altération devait atteindre le genre lyrique comme les autres, et plus encore que les autres, parce qu'il était plus populaire. Ce n'est pas à dire qu'à dater d'une certaine époque on ne trouve plus d'hymnes d'une facture régulière. Grâce à quelques esprits d'élite, la saine tradition de la poésie classique a pu se conserver au milieu de ces temps d'ignorance ; mais les fruits

1. *Instructiones adversus Gentium deos.*

exquis d'une érudition solitaire n'étaient pas plus goûtés que ceux d'une muse barbare : la quantité était un ornement de luxe ; l'accentuation aurait suffi.

Le relâchement des règles se manifeste d'abord dans quelques pièces, d'ailleurs irréprochables, où l'on trouve quelques mots introduits sous l'autorité du nouveau système, c'est-à-dire quelques *brèves accentuées* équivalant à des longues. Ainsi, dans l'hymne célèbre de la Passion [1] : ***Vexilla regis prodeunt***, on lit les deux vers suivants :

Suspensus est *patibulo*....
Sæcli pependit *pretium*.

La régularité de la versification de saint Ambroise ne permet pas de lui imputer une hymne insérée dans ses œuvres, et qui contient d'assez nombreux exemples de brèves allongées par la force de l'accent, puis encore d'autres fautes :

Sit nobis in te *requies*.
Nec hostis nos *subripiat*.
Guberna *tuos famulos*.
Cor ad te semper *vigilet*.
Qui es defensor *animæ*.
Nos *tibi reos statuat* [2].

On lit plus certainement dans Ennodius, poëte du VI^e^ siècle, de rares exemples de cette licence ; il ne l'applique guère qu'aux noms propres :

In tempore *tristitiæ*.
Quid *Stephano potentius ?*
Cœlo ferunt *Ambrosium*.

Virgilius Maro, ce curieux grammairien publié par Angelo Maï, assistait à cette transformation de la poésie : le savant éditeur le place dans le VI^e^ siècle. A l'appui de ses théories poétiques, souvent monstrueuses, il cite une foule d'auteurs dont le nom est déguisé, comme le sien. Parmi les vers de huit syllabes qu'il rapporte, on trouve les suivants :

Phœbus surgit, cœlum scandit,
Polo claret, cunctis paret [3].

1. Attribuée à saint Ambroise, à Fortunat, à Théodulfe. Les auteurs de l'*Histoire littéraire* (t. IV, p. 474) regardent comme certain que Fortunat en est l'auteur.

2. Saint Ambroise a-t-il fait des hymnes rhythmiques ? J'en doute, en dépit du témoignage de Béda : « Ad instar iambici metri pulcherrime factus est hymnus ille præclarus.... et alii Ambrosiani non pauci. » (*Bed.* ap. *Putsch.*, p. 2380.) Je suis confirmé dans cette opinion par celle du judicieux auteur des *Traités de poésie latine, françoise*, etc., de Port-Royal : « La plupart des hymnes de l'Eglise sont dans cette sorte de vers. Mais, lorsque la quantité n'est pas gardée, comme dans celle de l'Ascension, qui est si belle pour le sens : *Jesu, nostra redemptio, Amor et desiderium*, etc., c'est une marque indubitable qu'elles sont faussement attribuées à saint Ambroise, qui faisoit fort bien de ces vers, etc. »

3. *Auctorum classicorum fragmenta*, t. VI, p. 109. Cette terminaison par un spondée ou trochée est plus rare : on en voit postérieurement un exemple dans la prose *Dies iræ, dies illa*.

Et plus loin :

Festa deum solennia
Publica per canam compita,
Quorum fistulæ modulo
Poli persultant sidera [1].

Au commencement du VII[e] siècle, l'iambique de saint Grégoire est encore assez régulier. On y trouve néanmoins l'omission de quelques élisions et l'allongement de brèves accentuées :

Primo *dierum omnium*.....
Unxit beatos *Domini*.....
O quam stupenda *pietas !*

L'altération n'est pas encore radicale. Le système ancien aura disparu lorsque l'élision sera généralement négligée, et surtout lorsque, dans le vers iambique, le *trochée* remplacera l'*iambe*, comme nous le voyons dans un exemple précité :

Festa deum solennia.

On trouvera ces caractères dans les vers suivants, composés par Hartmann, abbé de Saint-Gall, qui vivait au IX[e] siècle :

Vultu declini pariter
Clausa tenemus stomata ;
Stamus intentis auribus,
Ut decet ante Dominum.
Nos vos ludentes pueros
Semper juvate precibus,
Vobiscum uti jugiter
Possimus læti psallere [2].

On voit les mêmes fautes, ou, si l'on veut, la même transformation dans une hymne du jour de Pâques, qui fait partie d'un *Psalterium* du X[e] siècle [3] :

Aurora lucis rutilat,
Cœlum laudibus intonat,
Mundus exultans jubilat,
Gemens infernus ululat.

Christus exivit [4]....
Mortis confractis viribus ;
Pede conculcans tartara,
Solvit a pœna miseros.

1. L'auteur dit que ces vers, faits pour le chant, ne respectent pas les règles : *Quod magis pro cantuum modulatu quam rationis respectu consuetum est.*
2. Ap. *Canis.*, t. II, part. II, p. 290. Cf. *Leyser.* p. 262.
3. Bibliothèque Sainte-Geneviève.
4. Suivait un mot qui est complétement effacé, supposons *tumulo*.

L'incorrection est encore plus frappante dans une hymne commençant par ces mots : *Christe, qui lux es et dies* [1]. J'en citerai deux strophes, parce qu'elle a été attribuée, bien à tort, suivant moi, à saint Ambroise :

Ne gravis somnus irruat,
Nec hostis nos surripiat,
Nec caro illi consentiens
Nos tibi reos statuat.

Oculi somnum capiant,
Cor ad te semper vigilet,
Dextera tua protegat
Famulos qui te diligunt.

J'ai dû, pour plus d'une raison, m'arrêter quelque temps sur l'iambique dimètre. D'abord, il est, comme je l'ai dit, le vers le plus commun dans les poëtes chrétiens. Ensuite, les altérations qu'il a subies se reproduiront dans toutes les autres mesures. Enfin, ce mètre, scandé à la manière des modernes [2], qui comptent toutes les syllabes, même celles que les Latins élidaient, peut être regardé comme le modèle de notre vers de huit syllabes, le plus ancien après le vers de dix.

J'arrive aux *hendécasyllabes* employés dans les hymnes de l'Eglise.

1. Je mentionne d'abord l'*asclépiade catalectique*, dont j'ai dit que Boèce a fait usage, et qu'on voit plusieurs fois dans saint Ambroise. Ainsi une hymne pour invoquer la Pluie commence par cette strophe :

Squalent arva soli pulvere multo,
Pallet siccus ager, terra fatiscit,
Nullus ruris honos, nulla venustas,
Quando nulla viret gratia florum.

J'ai trouvé dans un manuscrit du IX^e^ siècle [3] une hymne à sainte Geneviève écrite dans ce mètre. En voici les premiers vers :

En nobis species splendida vernans :
Festum quod colitur innuit almum
Melos innubilo [4] promere cantum
Almæ pro meritis nunc Genovefæ.

2. Quant à l'*asclépiade* régulier, celui d'Horace, je ne le rencontre que deux fois dans les anciens hymnographes ; c'est dans Prudence :

Inventor rutili dux bone luminis....
Paulus, præco Dei, qui fera gentium.

1. *Incerti rhythmus instar iambici dimetri*, dit Cassander (*Hymni ecclesiastici*), p. 61.
2. Dans les poëtes chrétiens, l'iambique a presque toujours une finale *dactylique*, telle que nous la voyons dans le vers précité d'Horace, *mortalium*, en sorte qu'en réalité ce mètre n'a que *six* syllabes.
3. Bibliothèque Sainte-Geneviève.
4. Ce mot ne semble pas plus convenir au sens qu'à la quantité.

J'ajoute une hymne, sans nom d'auteur, insérée dans le recueil de Georges Cassander (p. 193) :

Festum nunc celebre magnaque gaudia
Compellunt animos carmina promere.

Un diacre du IXe siècle, nommé Hermanric, a composé, en l'honneur d'un de ses amis, deux strophes asclépiades. Je ne les mentionne ici que parce qu'elles sont en vers rhythmiques, seul cas que je connaisse :

Oris qui famine undique colligit
Fide corroborans Christoque populos,
Dans claudis itiner, expulit et tetros
Inflanti ore spiritus [1].

3. L'*alcaïque* est aussi un mètre fort rare dans la liturgie. Une hymne de Prudence en l'honneur de sainte Agathe commence ainsi :

Agnis sepulchrum est Romulea in domo.

Il faut ajouter une hymne d'Ennodius pour la fête de sainte Euphémie :

Quæ lingua possit, quis valeat stilus
Tantæ triumphos virginis eloqui ?

4. Le vers *phalécien* est plus usité. Prudence en offre plusieurs exemples, entre autres dans une hymne après le repas, commençant ainsi :

Pastis visceribus, ciboque sumpto
Quem lex corporis imbecilla poscit,
Laudem lingua Deo patri rependat.

Béda (p. 2376) cite une pièce anonyme, dont voici les premiers vers :

Cantemus Domino Deoque nostro,
Cui cum gloria sit honorque pollens,
Sese magnificis decorat actis,
Dum currus celeres Egyptiorum,
Junctis equitibus gravique turba,
Rubri marmoris enecat fluentis, etc.

On peut citer encore plusieurs pièces d'un poëte du IXe siècle, Walfrid Strabon ou Strabus, entre autres une oraison dont voici le début :

O rerum sator omnium tremende,
Qui mirabiliter genus creasti
Humanum, recreans idem potenter,
Dum pœnas crucis innocens luisti [2].

Les poëtes chrétiens ont fait un fréquent usage de ces vers, mais non dans les chants destinés au culte.

1. Ap. *Canis.*, t. II, part. II, p. 165
2. Ap. *Canis.*, t. II, part. II, p. 185.

5. Le *saphique* est, après l'iambique dimètre, le vers qu'on trouve le plus fréquemment dans les hymnes. Presque tous les hymnographes en ont fait usage [1]. Je le trouve deux fois dans Prudence, la première dans une hymne *Post Jejunium :*

Christe, servorum regimen tuorum,
Mollibus qui nos moderans habenis,
Leniter frenas, facilique septos
Lege coerces.

Je me contente de mentionner Paulin de Nole, Ennodius, saint Grégoire, Eugenius, Alcuin, Théodulfe, Jonas, évêque d'Orléans, pour transcrire une strophe bien connue de l'hymne à saint Jean, par Paul Diacre :

Ut queant laxis resonare fibris
Mira gestorum famuli tuorum,
Solve polluti labii reatum,
Sancte Johannes.

Une hymne de Walfrid Strabon, sur la Nativité, commence ainsi :

Gloriam nato cecinere Christo.
Angeli famam retulere, clara
Voce pastores nova concrepabant
Gaudia mundo [2].

Une autre hymne, en l'honneur de sainte Geneviève, se trouve dans un manuscrit du IX^e^ siècle. En voici le début :

En dies splendet veneranda nobis,
Qua poli celsam penetravit arcem,
Munda delictis, Genovefa virgo,
Corpore spreto.

Une hymne différente de celle-là faisait partie de l'office de sainte Geneviève. Elle est également en vers saphiques, et commence ainsi :

Cœlitum consors patriæque vindex,
Prosperum Francis jubar, o tuorum
Vota supremi, Genovefa, perfer
Regis ad aurem.

Jusqu'ici nous avons vu le saphique conserver la régularité antique; mais ce mètre, comme les autres, en vint à perdre la quantité, et il ne lui resta que ses onze syllabes, parmi lesquelles plusieurs étaient nécessairement et symétriquement accentuées.

Une hymne en saphiques rhythmiques est insérée, témérairement, je

1. Cependant il ne paraît pas que saint Ambroise l'ait employé.
2. Ap. *Canis.*, t. II, part. II, p. 223.

pense, dans les œuvres de saint Ambroise. Elle n'en est pas moins précieuse pour notre objet. En voici le début :

Christe, cunctorum dominator alme,
Patris æterni genitus ab ore,
Supplicum vota pariter ac hymnum,
Cerne benignus.

Cerne quod puro, Deus, in honore,
Plebs tua supplex resonet in aula,
Annuo cujus redeunt colenda
Tempore festa [1].

En voici une autre, du même genre, insérée sans nom d'auteur dans le recueil de Cassander [2] :

O Pater sancte, mitis atque pie,
O Jesu Christe, fili venerande,
Paracleteque Spiritus, et alme
Deus æterne,

Trinitas sancta unitasque firma,
Deitas vera, bonitas immensa,
Lux angelorum, salus orphanorum,
Spesque cunctorum :

Serviunt tibi cuncta quæ creasti,
Te tuæ cunctæ laudant creaturæ ;
Nos quoque tibi psallimus devoti :
Tu nos exaudi.

M. Edélestand du Méril, cet infatigable érudit, qui ne cesse de reproduire ou d'exhumer des textes rares ou inconnus, me fournira deux strophes analogues, d'une hymne de saint Isidore, en l'honneur de sainte Agathe :

Judex iniquus ipse Quintianus,
Virginem sanctam Agatham quum vidit,
Decem malignis feminis obscenis
Tradi præcepit....

Additur pœna crudelis et sæva :
Virginis sacræ torquetur mamilla,
Diuque torta abscindi præcepit
Ubera sacra [3].

1. Cf. *Canis.*, t. II, part. II, p. 227.
2. P. 84. On peut lire dans le même recueil (p. 140) une autre pièce commençant par ce vers : *Aures ad nostras Deitatis preces.*
3. *Poésies populaires latines antérieures au* XII^e *siècl.*, p. 119, note.

On a vu que le vers iambique, quand il se termine par un dactyle :

Beatus ille qui procul *negotiis.*

n'est autre chose qu'un hendécasyllabe *sdrucciolo*, et que ce vers existe encore en italien [1]. Nous trouvons de même des saphiques terminés par un dactyle, c'est-à-dire ayant *douze* syllabes, dont les deux dernières sont muettes :

Gloriam Deo in excelsis hodie
Cœlestis primum cecinit exercitus ;
Pax angelorum et in terra vocibus
Vera descendit [2].

Un chant alphabétique sur la destruction d'Aquilée, ayant la même mesure, fait partie d'un manuscrit du x[e] siècle [3] :

Ad flendos tuos, Aquileia, cineres
Non mihi ullæ sufficiunt lacrimæ ;
Desunt sermones, dolor sensum abstulit
Cordis amari.

Nous citerons encore un autre rhythme, également alphabétique, dont on ne connaissait que quelques strophes, et que M. Edélestand du Méril a publié en entier [4]. En voici les quatre premiers vers :

Ad cœli clara non sum dignus sidera
Levare meos infelices oculos,
Gravi depressus peccatorum pondere.
Parce, Redemptor !

Je voudrais pouvoir ajouter à ces monuments de la poésie religieuse quelques restes de la poésie profane. Bien des témoignages nous apprennent que les grands événements avaient inspiré à ces siècles grossiers des chants populaires; la chanson même, plus ou moins légère, n'avait point cessé d'être cultivée. Mais tout cela a péri, et nous ne savons pas même en quelle langue ces pièces de genres différents étaient composées. Quoi qu'il en soit, j'ai la conviction qu'elles ne pouvaient être qu'en rhythmes de 10 ou de 8 syllabes. Comment supposer qu'une époque aussi barbare ait trouvé un système de versification différent de celui qu'on avait connu jusqu'alors, que l'Eglise enseignait, pour ne pas dire imposait, et qu'on voit reparaître à la première lueur de nos littératures nationales? Non, il n'y a pas eu

1. Port-Royal constate que les vers *sdrucciolos* ou *glissans* ou *coulans* se trouvent également dans l'espagnol : *Silvano mio, una aficion rarissima.*

2. Cassander, p. 101. Attribué à Paulin d'Aquilée.

3. Publié pour la première fois en entier par M. Endlicher, dans sa Notice des manuscrits de la bibliothèque de Vienne, et reproduit par M. du Méril, t. I, p. 234. On a attribué ce rhythme à saint Paulin.

4. T. II, p. 297. S'il est douteux que cette pièce soit de saint Hilaire, on peut du moins affirmer qu'elle est antérieure à Charlemagne.

solution de continuité entre les Latins et les modernes. La *Chanson de Roland*, quoique postérieure de plusieurs siècles à ce temps de complet silence, conserve encore certaines formes latines qui rendent plus sensible encore l'identité du décasyllabe avec l'hendécasyllabe rhythmique. Ainsi, je puis mouler sur le vers suivant :

Pris et liez serez par poested [1].

une ligne latine ayant le même nombre de syllabes et d'accents, un hendécasyllabe sans quantité :

Captus eris, ligatus potestate.

J'ai précédemment assez fait de ces réductions d'une langue à l'autre pour être autorisé à n'y plus revenir.

De cette discussion il doit ressortir, ce me semble, qu'il n'y a pas une différence radicale entre les systèmes de versification ancien et moderne, mais que nos poésies n'ont fait que continuer le procédé latin, en le prenant à l'époque d'une sensible altération. L'hendécasyllabe nous est arrivé sans interruption depuis Catulle et Horace, en perdant en chemin un de ses éléments, la *quantité*, qui avait péri quand la poésie a commencé de revivre chez les nations néo-latines. Le décasyllabe, il faut bien le remarquer, est le vers par excellence des peuples modernes. Si le vers alexandrin a chez nous pris le pas sur son aîné, il ne faut pas que cela nous fasse illusion. L'italien [2], l'espagnol, ont conservé l'hendécasyllabe [3] pour les genres nobles, et même chez nous il y a peu de temps que cette mesure a été détrônée. Sans parler des chansons de gestes, imposante autorité pour les poëtes de la Renaissance, Marot employait le vers de dix syllabes pour traduire Virgile, comme aussi Amyot pour traduire des passages d'Homère, et Ronsard pour écrire un poëme épique. Toutefois, le même Ronsard et les poëtes de la Pléiade cultivèrent beaucoup le grand vers, dont Malherbe et Corneille firent définitivement la fortune. C'est par exception qu'on voit encore au XVII^e^ siècle le décasyllabe se prévaloir de son ancienne noblesse. En 1610, un poëte employait ce mètre pour traduire divers fragments de Virgile. Voici comment il reproduisait un passage célèbre du IV^e^ livre de l'*Énéide* (vs. 252) :

Il avoit dit, et le dieu messager
Soudainement fut prompt à desloger.
Il noue aux pieds ses riches talonnières,
Qui, par le vent de leurs plumes légères,
Le vont portant, d'un pas viste et léger,
Tantost sur terre et tantost sur la mer.

1. Vous serez pris de force et garrotté. (*Chanson de Roland*, ch. IV, v. 434, éd. de M. Génin.)
2. « Poesis italica e rhythmica poesi nata. » (Muratori, *Antiq. Ital.* III, 702.)
3. De même l'allemand et l'anglais, mais qui l'ont fait par imitation.

Il prend sa verge, et cette verge est celle
Dont ici haut les ombres il appelle
Des tristes lieux, ou bien les y convoye.
Avecques elle en nos yeux il envoye
Ores le somme, et ores le réveil,
Ores les clost d'un éternel sommeil.
Par elle encore il chasse les orages,
Et à son gré traverse les nuages [1].

Voilà, pour le dire en passant, comment on écrivait après Malherbe et vingt ans avant Corneille !

Quelques personnes pourront s'étonner que, traitant des origines de notre poésie, je ne dise rien de la *rime*. Mais la rime offre un problème spécial, aussi épineux qu'intéressant, dont je n'avais pas à m'occuper. Le caractère essentiel de la poésie moderne n'est pas là, et c'est précisément parce qu'on lui attribue généralement trop de valeur, que j'ai tenu à la remettre en sous-ordre. Elle est tellement subordonnée à l'élément dont j'ai signalé l'importance, qu'elle en a tiré son nom, et la *rime* n'est autre chose que le *rhythme* avec un solécisme. De même *le mode* et *la mode* forment dans notre langue un ménage on ne peut mieux assorti.

Je termine par un rapprochement qui frappe singulièrement mon esprit. Depuis quelque temps, on s'évertue à retrouver un ancien idiome latin, qui aurait été antérieur à l'époque littéraire, et sur lequel la langue de Cicéron et de Virgile n'aurait obtenu qu'un triomphe passager. Je ne vois pas que ces efforts aient abouti à autre chose qu'à faire exhumer quelques mots populaires, qui, bien entendu, ne trouvaient pas leur place dans le style élevé. Effectivement, la langue latine, telle que nous la connaissons par les monuments qui en restent, n'est-elle pas sortie, de temps immémorial, comme des entrailles de la nation? N'y voit-on pas le développement individuel et original des mêmes éléments que l'Orient avait répandus dans la Grèce? Il n'en est pas de même de la poésie : nous savons exactement à quelle époque le système grec a été, grâce à Ennius, importé dans le Latium; nous savons que ce système a été substitué à un autre, qui remontait aux temps mythologiques. Or, la chose est notoire, l'ancien procédé était fondé sur l'accentuation; et, par une sorte de compromis, les mètres grecs, pour avoir droit de bourgeoisie, ont dû se soumettre à certaines exigences de l'oreille, à certaines nécessités rhythmiques que les Grecs n'avaient pas connues. Cette poésie nouvelle, comme greffée sur un sauvageon, porta d'admirables fruits. Toutefois, il est à croire que le peuple goûta toujours l'âpre saveur des produits de Fescennie. Quand le brillant rejeton fut tombé sous les coups des barbares, le vieux tronc reprit sa végétation native. Le système des syllabes *comptées* et *accentuées*

1. *Les Images des dieux*, traduites de l'italien par Du Verdier, p. 415.

prévalut désormais sans partage. Ainsi, après une évolution savante, le vers italien est revenu à son principe; il ne s'est pas fait, comme le nôtre, une nécessité de la rime, en sorte que le rapport est complet entre les débuts de la muse italique et les chefs-d'œuvre de la poésie moderne. Je ne prétends pas que le vers *saturnien* n'était autre chose que l'hendécasyllabe : je laisse à cette question toute son importance et sa difficulté; je constate seulement que le système primitif et le système moderne reposent sur la même règle fondamentale, à savoir un nombre fixe de syllabes et d'accents. N'est-il pas bien curieux que le Dante, l'Arioste, le Tasse aient écrit, à leur insu :

Versibu' quos olim Fauni vatesque canebant?

(*Revue de l'Instruction publique*, 13 décembre 1855.)

P. S. MM. Henri Weil et Louis Benlœw ont publié, en 1855, un volume ayant pour titre : *Théorie de l'accentuation latine*, qui jouit justement d'une grande estime. Ils ont traité en quelques pages de l'*Origine du vers de dix syllabes* (p. 267 et suiv.). Leur solution diffère beaucoup de la mienne. Je vais mettre le lecteur en état de la juger.

« Nous dirons, au chapitre suivant, ce que les mots latins devinrent dans les langues romanes sous l'influence de l'accent tonique; terminons celui-ci en montrant comment un mètre antique se transforma sous la même influence dans ce passage des temps anciens aux temps modernes. Le *trimètre*, ou vers iambique de six pieds, donna naissance à l'un des vers les plus usuels chez presque tous les peuples de l'Europe ; mais le modèle latin a subi une métamorphose si complète, les copies modernes y ressemblent si peu, qu'il est nécessaire de démontrer la filiation à l'aide de la forme intermédiaire que le vers antique prit dans les rhythmes latins des premiers siècles du moyen âge. On le reconnaît encore dans cette complainte, qu'un moine de Bobbio fit sur la mort de Charlemagne :

A solis ortu usque ad occídua
Littora maris planctus pulset pectora. »

Suivant les auteurs, voici le modèle ancien, avant sa déformation :

Phaselus ille quem videtis hospites,
Ait fuisse navium celerrimus.

A la fin du chapitre, les honorables professeurs, qui avaient lu dans la *Revue de l'Instruction publique* mes *deux* [1] articles sur l'origine du vers décasyllabe, exprimèrent ainsi leur opinion sur mon travail : « Nous sommes charmés de nous rencontrer sur quelques points avec le savant auteur du *Thesaurus poeticus*, que nous avons souvent consulté pour cet

1. Il y en a eu trois.

ouvrage ; cependant, nous ne croyons pas que le vers saphique, le vers phalécien, le vers asclépiade, etc., doivent figurer parmi les ancêtres de notre vers de dix syllabes. Ces vers lyriques ne semblent pas avoir été transformés en rhythmes populaires ; ils n'ont pas toujours un accent à la quatrième syllabe, et ils n'y ont jamais l'*ictus* métrique (temps fort). »

J'aurais désiré que MM. Weil et Benlœw ne parlassent pas de mon livre, ou bien qu'ils discutassent mon opinion, qu'ils ne partageaient pas. Blâmer devant le public un système sans se donner la peine d'en démontrer le faible, c'est une sorte de déni de justice. Ce procédé est surtout désobligeant de la part de juges dont tout le monde reconnaît la compétence, et dont le silence n'infirme pas l'arrêt. Je me trouve donc dans la nécessité non-seulement de maintenir ce que j'ai cherché à établir dans mes articles, mais d'apprécier le système qui prétend renverser le mien, et de soumettre mes objections au jugement des lecteurs.

1° Comment a-t-il pu se faire que les Français, auxquels il est absolument interdit d'accentuer sur l'*antépénultième* syllabe, aient pris pour modèle un vers ancien qui est dans ce cas ? Puisque la poésie de tous les peuples de l'Europe compte les syllabes, toutes les syllabes, comment calquer un vers de *dix* syllabes sur un vers de *douze* syllabes ? J'en ai déjà fait la remarque : si les Italiens appellent *endecasillabo* le vers que nous appelons vers de *dix* syllabes, c'est qu'ils comptent la syllabe muette de la fin, ce que les Latins faisaient également. Les Français, au contraire, ne reconnaissent que *dix* syllabes, même dans le décasyllabe à rime féminine. Admettons pour la poésie française le chiffre des Italiens, puisque la différence n'est que dans les mots, il n'en résultera pas moins que le vers donné ici pour type est essentiellement plus long que le vers moderne.

Le poëte Giustiniano, que j'ai cité plus haut (p. 117), avait eu la même idée que MM. Weil et Benlœw, et il avait tiré du trimètre latin ce qu'on pouvait en tirer, un vers italien ayant une syllabe surnuméraire, un vers dodécasyllabique, à chute dactylique, un *endecasillabo sdrucciolo* (glissant) :

Dapoi che ti comprai da fanciul *picciolo.*

Quelle est d'ailleurs dans la poésie italienne l'importance des vers ayant la finale accentuée sur l'*antépénultième* ? Elle est presque nulle. Généralement les vers sont accentués sur la *pénultième* (quelquefois sur la dernière quand le mot est *tronqué*). Voilà ce que nous voyons dans les grands classiques, le Dante, Pétrarque, le Tasse, l'Arioste. L'emploi des vers accentués sur l'*antépénultième* (*sdruccioli*) est relativement rare ; on ne les trouve guère que dans des pièces peu étendues. Mais les vers latins qui avaient au dernier pied l'accent sur la *pénultième*, c'est-à-dire terminés par un trochée ou un spondée, servirent naturellement de modèle au vers moderne : *terra*, terre ; *pena*, peine ; *assalto*, assaut, etc. MM. Weil et

Benlœw ont raison de comparer notre décasyllabe à l'iambique *scazon* (p. 245), lequel est terminé par un spondée ou un trochée. Cette remarque n'est pas favorable au système qu'ils ont préféré.

2° Dans les siècles barbares, siècles de transition pour arriver au moyen âge, l'Eglise faisait-elle usage du trimètre à syllabes glissantes, ou de 12 syllabes? Déjà le trimètre ordinaire, consacré, celui de 11 syllabes, était un peu long pour le chant. Le mètre qu'elle a affectionné, et qu'on voit dans la plupart de ses hymnes, est l'iambique *dimètre*, d'une cadence très-courte, très-nette et très-saisissable.

3° Mais voici une objection encore plus grave. La première condition que doit offrir un vers qui aurait donné naissance à un vers moderne, c'est d'avoir un nombre *fixe* de syllabes. Or c'est une condition que ne remplit pas le sénaire latin. Sans doute on trouve matière à comparaison quand on puise dans Catulle, qui a employé presque toujours l'iambique pur, c'est-à-dire l'iambique de 10 syllabes plus deux muettes :

> Phaselus ille, quem videtis, hospites,
> Ait fuisse navium celerrimus.

Dans Horace ce système est encore assez rigoureux, mais non aussi exclusif. Chez les Grecs, et chez les poëtes dramatiques latins, le trimètre admet des substitutions. Il reçoit à certains lieux des pieds de *trois* syllabes : le tribraque, le dactyle, l'anapeste. Eh bien, une seule de ces substitutions produit un vers de 13 syllabes :

> Is ne erret moneo, et desinat lacessere. Ter.

Avec deux substitutions, on aura un vers de 14 syllabes :

> Prius, unde petitur, aurum quare sit suum. Ter.

Qu'on ne pense pas que ce soit là une négligence de la versification des Comiques. De semblables exemples se trouvent dans Horace. Voici également des vers de 13 syllabes :

> Canidia, parce vocibus tandem sacris. Hor.
> Aut amite lævi rara tendit retia. Id.

Ce qui a lieu souvent dans les poëtes dramatiques :

> Leve est miserias ferre, perferre est grave. Sen.

J'ai dit que deux substitutions donnent lieu à un vers de 14 syllabes :

> Vectabor humeris tunc ego inimicis eques. Hor.

Trois substitutions produisent un vers de 15 syllabes :

> Pavidumque leporem, et advenam laqueo gruem. Hor.
> Alitibus atque canibus homicidam Hectorem. Id.

Lequel de ces modèles faut-il choisir pour obtenir un vers moderne, un vers de 11 syllabes?

4° MM. Weil et Benlœw ont choisi parmi les iambiques un trimètre irrégulier qu'ils trouvent plus favorable à leur opinion. Ici encore un grand écueil. Neuf vers sont cités de la complainte sur la mort de Charlemagne. Parmi ces vers, je lis les trois suivants :

A solis ortu usque ad occidua...
Ultramarina agmina tristitia...
Franci, Romani atque cuncti creduli...

Dans ces vers l'*élision* n'est pas pratiquée : autrement le nombre de syllabes n'atteindrait pas 12, qui est le nombre exigé. Est-ce que ce système de l'extrême décadence s'est imposé à la poésie italienne ? Est-ce que la rencontre de deux voyelles, terminant et commençant deux mots, n'annulle pas une syllabe ? Quand le Tasse écrit le vers suivant, est-ce qu'il fait un vers de 15 syllabes, et non plus un vers de 11 ?

E in van l' inferno a lui s' oppose, e in vano.

Comment expliquer que le mètre italien pratique l'élision, s'il avait été calqué sur un modèle qui la néglige ? La différence est non-seulement frappante, mais fondamentale. Un vers très-barbare, ou plutôt un alignement de mots, étranger aux règles des vers anciens et à celles des vers modernes, aurait-il pu produire ce qu'il ne contenait pas ?

5° La doctrine de MM. Weil et Benlœw ne résiste pas à un examen approfondi. Pour retrouver l'origine du vers moderne, il faut en revenir aux *hendécasyllabes* latins, parmi lesquels on a le choix. Le trimètre accentué sur l'antépénultième étant éliminé, j'abandonne également l'asclépiade (*Mœcenas, atavis edite regibus*), qui est dans le même cas : s'il présente l'accent sur la quatrième et la dixième syllabe, il a le tort d'avoir 12 syllabes [1].

Je puis ajouter encore un nouveau mètre latin à ceux que j'ai déjà cités comme propres à fournir le modèle du vers moderne : c'est un iambique trimètre catalectique, c'est-à-dire auquel il manque une syllabe, ou de 11 syllabes :

Mea renidet in domo lacunar.

Horace, chez lequel ce vers se trouve plusieurs fois, ne l'emploie pas seul. Il le joint à un petit vers trochaïque :

Non ebur, neque aureum
Mea renidet in domo lacunar.

Ne pensez pas, dans mon logis,
Voir des lambris | brillants d'or ou d'ivoire.
Non è mia casa | risplendente d'oro.

Je ne dirai pas que ce vers, frappant pour la ressemblance, a pu suggé-

1. Marius Victorinus (p. 2617) l'appelle *duodecasyllabus versus*. (Il faut lire *dodecas*.)

rer notre décasyllabe, vu qu'il n'a pas été d'un usage qui le recommandât aux anciens poëtes italiens, provençaux ou français.

Contrairement à ce qui a lieu pour le mètre qu'on m'oppose, le saphique n'a cessé d'être employé par les poëtes chrétiens. Ils offrent aussi, mais bien moins souvent, le vers phalécien.

J'ai cité un grand nombre de pièces en strophes saphiques, composées par des poëtes de différents siècles, du quatrième au huitième. J'en mentionnerai encore une, qui est d'Alcuin. Voici une strophe de l'hymne ayant pour titre : *Preces nocturnæ :*

Ecce transactus labor est diei,
Nosque te tuti sumus annuente ;
Et tibi grates agimus perennes
Tempus in omne [1].

Voici un autre exemple :

Ad cœli clara non sum dignus sidera
Levare meos infelices oculos,
Gravi depressus peccatorum pondere.
Parce, Redemptor [2] ! »

Cette hymne alphabétique est en vers rhythmiques, c'est-à-dire qui ne tiennent plus compte de la quantité. On ne peut l'attribuer à un poëte chrétien d'un bon siècle ; mais son antiquité est encore respectable, puisqu'on la trouve dans un manuscrit de Berne du neuvième siècle.

Nous ferons remarquer à MM. Weil et Benlœw que l'iambique trimètre qu'ils recommandent est précisément le saphique des bas âges :

A solis ortu usque ad occidua. (Iamb.)
Ad cœli clara non sum dignus sidera. (Saph.)

En réalité, ces lignes ne sont ni des iambiques, ni des saphiques.

Les deux mètres saphique et phalécien, qui ont chacun leur cachet, mais qui concordent sur les points essentiels, ont continué d'entretenir dans l'esprit de populations si agitées le sentiment de la cadence poétique. Les règles en étaient bien simples : la quantité ayant disparu, les syllabes *se comptaient*, et certaines syllabes avaient un temps fort à des places fixes.

6° Dans les temps carlovingiens, la poésie latine, qui n'était souvent que de la poésie rhythmique, prodiguait la désinence dactylique. Ce n'était pas un caractère spécial de l'iambique sénaire : les autres vers, l'iambique *dimètre*, ou de 8 syllabes, le trochaïque septénaire, de 15 syllabes, le saphique, avaient pris le même uniforme, ce qui était une

1. T. II, p. 203, éd. Froben.
2. Edélestand du Méril, *Poésies populaires latines du moyen âge*, p. 297. — 1847.

monotonie fatigante. Nous nous expliquons que MM. Weil et Benlœw aient été influencés par un fait aussi frappant lorsqu'ils recherchaient l'origine du vers moderne. Mais, dans leur préoccupation, ils ont fermé les yeux sur les difficultés que cette dérivation présentait. Ils ont abandonné le simple pour le compliqué, les vieilles habitudes de la versification latine pour une mode nouvelle. Mais ils n'ont pas réussi à ébranler les droits des vers hendécasyllabes latins, qui restent les véritables ancêtres de l'hendécasyllabe ou décasyllabe moderne.

Je répète une chose essentielle que j'ai déjà dite dans mon article. C'est une erreur commune de croire que les Latins n'avaient égard qu'à la quantité, sans tenir compte du nombre des syllabes. La chose est vraie pour les mètres principaux, l'hexamètre, le pentamètre, l'iambique, mais ne l'est pas pour d'autres, particulièrement les mètres lyriques. Et encore je crois aux accents de l'hexamètre. Souvent les métriciens spécifient que tel vers a tel nombre de syllabes. L'exemple le plus frappant est celui du phalécien, qui a pour synonyme le nom d'*hendécasyllabe :*

Adeste, hendecasyllabi, quot estis. Cat.

Il y a encore un vers hendécasyllabe que nous avons écarté, quoique les anciens lui donnent ce nom : c'est l'*alcaïque*, dont la désinence est *glissante*. Comme son accent final est sur la *neuvième* syllabe, il offre une cadence tout autre :

Vides ut alta stet nive candidum. Hor.

Contrôlons par des rapprochements la doctrine que nous avons exposée.

Le vers français a deux accents essentiels, un sur la quatrième [1] syllabe, un autre sur la dixième. Il a, de plus, un accent *mobile* dans son second hémistiche, quelquefois deux accents dans le premier.

Accent mobile du second hémistiche :

1° Sur la sixième syllabe du saphique :

Quo graves Persæ melius perirent. Hor.
Otium divos rogat in patenti...
Quæ manent culpas etiam sub Orco. Id.
(Le châtiment subi dans les enfers.)
Non circondi la fronte in Elicona. Tasso.
Tout son palais est plein de ses images. Rac.
Qui sous la loi du riche impérieux. Id.

1. Je ne parle pas de l'accent placé sur la *sixième* syllabe au lieu de l'être sur la quatrième. C'est un accent relativement assez rare en italien, comme dans le trimètre latin, et qui, chez nous, a été essayé sans succès.

2° Accent sur la septième syllabe :

On trouve rarement cet accent dans le vers saphique. Le cas précédent et le suivant sont les plus ordinaires :

Nuntium, curvæque lyræ parentem. Hor.
Quam virum, aut heroa, lyrâ vel acri. Id.
Nec sese a gremio illius movebat. Cat.
(Et de son sein il ne veut s'éloigner.)
E dall' inganno suo vita riceve. Tasso.
L'homme insensé vainement se consume. Rac.
L'affreux tombeau pour jamais les dévore. Id.

3° Sur la huitième syllabe :

Sive trans altas gradietur Alpes. Cat.
Audiet cives acuisse ferrum. Hor.
Dextera sacras jaculatus arces. Id.
(Son bras terrible a foudroyé nos temples.)
Molto soffrì nel glorioso acquisto. Tasso.
Ch' è nella parte più del ciel sincera. Id.
Ma vie à peine a commencé d'éclore. Rac.

Edélestand du Méril, qui a connu tant de textes latins contemporains de l'origine de notre poésie, a constaté la popularité du vers saphique. Voici ce qu'il écrit : « Par sa coupe lyrique et fortement rhythmée, la strophe saphique et adonique avait acquis une grande popularité dans toute l'Europe; c'était une mesure habituelle aux chants plus spécialement destinés au peuple. Nous citerons entre autres une hymne alphabétique, attribuée, probablement par erreur, à saint Hilaire, évêque de Poitiers, mais qui, comme le prouve la détestation des doctrines d'Arius et de Sabellius, n'en serait pas moins d'une antiquité fort reculée [1]. » Cela met à néant l'affirmation de MM. Weil et Benlœw.

1. Du Méril : *Poésies populaires du moyen âge*, 1847, p. 296.

XI

GRAMMAIRE.

[SOUVENIRS DU DICTIONNAIRE FRANÇAIS-LATIN.]

Premier article.

Le mot *voir* forme un gallicisme d'un usage fréquent. De même qu'on introduit souvent ce verbe en traduisant du latin en français, de même on peut le supprimer dans les mêmes cas lorsqu'on rend du français en latin. Comme ni les grammaires de la langue latine, ni les dictionnaires publiés jusqu'en ces derniers temps ne parlent de ce gallicisme, j'ai cru qu'il ne serait pas sans intérêt et sans profit d'en trouver un certain nombre d'exemples réunis.

Dans mon Dictionnaire français-latin, j'ai traité ce point avec quelque détail. Toutefois, ici comme ailleurs, je ne devais pas mettre en œuvre tous les matériaux que j'avais recueillis. Rassemblés dans un article, ces exemples pourront offrir aux professeurs un sujet d'exercice pour leurs élèves. Je propose cet exercice en vue de la *version* plus encore que du *thème*. Il y a beaucoup de phrases latines dont la traduction est plate, ou lente, ou même impossible, si l'on n'use de l'expédient indiqué. Prenons, par exemple, la phrase suivante : *Quæ connecti vis. Cic.* Ces choses, ces matières que tu désires être réunies, que tu désires qui soient réunies. Nous n'arriverons au véritable français qu'en employant le gallicisme : Que tu désires *voir* réunies. *Nihil malle Cæsarem quam ut... Cic.* Que César ne souhaite rien tant que... Nous nous trouverions avoir deux *que* de suite. Nous nous sauvons en mettant : que de *voir*...

Plusieurs des phrases que je vais transcrire sont assez semblables entre elles. Cela même est un avantage, parce qu'on pourra en tirer, pour l'une et l'autre traduction, une sorte de formule applicable aux cas analogues.

Ils s'affligent de voir le gouvernement renversé. *Rempublicam concidere mœrent. Cic.*

Je souffre de voir que la république n'existe plus. *Angor nullam esse rempublicam. Cic.*

Il ne voulait voir personne sur la même ligne que lui. *Neminem dignitate secum exæquari volebat. Cæs.*

Ces matières que tu désires voir réunies. *Quæ tu connecti vis. Cic.*

On croirait voir flotter les Cyclades. *Credas innare Cycladas. Virg.*

Ils s'étonnaient en voyant les accroissements rapides de Rome. *Mirabantur tam brevi rem romanam crevisse. Liv.*

J'aime à voir que ma lettre t'a fait plaisir. *Gaudeo jucundas tibi meas esse litteras. Cic.*

Il n'y a aucun espoir de voir la position s'améliorer. *Spes nulla ostenditur fore melius. Cic.*

Ils espèrent nous voir triompher. *Sperant nos superiores fore. Cic.*

Je serais désolé de te voir aussi indifférent pour le reste. *Nolim ceterarum rerum te socordem eodem modo. Ter.*

Il m'est très-pénible de voir que le temps est venu..... *Ipse conficior, venisse tempus..... Cic.*

Je voudrais ne pas voir Démocrite blâmé par Épicure. *Democritum ab Epicuro nollem vituperatum. Cic.*

Nous voulons voir le sort de nos enfants assuré. *Liberis consultum volumus. Cic.*

Nous rions quand nous voyons rire les autres. *Arridentibus ridemus. Sen.*

S'étonner de ne pas voir rire l'aruspice. *Mirari quod non rideret haruspex. Cic.*

J'aime à voir les études fleurir. *Juvat me quod vigent studia. Plin. j.*

Je suis charmé de voir que..... *Mihi gratum est quod* (ind.). *Cic.*

Je suis honteux de voir que..... *Mihi rubori est quod* (ind.). *Tac.*

Nous sommes tristes de voir que..... *Id dolemus quod..... Cic.*

Je m'affligeais de voir que..... *Dolebam et acerbe ferebam si* (subj.). *Cic.*

Tu t'étonnes de voir des hommes libres révoltés de ton orgueil. *Miraris si liberi homines superbiam tuam ferre non possunt. Curt.*

Tu as craint de voir tes dettes s'augmenter. *Metuisti ne æs alienum tibi cresceret. Cic.*

Que César ne souhaite rien tant que de voir..... *Nihil malle Cæsarem quam ut..... Cic.*

(Je voudrais telle ch.) plutôt que de me voir réduit à la besace. *Potius quam mendicantem vivere. Plaut.*

Je m'étonne de voir ce qui est venu à l'esprit de Théophraste..... *Miror quid in mentem Theophrasto venerit..... Cic.*

J'attends pour voir si Dolabella va me payer en espèces sonnantes. *Exspecto ecquid Dolabella tinniat. Cic.*

Je l'ai ouvert (le paquet) pour voir s'il y avait une lettre pour moi. *Solvi, si quid ad me esset litterarum. Cic.*

(Toi-même) voir ton souhait accompli. *Votum tuum impetrare. Cic.*

Voyant tous mes vœux réalisés. *Compos factus votorum meorum. Suet.*

Voyant ses prières impuissantes. *Postquam orans nihil proficiebat. Sall.*

(J'ai deviné cela) en voyant un navire aborder à..... *Quum navis appelleretur ad..... Cic.*

On vit renaître l'abondance dans la ville. *Urbi laxior annona rediit. Liv.*

On vit renaître la loyauté dans les transactions (commerciales). *Revocata in forum fides. Vell.*

Je vois approcher le terme de ma vie. *Jam adest vitæ meæ finis. Curt.*

Nous verrons luire enfin le jour où... *Illucescet aliquando dies ille quum... Cic.*

Peut-on rien voir de plus indigne? *Hoc quidquam pote impurius? Cic.*

Il est bien triste de voir la vertu foulée aux pieds. *Afflicta et prostrata virtus maxime luctuosa est. Cic.*

On ne le vit jamais plaider. *Causam omnino nunquam attigit. Cic.*

Ayant vu la foudre tomber. *Excusso fulmine. Frontin.*

Se voyant chassé de la scène par les sifflets. *Postquam scena sibilis explodebatur. Cic.*

Pour ne pas se voir soumis aux volontés d'une femme, ils..... *Ne feminæ imperio subderentur..... Tac.*

Ils se voyaient forcés de rester immobiles. *Se loco movere non poterant. Cæs.*

Pour ne pas se voir entourer par l'ennemi (et)..... *Ut neque circumveniri multitudine adversariorum posset. Nep.*

Je me suis vu dans la nécessité de... *Mihi necesse* ou *necessitas fuit* (inf.). *Cic.*

(*Revue de l'Instruction publique*, 18 mars 1858.)

Deuxième article.

Les Latins ont emprunté aux Grecs la plupart de leurs termes techniques. Le développement des sciences et des arts date de leurs rapports avec la Grande Grèce, qui leur donna les mots avec la chose. Il faut en excepter l'agriculture, la plus ancienne occupation des populations italiques, et la marine, dont un pays qui avait tant de côtes devait sentir de bonne heure le besoin.

On peut vérifier que les noms si nombreux des embarcations ont en latin une racine indigène. Je ne dériverais même pas du grec certains mots essentiels qui se trouvent corrélativement dans les deux langues, et proviennent d'une source commune, tels que *navis, prora, ancora.* Mais quand la science nautique vient à se compliquer, quand il faut nommer des objets nouveaux, le latin a besoin de faire des emprunts au grec. De là les termes *carchesia, artemo, dolon*, etc.

Il ne paraît pas que les Romains aient eu un mot qui leur fût propre pour désigner la *sonde* marine. Je pense qu'ils se servaient communément de *bolis*, qui a le même sens en grec. Malheureusement on ne peut guère confirmer cette opinion par des exemples, vu le petit nombre d'ouvrages de sciences qui nous sont parvenus : Pline et Vitruve sont muets à cet égard. Forcellini n'attribue à *bolis*, d'après Pline, que la signification d'un certain météore : d'où nous avons fait *bolide*. M. Freund, qui n'a rien ajouté à la nomenclature de Forcellini, ne mentionne également que ce sens. Mais il est une source trop négligée par les lexicographes, et que nous avons exploitée avec fruit pour notre Dictionnaire latin-français : c'est la Vulgate. Dans les Actes des Apôtres (27, 28), nous trouvons un

très-précieux exemple de *bolis*, signifiant sonde : *Qui (nautæ) et submittentes* bolidem, *invenerunt passus viginti.*

Guarini, de Vérone, dans son glossaire extrait des grammairiens anciens (*Vocabularius breviloquus;* Basileæ, 1491), définit ainsi ce mot : « BOLIS, massa plumbi quam nautæ mittunt in mare ad experiendum profunditatem maris. Unde : Per bolidem plumbi dic massam signari per quam nautæ solent maris explorare profundum. » Il y a là une citation, ce qu'indique la formule, ordinaire dans cet ouvrage, *unde*, etc. Ce sont deux vers, d'un auteur inconnu, et qu'on rétablit au moyen de deux légères rectifications :

Per bolidem, plumbi dic massam [de] signari
Per quam nauta solet maris explorare profundum.

Le savant Hadrianus Junius, dans son *Nomenclator*, traduit sonde par *bolis.*

Mais il est un autre mot, également tiré du grec, et qui présente plus d'intérêt, soit parce que c'était un mot savant, soit parce qu'il ne se trouve que singulièrement altéré. Il avait été employé par Lucilius, dans deux vers cités par Isidore de Séville (*Orig.* XIX, 4). Voici l'article, d'après l'édition de M. Lindemann : « *Cataprorates*, linea cum massa plumbea, qua maris altitudo tentatur. Lucilius :

Huc cataproratem puer eodem deferat unctum
Plumbi pauxillum raudus, linique metaxam. »

Ces vers offrent de nombreuses difficultés, sur lesquelles je ne veux pas m'arrêter ici. Je note seulement les variantes du mot en question : *cataporates*, *cataparates*, *catapiorates*, *cataforates*, *catafloratem.* On voit que ce mot a mis les pauvres copistes aux abois. Dans un glossaire de la première moitié du XIV^e^ siècle, que possède la Bibliothèque Sainte-Geneviève, on lit : *Catafiorates* vel *Catapares*, et l'exemple de Lucilius commence par *Hanc*[1] *catafioratem.*

Dans son estimable recueil des fragments de Lucilius, Corpet lit, d'après O. Müller : *Huc cataproratem.*

Le glossaire de Papias donne *cataprates*[2], sans rapporter l'exemple.

Mais aucun de tous ces mots n'est grec, et par malheur le mot grec est lui-même incertain. L'adjectif employé substantivement καταπειρατηρία, ionien καταπειρατηρίη (sous-entendu βολίς), employé plusieurs fois par Hérodote[3], ne peut que mettre sur la voie : il faut supposer un mot plus court, tel que καταπειράτης (ὁ), donné effectivement par les dictionnaires, mais sans un texte qui l'autorise. Or, *catapirates* convient parfaitement au pas-

1. *Hanc* est dans presque tous les manuscrits d'Isidore.
2. C'est *cataprorates* avec omission de l'abréviation dans la lettre *p.*
3. *Thesaurus linguæ græcæ*, éd. Didot.

sage de Lucilius. On observera que l'*i* se trouve dans plusieurs des mauvaises leçons ci-dessus rapportées. Aussi plusieurs savants, entre autres Lambin et Areval, ont-ils introduit dans Isidore cette correction, qui semble fort légitime. *Catapirates* a pris sa place dans le dictionnaire de Forcellini. Les nouveaux éditeurs du *Thesaurus grec* ont justifié par le même exemple le mot καταπειράτης. Il n'est pas rare qu'un mot grec ne se soit conservé que dans des textes latins.

J'accepterais bien volontiers, et je défendrais *catapirates*, s'il ne me restait un doute que deux motifs ont fait naître dans mon esprit. Beaucoup de noms d'instruments ont en grec la désinence τήρ : il suffira de citer le nom d'un autre genre de sonde, καθετήρ, terme emprunté par Celse. Or, une phrase controversée d'Hésychius me paraît avoir été excellemment établie par Musurus : Καταπειρητῆρι, τόπους βαθεῖς πειράζοντι· καὶ ἡ λεγομένη βολίς. D'où le *Thesaurus* admet également καταπειρητήρ.

Une grande autorité milite en faveur de cette forme dans le vers de Lucilius dont il s'agit, c'est la façon dont le passage d'Isidore est rapporté dans le célèbre glossaire du fonds de Saint-Germain, qui est conservé à la Bibliothèque impériale. Ce glossaire, écrit en caractères lombardiques, est du VIII[e] siècle. Voici ce que j'y ai trouvé : dans le titre, *Cata prater*, et dans l'exemple : *Hanc cataporate* avec une abréviation sur l'*e* contenant une *r*, soit *cataporatere*, ou *cataporatera* d'où l'on tirerait *catapiratera* (*puer*).

Dans l'état actuel des choses, il paraît prudent d'admettre la double forme. Si *catapirater* s'accorde mieux avec le mot incontesté d'Hérodote, *catapirateria*, d'un autre côté, l'accusatif *catapiraten* semble convenir davantage au vers de Lucilius. Il y a *catapeiraten* dans l'édition de M. Lucien Müller :

> Huc catapeiraten puer eodem deferat unctum.

Forcellini dit que l'exemple cité par Isidore est unique, et qu'un autre, de Plaute, est une pure conjecture de Lambin. Cela est vrai, mais cette conjecture mérite de fixer l'attention. Il s'agit d'un passage de l'*Aululaire* (IV, 1, 12). L'esclave Strobilus dit que le devoir d'un bon esclave est de retenir son jeune maître quand il fait des folies : il doit faire l'office du liége qui soutient sur l'eau le nageur novice :

> Eo[1] modo servum ratem esse amanti hero æquum censeo,
> Ut toleret, ne pessum abeat, tanquam.....

Le reste du vers manque. Il y avait là sans aucun doute un mot grec ou une obscénité. La dernière supposition n'étant guère probable, c'est à la première qu'il faut s'arrêter. Or Lambin me paraît avoir merveilleusement deviné l'idée du poëte, en suppléant l'objet qui descend au fond de

1. Vulgairement *eodem*.

l'eau, c'est-à-dire la *sonde*. Il restitue donc ainsi le dernier vers, en se fondant sur l'exemple de Lucilius :

Ut toleret, ne pessum abeat, tanquam *catapirates maris*[1].

Il propose encore une autre forme, celle qu'Hérodote a employée, et qui satisfait également aux besoins du mètre :

..... Tanquam catapirateria.

Je préfère cette seconde manière, non-seulement parce qu'elle introduit un mot tout à fait certain, mais parce que les copistes ignorants se contentaient de passer le mot grec : il n'y avait pas de raison pour qu'ici *maris* ou *mari* fût également omis. L'édition des Deux-Ponts a admis *catapirateria*.

Cet exemple donne une idée de ce que peuvent la sagacité et l'érudition pour combler une lacune dans un texte.

(*Revue de l'Instruction publique*, 1er avril 1858.)

Troisième article.

L'ON, ON sont dérivés de *l'homme*, *homme*, en passant par *l'hom*, *hom*[2]. L'allemand a un terme analogue, *man*, altération de *mann* (l'homme). Le grec et le latin n'offrent point la traduction littérale de ces mots. Pour trouver des équivalents, le français nous mettra sur la voie. Par exemple : On l'a dit, cela s'est dit, cela a été dit : voilà trois manières qui peuvent se prendre l'une pour l'autre. L'italien fait usage de la seconde : cela se dit, *si dice*. Le latin, comme le grec, emploie assez généralement la troisième, c'est-à-dire la forme passive ; mais il présente aussi d'autres tournures, qui sont fréquentes encore, bien que chacune d'elles ne s'applique point à tous les cas.

La traduction en latin du gallicisme ON est un sujet qui n'a pas été traité par Burnouf d'une manière satisfaisante. Son premier tort est de n'avoir pas fait figurer ce mot parmi les gallicismes. Dans plusieurs endroits[3], il indique la substitution possible du mot ON à tel verbe passif au singulier, à tel verbe actif au pluriel, au gérondif en *dum*, et au participe en *dus*, etc. Il signale même, à tort, selon moi, cette substitution avant d'arriver à la syntaxe[4]. Je m'étonne que l'auteur, s'écartant de sa méthode lumineuse, ait disséminé des notions si essentielles, au lieu de les grouper, afin de présenter d'une manière synoptique les différentes solutions du

1. J'aimerais mieux *mari*.

2. Quelques personnes croient à tort que nous disons *et l'on* pour éviter l'hiatus, par l'addition d'une lettre euphonique. *L'on* a probablement précédé *on*.

3. *Méthode pour étudier la langue latine*, p. 166, 194, 287, 336 et 337.

4. P. 67 et 81.

même problème. Je m'en étonne d'autant plus que l'exemple lui était donné par Guéroult [1], qu'il proclama toujours son maître, tant comme grammairien que comme traducteur.

M. Dutrey a parfaitement traité ce point dans sa *Nouvelle grammaire de la langue latine* [2]. J'ai dû y insister aussi dans mon Dictionnaire français-latin. M. Dutrey m'offrait presque toutes les subdivisions. Si j'indique quelques nouvelles formules, elles sont, en général, assez peu importantes pour qu'il ait pu les négliger. Je fais exception pour les traductions par *homines* et par *qui*, lesquelles me paraissent indispensables, si l'on veut être complet.

Il est clair que ni une grammaire ni un dictionnaire ne peuvent contenir tous les exemples que je vais rassembler ici. Je les donne comme un exercice profitable, comme un exercice devant servir non-seulement pour le *thème*, mais aussi pour la *version*. C'est même ce dernier point de vue qui préoccupait uniquement Burnouf.

1° *Homines, homo, mortales.*

L'on n'étant qu'une apocope de *l'homme*, le substantif *homo* en offre la traduction la plus exacte, sinon la plus fréquente.

En enseignant on s'instruit. *Homines, dum docent, discunt. Sen.*

Ce dont on est particulièrement touché. *Quibus rebus homines maxime moventur. Cic.*

On évite beaucoup plutôt le mal qu'on ne recherche le bien. *Homines multo magis mala fugiunt quam bona sequuntur. Cic.*

A ne rien faire on apprend à mal faire. *Nihil agendo, homines male agere discunt. Cato.*

Si l'on pouvait connaître la cause de ce phénomène. *Si possent homines, e quibus id causis fiat, noscere. Lucr.*

On meurt chaque fois qu'on perd quelqu'un des siens. *Homo toties moritur quoties amittit suos. Syr.*

J'ai hâte de m'embarquer, mais je ne veux négliger aucune des précautions qu'on peut prendre. *Valde festino, ita tamen ut, quantum homo possit, quam cautissime navigem. Cic.*

On trouve aussi *mortales* et *vir* employés de la même façon.

On a longtemps discuté la question de savoir si l'art militaire dépend plus de la vigueur du corps que des facultés de l'âme. *Diu magnum inter mortales certamen fuit, vine corporis, an virtute animi, res militaris magis procedat. Sall.*

Quand on est honnête et sage, on ne peut être malheureux. *Bonus vir et sapiens, miser esse non potest. Cic.*

2° Troisième personne du pluriel actif.

Mais bien plus souvent *homines* est sous-entendu. L'emploi du verbe au

1. *Méthode pour étudier la langue latine*, seconde partie, p. 11.

2. On apprendra sans doute avec plaisir qu'il se prépare une nouvelle édition de cet ouvrage, qui se récommande également par le goût et le savoir.

pluriel est un des moyens de traduction les plus ordinaires, et toutes nos grammaires latines l'indiquent [1].

On aime la vertu, *amant virtutem*, dit Lhomond.

On appelle étymologie l'interprétation des mots [2]. *Verborum interpretationem etymologiam appellant. Cic.*

Qu'on me haïsse, pourvu qu'on me craigne. *Oderint, dum metuant. Cic.* (citant *Attius*).

Quand on se procure les autres biens, on ignore... *Cetera quum parant, nesciunt... Cic.*

Les locutions *aiunt* (on dit), *dicunt*, *ferunt*, *tradunt*, *narrant*, *memorant*, *perhibent*, sont trop connues pour qu'il soit nécessaire d'en produire des exemples.

Il faut terminer par une observation importante de Burnouf : « Pour que le sujet *homines* puisse être suppléé sans équivoque, il faut qu'il n'y ait pas dans la phrase précédente un autre substantif pluriel auquel les verbes dont il s'agit puissent se rapporter. »

3° Verbe au passif.

La conversion de l'actif en passif est peut-être le procédé le plus ordinaire pour rendre le gallicisme en question.

On aime la vertu (tournez, la vertu est aimée), *virtus amatur*, dit Lhomond.

On nous loue justement pour notre vertu [3]. *Propter virtutem jure laudamur. Cic.*

Qu'on prépare son âme à tout [4]. *Præparetur animus contra omnia. Sen.*

On croit que leur doctrine (des Druides) vient de la Bretagne [5]. *Disciplina in Britannia reperta esse existimatur. Cæs.*

Aristée est, dit-on, l'inventeur de l'huile [6]. *Aristæus inventor olei esse dicitur. Cic.*

On incrimine mes paroles. *Verba mea arguuntur. Tac.*

Ce qu'on regarde comme utile. *Quod utile videtur. Cic.*

On sert le miel au commencement du repas. *Mel ad principia convivii administratur. Varr.*

On perd le pouvoir suprême quand on l'exerce mal. *Male imperando summum imperium amittitur. Syr.*

On trouve plus facilement des gens qui peuvent supporter la mort qu'on n'en trouve qui supportent patiemment la douleur [7]. *Qui se ultro morti offerant, facilius reperiuntur quam qui dolorem patienter ferant. Cic.*

1. Voy. Guéroult, p. 10 ; Burnouf, p. 166 ; Dutrey, p. 489.
2. Dutrey, l. cit.
3. Dutrey, p. 489.
4. *Ibid.*
5. Burnouf, p. 191.
6. *Ibid.*
7. Burnouf, p. 336.

On n'a pas coutume de blâmer un compliment [1]. *Gratulatio reprehendi non solet.*

On se mit à lancer des pierres [2]. *Lapides conjici cœpti sunt. Cæs.*

On se mit à lancer les urnes. *Vasa conjici cœpta sunt. Nep.*

Depuis qu'on avait commencé (à jeter) le pont. *Ex quo pons institui cœptus est. Cæs.*

On se mit à tuer les Crémonais [3]. *Cremonenses occidi cœpere. Tac.*

On commença de nous consulter sur les affaires publiques [4]. *De republica consuli cœpti sumus. Cic.*

On me regarde comme un esclave [5]. *Ego servus existimor. Cic.*

On croyait à tort que j'étais l'auteur de leur race. *Male credebar sanguinis auctor ego. Ov.*

Quoiqu'on te disait assez peu belliqueux. *Quanquam non sat idoneus pugnæ ferebaris. Hor.*

On pense que nous avons acquis la sagesse [6]. *Existimamur adepti esse prudentiam. Cic.*

Verrès savait qu'on lui ferait un crime d'avoir reçu de l'argent [7]. *Verres sciebat, sibi crimini datum iri pecuniam accepisse. Cic.*

REMARQUE. La conversion de l'actif en passif est impossible quand le verbe latin est déponent. Il faut alors employer la troisième personne du pluriel, comme il a été indiqué au numéro précédent.

On admire surtout l'homme qui est insensible aux richesses [8]. *Maxime admirantur eum qui pecunia non movetur. Cic.*

On pourrait aussi mettre *admiramur*, comme il sera dit au numéro 5.

4° Passif unipersonnel.

Quand le verbe a un sujet indéterminé, on peut mettre le verbe latin à la troisième personne du singulier du passif.

On dit (il est dit), *dicitur.*

On dit à Verrès que cet homme a de superbes ciselures. *De hoc homine Verri dicitur, habere eum perbona toreumata. Cic.*

On voit alors combien ils avaient peu d'amis. *Tum intelligitur quam inopes fuerint amicorum. Cic.*

On demande ce qu'on peut faire [9]. *Quæritur quid fieri possit. Cic.*

On dit que la mère de Pausanias vivait à cette époque [10]. *Dicitur, eo tempore matrem Pausaniæ vixisse. Nep.*

1. Dutrey, p. 492.
2. *Ibid.*
3. *Ibid.* Tous les autres exemples analogues montrent que l'emploi du passif *cœptus sum* est un archaïsme très-autorisé.
4. Burnouf, p. 79.
5. Dutrey, p. 489.
6. Dutrey, p. 490.
7. Burnouf, p. 283.
8. Dutrey, p. 489.
9. Dutrey, p. 491.
10. Dutrey, l. cit.

Mais, quand le second membre de phrase a un sujet défini, la construction indiquée dans le numéro précédent est beaucoup plus fréquente, et il faut la préférer. Voici un nouvel exemple : On croit que jadis des vaisseaux flottèrent sur l'Athos. *Creditur olim velificatus Athos. Juv.*

Les verbes neutres peuvent, à cette seule personne, passer au passif [1]. On va, *itur*; on vint, *ventum est*; on fait grâce, *parcitur*; on vit, *vivitur*; on en vient aux mains, *concurritur*; on tremble, *trepidatur*; on obéira, *auscultabitur*; etc.

On ne porte point envie à la jeunesse ; au contraire, on la favorise [2]. *Adolescentiæ non invidetur, imo favetur. Cic.*

5° Première personne du pluriel.

On se sert de la première personne du pluriel quand la personne qui parle peut sans inconvénient être comprise dans le sujet du verbe [3].

On loue (nous louons) la probité. *Laudamus probitatem* [4].

Il n'y a presque point de nuit où l'on n'ait des rêves [5]. *Nulla fere nox est qua non somniemus. Cic.*

Pourquoi donne-t-on à ses fils une éducation libérale ? *Quare liberalibus studiis filios erudimus? Sen.*

Quand on aura vécu dans la pratique de ces vertus... *Quum in his artibus vixerimus... Cic.*

Si l'on suppute depuis cette époque. *Ex quo si computemus. Tac.*

On donne aux enfants des maximes à apprendre. *Pueris sententias ediscendas damus. Sen.*

Il est clair que ce moyen de traduction serait inadmissible si le sujet pluriel était précisément excepté de la généralité des hommes, par exemple dans cette phrase : On court après la richesse ; nous, nous sommes heureux dans la médiocrité. On devrait se rendre ici par *homines*, ou *alii*, ou *ceteri*, etc.

Avec un verbe unipersonnel, le pronom doit être généralement exprimé. On a pitié, *nos miseret*. On a honte, *nos pudet*. Quelquefois cependant il est sous-entendu : On rougit de le dire, *pudet dictu. Tac.*

6° Deuxième personne du singulier.

Dans ce cas il faut que la personne à qui l'on s'adresse puisse sans inconvénient être comprise dans le sujet du verbe [6].

Il faut faire avec réflexion ce qu'on fait [7]. *Agere decet, quod agas, considerate. Cic.*

La mémoire s'affaiblit si l'on ne l'exerce pas. *Minuitur memoria, nisi eam exerceas. Cic.*

1. Dutrey, p. 491 ; Burnouf, p. 81.
2. Guéroult, après Lhomond.
3. Dutrey, p. 490.
4. Guéroult. Ni Lhomond, ni Burnouf, n'indiquent cette tournure.
5. Dutrey, l. cit.
6. Dutrey, p. 490. Lhomond mentionne à ce propos *videas, reperias*, et Burnouf, *reperies, reperias*, p. 337.
7. *Dutrey, l. cit.*

De quelque côté qu'on se tourne, on voit Dieu présent. *Quocumque te flexeris, Deum videbis occurrentem. Sen.*

On ne peut guérir que par des remèdes violents les maladies invétérées. *Corporis morbos veteres et diu auctos nisi per dura et aspera coerceas. Tac.*

On trouve beaucoup de gens qui... *Reperies multos qui* (subj.)... *Cic.*

Parce qu'on voit à quelqu'un des cheveux blancs ou des rides, on n'est pas pour cela fondé à croire qu'il a longtemps vécu. *Non est quod quemquam, propter canos aut rugas, putes diu vixisse. Sen.* (*Vivere* dans le sens philosophique.)

Voici des formules fréquentes : On croirait, *crederes, credas, putares, putes ;* on voit (des gens qui), *videas, reperias ;* on verrait (telle chose arriver), *videres;* on saurait, on reconnaîtrait, on verrait (au fig.), *scires,* etc.

Mais, dira-t-on... *At enim, inquies... Liv.*

« Il va sans dire que l'emploi de la même personne doit être maintenu dans toute la phrase : Quoi de plus doux que d'avoir quelqu'un à qui l'on parle avec autant de confiance qu'à soi-même ? *Quid dulcius quam habere quicum omnia audeas sic loqui ut tecum?* — Avec *audeamus,* on mettrait *ut nobiscum.* » (Dutrey.)

On manquerait au précepte donné au commencement de ce numéro, si l'on mettait la seconde personne quand le sujet est excepté de la généralité des hommes. Ex. Quand on court après la richesse, tu te contentes de la médiocrité.

7° *Aliquis, Quis.*

« Dans cette locution : *Dicet aliquis* (*Liv.*), dira quelqu'un (ou dira-t-on), formule qui sert à prévenir une objection, c'est *aliquis,* quelqu'un, qui répond exactement à on. Après les conjonctions ou mots conjonctifs *si, ne, num, quum, quo, quanto,* on se sert de *quis,* au lieu de *aliquis* [1].

Si l'on avouait... *Si quis fateatur... Cic.*

Plus on est rusé, plus on est suspect. *Quo quis versutior est, hoc suspectior* [2]. *Cic.*

Si l'on t'appelle en justice. *Si quis in judicium te adducat. Cic.*

Se met-on en colère contre des enfants ? *Num quis irascitur pueris? Sen.*

Toute la partie qu'on aurait labourée autour. *Quantum quis circumaravisset. Plin.*

8° *Quisquam.*

Quisquam, quelqu'un, sert aussi à traduire on.

Ah ! peut-on bien être capable d'un tel crime ! *Heu ! cadit in quemquam tantum scelus ! Virg.*

A moins que vous ne prétendiez qu'on pouvait supporter le voisinage d'Autolycus. *Nisi Autolycus ille cuiquam potuit tolerabilis esse conterminus. Col.*

Ignorent-ils qu'on est armé pour ne pas devenir esclave (pour repousser l'esclavage ?). *Ignorantne datos, ne quisquam serviat, enses? Luc.*

Et l'on s'exagère les injures qu'on a reçues. *Neque cuiquam mortalium injuriæ suæ parvæ videntur. Sall.*

1. Dutrey, p. 491. — Voy. Lhomond.
2. Dutrey, l. cit.

9° *Quisque.*

On est (chacun est) mécontent de son sort. *Suæ quemque fortunæ pœnitet. Cic.*

Plus on est homme de bien, moins on soupçonne les méchants. *Ut quisque est vir optimus, ita difficillime alios esse improbos suspicatur. Cic.*

10° Quand on (*Qui, quisquis, quicumque*).

« Quand on, lorsqu'on, dit Lhomond, se tournent par *celui qui, ceux qui.* »

Quand on désire le bien d'autrui, on perd justement le sien. *Amittit merito proprium qui alienum appetit* [1]. *Phæd.*

Quand on vit dans les alarmes, on n'est pas libre à mes yeux. *Qui metuens vivit, liber mihi non erit unquam. Hor.*

Quand on fait du bien, qu'a-t-on en vue ? *Qui beneficium dat, quid proponit ? Sen.*

Quand on a de l'esprit comme toi. *Qui habet salem qui in te est. Ter.*

On encourage les méchants quand on craint de punir. *Qui dubitat ulcisci, improbos plures facit. Syr.*

Quand on prétend à la reconnaissance des méchants... *Qui pretium meriti ab improbis desiderat... Phæd.*

Quand on vit au jour le jour. *Qui in horam vivunt. Cic.*

Il faut ajouter *Quisquis, quicumque* (quiconque).

On fait tort aux bons quand on épargne les méchants. *Bonis nocet, quisquis pepercerit malis. Syr.*

Quand on s'est une fois déshonoré par une perfidie... *Quicumque turpi fraude semel innotuit... Phæd.*

11° Participe présent.

Les participes latins servent encore à rendre ce gallicisme, et particulièrement la locution française quand on [2].

Rien ne convient moins que la colère quand on punit (à celui qui punit). *Nihil minus quam irasci, punientem decet. Sen.*

Quand on sort du détroit, on a en face l'île de Gadès [3]. *Gades insula egressis fretum obvia est. Mel.*

Anticyre, qu'on a à gauche quand on entre dans le golfe de Corinthe. *Sita Anticyra, læva parte sinum Corinthiacum intrantibus. Liv.*

Quand on sait borner ses désirs, on ne redoute ni la mer en courroux... *Desiderantem quod satis est neque tumultuosum sollicitat mare... Hor.*

La vie s'échappe sans qu'on s'en aperçoive. *Vita non sentientibus effluit. Sen.*

12° On peut.

On peut se rend par les tournures déjà connues et par quelques autres qui sont particulières.

On peut appeler Socrate le père de la philosophie (Socrate peut être appelé). *Socrates parens philosophiæ dici potest. Cic.*

1. Lhomond change la construction et ajoute *b num.*
2. Dutrey, p. 493.
3. *Ibid.*

Le bien qu'on a pu nous donner, on peut nous le reprendre (ou, Le bien qu'on a pu recevoir, on peut le perdre). *Dari bonum quod potuit, auferri potest. Syr.*

On peut reconnaître la puissance de la fortune. *Vis fortunæ agnosci potest. Vell.*

Que peut-on dire ou imaginer de plus triste ? *Quid miserius dici aut fingi potest? Cic.*

On peut très-facilement résister [1]. *Perfacile resisti potest. Cic.*

Épicure soutient qu'on ne peut vivre agréablement, si l'on ne vit honnêtement [2]. *Negat Epicurus, jucunde posse vivi, nisi cum virtute vivatur. Cic.*

On peut nous blâmer [3]. *Vituperari possumus. Cic.*

On ne pourrait (personne ne pourrait) se repentir [4]. *Neminem posset pœnitere. Cic.*

On ne peut la donner (la maison) à meilleur marché. *Non pote minoris* [5]. *Cic.*

On ne peut rien voir de mieux. *Nil pote supra. Ter.*

On peut rencontrer le bonheur, mais comment le fixer? *Fortunam citius reperias quam retineas. Syr.*

On peut comprendre, On peut voir, éprouver [6]. *Intelligi licet. Cic. Videre licet. Cic. Experiri licet. Cic.*

13° On doit.

On doit, devant un infinitif, peut être traduit par une des manières précédemment indiquées. ***On doit croire*** se tourne par l'un des équivalents suivants : Il doit être cru, Nous devons croire, Tu dois croire.

On doit beaucoup de respect à l'enfance. *Maxima debetur puero reverentia. Juv.*

On doit accorder quelque relâche à l'esprit. *Ludus animo debet aliquando dari. Phæd.*

Si l'on a les sentiments qu'on doit avoir. *Si, quemadmodum debemus* [7], *affecti sumus. Sen.*

On doit s'attendre à être traité comme on aura traité autrui. *Ab alio exspectes, alteri quod feceris. Syr.*

On peut encore employer un verbe unipersonnel : ***Oportet, decet, convenit, æquum est, par est*** [8], suivant qu'il s'agit d'une nécessité, ou d'un devoir, d'une convenance.

Ce que doit dire l'orateur. *Ea quæ dici ab oratore oportet. Cic.*

1. Dutrey, p. 492.
2. *Ibid.*
3. *Ibid.*
4. Dutrey, p. 493.
5. Sous-entendu *vendi*. Le mot *pote*, neutre de *potis*, est un archaïsme qui s'est conservé dans quelques locutions familières. Nous ne donnerions pas pour modèle ce vers de Lucrèce : *Nec devitari letum pote quin obeamus* (et l'on ne peut éviter la mort). *Lucr.* Ce mot s'est conservé dans *utpote*. Voici un autre archaïsme qu'on n'employait plus dans le grand siècle : *Forma in tenebris agnosci non quita est* (dans les ténèbres on ne put reconnaître ses traits). *Ter.*
6. Dutrey, p. 492.
7. Sous-entendu *officii*.
8. Dutrey, p. 493.

On doit mépriser ce qu'on peut perdre. *Despicere oportet quod possis deperdere. Syr.*

En toute chose, on doit voir ce qu'il y a de vrai. *Omni in re, quid sit veri, videre decet* [1]. *Cic.*

Avec *opus est*, on met généralement le supin passif :

On doit plutôt agir que délibérer. *Facto magis quam consulto opus est. Cic.*

Enseigner ce qu'on doit faire. *Docere quid sit opus facto. Lucr.*

Avant d'entreprendre, on doit longtemps réfléchir. *Priusquam incipias, consulto opus est. Cic.*

Ce qu'on doit savoir. *Quod scitu opus est. Cic.*

On doit se rend aussi par le gérondif en *dum* ou par le participe futur passif en *dus* :

On doit faire chaque chose en son temps. *Suo quæque tempore facienda sunt* [2]. *Plin.*

On doit faire tous ses efforts pour que... *Summe elaborandum ut... Cic.*

On doit user d'exercices modérés. *Utendum exercitationibus modicis. Cic.*

On doit semer, même après une mauvaise récolte. *Etiam post malam segetem serendum est. Sen.*

On doit se garder de la colère en punissant. *Prohibenda est ira in puniendo. Cic.*

Choses dont on ne doit pas douter. *Haud dubitanda. Virg.*

Voici quelques manières plus éloignées et plus rares :

On doit se préoccuper (préoccupe-toi), non pas du nombre, mais de la qualité des approbations (ou des suffrages). *Non quam multis placeas, sed qualibus, stude. Cic.*

On doit ne regarder quelqu'un comme ami qu'après l'avoir mis à l'épreuve (garde-toi de regarder... avant de). *Cave amicum credas, nisi quem probaveris. Syr.*

14° Mais, dira-t-on.

Mais, dira-t-on, est une formule d'objection qui se rend par *At enim, inquies* [3]. *Liv. Dicet aliquis. Liv.* Une autre manière, qui est fréquente encore, c'est l'emploi absolu de *inquit* (sous-entendu *aliquis*).

On ne peut, dira-t-on, retrancher entièrement la colère du cœur de l'homme. *Non potest, inquit, omnis ex animo ira tolli. Sen.*

Nous voulons, me dit-on, que l'or et la pourpre éclatent dans notre parure. *Ut auro et purpura fulgeamus, inquit* [4]. *Liv.*

15° Proposition négative.

On a déjà vu précédemment quelques phrases négatives. Nous reviendrons sur ce point parce qu'il peut offrir quelques particularités.

1. Dutrey, p. 493.
2. Dutrey, l. cit.
3. Voir ci-dessus.
4. Et dans Cicéron, *Cluent.*, 34 ; *Flac.*, 23.

On ne peut douter (il ne peut être mis en doute). *Dubitari non potest. Cic.*

On ne doit donc pas s'étonner de (telle chose). *Quo minus addubites de... Col.*

On pourra ne pas avoir la vue perçante de Lyncée. *Non possis oculo quantum contendere Lynceus. Hor.*

Lhomond indique la tournure particulière : « Si le verbe qui suit ON est accompagné d'une négation, on tourne par « personne ne, » ***nemo***, et le verbe se met à la troisième personne du singulier. Ex. On ne peut être heureux sans la vertu. ***Nemo sine virtute potest esse beatus.*** »

On n'est point aimé si l'on n'est heureux [1]. *Diligitur nemo, nisi cui fortuna secunda est. Ov.*

On ne danse guère à jeun sans être fou. *Nemo fere saltat sobrius, nisi forte insanit. Cic.*

Comme on descend peu en soi-même ! *Ut nemo in semet tentat descendere! Pers.*

Nullus, Non quisquam, ont le même sens et font le même office :

On ne doit pas être appelé heureux... *Dici beatus nullus debet... Ov.*

On ne doit pas imposer aux autres ce qu'on trouve soi-même insupportable. *Nulli imponas quod ipse ferre non queas. Syr.*

On ne doit pas croire que... *Noli putare* (avec l'inf.). *Cic. Ne forte credas... Hor. Cave putes... Sall.*

16° Divers.

Enfin voici quelques tournures qui offrent une grande diversité.

Vraiment on (le peuple) se soucie bien de cela ! *Id populus* [2] *curat scilicet ! Ter.*

Que dira-t-on ? *Quis erit rumor populi? Liv.*

On dit (le bruit court) que... *Rumor est* (inf.). *Cic. Fama est... Virg.*

On s'entretient beaucoup de... *Multus sermo fluit de... Cic.*

On a généralement applaudi à la grâce de Celsus. *Celebrata in vulgus Celsi salus. Tac.*

On le hait. *In odio est. Cic.*

On espère que les choses s'amélioreront. *Spes est, melius fore. Cic.*

On n'espère qu'en vous. *Omnis spes in vobis est. Cic.*

On est souvent victime d'un excès de confiance. *Nimia fiducia calamitati esse solet. Nep.*

On admire beaucoup celui qui parle avec sagesse. *Magna admiratio est sapienter dicentis. Cic.*

Si on le pouvait. *Si fierit posset. Cic.*

Embrassera-t-on la vertu pour elle-même, si vous en supprimez le prix ? *Quis virtutem amplectitur ipsam, præmia si tollas? Juv.*

Peut-on être un sage accompli ? *Ecquisnam perfecte sapiens esse potest? Cic.*

On nage dans le luxe. *Luxu omnia fluunt. Curt.*

On se réjouissait. *Gaudia agitabantur. Sall.*

On n'est pas d'accord sur la nature des dieux. *Quales sint dii, varium est. Cic.*

On est aveugle en amour. *Nemo in amore videt. Prop.*

1. Dutrey, p. 491.
2. Substitution qui a lieu en anglais.

— Il est à propos de bien répéter aux élèves que la langue latine ne peut rendre exactement le mot on, et qu'ils doivent trouver un équivalent français, qu'ils traduiront mot à mot en latin.

De toutes les tournures admises par le latin en cette circonstance, il n'en est qu'une à laquelle notre langue se refuse : c'est l'emploi du verbe à la troisième personne du pluriel sans un sujet : *Aiunt*, *memorant*. Du reste, nous disons :

On aime la louange.
L'homme aime la louange.
Les hommes aiment la louange.
Nous aimons la louange.
Chacun cherche son intérêt.
Vous le tueriez plutôt que de le faire parler.
La critique est généralement mal reçue.
Si quelqu'un vous dit...
Quiconque veut...
Celui qui entreprend...
Et ainsi des autres.

Faute de faire cette réduction, l'on risque de tomber dans des obscurités, dans des non-sens, tels que nous en avons signalé quelques-uns.

(*Revue de l'Instruction publique*, 29 avril 1858.)

P. S. Un quatrième article, inséré dans la *Revue de l'Instruction publique* du 27 mai, était consacré au mot *Juventus*. J'ai donné ci-dessus cet article, avec de nouveaux développements, au n° IV.

Un cinquième article, qui est devenu le suivant, était aussi rattaché aux mêmes *Souvenirs*, en ce qu'il fixait le sens d'un verbe qui ne peut entrer dans une locution qu'on trouve à tort dans bien des textes.

XII

SUR L'ANCIEN VERBE PRÆHIBERE.

Le verbe *Præbere* vient évidemment de *præ* et *habere*. Cela est vrai, soit que *præhibere* ait existé ou non. Or il y a des exemples de *præhibere*. Forcellini dit, et M. Freund répète que c'est un mot de Plaute; mais je ne trouve pas là les caractères d'un mot appartenant spécialement à un auteur : *præhibeo* est un archaïsme.

La préposition *præ*, quand le sujet de la phrase est une personne, exprime l'action de mettre en avant une chose qu'on tenait cachée. Avoir à la main, dans la main, en main, se dit *præ manu habere*. Ainsi Plaute (*Bacch.*, IV, 3, 9) :

> Patri reddidi omne aurum quod fuit *præ manu* [1].

Præhibere et *præbere* signifient : Tendre à quelqu'un une chose pour qu'il la prenne, présenter, offrir; et au figuré : Donner, procurer, fournir. Plaut. (*Rud.* II, 6, 46) :

> Ita salsam præhibet [2] potionem et frigidam.

Le même : *Præhibere vestem* (*Pseud.*, I, 2, 49), *præhibere cibum* (*Ibid.*, I, 3, 34). Si nous passons à l'emploi figuré, nous trouvons dans Plaute (*Pers.*, IV, 3, 41) :

> *Operam* atque hospitium ego isti *præhiberi* volo.

Caton, cité par Aulu-Gelle (III, 7), dit de même : « Sæpe postilla *operam* reipublicæ fortem atque strenuam *præhibuit*. » On est sûr d'avance que ce vieux mot, n'étant plus connu, aura souvent été altéré. Effectivement on lit dans la plupart des éditions des fragments de Caton *perhibuit*. La forme postérieure *præbere operam* est fréquente : on la voit, par exemple, dans Tite-Live (V, 4), dans Columelle (VIII, 10, 1). *Præhibere operam* et *præbere operam* sont la même expression, à deux âges différents de la langue.

1. Cf. Ter. *Adelph.*, V, 9, 23 ; Ulp. *Dig* , XIII, 7, 27.
2. Excellente leçon de Mai, d'après un palimpseste. Les éditions ont *præbet*.

On trouve des locutions analogues dans Pline (XXI, 32, 107), *præbere auxilium*, et ailleurs (V, 23, 26) : *Idem magnanimitatis præhibuit*[1] *exemplum;* dans Pline le Jeune (*Paneg.*, 64), *præbere jusjurandum* ; dans Modestinus (*Dig.*, XLVIII, 10, 27), *falsum testimonium præbere*[2].

Fondé sur ces faits, j'ai mis dans le Dictionnaire français-latin l'exemple suivant : « Tu peux nous rendre ce témoignage. *Cujus rei nobis testimonium præhibere potes. Col.* (III, 9, *med.*). » Ce verbe pourra étonner quelques personnes, car on est habitué à voir *testimonium perhibere.* Forcellini et M. Freund nous donnent cette locution, en citant l'exemple précédent, et d'autres encore, parmi lesquels j'indique seulement Varron (*R. R.*, II, 5) et Pline (VII, 30, 31). On sait que cette expression est extrêmement fréquente dans la Vulgate.

Il s'agit de savoir si *per* peut être synonyme de *præ* dans la composition. Personne n'oserait soutenir cette thèse en général; elle n'est pas plus solide pour le cas particulier.

Perhibere signifie : Donner généralement un nom à quelqu'un ou à quelque chose, nommer, dénommer, appeler. *Perhibitus* c'est *per vulgum habitus*, généralement reconnu.

Cicéron a dit dans sa traduction d'Aratus :

> Orbem signiferum *perhibebunt* nomine vero.

Ailleurs (*Divin.*, II, 5), il cite ce vers d'un poëte ancien :

> Bene qui conjiciet, vatem hunc *perhibebo* optumum.

On connaît les locutions bien fréquentes : *Ut perhibetis* (*Cic. Lig.*, 8), *ut perhibent* (*Virg. Georg.* I, 247).

Ajoutez Lucrèce (IV, 370 ; VI, 702).

Pline (XVIII, 26, 2) : « *Perhibita est* salubritas præcipua tritico. »

Or par quelle analogie tirer de là cette prétendue expression *perhibere testimonium ?* Voyons quels sont les autres verbes qu'on joint à *testimonium* pour exprimer la même idée. Outre *præbere*, cité plus haut, c'est, dans Cicéron, *dare*, *tribuere*, *impertire* ou *impertiri*, tous mots signifiant : Donner, fournir. Qu'on ne cherche point à équivoquer, en alléguant que, *perhibere* signifiant souvent Dire, *testimonium præhibere* est la même chose que *testimonium dicere.* Ne perdons pas de vue que *perhibere* signifie : Appliquer un nom à, désigner par un nom. Or essayons de joindre : *Testimonium aliquo nomine dicere*, et nous tombons dans l'absurde. Quant à l'autre nuance du mot *perhibere,* Répéter un dicton public, ce sens ne peut convenir davantage pour former la locution dont il s'agit. *Testimonium narrare* serait ridicule.

Je pense donc que, dans tous les passages où l'on trouve *testimonium*

1. Avec la variante *perhibuit.*
2. Si la leçon est exacte, et si l'archaïsme n'a pas été effacé.

perhibere, c'est ***prœhibere*** qu'il faut lire [1]. Je ne prétends pas qu'il y a eu erreur de la part des copistes dans toutes les transcriptions de ce verbe, d'autant plus que les abréviations de *per* et de *præ* diffèrent beaucoup. Je crois que ***perhibere testimonium*** était devenu une faute de langage dérivant de l'ignorance du vieux verbe ***prœhibere.*** Chez nous, bien des gens ne disent-ils pas : Un péril ***éminent,*** au lieu de ***imminent?*** Si l'on demande comment un archaïsme comme ***prœhibere*** a pu se perpétuer dans la langue, je répondrai que c'est là le privilége des termes de pratique, et qu'en français le même fait est facile à observer. ***Prœhibere*** (***testimonium***) a survécu, au même titre que ***repetundæ,*** malgré la réforme qui avait converti en ***endus*** la désinence du participe futur passif. C'est le privilége des mots techniques et des formes archaïques.

(***Revue de l'Instruction publique,*** 29 juillet 1858.)

P. S. Depuis la publication de cet article, j'ai trouvé dans Apulée, ce moderne qui était constamment à la recherche des vieilleries, plusieurs passages dans lesquels ***prœhibere*** doit être certainement rétabli. Le substantif n'est plus ***testimonium,*** mais d'autres tout à fait analogues, et le sens du verbe est toujours, « fournir, produire, donner. »

Apulée (***Met.*** VI, p. 138 Bip.) : « Si me domum pervexeris incolumem... quas tibi gratias præhibebo, quos honores habebo, quos cibos exhibebo ! Il y a ***prœbebo*** dans la plupart des manuscrits et toutes les éditions. Mais dans l'excellent manuscrit Guelferbytain, ***prœhibibo.***

Le même (***Met.*** VI, p. 139 Bip.) : « Sed nos et solitudini tuæ præsidium præhibebimus. » Les manuscrits portent ***prohibebimus,*** qui est devenu ***præstabimus*** moyennant une glose; les éditions ont ***prœbebimus.***

Enfin (***Met.*** IX, p. 209 Bip.) : « Si quo modo possem, detectis ac revelatis fraudibus, auxilium meo ***prœhibere*** domino. » Toujours la même erreur : la plupart des manuscrits ont ***perhibere;*** les éditions, ***perhibere*** ou ***prœbere.***

La confusion, dans les verbes composés, des prépositions commençant par la lettre *p*, à cause des abréviations contenues dans cette lettre, et facilement permutées ou omises, donne lieu à bien des difficultés, et a produit dans les textes imprimés bien des fautes qui persistent. Une petite monographie sur ce sujet serait d'une grande utilité, mais demanderait des recherches et d'assez longs développements.

1. Je trouve dans Pline le Jeune (*Ep.* X, 18) un autre verbe qui me paraît bien impropre : « Apud me et milites et pagani, a quibus et justitia ejus et humanitas penitus inspecta est, certatim ei, qua privatim, qua publice, testimonium *retribuerunt.* » Ce mot embarrasse à bon droit les interprètes, qui trouvent que *re* ajoute ici un sens peu convenable. Je ne doute pas qu'il faille lire *prœhibuerunt.* Je rappellerai que l'*œ* s'écrivait par un *e,* et que les lettres *r* et *p* sont les mêmes dans l'écriture lombardique, qui a servi à la plus ancienne transcription des manuscrits qui nous restent.

XIII

PROLOGUE DU QUEROLUS.

Lemaire a inséré, à la fin de son Plaute, une comédie en prose intitulée *Querolus sive Aulularia*. Il l'a reproduite à titre d'imitation du grand Comique latin. Il n'en a d'ailleurs recherché ni l'auteur ni l'époque, et ne l'a accompagnée d'aucun commentaire. Il renvoie, à cet égard, à la dissertation du jeune Klinkhamer, élève du célèbre Lennep.

C'est à cette place que je vis pour la première fois le texte du *Querolus*. Il me parut un curieux débris de la littérature latine, et l'opinion que je vais développer ici se fixa dès lors dans mon esprit. Je ne connaissais pas le travail de M. Klinkhamer[1]. Ce n'est que récemment que j'en ai fait l'acquisition à la vente de la bibliothèque de Boissonade. J'engage, par parenthèse, les amateurs de livres à s'occuper de philologie ancienne, s'ils veulent avoir des livres à bon marché : c'est là un terrain sur lequel ils n'auront pas à redouter les enchères insensées qui assurent à la richesse, surtout à la finance, les ouvrages soit de littérature française, soit d'histoire, qui sont de mode aujourd'hui.

La lecture de cette dissertation m'a fait reprendre le texte de Lemaire, que j'avais jadis couvert de notes. C'est en fondant mes anciennes conjectures avec celles du jeune savant, et aussi en travaillant de nouveau sur le texte, que je suis arrivé au résultat que je vais présenter dans cet article.

Il y apparence que Plaute avait composé une comédie portant le titre de *Querolus* ou *Querulus*. Ce fait est attesté par un seul auteur, il est vrai, par Servius[2]. L'auteur anonyme de la pièce qui nous est parvenue sous ce nom a-t-il voulu faire passer son œuvre pour celle du célèbre Comique?

1. « *Querolus sive Aulularia,* incerti auctoris comœdia togata. Pro gradu doctoratus publico et solenni examini submittit Sibout Cornelius KLINKHAMER, Amstelodamensis. — *Amstelodami,* 1829. »

2. *Serv. ad Æneid.* III, 226. Ce passage, indiqué par Klinck., p. XXXIII, ne se trouve pas dans l'édition (de Servius) d'Albert Lion. Il est juste aussi de noter qu'Aulu-Gelle, passant en revue un certain nombre de pièces attribuées à Plaute (*Noct. Att.* III, 4), ne mentionne pas le *Querulus*.

Non, car il dit dans son prologue, comme nous le verrons, qu'il n'est qu'imitateur. Le double titre qu'il donne à sa pièce indique qu'il avait réuni en une seule deux comédies latines, ainsi que les Comiques latins en avaient usé quelquefois à l'égard des Grecs. Or, l'*Aulularia* étant de Plaute, on ne peut guère douter que le *Querulus* fût du même poëte.

Sans discuter ici la question de date, car je veux m'occuper de métrique et non d'histoire, je me contente de dire que je me range à l'avis de ceux qui placent notre auteur anonyme dans le v^e^ siècle.

Le problème à résoudre est de savoir si le *Querulus* est ou était écrit en vers. Ce problème a partagé les savants. *A priori*, il serait singulier qu'une pièce de théâtre, et une pièce imitée de Plaute, fût en prose. En revanche, il est impossible de trouver ici les mètres ordinaires des Comiques. Voilà ce qui a conduit de célèbres philologues, entre autres Vossius, à soutenir que cette comédie n'est pas en vers.

On sait que les pièces des Comiques latins sont écrites dans les manuscrits d'une manière suivie et sans distinction de vers. Cette confusion, dont il ne faut pas s'étonner, a été bien funeste aux textes, et je crois qu'on ne parviendra jamais à les épurer entièrement. Le copiste qui croit transcrire de la prose est porté à supprimer les archaïsmes, qu'il ne comprend pas; à conformer aux constructions du langage habituel certaines constructions moins simples, mais exigées par le mètre; enfin à mettre sur le compte de l'auteur certaines gloses introduites dans le texte pour l'éclaircir. Citons quelques exemples bien simples de ces diverses altérations.

Térence (*Andr.*, I, I, 11) :

Propterea quod *serviebas* liberaliter.

Ce vers faux est corrigé par les meilleurs éditeurs, qui rétablissent l'archaïsme *servibas*, employé encore par Plaute et même par Virgile.

Plaute (*Aulul.*, II, II, 88) :

Credo ego illum jam *inaudisse,* | mi esse thesaurum domi.

Le premier hémistiche du vers est trop court. Les syncopes se vulgarisent dans le grand siècle : primitivement on conservait les formes dans leur rigoureuse intégrité. Du temps de Cicéron, on n'écrivait plus *abivit*, *abivisse*, souvent employés par Plaute. Le parfait *petivit* est un archaïsme dans Virgile. Le vers de Plaute devient régulier en mettant *inaudivisse*. C'est ainsi que ce vers est donné par Nonius Marcellus (p. 500).

Plaute (*Asin.*, IV, I, 44) :

Nolo *habere* illam causam, et votitam dicere.

Un trochée dans un iambique, cela est inadmissible. Nonius Marcellus (p. 43) nous a conservé encore ici la construction correcte :

Nolo illam *habere* causam, et votitam dicere.

Le même poëte (*Asin.*, I, III, 22) :

Nam neque *usquam fictum*, neque pictum, neque scriptum in poematis.

Le premier hémistiche a une syllabe de trop. Nonius Marcellus redresse encore cette interversion de deux mots (p. 309) : ***Nam nec fictum usquam***, etc., et l'élision remet le vers sur ses pieds.

Le même (*Pœnul.*, *Prol.*, 48) :

Ejus nunc regiones, limites, confinia
Determinabo : ei re ego finitor factu' sum.

Je corrige la leçon que je vois dans toutes mes éditions, lesquelles donnent : ***Ei rei factus sum finitor***, terminant ainsi l'iambique par un ***molosse***. La raison en est qu'on avait alors oublié la quantité de ***finitor***.

Térence (*And.*, I, v, 52) :

Mi Pamphile, hujus formam atque ætatem vides,
Nec clam te est quam illi nunc utræque *res* inutiles
Et ad pudicitiam et rem tutandam sient.

Mais l'on produit de bons manuscrits qui n'ont pas le mot ***res***. La phrase transcrite par Donat porte également ***Utræque inutiles***. Cette glose supprimée, le vers est excellent. ***Utræque*** se rapporte à ***forma*** et ***ætas*** : le mot ***res*** ne fait qu'affaiblir l'idée. D'ailleurs ***res*** dans deux vers de suite serait une grande négligence.

Plaute (*Amphit.*, II, II, 76) :

Alcumena unum rogare | te volo. Quid vis *rogare?* Roga.

Ce vers est démesurément long, à cause de la glose ***rogare***. En la retranchant, le mètre est correct, et le sens devient excellent : ***Quidvis roga***. On remarquera que la dernière est longue dans ***volo***, ce qui est encore un indice d'antiquité. C'est une chose dont il faut se souvenir quand on veut scander cet iambique de Térence, si souvent cité (*Heaut.*, I, I, 25) :

Homo sum : humani nihil a me alienum puto.

Voici maintenant une petite omission qui n'a pas été réparée, quoique le moyen de le faire s'offrît à tous.

Plaute (*Amphit.*, II, II, 107) :

Sed, mulier, postquam experrecta es, | *prodigiali* Jovi
Aut mola salsa hodie aut ture | comprecatam oportuit.

Nonius (p. 44), qui avait sous les yeux un meilleur texte, donne un sujet à ***comprecatam***, ce qui était indispensable, et rétablit en même temps le vers : ***TE prodigiali Jovi***.

Evidemment, il est d'autant plus facile de juger la correction des textes des poëtes qu'on est plus familier avec les mètres dont ils ont fait usage. Le vers hexamètre est celui que nous connaissons le mieux. Si quelques

hexamètres, transcrits par une plume ignorante, étaient altérés dans leur commencement, en conservant une fin régulière, tout homme instruit serait frappé de ces fautes. Je suppose que l'*Énéide* nous soit parvenue avec ce début défectueux : *Canto arma et virum qui Trojæ primus ab oris, fato profugus, Italiam Lavinaque littora venit : multum ille terris jactatus et alto, vi deorum sævæ memorem Junonis ob iram.* Il ne faudrait pas être bien habile pour corriger un pareil texte.

Si le fait que nous venons de supposer est impossible, à cause du sentiment qui se conserva toujours du vers héroïque, même au milieu des ténèbres de la barbarie, il n'en est pas de même pour les mètres qui n'ont jamais été appréciés que par les érudits, surtout pour les vers d'un grand nombre de syllabes. Difficiles à scander quand la littérature latine était florissante, ils ont bien vite, quand est venue la décadence, été pris pour de la prose.

Voilà précisément ce qui est arrivé à l'égard du *Querolus*. Tout homme qui s'est occupé de métrique y trouve un grand nombre de vers entièrement corrects, et puis, à côté d'hémistiches plus ou moins longs et qui se refusent plus ou moins à la mesure, quantité de fins de vers parfaitement conservées. Cela suffisait, ce me semble, pour ouvrir les yeux à ceux qui ont étudié ce texte. Mais, il faut le dire, on y trouve une singularité qui n'a pas peu contribué à déconcerter les philologues. On cherche naturellement dans une pièce de théâtre le vers *iambique* trimètre ou *senarius*, le vers du dialogue par excellence. Or ce vers ne se trouve pas dans le *Querolus*, dans une scène, ni dans une tirade. Le prologue même, malgré l'habitude constante des Comiques, n'est pas écrit en ce mètre.

L'auteur n'a guère employé qu'une seule espèce de vers, le *trochaïque septénaire*, ou *trochaïque tétramètre catalectique*, lequel a sept pieds et demi (quinze syllabes quand il est pur). Ce vers mérite d'être étudié, parce qu'il est, après l'iambique trimètre, celui dont les Comiques ont fait le plus souvent usage, et parce que la littérature latine en fournit, à tous ses âges, un nombre considérable d'exemples.

Le *trochaïque septénaire* a un *trochée* aux lieux impairs [1], et un repos après le quatrième pied. Sénèque nous fournit un bel exemple (*Med.*, 740) qui commence ainsi :

> Comprecor vulgus silentum, | vosque ferales deos,
> Et chaos cæcum atque opacam Ditis umbrosi domum,
> Tartari ripis ligatos squalidæ mortis specus.

Tout le monde connaît, sans y avoir peut-être remarqué le mètre qui nous occupe, l'hymne attribuée à Fortunat ou à Claudien Mamert :

> Pange, lingua, gloriosi prœlium certaminis.

1. Quelquefois un *tribraque*, qui n'est que le dédoublement du trochée.

Mais le *trochaïque septénaire* n'avait pas cette pureté dans les Comiques. Il admet à tous les pieds le *spondée*, le *dactyle* et l'*anapeste;* le septième pied est le seul qui soit rigoureusement un *trochée* [1].

Je m'étonne que le savant God. Hermann ne parle pas de la substitution de l'*anapeste* [2], laquelle est fréquente.

On va le voir au cinquième pied d'un vers sentencieux de Publius Syrus :

Improbe Neptunum accusat qui *iterum* naufragium facit.

Et dans Plaute (*Merc.*, V, IV, 31) :

Supplicii [3] sibi sumat quid volt ipse ob hanc injuriam,
*Modo pa*cem faciatis, oro, ut ne mihi iratus siet.

Les grammairiens latins signalent la substitution de l'anapeste au trochée [4].

Il est naturel que l'auteur du *Querolus*, empruntant un mètre de Plaute, ait fait usage de toutes les facilités de versification qu'il voyait dans son modèle.

Cet exposé suffira, je pense, pour éclaircir la question de prosodie, et mettre le lecteur en état de juger de nos conjectures. Le travail de critique que nous essayons n'était pas inconnu des anciens, et nous ne faisons que suivre les conseils de Priscien [5], qui décrit les mètres de l'ancien théâtre, afin qu'on puisse réformer les textes altérés par l'ignorance des copistes.

Nous avons pris pour spécimen le prologue de la pièce (*Klinck.*, p. 10).

PROLOGUS.

Pacem quietemque vobis, Spectatores, nostros sermo poeticus regat, qui Græcorum disciplinas ore narrat barbaro, et Latinorum vetusta vestro recolit tempore. Præterea precatur et sperat non inhumana voce, ut qui vobis laborem indulsit, vestram referat gratiam. Aululariam hodie sumus acturi, non veterem ac rudem investigatam Plauti per vestigia. Fabella hæc est. Felicem hic inducimus fato servatum suo : atque contrario fraudulentum fraude deceptum sua. Querolus, qui jam nunc veniet, totam tenebit fabulam. Ipse est ingratus ille, noster : hic felix erit. E contrario Mandrogerus aderit fraudulentus et miser. Lar familiaris, qui primus veniet, ipse exponet omnia. Materia vosmet reficiet, si fatigat lectio. In ludis autem atque dictis antiquam nobis veniam exposcimus. Nemo sibimet arbitretur dici, quod nos populo dicimus. Neque propriam sibimet causam constituat communi ex joco. Nemo aliquid recognoscat : nos mentimur

1. Quelquefois un *tribraque*.

2. « Usi sunt eo (septenario) et Tragici Romanorum et Comici, spondeum dactylumque omnibus sibi locis indulgentes, præterquam in septimo pede. » (*Elem. Doct. met.*, p. 87.)

3. Mais le génitif probable *supplici* donne un trochée au premier pied.

4. Cf. *Diom.*, p. 504 (Putsch), *De Anapæstico*.

5. « His exemplis facillime diligentes omnium possunt comœdiarum metra comprehendere, et versus, si quos imperitia scriptorum confudit, ad integrum restituere musicæ sonum. » (*Prisc., de Metr. comic.*, p. 1327.)

omnia. Querolus an Aulularia hæc dicatur fabula, vestrum hinc judicium, vestra erit sententia. Prodire autem in agendum non auderemus cum claudo pede, nisi magnos præclarosque in hac parte sequeremur duces.

RESTITUTION PROPOSÉE PAR M. KLINKHAMER.

Pacem quietemque, Spectatores, sermo poëticus rogat,
Qui Græcorum disciplinas ore narrat barbaro,
Et Latinorum vetusta vestro recolit tempore.
Præterea sperat et precatur non inhumana vice,
Vobis qui laborem indulsit, vestram ut referat gratiam.
Aululariam hodie sumus acturi, non veterem, at rudem,
Investigatam Plauti per vestigia.
Fabula hæc 'st. Felicem inducimu' fato servatum suo :
Atque contra fraudulentum fraude deceptum sua.
Querolus, qui jam nunc veniet, totam tenebit fabulam :
Ipse est ingratus noster. Hic felix erit.
E contra Mandrogerus aderit, fraudulentus et miser.
Lar, qui veniet, familiaris, ipse exponet omnia.
Materia vosmet reficiet, si fatigat lectio.
Ludis autem atque dictis veniam antiquam exposcimus.
Nemo sibi arbitretur dici, quod nos populo dicimus :
Neque constituat sibimet propriam causam communi ex joco :
Nemo reccognoscat aliquid; nos mentimur omnia.
Querolus utrum an *Aulularia* hæc dicatur fabula,
Vestrum hinc judicium, vestra erit sententia.
Non autem prodire auderemus cum clodo in agendum pede,
Nisi in hac magnos præclarosque parte sequeremur duces.

Vs. 1. On voit dès le début quelque chose de décisif. Les trois premières lignes du texte présentent deux vers parfaitement réguliers. Le premier est trop long : il renferme deux gloses. *Pacem* signifie ici le repos, le silence [1]. Ce n'est pas là le sens ordinaire de ce mot : on a cru devoir l'éclaircir par le synonyme *quietem*, lequel, une fois entré dans le texte, a nécessité une copule. *Rogat*, au lieu de *regat*, n'est pas une conjecture, mais une variante. Le vers de M. Klinkhamer n'est pas sur ses pieds [2] : il a un iambe au deuxième lieu; c'est un pied que le trochaïque n'admet pas. La transposition d'un mot rend le second hémistiche correct.

Pacem, Spectatores, sermo vos rogat poeticus.

Les Comiques, on le sait, débutent souvent par demander le silence, l'attention, la faveur.

Plaute (*Men.*, *Prol.*, 5) :

Quæso ut benignis accipiatis auribus.

1. L'interjection *paix!* a le même sens chez nous.
2. L'éditeur croit échapper à la faute de quantité en ne faisant qu'une seule syllabe de *quie*, ce qui est inadmissible, même dans des vers de la décadence.

Le même (*Pœnul.*, *Prol.*, 3) :

Silete que et tacete, atque animum advortite.

4. Klinkhamer transpose *sperat et precatur*, sans obtenir un vers régulier. Je supprimerais simplement la copule : *Præterea precatur*, *sperat*. Le dernier mot du vers, *vice*, est une heureuse conjecture d'Hermann Cannegieter. L'idée est claire et excellente : c'est un échange de bons procédés entre le poëte et le public. J'approuve entièrement, dans la restitution, l'opposition *at*, au lieu de *ac*, qui fait un bon sens : « Nous allons représenter devant vous *l'Aululaire*, non pas l'ancienne, mais une pièce d'un assez faible mérite, etc. »

7. L'éditeur nous donne ici un iambique trimètre, et il en sera plus d'une fois réduit à cette nécessité. Il est évident que c'est là une solution désespérée. Je ne nie pas qu'elle s'impose quelquefois ; mais je ne trouve pas que la chose soit ici indispensable. Un ou plusieurs mots auront été retranchés comme inutiles. Le second hémistiche est très-correct. Un seul adverbe ajouté comblerait la lacune : *Accurate* investigatam, etc.

10. Ce vers n'a pas la césure voulue. De plus, *tenere fabulam* me semble ne pouvoir se dire en latin. Mais *sustinere personam* ou *partes*, de même que *defendere partes chori* (d'Horace), est une expression légitime. Je supprime *nunc*, comme un adverbe qui ne s'accorde pas bien avec le futur, et j'obtiens :

Querolus, qui jam veniet, totam sustinebit fabulam.

11. Le mot *ille* a été retranché, et le vers est court. Je trouve le trochaïque en introduisant l'archaïsme *ipsus*, au lieu de *ipse*.

13. Ce vers est trop long et difficile à rétablir. Klinkhamer retranche *primus*. Il sépare d'une manière peu naturelle *lar familiaris*[1] par *veniet*. Je serai obligé de sacrifier *ipse*, qui est peu regrettable, et je mettrai *primum*, le texte donnant *primus* :

Lar familiaris, qui veniet primum, exponet omnia.

15. Klinkhamer retranche sans motif *in*, pour arriver à faire un trochée de *autem*, licence à laquelle il ne faut avoir recours qu'à la dernière extrémité.

16. *Nemo*, avec *o* bref, est historiquement impossible.

17. L'ordre du texte a été inutilement renversé, parce que l'auteur ne s'est pas rappelé qu'un verbe composé peut, dans le vers trochaïque septénaire, donner sa préposition au premier hémistiche : *con-stituat*. Ce cas est fréquent dans les Comiques. Ainsi dans Plaute (*Trin.* IV, II, 98) :

Ad caput amnis quod de cœlo ex-oritur sub solio Jovis.

1. Ces mots doivent se suivre, comme dans Plaute (*Mil.* IV, VIII, 29), ou tout au plus être séparés par le verbe substantif, comme dans le même auteur (*Aul. Prol.* 2) : *Ego Lar sum familiaris, ex hac familia.* Notre auteur, dans la scène II, p. 25, dit lui-même : *Egomet sum Lar familiaris, fatum quod vos dicitis.*

Dans Térence (*And.*, II, III, 6) :

Sed ubi quæram? aut quo nunc primum in-tendam? Cessas adloqui?

18. L'addition d'un *c* à *recognoscat*, pour allonger la brève, me paraît un expédient malheureux. J'ajoute *nam* devant *nos*. Cette conjonction, écrite en abrégé, a pu facilement se perdre.

19. Je trouve fort heureuse l'addition de *utrum*.

20. Par la répétition d'un petit mot (*erit*), je convertis l'iambique de Klinkhamer en trochaïque.

21. Ce vers est un iambique *tétramètre* : donc une syllabe de trop. *Cum clodo in agendum pede* me semble une construction un peu singulière. Je substitue l'archaïsme *ausimus*, et maintiens le reste du texte, de cette manière :

Prodire autem in agendum non au-simus cum clodo pede.

Il ne faut pas s'étonner de voir *ausimus* comme à cheval sur les deux hémistiches. Nous avons déjà vu la préposition pouvoir se séparer de son verbe à l'hémistiche. J'ai dit que les exemples d'une telle césure ne sont pas très-rares [1]. Ainsi dans Plaute (*Aul.* IV, I, 3) :

Nam qui hero ex sententia ser-vire servus postulat.

Et encore (*Asin.*, I, III, 23) :

Ubi lena bene agat cum quiquam a-mante, quæ frugi esse vult.

Dans Térence (*And.* II, II, 27) :

Video exire neminem; ma-tronam nullam; in ædibus.

Dans Pacuvius [2] :

O flexanima atque omnium re-gina rerum oratio!

Cet empiétement d'un hémistiche sur l'autre ne peut se faire qu'à une condition, c'est que le second commence par une syllabe *accentuée* [3].

Si je n'avais pas eu en ma faveur les exemples précédents, et bien d'autres encore, j'aurais pu construire autrement le vers :

Prodire autem non ausimus in agendum clodo pede.

1. Voir mon *Traité de Versification latine*, p. 286.

2. Cité par Nonius Marcellus, p. 113, et un peu moins exactement par Cicéron (*De Orat.* II, 44).

3. Sans doute, ce cas est exceptionnel, mais il ne faudrait pas trop s'en étonner. Dans notre poésie la césure est un repos ayant lieu, à l'intérieur des vers, sur une syllabe *accentuée*. Dans mon *Traité de Versification française* (p. 323), j'ai indiqué que l'accent était essentiel, mais que la séparation des mots entre le premier et le second hémistiche ne l'était pas. Nous aurions pu, comme les Italiens, ne donner à nos vers que l'harmonie des syllabes accentuées : elle eût dispensé de la *césure* ou coupure matérielle. Ainsi les deux vers suivants :

Oui, je viens dans son *temple* adorer l'Éternel;
Oui, je viens dans son *temple* prier l'Éternel,

ne diffèrent point pour la cadence.

Mais la préposition *cum* m'a paru devoir être conservée, par cela même qu'elle est redondante.

22. Je ne reproche à ce vers que de trop séparer *in hac* de son substantif *parte*.

NOUVELLE RÉCENSION.

Pacem, Spectatores, sermo vos rogat poeticus,
Qui Græcorum disciplinas ore narrat barbaro,
Et Latinorum vetusta vestro recolit tempore.
Præterea precatur, sperat, non inhumana vice,
Qui vobis laborem indulsit, vestram ut referat gratiam.
Aululariam hodie sumus acturi non veterem, at rudem,
[Accurate] investigatam Plauti per vestigia.
Fabella hæc 'st. Felicem inducimu' fato servatum suo,
Atque contra fraudulentum fraude deceptum sua.
Querolus, qui jam veniet, totam sustinebit fabulam.
Ipsus est ingratus ille noster; hic felix erit.
Econtra Mandrogerus aderit, fraudulentus et miser.
Lar familiaris, qui veniet primum, exponet omnia.
Materia[1] vosmet reficiet, si fatigat lectio.
In ludis autem atque dictis veniam antiquam exposcimus.
Nemo sibi dici arbitretur quod nos populo dicimus,
Nec propriam sibimet causam constituat communi ex joco.
Nemo aliquid recognoscat : [nam] nos mentimur omnia.
Querolus [utrum] an Aululariæ hæc dicatur fabula,
Hinc [erit] vestrum judicium, vestra erit sententia.
Prodire autem in agendum non ausimus cum clodo pede,
Nisi magnos præclarosque hac in parte sequeremur duces.

Je n'ai cité qu'une page du travail de Klinkhamer. Or il y a cent pages de restitutions pareilles. L'auteur enregistre les variantes, les conjectures; il éclaircit le texte par des discussions et des rapprochements. Il traite toutes les questions générales dans de longs prolégomènes. Quelques secours que les conseils du maître aient fournis à l'élève, quelques objections qu'on puisse élever contre la restitution de tel ou tel vers, on avouera toujours que c'est là une thèse remarquable et qui fait le plus grand honneur au jeune candidat. Après trente années, elle est encore l'ouvrage auquel on renvoie ceux qui veulent avoir une idée du *Querolus*.

(*Revue de l'Instruction publique*, 4 août 1859.)

P. S. J'ai vu récemment, avec beaucoup d'intérêt, l'annonce d'une nouvelle édition du *Querolus*. Je me suis empressé de me la procurer. L'auteur de ce travail est M. Rudolfus Peiper (Lips., *Teubner*, 1875). C'est un opuscule de soixante huit pages in-18. Je n'étonnerai personne en disant qu'il

1. *Materia*. J'entends *la mise en scène*.

est loin d'avoir répondu à mon attente. Il a cependant l'incontestable mérite de donner la récension de tous les manuscrits et de toutes les éditions. Ce relevé a demandé beaucoup de travail, et il est fait avec beaucoup de soin; mais j'espérais plus que cela. Une bonne bibliographie n'est point la partie la plus difficile ni la plus utile d'une pareille tâche. Le nouvel éditeur a donné le texte en prose, comme on le trouve dans les manuscrits; il ne s'est occupé ni d'interprétation, ni de métrique, ni de la constitution définitive du texte. Si M. Peiper croit que la pièce était en prose, il n'y a rien à lui demander de plus; mais cette thèse serait difficile à soutenir [1]. Ce serait un véritable prodige que tant de lignes présentassent des vers fort corrects sans intention de l'auteur. S'il en est autrement, il faut tâcher de reconnaître le mètre ou les mètres employés, rétablir sur leurs pieds les vers dans lesquels des mots ont été déplacés, ou remplacés par des gloses, ou les vers encombrés de mots surabondants. Il s'agit, à mon avis, de reprendre l'estimable édition de Klinkhamer, et de la perfectionner. Klinkhamer a fait connaître, avec plus ou moins de succès, les licences prosodiques prises par un poëte de la basse époque, et il a donné un texte en vers, en regard du texte en prose. J'ai relu dans la nouvelle édition un certain nombre de pages, et cette lecture a pleinement confirmé ma première impression. La pièce est, selon moi, en vers, mais en vers différents. Rien ne serait plus simple si tel mètre se rencontrait dans une scène, tel autre mètre dans une autre, ou si une scène présentait successivement deux espèces de vers. Mais ce qu'il y a de frappant et de tout à fait insolite, c'est que des vers qui se suivent sont dans un mètre différent. Le mètre le plus ordinaire est le trochaïque septénaire, auquel viennent se mêler des iambiques trimètres, soit un trimètre seul, soit plusieurs de suite. On a pensé que l'explication de ce mélange se trouvait dans un vers du prologue (vs. 21):

Non autem auderemus cum clodo in agendum pede.

Ce mot *claudo* a embarrassé les interprètes. Je ne saurais croire qu'il caractérise une ligne de prose à laquelle est ajoutée une terminaison trochaïque : « Aliæ (partes) quum sint ad prosam conformatæ, trochaicas eis auctor adjunxit clausulas [2]. » Je crois tout simplement que le poëte désigne ici le trochaïque septénaire, lequel est *claudus*, boiteux, parce qu'il a un demi-pied de moins que l'octonaire, et qu'il n'est pas *quadratus*. Le mot propre est *catalectique;* il s'applique à plusieurs vers auxquels il manque une syllabe.

J'ai été étonné de voir que Klinkhamer reconnaissait dans le *Querolus* de grands iambiques (un mètre qui est l'ennemi du trochaïque), et quelques bacchiaques. Quant aux fragments de vers nommés *clausules*, il n'est pas

1. Elle a cependant été soutenue par plusieurs savants.
2. Peiper, p. XXXVII.

étonnant que cette pièce en offre de temps en temps, comme celles de Plaute et de Térence.

Un vers iambique trimètre est facile à reconnaître; mais la succession d'iambiques intercalés dans des trochaïques tranche encore davantage. Voici un passage qui offre cette succession (K., p. 73) :

Incertus ego mage sum factus hodie quam semper fui.
Quid ego nunc faciam cum responso hujusmodi?
Cujusquamne unquam tale datum est oraculum,
Ut ipse sibi mala quæreret, haud excluderet,
Si fieri posset, ingruentem miseriam?
Perde, inquit, si quid domi est, acquiras ut tibi plurima.

Je ne crois pas que des *iambiques* tétramètres aient pu être mélangés par le poëte avec les *trochaïques*. Il y a cependant de nombreux exemples du premier de ces mètres dans le texte qui nous est parvenu. Ainsi, p. 159 :

Exheredasti nos, thesaure. Quonam redituri sumus[1]?

A la p. 153, un vers qui devrait être trochaïque commence par *sodales*, qui indique nécessairement une provenance iambique. A la p. 157, un autre vers commençant par *Tot advocati* encourt le même reproche. Fréquemment un vers est trochaïque dans le premier hémistiche et iambique dans le second, et réciproquement.

A la p. 159, voici un grand iambique incontestable :

Honorifice hoc tractatum bustum, cujus sic redolet dignitas.

Cujus est monosyllabe, comme dans les anciens Comiques.

A la même page, voici un vers faux, qui offre un iambe au deuxième pied :

Accommodavi, meas fortunas qui ipso risit exitu.

C'est encore un iambique *quadratus* régulier.

Je pense que tous les vers, aujourd'hui défectueux, ont été altérés par les copistes. Des mots, des membres de phrases ont disparu : dans ce cas, point de remède. Mais assez souvent on peut rétablir le système trochaïque par un changement très-simple, en transposant un mot ou en le remplaçant par un autre, ou en supprimant une glose.

Voici une correction qui se présentera à quiconque se rend compte, grâce à un peu d'habitude, du mètre en question.

A la p. 28 : « Cuinam'tu verba promis? Tibine an populo? — Et populo et mihi. » Le troisième pied est un iambe. Donc le vers est défectueux. Transposons un mot, déplacé par le copiste, et il devient régulier :

Cuinam verba tu promis? Tibine, etc.

1. En commençant par *Thesaure*, le vers est rétabli.

Ailleurs, p. 18, c'est le second hémistiche qui cloche : « Querolus iste noster, sicut nostis, omnibus est molestus. » Ce vers, mal rétabli à la page qui est en regard du texte, ne demande qu'un très-petit changement. Voici le second hémistiche : « Omnibus *molestus est.* »

Ailleurs nous trouvons des mots surabondants. A la page 153 : « Plus est hoc quam hominem perdidisse : damnum vere plangitur. »

Ce vers, donné par Klinkhamer, a un demi-pied de trop. Effacer *hoc*, ou mettre *Plu'st hoc.*

A la p. 156 : « Perlege, quæso, iterum titulum funeris, atque omnem scripturæ fidem. » *Titulus* signifie souvent *épitaphe.* Un glossateur n'aura pas trouvé la chose assez claire : il aura ajouté *funeris*, l'épitaphe du mort. Ce mot retranché, le vers est rétabli :

Iterum, quæso, perlege titulum atque omnem scripturæ fidem.

Il devient excellent pour le style comme pour le mètre.

A la p. 29, une semblable faute produit un vers démesurément long. Le texte porte : « Tibine rationem rerum humanarum licitum est nosse atque exponere? » Klinkhamer a reconnu que l'adjectif *humanarum* était une glose (qui même affaiblit l'idée), et il a édité :

Tibi rationem rerum nosse licitum est atque exponere?

Dans cette restitution une chose est choquante, c'est que, suivant l'éditeur, *rationem* ne doit avoir que trois syllabes. En transposant un mot, on laisse au mot sa quantité :

Tibi rerum rationem nosse licitum est, etc.

Il y a peut-être dans le *Querolus* quelques fautes de quantité, mais je les crois très-rares. Quelque part Klinkhamer fait une seule longue des deux syllabes *quia.* Cela me paraît inadmissible.

A la p. 27, j'ai frémi d'horreur en voyant l'éditeur figurer une énorme brève sur la première syllabe du mot *seminudus* dans ce vers :

Quod seminudus es, recognosco; unde albatus, nescio.

Supprimez *quod*, le vers est sur ses pieds, et la phrase y gagne.

Même ellipse dans ce vers de Plaute (*Pseud.*, III, 2, 69) :

Si iste ibit, ito; *stabit*, adstato simul.

Klinkhamer a fait connaître les habitudes de cette versification peu correcte : elle conserve la licence des anciens Comiques, particulièrement les synérèses des adjectifs pronominaux *meum*, *tuam*, *suas*, *cujus;* elle abrége la finale dans beaucoup d'impératifs, *abi*, *mane;* elle fait d'une seule syllabe les mots *domi*, *senex*, *deos*, dans le corps du vers; elle abrége, dit-on, la première dans *ille*, *ipse*, *iste*, et aux autres cas; mais je crois

plutôt que ces mots, dans la bouche du peuple, ne faisaient qu'une seule syllabe. Joignez à cela une faute que la barbarie commençait à introduire dans les vers, l'omission de l'élision. Je citerai encore un vers qui se trouve être un grand iambique; mais je n'attache ici d'importance qu'à la fin, où *versum*, devant une voyelle, compte pour deux syllabes (p. 153).

Quid de thesauro agitis potentes? Aurum in cinerem versum est.

J'ai dit que, si des savants ont prétendu que le *Querolus* était en prose, le plus grand nombre y reconnaît des vers. Vossius, qui l'appelle un *poema prosaicum*, dit pourtant *fabulam scriptam sermone poetico*. D'autres y voient un mélange de prose et de vers. C'est aussi l'opinion de Saumaise, qui faisait beaucoup de cas de cette pièce : il l'a souvent citée. Barth dit qu'elle est en prose et en vers, et qu'elle vaudrait mieux si elle n'offrait pas ces continuels fragments de trochaïques : « Fabulam non invenustam; modo auctor trochæis illis, omnes fere periodos contaminantibus, abstinuisset, et puros eos dedisset, vel comicos saltem iambos, poterat optimis, inter non plane bonos scriptoribus accenseri. »

Il n'est pas impossible de faire réformer ce jugement, si, en rétablissant la forme poétique le plus discrètement possible, on augmente le charme que Barth reconnaît à l'ouvrage. J'avoue que j'y trouve un esprit et une élégance de style bien remarquables pour cette époque.

Il serait donc désirable que l'on révisât le travail de Klinkhamer, afin d'obtenir un résultat à peu près satisfaisant. J'espère qu'un littérateur trouvera que la pièce n'est pas indigne des efforts que réclame l'amélioration du texte.

Ritschl, qui cite le *Querolus* dans ses *Parerga* (vol. I, p. 31), ne l'attribue pas à Plaute.

XIV

INTERPRÉTATION D'UN PASSAGE D'HORACE.

(*Sat.* I, IV, 11.)

M. Theil, professeur au lycée Saint-Louis, a fait insérer dans le *Journal général de l'Instruction publique*, n° du 31 août dernier, une lettre dans laquelle il discute un passage d'Horace, et combat l'explication que j'ai donnée dans mon édition[1]. Si c'était une phrase d'un auteur peu connu et peu lu qui fût en cause, je n'aurais pas relevé le gant, et j'aurais laissé à M. Theil la petite satisfaction de croire son argumentation sans réplique. Mais comme il s'agit d'Horace, et par conséquent d'un vers que les professeurs sont tous les jours dans le cas d'expliquer à leurs élèves, je crois devoir confirmer mon opinion auprès de ceux qui l'auraient admise, et concourir, suivant mes forces, à fixer le sens d'un passage fort controversé.

MM. Garsonnet, Pierron et moi, n'avons pas à nous louer beaucoup de la courtoisie de notre contradicteur. Suivant lui, si nous avons adopté une autre interprétation que la sienne, « c'est très-certainement sur la foi de Lambin, *et sans y regarder.* » Pour moi, je lui rendrai plus de justice : je trouve qu'il a beaucoup travaillé cette dissertation; ce n'est pas sa faute s'il n'a pas réussi à convaincre tous ses lecteurs.

Le passage en question se trouve dans la IV^e^ Satire du I^er^ livre, vs. 11. Horace dit, en parlant du poëte Lucilius :

> Quum flueret lutulentus, erat quod *tollere* velles.

Ce mot *tollere* peut avoir deux sens tout opposés. Nous l'interprétons par « prendre, recueillir; » M. Theil aime mieux entendre « retrancher, élaguer, supprimer. » Lambin, et *beaucoup d'autres* éditeurs, sont du premiers avis; les autorités en faveur du second sens sont peut-être plus nombreuses, et M. Theil, en donnant *son sentiment* sur la question, aurait

1. *Horatii Flacci opera*, recensuit L. Quicherat, ad usum scholarum. — Parisiis, 1828.

pu dire que c'est aussi celui de Turnèbe[1] et de Forcellini. Il a cité en sa faveur l'opinion d'Orelli, et je ne me dissimule pas que ce nom peut avoir quelque poids dans la discussion.

Je me propose d'établir l'emploi de *tollere* dans le sens particulier qui est nécessaire à mon explication, ensuite d'interroger les Latins sur l'interprétation du passage en litige, enfin de tirer de la suite des idées le sens que le poëte a dû attacher à un mot bien vague par lui-même.

1° *Tollere* signifie-t-il « ramasser, recueillir, prendre, emporter, » enfin le contraire de « laisser là, négliger, abandonner, répudier? » Les nombreux exemples fournis par les Latins ne permettent pas d'en douter. J'indiquerai d'abord l'expression si fréquente *tollere puerum*, qui primitivement ne signifiait pas autre chose que *ramasser* un enfant (le contraire de *projicere*), et par suite, l'*élever*. Il suffira de rappeler deux ou trois passages.

Plaute (*Cistel.*, II, III, 74) :

> Eam postquam peperit, jussit parvam projici.
> Ego eam projeci, alia mulier sustulit.

Le même (*Amphit.*, I, III, 3) :

> Quod erit natum, tollito.

Térence (*Andr.*, I, III, 14) :

> Quidquid peperisset, decreverunt tollere.

J'arrive à des exemples d'une analogie plus directe.

Cicéron (*Verr.*, II, III, 14) : « Ne quis frumentum de area tolleret antequam cum decumano pactus esset. » C'est-à-dire « prendre, emporter, enlever. »

Phèdre (II, I, 8) :

> Et, quæ debetur pars tuæ modestiæ,
> Audacter tolle.

Martial (VI, XXX, 1) :

> Sex sestertia si statim dedisses,
> Quum dixti mihi : Sume, tolle, dono.

Sume, tolle : le poëte ne fait-il pas ici, pour nous, l'office d'un commentateur?

Pétrone (*Sat.* LXXIX) : « Res tuas ocius tolle. » Formule consacrée du divorce.

Juvénal (*Sat.* VI, 321) :

> Provocat, et tollit pendentis præmia coxæ.

1. *Adversar.*, XV, 9.

Tollere præmia, comme *sumere*, *ferre*.
Horace (*Sat.* I, I, 51) :

At suave est ex magno tollere acervo.

Nous disons : « Prendre au tas. »
Le même (*Epist.*, I, VII, 16) :

Jam satis est. — At tu quantumvis tolle. — Benigne !

« Il suffit. — Mais prends à discrétion. — Grand merci ! »
Le même (*Epist.*, I, VI, 43) :

Mittam. Post paulo scribit, sibi millia quinque
Esse domi chlamydum : partem, vel tolleret omnes.

Il s'agit de Lucullus, à qui un entrepreneur de théâtre voulait emprunter des chlamydes. On lui en demandait cent. « Cent ! dit-il, c'est beaucoup ; je verrai toutefois ce que je possède. » Or il en trouva cinq mille dans sa garde-robe. « Prenez-en une partie, dit-il à l'impresario, ou le tout, si cela vous convient. »
Le même (*Art. poet.*, 367) :

Hoc tibi dictum
Tolle memor [1].

Si, comme le prétend M. Theil, nous n'avons cité dans le Dictionnaire que l'exemple même *qui est en question*, ce qui n'est pas, il me semble que voilà un supplément qui ne manque pas de quelque importance. On ne trouvera pas ces exemples dans les Dictionnaires, lesquels ont presque entièrement omis cette acception.

2° Quand nous pouvons avoir l'opinion d'un ancien sur le sens d'un passage d'un auteur classique, ce témoignage ne laisse pas d'être fort précieux, non-seulement parce que ce commentateur avait naturellement l'intelligence d'une langue qu'on parlait encore, mais parce que ces explications étaient, la plupart du temps, des traditions d'école, et l'opinion religieusement conservée des professeurs les plus renommés. C'est ce qui est manifeste pour quiconque a lu Aulu-Gelle. Il y a donc lieu de s'étonner que M. Theil ne se soit pas demandé ce que pensaient, au sujet de l'endroit controversé, les anciens scholiastes d'Horace. Je dois suppléer à ce silence. Acron nous dit : « *Erat quod tollere velles.* Etiam, quando asperos faciebat versus, erat tamen quod velles imitari. Hoc est : Erat in asperis versibus illius aliquid dignum imitatione. » Et de même Porphyrion : « Quo significat, multa eum, sed inordinate dixisse, ex quibus tan-

1. M. Theil lui-même traduit par : « Prends, emporte, va-t'en avec. »

tum sunt nonnulla quæ velis inde excerpere, et pro tuis habere[1]. » Ces explications ne sont-elles pas concluantes[2]?

3° Si maintenant j'examine la suite des idées, non-seulement je persiste dans mon opinion, mais je trouve dans l'opinion contraire un défaut sensible de raisonnement. Je transcris :

> Durus componere versus.
> Nam fuit hoc vitiosus : in hora sæpe ducentos,
> Ut magnum, versus dictabat, stans pede in uno.
> Quum flueret lutulentus, erat quod tollere velles;
> Garrulus atque piger scribendi ferre laborem,
> Scribendi recte; nam ut multum, nil moror.

Dans tout ce passage, il n'y a guère que des critiques. Est-ce à dire qu'Horace contestait à Lucilius tout talent? Non certes, et ici il tempère ses censures par une restriction : Dans cette bourbe, il y avait quelque chose à ramasser, à prendre : ***Erat quod tollere velles.*** Ainsi Virgile tirait de l'or du fumier d'Ennius.

Voyons l'autre interprétation. « Lucilius était comme un torrent bourbeux, dans lequel il y avait quelque chose qu'on eût voulu *retrancher, supprimer.* » Mais y pense-t-on? Dans un torrent bourbeux, c'est tout, et non pas une simple partie, qu'il faut rejeter. N'y a-t-il pas de la naïveté à dire qu'on pourrait bien trouver à élaguer dans ce qui est très-mauvais? Les choses changent si l'on dit qu'il y a un peu de bon à y prendre.

Le jugement hardi formulé par Horace avait fait scandale. Dans sa X° satire, il cherche à se justifier auprès des partisans outrés de Lucilius. Il reproduit son idée à peu près dans les mêmes termes (v. 50) :

> At dixi fluere hunc lutulentum, sæpe ferentem
> Plura quidem tollenda relinquendis[3].

On voit que le poëte faiblit un peu. Il avait dit que dans les mauvais vers de Lucilius il y avait quelque chose à prendre; il suppose maintenant qu'il a dit qu'il y avait plus à prendre qu'à rejeter. Il ajoute :

1. Mais aujourd'hui, dans une certaine école, on paraît se flatter de savoir mieux le latin que les Latins.

2. Cette liaison dans les idées, qui dans le temps avait déterminé mon choix, m'est revenue d'une manière invincible en lisant l'article de M. Theil. Cherchant sur cette difficulté de nouvelles lumières, j'ai eu la satisfaction de voir que je m'étais rencontré avec un illustre philologue, Philippe Buttmann. Chargé de terminer l'édition de Quintilien, interrompue par la mort de son ami Spalding, il oppose son opinion à celle que ce critique avait émise dans ses notes sur le rhéteur. Nous lisons dans les *Addenda* (t. IV, p. 710) : « Si totus lutulentus est rivus, quomodo dici potest esse in eo quod improbes? Omne illud lutum *demptum* fortasse velis, *abesse* velis, non ipse illud *auferre* et *tollere*, qui verbi activi infinitus ineptam hic faceret orationem. Immo de *tollendo*, hoc quidem sensu, quidquid illud sit, cogitari plane non potest in flumine aquæ perennis..... In lutulento flumine mirum sane non est reperiri etiam bona et utilia quædam. » Il y a deux pages que je voudrais pouvoir transcrire.

3. Voici le commentaire précis de Jean Bond : « Plura sumenda, laudanda et imitatione digna, quam quæ relinquantur et rejiciantur. »

Age, quæso,
Tu nihil in magno doctus reprehendis Homero ?

Ainsi donc, sans changer d'avis, et tout en dénonçant les imperfections de Lucilius, il les impute à cette inégalité dont ne sont pas exempts les plus grands écrivains.

Voici un nouveau mot, *relinquere*, aussi vague par lui-même que *tollere*. Dans son système, M. Theil traduit ainsi ce passage : « Mais j'ai dit que c'était un torrent bourbeux qui roulait souvent plus de choses à ôter qu'à laisser. » Sans nier que *relinquere* puisse signifier quelquefois « laisser en place, conserver, » je ferai remarquer que ce n'est pas le sens le plus ordinaire de ce mot, et je ne le vois pas dans Horace. *Relinquere* signifie vulgairement « quitter, abandonner, » et en parlant des choses, « ne pas prendre, laisser là, rejeter. » Je trouve à point un excellent commentaire dans cet autre vers du même poëte (*Art. poet.*, 150) :

Et, quæ desperat tractata nitescere, relinquit [1].

« Et les sujets dont il n'espère pas pouvoir, après un long travail, tirer parti, il les abandonne. » Si l'on donnait ici à *relinquere* le sens de « conserver, maintenir, » je verrais dans ce passage, non-seulement un mauvais précepte, mais du mauvais latin.

Reste une phrase de Quintilien (X, I, 49), qu'on prétend contraire à notre opinion, et qui, au rebours, me paraît un argument en notre faveur. « Ego quantum ab illis, tantum ab Horatio dissentio, qui *Lucilium fluere lutulentum*, et, *esse aliquid quod tollere possis*, putat. » Le rhéteur dit qu'il tient le milieu entre les admirateurs exagérés du vieux satirique et l'impitoyable censeur qui s'est servi d'une expression aussi méprisante, *fluere lutulentum*. Je dirais que ce passage laisse les choses absolument dans le même état, si je ne voyais dans la citation une petite inexactitude dont je pense pouvoir tirer parti. Quintilien, confondant un mot avec un autre, ou s'attachant plus à l'idée qu'aux expressions (puisqu'il ajoute *aliquid*, pour éclaircir), substitue *possis* à *velles*. Eh bien, *possis* me semble un commentaire. « De cette boue l'on pouvait tirer, il était possible de tirer quelques paillettes d'or. » Cela est, selon moi, plus raisonnable que de dire : « Dans cette boue, l'on pouvait trouver des ordures. »

J'espère que M. Theil ne persistera pas à dire que c'est *sans y regarder* que j'avais adopté mon interprétation, et je l'invite, de son côté, à *y regarder* encore.

(*Revue de l'Instruction publique*, 5 octobre 1859.)

P. S. Après avoir relu cet article, non-seulement je persiste dans mon opinion, mais je trouve, encore plus qu'autrefois, l'autre inacceptable.

1. *Relinquere* a encore le sens de « abandonner, ne pas prendre, » dans les passages qui suivent : *Sat.*, II, VI, 89; *Epist.*, I, VII, 19; II, III, 26; *Carm. Sæc.*, 44, « plura *relictis*. »

J'ai cité l'interprétation de deux scholiastes anciens, Acron et Porphyrion. Je dois ajouter celle du scholiaste de Cruquius. « Quamvis multa inordinate et sordide scriberet, tamen erant in illius versibus nonnulla quæ *tollere*, i. e. imitari et pro tuis habere velles. » Rien de plus clair.

Je veux encore enrichir la liste des exemples de *tollere* employé dans le sens de *prendre*, quoiqu'elle puisse paraître déjà bien suffisante.

Le témoignage le plus précieux est assurément celui d'Horace lui-même. Il m'avait fourni quatre exemples; j'en puis ajouter un cinquième :

> Utar, et ex modico, quantum res poscet, acervo
> Tollam. (*Epist.* II, 2, 190.)

Virgile (*Æneid*, III, 601) :

> Tollite me, Teucri! quascumque abducite terras.

D'autres exemples encore à l'appui du sens que je défends :
Ovide (*Met.*, XI, 439) :

> Quod tua si flecti precibus sententia nullis,
> Care, potest, conjux, nimiumque es certus eundi,
> Me quoque tolle simul : certe jactabimur una.

Juvénal (6, 363) :

> Ac velut exhausta recidivus pullulet arca
> Nummus, et e pleno semper tollatur aheno.

Saint Jérôme (*Vita S. Hilarionis*) : « Latrones venerunt ad eum, vel existimantes habere eum quod tollerent, vel, etc. »

Après tous les exemples que j'ai cités pour justifier l'interprétation contestée, on peut apprécier la valeur de l'assertion de Dœring, qui proclame que *tollere* dans le sens de *prendre* n'est pas latin : « Fuerunt qui *tollere*, contra usum loquendi, pro *servare* explicare mallent. » (Son édition d'Horace est de 1828.)

L'insuffisance des dictionnaires sur le point en litige est la cause principale des dissidences. Forcellini a eu le tort de ne pas établir séparément, dans son article *Tollo*, le sens de *prendre* (ce qu'on vous offre ou ce qu'on trouve à sa portée). Il fait la faute de placer de suite deux exemples de Phèdre qui ont un sens fort distinct :

> Tollere hæc aranea
> Quantum est laboris! (II, 8, 23.)

Et cet autre :

> Et quæ debetur pars tuæ modestiæ,
> Audacter tolle. (II, 1, 8.)

C'est à savoir : 1° Enlever, retirer une chose qui n'est pas à sa place; 2° Prendre, recevoir une chose qu'on nous offre.

J'ai donné assez d'exemples de ce sens spécial, pour qu'on n'ait qu'à choisir quand on composera un nouveau dictionnaire.

En supposant que le premier des deux exemples connexes d'Horace puisse laisser quelque doute, et qu'on réussisse à dissimuler la naïveté qu'il renferme (comme le torrent était *bourbeux*, il y avait *certaines parties sales à faire disparaître*), le second tranche encore mieux la difficulté. Nous entendons une palinodie : le poëte, ébranlé par tant de chaudes réclamations, couvre sa retraite; il dit maintenant que la somme du bien surpasse celle du mal, *plura relinquendis*. Il y a dans la phrase un petit mot, que l'on peut croire sans importance, que le plus souvent on ne traduit pas, et qui cependant devrait suffire pour réduire au silence nos contradicteurs, c'est l'adverbe *quidem*. Cette formule d'une concession n'aurait aucun sens avec l'interprétation qu'on nous oppose.

On se fait généralement chez nous une idée assez fausse de l'opinion d'Horace sur Lucilius; et comme on la croit toute défavorable, on veut voir une critique dans tout ce qu'il en dit. Les attaques les plus graves se trouvent dans deux passages fort en vue et souvent cités. Notre histoire littéraire nous offre un rapprochement tout naturel, qui influence notre jugement. Boileau avait combattu l'engouement excité par Chapelain, Pradon, et autres de cette force : la chute complète de ces renommées a justifié le censeur. Mais si Horace a conquis pour ses contemporains et pour lui, devant la postérité, la place qui leur était due, il n'a pas effacé dans le monde romain la gloire de Lucilius. Et même cette gloire, rajeunie deux siècles plus tard, avec celle d'Ennius, de Pacuvius, d'Attius, n'a péri qu'à l'heure du triomphe de la barbarie. Mais ce qu'il faut bien remarquer, c'est qu'Horace était loin de méconnaître le talent de Lucilius et l'importance qu'il avait eue à son époque. Il faut être juste envers le critique : il a rempli un véritable devoir à l'égard de son siècle; mais il n'a jamais donné prise au reproche d'envie. Les éloges de Lucilius, répandus dans ses ouvrages, sont nombreux et très-flatteurs. Certes il avait la conscience de sa supériorité : il était donc bien honorable, j'ajouterai, bien modeste, de proclamer qu'il était inférieur à Lucilius [1], et qu'il ne prétendait pas lui disputer la couronne qui ceignait son front avec tant d'éclat :

> Inventore minor : neque ego illi detrahere ausim
> Hærentem capiti multa cum laude coronam [2].

Ces marques fréquentes d'une haute estime qu'il donne à son devancier doivent entrer en ligne de compte pour l'interprétation des deux passages dont nous nous occupons. Un préjugé fait voir à une partie des

1. Seulement dans la satire, bien entendu.
2. *Sat.* I, 10, 48.

interprètes une aggravation dans le demi-vers qui suit *lutulentus*, quand au contraire il est destiné à adoucir la critique.

Heindorf avait soutenu l'interprétation des grammairiens anciens dans une note très-étendue. Les deux passages d'Horace y sont discutés par lui avec une sûreté de jugement et une érudition qui en donnent le plus solide commentaire. Je lui emprunterai une citation qui appartient à Théodore Marcile, et qui me paraît très-pertinente. Elle est extraite de Sénèque le rhéteur (*Controvers.* lib. IV, *Præfat.*) : « Multa erant quæ reprehenderes, multa quæ suspiceres, quum torrentis modo, magnus quidem, sed turbidus flueret. » On a vu avec raison dans ce passage une allusion frappante à celui d'Horace, et le second membre contient évidemment une apologie.

En 1820, Bothe, un des premiers philologues de l'Allemagne, publia aussi une édition d'Horace. Est-il, sur la difficulté que nous discutons, d'un autre avis que Heindorf? Nullement : son affirmation est bien positive. Il s'autorise d'Acron et de Quintilien : *Quæ velis inde excerpere et pro tuis habere.* Il ne met pas en balance un autre sens.

En 1833 parut l'édition de Braunhard, que je regarde comme la meilleure, parce qu'elle contient des variantes dans la mesure suffisante, et un commentaire perpétuel ; car je pense que faire comprendre les auteurs qu'on édite est une tâche plus difficile et plus méritante que de recueillir seulement les différentes leçons des textes. Voici sa glose, deux fois répétée en termes différents pour plus de clarté : « Etiam quando asperos faciebat versus, erat tamen quod velles imitari. Hoc est : Erat in asperis versibus illius aliquid dignum imitatione. » Je reproche à l'auteur une petite inexactitude : il ne fallait pas changer l'épithète d'Horace en *asperos*. Le poëte avait adressé à son devancier une critique beaucoup plus large, qui concernait la composition aussi bien que le style, et ce style avait lui-même d'autres défauts que la dureté.

Il semble qu'après l'interprétation lucide et concordante des scholiastes, la vérité n'était plus à chercher. Malgré l'assentiment qu'elle avait obtenu de beaucoup de philologues modernes, des oppositions s'élevèrent et, en dépit de l'autorité et de la logique, le résultat fut compromis. Wolf, dans une dissertation spéciale, publiée en 1816 dans les *Litterarische Analecten*, t. I, p. 185-204, avait combattu l'opinion générale[1]. La même année, Spalding, éditeur de Quintilien, avait conclu dans le même sens. La récente édition de Heindorf n'avait pas converti les philologues, et désormais cet éditeur devait être combattu toutes les fois que la question reviendrait sur le tapis.

L'édition très-estimable et très-répandue d'Orelli-Baiter a repris le

1. J'ai pris connaissance des arguments de Wolf, et je m'étonne qu'ils aient emporté l'assentiment de l'Allemagne. Son nom a sans doute fait plus que son argumentation.

thème de Wolf, et cela avec tant d'assurance [1], que depuis déjà bien des années l'ancienne interprétation paraissait dépossédée. Une nouvelle campagne était donc nécessaire, et je ne me plains pas d'avoir été appelé dans l'arène.

Avant d'aller plus loin, je ferai remarquer qu'Orelli a commis une singulière et grave erreur, qui se propage dans tous les tirages de son édition : il a associé Turnèbe à Heindorf, et regardé comme un adversaire un chef qui, il y a trois siècles, avait déjà arboré le même drapeau que lui. « Ibi *tollere* perspicue sentit (Quintilianus) esse rescindere de scripto, auferre, removere ut supervacaneum. » (*Turneb. Advers.* XV, 9.)

Je ne veux pas faire le compte des savants qui ont défendu l'une ou l'autre opinion, et proposer de décider la question à la majorité des voix. Mais je remarque avec plaisir que les commentateurs et les traducteurs français se sont rencontrés dans l'interprétation qui me paraît la véritable. Il faut, comme je viens de le dire, excepter Turnèbe, qui s'est séparé, à mon grand étonnement, des scholiastes, et Sanadon (1728), qui traduit ainsi : « Ce grand flux de composition ne lui permettoit pas d'épurer son style, et il lui échappoit des choses qu'on voudroit n'y être pas. » Le mot *échappoit* est bien singulier dans une pareille phrase.

Je citerai dans l'ordre chronologique ceux de nos traducteurs qui ont laissé quelque nom.

De Martignac (1596) : « Cependant, quoique la pureté ne règne pas dans ses écrits, il s'y trouve des endroits qu'on ne rebuteroit point. »

Dacier (1631) : « On peut le comparer à un grand fleuve qui entraîne avec lui beaucoup de limon et de boue; mais on ne laisse pas d'y trouver quelque chose de bon. » La traduction de *lutulentum* est bien traînante; mais je n'ai en vue que l'intelligence du passage.

Le P. Tarteron (1684) : « Cependant, quelque vicieuse que fust son expression, il ne laissoit pas d'y avoir de bonnes choses. »

Desprez, dans l'édition du Dauphin (1685) : « Habebat tamen quod velles sumere. » Et dans la note : « Quanquam versus profundebat impolitos et inelaboratos, erat in illis tamen aliquid imitatione tua non indignum. »

Traduction de Batteux (1777) : « C'était une eau trouble qui avoit besoin d'être filtrée : il ne se donnoit pas la peine d'écrire. » Il faut compter Batteux parmi nos adversaires. Non-seulement il escamote la difficulté, mais il dit que *tollere* a deux sens, et « qu'il semble qu'on doive le prendre de mauvaise part. »

1. « Post Wolfii disputationem, vir quisquam contrarias Scholiastarum, Turnebi et Heindorfii rationes probabit. » Déjà Dœring (1828) avait proclamé superbement cet arrêt : « Attamen fuerunt, in quibus etiam Heindorfius, qui *tollere* contra usum loquendi pro *servare* explicare mallent; hos jam docte refutavit Wolfius. » J'ai fait connaître plus haut l'*usum* loquendi. Dœring explique nettement ce qu'il entend par les mots d'Horace : « *Sæpe ferentem Plura quidem relinquendis*, plura secum trahentem quæ recidenda magis quam servanda sint. » Cela est pauvre.

Binet (1802) : « Dans ce que roulait ce torrent limoneux, il y avait quelque chose à recueillir. »

Daru (1809) :

> Plein de boue, il coulait en torrent furieux
> Qui roule dans ses flots un métal précieux.

De Campenon et Desprez, auxquels on doit une de nos meilleures traductions d'Horace (1821) : « Toutefois, dans ce torrent qui coulait à flots bourbeux, tout n'était pas à rejeter. »

Patin, professeur distingué, qui a consacré une partie de sa vie à l'étude des poëtes latins, a traduit comme il suit : « C'était un torrent fangeux, d'où l'on pouvait cependant tirer quelque chose. » Je préférerais torrent *bourbeux* ou *limoneux*.

M. Pierron (*Histoire de la littérature romaine*, p. 148) loue aussi Lucilius, et traduit de préférence le vers de la dixième satire : *plura quidem tollenda relinquendis :* « C'était un fleuve un peu trouble, roulant quelquefois dans ses eaux moins de limon que de paillettes d'or [1]. »

Collection Nisard (Quintilien, p. 380) : « Pour moi, je suis aussi éloigné de leurs sentiments (des partisans passionnés de Lucilius) que de celui d'Horace, qui se borne à dire qu'il y a quelquefois du bon dans ce torrent limoneux. »

Un contemporain, qui n'était pas un poëte, mais qui joignait à une solide instruction l'avantage de tourner le vers avec facilité, Ragon, a laissé une traduction d'Horace qui est peu connue, mais qui mérite de l'être. Ce n'est pas sur deux vers qu'on peut en juger. Je ne les cite qu'à l'appui de ma thèse :

> Torrent impétueux, dont les flots dans leur fange
> Quelquefois d'un or pur mêlaient l'heureux mélange.

Ainsi, l'interprétation française présente presque constamment pour ce que je crois la vérité le même accord que l'interprétation allemande pour l'erreur. Quant à ce dernier point, je ne parle que du temps présent; nous avons vu les réserves à faire pour ce qui remonte au premier quart du siècle.

Un coup d'œil sur les traductions étrangères.

Un littérateur renommé par son esprit et son goût, Wieland, qui a traduit Horace en vers allemands (1790), n'a pas abandonné l'interprétation fausse, et l'a sans doute corroborée par l'autorité de son nom. Voici comme il rend le passage :

> Wenn's ihm dann
> So trübe floss, und seinem Wersen immer
> Was abzuwischen ist! (T. II, p. 124.)

1. Ajoutez Charles Labitte, *Études littéraires*, t. I, p. 77.

Abwischen c'est bien, selon tous les dictionnaires, « nettoyer en touchant, enlever (la poussière), essuyer, ôter, effacer. »

Mais je trouve satisfaisante une ancienne traduction italienne, de Fabrini da Fighine (Venetia, 1669). Voici l'éloge qui corrige la critique faite d'abord par Horace : « Pure erano ne' versi suoi cose che altri volesse torre per imitarlo. » Il loue l'interprète Acron, qu'il traduit. Au reste, le premier sens du verbe italien *togliere* est *prendre* [1].

Dübner a donné chez nous une petite édition d'Horace. Comme elle devait tenir dans un cadre très-restreint (c'était surtout une petite édition de luxe), il se contenta modestement de reproduire le commentaire de Jean Bond. Celui-ci avait affirmé son dire avec une grande netteté : « Erat aliquid quod sumeres, idque imitatione dignum. » Dübner se trouvait engagé par son titre. Cependant, comme il eut plus tard à donner une édition classique, il retrouva sa liberté, et crut devoir se mettre à la mode de son pays. On lit dans son commentaire cette petite note : « *Tollere*, retrancher. »

La discussion soulevée à propos des deux passages d'Horace lui fit prendre la parole. Il adressa à la *Revue de l'Instruction publique* (3 novembre 1859) une lettre dans laquelle il fit sa rétractation avec autant d'esprit que de sincérité. On me permettra d'extraire de cette lettre quelques lignes qui me sont précieuses :

« Parlant d'Horace, nous ne pouvons nous dispenser de dire un mot sur l'article que M. L. Quicherat a inséré dans la *Revue de l'Instruction publique* du 5 octobre dernier, et qui fixe définitivement l'interprétation si controversée des vers (*Sat.* I, 4, 11) :

> Quum flueret lutulentus, erat quod tollere velles,

Et (*Sat.* I, 10, 20) :

> At dixi fluere hunc lutulentum, sæpe ferentem
> Plura quidem tollenda relinquendis.....

« Pour les amis d'Horace, c'est le petit événement du mois. Jadis tout le monde à peu près était d'accord sur le sens de ces vers, lorsque, en 1816, l'illustre Wolf entreprit, dans une célèbre dissertation [2], de renverser l'interprétation traditionnelle, et de faire dire au poëte le contraire de ce qu'on avait compris jusque-là. Alors les conversions commencèrent, et se continuèrent d'édition en édition. La vieille explication était regardée comme morte, et l'excellent Orelli lui-même se borne à en constater le décès; il dit : « Post Wolfii disputationem vix jam quisquam contra-

1. « *Togliere, torre,* pigliare, prendere, lat. *capere, accipere.* » (Dict. de la Crusca.)

2. Insérée dans les *Litterarische Analekten*, tome I, pages 185-204. Ce recueil était en quelque sorte européen; la philologie française y était représentée par Villoison, Boissonade et Letronne. (*Note de Dübner.*)

« rias scholiastarum, Turnebi (*lisez* Lambini) et Heindorfii rationes pro-
« babit. » Celle de Wolf eut pour ainsi dire la consécration par le suffrage universel des éditeurs d'Horace. A mon grand regret, dans le dépouillement des votes on trouverait deux bulletins de moi, que l'argumentation de M. Quicherat, argumentation à la Lessing, me force aujourd'hui de retirer. »

Il me faut encore ajouter une page, car on apprend tous les jours quelque chose. J'ai fait la découverte d'une curiosité, qui certes n'était pas enfouie. J'ai voulu connaître le texte même de Lambin, de ce Lambin qu'on avait, on l'a vu, confondu avec Turnèbe. Rien ici n'appelait mon attention sur ce savant, qu'on n'avait pas mis en scène, si ce n'est la très-haute estime que je professe pour une des plus grandes gloires de notre érudition. Ma surprise a été grande lorsque j'ai vu qu'on avait passé sous silence le document le plus important de tous. Lambin, discutant et rapprochant les deux passages d'Horace, les a expliqués dans un commentaire qui a plus d'une page. On n'a dit et l'on ne peut dire rien de plus solide pour l'éclaircissement des deux endroits controversés. C'était chez lui une conviction bien profonde ; car, donnant le commentaire de Turnèbe à la suite du sien, il se sépare avec éclat de son ami, et dit, en s'adressant à ses contradicteurs : On aura beau protester et même enrager, voilà le vrai sens : « Cujus sententia hæc est, quantumvis illi reclament, immo vero rumpantur licet : Cum Lucilius versus effunderet lutulentos, i. e. impolitos et inelegantes (tralatio ducta a fluvio turbido ac lutulento), erat tamen aliquid quod humi jacens *tollere* et sumere velles. »

Ce qui donne un prix infini à ce commentaire, c'est que Lambin trouve dans Horace même quatre exemples du verbe *tollere* pris dans le sens qu'on déclarait impossible, celui de *prendre*, *emporter*. J'avais à grand' peine trouvé ces exemples, et même un autre qui lui avait échappé; mais j'en vois un dans sa liste qui n'est pas dans la mienne. Celui-là n'était pas facile à découvrir. Horace (*Epist.* I, 18, 12) :

> Alter in obsequium plus æquo pronus.....
> Sic iterat voces, et verba cadentia tollit,
> Ut puerum sævo credas dictata magistro
> Reddere.

Le flatteur *relève*, *ramasse*, *répète* les paroles du riche comme un écolier les paroles de son maître.

Si l'on avait pris la peine de consulter Lambin, ces exemples auraient été un embarras; car je ne suppose pas qu'on les eût dissimulés.

Je conclus de là que la philologie latine fait fausse route. On laisse dormir la science de nos pères, et l'on cherche péniblement, bien souvent sans succès, la vérité qu'ils auraient fait luire à tous les yeux. Assez ordinairement, les éditeurs se dispensent de toute exégèse ; ceux-ceux qui prennent

à tâche d'élucider les textes se reposent trop sur des autorités contemporaines ou sur leur propre inspiration. Les commentaires des savants illustres des XVI^e^ et XVII^e^ siècles sont volumineux, et ils deviennent rares. On ne les reproduit pas; on n'en extrait pas même le suc. Les lecteurs se contentent ou sont forcés de se contenter de la monnaie courante : les riches trésors restent inconnus.

XV

SUR L'ÉTYMOLOGIE DU MOT DELICATUS.

On ne peut apprécier les étymologies que si l'on a quelques notions de la science étymologique, et un bon jugement a besoin ici du concours d'une instruction spéciale. C'est là cette science qui, jetant la lumière sur les termes extrêmes d'une famille de mots, en fait suivre clairement la filiation, et nous apprend à ne nous laisser ni séduire par les ressemblances, ni effrayer par les différences. Il est incontestable et incontesté que notre mot ***jour*** vient du latin ***dies***. Comme ces deux mots n'ont pas une seule lettre de commune, la chose paraît singulière à ceux qui n'y ont pas réfléchi. La démonstration se fait par l'intermédiaire ***diurnum***, qui a produit immédiatement l'italien ***giorno***. On peut remarquer incidemment qu'un grand nombre de substantifs français se sont formés non des substantifs latins, mais des adjectifs, ou plus exactement de ces adjectifs convertis en substantifs dans la basse latinité. Ainsi ***montagne***, ***fontaine***, ***hiver***, etc., viennent de ***montanus***, ***fontanus***, ***hibernus***, et non pas directement de ***mons***, ***fons***, ***hiems***.

C'est l'autre danger que je veux signaler, c'est-à-dire l'erreur produite souvent par une ressemblance trompeuse. J'aurais beau jeu à produire nombre de fausses étymologies données même par les anciens, notamment par Varron ; mais je ne veux pas redire ce qui a été dit cent fois. Je vais rechercher l'origine d'un mot qui est généralement ignorée, et l'on ne s'en est pas occupé parce qu'elle paraît évidente.

Deux adjectifs latins existent : ***delicatus*** et ***deliciatus***. Entre ces deux mots, l'un de quatre syllabes, l'autre de cinq, il n'y a que la légère différence d'un *i*. Est-il une fraternité plus probable ? Eh bien, je voudrais montrer qu'entre ces deux mots, presque identiques, il y a un abîme. Je sais bien que *delicata vita* (Plin.), *delicatum vitæ genus* (Val. Max.) peuvent se traduire par : « une vie de délices. » C'est précisément dans leur sens ***delicatus*** et ***de.*** l'analogie fré- délicia qui impose la

nécessité de les distinguer originairement, et de les rattacher chacun à sa souche.

Il ne faut pas croire que la connaissance de l'étymologie exacte de *delicatus* n'intéresse que le latin. Notre mot *délicat* a beaucoup de sens ; et parmi eux, il existe un sens primitif, d'où les autres doivent être déduits. Tant qu'on ne connaît pas ce sens primitif, on est dans les ténèbres, et l'on ne saurait constituer logiquement la filiation des différentes acceptions de cet adjectif.

Interrogeons les dictionnaires, et transcrivons comparativement non toutes les significations, mais seulement les principales.

Dictionnaire de l'Académie. — Délicat, fin, délié : il est opposé à Grossier. (Peau délicate, tissu délicat.) Délicat signifie encore Faible. En ce sens il est opposé à Robuste. (Tempérament délicat.) Délicat [1] se dit pareillement de certaines choses frêles. (Cette fleur est très-délicate.) Délicat signifie aussi Agréable au goût. (Mets délicat.) Il signifie particulièrement Difficile à contenter. (Il est fort délicat sur le manger.)

Furetière. — Délicat, composé de parties menues et déliées... Curieusement travaillé... Faible, fragile... Se dit particulièrement du goût... Celui qui juge finement des choses... Difficile à contenter.

Richelet. — Délicat, qui n'est pas grossier... Composé de parties menues... Faible et fragile... De faible complexion... Douillet... fin, subtil, adroit... Chatouilleux, pointilleux... De bon goût (viande).

Boiste. — Aisé à blesser... Délicieux... Délié, fin... Faible (opposé à Robuste)... Difficile à contenter.

Bescherelle. Du latin *delicatus*, même signification. Agréable au goût [2]... Qui juge finement... Fin, délié... Frêle... Difficile à contenter.

Poitevin. — Tendre, faible, frêle... Fin, délié... Difficile, périlleux... Qui sent et apprécie finement... Qui a le goût difficile... Agréable au goût.

Dochez [3]. — Fin, délié... Adroit... Frêle, faible... Agréable au goût... Difficile à contenter... Mou, efféminé.

Assurément on n'aurait pas soupçonné qu'un mot pût être traité d'une manière si diverse par nos lexicographes. Dès lors se révèle l'inconvénient capital d'ignorer le point de départ, et de se mettre en marche à l'aventure.

Si nous recueillons les voix, nous trouverons que le premier sens du mot Délicat est celui de Fin, délié : c'est l'opinion de quatre auteurs sur les huit que nous avons cités. Or cette opinion est-elle fondée ? Toute la ques-

1. Je rapproche ce sens du précédent. L'Académie les a séparés par une acception qui n'a avec eux aucune analogie : Agréable au goût.

2. Féraud commence de même : Délicat, délicieux au goût.

3. Le Dictionnaire de M. Dochez, publié en 1860, a été accueilli avec de justes éloges. Il n'a pas encore la réputation qu'il mérite. Des exemples empruntés aux auteurs viennent justifier tous les sens.

tion gît dans l'intelligence du latin *delicatus*. Ménage n'inscrit pas le mot Délicat dans son Dictionnaire étymologique ; de Roquefort[1] le rapproche simplement de *delicatus*, et il le place dans la famille de *Délecter*, *délices*. C'est donc aux lexicographes latins qu'il faut demander des lumières.

Malheureusement cette étymologie a paru trop facile, et l'on n'y a donné aucune attention. Forcellini et M. Freund, comme tout le monde, le dérivent de *Deliciæ*. Dœderlin, dans un dictionnaire des étymologies et des synonymes latins en six volumes, n'a pas cru nécessaire d'inscrire ce mot. Toutefois je l'ai aperçu par hasard dans un endroit (t. IV, p. 175), où l'auteur écrit : « Il me semble que *pervicax*, ou l'ancienne forme *pervicus*, vient de *vigere*, comme *delicatus* vient de *deligere*. » C'est là une découverte dont on me dispensera sans doute de m'occuper.

Les glossaires du moyen âge ont, je ne dis pas causé, mais partagé l'erreur des lexicographes modernes. Johannes de Janua (Jean de Gênes) écrit dans son *Catholicon* : « *Delicatus* a deliciæ derivatus, id est deliciis assuetus, insolens angustiarum et dolorum. »

Le Glossaire de Thomas[2], publié par M. Maï, explique deux fois ce mot : « *Delicatus*, deliciosus, mollis, effluens. » (P. 176.) *Delicius*, deliciosus. *Delicatus*, oblectans. » (P. 180.) Plus tard Vossius[3] dit de même : « *Delicatus*, a deliciis, quæ a laciendo dictæ, » et Du Cange présente cette synonymie : « *Delicatus*, deliciosus. »

Delicatus vient-il de *deliciæ*, ou du moins ces deux mots ont-ils une origine commune ? *Deliciæ*, *deliciatus*, *deliciari*, *deliciosus*, présentent un *i* (le second) qui constitue précisément leur titre de famille. Ces composés viennent du verbe *lacio*, qui signifie tromper, séduire. Les composés de *lacio* sont *allicio*, *illicio*, *pellicio*. Il en est un autre, *delicere*, *delicio*, dont Nonius Marcellus (p. 277, éd. Merc.) nous a révélé l'ancienne existence. On aurait pu le conjecturer, mais cette affirmation met hors de débat l'étymologie de *deliciæ* et des autres mots de la même famille.

Et d'où vient donc *delicatus* ? C'est tout simplement le participe de *delico*, comme *cæcatus* est celui de *cæco*, *explicatus* celui de *explico*. *Delicare* est un vieux verbe qui a conservé l'ancienne orthographe[4], *c* au lieu de *qu*. Ainsi l'on trouve *cocus*, *delicus*, *relicus* ou *relicuus*, etc. Le verbe neutre de l'actif *deliquo* est *deliqueo*, *deliquesco*, lequel, au parfait, reprend l'ancien *c*, *delicui*, et fait compter l'*u* pour une brève[5]. Dans Festus, le mot *delicia* (chéneau) est une transcription différente de *deliquia*. Primitivement *delicare*, d'après la racine *liq* (qu'on voit dans *liquor*, *liquidus*),

1. Cet auteur donne une classification à part. Il débute par le sens : Qui flatte agréablement le goût, rejeté par les autres vers la fin, et il termine par : Faible de constitution, sens placé généralement au commencement de l'article.
2. *Thesaurus novus latinitatis*, dans le *Classicorum auctorum* tom. VIII, in-8°.
3. *Etymologicum linguæ latinæ*.
4. Voy. *Delico* dans le Lexique de Forcellini.
5. Ovid., *Metam.*, IV, 253, et VII, 381.

signifiait, au propre : Rendre liquide, liquéfier. *Eliquare* est un autre composé, qui s'est seul conservé dans le sens propre.

Mais les grammairiens latins ont noté l'acception figurée de *delicare*, rendre clair, expliquer, que la langue classique avait abandonnée. Nonius Marcellus explique deux fois ce mot, et en produit des exemples [1]. Je me contente de transcrire un vers du poëte comique Titinius :

Quid istuc est? aut istic sibi vult sermo? Mater, delica.

Voici un point d'appui. Faire passer une chose à l'état liquide, c'est détruire sa cohésion, sa solidité. *Delicare* répond donc à *solvere*, qui se dit de la glace et des métaux en fusion. La même métaphore nous donne l'adjectif *fluxus* [2], qui exprime le contraire de la solidité. D'où il suit que, parmi les sens donnés du mot *délicat*, il faut placer en tête celui que nous voyons le second dans le Dictionnaire de l'Académie : Faible, frêle, l'opposé de Robuste. On sera frappé, je pense, de l'analogie des adjectifs qui suivent : *Gallorum* fluida *corpora* (*T. Liv.*, XXXIV, 47); *murorum neglecta et ævo* fluxa (*Tac.*, *Hist.*, II, 22); molle *pecus* (*Virg.*, *Æn.* IX, 341); delicata *jumenta* (*Plin.*, *Hist. Nat.*, XXXIII, 49, 1).

Il est un mot que, dans la plupart de ses sens, *delicatus* peut avoir pour synonyme, c'est *mollis*, lequel présente, selon moi, une métaphore analogue. A en croire les lexicographes (Forcellini, M. Freund), *mollis* est une syncope de *movilis*, et il offre en premier lieu l'idée de mobilité [3]. J'ai toujours douté de cette dérivation, que condamnent Jos. Scaliger et Vossius. *Moveo* a son adjectif incontestable, *mobilis*, pour *movibilis;* l'autre formation semble peu probable. D'après ce cas, on peut voir combien l'étymologie est importante dans la composition d'un dictionnaire, puisque l'édition allemande de Forcellini, au mot *Mollis*, a rejeté à la troisième place le sens que cet auteur avait mis le premier.

Mollis m'offrait le caractère d'un mot racine [4]; et pensant naturellement au sanscrit, j'ai interrogé mon savant ami M. Adolphe Régnier, lequel a mis à mon service les trésors de sa judicieuse érudition. Suivant M. Régnier, et tous les philologues qui font autorité en cette matière, l'équivalent de *mollis* est en sanscrit l'adjectif *mridu*, lequel vient du verbe *mrid*, broyer. Or ce verbe prend *a* dans diverses formes de sa conjugaison, l'*a* sanscrit se remplace communément par *e* ou par *o* en grec et en latin.

Cette étymologie autorise parfaitement le rapprochement que j'essaye

1. Cf. p. 98 et 277.
2. On trouve dans le même sens *fluidus*. Voici l'exemple de Tite-Live (XXXIV, 47) : *Labor et æstus mollia et fluida Gallorum corpora decedere pugna coegit.* On dit encore, toujours dans le même ordre d'idées, *solutus*.
3. On aurait quelque peine à faire découler de cette étymologie les différents sens de *mollis*.
4. J'approuvais ceux qui le rapprochent du grec μαλακός.

d'établir. *Mollis* indique une désagrégation des parties, qui, au moral, se traduit par la faiblesse. On peut comparer *mollis*, *solutus*, *dissolutus*, *fractus*. La dissolution par la voie humide présente le même résultat.

On verra peut-être avec quelque intérêt la comparaison entre *mollis* et *delicatus* appuyée d'un assez grand nombre d'exemples [1].

1° Qui n'est pas dur, doux au toucher, mou, tendre, mollet.

« Molles castaneæ (*Virg.*); plumæ, spongiæ (*Plin.*); mollis caseus, panis (*Plin.*); cera (*Plin. j.*); torus (*Ov.*); mollia strata, pilenta (*Virg.*).

« Delicata pluma, plumula (*Apul.*); delicatum sedile (*id.*). »

2° Faible, frêle.

« Mollis spica (*Cat.*), agnus (*Mart.*), lepus (*Prop.*); molle pecus (*Virg.*); mollior agna, puella (*Mart.*); mollis ætas (*Ov.*). » Citons aussi ce passage célèbre de César (*B. G.*, III, 19) : « Ut ad bella suscipienda Gallorum alacer et promptus est animus, sic mollis ac minime resistens ad calamitates perferendas mens eorum. » — *Sall.* (*Catil.*, 14) : « Sed maxime adolescentium familiaritates appetebat : eorum animi, molles et ætate fluxi, dolis haud difficulter capiebantur. »

« Delicata capella (*Cat.*); delicatior tenellulo hœdo (*id.*); delicata jumenta (*Plin.*); delicata ac tenellula præcordia (*Apul.*). »

3° Mou, énervé, efféminé, voluptueux; qui est d'un homme efféminé; où il y a de la mollesse, de l'élégance, du luxe.

« Molles Sabæi (*Virg.*), mollis Otho (*Mart.*). » — « Nec molles deliciis, sed labore exercitatos ornat victoria. » (*Ambros. in Psalm.* 118.) — « Ne feminis quidem pro habitu naturæ molliora ingenia sunt. » (*Curt.*, V, 6.) — « Et Germanicas legiones transferre in Orientem ad securiorem molliorem militiam. » (*Suet.*, *Vesp.*, 6.) — « Ne quid effeminatum et molle, et ne quid durum aut rusticum sit. » (*Cic.*, *Off.*, I, 35.) — « Copiosa et mollis vita. » (*Tac.*, *Ann.*, XIII, 43.) — « Mollis inertia (*Hor.*), desidia (*Apul.*); mollis gradus (*Ov.*). » — « Quanquam plerosque mollioris cura vestis effeminet. » (*Ambr. in Luc.*, VI, 7.) — « Molles cultus. » (*Sen. tr.*)

« Quapropter C. Marium consulem moleste tulisse traditur quod sibi, asperrimum in Africa bellum gerenti, tam delicatus quæstor (scil. Sulla) sorte obvenisset. » (*Val. Max.*, VI, 9, 6.) — « Relegatæ usum vini omnemque delicatiorem cultum ademit. » (*Suet.*, *Aug.*, 95.) — « Aspernari molles et delicatas voluptates. » (*Cic.*, *Nat. D.*, I, 40.) — « Delicatius vitæ genus (*V. Max.*); delicatior feminis vestis (*Plin.*); delicata domus (*Sen. tr.*), opulentia (*Apul.*); delicatissima ingenia (*Suet.*); delicatus gressus (*Phæd.*). » — « Hi, molliter ambulantes, vestigia sua cum delicata quadam moderatione suspendunt. » (*Jul. Firmic.*, *Math.*, VIII, 7.)

1. Pour abréger, je n'indiquerai la place des passages cités que lorsque cette indication me paraîtra nécessaire.

4° Eunuque.

Sen. tr., *Agam.*, 686 :

> Non, si molles imitata viros[1],
> Tristis laceret brachia tecum.

Arnob., *Adv. Gent.* V : « Evirati isti mollesque[2], quos interesse vobiscum in istius numinis videmus sacris. » — Tert. *Adv. Valent.*, 15 : « Et Salmacis inde se solverit, quæ masculos molles facit. »

Mart., III, 58, 32 :

> Et delicatus[3] opere fruitur eunuchus.

5° Débauché.

Catul., XXV, 1 :

> Cinæde Thalle, mollior cuniculi capillo.

Mart., X, 92, 11 :

> Et delicatæ laureum nemus Floræ.

Cic., *Attic.*, I, 19 : « Libidinosa et delicata juventus. » — Plin. j., VII, 24 : « Adolescens vixit in contubernio aviæ delicatæ severissime. »

6° En particulier *Pathicus*.

Suet., *Calig.* 56 : « Quem (Chæream) Caius seniorem jam ut mollem et effeminatum denotare omni probro consuerat, et modo signa petenti Priapum et Venerem dare. » — Tit. Liv. XXXIII, 28 : « Quum reverteretur domum temulentus, prosequentibus mollibus viris, etc. » — *Vulgat.*, *Corinth.*, VI, 10 : « Neque molles, neque masculorum concubitores. » — Aug., *Ep.* 149 (ed. Bened.) : « Fornicatores, idolis servientes, adulteri, molles, masculorum concubitores, fures, avari, raptores, ebriosi. » — Mart., V, 41, 1 :

> Spadone quum sis eviratior fluxo,
> Et concubino mollior Celæneo.

Suet., *Vesp.* 7 : « Quosdam e gratissimis delicatorum non modo fovere prolixius, etc. » — Petron., *Sat.* 64 : « Nostri delicatus decessit. » — Apul., *Met.*, V : « Adolescentem delicatum luxuriosumque blandis obsequiis promerere. » — Spart., *Hadrian.*, 4 : « Corrupisse eum Trajani libertos, curasse delicatos... opinio multa firmavit. » — Grut., *Inscr.* p. 661 : « Eutycheti, puero delicato. »

7° Licencieux, libertin, érotique, obscène.

Sall., *Catil.* 25 : « Sermone uti vel modesto, vel molli, vel procaci. »

1. Les galles ou corybantes.
2. Les mêmes. Ils sont nommés *molles ministri* par Ovide (*Fast.* IV, 243).
3. Il y a ici une tautologie : l'épithète signifie précisément *impotent*.

Catul., XVI, 3 :

Qui me ex versiculis meis putatis,
Quod sint molliculi, parum pudicum.

Mart., XII, 43, 4 :

Nec molles[1] Elephantidos libelli.

Catul., L, 3 :

Ut convenerat esse ; delicatos
Scribens versiculos uterque nostrum.

8° Difficile à contenter.

« Molles auriculæ. » (*Hor.*)

« Delicatæ aures. » (*Quint.*)

Le glossaire de Cyrille réunit ces deux mots : « Τρυφερός, tener, mollis, delicatus : »

Je termine par deux exemples français que j'emprunte à M. Dochez :

« Un autre estranger, marchant mollement et délicatement, se fust approché d'elle. » (Amyot.)

« Elles sont si molles... et tant soucieuses de se délicater. » (Brantome.)

J'ai insisté un peu longuement sur ce petit problème, parce qu'il n'y avait pas apparence qu'il dût être posé. On cherche quand on reconnaît qu'on ignore ; on s'endort quand on croit savoir. Je ne regarderai pas mon temps comme perdu si j'ai réussi à déraciner un préjugé. Et il ne s'agit pas ici d'une opinion silencieuse : si mes conclusions sont acceptées par l'Académie, l'article *Délicat* devra être retouché dans une nouvelle édition de son Dictionnaire.

(*Revue de l'Instruction publique*, 16 mai 1861.)

P. S. Cette dissertation a obtenu le succès le plus honorable. Mon savant et illustre condisciple, mon vieil et excellent ami, le premier étymologiste de notre temps, Littré, a admis dans son *Dictionnaire de la langue française* la nouvelle étymologie, qu'il a fait valoir par ses explications.

1. Et souvent dans Ovide (*Trist.* II, 307 et 349).

XVI

INTERPRÉTATION D'UN PASSAGE D'HORACE (*Sat.*, I, VI, 122). — THÉORIE DES FRÉQUENTATIFS.

Il y a dans les auteurs anciens, et particulièrement dans les poëtes, certains passages qui exercent sans cesse la critique, et qui trop souvent font son désespoir. Ces obscurités sont surtout regrettables quand on les trouve dans un auteur comme Horace, le poëte du bon sens et du bon goût, qui est peut-être l'écrivain qu'on lit le plus de toute l'antiquité.

Il ne faut pas croire que rien n'ajoutera sous ce rapport aux enseignements du passé. Outre que la seule argumentation d'un esprit sagace peut opérer une démonstration qui avait échappé avant lui, une inscription nouvelle, une médaille inédite, un texte retrouvé, une phrase non remarquée d'un ouvrage connu, peut jeter tout à coup sur un point plongé dans l'ombre une brillante lumière. Quelquefois aussi la vérité, après avoir longtemps régné, s'est obscurcie : il s'agit alors de lui rendre son primitif éclat.

J'ai déjà essayé plusieurs fois, dans ce journal, d'expliquer quelques endroits controversés d'Horace. Je veux encore en discuter un. Mais aujourd'hui, il ne s'agit pas de choisir entre deux sens contraires et également soutenables : la question est toute grammaticale. Qu'on reconnaisse dans deux mots d'un costume douteux tel ou tel mode du verbe, l'interprétation reste exactement la même. Le regret serait moins grand de perdre une semblable partie.

Dans la VI^e^ Satire du I^er^ livre (v. 122), on lit ces deux vers [1] :

> Ad quartam jaceo post hanc vagor aut ego lecto
> Aut scripto quod me tacitum juvet ungor olivo.

Si nous savions exactement la ponctuation donnée par Horace à ce passage, elle faciliterait la solution du problème, sans toutefois le résoudre

1. Je supprime à dessein toute ponctuation, parce qu'ici ponctuer c'est déjà interpréter.

entièrement. On voit que la difficulté consiste à déterminer si les verbes *lecto* et *scripto* sont à la première personne du présent de l'indicatif, ou à l'ablatif du participe passif.

Assurément, si ces deux verbes étaient des fréquentatifs aussi connus que *dicto* et *gesto*, il n'y aurait eu aucune incertitude. La marche si naturelle de la phrase n'aurait suggéré à personne l'idée du participe. Tous les détails ont le même relief dans cette énumération des occupations de la journée : *incedo*, *pererro*, *assisto*, *me refero*, *eo* dormitum, *jaceo*, *vagor*, *lecto*, *scripto*, *ungor*, *fugio*, et il serait bien singulier qu'un poëte eût subordonné la *lecture* et la *composition* à un soin aussi trivial que la friction.

Mais les verbes *lecto* et *scripto* existent-ils? Les interprètes modernes ont commencé par le croire ; puis d'autres sont venus qui l'ont nié : aujourd'hui c'est la négation qui triomphe.

Je dis que, par un mouvement spontané, on accepte dans cette phrase les verbes *lectare* et *scriptare*. En effet, voyons les anciens éditeurs.

Simon de Colines a publié une édition d'Horace (Paris, 1539) sans notes ; mais la ponctuation indique comment il comprend le passage :

> Post hanc vagor, aut ego lecto,
> Aut scripto, quod me tacitum juvet, ungor olivo,
> Non quo fraudatis, etc.

Christophe Landin (*Basil.*, 1555) présente cette explication : « *Lecto* aut *scripto*, id est *lectito* aut *scriptito*. »

Lambin [1] ne met pas de note sur ce passage : donc il n'y voyait pas de difficulté. Les champions de l'ablatif absolu ont à construire péniblement un échafaudage de raisonnements pour substituer une phrase torturée à une phrase coulante.

Jean Bond reproduit l'opinion de ses devanciers : « *Lectito* aut *scriptito*. »

Mais déjà à la fin du seizième siècle, une voix avait prêché l'explication forcée que je veux combattre. Théodore Marcile, lecteur au Collége royal (Collége de France), dans son commentaire sur Horace (Paris, 1604), écrivait : « Interpunxeris melius :

> Aut ego, lecto
> Aut scripto quod me tacitum juvet, ungor olivo.

« Postquam scripsero aut legero, quod me juvet, ungor olivo. Peccaverunt interpretes hactenus. Nam *lecto* illud et *scripto*, quæ nomina sunt, verba fecere ut essent. »

Ainsi : « De deux mots qui sont des noms, on en a fait des verbes. » Voilà une grande assurance chez le savant qui occupait chez nous la première chaire d'érudition !

1. Ni Turnèbe, qui a fourni des remarques à son commentaire.

L'édition *Variorum* admet les deux sens ; Jean Bond fournit le premier, Torrentius le second.

Mais c'est Richard Bentley qui, au commencement du dix-huitième siècle, a fait la fortune de l'interprétation recommandée sans succès par Théodore Marcile. Bentley est un homme qui a fait de la critique avec génie. Nul ne sait mieux, par sa vaste érudition et ses déductions judicieuses, entraîner ses lecteurs. Mais il pèche par excès de hardiesse ; le paradoxe le tente quelquefois, et alors, comme les grands avocats, il semble ambitionner le mérite de faire triompher les mauvaises causes.

Quand j'ai publié mon édition classique d'Horace, j'ai cédé moi-même à l'autorité de Bentley. Aujourd'hui, je fais amende honorable en le combattant.

Je transcris les vers du poëte avec la ponctuation du célèbre philologue :

> Ad quartam jaceo : post hanc vagor, aut ego lecto,
> Aut scripto quod me tacitum juvet. Ungor[1] olivo.

Voici son commentaire, qui a acquis force de loi :

« Ubi sine dubio *lecto* et *scripto* sunt ablativi participiorum *lectus* et *scriptus*. Cujusmodi jam passim observata est a Grammaticis constructio. Tacitus Annal. II, 7. *Cæsar*, audito *castellum Luppiæ obsideri*, *sex legiones duxit*. IV, 36. *Fonteius Capito absolvitur*, comperto *ficta in eum crimina per Vibium Serenum* : et alibi passim. Hoc quidem recte olim Janus Dousa : adeo ut me illorum misereat qui *lecto* hic et *scripto* verba esse volunt, pro *lectito* et *scriptito*, verba utique inaudita et in ultimam barbariam releganda. Decepit, credo, eos pronomen *ego*, cum id extra locum suum hic positum videatur : quod tamen minime mirari debent qui aut hunc Nostrum aut Terentium unquam versarunt. Noster loco jam citato :

> Neque enim cum lectulus aut *me*[2]
> Porticus excepit.

« Nihil usitatius : atque adeo elegantiam quandam præ se fert. »

Il faut oser braver la *pitié* de l'illustre critique, et faire ressortir tout ce qu'il y a de faible dans cette argumentation.

1° L'exemple de Tacite est sans valeur. L'ablatif absolu, qu'on veut voir dans Horace, est une locution des *historiens*, et Tacite en a fait un tel usage, que c'est un trait saillant dans la physionomie de son style. Il faudrait nous citer des poëtes, et autant que possible des poëtes contemporains. Voilà les témoignages qui seraient sans réplique.

2° Effectivement l'on est bien en droit d'être choqué de cet *ego*, qui ne se rapporte à aucun verbe, ou qui a un effet rétroactif. C'est là une sin-

1. Bentley n'a reproduit qu'à moitié l'opinion de Marcile, et par là il a aggravé ses propres torts. Il met un point et une majuscule à *ungor*. Comme on l'a vu, son devancier rapportait *ego* à *ungor*.

2. Cette comparaison ne prouve rien.

gularité dont il eût été à propos de produire un exemple. Aussi les éditeurs qui ont interprété *lecto* et *scripto* comme des ablatifs, ont-ils généralement eu soin de supprimer le point avant *ungor*, de manière à faire porter le pronom sur ce verbe :

Aut ego (lecto [1]
Aut scripto quod me tacitum juvet) ungor olivo.

On peut dire que tous ceux qui mettent avant *ungor* une forte ponctuation, un point ou quelquefois un point et virgule, soit qu'ils commentent ou non le passage, entendent les deux verbes à l'indicatif [2].

3° La citation faite par Bentley, comme offrant une analogie avec le pléonasme de *ego*, présente au contraire l'accusatif *me* comme un mot indispensable au sens :

Neque enim cum lectulus aut *me*
Porticus excepit.

4° Bentley n'avait pas apporté dans cette discussion toute la bonne foi désirable. A chaque instant il invoque, dans son savant commentaire, l'autorité des scholiastes d'Horace. Cette fois il en trouve un qui n'est pas de son avis : i ne dit mot de ce dissentiment, et traite de *barbarisme* un verbe qu'un Latin reconnaît [3]. Le procédé, pour être assez familier aux philologues, n'en est pas plus loyal.

Bentley est comme un oracle dont on accepte généralement les arrêts. Son opinion est reproduite dans l'édition d'Orelli, qui semble le dernier mot sur Horace [4]. A la vérité, le nouvel éditeur [5], blâmant la ponctuation du savant anglais, rapporte le pronom *ego* au verbe *ungor* [6] :

Aut ego (lecto
Aut scripto, quod me tacitum juvet) ungor olivo.

Quant aux verbes *lectare*, *scriptare*, on les réprouve, en invoquant l'autorité du même Tacite, mais l'on ajoute une citation qui a une tout autre valeur, parce qu'elle est d'Horace lui-même. Il s'agit d'un passage de la première Satire du I^er^ livre, v. 93 :

Et finire laborem
Incipias, *parto* quod avebas.

1. Je mets cette parenthèse pour plus de clarté. On la voit d'ailleurs dans la magnifique édition de Baskerville (Birming., 1770) et dans celle de Poinsinet de Sivry (Paris, 1777). La célèbre édition de P. Didot (Paris, 1799) atteste, par la place des virgules, la même interprétation.

2. Christophe Landin, Lambin, Alde (1555), Jean Bond, Daniel Heinsius (Elzev. 1612), Desprez, Dacier, Le Batteux, l'édition des Deux-Ponts, l'édition de Bodoni (Parme, 1791), etc.

3. Janus Dousa, cité par Bentley, enregistre au moins l'explication de Porphyrion, et la condamne.

4. Malgré ma haute estime pour Orelli, j'avoue que je me séparerais quelquefois de ce guide.

5. Je me sers de la troisième édition, donnée par M. Georges Baiter (*Turici*, 1850).

6. « Aliter distinxit Bentleius, puncto post verbum *juvet* posito... Sed v. *ego* manifesto ad v. *ungor* pertinet. »

Mais une heureuse citation, toute seule, ne suffit pas pour faire gagner une cause aussi compromise.

On a vu que la philologie a commencé par admettre généralement les deux verbes fréquentatifs. Depuis J. Dousa, surtout depuis Bentley, cette opinion est à peu près abandonnée. La critique a ses modes, comme tout le reste. Quand une grande autorité a donné le ton, on se dispense désormais de discuter et presque de réfléchir. Il est commode de se reposer sous cette égide.

Cependant, par un accord frappant, le génie français a constamment protesté. Nous avons interprété en notre faveur le silence de Lambin. Voici des professions de foi explicites.

Desprez, le savant collaborateur de la collection *ad usum Delphini*, attaque vigoureusement l'opinion de Théodore Marcile :

« Valeat Theod. Marcilius, qui pertinaciter hic e nominibus facta verba ab interpretibus indignatur, vultque ablativos esse absolute positos ; ut sit sensus : Aut ego, postquam legi aut scripsi quod tacitum me juvet, ungor olivo. Prior certe præpollet explicandi ratio, ut *lecto* pro *lectito*, *scripto* pro *scriptito* dixerit Horatius. »

Quelques années plus tard, Dacier publie sa traduction, et voici son excellente note :

« *Lecto* pour *lectito; scripto* pour *scriptito*. Il y en a qui ont cru que c'étaient des ablatifs : *lecto aut scripto, quod me juvet, ungor olivo*. Après avoir lu ou écrit, je me fais frotter d'huile. Le premier est plus naturel. Cicéron décrit presque un même genre de vie dans la XX^e^ lettre du livre IX (*Ad famil.*) : *Ubi salutatio defluxit, litteris me involvo, aut scribo, aut lego... Inde corpori omne tempus datur* [1]. »

Voilà, ce me semble, un rapprochement qui prouve quelque chose. C'est la même manière de donner, par la répétition du même temps, une égale importance à chaque détail. L'analogie des passages ferait croire que le poëte s'est rappelé celui de l'orateur.

Arrivons à notre temps. Lemaire reproduisait le plus souvent des éditions allemandes. Mais il s'était réservé Horace [2], comme Virgile. Malgré les autorités qui veulent lui imposer l'explication de Bentley, il met cette note, qu'il signe de son nom : « *Lecto aut scripto*, pro lectito aut scriptito : formæ sunt frequentativæ verborum *lego* et *scribo*. »

Mais cette manière d'interpréter, qui est celle des anciens commentateurs, n'est jusqu'ici qu'une affaire de sentiment. Si les mots *lecto* et *scripto* sont des barbarismes, aucune autorité, comme aucun raisonnement, ne saurait en justifier l'admission. C'est ce qu'il s'agit de rechercher.

1. La première édition de la traduction de Dacier est de 1685. L'autorité de ce savant gênait Bentley, qui essaya de le réfuter, toujours en niant des verbes très-latins.

2. Son édition est postérieure à la mienne : autrement son affirmation si résolue m'aurait peut-être ramené.

D'abord, ces verbes sont-ils dans l'analogie? Assurément : les Latins ont une classe très-nombreuse de fréquentatifs en *to*, dont les verbes en *ito* sont à leur tour les fréquentatifs [1]. En voici quelques-uns, des plus usités : *canto*, *curso*, *dicto*, *gesto*, *rapto*, *tracto*, etc. Nous trouvons concurremment *canto* et *cantito*, *curso* et *cursito*, *dicto* et *dictito*, etc. Tantôt le second fréquentatif est rare, tel que *ductito*, *gestito*, *vectito;* tantôt, et plus souvent, c'est le premier, car cette forme est archaïque : *auctare* est dans Lucrèce et dans Catulle, mais ne se trouve guère plus tard; *auctitare* lui succède. D'où il arrive que les fréquentatifs de la première classe, devenus rares, étonnent souvent quand on les trouve, et que les textes subissent des altérations en conséquence. Le fréquentatif *ventitare* est fort connu; *ventare* l'est peu, mais son existence nous est attestée par Festus, et Nonius Marcellus (p. 119, *Merc.*) en cite un exemple de Varron. De même *factitare* a complétement effacé *factare;* et quand ce dernier verbe se trouve dans Plaute, il est souvent changé par les éditeurs. Je me contente de citer le *Mercator* (I, 1, 94) : *Lucrum ingens facto.* Quelques-uns substituent *facio*, qui est loin de valoir ici le fréquentatif. Les composés si nombreux *calefactare*, *labefactare*, etc., confirment d'ailleurs le primitif ancien. *Factare* est positivement attesté par le grammairien Marius Victorinus, comme on le verra tout à l'heure.

J'en viens à des preuves positives, et dont la nouveauté m'a inspiré cet article. C'est par des faits qu'on tranche une question de fait.

Oui, les verbes *lecto* et *scripto* ont été reconnus par les Latins, et leur existence est certifiée par des témoignages bien plus nombreux que tant d'autres verbes auxquels on ne cherche pas querelle, et dont pourtant quelques-uns ne sont mentionnés qu'une seule fois dans toute la latinité. Voici des exemples de ces raretés : *captito*, *esito*, *inito*, *motito*, *pensito*, *portito*, *raptito*, *subdito*, *unctito*, etc.

J'ai rappelé l'opinion injustement dédaignée d'un des scholiastes d'Horace, Porphyrion. C'est le moment de le citer textuellement : « *Lecto* producta syllaba [2] enuntiare debemus, quia frequentativum est ab eo quod est lego. » Ainsi que je l'ai dit, Bentley pouvait combattre cette explication : il ne devait pas la passer sous silence. Je ne prétends pas qu'il faille toujours suivre les scholiastes; mais s'il est permis de les en croire, c'est lorsqu'ils attestent l'existence d'un mot latin.

A cette autorité Forcellini ajoute celle de Marius Victorinus, p. 2412 : « Et frequentativa verba multa, ut *lecto*, *facto*, *scripto*, *dicto*. »

Voilà encore une affirmation très-précise. Mais apparemment ces deux auteurs semblaient ne pas occuper une place assez distinguée parmi les

1. C'est ce que dit positivement Diomède, p. 336 : « Sunt quædam iterativorum iterativa; et sæpe in tres gradus deducuntur verba, quale est *curro*, deinde *curso*, et quod plus est, *cursito*. »

2. Ce que le commentateur dit de *lecto* s'applique également à *scripto*. A cette époque les finales en *o* dans les verbes étaient brèves. Il note l'archaïsme.

grammairiens, et ceux qui connaissaient leur témoignage (c'était, je crois, le petit nombre des interprètes) se croyaient en droit de n'en pas tenir compte.

Mais les choses changeraient de face si l'on montrait l'unanimité des grammairiens latins sur ce point ignoré de la théorie. Dousa lui-même n'aurait pas osé, je pense, attribuer l'admission de nos deux verbes à une étrange et sotte distraction [1], si l'on avait produit devant lui les plus grands noms qui ont illustré la grammaire, les *Charisius*, les *Diomède*, les *Priscien*, etc. Or c'est là ce qu'il eût été possible de faire.

Quelques années après la publication de mon édition d'Horace, la lecture assidue des grammairiens latins m'avait révélé l'erreur de Bentley et la mienne. Dès 1836, notre Dictionnaire latin-français mettait *Lectare* sous le patronage de Charisius et *Scriptare* sous celui de Priscien [2]. Mais comment Orelli aurait-il demandé des renseignements à un Dictionnaire publié en France, à un dictionnaire de classes, qui d'ailleurs se bornait à une pure assertion? Occupé depuis trois ans à rassembler quelques milliers de mots latins omis par les lexicographes, j'ai retrouvé les deux verbes *lectare* et *scriptare*, qui figureront dans le volume que je vais publier [3]. J'ai cru que, dès à présent, on les verrait avec quelque intérêt retrouver leurs titres, et vengés de l'appellation de *barbarismes* qu'on leur a donnée un peu légèrement.

Charisius nous dit (p. 142, éd. *Putsch*) :

« Quædam verba quid semel factum significant, ut *lego;* quædam sæpe, ut *lecto;* quædam sæpius, ut *lectito.* »

Cette citation est courte : elle suffirait, à mon avis, pour décider la question.

Deux passages de Priscien ne sont pas moins concluants.

P. 825, *Putsch.* « Frequentativa plerumque a supinis derivantur, mutatione extremæ *u* in *o* : ut scriptu, scripto; cursu, curso; domitu, domito; nexu, nexo; flexu, flexo. »

Id., p. 1224. « Unde solent nasci frequentativa? Plerumque a participiis præteriti temporis, ut cantus, canto, as; habitus, habito, as; scriptus, scripto, as; captus, capto, as; cursus, curso, as; domitus, domito, as; volutus, voluto, as. »

Pompée [4], p. 279 :

« Hæc autem verba (frequentativa) aliquando in duos gradus conscendunt, ut curro, *curso*, *cursito;* scribo, *scripto*, *scriptito.* »

1. « *Lecto* et *Scripto* scholiastæ nostri, de Pseudoporphyrionis sententia, pro *Lectito* et *Scriptito,* hoc est pro frequentativis accepisse videntur : supine satis atque incogitanter. Cui enim *Lectare,* quæso, aut *Scriptare* vel fando auditum est unquam? »

2. L'Index de *Putsch* ne renvoie pas à ces deux auteurs. Il n'indique que Marius Victorinus : voilà pourquoi les autres passages, si précieux, ont été généralement ignorés.

3. Mon *Addenda lexicis latinis,* un vol. in-8°. *Parisiis* et *Lipsiæ,* 1872.

4. *Pompeii commentum Artis Donati,* ed. Fred. Lindemann. Lips. 1820.

Sacerdos [1], grammairien antérieur à Cassiodore, qui le cite, dit de même (p. 5) : « Scribo, scribis; scribto, scribtas. »

On voit combien des ouvrages qui sont à la portée de tout le monde recèlent encore de secrets, qu'on ne va pas leur demander, et qui pourtant seraient précieux pour les savants les plus distingués, mais souvent aussi les plus confiants en eux-mêmes.

Ce que je vais ajouter n'a pas pour but de compléter une démonstration qui me paraît suffisante. Mais je veux faire voir que la vérité a persévéré dans les siècles de la plus grande décadence et au moyen âge, en sorte que les érudits de la Renaissance trouvaient sur ce point une foi non interrompue.

Nous lisons dans un Glossaire du Vatican, publié par A. Maï (*Classici Auctores*, t. VI, p. 544) : « Scriptat, frequenter scribit [2]. »

Et dans l'*Onomasticon latino-græcum* : « Scribo, scripto, λογογραφέω. »

Arrivant au treizième siècle, nous pouvons voir dans le *Catholicon* de Jean de Gênes (*Johannes de Janua*) deux articles séparés, l'un pour *Lectito*, l'autre pour *Lecto*. Il dit, suivant la doctrine de Diomède et de Charisius : *Lectito, as*, frequentativum est de *lecto, as*. »

Enfin, j'ai trouvé dans un Glossaire de la Bibliothèque Sainte-Geneviève, du quatorzième siècle : «Scribo... Et a scriptu *scripto, as*, frequentativum; a quo *scriptito, as*, aliud frequentativum. »

Les recherches auxquelles je viens de me livrer sont d'une conséquence plus grande qu'il ne semble d'abord. Tout en discutant un vers d'Horace, j'ai mis sur le tapis une question de Lexicographie. D'ordinaire, les auteurs de Dictionnaires enregistrent les mots controversés, citent les passages d'où ils sont extraits, et font connaître les objections soulevées contre leur existence. Quelquefois ils se prononcent eux-mêmes nettement pour leur radiation.

Comment les verbes *lecto* et *scripto* ont-ils été traités par les lexicographes? Nous allons les voir d'abord reconnus, puis perdant successivement du terrain, jusqu'à leur entière disparition.

Robert Estienne les admet sans hésiter [3] : « *Scriptito, as*, frequentativum a *scripto, as*, frequentativo. »

Forcellini les insère également; et quoique l'autorité de Bentley le trouble bien un peu, il ne voit pas de raison suffisante pour proscrire deux mots mentionnés expressément par un grammairien latin [4].

1. Dans les *Analecta gram*... ...l, Eichenfeld et Endlicher. Vienne, 1837.
2. Je corrige la leçon vic...
3. Édition de 1531. L'éd... ...ée par ... ...vient : « *Scriptito* frequentativum a *scripto*. » Pu... ...elle elle oppose celle de Porphyrion.
4. « *Bentlej.* vult ... ...absolute positos... Quod si verum est, exulem... ...tam scripti... ...barbara amandentur 2472,

Scheller donne les deux fréquentatifs, mais il n'ose pas affirmer qu'ils existent.

Notre siècle agit plus cavalièrement. M. Freund, l'auteur du Dictionnaire latin qui est aujourd'hui le plus estimé, a tout bonnement supprimé *lecto* et *scripto*. M. Freund ne connaît pas le doute : il aime mieux condamner des innocents que de paraître hésiter dans ses arrêts. Du reste, M. Lindemann, le savant critique qui a tant travaillé sur les Comiques latins, et qui, on l'a vu, a publié un grammairien latin reconnaissant *scriptare*, M. Lindemann lui avait donné l'exemple. Il n'avait pas admis les deux verbes en question dans son *Novus Thesaurus latinæ linguæ prosodiacus* [1]. Il est fâcheux qu'alors M. Lindemann n'eût pas suffisamment avancé sa collection des grammairiens latins, restée inachevée : il aurait vu dans Charisius et Priscien des passages bien faits pour lui apporter la lumière.

Il était temps de réclamer en faveur de deux proscrits, condamnés avec toutes les formes juridiques. Leur injuste procès ne paraissait pas devoir être revisé. Il était nécessaire d'en remettre les pièces sous les yeux des juges. J'espère que *lecto* et *scripto* sont maintenant réhabilités ; et quand bien même on ne voudrait pas les reconnaître dans Horace, ils seraient au moins réintégrés dans les lexiques latins. Quand je n'obtiendrais que ce résultat, mon plaidoyer ne serait pas perdu.

(*Revue de l'Instruction publique*, 23 janvier 1862.)

IMITATIONS DU VERS D'HORACE.

I. Au commencement de cette année, je discutai dans ce journal un passage d'Horace (*Sat.* I, 6, 122), qui a reçu deux interprétations, et je combattis celle qui prévalait [2]. Je le remets sous les yeux :

> Ad quartam jaceo : post hanc vagor, aut ego lecto,
> Aut scripto, quod me tacitum juvet ; ungor olivo.

Je disais que la difficulté venait des deux verbes *lectare* et *scriptare*, verbes si rares que nombre de commentateurs et des lexicographes en niaient l'existence. Ayant établi par des exemples presque surabondants la latinité de ces deux fréquentatifs [3], je vois avec plaisir que l'explication que j'attaquais est aujourd'hui fort compromise.

J'ai dit, et je tiens à répéter, que l'interprétation que je défendais a

Putsch., et se ipsum quoque satis analogia defendit. » — Qu'aurait-il dit s'il eût connu les autres témoignages ?

1. Zittaviæ et Lipsiæ, 1827.
2. Bentley l'a soutenue, et elle semblait définitivement consacrée par Orelli.
3. Voir aussi ces mots dans mon *Addenda lexicis latinis*.

été constamment l'interprétation française. Or, si le génie français l'a maintenue à toutes les époques, c'est parce qu'elle était simple et naturelle. Nos philologues n'en savaient pas plus que les Allemands et les Anglais sur la légitimité des verbes *lectare* et *scriptare*. Mais ils affirmaient deux mots incertains, qui étaient peut-être barbares, pour ne pas imputer à Horace une construction tant soit peu barbare. Si, en effet, le pronom et le verbe placés à la suite, *ego lecto*, ne sont pas en relation de dépendance et d'accord, le poëte a, comme de gaieté de cœur, tendu un piége à l'intelligence du lecteur.

J'ai trouvé récemment un nouvel auxiliaire. Il est du seizième siècle, et antérieur de cinquante ans à Théodore Marcile, ce Hollandais qui enseigna dans une chaire française que *lecto* et *scripto* étaient des ablatifs absolus, doctrine qui a fait fortune. Je veux parler de Michel de l'Hospital, nom glorieux à la France et à l'humanité. L'Hospital n'a pas commenté Horace, mais il l'a imité. On sait qu'au milieu de temps bien orageux, l'illustre chancelier cultivait avec un rare succès les muses latines. Il trouvait dans leur commerce une sérénité que les tempêtes publiques ne laissaient qu'à un petit nombre d'âmes honnêtes et énergiques. C'est pour de pareils hommes que Lucrèce a dit, dans sa langue magnifique :

> Sed nil dulcius est, bene quam munita tenere
> Edita doctrina sapientum templa serena.

L'Hospital, voulant rendre compte de l'emploi de ses journées, retrouva deux fois dans sa mémoire le passage d'Horace. C'est qu'Horace était le modèle qu'il avait sans cesse sous les yeux.

La première réminiscence se trouve dans une Epître [1] à Guy du Faur (*Ad Vidum Fabrum*) :

> Hic aliquid scribove legove, aut cogito semper [2].

Dans le second passage l'imitation est encore plus frappante. La pièce est adressée à Marguerite de France, duchesse de Savoie, fille de François Ier, princesse distinguée, que sa forte instruction permettait de louer dans la langue de Virgile :

> Est bona librorum mihi copia, scribo legoque,
> Aut aliquid semper meditor [3].

Michel de l'Hospital est un homme avec lequel on aime à se rencontrer.

(*Revue de l'Instruction publique*, 23 octobre 1862.)

1. *Michaelis Hospitalii, Galliarum cancellarii, Epistolarum seu Sermonum libri sex.* Lutetiæ, apud Mamertum Patissonium, 1585. In-fol.
2. P. 318.
3. P. 366.

II. Un homme d'une étonnante érudition, un amateur passionné d'Horace, que j'ai déjà cité et que je citerai encore, Rostain, ne laissait jamais passer un de mes articles sur quelque passage de ce poëte sans m'écrire, de Lyon, une lettre instructive. Ici il m'apprit que L'Hospital n'était pas le seul qui, par une imitation, eût déposé en faveur de l'interprétation si simple que je soutenais. Regnier-Desmarais, dans un recueil de poésies latines, italiennes et espagnoles (1708, in-12), a donné une pièce de vers intitulée : *Iter Pictavicum.* J'en extrais le passage qui m'intéresse :

> Dum coquitur cœna, et lectus dum sternitur, omni
> Munditia curaque (mihi namque esse fatebor
> Hoc vitium), *lecto et scripto;* precibusque diurnis,
> Si quid adhuc superest, me absolvo; nec bene cœna
> Gustata, servis nam intactam sæpe relinquo,
> Me lecto compono.

P. S. Quand je méditais et quand je rédigeais l'article précédent, je croyais qu'il s'agissait d'un problème épineux, dont je cherchais, comme les autres, la solution. Je voyais deux routes, entre lesquelles des philologues également recommandables avaient choisi, et je pesais les raisons qui devaient me faire suivre l'une ou l'autre. Aujourd'hui il n'en est plus de même. Depuis une vingtaine d'années, mes réflexions se sont portées bien des fois sur les verbes *fréquentatifs*, sujet traité par les grammairiens modernes d'une manière bien insuffisante. L'impression de mon Nonius Marcellus m'a révélé beaucoup de choses, et pour moi se résout aujourd'hui d'une manière rigoureuse une question qui semblait plus ou moins abandonnée au hasard. J'ai recueilli un très-grand nombre d'exemples que je transcrirai à la fin de cet article, quand je réduirai la question en un corps de doctrine.

J'ai dit qu'Orelli, s'inclinant devant la sentence prononcée par Bentley, n'a pas cru qu'il y eût rien à objecter. Je trouve aujourd'hui cette façon singulièrement dégagée : une édition qui vise à remplacer les précédentes doit aborder toutes les difficultés. Les paroles du célèbre éditeur de Zurich sont tellement tranchantes qu'il est à propos de les citer : « Mire hæc verba (*lecto, scripto*) alii exposuerunt *lectito* et *scriptito*, quum sint ablativi absoluti, ut sæpe apud Tacitum *audito, comperto*, cet. Vid. ad *Sat.* I, 1, 94. » Ce renvoi (à un ablatif absolu, « *parto* quod avebas ») est pertinent [1].

1. Je m'étais un peu trop pressé d'en attribuer le mérite à Orelli : il appartient au savant Torrentius, dont l'édition fut imprimée par Plantin, 1608, in-4°. Comme les très-nombreux articles de nos anciens trésors philologiques ne sont pas inventoriés, chacun s'en adjuge sans façon ce qui lui convient : on est tranquille, parce qu'on est à peu près sûr de n'être pas découvert.

Je suis bien aise de constater que l'interprétation que j'ai défendue est en général celle des philologues français. J'excepte Sanadon, qui subissait l'influence de Bentley, avec qui il était lié. J'ai cité la protestation énergique de Louis Desprez, éditeur de l'Horace de l'édition *ad usum Delphini* : « Valeat Theod. Marcilius, etc. » J'ai reproduit la glose de Lemaire, bon latiniste, nourri des études du siècle précédent, qui a su échapper à l'interprétation anglo-allemande, recommandée par le suffrage de Dœring : « Aut *lecto* aut *scripto*, formæ sunt frequentativæ verborum *lego* et *scribo*. »

C'est aussi le sentiment de nos traducteurs les plus connus. Je citerai d'abord Batteux : « Après quoi je me promène, je lis, j'écris, si cela me fait plaisir. Je me frotte d'huile, etc. » Binet est du commencement de ce siècle. Il traduit de même : « Alors je me promène, ou bien je lis et j'écris pour m'amuser. » Nous voyons la même chose dans la traduction très-estimée de Campenon et Després : « Ensuite je sors, je lis ou j'écris. Je me fais frotter d'huile. »

Néanmoins, de notre temps, on abandonne volontiers les traces françaises. Voyez où cela nous conduit. Tandis que nos traductions antérieures mettent tout simplement : « *Je lis ou j'écris*, » un homme aussi instruit, aussi bon écrivain, aussi judicieux que Patin, fait sa soumission, accepte les entraves, et expie tristement sa défection par la phrase enchevêtrée que voici : « Ensuite je me promène, ou bien encore, *après avoir* occupé mon esprit de quelque lecture, m'être amusé à écrire, je me fais frotter d'huile. » Cette phrase fait ressortir le grand défaut de l'interprétation bentléienne : elle met dans l'ombre de nobles occupations, comme la lecture et la composition, en sorte que l'idée porte principalement sur un détail mesquin de toilette !

J'ai dit que Dœring s'était résolûment rangé à l'opinion de Bentley; mais cette autorité est au moins balancée par celle de Braunhard, qui reconnaît deux verbes à l'indicatif, en transcrivant Porphyrion. C'était là du courage, lorsque l'édition de Dœring, publiée six ans auparavant, avait jeté tant d'éclat.

Je vais insister sur la construction, qui, si les verbes n'étaient pas aussi bien autorisés, devrait suffire pour trancher la question. Avec deux ablatifs absolus, soit qu'on rapporte *ego* aux verbes précédents *jaceo*, *vagor*, ou au suivant, *ungor*, la chose est également contraire à la lucidité horatienne. Consultons les habitudes du poëte : nous voyons un passage analogue dans l'*Art poétique* (vs. 42) :

> Ordinis hæc virtus erit, et venus, aut *ego* fallor.

C'est ainsi qu'Horace procède presque toujours, rapprochant le plus possible le pronom du verbe :

Hæc ego ludo. (*Sat.* I, 1, vs. 37.)
Sive ego prave,
Seu recte, hæc volui. (*Sat.* II, 3, 87.)
Non ego paucis
Offendar maculis. (*A. P.*, 352.)
Si quis deus, en ego, dicat,
Jam faciam quod vultis. (*Sat.* I, 1, 15.)
Semper ego optarim pauperrimus esse bonorum. (*Ib.*, 79.)
Non ego avarum
Quum veto te fieri, vappam jubeo aut nebulonem. (*Ib.*, 103.)
His ego mecum
Compressis agito labris. (*Ib.*, 137.)
Ut sis tu similis Cœli Byrrhique latronum,
Non ego sim Caprii, neque Sulci. (*Sat.* I, 4, 69.)
Ego si risi quod ineptus
Pastillos Rufillus olet, Gargonius hircum. (*Ib.*, 91.)

Tout cela se comprend sans commentaire. La construction de Marcile et de Bentley fournira toujours contre eux un argument écrasant.

CONCLUSION DOCTRINALE. — Je me suis séparé de plus en plus de l'opinion de Bentley, et aujourd'hui je lui reproche plus vivement que jamais d'avoir torturé une phrase bien simple d'Horace, faute d'écouter ceux qui lui disaient et avaient le droit de lui dire que des verbes qu'il refusait de reconnaître étaient bien latins. Porphyrion, Charisius, Diomède, Priscien, Mar. Victorinus, sont d'autres autorités que Théodore Marcile, et il semble que l'illustre critique ait rejeté la vérité par la seule raison qu'elle était trop éclatante.

Si Bentley et beaucoup d'autres ont rejeté des verbes inattaquables, il faut s'en prendre aussi aux grammairiens modernes. Je n'ai vu dans aucune grammaire la question des verbes fréquentatifs traitée d'une manière sérieuse. Les anciens avaient cependant fourni la base de la théorie, et ils m'ont suggéré presque tout ce que je vais dire : j'ajouterai seulement quelques déductions.

Les Latins appelaient *fréquentatifs* ou *itératifs* des verbes en *are* qui indiquaient la répétition d'une action, la fréquence d'un fait. Ils se formaient du supin de verbes ordinairement de la troisième conjugaison [1], et quelquefois d'autres conjugaisons. Ainsi *aptare* (de *apio*, *aptum*), *auctare* de *auctum*, *cantare* de *cantum*, *captare*, *cursare*, *dictare*, *ductare*, *factare*, *jactare*, *lactare* (de *lacio*) et pareillement ses composés *delecto*, *oblecto*; *mactare*, *motare*, *nutare*, *quassare*, *saltare* (et ses composés *assultare*, *resultare*), *spectare*, *tentare* et ses composés, *tractare* et composés,

1. Priscien, p. 825 ; « A *mersu*, merso, a *scriptu*, scripto. »

ventare et composés, *versare*, *vexare*, *sectari*, et beaucoup d'autres. Ces verbes remontent aux origines de la langue. Quelques-uns, tels que *ductare*, *factare*, *ventare*, ont été contestés à tort : ils sont maintenus dans Plaute par les savants les plus considérés. Festus, ou plutôt Verrius Flaccus, atteste l'existence de *præceptare*, qu'on lisait dans les chants Saliens. Le même auteur mentionne *futare*, que Caton avait employé dans le sens de « sæpius fuisse. » C'est le verbe *fuo*, dont nous avons *fuat*, *foret*, *fuvi*, qui conduit à *futum*, inusité. La chose est simple jusqu'ici; mais une difficulté se présente quand le verbe est actif : on ne s'explique pas le commencement de l'article. « Futare, augere (*ou* arguere) est. » Mais ce dernier sens convient aux composés *confutare*, *refutare*. On trouvera des fréquentatifs un peu singuliers, provenant de la permutation fréquente de *s* et *t*, *tensus* et *tentus*, *extensus* et *extentus*, tels que *mantare* [1] (*maneo*, *mansi*, *mansum* ou *mantum*), d'où le composé *ommentans*, noté par Festus comme étant de Livius Andronicus.

Il y a des dérivés de la seconde conjugaison, ce que nous avons déjà vu pour *augere* et *manere*. Ajoutons *movere* (motum), *motare*.

Les verbes de la quatrième conjugaison passent très-facilement à l'état de fréquentatifs : Dormitum, *dormitare;* hirrio ou irrio, irritum, *irritare*, et un autre plus rare, mais qui est dans Cicéron (*Rosc. Am.* 48), *munitare*, de *munio*. Le supin *largitum* donne également *largitari*. De la seconde : Tueor, tutum, *tutari*.

En général les nombreux fréquentatifs que j'ai cités n'ont pas laissé trace de leur apparition dans la langue. Je vais encore en transcrire un certain nombre, qu'on trouve depuis les origines de la littérature jusqu'au siècle de César. Je ne prétends pas que ces verbes soient plus modernes, mais je trouve l'avantage de leur attacher une date.

Nous voyons dans Livius Andronicus : *nexare;* dans Caton : *flexare;* dans Plaute : *apertare*, *depulsare*, *edictare*, *edissertare*, *extentore*, *inceptare*, *offensare*, *obreptare*, *promptare*, *subversare*, *nixari;* dans Ennius : *opertare;* dans Pomponius (le Comique) : *tortare;* dans Lucrèce : *auctare*, *coactare*, *cœptare*, *extentare*, *offensare*, *reventare*, *nixari;* dans Lucilius : *succussare;* dans Salluste : *defensare;* dans Cicéron : *desponsare*, *devotare*, *inceptare*.

Je recueillerai aussi les exemples d'auteurs qui vivaient sous Auguste et sous les premiers empereurs. Je citerai dans Virgile : *convectare*, *ejectare*, *lapsare*, *mersare*, *motare*, *nexare*, *pressare*, *raptare;* dans Ovide : *defensare*, *ejectare;* dans Tite-Live : *coarctare;* dans Stace : *excursare;* dans Martial, *expulsare;* dans Suétone : *adaptare;* dans Tacite : *assultare*, *redemptare;* dans Hygin : *sponsare;* dans Apulée : *exaptare*.

1. *Mantat*, mot de Cæcilius, dans Nonius, p. 505. Cf. *Quintil.* I, 4, 14 : « Nam *mertare* atque *pultare* dicebant. »

Les siècles de décadence ne répudient pas entièrement les anciens fréquentatifs ; ils fournissent même quelques échantillons nouveaux :

Sepultare, de Fortunat ; *votare*, de Jornandès, du Glossaire de Philoxène et de l'Onomasticon (nous avons vu que le composé *devotare* était connu).

Sous les Mérovingiens on trouve *fossare* (*fodio*, *fossum*, creuser) : ce mot était très-fréquent au moyen âge, surtout le nom *fossatum*, fossé. Si je parle d'époques si modernes, c'est pour confirmer une observation importante : les écrivains de la décadence ont souvent repris aux temps anciens des mots qui peut-être aussi s'étaient conservés dans la langue populaire. Ennius avait dit :

Decretum est fossari corpora telis.

Il faut citer une exception à cette première règle de formation. Le verbe *ago* aurait dû faire *actare*. Mais il avait tiré dès le principe son fréquentatif du présent de l'indicatif : de *ago*, *agito ;* de même *cogo* avait donné *cogito*. Ainsi encore *quæro*, *quærito*, *nosco*, *noscito*. Il est remarquable que le mot *actare*, dont nous n'avons aucun exemple, ait produit le fréquentatif très-régulier *actitare* (dans Cicéron, *actitare causas*).

Des fréquentatifs du premier degré ont disparu ; témoin *factare*, qui a laissé une nombreuse famille, *calefactare*, *frigefactare*, *labefactare*, *madefactare*, *olfactare*, etc.

Passons à la seconde classe des *fréquentatifs*, la plus nombreuse et la plus connue. Plusieurs grammairiens distinguent avec raison deux *degrés* de fréquentatifs [1]. Pour abréger, je diviserai les fréquentatifs en simples et en doubles.

Les fréquentatifs doubles se forment des simples en changeant *o* en *ito : dicto*, *dictito*. Forcellini a tort de dériver souvent le fréquentatif double de son thème : *factito* de *facio* [2]. Comment tirer *victitare* de *vivo ?* Mais en calquant le second fréquentatif sur le premier, on trouve la figurative du supin introduite, et il n'y a pas de conversion à faire. *Lecto* (en passant par *lectum*), *lectito ;* accepto (acceptum), *acceptito ;* lusum, *lusito ;* missum, *missito ;* pransum, *pransito*.

Sumptitare est une fois dans Pline. Ce verbe, très-régulièrement formé, a une physionomie un peu étrange.

Comment se fait-il qu'un certain nombre de verbes présentent deux degrés de fréquentatifs, quand l'idée à exprimer est la même ? Je vois à ce fait l'une des deux raisons suivantes :

1° Des fréquentatifs archaïques ont perdu dans l'usage l'idée de répéti-

1. « Hujus formæ (frequentativæ) verba nonnunquam uno gradu, nonnunquam duobus derivantur, ut *scribo, scripto, scriptito.* » (*Incerti Frag. de Verbo, Analect. Gramm.* Eichenfeld, p. 172. Voir aussi Pompée, p. 279 ; Macrobe, *de Verbo.*)

2. C'est pis encore lorsqu'il dérive *facto* de *factito :* c'est mettre la charrue devant les bœufs : « *Ducto* per syncopen a *ductito* factum. »

tion. Alors on a voulu la rendre sensible par une réduplication dans la désinence.

Cantare est aussi fréquent que *canere*, et a le même sens. La nuance primitive s'était effacée. *Cantitare* indique une habitude. *Victitare* ne signifie pas plus que *vivo*, quand il est question de la nourriture ; mais il n'a pas d'autre sens : voilà la différence.

Potare exprime la satisfaction fréquente d'un besoin : c'est ce qu'il ne faut pas perdre de vue pour se rendre compte de ce verbe. Varron n'est pas très-exact lorsqu'il dit : « Ab eadem lingua (græca) quod πότου, *potio ;* unde *poculum*, *potatio*, *Repotia.* » Il est certain que la racine de ces mots est la même, mais ce n'est pas à πότος, πόσις, qu'il faut se référer. Il y a dans tous les mots latins de cette famille une syllabe longue, qui présuppose un verbe dont *potum* est le supin [1]. Le verbe πόω est inusité en grec comme en latin, mais la langue latine n'a pas échappé ici à l'influence de la langue grecque, qui donne πέπωται, πῶμα.

La valeur fréquentative est revenue avec *potito*, qui signifie : « boire souvent, boire avec excès, » et surtout « faire un usage immodéré du vin. »

2° Certains fréquentatifs du premier degré ont pris un sens particulier : dès lors un verbe était devenu nécessaire qui exprimât la fréquence. Ainsi *dictare* ne signifiait plus « dire : » *dictitare* est venu signifier nettement « dire souvent. »

Quelquefois aussi cela peut être une simple raison de date : le premier fréquentatif n'existait pas, ou était tombé en désuétude ; on a créé le second avec la plus grande facilité. *Hærere* était dans ce cas. Le supin *hæsum* est démontré par le participe *hæsurus :*

> Titulique cupido
> Hæsuri saxis cinerum custodibus. (Juven. 10, 143.)

et par le substantif *adhæsus.* Lucrèce (III, 382) :

> Nam neque pulveris interdum sentimus adhæsum.

D'où le besoin et l'origine de *hæsito.*

Pareillement *actito*, *lusito*, *missito*, *pransito*, n'avaient pas le fréquentatif du premier degré.

Il faut faire attention à un cas unique : *visitare* vient de *visere*, fréquentatif simple qui est de la troisième conjugaison ; *visere* et *visitare* se déduisent de *visum*, suivant la règle.

Les verbes qui possèdent les deux degrés de fréquentatifs ne sont pas très-nombreux : Aucto, auctito ; curso, cursito ; ducto, ductito ; facto, factito ; jacto, jactito ; lacto, lactito ; lecto, lectito [2] ; merso, mersito ;

1. « *Potus*, priore porrecta, est a πόω, quod antiquum, pro πίνω. » (Vossius, *Etymologicon.*)

2. Ces deux mots se trouvent dans le scholiaste de Cruquius, le second expliquant le premier.

musso, mussito ; penso, pensito ; salto, saltito ; scripto, scriptito ; vecto, vectito ; vento, ventito.

Le fréquentatif du premier degré manque plus souvent que l'autre. On n'ajoutait rien à ceux qu'un emploi capricieux avait consacrés. Nous sommes bien loin d'avoir l'inventaire complet de ces vieux verbes. Il est permis d'en deviner quelques-uns par une conjecture légitime. D'où vient *usitari*, *usitatus* ? Certainement d'un fréquentatif simple qui ne s'est pas conservé : Utor, usus, *usare*, duquel l'italien moderne et notre propre langue attestent l'existence. Quant aux fréquentatifs du second degré, il me semble qu'ils pouvaient être créés à volonté. Je le conclus quand je vois dans des compositions de basse époque des verbes qu'on ne trouve pas ailleurs, par exemple le verbe *plausitare* dans la pièce intitulée : *De Philomela* [1], vs. 21.

Plausitat arborea resonans de fronde palumbus.

Le verbe *pransitare* se trouve dans plusieurs auteurs de la décadence ; mais ses titres de noblesse sont dans Plaute (*Asin.* I, 1, 21) :

Ubi flent nequam homines, qui polentam pransitant.

Prensito est dans saint Jérôme et dans Sidoine ; *obreptare* dans Juvencus, *soltare* (de *soleo*) dans Aulu-Gelle. On ne peut savoir l'âge de ces mots.

Je suis porté à croire que Phèdre a créé un fréquentatif double qu'on ne trouve pas ailleurs (c'est dans la fable : *les Deux Mulets et les Voleurs*, II, 7, 7) :

Subito latrones ex insidiis advolant,
Interque cædem ferro mulum trucidant.

Ce dernier mot, donné par les deux seuls bons manuscrits, est de toute impossibilité : *trucidant* offre deux fautes de quantité, et le vers dit ce qui n'est pas : le mulet n'a pas été tué, mais il a reçu beaucoup de blessures. C'est ce que nous apprend son compagnon, se félicitant de son propre sort :

Nam nihil amisi, nec sum læsus vulnere.

Une ancienne conjecture, *trusitant*, a paru si heureuse, qu'on l'a généralement acceptée. *Tunsitant* a enfin été proposé ; ce mot a le tort de ne pas tenir compte de l'*r*, lettre d'une figure bien caractéristique dans les anciens manuscrits. Quelques mauvais exemplaires portent *sauciant*, glose évidente, qu'on est fort étonné de voir admise dans l'édition de Bentley.

Les verbes de la première conjugaison ne peuvent avoir de fréquentatifs du premier degré ; pour eux le double fréquentatif se forme très-facilement : Clamo, *clamito ;* cœno, *cœnito ;* impero, *imperito ;* nomino, *nominito*

1. Lemaire, *Poet. min.*, t. VII, p. 230.

palpo, *palpito*. Mais *gestito* n'est pas dans ce cas : s'il vient de *gesto*, *gesto* vient lui-même de *gero*, *gestum*.

La part des seconds fréquentatifs est bien assez grande pour qu'on ne l'augmente pas contre le droit. Nous devons signaler une erreur assez fréquente : on rapporte à la seconde classe nombre de fréquentatifs qui sont de la première. Il exista un ancien verbe *itare* (aller). Ce n'est ici qu'une terminaison ; le verbe *itare* n'aurait donc pas ici de radical ? C'est une illusion. Voici la filiation : *Eo*, *itum*, *itare*. Il n'y a pas ici la désinence *itare*, mais simplement *are* : *it-are*. C'est un fréquentatif du premier degré. De même que son composé *peritare*. Ajoutez *habitare*.

Cette remarque est applicable à *cieo*, *cies*, *citum*, *citare* (*cit-are*, appartenant au radical), et ses composés : *concitare*, *excitare*, *recitare*. Pareillement : Cubitum, *cubitare;* domitum, *domitare;* fugitum, *fugitare; latitare* (*latitum* inusité, mais supin régulier) ; *increpitare*, *monitare*, *pavitare*, *strepitare*, *vomitare;* restare, restitum, *restitare; venditare;* largior, largitum, *largitari; pollicitari;* tous fréquentatifs du premier degré. Remarquez bien que je ne prive pas ces verbes de la qualité de fréquentatifs : seulement je les change de classe.

Le verbe *dare*, quoique de la première conjugaison, a beaucoup d'analogie avec la troisième [1] : le supin est *datum* (*a* bref), qui fournit immédiatement l'ancien fréquentatif *datare* (*dat-are*), du premier degré. On lit dans Plaute (*Most.* III, 1, 69) :

> Tu solus, credo, fœnore argentum datas.

Un article des Gloses de Placide explique sans doute un passage d'un vieil auteur : « *Datantur*, frequenter dantur. » Je corrige l'abominable écriture du premier mot, *Dadantur*.

Ajoutons que l'on prête quelquefois aux écrivains l'emploi du fréquentatif double, quand ils ont écrit le simple. Les meilleurs critiques rétablissent dans plusieurs endroits de Plaute *infelicent*, exigé par la mesure, au lieu de *infelicitent*. La même faute est attribuée par Nonius (p. 126) au poëte Cæcilius :

> Ut te di omnes infelicent cum male monita memoria !

Le verbe *infelicitent* rend le vers faux : c'est un excellent trochaïque.

Perpetuare est un verbe connu. *Perpetuitare* n'existe pas, quoique les manuscrits de Nonius (Merc. p. 150) l'attribuent à Ennius. La fausseté de cette leçon est démontrée par l'attribution au poëme épique d'Ennius d'un mot, *perpetuitassint*, qui ne peut entrer dans un vers hexamètre. C'est *perpetuassint* qu'il faut lire : ce mot doit finir le vers, qui est du reste assez malade :

> Libertatemque ut [di nobis] perpetuassint,
> Maxime.

1. Ses composés *addere*, *condere*, *perdere*, sont de la troisième.

C'est le nom de Fabius, qu'on a pris pour un adverbe, inadmissible dans un vers hexamètre.

Il faut encore retrancher de la liste des fréquentatifs doubles les verbes qui dérivent d'un nom ou d'un adjectif :

Aries, *ariet-o ;* dives, *divit-o* (et non *div-ito*) ; eques, *equit-o ;* gurges, *ingurgit-o ;* hospes, *hospit-or ;* miles, *milit-o ;* locuples, *locuplet-o ;* sospes, *sospit-o ;* superstes, *superstit-o. Impedio* (imped-itus) donne sans intermédiaire *impedit-are*, verbe de Stace un peu risqué.

J'ai dit que quelques fréquentatifs du premier degré avaient été formés exceptionnellement du présent de l'indicatif, comme *agito ;* une semblable dérivation a lieu pour certains fréquentatifs du second degré ; mais rien n'empêche de considérer *agito* comme étant du second degré et formé du radical avec la terminaison *ito*. Il est certain qu'il y a des fréquentatifs du second degré tirés du présent du primitif : fundere, *funditare ;* quærere, *quæritare* (i bref), fréquent dans les Comiques ; *quæso*, *quæsito*. Un passage curieux de Festus confirme ce fait : « *Coquitare* pro *coctitare*, id est frequenter coquere, Plautus posuit. »

Funditare, que je viens de citer, signifie, au propre, lancer (des traits) souvent ou en grand nombre ; on trouve encore dans Ammien Marcellin : « Crebra spicula funditantes. » *Souvent* et *beaucoup* se confondent dans la même idée. Cependant, dans certains cas il ne faut avoir égard qu'à la multiplicité. Ainsi dans ce vers de Plaute (*Pœn.* I, 2, 186) :

Itaque jam quasi ostreatum tergum ulceribus gestito.

« Mon pauvre dos est tout écaillé de croûtes. »

On sentira bien la valeur de *gestito*, en le comparant à *gesto*, qui, dans ce vers de Virgile, exprime la durée, l'habitude :

Non obtusa adeo *gestamus* pectora Pœni.

En terminant, j'invite le lecteur à revoir la liste riche, mais incomplète, des fréquentatifs du premier degré que j'ai donnée. On en trouve de bien étranges ; et s'il y avait à voter des exclusions, elles ne tomberaient pas sur *lecto* et *scripto*. Quand Priscien a écrit (p. 880) : « Mictum, *micturio* et *mictito*, » il ne viendra à l'esprit de personne de contester *mictito*, verbe si bien fait : *mingo*, *mictum*, *mictito*. Ce fréquentatif du second degré n'est pourtant justifié par aucun exemple. Serait-ce parce que *lecto* et *scripto* n'auraient que l'autorité d'Horace qu'on les rejetterait ? Osons reconnaître la légèreté des modernes interprètes du poëte qui, dans le cas présent, abandonnant la route unie, en ont suivi une si âpre, sous la conduite de guides téméraires, mais en renom.

XVII

UNE INSCRIPTION DU MUSÉE CAMPANA.

En parcourant rapidement les inscriptions réunies dans le Musée Campana, il en est une qui a fixé mon attention, parce qu'elle est en vers. C'est une épitaphe en iambiques sénaires, consacrée par un mari à la mémoire de son épouse. Cette épitaphe a peu de mérite ; elle ne respecte ni la métrique ni la grammaire ; mais elle en vaut bien d'autres du même genre qu'on lit dans les collections. Quoiqu'elle ne me semble pas être antérieure au sixième ou septième siècle, l'emploi de la forme métrique, la recherche d'une difficulté, celle de l'acrostiche, ces deux raisons jointes à la beauté du caractère, ne permettent pas, je crois, de la placer au delà de l'époque que j'ai indiquée.

Je ne sais ni à quelle époque ni dans quel endroit ce marbre a été trouvé. Je ne puis même affirmer que l'inscription qu'il porte n'ait pas été publiée. J'ai du moins commencé par constater qu'elle ne figure pas dans les recueils de Grüter, de Fabretti, de Muratori. Quoi qu'il en soit, je la commenterai avec plus de détail qu'on ne peut le faire dans les grandes collections.

VEL NUNC MORANDO RESTA QUI PERGES ITER
ETIAM DOLENTIS CASUS ADVERSOS LEGE
TREBIUS BASILEUS CONJUNX QUAE SCRIPSI DOLENS
UT SCIRE POSSIS INFRA SCRIPTA PECTORIS
RERUM BONARUM FUIT HAEC ORNATA SUIS
INNOCUA SIMPLEX QUAE NUMQUAM SERBABIT DOLUM
ANNOS QUAE VIXIT XXI ET MENSIBUS VII
GENUITQUE EX ME TRES NATOS QUOS RELIQUIT PARBULOS
REPLETA QUARTUM UTERO MENSE OCTAVO OBIT
ATTONITUS CAPITA NUNC VERSORUM INSPICE
TITULUM MERENTIS ORO PERLEGAS LIBENS
AGNOSCES NOMEN CONJUGIS GRATAE MEAE.

Comme on le voit, ce sont là des iambiques sénaires *libres*, comme ceux

des Comiques et de Phèdre. Après les hexamètres et les distiques, ce mètre est le plus fréquemment employé pour les épitaphes [1].

I. *Vel* est assez singulier au commencement d'une pièce. Il faut le prendre dans le sens de *etiam*. « Passant, arrête-toi *aussi* devant ce tombeau. » Forcellini note le sens de décadence *vel* pour *et*.

Ibid. Il y a une faute de conjugaison dans *perges* pour *pergis*. La confusion de l'*e* et de l'*i* est un des caractères particuliers de la barbarie introduite dans la langue latine à partir du sixième siècle. Raynouard en a parlé dans son *Choix des poésies originales des Troubadours* [2]. Passant sous silence les exemples qui ont trait aux noms, je transcris de cet ouvrage trois verbes : *possedire*, *debirint* (*deberent*), *respondis*. Un auteur dont je me suis particulièrement occupé, le grammairien Nonius Marcellus, nous est parvenu, grâce à une transcription faite vers le sixième ou septième siècle. La permutation de l'*i* et de l'*e* y est très-fréquente [3]. Je me contenterai de citer deux exemples, où des verbes sont altérés. Plaute a écrit (*Men.*, I, 1, 13) :

> Apud mensam plenam hominis rostrum deliges.

Tous les vieux manuscrits de Nonius, qui citent ce vers (p. 455 de l'édition de Mercier), portent *deligis*, qui ne saurait être un temps de *deligare*. Hadrianus Junius et après lui Mercier ont fait disparaître cette erreur.

Le même grammairien cite le vers suivant, du poëte tragique Attius (p. 262, Mercier) :

> Iram *infrenis*, obstes animis, reprimas confidentiam.

Infrenis, au lieu de *infrenes*. Junius et Mercier ont encore ici rectifié le texte [4].

La faute qu'on voit dans le premier vers de notre inscription doit donc être imputée à l'auteur, et non à l'ouvrier. Elle est nécessaire pour la mesure du vers.

Vs. 3. Je ne vois pas *Basileus* dans l'Index des noms propres de Grüter, ni dans celui de Muratori. Si c'est le mot grec, le vers est faux, puisque *Basileus* a la seconde syllabe brève. Mais peut-être est-ce *Basile-us*, écrit par une simplification fréquente de la diphthongue *æ*. Grüter présente une fois (p. 734, n. 9) le nom *Basilæus*. Ou plus simplement encore on peut

1. Cf. *Anthol. lat.*, t. II, p. 26, 47, 50, 74, 103, 148, 175, etc.

2. T. I, p. 17 et 18.

3. Je parle des manuscrits anciens et importants, non des manuscrits modernes et des éditions, où ces fautes ont été généralement corrigées.

4. Une autre épitaphe du même musée commence par ces mots : *Bene sit tibi qui jacis* (pour *jaces*) *intus*. — Un exemple frappant de cette confusion de voyelles se trouve dans une pièce qui a l'avantage de porter une date. C'est une Instruction de Dagobert (*Dagoberti regis Præceptum*) de l'an 632. Elle n'a que seize lignes, et l'on y voit réunis tous les mots suivants : *alequantolum, cognomenate, addicionebus, basileca, consistentebus, stabiletate, temporebus, firmetatem.* (Cf. Mabill., *De re diplomatica*, p. 465.)

supposer que *Basileus* n'est que le nom grec prononcé à la manière latine, *Basile-us*; car les Romains, quand ils n'ont pas conservé poétiquement pour ces noms la déclinaison grecque, c'est-à-dire la troisième (*Orpheos*, *Orphea*), les ont fait de la seconde (*Orphei*, *Orpheo*). D'où est venue naturellement la fausse prononciation du nominatif. Tous les poëtes qui méritent quelque estime ont toujours fait *Orpheus* de deux syllabes; mais dans les âges de décadence on voit apparaître *Orpheus* avec la quantité d'un dactyle. Ainsi dans le *Culex* (v. 116 et 268) :

Naïadum cœtu, tantum non Orpheus Hebrum.....
Pœnaque respectus, et nunc manet Orpheus in te.

Voilà un argument sans réplique pour décharger Virgile de la responsabilité de ce petit poëme.

4. Ce vers est assez obscur. Il me semble signifier : « Pour que tu voies le fond de mon cœur, que je vais t'ouvrir dans ces vers. »

5. Voici une construction bien peu régulière : *ornata* gouvernant le génitif ! « Elle fut ornée de toutes les vertus, pour le bonheur des siens. »

6. Ce vers a un demi-pied de trop. Il faut lire, en corrigeant l'étourderie du copiste :

Innocua, simplex, numquam servavit dolum.

Le *quæ* a pu être ajouté dans la transcription, à cause de la répétition du même mot dans le vers suivant.

Il n'est pas rare que des fautes de copie se soient glissées dans les inscriptions. J'en citerai un seul exemple, qu'on voit dans l'épitaphe célèbre du poëte Pacuvius. Jacques Mazzocchi[1] donne ainsi le premier vers, d'après le monument :

Adolescens, tametsi properas, hoc te saxum rogat.

On sait que la même épitaphe est rapportée par Aulu-Gelle (I, 24). Les éditions de cet auteur n'offrent de différence que *tamen etsi*, au lieu de *tametsi* (ou mieux *tam etsi*, car *tam* est élidé) : ce qui fait un sénaire de *sept* pieds ! Il y a dans ce premier vers une faute manifeste : au lieu de *hoc te*, il faut peut-être lire *te hoc*, pour que le vers n'ait pas une syllabe de trop :

Adolescens, tam etsi properas, te hoc saxum rogat.

C'est ainsi que Bothe, grand connaisseur en fait de métrique, a édité ce vers[2]. On pourrait aussi supposer l'addition fautive du mot *hoc*, qui n'est pas indispensable.

7. Cette ligne n'est pas un vers. Il n'est pas rare qu'une pareille indication soit donnée à la fin d'une épitaphe versifiée; mais il est gauche de

1. *Epigrammata antiquæ Urbis*, p. LX. Romæ, 1521. In-4°.
2. *Poetæ scenici Latinorum*, t. V, p. 101.

la placer entre des vers. *Annos* à l'accusatif et *mensibus* à l'ablatif sont aussi d'une grande négligence. La place moins naturelle de *quæ*, qui semble avoir été déterminée par l'intention de commencer un vers, et cette variété même de cas, *annos*, *mensibus*, pourrait faire croire que l'auteur n'a pas voulu ici introduire une ligne de prose. Mais il faudrait faire violence au texte, et probablement altérer la vérité, pour soumettre ce passage aux exigences du mètre, par exemple de cette façon :

Annos quæ vixit viginti et sex mensibus.

On retrancherait ainsi à la défunte *une* année et *un* mois. Il est plus prudent de mettre le grief sur le compte de son mari.

8. Je n'ai pas haute idée de la science de notre versificateur ; cependant il m'en coûte de lui imputer un vers de *sept* pieds. J'aime mieux croire que *natos* a été ajouté par le graveur :

Genuitque ex me tres quos reliquit parvulos.

Il faut joindre *tres parvulos*.

9. *Repleta* est un mot choquant, dont je doute qu'on trouve un exemple en latin. Dans *quartum* la dernière compte pour une brève. A la fin du vers, *obit* est au parfait, pour *obiit*, comme dans ce vers de Lucain (IX, 190) :

Civis *obit*, inquit, multo majoribus impar, etc.

De plus, *mense* n'est pas élidé.

10. *Versorum*, pour *versuum*, est non pas une invention des siècles barbares, mais une réminiscence de l'ancienne langue. Priscien produit à cet égard plusieurs autorités dans un passage curieux (p. 712) : « *Versi* quoque pro *versus*. Laberius in Lacu Averno :

Versorum non numerum numero studuimus.

(Je crois qu'il y a dans ce vers un mot omis :

Versorum *nos* non numerum numero studuimus.)

Valerius in Phormione :

Quid hic cum tragicis *versis* et syrma facis?

Lævius in Polymetris : Omnes sunt denis syllabis *versi*. »

La quatrième déclinaison latine a péri assez tôt, apparemment par un retour à la langue populaire. On en trouve des preuves dans les écrits de basse latinité, et dans l'italien, qui termine en *o* les noms terminés en *us*, de la quatrième déclinaison dans la langue classique : Fruit, *frutto*, au pl. *frutti*. Il y a, à l'embouchure du Tibre, une ville appelée *Porto*, nom qui vient irrégulièrement de *portus*.

On remarquera que la finale de *versorum* n'est pas élidée.

Je dois prévenir que, pour faciliter la lecture de l'acrostiche, l'inscription a ménagé, à chaque vers, un petit espace entre la première et la seconde lettre.

12. Le mot *gratæ* est à double entente. Il doit rester un adjectif tant qu'on n'a pas appris par l'acrostiche que c'est un nom propre.

On lira plus facilement cette épitaphe avec la ponctuation et sous sa forme d'acrostiche :

Vel nunc morando resta, qui perges iter :
Etiam dolentis casus adversos lege,
Mrebius Basileus conjunx quæ scripsi dolens,
Ut scire possis infra scripta pectoris.
Verum bonarum fuit hæc ornata suis;
Innocua, simplex, [quæ] numquam servavit dolum.
Annos quæ vixit XXI et mensibus VII;
Genuitque ex me tres [natos] quos reliquit parvulos.
Repleta quartum utero, mense octavo obit.
Attonitus capita nunc versorum inspice;
Titulum merentis, oro, perlegas libens,
Agnosces nomen conjugis Gratæ meæ.

(*Revue de l'Instruction publique*, 29 mai 1862.)

XVIII

ÉTUDE SUR LE ROLE DE L'ACCENT LATIN DANS LA LANGUE FRANÇAISE,

PAR GASTON PARIS [1].

Voici un ordre d'idées qui a échappé à nos ancêtres. Le dix-septième et le dix-huitième siècle ont bien su que le français dérivait en grande partie du latin, mais ils ont ignoré par quelles métamorphoses cela avait eu lieu ; ils ne se sont pas doutés que cette dérivation eût des lois. Ni les grands auteurs qui ont illustré notre littérature, ni les critiques qui ont donné les règles du goût, ni les grammairiens qui ont étudié les mots, ni la classe nombreuse des gens instruits, ne se sont posé alors le problème grammatical qui, avec tant d'autres problèmes nouveaux, occupe notre siècle.

La persistance de l'accent latin dans les langues néo-latines, tel est le sujet de la thèse que M. Gaston Paris, élève distingué de l'École des Chartes, a présentée et soutenue pour obtenir le grade d'archiviste-paléographe. Ce travail, retouché avant d'être livré à l'impression, et amélioré grâce à de précieux conseils, m'a paru tout à fait digne d'être recommandé à l'intérêt des lecteurs de la *Revue de l'Instruction publique*.

Comme je l'ai dit, la question est familière à notre époque. La publication de tant de textes de l'ancienne langue française a fourni surabondamment, depuis un demi-siècle, les éléments de doctrines grammaticales dont nos pères n'ont pu s'aviser. En France, en Allemagne, on s'occupe de formuler les enseignements contenus dans tous ces monuments des anciens âges. L'accent a particulièrement fixé l'attention des érudits. MM. Diez, Burguy, les regrettables Génin et Chevallet, bien d'autres encore, ont traité ou touché cette matière. M. Littré ne laisse échapper aucune occasion d'éclairer notre vieille langue en signalant l'accent latin, cette lumière de l'étymologie. Il est juste de mentionner aussi l'estimable

1. Chez Franck, rue Richelieu.

ouvrage de MM. Henri Weil et Louis Benloew [1], qui ont répété que « l'accent moderne des idiomes néo-latins est le continuateur de l'ancien accent latin [2]. » Ils ont donné les principales règles de cette transformation, mais ils n'ont pu le faire que sommairement, parce que ce chapitre ne devait occuper que peu de place dans un grand cadre.

Le mérite de M. Gaston Paris est d'avoir réuni dans une centaine de pages le résumé d'une science dont les éléments sont épars et ne se trouvent pas à la portée du commun des gens instruits. Tout en reproduisant les idées de ses maîtres (M. Gaston Paris, élève du savant M. Guessard, a suivi aussi les leçons de M. Diez, l'éminent professeur de Bonn), il les confirme par des observations nouvelles, il les discute et quelquefois les combat, en sorte que son livre atteste à la fois le travail, le savoir et la sagacité.

En voici les divisions : 1° Règles de l'accentuation française ; 2° Persistance de l'accent latin en français ; 3° Du rôle de l'accent dans la composition ; 4° Du rôle de l'accent dans la dérivation ; 5° De l'influence de l'accent sur la nature des voyelles ; 6° Du rôle de l'accent dans la versification française.

Il se présente une première question, que M. G. Paris n'a fait qu'indiquer, et qu'il n'a pas traitée : en quoi il a eu raison. Avant de rechercher dans la langue latine la trace, la raison de l'accent français, il y a lieu de se demander si l'accent tonique existe dans notre langue. Cette question paraîtrait aujourd'hui singulière, presque niaise, mais l'affirmation ne date que de ce siècle. Si depuis bientôt quarante ans je suis revenu bien des fois à la charge, je répète que j'étais redevable de cette notion à deux Italiens, à Scoppa [3] et à M. Mablin, notre savant et excellent maître de conférences à l'Ecole normale [4]. C'est une chose bien étonnante qu'on n'ait point constaté plus tôt une vérité si frappante, qu'une fois énoncée, elle ne trouve pas de contradicteurs! Eh bien, demandez aux critiques du dix-huitième siècle si la langue française a un accent tonique : c'est pitié de les entendre répondre. La *Prosodie françoise* de l'abbé d'Olivet devrait nous apprendre quelque chose sur ce problème. Ecoutez ce qu'elle enseigne : « La prosodie renferme les accents, l'aspiration et la quantité. A l'égard des accents, il n'est pas possible de savoir quels ils étoient autre-

1. *Théorie générale de l'accentuation latine*, etc., par Henri Weil et Louis Benloew, professeurs de Faculté. Paris, chez Durand. 1855.

2. Ouvrage cité, p. 275 et 291.

3. *Traité de la poésie italienne rapportée à la poésie française*, etc., par l'Italien Antonio Scoppa. Paris, 1803.

4. C'est surtout pour nous donner une idée des enclitiques grecques que Mablin prenait des termes de comparaison dans notre langue. *Portez* perd son accent dans *portez-lui*, pour le donner à la dernière syllabe. De même *prenez-le* est accentué sur l'*e* muet. *Vous les verrez*, accent sur la dernière ; *vous les verrez tous*, accent encore sur la dernière, *tous*, aux dépens du verbe *verrez*.

fois, puisque l'accent *imprimé* n'est point l'accent *prosodique* [1]. » Plus loin, il se trouble encore en face de l'accent prosodique. Il n'en vient pas à l'affirmer, et avoue son ignorance de cette façon : « Tout détail plus ample sur notre accent se montre à moi comme un labyrinthe où je craindrois de me perdre. » (P. 37.)

Marmontel en est au même point. « On nous assure que dans le grec et le latin l'accent marquait l'intonation de la voix sur telle et telle syllabe, et c'est ce qu'on appelle *accent prosodique*, distinct de l'*accent oratoire*... Il est pourtant bien difficile de concevoir cet accent prosodique adhérant aux syllabes, à moins que, dans la prononciation animée par les mouvements de l'éloquence, il ne cédât la place à l'accent oratoire; et voici la difficulté... Le choix de ces intonations (dans la déclamation) fait partie de l'art de la prononciation théâtrale et oratoire, et l'on sent bien que, *s'il y avait dans la langue un accent prosodique déterminé et invariable*, le choix des intonations n'aurait plus lieu, ou serait sans cesse contrarié par l'accent. »

Et l'homme qui rédigeait cette rhétorique faisait des opéras-comiques ! Mais il en savait sur ce chapitre plus qu'il ne disait et ne pensait [2].

Tant que nos critiques sont restés dans l'ornière des prosodies anciennes, tant qu'ils ont fait de fausses assimilations, appelant *quantité* ce qui est *accent* dans notre langue, il se trouvaient effectivement dans un dédale inextricable. Voici un exemple frappant des résultats de cette confusion. « Dans le mot *comptant* il y a cette différence, qu'employé comme gérondif, il est long : *Je me suis trompé en comptant de l'argent*, et il est bref quand on l'emploie substantivement ou adverbialement : *Il a du comptant*, *J'aime à payer comptant.* » (D'Olivet, *Prosodie françoise*, p. 83.)

M. Gaston Paris est donc parti d'un fait qui aujourd'hui n'a plus besoin de démonstration, et il a pris le plus ancien français pour y chercher les vestiges de l'accentuation latine. Il en a trouvé qui aujourd'hui sont complétement effacés.

Ainsi notre langue a proscrit absolument l'accent sur l'antépénultième, que de très-vieux textes français conservent encore : *virgene*, *imagine*, *angele*, *ordene*, *ydele*, *glorie*, *istorie*, etc. M. Paris a réuni fort à propos un très-grand nombre d'exemples de ce genre, empruntés, bien entendu, à des poëtes, afin qu'il fût bien établi que *virgene* (plus tard *virge*, *vierge*) ne compte que pour une syllabe, plus une muette [3]. *Angle*, au lieu de *ange*, est une forme plus exacte, qui s'est conservée dans quelques noms pro-

1. *Prosodie françoise*, p. 10. (Édition de 1810.)

2. Si j'en avais le loisir, je montrerais que Grétry, malgré un langage inexact, a parfaitement compris la question de l'accent. Et quand il fournissait à Marmontel un chant tout fait, le priant d'y adapter des paroles, le premier soin du poëte était d'avoir égard à l'accent tonique, déjà marqué par le musicien.

3. Le spirituel et laborieux Génin n'a pas manqué d'indiquer ce reste d'une accentuation dactylique dans son Précis sur la versification de *Roland*, p. XXXVII et CLVII.

pres [1]. *Ydele* (prononcez *idle*, qu'on trouve aussi dans les vieux textes) est la transcription analogique du mot *idole ;* car il faut remarquer que l'accent grec, sur l'antépénultième, a de bonne heure prédominé chez les Latins, dont il violait la règle. Les poëtes chrétiens font généralement, mais incorrectement, un dactyle de *idola*. Le mot moderne *idole* accentue suivant la règle latine, puisque la pénultième était originairement longue. *Glorie*, avec la première accentuée, se rapproche beaucoup de la prononciation actuelle *gloire*.

Ce sont là des mots pour ainsi dire retardataires, qu'on doit enregistrer, mais dont il ne faut pas augmenter beaucoup le nombre par l'imagination. En général, c'était plutôt une question d'orthographe que de prononciation.

On trouve assez anciennement le mot *nobile*, transcrit savamment du latin, et faisant concurrence à la forme populaire *noble :*

Et Baduin, le *nobile* baron.
(*Girard de Viane*, p. 73. Cf. p. 2 et 134.)

Je ne pense pas qu'au treizième siècle on fît la faute d'accentuer ici la pénultième. L'accent restait sur la première, et l'on prononçait, avec deux muettes, à peu près comme s'il y avait *no-be-le*.

M. Gaston Paris passe en revue les déclinaisons latines, et déduit de chacune la formation moderne. Nous avons quelques réserves à faire relativement à la première déclinaison : nous y reviendrons plus loin. La déclinaison imparisyllabique est de beaucoup la plus curieuse, en ce qu'elle offre dans l'origine une double formation de mots, et qu'elle a opéré dans le passage de l'état ancien à l'état moderne des altérations plus fortes. La double dérivation des substantifs, calqués tantôt sur le nominatif latin, tantôt et bien plus souvent sur l'accusatif, est un principe lumineux et fécond que Raynouard a popularisé. *Cantor-cantorem*, *pastor-pastorem*, ont donné *chantre-chanteur*, *pâtre-pasteur*, et les vieux textes ne confondent pas la forme du nominatif et celle des cas obliques. M. Gaston Paris poursuit dans tous ses détails la démonstration de cette importante vérité (p. 48 à 55).

Il traite ensuite de l'*adjectif*, du *comparatif* et du *superlatif*. Le latin *altissimus* donne le vieux français *altisme* [2]. On eût pu ajouter *hautisme*, que l'aspiration de l'*h* place dans un cas différent relativement au mot qui précède :

Qui Deu ne croient lo roi de majesté
Ne sa mère *hautisme*.
(*Aimery de Narbonne.*)

1. *Angle, Angles, Les Angles*, sont des noms de localités. *Angles*, avec l's du nominatif, est aussi un nom d'homme. *Anglès* me paraît être le même mot.

2. Cette forme, la plus ancienne, est aussi dans la Chanson de Roland (p. 227) : *Puis sunt muntez sus el paleis altisme*. Le superlatif *altissime* est un mot nouveau.

Quoique *pesme* soit bien commun, j'aurais voulu voir produire l'autorité de la Chanson de Roland, puisque ce texte fort répandu rend les vérifications très-faciles :

> Li rois est fiers e sis curages *pesmes*.
> (P. 7, éd. Génin.)

Au chapitre de l'*article* et du *pronom* (p. 59), M. Gaston Paris dit, avec tout le monde, que « les comiques latins comptent la première syllabe de *ille*, *illa*, *illum*, comme brève. » Je crois l'avoir dit moi-même : cependant aujourd'hui j'expliquerais plutôt ces deux brèves par une longue, et cela au moyen d'une syncope, puisque les syncopes sont si fréquentes dans le langage familier. Ainsi *ille vadit* donnerait pour le premier pied d'un iambique un *spondée*, au lieu d'un *crétique*. *Ille vadit*, *Illa vadit*, équivalent, suivant moi, à *Il va*, *Ell' va*.

Je passe à la conjugaison, partie fort intéressante dans le travail de M. Gaston Paris.

Je me séparerai de lui et de M. Diez à propos d'une classification des verbes. « J'adopte, dit-il, la division des formes latines et romanes en *fortes* et *faibles*... parce qu'elle est commode et claire. Les formes fortes sont celles qui accentuent le radical, les formes faibles celles qui accentuent la terminaison : *crescere*, *dicitis*, *tenui*, sont des formes fortes ; *dormire*, *debétis*, *amávi*, sont des formes faibles [1]. » Je sais qu'on est libre de créer une classification quand elle présente de l'avantage ; mais ici cette nécessité ne me frappe pas, et je trouve de l'inconvénient à être amené par un système à écrire une phrase comme celle-ci : « La deuxième conjugaison a l'infinitif *faible* [2] en latin, *debére*, *tenére*. » (P. 67.) Si l'on n'est pas initié au système, on croira que cette phrase dit le contraire de la vérité. Dans la réalité, il n'y a pas de différence essentielle entre *debére* et *créscere* au point de vue de la transcription du latin en français (*devoir*, *croître*), mais il y a de la différence entre *réduire* et *fuir*. Je vois d'un côté des verbes français à formation régulière, de l'autre des verbes à formation irrégulière.

La première conjugaison offre peu d'anomalies. Je lis dans l'étude de M. Gaston Paris : « M. Diez, et, d'après lui, MM. Weil et Benloew, disent que l'accent placé sur l'antépénultième à l'indicatif présent avance d'une syllabe ; ils citent des verbes comme *imagine*, *répute*, *récite*. Ces verbes sont modernes, et l'ancienne langue ne déplaçait nullement l'accent dans ce cas ; elle disait *couche*, *comble*, *forge*, de *cólloco*, *cúmulo*, *fábrico*. » Cette opinion ne me paraît pas soutenable. M. Paris ne s'aperçoit pas qu'il cite des verbes tout à fait en dehors de la question : *comble* n'est pas réduit à deux syllabes pour représenter exactement l'accent de *cúmulat*,

1. M. Burguy n'adopte pas cette division.
2. Réciproquement M. Diez appelle *quærere*, *currere* des infinitifs *forts*. (M. Paris, p. 68.)

mais bien parce qu'il est l'indicatif présent de *combler*, lequel a subi lui-même la grande opération. Or ces verbes syncopés sont très-peu nombreux, et il est impossible de prétendre que nos pères du onzième siècle auraient soumis à la règle générale *imagine*, *répute*, *récite*, *répète*, *mérite*, *médite*, *hésite*, *communique*, *explique*, etc. C'est pourtant appliquée à ces verbes que la règle de la persistance de l'accent serait frappante. Mais, objecte-on, ces verbes sont plus modernes. Je le veux bien ; mais il n'en est pas moins vrai que, dès qu'ils ont eu un indicatif présent, il s'est formé avec déplacement de l'accent, comme l'établit M. Diez.

C'est aux trois autres conjugaisons que la confusion arrive, et certains exemples de cette confusion datent de l'antiquité. Le grammairien Nonius Marcellus a déjà un chapitre intitulé : *De mutatis conjugationibus*. On y voit *fervit, fulgit ; audibo, expedibo; dicebo, vivebo*. Il est fort probable que ces irrégularités, constatées dans les plus anciens auteurs, étaient un reste de la langue populaire ou rustique. Après la chute de l'empire romain, la conjugaison devient un véritable chaos, tant à cause de l'ignorance universelle que de l'invasion de toutes les fautes archaïques et provinciales. De là les nombreuses irrégularités que nous offrent les langues néo-latines dans la transcription des verbes latins.

1° Beaucoup de verbes de la deuxième conjugaison latine étaient devenus de la troisième lors de la formation de nos langues : *répondre*, *plaire*, *taire*, *nuire*, *rire*, *voir*, etc. De même en italien, en provençal.

2° Des verbes de la troisième conjugaison latine étaient devenus de la deuxième : d'où *recevoir*, *concevoir*, *pleuvoir*, etc.

3° Beaucoup de verbes de la troisième étaient devenus de la quatrième : *offrir*, *souffrir* (*offerire*, *sufferire*), *faillir*, *quérir* [1], *fouir*, etc. Ici encore on trouve quelques réminiscences du passé. Les textes latins fournissent ou les grammairiens ont noté *parire* pour *parere* (dans Ennius), *fodire* [2] pour *fodere*, *moriri* pour *mori*, etc. On n'a pas remarqué, je crois, que les verbes de la troisième conjugaison mixte ont les premiers donné lieu à une confusion facile : dans ces verbes, comme dans ceux de la quatrième, le présent de l'indicatif est en *io* et le supin en *itum*. Notre verbe *fuir* [3] vient, non pas de *fugere*, mais de *fugire*, que nous trouvons dans les autres langues néo-latines [4]. De même *rapio* nous a donné *ravir* (en italien *rapire*, *rapito*, d'où *rapitore ;* en roman et en espagnol *rapar*). Mais pour nos verbes en *ir* il ne faut pas toujours supposer des désinences latines en

1. Le participe *quæsitus* appartient à un verbe de la quatrième.

2. C'est de *fodire* que vient *fouir*, et non de la forme *fodiscere*, que suppose M. Paris, p. 70.

3. Ce mot me rappelle que j'ai une petite réclamation à adresser à M. Gaston Paris. Il me reproche, p. 20, d'avoir fait écrire à Villon : *Mais quoi ! je fuïois l'escole*, au lieu de : *Mais quoi ! je fuioie l'escole*. En quoi il a parfaitement raison. Mais j'ai à répondre que, depuis douze ans, cette faute a disparu de mon ouvrage. Voy. *Traité de Versification française*, p. 431 et 433, deuxième édition. 1850. In-8°.

4. Roman *fugir*, ital. *fuggir*, espagn. *huir*.

ire. Beaucoup d'entre eux, suivant la juste remarque de M. Diez, viennent des inchoatifs en *esco* (changés presque toujours, il faut en faire la remarque, en *isco* dans la basse latinité) : *gemiscere*, gémir ; *floriscere*, fleurir ; *fremiscere*, frémir ; *evaniscere*, s'évanouir ; *viridiscere*, verdir, etc. *Capesso* est devenu *capisso*, et chez les Italiens *capisco*, enfin *capire*.

La classification que j'ai critiquée a encore le tort d'écarter certaines comparaisons curieuses, lorsque des verbes, dans la transition, ont changé de conjugaison, mais n'ont pas changé d'accent. Ainsi le latin *finire* nous a donné *finer* (nous avons conservé *confiner*), et réciproquement *jacére* a produit *gésir*.

Avant de quitter le verbe, je relèverai quelques petites inexactitudes, par exemple l'étymologie de *coudre*, que M. Paris, après bien d'autres, Raynouard en tête, dérive de *consuere*. Cette étymologie est éloignée et forcée [1], quand on a *cusire* dans Du Cange et ailleurs. J'en ai cité plusieurs exemples, extraits de Glossaires, dans mon *Addenda Lexicis latinis*. Le mot français, avec sa finale muette, vient exactement de la forme *cusere*, de la troisième conjugaison, que donne aussi Du Cange, et qu'on voit dans le Glossaire arabico-latin : *Coso* (*cuso*), *insuo*. L'italien a retenu la quatrième conjugaison : *cucire*, anciennement *cuscire* [2].

Je signalerai encore à M. Paris une syncope qu'il relate dans une note (p. 72) : *cantârunt*, *dormîrunt*. Mais ce dernier mot n'est pas latin.

Enfin, à la page 81, il reproche au subjonctif du verbe *pouvoir* (lequel a gardé le bon accent au singulier : *póssim*, *puisse*) de s'être écarté de la règle au pluriel : *póssimus-puissións*, *póssitis-puissiez*. Mais cette anomalie n'existe pas, puisque les Latins accentuaient la longue *possîmus*, *possîtis* [3].

Dans le chapitre suivant, on trouvera un très-bon article sur les *suffixes* et leur passage du latin en français. J'aurais fait grâce à l'auteur de la désinence *acus*, puisqu'il ne cite aucun exemple à l'appui ; mais je ne saurais lui passer de la ranger parmi les suffixes *non accentués* en latin. Il est au contraire *accentué*, par la raison que l'*a* est long. *Opacus* nous a donné *opaque*. Que ce mot soit plus moderne, cela ne fait rien pour la question. De même *merus* a produit *meracus*, et de *ebrius* vient le mot populaire *ebriacus* (dans Plaute), qui persiste dans l'italien *ubbriaco*.

Je reviens maintenant à un point dont j'ai remis la discussion pour ne pas scinder l'analyse qui m'occupait.

Il est incontestable qu'il existe dans nos plus anciens textes des traces du génitif pluriel latin de la seconde déclinaison, *orum* (p. 33). Il suffit de citer l'exemple le plus fréquent : *paienur* et *paienor* (*paganorum*).

1. Quoique la confusion de l'*n* avec l'*u* ne soit pas sans exemple, c'est une explication à laquelle il ne faut recourir qu'en désespoir de cause.

2. Voici les différentes formes néo-latines, données par Raynouard. Roman : *coser, cozer, cozir, cusir ;* catal. *cosir ;* espagn. *cosir ;* portug. *cozer ;* ital. *cucire*.

3. Et cela était nécessaire, puisque *possimus* est pour *possiemus*.

Mais pour le génitif pluriel de la première déclinaison, la chose n'est rien moins que prouvée. M. Gaston Paris affirme [1] *pascor* (*pascharum*), *chandeleur* (*candelarum*), et donne avec doute *tenebror* (*tenebrarum*), *erbour* (*herbarum*). Mais aucun de ces exemples ne me semble propre à fonder une telle doctrine.

1° La flexion *or*, représentant *arum* dans *pascor*, serait un fait bien étrange. Je vois ici le génitif *pascorum*, pour *pascuorum* [2], d'après l'opinion de Du Cange :

Au novel temps *pascour* que florist l'aubespine.

C'est-à-dire, au temps de la *verdure*, de l'herbe nouvelle.

2° Quant à *chandeleur*, pour en trouver l'étymologie, il faudrait en savoir l'orthographe. D'après Du Cange, on disait aussi : *candeliere* (*candelaria*) ; une charte du treizième siècle, qui donne *festum candelosæ*, autorise la forme *candeleuse* ou *chandeleuse*, d'autant plus que *la candelosa* se trouve aussi dans un passage des Ordonnances des Rois de France, cité par Raynouard [3]. Ménage reconnaît également *chandeleur* et *chandeleuse*. Tout cela est fort obscur, et je ne m'étonne pas que personne n'ait tranché cette question d'origine. Je crois que *chandeleuse* est le vrai mot.

3° L'auteur, ne songeant qu'à *tenebræ*, a raison de dire qu'on n'ajoute pas à un substantif le suffixe *eur*. Mais il s'agit du substantif *tenebror*, *oris* (ténébrosité). Ce mot est roman, italien, français. Raynouard en donne plusieurs exemples, entre autres celui-ci, d'Alain Chartier :

Et en prison et *ténébreur*
De langueur.

4° Voici surtout pourquoi j'ai cru devoir insister sur ce passage : « *Erbour*, dit l'auteur, me paraît être originairement le génitif pluriel de *herba*. De là le mot *herboriste*, qu'on a si souvent critiqué, et auquel on a voulu substituer le mot *arboriste*, fait par des gens qui ne connaissaient pas l'origine du vocable, et voulaient lui en substituer un autre dénué de sens. »

A cela j'ai bien des objections à faire. 1° *Erbour* est, en tous cas, un mot très-rare, dont on ne cite même qu'un exemple. Il serait singulier qu'on l'eût découvert à point pour former un mot français. 2° Il n'est pas ordinaire à notre langue de tirer des noms du génitif pluriel latin. 3° *Arboriste* n'est pas tout à fait *dénué de sens ;* mais *herboriste* est certainement un mot affreusement barbare. La médecine tire beaucoup de remèdes des arbustes, qu'on ne peut guère appeler *herbes ;* les écorces

1. Je ne fais pas de différence entre les opinions personnelles de M. Paris et celles dont il prend la responsabilité.

2. Les adjectifs en *uus* s'écrivaient primitivement par un seul *u*, *pascus*, *promiscus*, *dividus*.

3. Il cite aussi le catalan *candelara*, qui produirait *chandelaire*.

d'arbres ne sont pas non plus inutiles. 4° Si *herboriste* vient d'un mot aussi vieux que *erbour*, il est donc lui-même un mot fort ancien : alors il serait à propos de produire quelque citation.

Il est facile de savoir l'âge de nos mots en *iste*. C'est une terminaison grecque, qui, entre les mains des savants, a formé, au seizième siècle, une foule de mots hybrides. Si l'on trouvait plus tôt des mots avec ce suffixe, c'est qu'ils seraient grecs et de bon aloi, comme *antagoniste*, *botaniste*, *exorciste*, *organiste*, *sophiste*. Mais avec les guerres de religion on voit naître *papiste*, *calviniste*, etc. Le nombre de ces mots est aujourd'hui très-considérable.

Au seizième siècle, et dans la première moitié du dix-septième, on n'a guère connu que *arboriste*, *arboriser*. L'exemple de La Fontaine (V, 8) est célèbre :

> Chacun à son métier doit toujours s'attacher :
> Tu veux faire ici l'*arboriste*[1],
> Et ne fus jamais que boucher.

Telle est la leçon que présentent d'une manière invariable les éditions données par l'auteur. Était-ce un archaïsme ? ou une mauvaise prononciation provinciale ? Nullement.

Dans une petite pièce de vers intitulée : *Le Songe*, et imprimée en 1616 (sans nom ni lieu), je trouve ces vers :

> Mais las ! estant pris à la piste,
> Il jure qu'il est *arboriste*,
> Et qu'il ne fouille sans raison, etc.

Je sais que M. Littré, tout en réservant l'article de son Dictionnaire pour *herboriste*, à l'exemple de l'Académie, cite au mot *arboriste* le vers de La Fontaine. Il ajoute le titre donné en 1635 à Vespasien Robin : « Vespasien Robin, *arboriste* du roi Louis XIII. » M. Littré fait observer que cette forme ancienne s'est maintenue dans le peuple[2].

Le *Dictionnaire françois* de Richelet (1680) renvoie *arboriste*, *arboriser* à *herboriste*, *herboriser*. Le Dictionnaire de Trévoux (1752) enregistre encore, avec renvoi, *arboriser*, *arboriste*. Mais il y a mieux : le Dictionnaire de l'Académie, qui sans doute a été pour beaucoup dans la réforme, laisse encore échapper cet aveu dans sa première édition (1694) : « *Herboriser*... On prononce aussi *arboriser*[3]. »

Cette question a été traitée avec supériorité par La Curne de Sainte-

1. C'est bien ici le lieu de dire que les éditeurs qui *substituent* le mot *herboriste* prétendent corriger le poëte.

2. Je trouve encore ce mot au dix-huitième siècle, mais en Belgique et avec le sens de « pépiniériste. » *Manuel de l'arboriste et du forestier belgiques*, par M. Poederlé l'aîné. Bruxelles, 1772. In-12.

3. Au mot *Herboriser*, Littré dit que *Arboriste* est un barbarisme. Il est bien indulgent pour *Herboriste*, qui n'existe que pour avoir emprunté le costume de *Arbor*.

Palaye dans l'essai de *Glossaire de l'ancienne langue françoise* qu'il a rédigé vers le milieu du siècle dernier. Il est bien regrettable que ce savant spécimen s'arrête au mot *Asseureté*.

« ARBORISER. On ne croit point qu'*arboliser* et *arboriser* soient des altérations d'*herboriser* et *herboliser* [1]... Il est plus vraisemblable qu'en étendant l'acception du substantif *arbre*, en latin *arbor*, à toute espèce de plante, boiseuse ou non boiseuse [2], on en aura formé le verbe primitif *arboriser*, qui signifioit : Chercher à connoître la nature et la vertu des arbres, des arbrisseaux, des arbustes et des herbes; chercher à connoître la nature et la vertu des plantes ; chercher des plantes en général. (Passants par quelques prez ou aultres lieux herbus, visitoient les *arbres et plantes*... et en emportoient leurs pleines mains au logis : desquelles avoit la charge... Rhizotome, ensemble des... instrumens requis à *arborizer*... S'il advenoit que l'aer feust pluvieux et intempéré... au lieu d'*arboriser*, visitoient les boutiques de drogueurs, herbiers [3] et apothicaires.) Rabelais, t. I, p. 167, 169 et 171. Voy. Cotgrave et Oudin, Diction. Ainsi le verbe *herboriser*, qui subsiste, pourroit être une altération de l'ancien verbe *arboriser*. »

« ARBORISTE. Il semble qu'on ait méconnu la possibilité d'étendre l'acception du substantif *arbre* à toute espèce de *plante*, lorsqu'à raison de ce que les *arbres*, les *arbrisseaux* et les *arbustes* intéressoient moins que les *herbes* et les *simples* la curiosité des botanistes, on a imaginé qu'au lieu d'*arboriste* et d'*arboriser*, il falloit écrire *herboriser* et *herboriste*. On prouve cependant par une citation de Rabelais qu'*arboriser* c'étoit *visiter les arbres et les plantes*, par conséquent les *herbes*, les *simples*, dont la connoissance est l'objet plus particulier de la botanique. De là *arboriste* aura signifié la même chose que *herbeur*, *herbier* et *herbiste*, mots formés du substantif *herbe ;* mais dans *herboriste*, on ne voit qu'une altération du primitif *arboriste*. »

[« *Herboriste*, qui est aujourd'hui... le seul mot d'usage, ne s'est introduit que par la réflexion qu'on a faite que, puisque c'étoient les *herbes* qu'on cherchoit, et non pas les *arbres*, on devoit écrire *herboriste*, et non pas *arboriste :* en quoi l'on n'a pas pris garde que les deux dernières syllabes du mot sont des preuves convaincantes de l'ancienne orthographe. »] Rabelais, t. I, p. 168 ; note de Le Duchat.

La Curne de Sainte-Palaye finit en citant le passage de La Fontaine.

1. Mot que Ménage patronne, comme tout ce qui est improbable.

2. Je ferai remarquer qu'*herboriste* est impropre pour les substances si nombreuses extraites des *arbres*. Il faut donc qu'il y ait impropriété dans l'un et l'autre cas, quand on demande au mot toute la compréhension qu'il doit avoir.

3. *Herbier*, voilà le vrai mot : *herbarius*. Il est dans Nicot : « Herbier, *herbarius*, » et aussi dans le *Nomenclator* de Junius : « *Herbarius*... herbier... ῥιζοτόμος. » Ce mot latin est souvent dans Pline, et Littré le traduit par *herboriste*. Il est regrettable que *herbier* ait été accaparé par *herbarium*.

Je terminerai ce que j'ai à dire sur ce point en signalant un exemple qui rend très-problématique l'admission du génitif pluriel féminin dans les langues néo-latines, c'est le pronom italien *loro* (*illorum*), représenté par notre pronom *leur*. A aucune époque, je pense, on n'a dit *laro* (*illarum*), et le masculin sert ici aux deux genres, de même qu'en français.

J'ai lu avec un grand plaisir la brochure de M. Gaston Paris, et j'ai voulu l'examiner ici avec l'attention qu'elle m'a paru mériter. Je la recommande particulièrement aux professeurs de nos lycées et colléges, car les enseignements qu'elle contient ont encore besoin d'être vulgarisés, et les livres manquent où ces principes soient rassemblés dans un cadre réduit. Une cause d'irréparable faiblesse chez nos plus célèbres grammairiens, depuis Vaugelas jusqu'à Beauzée, est d'avoir ignoré les origines de notre langue : ici la logique ne peut tenir lieu de l'histoire. Il reste encore bien des déductions à tirer de tous les anciens textes français qui ont été publiés dans notre siècle. M. Gaston Paris doit prendre place parmi les propagateurs des saines doctrines. Sans doute son travail n'est qu'un essai, mais c'est un essai méthodique et substantiel. Sans doute M. Paris a beaucoup emprunté, mais dans ses emprunts on trouve un cachet individuel. Sans doute il a fait des faux pas, mais j'ai remarqué que le bon moyen de ne pas faire de faux pas, c'est de ne pas marcher. Il voudra populariser en France les idées puisées dans un docte enseignement. L'infatigable Chevallet, qui n'a pas joui de l'estime légitimement acquise à une vaste et consciencieuse publication, est aussi un modèle digne d'émulation. Le début de M. Gaston Paris est d'un heureux augure. D'ailleurs l'intérêt de la science n'est pas son seul aiguillon : il porte un nom qui oblige.

(*Revue de l'Instruction publique*, 24 juillet 1862.)

XIX

UNE ANCIENNE CHANSON PICARDE.

Depuis que notre siècle s'est mis à approfondir notre langue, il a pris en grande considération les patois. Non-seulement ils sont des éléments de la langue, et comme tels ils ont droit de n'être pas négligés, mais ils en éclairent singulièrement les origines. Un motif puissant doit encore en conseiller l'étude, c'est que les dialectes provinciaux périssent de toute part, comme les costumes provinciaux. Les chemins de fer n'auront pas peu contribué à en précipiter la ruine.

Je transcris en faveur des curieux une chanson en patois picard, que j'ai trouvée dans un vieux recueil de chansons notées (Caen, 1615). Comme les livres imprimés à cette époque sont généralement incorrects, peut-être le texte que je copie contient-il quelques fautes. Je laisse aux Picards le soin de les corriger.

J'ay aimé une jeune fille
D'un grand moyen.
Sen père si me l'a donnée,
O n'en veut rien.

Quand je party de men village
Pour l'aller vais,
J'estois vestu de pied en cappe
Comme un Englois.

J'avois un biau cappiau de paille
Long et poinctu;
Y n'y avoit[1] homme en men village
Qui n'en ait ieu.

J'avois un biau collet de telle
Gros et carray,
Avec une bonne fichelle
Pour l'attaquay.

1. L'*y* semble de trop. Peut-être prononçait-on comme on l'entend quelquefois, *gniavait*.

J'avois un biau pourpoint de telle,
Un biau blanchet,
Attaquay devant ma fourchelle [1]
D'un fin lachet.

J'avois une belle quemise
Au poinct percier,
Un moucheux à quatre cornières
Bien appliquay.

J'avois une belle chainture
D'un quieur bouilly,
Les couteaux et aussi la gayne,
Le chauchepied.

J'avois le pu biau haut de chauche,
D'un fin burel;
Y n'y avoit point à men village
Pu biau hardel.

J'avois une belle gargache
D'un fin coutil,
Passementée avau les gambes
D'un biau nerfil.

J'avois de biaux gartiers de laine
Rouges et verts,
Qui me balloient avau les jambes
Jusqu'aux mollets.

J'avois de biaux sollets de vacque
Bien avenans,
Attaquez de bonne couroie
D'un biau quieur blancq.

On voit dans le cinquième couplet le mot *fourchelle*, sur lequel j'appellerai l'attention, et que je recommande à M. Littré, non pas seulement parce qu'il se trouve dans un livre imprimé du temps de Louis XIII, mais parce qu'il a été remplacé, à tort, selon moi, par un autre mot très-voisin.

D'abord le même recueil le reproduit plusieurs fois :

Ne laisse entrer en ma *fourcelle* (*sic*)
Breuvage, s'il n'est excellent.....

Voici bon cidre nouveau :
Je croy qu'il est fait sans eau :
Il est chaud à la *fourcelle*.....

Vien donc, vin de couleur belle,
Me rechauffer la *fourcelle*.

1. Puisqu'on dit *fourche*, *fourchelle* est un diminutif bien naturel.

Fourcelle ou *fourchelle*, le creux de l'estomac.

Le Dictionnaire de l'Académie n'a pas ce mot[1]; le Supplément (1842) nous donne : « *Forcel* (vieux langage), estomac; poitrine; ventre. » Je ne peux m'expliquer ni ce prétendu masculin, ni cette terminaison masculine.

On lit dans le *Thrésor de la langue françoise* par Nicot (1606) : « La fourcelle d'un homme, *claves sive claviculæ.* » Et dans l'*Inventaire des deux langues*, par Monet (1636) : « Fourcèle, le haut fourché de l'os de la poitrine, *jugulum.* Fourcèle, poitrine, selon le vulgaire; *hoc pectus.* »

C'est à Richelet qu'il faut s'adresser pour avoir sur ce mot des renseignements satisfaisants :

« FOURCELLE. Ancien mot. Joinville s'en est servi : Il me demanda une fois en Chypre pourquoy je ne mettoye de l'eau en mon vin; et je luy respondy que ce faisoient les medecins et chirurgiens, qui me disoient que j'avoie une grosse teste et une froide fourchelle, etc. Le Roman de Perceval :

Le fiert au pis de la mamelle,
Le fer li met en la fourcelle,
Le cuer li trenche, mort l'abat.

« *La fourcelle* c'est la poitrine. »

Un poëte du XV^e^ siècle, Olivier de la Marche, parle d'un vêtement de femme nommé *pièce*, qui descendait du cou jusqu'à la ceinture, en couvrant seulement la moitié de la poitrine :

La pièce queuvre le cuer et la forcelle[2].

Hadrianus Junius (*Nomenclator*, 1577) : « Ensiforme os, quod finit sternum et pectus. *Gall.* La fourcelle. *Ital.* La forcella del stomacho. »

Je crois que ce mot n'était pas tellement tombé en désuétude que l'Académie n'eût pu l'enregistrer encore, ainsi que tant d'autres bien plus vieillis. Elle l'aurait fait sans doute si un autre mot ne se fût dans l'usage substitué à celui-là, je veux dire *fourchette*. Suivant l'Académie, *fourchette* est « le petit os divisé en deux branches, qui est entre les deux ailes d'une volaille. Populaire : la *fourchette* de l'estomac, le brechet. »

Fourcelle et *fourchette* sont deux diminutifs de *fourche*, mais le choix ici ne me semble pas indifférent.

Fourchelle est formé rigoureusement du latin *furcilla*, qui représente parfaitement l'os dont il s'agit. Cette prétendue *fourchette* de l'estomac s'appelle en italien *forcella*[3], et non *forchetta*.

1. Ni celui de Furetière.
2. Jules Quicherat, *Histoire du Costume en France*, p. 335.
3. Voici la définition du Dictionnaire de la Crusca : « *Forcella*, la bocca dello stomacho, *dove* finiscono le costole. »

— 38 —

Fourcelle, on l'a vu déjà, est un mot très-ancien. Il se trouve aussi dans le roman d'Athis (treizième siècle) :

Si la retrait (la lance) de la bouelle,
Lui espandant sur la fourcelle.....

La bonne brogne desclavele,
Un cop li fiert **soubs** la fourcelle.

Et même dans la Chanson de Roland (éd. Génin, p. 109) :

L'osberc lui fausse de dessus la gonelle,
Si l'fiert el piz entre les dous furceles.

Fourcelle était encore usité au commencement du XVI^e^ siècle, comme l'atteste l'indication du mot *fourcelle* donné par Palsgrave comme traduction à un mot anglais : « *Brest of a man.* Fourcelle, s. f. » (P. 201, éd. de Génin.)

(*Revue de l'Instruction publique*, 5 mars 1863.)

1^er^ *P. S.* Le mot *fourchette* est un autre dérivé du latin *furca*, *fourche*, mais c'est un diminutif formé par les Italiens, *forchetta*, d'après un système de leur langue. Je ne vois pas dans les dictionnaires italiens que *forchetta* soit pris comme synonyme de *forcella*. Ils l'entendent dans le sens ordinaire, l'instrument de ménage auquel nous donnons aussi ce nom. Le Dictionnaire de l'Académie de 1694, qui n'a pas le mot *fourcelle*, ne donne pas à *fourchette* le sens de l'os du sternum. On peut, ce me semble, attribuer la confusion de ces deux mots à l'influence des cours italiennes, qui ont laissé plus d'une trace dans notre langage. Le dictionnaire de Nicot nous en donne le premier exemple : « L'office des *fourcelles* ou *fourchettes* est assez déclaré par les noms susdits. » Le mot impropre, une fois essayé, devait triompher, car il remplaçait un mot vieilli et devenu obscur.

Je regrette que M. Littré n'ait pas consigné, à sa place légitime, un mot qui s'imprimait encore au XVII^e^ siècle. Il l'a mentionné à la fin de *fourchette*, à une place où personne ne le verra, et il s'est privé du plaisir d'indiquer la précieuse étymologie : *Fourcelle*, du latin *furcilla*. Cette petite addition n'est pas dans son Supplément.

Pour moi, je range *fourchette*, avec son sens détourné, parmi les erreurs populaires.

J'ai déjà plaidé précédemment une cause analogue, opposant l'ancien mot *jeunette* à l'emploi abusif de *jeunesse*. Voyez le N° IV.

L'Académie, dans son édition récente, n'enregistre pas *fourcelle*, mot si bien patronné par Richelet, et adopte le mot *populaire*, la *fourchette* de l'estomac.

2° *P. S.* Qu'on me permette une petite digression à propos d'un mot qui a le même sens que *fourcelle*, et qui se trouve dans Furetière : c'est *brechet* ou *brichet*. Le premier a prévalu dans les dictionnaires, et ils ont égaré M. Littré. C'est *brichet* qui doit avoir la préférence.

Le Dictionnaire de l'Académie dans sa dernière édition n'enregistre, comme par le passé, que *brechet*, en notant que le mot est *familier*. Mais *brichet* n'est pas mentionné. M. Littré ne reconnaît que le même mot; mais dans les deux exemples qu'il rapporte, l'un du *Ménagier*, l'autre d'Ambroise Paré, il y a *brichet*. L'étymologie anglaise qu'il donne, *brisket*, paraît évidente. J'ai vu avec plaisir que dans son Supplément il a mis un exemple très-important, de Molière (*Festin de Pierre*, II, 1), qui m'avait frappé, et dont j'avais pris note. Il est utile de le transcrire : « En glieu de pourpoint, de petites brassières, qui ne leu venont pas jusqu'au *brichet*. » Mon édition porte cette note : « Le creux qui est en haut de l'estomac. Ce mot dérive de l'allemand *brechen*, rompre, couper. MÉN. » Pauvre Ménage ! voilà une de ses trouvailles ordinaires. Du moins, d'après lui, on prononçait *brichet* à Paris.

Voilà donc une nouvelle autorité en faveur de *brichet*. Pour éclaircir un mot archaïque, il faut remonter aux sources les plus reculées. L'Académie française de 1694 a plus droit d'être entendue que celle de 1835 et de 1878. Je copie son article. « Brichet ou Brechet, partie de la poitrine où aboutissent les côtes. *Il a mal au brichet. Cet enfant a le brichet chu.* Ce dernier ne se dit que parmy le peuple. » Puisque, d'après Ménage, on prononçait *brichet* à Paris, et que l'Académie écrit *brichet* dans ses exemples, en donnant une mauvaise note à *brechet*, la balance doit pencher du côté du premier.

Mais remontons plus haut. Le *Thrésor de la langue françoise* de Nicot (1606) donne : « BRICHET, *pectus, sternum.* » *Brechet* ne s'y trouve pas. Le *Petit Thrésor des mots françois* par Morel (1604) donne la même orthographe et la même rédaction. Même silence sur *brechet*.

Il paraît résulter de toutes ces citations que *brichet* est le vrai mot, dont *brechet* est une altération.

Et pourquoi ne pas écrire *bréchet*? Est-ce que le groupe *che* peut être précédé d'un *e* muet? c'est à peine si cela peut se prononcer[1]. Mais la confusion entre *brichet* et *bréchet* est toute simple. L'autorité de la dernière édition de l'Académie est nulle ici, et il appartenait à M. Littré, sinon de corriger la faute, puisqu'en principe il ne se le permet pas, mais de la signaler. En 1835 l'Académie a cru bien faire de reproduire fidèlement l'édition de 1694, oubliant que cette édition omet le plus souvent, comme on faisait alors, l'accent sur les *e* : on y lit tout à côté, *breche* sans accent.

1. Aussi disons-nous *mèche, flèche, ébréché, émèché, déchet.*

Nous voyons dans la même édition *brevet, bréviaire*[1], singularité inexplicable puisque l'étymologie est la même. L'*é* fermé de *bréchet* est confirmé par les noms propres *Béchard*, *Béchet*, *Béchu*, *Breschet*. Mais cela n'a pas d'importance, puisque le vrai mot est *brichet*.

En finissant, je trouve une nouvelle autorité en faveur de *fourcelle*. C'est le Dictionnaire français-anglais (*A French and English Dictionary*) de Cotgrave, 1660 : « *Forcele*, *Fourcelle*, brichet, the bruket or breast-piece. »

1. Celle de 1878 écrit de même *bréviaire*. Les exemples sont *Bréviaire romain*. *Bréviaire de Paris*. Ce qui paraîtrait aujourd'hui une petite malice.

XX

UN PASSAGE D'AFRANIUS EXPLIQUÉ ET CORRIGÉ.

1.

Nonius Marcellus nous a conservé (p. 2, éd. Merc.) une pensée d'Afranius[1] exprimée en cinq jolis vers. C'est là une bonne fortune; car d'ordinaire les fragments recueillis par les grammairiens sont très-courts.

Si possent homines delenimentis capi,
Omnes haberent nunc amatores anus.
Ætas et corpus tenerum et morigeratio,
Hæc sunt venena formosarum mulierum :
Mala ætas nulla delenimenta invenit[2].

L'observation de Nonius porte sur l'expression du dernier vers *mala ætas*, qu'il explique par *senectus*.

Ce passage n'est pas un de ceux qui ont embarrassé et par suite exercé la critique. Il est coulant, et offre une apparence vraiment trompeuse de correction. Mais, quand on a, comme moi, passé au crible presque tous les mots du grammairien, on est arrivé à découvrir des altérations qui échappent à un coup d'œil rapide. Je vais tâcher de montrer que le passage précédent cache un écueil inaperçu.

Il s'agit d'une vieille, qui, ravalant les charmes du jeune âge, prétend que les hommes sont bien sots d'en devenir épris; que les vrais connaisseurs en plaisirs préfèrent les femmes sur le retour, maîtresses passées en fait de séductions.

Donc les vers d'Afranius contiennent l'éloge des vieilles. Or le dernier vers est contradictoire : il présente la censure de la vieillesse, et détruit par conséquent ce qui a été établi dans les quatre autres. « La vieille, y est-il dit, ne trouve pas de *séductions*, » et au premier vers, elle se flattait de posséder de puissantes *séductions*. La répétition du même mot, *delenimenta*, rend l'incohérence encore plus frappante.

1. De sa comédie nommée *Vopiscus*.
2. Voy. Ribbeck, *Comicorum latinorum reliquiæ*, p. 181.

J'avais bien des fois ruminé ce passage, et toujours le même vice de raisonnement me frappait l'esprit. On croira sans peine que j'ai trouvé avec un vif plaisir un philologue qui a soulevé, il y a deux siècles et demi, la même objection. C'est Scioppius (Gaspard Schopp), homme dont le caractère peu honorable a fait tort à sa réputation de savant. Voici comment il formule sa critique contre les vers d'Afranius tels qu'on les lit dans les éditions de Nonius[1] :

« Elegantes sunt Afranii versus apud Nonium Marcellum in *Senium*, ubi ostendit *Malam ætatem* pro senectute dici. In iis rationem reddit Afranius cur aniculæ amatores invenire nequeant, hoc modo : *Si possent homines*, etc.

« Malum logicum fuisse Afranium scilicet. Versu enim postremo ait senectutem nulla habere delenimenta, quibus amatores conciliare possit. Unde effici debebat vetulas amatoribus carere. At versu primo ait, si homines delenimentis in amorem illici possent, omnes vetulas amatores habituras. Quod deridiculum et perabsurdum est. Quare, ut sensus constet, primo versu legendum : *Ni possent homines*, etc.

« Hoc enim vult : Nisi homines delenimentis caperentur, etiam vetulæ amari solerent. Nunc autem senectus nulla delenimenta habet (nec enim habet corpus tenerum, morigeros modos, etc.) ; quare nec amatores habet.

« *Ni homines possent capi*, pro nisi caperentur. Sicut Virgil. 7. Æneid.

Nil linquere inausum
Quæ potui infelix.

« Et 12. Æneid.

Quam propter tantos potui perferre labores. »

Si j'applaudis au diagnostic du médecin reconnaissant au juste la maladie, je n'approuve pas également le remède qu'il propose. Les deux conjonctions *si* et *ni* ne semblent pas pouvoir être facilement confondues[2]. La négative *nisi*, dans le premier membre de la phrase, présente une construction forcée. Enfin je ne trouve pas concluante l'assimilation faite avec les passages cités de Virgile, et je voudrais *ni caperentur*, au lieu de *ni possent capi*.

Nous différons complétement d'avis sur le sens du passage. Le poëte dit, selon Scioppius, que les vieilles femmes n'ont pas de *delenimenta*, et moi je prétends qu'il dit le contraire. Mais ces *delenimenta*[3] de l'âge mûr

1. *Verisimilium* Gasparis Scioppii, Franci, lib. II, cap. XX.

2. J'ajoute que *ni* est un mot bien rare dans les manuscrits. Ils portent presque toujours *nisi* dans les passages où *ni* est réclamé pour la quantité. Je parle des Comiques et des poëtes qui n'ont pas écrit en vers hexamètres.

3. J'entends par ce mot « les artifices de la coquetterie. » L'âge de celles qu'on appelle *anus* ne permet guère de supposer autre chose.

sont tout différents des avantages de la jeunesse, que l'auteur a énumérés (*ætas et corpus tenerum et morigeratio*). Il s'agit donc d'affirmer dans le dernier vers, comme dans le premier, que les vieilles courtisanes ont aussi leur genre de séductions : ce qui peut se faire en substituant *multa* à *nulla :*

Mala ætas *multa* delenimenta invenit.

Cette erreur de copiste me paraît s'expliquer plus facilement que celle que Scioppius a supposée.

Je crois cette faute très-ancienne, et je ne l'imputerais pas à Nonius ou à ceux qui l'ont transcrit. Elle a pu exister dans plus d'un exemplaire d'Afranius. Elle provient, à mon avis, de l'impertinente prétention de cette vieille, qui s'attribue les charmes de la jeunesse, ou plus exactement des attraits rivaux. Le dernier vers, tel qu'on le lit, porte avec lui un sens simple et naturel, si on l'isole : « La vieillesse ne possède *aucune* séduction. » Ce sens ne devient inadmissible que dans l'ensemble. Il faut ici un paradoxe, et ce paradoxe a été pris pour une erreur : il a disparu par le fait d'une correction maladroite.

(*Revue de l'Instruction publique*, 2 avril 1863.)

2.

Quelques mois après, la *Revue de l'Instruction publique* publia une lettre, datée de Tunis, dans laquelle M. Nonce Rocca, homme de lettres, désapprouvait ma conjecture. La place me manque pour insérer les différentes lettres dans lesquelles mon opinion a été combattue : il y en a de très-longues, et qui forment des brochures. Notre correspondant trouve qu'il n'y a nulle contradiction dans les vers d'Afranius : on en jugera. Voici sa traduction : « Si les hommes pouvaient être pris par les séductions, toutes les vieilles femmes auraient maintenant des amants. L'âge, la délicatesse de corps, la complaisance, tels sont les charmes des belles femmes : la vieillesse ne trouve pas de séductions. »

Je répondis à cette lettre, qui n'éclaircissait guère la question, les quelques lignes qu'on va lire.

Mes réflexions sur le précédent passage d'Afranius m'ont valu des suffrages et attiré des objections. Celles-ci ne m'étonnent pas : j'ai proposé cette correction plutôt comme une solution désespérée que comme une restitution dont l'évidence devait entraîner l'assentiment général. Un changement dans le texte, même dans un texte donné par un recueil que l'on sait être singulièrement corrompu, est toujours une chose grave, et l'on a raison de chercher à échapper à cette nécessité. Je suis bien aise que ma tentative ait trouvé de l'intérêt jusque sur les rivages lointains de l'Afrique.

La *Revue* accueille avec empressement la réfutation envoyée par M. Rocca; et quelle que soit la conclusion de nos lecteurs, ils nous sauront

gré de leur avoir fait connaître le plaidoyer de mon spirituel contradicteur. Maintenant je ne sais si c'est la suite d'une invincible préoccupation, mais j'avoue n'avoir pas été frappé de ses arguments, et je crois en découvrir le faible, caché sous une forme spécieuse. Ce qu'il y a de plus singulier, c'est que j'accepte sa traduction des cinq vers, et je ne vois pas qu'il ait réussi à faire disparaître la contradiction.

J'avoue qu'il y a un moyen, et ce moyen est sans doute celui dont M. Rocca use dans son esprit : c'est de donner un sens différent aux deux *delenimenta*. Il n'est pas le premier qui fasse ce jeu de mots. Düker[1] trouve quelque part cette interprétation, et il la rejette. Ainsi, d'un côté c'est l'*avantage qu'on possède*, de l'autre c'est l'*action qu'on exerce ;* dans le premier vers il s'agirait de la qualité du *sujet*, dans le cinquième de l'impression de l'*objet*. Voilà ce que je ne saurais accepter à aucun prix.

Notre mot *séductions*, qui en général rend bien *delenimenta*, a ici le tort de pouvoir s'appliquer aux vieilles comme aux jeunes. Mais l'intention du poëte latin est tout autre : pour les jeunes il a employé un mot désobligeant, *venena*, enchantements, philtres, c'est-à-dire séductions de mauvais aloi, moyen déloyal de plaire. C'est le monde retourné.

Je vais tâcher de faire sentir cette différence, en donnant de ce passage une traduction que je chargerai un peu, à dessein :

« Si les hommes étaient sensibles aux véritables séductions, ils auraient tous des vieilles pour maîtresses. Leur âge, un corps délicat, les tendres faiblesses, tels sont les ensorcellements dont se servent les jeunes beautés. Les véritables séductions (*multa*) sont le privilége des vieilles. »

Avec la leçon ordinaire (*nulla*), le dernier vers doit se traduire ainsi : « Les vieilles ne sauraient trouver les véritables séductions. »

Ce qui donne toujours le même raisonnement que Schopp a combattu avant moi.

(*Revue de l'Instruction publique*, 21 mai 1863.)

3.

Dübner voulut aussi intervenir dans la discussion, et il adressa à la *Revue de l'Instruction publique* la lettre suivante :

« *Au rédacteur en chef de la* Revue.

« Monsieur,

« Admettrez-vous encore quelques lignes sur le fragment d'Afranius traité par M. Quicherat avec cette maturité qui est le cachet de tous ses travaux? Je crois l'ancienne leçon exacte, mais nullement parce que c'est

1. *Ad Liv.* XXXIX, 11 : « Antiquos *delenimenta* vocasse quæ Græci θέλγητρα dicunt; eoque etiam nomine venire veneficia, venena, pocula amatoria. Utramque significationem probat versibus Afranii, *quorum posterior est in versu primo*, prior in ultimo. »

la leçon des manuscrits, et qu'elle n'exige point le changement très-léger de *nulla* en *multa*. Ceux que toute correction du texte met mal à l'aise, et qui prononcent gravement : « La correction est ingénieuse, mais les ma- « nuscrits ne la confirment pas, » font preuve de faibles études. S'ils avaient lu des manuscrits fort anciens, et contemporains ou à peu près des auteurs, ils sauraient ce qui se passe quelquefois dans les copies, même les premières, et n'asserviraient pas leur jugement à la main des copistes. La bibliothèque impériale possède la copie d'un manuscrit des *Chiliades* de Tzetzès revu par Tzetzès lui-même une quinzaine d'années après la composition de l'ouvrage : il faut voir comme il apostrophe, dans des scholies en partie écrites en vers, ce pauvre « calligraphe » ; il lui dit, par exemple :

Σὺ κοπρόγραφος, οὐ γὰρ οὐ καλλίγραφος.

« M. Rocca me semble se tromper en disant que « le cinquième vers « condense et réforme tout ce qui précède, et qu'il présente, sous une « forme affirmative, la même idée que le premier vers sous la forme con- « ditionnelle. » Je le crois dit *selon* ou *dans l'esprit de ces hommes* sur lesquels les séductions des vieilles n'ont pas de prise, voici comment : « Si les « hommes pouvaient être pris par les séductions, toutes les vieilles auraient « maintenant des amants[1]. » L'âge, la délicatesse du corps, la complaisance, tels sont les philtres que leur appliquent les belles femmes : (selon eux) « l'âge mauvais » ne saurait trouver de séductions. « La femme est-elle « vieille, le procès est jugé : elle ne saurait nous *delinire*, » et ils n'y regardent pas même. Je crois aussi le *formosarum* emprunté par la vieille au langage de ces hommes et dit avec un accent de dépit. Dans les deux cas, j'entends « l'*action* exercée sur les hommes, » et non pas « l'avantage « qu'on possède, » d'accord avec M. Quicherat sur la distinction qu'il oppose à l'interprétation de M. Rocca.

« Dirai-je que dans sa traduction « chargée à dessein » M. Quicherat a écrit par pure distraction du moment : « les hommes auraient tous des vieilles pour maîtresses, » lui qui connaît si bien le : *Quid heri Chrysidem habuit?*

« Veuillez agréer, etc.

Fréd. Dübner.

« Montreuil-sous-Bois, le 22 mai 1863. »

J'ai voulu citer intégralement la lettre de Dübner, pour que chaque lecteur puisse en tirer sa conclusion. Quant à moi, je trouve qu'elle ne tranche nullement la difficulté, et je crois qu'il ne s'agit nullement ici « de

1. La phrase est amphibologique, et permet ce sens. Mais il est bien plus naturel de considérer *amatores* comme sujet, ainsi que *omnes*, qui ne peut se rapporter qu'à ce mot. *Anus* n'y peut prétendre. D'ailleurs ce mot, sur lequel pèse toute la phrase, a été mis en saillie à la fin du vers.

ces hommes sur lesquels les séductions des vieilles n'ont aucune prise. » A mon avis, c'est le contraire. Bien entendu, ce sont des séductions opérées par l'esprit, non par les avantages physiques.

Quant à la dernière objection que m'adresse un peu durement mon savant contradicteur, je crois que le vers de Térence n'a nul rapport avec le fragment d'Afranius; il n'a rapport qu'à un fait passager, tandis que les vieilles qui recherchent des adorateurs ont l'intention de les garder longtemps. *Habere amatores* signifie ici tout simplement avoir des amants, « être en possession d'un amant. » Le vers de Térence désigne la courtisane banale, tandis que la vieille coquette d'Afranius prétend à une inclination. D'ailleurs le mot que nous voyons dans Térence, ***habuit***, appartient au langage des hommes et non à celui des femmes.

4.

Dans le numéro de la *Revue de l'Instruction publique* du 2 avril 1863, j'ai essayé d'interpréter, en changeant quelques lettres d'un mot, un passage d'Afranius, qui me paraît, ainsi qu'à d'autres, présenter un vice de raisonnement. M. Theil, professeur au lycée Saint-Louis, vient, dans le *Journal général de l'Instruction publique* (6 janvier 1864), de s'élever contre ma conclusion. Permis à M. Theil de rejeter ma conjecture. Je ne l'ai pas donnée pour une certitude, et j'ai été bien aise que M. Nonce Rocca soulevât des objections dans un numéro de ce recueil. Mais M. Theil n'avait pas écrit une lettre pour exprimer seulement son dissentiment. Il a trouvé une explication que personne n'avait entrevue. Avec la lumière qu'il jette sur ce passage, il espère mettre d'accord toutes les opinions.

Dans les vers d'Afranius se trouve l'expression *mala ætas*, que j'expliquais, comme tout le monde, par *vieillesse*. J'avoue que je n'ai pas cherché à justifier ce sens : il est des choses qu'il faut supposer connues du lecteur, si l'on ne veut lui manquer de respect. C'est cette confiance qui nous a perdus, M. Rocca et moi, aux yeux de M. Theil. Nous nous trompions du tout au tout. « Il (l'écueil inaperçu) est dans la périphrase *mala ætas*, où l'on croit voir, je ne sais par quelle préoccupation d'esprit[1], la désignation de la vieillesse, tandis que c'est le contraire... Le mauvais âge, aux yeux de la vieille coquette, c'est la jeunesse. » Et finalement M. Theil traduit ainsi le dernier vers (*Mala ætas nulla delenimenta invenit*) : « Mais des séductions, *cet âge détestable* n'en sait pas trouver, » ajoutant au texte un mot considérable, quoique bien petit, l'adjectif démonstratif *cet*, dont l'équivalent serait indispensable en latin, si son explication était fondée.

Mala ætas n'est pas une expression qui ne se trouve qu'une fois dans la

1. Notez bien cette incise : elle montre combien M. Theil est préparé à traiter ces questions.

latinité : le seul Plaute en fournit deux exemples. Dans *les Ménechmes* (V, 2, 6), un vieillard se plaint du poids des années :

.....ut ætas mala merx mala est tergo !

L'Aululaire (I, 1, 4) offre un passage encore plus frappant. Euclion, grondant la vieille servante Staphyla, lui dit :

Atque ut te dignam, mala, malam ætatem exigas.

Ici, *malam ætatem* forme comme un seul substantif (*senectutem*), pouvant prendre une épithète. Nous dirions d'une manière analogue : « Le jeune âge imprudent. »

Ces exemples sont-ils uniques? Point du tout; et je puis dire à mon tour : *Je ne sais par quelle préoccupation* M. Theil croit que le sens de cette locution latine est encore à trouver, et qu'il est libre d'en imaginer un pour le besoin de sa thèse. Quand un grammairien latin a pris la peine d'expliquer une ancienne locution, tombée en désuétude, pour qu'elle fût comprise de son siècle, nous acceptons avec empressement et reconnaissance ce commentaire, et la locution dont il s'agit est mise par cela même hors de discussion. C'est précisément ce qui a lieu pour *mala ætas*. Nonius Marcellus, à la première page de son livre, et en tête de son premier chapitre, qui traite *de la Propriété des mots*, fait observer que les anciens disaient *mala ætas* comme périphrase de *senectus*, et il cite à l'appui diverses autorités, Plaute, Turpilius, Pacuvius, Afranius. Cette richesse d'exemples est presque du luxe; mais nous n'avons garde de nous plaindre d'une curiosité qui nous a conservé de précieux fragments. Je renvoie à ce passage bien connu non pas le lecteur, mais mon contradicteur[1].

Une chose met le comble à mon étonnement. M. Theil a traduit ou plutôt imité deux fois, en deux formats différents, le Dictionnaire latin-allemand de M. Freund. Or M. Freund cite deux fois (à ÆTAS et à MALUS) les exemples de Plaute[2], et quoiqu'il ne les traduise pas, leur sens est suffisamment éclairci par leur place et leur entourage. M. Theil a donc bien peu de mémoire !

Que dis-je? M. Theil oublie non-seulement ce qu'a dit M. Freund, mais ce qu'il a écrit lui-même ! Dans son dictionnaire in-octavo, au mot MALUS, on lit : « Mala ætas, i. e. senectus, Plaut. Men. 5, 3, 6, *l'âge importun de la vieillesse.* » Et dans l'in-quarto, au mot ÆTAS, nous voyons : « Mala ætas, *le mauvais âge, c'est-à-dire de la vieillesse*, Plaute, Men. 5, 3, 6. »

1. Nonius ajoute que le contraire de *mala ætas* est *bona ætas*, employé par Cicéron. J'appelle l'attention de M. Theil sur ces mots *bona ætas :* voilà une locution qui réclame aussi un nouveau commentaire. Je n'ose dire qu'il la traduirait par *vieillesse :* il le devrait toutefois, pour être conséquent.

2. Il est presque superflu de dire que Forcellini donne également *mala ætas*, et cela d'une manière explicite.

Après cela, je ne crains plus les traits de M. Theil, puisqu'il me prête un bouclier fabriqué de sa main.

(*Revue de l'Instruction publique*, 21 janvier 1864.)

5.

J'étais loin de m'attendre à ce que l'opinion que j'ai émise sur un passage d'Afranius soulèverait tant de discussions. Non-seulement un professeur de Paris, M. Theil, est revenu plusieurs fois à la charge, et le savant M. Dübner a donné son avis; mais le même problème a occupé M. Nonce Rocca, à Tunis; et voilà que plusieurs professeurs de Madrid nous envoient aussi leur solution. On voit avec plaisir l'Espagne régénérée prendre part au mouvement intellectuel de l'Europe savante. M. Raimundo Miguel, professeur de rhétorique, et M. le marquis de Morante, ancien professeur de droit-canon, ont consacré à un nouvel examen de la question une brochure qui n'a pas moins de soixante pages, et ils m'ont fait l'honneur de me l'adresser.

Je croyais le débat terminé, et j'étais bien résolu à ne pas le rouvrir; mais cette nouvelle publication me force d'ajouter quelques mots à l'appui de ma thèse, ou plutôt d'une partie de ma thèse. Je ne combattrai pas avec un nouveau plaidoyer mes honorables contradicteurs, et cela pour deux raisons : d'abord parce que leur interprétation a déjà été proposée, ensuite parce que ce n'est plus moi qu'ils attaquent, mais le grammairien que j'ai invoqué comme autorité.

MM. Raimundo Miguel et le marquis de Morante, sans connaître le travail de M. Theil, sont arrivés à la même conclusion, à savoir que, dans le passage du comique latin, *mala ætas* signifie non pas *vieillesse*, mais *jeunesse* (âge détestable, âge maudit).

M. Theil se félicite avec raison de rencontrer de tels auxiliaires, et il traduit le passage suivant, dans lequel il trouve l'expression de ses propres idées[1] : « *Mala ætas* ne désigne pas la *vieillesse*, mais la *jeunesse*. Il est vrai que dans une[2] des comédies de Plaute (*Men.* V, 2, 6), *mala ætas* se prend évidemment pour la vieillesse, comme dans un autre passage du même auteur (*Aul.* I, 1, 4), il signifie une *existence pénible*[3], une vie malheureuse (*mala vida*), c'est-à-dire une vie pleine d'amertume, de douleurs, etc.; mais dans l'un et l'autre endroit, la locution prend ce sens non en vertu de l'adjectif *mala*, mais en raison de la signification élastique du mot *ætas*, qui, selon le contexte de la phrase et la pensée qui y domine,

1. Je modifie légèrement cette traduction.

2. Je prie le lecteur de faire bien attention à ce mot.

3. « J'ai fait voir qu'on parle ici à une vieille servante (*anus ancilla*), et que *mala ætas* conserve son sens ordinaire et rigoureux. Il faudrait nier le fait, ou dire que cette interprétation est impossible. »

peut s'appliquer aussi bien au jeune âge qu'à un âge avancé. En effet, *ætas* exprime la durée de la vie, l'enfance, l'adolescence, la jeunesse, la vieillesse. *Mala ætas* est naturellement *le mauvais âge*. Or la *jeunesse* peut être ce mauvais âge par son inexpérience naturelle, par le flux et le reflux des passions qui l'agitent, etc., comme la vieillesse par les incommodités et les ennuis qui l'assiégent. Cela dépend de l'aspect défavorable sous lequel on l'envisage, du point de vue désavantageux duquel on le considère. *Mala ætas*, pris isolément, est une chose indéfinie, qui ne peut se déterminer que par l'entourage et par les circonstances décrites dans la phrase. Or toutes les circonstances du passage qui nous occupe prouvent que *mala ætas* y désigne la *jeunesse*, et nullement la *vieillesse*[1]. »

Voilà une argumentation en forme, et qui rend bien clairement la pensée des auteurs. Malheureusement elle porte à faux, selon moi, et c'est dépenser beaucoup de sagacité en pure perte. Dès qu'on nie ce qui fait la base du raisonnement, dès qu'on substitue une traduction de fantaisie et trouvée pour le besoin de la cause, à une traduction qui me paraît invariable et nécessaire, enfin dès que l'on conteste ce qui, à mes yeux, est incontestable, je ne saurais suivre la critique sur ce terrain, et je m'en réfère à nos juges communs. Il fut un temps où je croyais, comme beaucoup d'autres, que les commentateurs modernes entendaient mieux le latin que les commentateurs anciens. Je suis d'avis maintenant que nous devons être plus modestes. J'ai vu, par exemple, que les secrets de la langue de la République ne nous ont été révélés que par des auteurs latins, grammairiens et archéologues, Varron, Festus, Aulu-Gelle, Macrobe et Nonius Marcellus. A cet égard, ils sont la source de toute l'érudition du XVI^e^ siècle.

J'en croirais donc Nonius s'il ne faisait qu'affirmer le sens d'une ancienne locution, *mala ætas*. Mais il ne se borne pas à une assertion : il cite des exemples à l'appui. Par bonheur ces exemples nous sont parvenus, parce qu'ils se trouvaient au commencement de l'ouvrage. Puisqu'on persiste à regarder ces citations comme non avenues et à les dissimuler; comme on ne produit, de *mala ætas*, qu'un exemple de Plaute, balancé, dit-on, par un autre exemple du même poëte, je ne puis mieux faire que de mettre sous les yeux du lecteur le passage même du grammairien. Ce sera ma seule réponse.

« *Malam ætatem*, senectutem veteres dixerunt. Plautus Menæchmis :

Consitus sum
Senectute; onustum gero corpus; vires
Reliquere. Ut ætas mala, merx mala est tergo !

« Attius Amphitryone :

An mala ætate mavis male mulcari exemplis omnibus ?

1. Page 30 du texte espagnol.

« Turpilius Philopatro :

Miserum puto
Si etiam istuc ad malam ætatem accessit mali.

« Pacuvius Peribœa :

Parum est quod te ætas male habet, ni etiam heic ad malam
Ætatem adjungas cruciatum reticenti(a).

« Afranius Vopisco :

Si possent homines delenimentis capi,
Omnes haberent nunc amatores anus.
Ætas, et corpus tenerum, et morigeratio,
Hæc sunt venena formosarum mulierum :
Mala ætas nulla delenimenta invenit.

« *Bonam ætatem* quoque dicimus adolescentiam vel juventutem. M. Tullius de Senectute (c. 14) : Quod si ipsis voluptatibus bona ætas fruitur lubentius, etc. »

Ce n'est donc pas le témoignage d'un grammairien que l'on récuse, mais celui de *quatre* poëtes plus ou moins considérables.

On m'accordera, je pense, que *deterior* est synonyme de *malus*, ou plus exactement, de *pejor*. Aussi Ovide a-t-il dit (*Pont.* I, 4, 1) :

Jam mihi deterior canis adspergitur ætas.

Il me faut ajouter un mot au sujet d'une dissertation encore plus récente, que nous devons également à l'Espagne. Un journal de Madrid, *la Discusion* (28 février 1864), après avoir rendu compte, avec les éloges mérités, du travail de MM. Raimundo Miguel et de Morante, n'adopte pas cependant leur conclusion ; et plus heureux en cela que nous tous, il explique le passage sans rien changer au texte et sans altérer le sens d'une expression consacrée. L'article de M. Alfredo Adolfo Camus remplit six colonnes, et je n'ose pas dire que l'argumentation en soit bien serrée, puisqu'il y est question du Coran, de Bernard Palissy, de Canova, du musée de Cluny, etc., et qu'il y a place pour un petit dialogue dans le genre comique. Je ne m'occuperai que de la fin de l'article, et du nouveau personnage introduit par M. Camus, c'est-à-dire une soubrette, à laquelle il me reproche de n'avoir pas songé. Voici la scène qu'il imagine :

« Le théâtre représente l'atrium d'une maison romaine. Au fond, une porte qui donne sur le boudoir, où se tiendra la vieille, posant comme une idole.

« La soubrette sort avec vivacité, et montrant la porte :

« Si les hommes pouvaient être séduits par les artifices, toutes les vieilles aujourd'hui auraient des amoureux.

« (Riant, et se désignant elle-même.)

« La jeunesse, les charmes du visage, les caresses, voilà les poisons des jeunes filles jolies.

« (Avec une compassion ironique, et montrant de nouveau la porte.)

« Mais la vieillesse ne trouve pas d'artifices qui lui aillent (*que le cuadran*). »

Après cette laborieuse interprétation, je crains que le lecteur n'hésite encore à accepter la lumière nouvelle.

(*Revue de l'Instruction publique*, 7 avril 1864.)

Conclusion. — De tout ce qui précède, l'impression prédominante qui m'est restée, c'est d'avoir vu contester par plusieurs de mes contradicteurs le sens de *mala ætas*. Voilà où l'on en est lorsqu'on reste avec son bagage emporté de la rhétorique, et qu'au lieu d'approfondir, au moyen des auteurs et des interprètes anciens, les difficultés de la langue latine, on se croit apte à les résoudre par sa propre inspiration. J'ai pu donner, grâce à Nonius Marcellus, des preuves surabondantes du sens de l'ancienne expression *mala ætas ;* ce qui prouve, par parenthèse, que les grammairiens sont bons à quelque chose : ici ils nous donnent quatre exemples d'auteurs perdus pour établir un sens généralement ignoré.

Y a-t-il donc dans cette expression quelque chose d'obscur ou de forcé? *Mala ætas* n'est-il pas le pendant de *bona ætas*, qui n'embarrasse nullement quand on le voit dans Cicéron (*Sen.* 14)? « Istis ipsis voluptatibus bona ætas fruitur libentius. » Nonius, on l'a vu, avait déjà fait ce rapprochement. Et nous, ne disons-nous pas, « le bel âge? » Si *mala ætas* ne paraît plus au siècle d'Auguste, j'ai cité un mot employé par Ovide, qui a tout à fait le même sens, « *deterior* ætas. » L'exemple est dans les *Pontiques* (I, 4, 1); le même mot reparaît dans un autre passage du même poëte (*Trist.* IV, 8, 13), où il dit que le malheur lui est venu dans un âge déjà avancé :

> Jamque, decem lustris omni sine labe peractis,
> Parte premor vitæ deteriore meæ.
> Nec procul a metis, quas pæne tenere videbar, etc.

Ce qu'il y a de plaisant, c'est que d'après les nouveaux réformateurs de la langue latine, *mala ætas* signifierait *jeunesse !* c'est-à-dire la même chose que *bona ætas !*

Quant à la solution définitive du problème, je ne suis pas plus avancé qu'autrefois. J'ai même fait un pas en arrière. Mon édition de Nonius Marcellus[1] a exigé de ma part une décision. J'ai abandonné une conjecture qui soulevait beaucoup d'objections, et j'ai fait tout ce que j'ai pu pour conserver *nulla*. Plusieurs de ceux qui ont creusé ce passage rebelle,

1. *Nonii Marcelli de Compendiosa doctrina*, edidit Lud. Quicherat. — Parisiis, Hachette, 1872. In-8° maj., XXXII-680 pag.

notamment les Espagnols, ont trouvé un expédient : ils ont attribué les cinq vers d'Afranius non à une vieille coquette, mais à une soubrette. Cette manière déplace la question sans la résoudre. Mais elle m'a suggéré l'idée de partager le différend : j'ai fait dire les quatre premiers vers par la vieille, et le dernier par la soubrette. J'obtiens ainsi une solution tout à fait nouvelle :

Si possent homines delenimentis capi,
Omnes haberent nunc amatores anus.
Ætas, et corpus tenerum, et morigeratio,
Hæc sunt venena formosarum mulierum.
— Mala ætas nulla delenimenta invenit[1].

A. « Si les hommes étaient sensibles aux séductions, tous les soupirants rechercheraient des vieilles. Leur âge, un corps délicat, les tendres faiblesses, tels sont les enchantements au service des jeunes beautés.

B. « Quand l'âge est venu, adieu les séductions ! »

Dès lors plus de contradiction : la vieille énonce complaisamment un paradoxe, dont la soubrette se moque lestement, mais dans un aparté. Je ne la suppose pas une de ces insolentes qui osent tout dire à leur maîtresse.

Il n'est pas bien rare que deux personnages figurent dans un fragment d'auteur comique. Nonius en offre maint exemple. Les manuscrits ne distinguent jamais les interlocuteurs ; mais les éditeurs indiquent le changement pour la clarté. Ils le font sans danger quand ils ont sous les yeux le texte de Plaute ou de Térence. Pour les auteurs dont les ouvrages sont perdus, il est des cas où le sens réclame le dialogue. Par exemple, dans ce vers de Novius, cité par Cicéron (*de Orat.* II, 69) :

Quid ploras, pater ? — Mirum ni cantem ! Condemnatu' sum[2].

« Vous pleurez, mon père ? — Faut-il que je chante ! Je suis condamné. »

J'ai pris volontiers ce biais pour réunir le plus grand nombre de suffrages. Mais je n'abandonne pas pour cela ma première opinion, et l'affirmation orgueilleuse de la vieille coquette me paraîtrait bien terminer le passage. Assez souvent de pareilles prétentions de la part d'une fine mouche se trouvent fondées.

1. M. Ribbeck n'a pas parlé de la conjecture de Scioppius. Dans sa deuxième édition, il mentionne mes deux propositions, sans exprimer un avis sur leur compte. Il dit qu'il y a dans le ms. Harléien *morigeneratio* ; c'est *mori generatio*, en deux mots.

2. M. Ribbeck (*Comic.*, deuxième édition, p. 271) se conforme aux éditions de Cicéron, qui font une fin d'iambique sénaire avec *quid ploras, pater?* Il s'ensuit que le vers suivant ayant un pied de moins, il est obligé d'indiquer une lacune par deux points au milieu. Évidemment c'est un seul vers : le trochaïque si fréquent. Ajoutez un mot, la pensée perd tout son sel.

XXI

QUATRE PASSAGES D'ENNIUS RÉUNIS.

M. Patin a déjà consacré dans le *Journal des Savants*[1] deux articles à examiner le recueil des fragments des Tragiques latins, donné par M. Otto Ribbeck[2], publication importante, qui éclaircit, rectifie, complète les recueils précédents[3], et, comme il doit arriver quand un travail est sérieux, est venu les remplacer. Ce n'est pas à dire que le nouveau texte soit définitif : il est difficile de toujours tirer bon parti d'éléments si rebelles. Les devanciers peuvent avoir quelquefois raison contre M. Ribbeck ; des philologues peuvent réussir à mieux expliquer tel passage, à mieux constituer certains vers, à trouver la juste attribution d'un fragment resté jusqu'ici sans maître ; enfin une bonne fortune peut faire encore trouver quelque lambeau inconnu de la tragédie latine. Ainsi c'est là une œuvre qui doit se perfectionner sans cesse.

Les savants et ingénieux articles de M. Patin, à qui ses profondes études sur le théâtre grec offrent le meilleur commentaire pour le théâtre latin, ont surtout un objet, c'est de reconstruire un corps avec ces membres épars, de retrouver la pensée, et, s'il est possible, une pensée un peu suivie dans ces phrases isolées, souvent courtes, qui généralement n'ont été citées qu'à cause de l'étrangeté de quelque forme surannée, de quelque mot archaïque. Je ne suivrai pas l'habile professeur sur ce terrain, où il ne laisse rien à faire. Mais la vue synoptique des fragments d'une tragédie d'Ennius m'a suggéré quelques observations, qui rouleront presque exclusivement sur la métrique. La métrique a aussi le privilége d'éclaircir les textes.

Il nous est parvenu quelques passages d'une tragédie d'Ennius intitulée

1. Numéros de septembre et d'octobre 1863.
2. *Tragicorum latinorum reliquiæ*. Recensuit Otto Ribbeck. — Lipsiæ, 1862.
3. D'Henri Estienne, de Scriverius, de M. Bothe. A quelque perfection qu'une telle collection arrive finalement, l'estime, l'admiration même restera surtout à celui qui dressa le premier inventaire, Henri Estienne (1564). Robert Estienne avait fourni des matériaux.

Alexander[1], c'est-à-dire Pâris. Ce nom grec a été expliqué par le poëte lui-même, dans un vers rapporté par Varron (*L. L.* VII, 82) :

Quapropter Parim pastores nunc Alexandrum vocant[2].

Il s'est conservé dans Lucrèce (I, 475) :

Ignis Alexandri Phrygio sub pectore gliscens[3].

Les fragments de cette tragédie ne sont pas nombreux, et il y a lieu de s'étonner qu'il ne s'en trouve pas un seul dans Priscien, ni dans Nonius Marcellus, les deux grands collecteurs de ces débris. Ceux qui nous restent, nous les devons à Macrobe et à Cicéron.

Dans une pièce dont un de ses frères était le héros, il était naturel que Cassandre donnât cours à son inspiration prophétique, et déployât le tableau des malheurs qui devaient venger l'enlèvement d'Hélène. Cassandre est un personnage favori de la tragédie grecque. On se souvient qu'il figure d'une manière terrible dans l'*Agamemnon* d'Eschyle. Sénèque a reproduit cette tragédie. Cassandre y rappelle ainsi le jugement de l'Ida (v. 730) :

Idæa cerno nemora; fatalis sedet
Inter potentes arbiter pastor deas.
Timete, reges, moneo, furtivum genus.

Dans le même poëte (*Troad.* 34), Hécube rappelle qu'avant sa fille, elle a prédit les malheurs de Troie :

Quæcumque Phœbas ore lymphato furens,
Credi deo vetante, prædixit mala,
Prior Hecuba vidi gravida, nec tacui metus,
Et vana vates ante Cassandram fui.

Je veux dire d'abord un mot du vers *anapestique* dimètre, dont il va être souvent question. Ce mètre, qui, après l'iambique trimètre et le trochaïque septénaire, est le plus fréquent dans les tragiques grecs et latins, est particulièrement attribué au chœur; il sert aussi pour les monologues des principaux personnages. On le trouve dans l'*Agamemnon* d'Eschyle (v. 61, sqq.), lorsqu'un garde déroule les suites fatales de la perfidie de Pâris :

Οὕτω δ' Ἀτρέως παῖδας ὁ κρείσσων
Ἐπ' Ἀλεξάνδρῳ πέμπει ξένιος
Ζεὺς, πολυάνορος ἀμφὶ γυναικός, κ. τ. λ.

Les fragments des anciens tragiques latins offrent beaucoup d'exemples,

1. Scriverius donne aussi le titre *Alexandra*, Cassandre, que Vossius, Hessel et M. Bothe préfèrent. Il est certain qu'Euripide, souvent imité par Ennius, avait composé une tragédie du nom d'*Alexandra* : il en reste beaucoup de fragments. M. Ribbeck maintient *Alexander*.
2. L'attribution de ce vers à la pièce d'Ennius est faite par Gérard Vossius.
3. Voyez encore dans Cicéron (*Ad Heren.* IV, 30) : « Nisi Alexandrum perculerunt. »

mais d'exemples très-courts, d'anapestiques. Pour mieux faire sentir le rhythme de ce vers, je citerai un passage plus étendu, emprunté à Sénèque (*Agam.* 57, sqq.) :

O regnorum magnis fallax
Fortuna bonis, in præcipiti
Dubioque locas excelsa nimis [1],
Nunquam placidam sceptra quietem
Certumve sui tenuere diem.
Alia ex alia cura fatigat,
Vexatque animos nova tempestas.

Dans une suite de chapitres très-intéressants, Macrobe signale un grand nombre d'emprunts faits par Virgile aux poëtes latins qui l'ont précédé. Ennius a la part la plus considérable dans le relevé des passages qui ont prêté à ces imitations.

I. — A propos des vers de Virgile (*Æneid.* II, 281) :

O lux Dardaniæ, spes o fidissima Teucrum,
Quæ tantæ tenuere moræ? Quibus Hector ab oris
Exspectate venis? Ut te, post multa tuorum
Funera, post varios hominumque urbisque labores,
Defessi adspicimus! Quæ causa indigna serenos
Fœdavit vultus? aut cur hæc vulnera cerno?

Macrobe (*Saturn.* VI, 2) rappelle cet endroit de l'Alexandre d'Ennius. Voici comment on lit dans l'édition de Zeune [2] :

O lux Trojæ, germane Hector,
Quid ita cum tuo lacerato corpore miser?
Aut qui te sic respectantibus tractavere nobis?

C'est évidemment Cassandre qui déplore la mort cruelle de son frère. Sénèque (*Agam.* 743) met dans sa bouche une apostrophe analogue :

Frater, auxilium Phrygum,
Terrorque Danaum, non ego antiquum decus
Video, aut calentes ratibus exustis manus,
Sed lacera membra et saucios vinclo gravi
Illos lacertos.

Il y a dans la transcription du passage d'Ennius une faute grave : l'idée de *voir*, qui se trouve dans l'imitation, *adspicimus*, *cerno*, manque dans l'original. Mais Vossius a restitué heureusement le verbe archaïque *contuo*,

1. Les éditions : *Dubioque nimis excelsa locas.* Je corrige une faute de quantité, et j'éclaircis le sens. Les éditions ont cette note : « *Nimis excelsa*, hæc duo jungenda sunt. » Je rends la glose inutile. Les anciens copistes ont cru faire merveille en mettant *locas* à la fin. Mais Virgile a dit : *Nota nimis miseris.* Cette construction est plus poétique.

2. Henri Estienne avait divisé ces vers de la même manière.

à la place de *cum tuo*, et ce mot figure depuis lors dans les textes d'Ennius.

Reste à déterminer le mètre de ce passage. Le premier vers semble un anapestique inattaquable : aussi le maintient-on généralement dans sa solitude. Mais, comme la suite n'est qu'obscurité, M. Bothe (p. 34) l'a englobé dans un grand vers :

> O lux Trojæ, germane Hector! Quid ita contuo lacerato
> Corpore, miser, aut qui te sic respectantibus tractavere
> Nobis?

Il voit dans ce grand vers un trochaïque tétramètre. Mais, si nous acceptons ce système, le second vers n'est pas régulier. De plus, le rejet de *nobis* ne semble pas heureux.

M. Ribbeck admet au commencement la division ordinaire :

> O lux Trojæ, germane Hector!
> .....Quid te ita contuo lacerato corpore,
> Miser, aut qui te sic tractavere nobis respectantibus?

Le dernier vers étant un iambique tétramètre, il est probable qu'il en était de même du précédent, que l'éditeur donne comme incomplet par conjecture.

Mais une objection capitale se présente tout d'abord. Comment la phrase, commencée dans un mètre, se continuerait-elle dans un autre mètre? Il se peut qu'on ne puisse réussir à constituer ce passage, mais le but qu'il s'agit d'atteindre est bien évident.

Gérard Vossius avait vu la vérité, et il est regrettable qu'on ait abandonné les traces de ce savant. Voici ce qu'il dit : « Locus corruptissimus. Anapæsticos fuisse, satis ex primo versu apparet. » Il établit de la sorte le passage :

> O lux Trojæ,
> Germane Hector! Quid te ita contuo
> Lacero corpore, miser? Aut qui sic
> Nec[1] spectantibu' tractavere
> Nobis?

Je ne trouve que deux choses à redire dans cet arrangement : je n'aime pas le demi-vers : *O lux Trojæ*, ni surtout le rejet *nobis*. Quant à l'adjectif *lacero*, il s'était présenté tout de suite à mon esprit, avant que je connusse le texte de Vossius. *Lacerato* est le mot de la langue commune, substitué au mot ancien et poétique. *Quid te ita* est excellent : le pronom, *te* est nécessaire[2]; l'éditeur l'a emprunté à la seconde phrase, où il peut être également conservé.

1. Conjecture gratuite et malheureuse, au lieu de *respectantibus*.
2. Zeune dit qu'un manuscrit de Scriverius offrait à la marge : *Quid ita te*.

Je me suis rencontré avec Vossius pour fixer le système de ces vers : une pareille autorité est pour moi un grand encouragement. Du reste, ma restitution diffère de la sienne. Voici l'ordre que je propose :

O lux Trojæ, germane Hector !
Quid te ita lacero[1] corpore contuo ?
Aut qui te sic tractavere
Miserum, respectantibu' nobis ?

Chacun règle à sa façon l'ordre des derniers mots. Cela est permis jusqu'à un certain point : les vers sont traités comme de la prose par les copistes. Il m'a semblé que *respectantibus nobis* était bien placé à la fin de la phrase.

Je dois noter que Bothe a conjecturé *miserum*[2], dont cependant il n'a pas fait usage.

II. — Le même Macrobe (*Sat.* VI, 2) indique une autre imitation faite par Virgile (*Æneid.* VI, 515) :

Quum fatalis equus saltu super ardua venit
Pergama, et armatum peditem gravis attulit alvo.

Le poëte a eu devant les yeux un autre passage de la même tragédie, dans laquelle se trouvaient les vers suivants. Je les cite comme ils sont distribués dans l'édition de Zeune :

Nam maximo saltu superavit[3]
Gravidus armatis equus[4],
— — Qui suo partu ardua perdat
Pergama[5].

Je ferai remarquer d'abord qu'avant Virgile, Lucrèce avait un souvenir manifeste de ces vers lorsqu'il écrivait (I, 477) :

Nec clam durateus Trojanis Pergama partu
Inflammasset equus nocturno Grajugenarum.

Vossius établit des iambiques trimètres[6], en modifiant un peu la construction au dernier vers :

1. Il semble que j'aurais pu laisser : *contuo lacero corpore*, dans l'ordre du texte. Mais je n'admets pas qu'à cette époque la finale de *contuo* puisse être abrégée.

2. « Sed legendum videtur *miserum*. » (*Poetæ scenici Latinorum*, p. 34.) — J'aurais pu à la rigueur conserver *miser*, en terminant par le vers anapestique catalectique dit paréniaque : *Miser, aut qui te, respectantibus Nobis, sic tractavere ?* Mais j'ai préféré l'autre manière.

3. On lit aussi *superabit*.

4. Henri Estienne ne suppose pas de lacune, et introduit *Pergama* à la fin du dernier vers. Hessel fait de même.

5. M. Ribbeck (p. VIII) note que Macrobe (*Sat.* II, 9) a fait allusion à ce passage : « Ut ille Trojanus equus gravidus armatis fuit. »

6. Il essaye aussi le trochaïque septénaire, mais sans y insister.

Nam maximo
Saltu superabit gravidus armatis equus,
Suo qui partu perdat ardua Pergama [1].

Bothe (p. 34) constitue ainsi ce passage :

Nam maximo saltu superabit gravidus armatis equus,
Qui suo partu ardua perdat Pergama.

D'après l'éditeur, le premier vers est un iambique tétramètre; le second est sans doute une portion du même mètre.

M. Ribbeck (p. 19) cite et scande de la même manière le premier vers. Pour lui, le second est de même nature; mais comme il le trouve avec raison trop court, il suppose une lacune, expédient auquel ce savant a trop souvent recours :

.... qui suo partu ardua perdat Pergama.

L'analogie des idées a naturellement indiqué un rapprochement entre ce fragment et celui qui précède.

Je m'étonne qu'on n'ait pas été arrêté dès l'abord par l'épithète *maximo*. Nous savons bien, ne fût-ce que par Virgile, que ce cheval était colossal : *instar montis equum... molem equi... hanc immensam molem*. Il s'ensuit que sa marche devait être lente. Virgile n'a pas mis d'épithète à *saltu*. Mais il est bien légitime d'attribuer l'adjectif au cheval même, *maximus*, qu'on peut écrire *maximu'* pour abréger la finale. Ce changement, aussi simple que fondé en raison, nous donne la clef de ce passage; il ouvre la voie au mètre anapestique :

Nam maximu' saltu superabit
Equus, armatis gravidus [2], qui suo
Ardua partu Pergama perdat.

J'ai déplacé quelques mots. *Suo*, séparé de *partu*, semble plus poétique.

Il est probable que les vieux tragiques latins ont employé, à la fin d'une suite d'anapestiques, un adonique, comme le font les Grecs et souvent Sénèque. Le couplet me paraîtrait très-harmonieux s'il se terminait de la sorte :

Nam maximu' saltu
Superabit equu', qui partu ardua
Pergama perdat.

III. — Un troisième fragment de la même tragédie se trouve dans Cicéron

1. M. Bergk, cité par M. Ribbeck, adopte cet arrangement, avec une légère différence à la fin : *Suo qui partu perdat Pergama ardua*. Il était juste de citer Vossius, d'autant plus que *Pergama ardua* est moins bon, l'iambe étant très-rare au cinquième pied dans les vers des tragiques.

2. Je change la construction, pour éviter le tribraque, pied inadmissible, Gravidus (armatis equus).

(*Divin.* I, 31). La pièce, il est vrai, n'est pas nommée : dans ses citations, l'orateur n'a pas toute l'exactitude d'un grammairien; c'est ordinairement des pensées, et non des mots, qu'il s'occupe. Mais il s'agit d'une prédiction, il s'agit de Cassandre : M. Ribbeck, guidé par les notes d'Hessel, me paraît donc avoir toute raison pour rapporter ce passage à l'Alexandre d'Ennius.

Je transcris les paroles mêmes de Cicéron : « Deus inclusus corpore humano, jam non Cassandra loquitur :

Jamque mari magno classis cita
Texitur; exitiûm examen rapit :
Advenit, et fera velivolantibus
Navibu' complevit manu' littora [1]. »

Ici le texte est pur. Rien d'embarrassant dans l'interprétation, si ce n'est l'archaïsme *exitium*, au génitif pluriel; mais Cicéron lui-même vient à notre secours, en commentant ailleurs (*Orat.* 46) ce mot : « *Texitur; exitium examen rapit*, pro *exitiorum.* » Quant au mètre, c'est le même anapestique que ci-dessus, quoiqu'il puisse appartenir en même temps au système dactylique [2].

IV. — Un quatrième fragment n'est également rattaché à la tragédie d'Alexandre que dans le recueil de M. Ribbeck. En lisant avec plus d'attention Cicéron, qui le cite, on a dû le joindre aux autres. Il se trouve dans *la Divination* (I, 50) :

Eheu, videte ! judicavit inclytum judicium
Inter deas tres aliquis; quo judicio Lacedæmonia
Mulier, Furiarum una, adveniet.

Telle est la distribution ordinaire de ce passage; mais Orelli, d'après Davies, le divise différemment :

Eheu, videte ! judicavit inclytum
Judicium inter deas tres aliquis :
Quo judicio Lacedæmonia
Mulier, Furiarum una, adveniet.

Ici la citation n'est pas entourée de beaucoup de lumières. Seulement Cicéron parle encore de prédictions ; d'où l'on a pu attribuer vraisemblablement ces vers à Cassandre.

Mais un passage du même traité (*Divin.* II, 55) est formel. C'est *Cas-*

1. Cicéron allègue encore les quatre premiers mots dans les lettres à Atticus (VIII, 11).

2. Il existe un vers dactylique de quatre pieds, nommé *tétramètre archiloquien*, et dont Horace a fait usage : *Cras ingens iterabimus æquor.* Mais de pareils vers se trouvent fréquemment dans un système anapestique. Pour s'en convaincre, on n'a qu'à ouvrir Sénèque : *Vere peracto poneret undas... Plures fulgor concitat aulæ* (*Herc. Œt.*, 588 et 617). Bothe, qui range encore ce passage parmi les fragments anonymes (p. 276), est parfaitement autorisé à en nommer les vers *dactyliques.*

sandre qui parle, et ces paroles n'étaient pas éloignées des précédentes : « At multi sæpe vera vaticinati, ut Cassandra ; *Jamque mari magno;* eademque paulo post : *Eheu, videte!* »

Ces vers ont fait le désespoir des métriciens, dont les solutions sont aussi peu satisfaisantes que diverses.

Transcrivons Henri Estienne :

> Eheu, videte! judicavit judicium inclytum
> Inter deas tres aliquis : quo judicio
> Mulier, Furiarum una, adveniet.

Cet éditeur a omis l'adjectif *Lacedæmonia*. Scriverius le rétablit, au commencement du dernier vers, et il reproduit d'ailleurs le même arrangement.

Si l'on admet, comme il paraît naturel, que *Eheu, videte*, commence le vers, on se trouve engagé dans le système iambique ; mais la suite est rebelle. Bothe (p. 276) a échoué en voulant le maintenir :

> Heu heu, videte! judicavit inclytum
> Judicium tres inter deas, quo judice
> Lacæna mulier, una Furiarum, advenit.

Il a obtenu effectivement des iambiques trimètres ; mais à quel prix? Voilà un exemple de ces hardiesses, de ces témérités tant reprochées à Bothe, qui n'en reste pas moins un homme d'un grand savoir et d'une singulière sagacité.

M. Ribbeck (p. 19) est plus sobre de changements; mais il est loin de résoudre le problème :

> Eheu, videte!
> Judicabit inclutum judicium inter deas tris aliquis :
> Quo judicio Lacedæmonia mulier, Furiarum una, adveniet.

Le premier vers est iambique, le second trochaïque, et le dernier ne procède guère que par anapestes, mais il peut être un grand trochaïque.

En poursuivant mon idée relativement aux vers anapestiques, je me suis rencontré avec Davies. Comment les éditeurs qui ont pu lire l'édition d'Orelli n'ont-ils pas été frappés de cette solution lumineuse ? Puisque le passage dont il s'agit était voisin, au dire de Cicéron, *paulo post*, d'un passage dont le mètre est connu, la conséquence paraît facile à tirer. Effectivement, écartons pour le moment les difficultés des deux premiers vers, on ne peut s'empêcher de reconnaître l'allure anapestique des deux derniers :

> Quo judicio Lacedæmonia
> Mulier, Furiarum una, adveniet.

Reste le commencement, et c'est là que se trouve l'embarras inextricable. Or, c'est pour les passages désespérés qu'il faut oser davantage :

s'il est permis d'essayer des cures très-énergiques, c'est lorsque tous les médecins ont abandonné un malade. Voyons : l'opération n'est peut-être pas aussi difficile qu'il semble d'abord.

Videte est un mot de la prose. Je pense qu'ici les copistes l'ont substitué, peut-être très-anciennement, au verbe poétique *cernite*. Personne ne doute de l'emploi fréquent de *cernere*[1], de l'emploi possible de *cernite* dans les vers. Voici quelques exemples de l'impératif :

Sed cernite fletus
Liventesque genas. (*Stat. Silv.* V, 5, 11.)

Cernite sim qualis, qui modo qualis eram. (*Ovid. Fast.* V, 460.)

En cernite urbes, cernite ex illo Hercule
Quid jam supersit. (*Sen. OEt.*, 1233.)

Je pourrais encore citer. On ne trouverait pas dans les poëtes beaucoup d'exemples de *videte*.

Au lieu de *judicabit*, je propose *judicat*, non-seulement parce que ce présent donne à l'idée une forme plus vive, comme on voit, dans le fragment III, *rapit*, *advenit*, mais encore et surtout parce qu'on a coutume de montrer à quelqu'un une chose présente, *videte*, et non une chose absente, une chose qui n'existe pas encore.

Avec ces deux changements, qui ne me semblent pas très-considérables, auprès des fantaisies de Bothe et de la confusion des mètres dans l'arrangement de M. Ribbeck, tout marche de soi :

Heu heu, cernite ! Judicat inclytum
Judicium inter deas[2] tres aliquis :
Quo judicio Lacedæmonia
Mulier, Furiarum una, adveniet.

C'est probablement le futur *adveniet* qui a amené *judicabit*. De pareilles attractions sont fréquentes.

Ces quatre fragments font partie, selon moi, de la même prédiction de Cassandre après l'enlèvement d'Hélène. D'après la succession des événements, je crois pouvoir leur assigner l'ordre qui suit :

1° Jugement de Pâris et malheurs qui en découlent. 2° La flotte grecque prend la mer. 3° Apostrophe à Hector immolé par Achille. 4° Le cheval de bois sera introduit dans les murs d'Ilion.

Heu heu, cernite ! Judicat inclytum
Judicium inter deas tres aliquis :
Quo judicio Lacedæmonia
Mulier, Furiarum una, adveniet.
... ...

1. Ce verbe se trouve très-souvent dans Lucrèce.
2. *Deas*, monosyllabe : ce qui est non-seulement permis, mais préférable dans le corps du vers.

Jamque mari magno classis cita
Texitur; exitiûm examen rapit :
Advenit, et fera velivolantibus
Navibu' complevit manu' littora.
.....
O lux Trojæ, germane Hector!
Quid te ita lacero corpore contuo?
Aut qui te sic tractavere
Miserum, respectantibu' nobis?
.....
Nam maximu' saltu superabit
Equus, armatis gravidus, qui suo
Ardua partu Pergama perdat.

(*Revue de l'Instruction publique*, 26 novembre 1863.)

P. S. Je veux encore passer en revue ces quatre fragments, tant pour confirmer mon opinion que pour rendre compte, quand il y aura lieu, de leçons omises ou nouvelles. Je citerai d'abord quelques passages qui ont rapport aux fragments cités.

Cicéron, dans la *Divination*, fournit un grand nombre de passages précieux sur les prédictions faites soit avant, soit pendant le siége de Troie. Voici un des fragments les plus étendus et les plus curieux (*Divin.* I, 31). L'inspiration commençait à s'emparer de Cassandre; Hécube témoigne son effroi [1] :

Sed quid oculis rabere visa est derepente ardentibus?
Ubi paulo ante sapiens illa virginali' modestia?

Cassandre répond :

Mater, optumarum multo mulier melior mulierum,
Missa sum superstitiosis hariolationibus;
Namque Apollo fatis fandis dementem invitam ciet.
Virgines vero æquales, mei patris meum factum pudet,
Optumi viri; mea mater, tui me miseret, mei piget.
Optumam progeniem Priamo peperisti extra me : hoc dolet,
Med obesse, illos prodesse; me obstare, illos obsequi.

Ce sont là des trochaïques septénaires fort réguliers.

On lit encore dans le même traité (*Divin.* I, 39) : « Quid deinde causæ est cur Cassandra furens futura prospiciat, Priamus sapiens hoc idem facere non queat? »

Pour faciliter les références, je reprends les fragments dans l'ordre où je les ai d'abord présentés, et non dans l'ordre chronologique.

1. Je ferai au texte de Cicéron quelques changements proposés par divers savants, auxquels j'ajouterai mes propres rectifications.

I. Il y a pour le premier fragment une grande divergence parmi les éditeurs. La distribution des vers faite par Vossius, que j'ai louée sous certains rapports, offre cependant un ordre peu naturel au troisième vers, *aut qui sic*, et au quatrième, *Nec spectantibus* [1]. Comme lui, j'ai reconnu ici l'*anapestique*, mais cela ne peut être obtenu qu'avec quelques déplacements de mots. Certains éditeurs, Ribbeck, Vahlen (dans son Ennius), Eyssenhard (dans son Macrobe), donnent en un seul vers iambique octonaire :

Miser, aut qui te sic tractavere nobis respectantibus?

Mais l'on n'est arrivé là qu'en transposant des mots; car le texte de Macrobe porte : *respectantibus tractavere nobis*. Et puis, il faut qu'on suppose une lacune à chacun des vers précédents, autrement ce ne sont pas des vers.

Au deuxième vers, M. Ribbeck a modifié sa première récension (p. 23). Il le donne maintenant ainsi :

Quid ita ..... tuo cum lacerato corpore.

Ainsi il renonce à *contuo*, et met *tuo cum* au lieu de *cum tuo*. Il propose pour remplir cette lacune :

Quid ita [jacentem te tuor] tuo cum.....

Restitution bien risquée ! Je dirais que *jacentem* est extrêmement faible dans cette lugubre peinture, si je ne trouvais l'objection capitale dans la présence de ces grands iambiques.

II. Les philologues qui ont voulu établir ici de grands iambiques n'ont pas réussi. D'abord, ce mètre n'est guère celui des monologues, au lieu que le sénaire et l'anapestique dimètre y sont très-fréquents. M. Ribbeck, dans sa première édition, avait mis :

..... qui suo partu ardua perdat Pergama.

Il met dans la seconde :

Suo qui partu ..... perdat Pergama ardua.

La première manière conservait l'ordre indiqué par les manuscrits. De plus, le sens est suivi, et il n'y a pas lieu de soupçonner une lacune. Et puis, toujours l'interminable iambique !

Le premier vers : *Nam maximu' saltu superabit*, marcherait mieux s'il y avait : *Nam superabit maximu' saltu*, parce que l'*anapestique* dimètre a ordinairement un repos après chaque mètre. Cette règle, fidèlement observée par les Grecs, le fut par les Latins dès le septième siècle. Mais il paraît qu'Ennius ne s'y était pas rigoureusement astreint. Nous verrons

1. Cette conjecture altère le sens.

plus loin : *Navibu' complevit manu' littora.* Il dit ailleurs (ap. *Cic. Acad.*, II, 28) : *Intendit crinitus Apollo.*

Je dois expliquer *saltu* plus exactement que je ne l'ai fait, me contentant alors de repousser *maximo* qui lui est accolé, par cette raison que le transport d'une chose très-lourde ne pouvait être rapide. Mais *saltu* signifie seulement que le chemin est montant, « action de gravir, » et ici ce mot ne doit pas prendre d'épithète. J'ai cité, d'après Macrobe, l'imitation évidente faite par Virgile (*Æn.* VI, 515) :

> Quum fatalis equus saltu super ardua venit
> Pergama.

Le même poëte, dans les *Géorgiques* (III, 141), parlant des précautions que demande la gestation des juments, dit qu'il faut éviter de les faire soit monter, soit courir :

> Non saltu superare viam sit passus, et acri
> Carpere prata fuga.

Il faut remarquer ce mot si hardi et si poétique, *partu*, que Lucrèce a emprunté (I, 477) :

> Nec clam durateus Trojanis Pergama partu
> Inflammasset equus nocturno Grajugenarum.

et qui a inspiré à Virgile *feta armis* (*machina*).

III. Ce fragment ne présente rien d'embarrassant. La seule difficulté, *exitium*, génitif pluriel, est levée par Cicéron lui-même (*Orat.*, 46), qui signale l'archaïsme. Ennius, dans un fragment cité par le même Cicéron (*Divin.* I, 58), dit encore *interpres somnium.* Les grammairiens ont recueilli des exemples de ce génitif syncopé. Nonius Marcellus est surtout curieux de pareils souvenirs : il cite, avec les autorités, *omnium vitium*, *parentum incertum*, *majorum suum*, *adversarium*, *armum*, etc. La langue commune avait conservé *liberum*, *fabrum*, *nummum*, *modium*, *medimnum*, etc.

IV. Je répète que ce fragment (Cicéron, *Divin.* I, 50) n'a été attribué à Ennius que par conjecture : on ne le trouvera donc pas dans les éditions de ce poëte. Mais l'attribution, comme je l'ai dit, est certaine, puisque Cicéron (*Divin.* II, 55) donne comme du même poëte les deux fragments : *Eheu videte*, et *Jamque mari magno.*

Je le transcris de nouveau, d'après la récension de Davies et d'Orelli :

> Eheu, videte : judicavit inclutum
> Judicium inter deas tris aliquis :
> Quo judicio Lacedæmonia
> Mulier, Furiarum una, adveniet.

Le premier vers est un bon iambique trimètre ; les trois autres sont des

anapestiques. Orelli indique en note une autre division, qu'il dit plus ordinaire :

Eheu, videte : judicavit inclutum judicium
Inter deas tris aliquis : quo judicio Lacedæmonia
Mulier, Furiarum una, adveniet.

Les deux premiers vers n'ont entre eux aucune ressemblance. La dernière ligne seulement est un vers.

Ce fragment a tellement embarrassé les éditeurs, qu'on le voit rapporté à quatre espèces de mètres : le sénaire, l'anapestique dimètre, le grand trochaïque et le grand iambique.

M. Ribbeck, qui reproduit dans sa deuxième édition la leçon de la première, ne présente que des semblants de grands vers, probablement trochaïques, puisque le second commence par *Judicabit :*

Eheu, videte !
Judicabit inclytum judicium inter deas tris aliquis :
Quo judicio Lacedæmonia mulier, Furiarum una, adveniet.

M. Vahlen, dans son recueil : *Enniancæ poesis reliquiæ*, a emprunté cette récension.

J'ai découvert récemment une autorité dont les philologues n'ont pas fait mention. Le grand Turnèbe, dans sa course rapide et lumineuse, a touché ce passage (*Adv.* V, 23). Il le donne ainsi :

Eheu videte : judicavit inclytum
Judicium inter deas tres aliquis, quo judicio
Lacedæmonia mulier Furiarum una adveniet.

Cette récension a été reproduite par Scriverius, et, à peu de chose près, quoique dans un autre mètre, par Bothe. Turnèbe dit que ce sont trois iambiques, mal divisés par les éditeurs (*in editionibus conturbati*). Il fait remarquer avec raison que *deas* est un monosyllabe. Il ajoute que *judicio* ne compte que pour trois syllabes, ce qu'il m'est impossible d'admettre : les anciennes licences ne vont pas jusque-là. Je n'admets pas davantage la synérèse *adveniet*. Mais ce savant consommé est d'avis qu'*adveniet* doit être écrit *advenet*, conformément à un archaïsme noté par Nonius Marcellus, ce qui est parfaitement vrai : Nonius, enregistrant (p. 507) le mot *evenat*, cite à l'appui un exemple d'Ennius [1]. Cette récension de Turnèbe méritait d'être rapportée, malgré les objections qu'elle suscite. J'en élèverai encore une autre : ces trimètres ont le défaut d'être sans césure [2], ce qui est, au contraire, le caractère propre des anapestiques.

1. On disait de même *advenat, convenat, pervenat.* Voyez ces mots dans mon *Thesaurus poeticus linguæ latinæ*, deuxième édition, 1875.

2. Ici, selon l'usage, j'entends par *césure* la dernière syllabe d'un mot passant dans le pied suivant, quand on scande un vers.

Du moment que Turnèbe scandait ces vers pris isolément et d'une manière absolue, il ne pouvait guère mieux réussir. On n'a tant varié sur la détermination du système que parce qu'on n'a pas rapproché les uns des autres les fragments de cette prédiction. Le mètre reconnu pour trois passages doit être celui du quatrième.

Après quinze ans, j'avais complétement oublié ma conjecture *judicat*, que les mêmes raisons m'ont suggérée de nouveau. Les devins disent souvent qu'ils voient les faits qu'ils prédisent. Cette substitution nous débarrasse du système iambique, introduit avec *judicabit*. Mais un argument péremptoire, c'est que la prophétesse ne peut pas dire aux Troyens de regarder une scène qui n'aurait lieu que plus tard. C'est un privilége qui lui est réservé.

Je suppose toujours que *videte*, mot du langage habituel, a été substitué, nécessairement avant Cicéron, au terme poétique *cernite :*

> Heu heu, cernite ! Judicat inclytum
> Inter deas tres aliquis : quo judicio
> Mulier, Furiarum una, adveniet.

La métrique exige que j'ajoute une observation. L'anapestique dimètre admet le dactyle au premier et au troisième pied, mais non au quatrième. Dans un exemple précité, de quatre vers, trois sont terminés par un dactyle. Le premier n'est pas bien concluant :

> Jamque mari magno classis cita.

parce que l'ordre des deux derniers mots a pu être changé :

> Jamque mari magno cita classis.

Mais deux autres ne laissent aucun doute :

> Texitur, exitium examen rapit.....
> Navibu' complevit manu' littora.

Et dans un autre fragment du même :

> O pater ! o patria ! o Priami domus !

Ennius ne reconnaissait donc pas la règle qu'on a constatée dans les tragiques grecs. Il paraît que les tragiques latins qui vinrent après ne la respectaient pas davantage. Voici deux anapestiques d'Attius (*Antigona*) terminés par des dactyles ; ils se suivent :

> Heus, vigiles properate, expergite
> Pectora tarda sopore, exsurgite !

Je vais transcrire de nouveau le texte que j'ai donné de ces quatre fragments, en commençant par indiquer la succession des faits.

1. Jugement de Pâris ; prédiction de l'arrivée d'Hélène à Troie.
2. Préparation et départ de la flotte des Grecs.

3. Mort d'Hector.

4. Un cheval colossal inondera Troie de soldats, qui causeront la ruine de la ville.

Heu heu, cernite ! Judicat inclytum
Judicium inter deas tres aliquis :
Quo judicio Lacedæmonia
Mulier, Furiarum una adveniet.
.....
Jamque mari magno classis cita
Texitur; exitiûm examen rapit :
Advenit, et fera velivolantibus
Navibu' complevit manu' littora.
.....
O lux Trojæ, germane Hector !
Quid te ita lacero corpore contuo?
Aut qui te sic tractavere
Miserum respectantibu' nobis?
.....
Nam superabit maximu' saltu
Equus, armatis gravidus, qui suo
Ardua partu Pergama perdat.

Assurément ces fragments ne se suivaient pas ; je n'aurai pas la témérité de chercher à remplir les lacunes.

XXII

SUR LE PRÉTENDU FRAGMENT D'UNE SATIRE DU POËTE TURNUS.

Il ne suffit pas qu'une erreur soit signalée pour disparaître de la circulation. Souvent il faut revenir bien des fois à la charge, avant que la lumière arrive à tous les yeux. Cela est vrai surtout pour des faits peu importants, qui ont été détruits par la science ou l'érudition, mais dans des ouvrages peu répandus. Je borne ces observations générales aux littératures anciennes. L'antiquité a déjà bien assez de mystères : il est fâcheux que les vérités méconnues s'ajoutent pour nous aux ténèbres que nous ne pouvons percer.

Il y a deux siècles qu'une pièce de vers latins a été composée par un Français, qui, dans une circonstance que j'expliquerai, a voulu la faire passer pour un fragment d'un poëte ancien. Restée dans l'obscurité pendant un siècle, elle en fut tirée par un savant. Elle a eu des admirateurs, des patrons, des commentateurs. Enfin, de notre temps, la fraude a été dévoilée ; mais l'erreur n'est pas encore tout à fait vaincue. Je voudrais aider au triomphe définitif de la vérité en faisant connaître complétement cette petite histoire. On verra que la responsabilité doit être partagée ; et même les plus grands torts ne sont peut-être pas du côté qu'on pense.

Il exista dans la seconde moitié du premier siècle de notre ère un satirique latin, nommé Turnus, que les écrivains de l'époque tenaient en grande estime, et qu'on plaçait à côté de Perse et de Juvénal.

Martial le cite avec distinction dans deux endroits :

> Nam me diligit ille, proximumque
> *Turni* nobilibus leget libellis.
>
> (*Epigr.* VII, 97, 7.)

> Contulit ad satiras ingentia pectora *Turnus*.
>
> (*Epigr.* X, 10.)

Rutilius Numatianus le met sur la même ligne que Juvénal :

Hujus vulnificis, satira ludente, camenis
Nec *Turnus* potior, nec Juvenalis erit.
(*Itiner.* I, 603.)

Sidoine Apollinaire le mentionne parmi les poëtes illustres de Rome :

Non Lucilius hic, Lucretiusque est;
Non *Turnus*, Memor, Ennius, Catullus,
Stella, et Septimius, Petroniusque,
Aut mordax sine fine Martialis.
(*Carm.* IX, 266.)

Enfin Joannes Lydus, énumérant les satiriques latins, cite Turnus à côté de Perse, de Juvénal, de Pétrone, et il leur reproche d'être sortis, par leur virulence, des limites du genre [1].

Après des témoignages aussi flatteurs, il est bien permis de penser que Turnus est compris dans l'allusion faite par Quintilien aux satiriques de son temps. Sans les nommer, il les désigne, et leur promet l'immortalité : « Sunt clari hodieque, et qui olim nominabuntur [2]. »

De ce poëte, considéré et vanté par ses contemporains, que reste-t-il ? Rien, ou presque rien, deux vers, qui nous ont été conservés par le scholiaste de Juvénal ; et encore, deux vers tellement corrompus, qu'il faut, ce semble, désespérer de restituer le second. Ils sont curieux cependant en ce qu'ils présentent les noms de Locuste et de Néron, et une allusion manifeste à l'empoisonnement de Britannicus [3].

Assez récemment on a ajouté à ce léger bagage une trentaine de vers modernes.

Balzac, qui cultivait avec talent et succès la poésie latine, a composé une déclamation contre les vices et les crimes du règne de Néron, et il s'est permis quelque part de l'attribuer à un poëte du temps. Je le laisse établir sa fable :

« Le fragment qui est après l'Epigramme a esté tiré d'un parchemin pourry en plusieurs endroits, et à demy mangé de vieillesse. Il faut que le

1. Τοῦρνος δὲ καὶ Ἰουβενάλιος, καὶ Πετρώνιος, αὐτόθεν ταῖς λοιδορίαις ἐπεξελθόντες, τὸν σατυρικὸν νόμον παρέτρωσαν. (*De Magistratibus reipublicæ romanæ*, lib. I, c. 41.)

2. *Instit. orat.* X, 1, 95.

3. « Locustam ex Galliis matronam veneficam Nero exhibuit (*lege* excivit) ad se, propter venena conficienda, quoniam magnæ famæ erat, et in familiaritate habuit, ut etiam eum doceret venena miscere. Inde ait Turnus in Satira : *Ex qua Cæsareas soboles horrida Locusta Occidit cura sui verna nota Neronis.* » (Schol. Juven. ad Satir. 1, 71.) On a proposé bien des restitutions, dont aucune n'est satisfaisante. Je me contenterai de faire remarquer le nom *Locusta* (*horrenda Locusta*), auquel Turnus a conservé la quantité du nom commun, suivant une loi invariable. Cependant Juvénal (1, 71) a fait dans le même mot la première syllabe longue. Je suis plutôt de l'avis de Turnus. Mais est-il bien sûr que Juvénal ait fait cette faute? Voici le vers : *Instituitque rudes melior Locusta propinquas.* Je crois bien qu'il faut lire *meliora*, qui aura paru obscur, mais qui convient mieux à la langue et à l'idée. Locuste avait perfectionné la science en faisant disparaître tout de suite les cadavres accusateurs.

poëte autheur du fragment ait escrit sous le règne de Néron, quoy que son charactère soit plus ancien, et qu'il ait cherché une autre manière et une plus noble expression que celle des escrits de ce temps-là. Mais de plus, Monsieur, nos amis du païs latin trouvent que son génie est hardy, et qu'il n'y a rien de bas en ses sentiments. S'il les en faut croire, les choses qu'il dit sont grandes de leur propre grandeur; elles n'empruntent point leur dignité de celle de la langue romaine ; elles seroient belles, disent-ils, en basque et en bas breton [1]. »

Ici Balzac entame une longue paraphrase du morceau qu'il va faire connaître ; il en explique le sens et en signale les beautés. Pour plus de clarté, ce commentaire est divisé en deux parties : la première offre le développement des douze premiers vers, qui ensuite sont cités. Puis le commentaire est repris, et vient alors la citation des dix-huit autres vers.

Nous ne suivrons pas le soi-disant éditeur exaltant complaisamment le trésor contenu dans son *parchemin pourri*. Nous nous contenterons de puiser, en temps et lieu, dans son exégèse quelques explications qui pourront paraître curieuses.

Le fragment en question, dont Balzac ne cherche pas à deviner l'auteur, est une satire contre les poëtes qui flattaient Néron, une violente sortie contre les Muses qui se prostituaient en faisant l'apologie de toutes les turpitudes et de tous les crimes.

Ergo famem miseram, aut epulis infusa venena,
Et populum exsanguem, pinguesque in funus amicos,
Et molle imperii senium sub nomine pacis,
Et quodcunque illis nunc aurea dicitur ætas,
Marmoreæque canent lacrimosa incendia Romæ,
Ut formosum aliquid, nigræ et solatia noctis!
Ergo re bene gesta, et leto matris ovantem,
Maternisque canent cupidum concurrere Diris,
Et Diras alias opponere, et anguibus angues,
Atque novos gladios pejusque ostendere letum!
Sæva canent, obscœna canent, fœdosque hymenæos
Uxoris pueri, Veneris monumenta nefandæ.
Nil Musas cecinisse pudet, nec nominis olim
Virginei, famæque juvat meminisse prioris.
Ah! pudor exstinctus, doctæque infamia turbæ
Sub titulo prostant : et queis genus ab Jove summo,
Res hominum supra evectæ et nullius egentes,
Asse merent vili, ac sancto se corpore fœdant.
Scilicet aut Menæ faciles parere superbo,
Aut nutu Polycleti, et parca laude beatæ,
Usque adeo maculas ardent in fronte recentes,

1. *Les Entretiens de feu Monsieur de Balzac*, t. II, p. 102, *Entretien* IV, ch. IV. A Leide, chez Jean Elsevier, 1659.

Hespern que Getæ vinc.a et vestigia flagri.
Quin etiam, patrem oblitæ et cognata Deorum
Numina, et antiquum castæ pietatis honorem,
Proh! Furias et monstra colunt, impuraque turpis
Fata vocant Titii mandata, et, quicquid Olympi est,
Transcripsere Erebo. Jamque impia ponere templa,
Sacrilegasque audent aras, cœloque repulsos
Quondam Terrigenas superis imponere regnis,
Qua licet, et stolido verbis illuditur orbi.

Ainsi que je l'ai dit, cette petite supercherie, si faiblement armée, et qui ne produisait ni preuves ni inductions, fut sans conséquence pendant une centaine d'années. Mais Pierre Burmann second, ne mettant pas en doute la véracité de l'éditeur et la réalité de la trouvaille, inséra ce morceau, en 1759, dans son Anthologie latine (t. II, p. 645). Wernsdorf, trompé également par une facture habile et une couleur un peu exagérée, le reproduisit d'après son devancier [1] : il ne crut pas devoir passer au crible ce texte nouveau, et en tirer, s'il y avait lieu, quelques objections. Wernsdorf eut un tort de plus : il attribua résolûment, et assez légèrement, cette pièce à Turnus, par la seule raison que Turnus était un poëte satirique, et qu'il vivait dans le siècle de Néron.

Lemaire, à qui les vérifications étaient plus faciles, suivit aveuglément ces guides [2] : il ne fit d'ailleurs que copier l'édition de Wernsdorf. M. Baehr lui-même, dans son *Histoire de la Littérature romaine* (1828), n'hésita pas à reconnaître Turnus pour l'auteur des vers rapportés par Balzac.

Il n'est pas tout à fait exact de dire que le savant et judicieux Boissonade a soutenu l'erreur accréditée. Il y a une cinquantaine d'années, il consacra, dans le *Journal de l'Empire* [3], un charmant article au poëte Turnus. Il trouve, il est vrai, que *les arguments de Wernsdorf ne manquent pas de vraisemblance;* mais il a négligé une question qu'il ne pouvait pas traiter dans un cadre aussi restreint, et il a accepté, toutefois avec quelque réserve, l'opinion d'un savant d'une grande autorité. Boissonade ne se proposait qu'une chose, c'était d'établir l'existence de Turnus. Et ce travail avait son à propos. Le texte, récemment découvert, de Joannes Lydus, offrait parmi les satiriques latins le nom de Τοῦρνος, et l'éditeur, M. Fuss, avait prétendu que ce nom était corrompu (Τοῦρνος, *ni fallor, corruptum*). Sans doute il est regrettable que Boissonade n'ait pas discuté

1. *Poetæ latini minores* (Altenburgi, 1782), t. III, p. 77. Il dit, p. LVII : « Inde vero...., exhibuit Petrus Burmannus, cui ipse debeo. »

2. *Poetæ latini minores*, t. II, p. 130. Paris, 1824.

3. *Journal de l'Empire*, 11 janvier 1813. — Cet article fait partie du recueil des articles de Boissonade (t. I, p. 320) publié par Colincamp. On peut voir, sur la question même, les solides observations de l'éditeur.

la prétendue découverte de Balzac; mais, encore une fois, il ne pouvait placer une telle discussion dans un journal quotidien, où il glissait une érudition solide, à condition qu'elle fût sobre et agréable.

En général, je ne puis m'empêcher de faire remarquer que les philologues éminents, comme Burmann et Wernsdorff, assument une grande responsabilité quand ils érigent leurs conjectures en certitude. Ils entraînent la plupart des bons esprits, qui se reposent sur leurs consciencieuses recherches, et ils entravent la critique par l'autorité de leur nom.

Plus d'une fois des savants du seizième siècle supposèrent des fragments anciens, pour donner le change à des confrères. Marc-Antoine Muret, homme prodigieusement instruit, mais peu estimable, paraît avoir affectionné ce genre de mensonge. Un jour ce fut à Joseph Scaliger lui-même qu'il joua ce vilain tour. Il lui envoya quelques vers prétendus de deux poëtes dramatiques, Atta et Trabéa, et Scaliger eut le petit malheur de citer comme authentiques quatorze vers de ces poëtes dans son commentaire sur l'ouvrage *de Re rustica*, de Varron. Le trait est d'autant plus odieux que Jules-César Scaliger, le père de son ami, le traitait comme un fils : *Muretus me vocabat fratrem*, dit Joseph, *quia pater illum vocabat filium* [1]. Le savant qui avait été pris pour dupe se vengea par un distique sanglant [2].

Ce fait était connu de Balzac, et il en parle dans ses *Entretiens* [3], sans le condamner. Si la plaisanterie lui a paru innocente, il n'est pas étonnant qu'il ne se soit pas fait scrupule de l'imiter.

Nous verrons tout à l'heure s'il n'y a pas ici, en faveur du délinquant, des circonstances atténuantes. Commençons par examiner le morceau dont il s'agit, et constatons s'il méritait une aussi grande confiance de la part des éditeurs.

Burmann l'a copié dans le volume de Balzac qui a pour titre *Entretiens*. Wernsdorf l'a transcrit d'après Burmann, et n'a pas eu l'attention de recourir au volume lui-même, lequel n'est pas rare, puisqu'il fait partie de la collection elzévirienne. La lecture de tous les *Entretiens* l'aurait éclairé sur bien des points; et même, en se bornant à celui-ci, il aurait évité de tomber dans des méprises assez piquantes. Le commentateur n'a pas toujours compris le texte qu'il expliquait! Balzac a bien le droit de le lui dire.

1. *Scaligeriana*, p. 225.

2. Il rappelle que Muret avait failli périr sur le bûcher, à Toulouse, pour d'infâmes actions : « Qui rigidæ flammas evaserat ante Tolosæ, Muretus, fumos vendidit ille mihi. » — Il va sans dire que Scaliger supprima les vers en question dans ses éditions postérieures.

3. « En attendant, je vous envoye un second chapitre de Mécénas. Employez là-dessus sa faculté divinatrice (de Ménage), autrement sa sagacité scaligérienne. Il se mesprit néantmoins une fois en sa vie l'illuminé Scaliger, celuy que Lipse appeloit un Aigle dans les nuées, et un Diable d'homme. Muret prit pour dupe cet Aigle, qui voloit si haut, et en fit accroire à ce Diable qui estoit si fin. Je vous conteray l'avanture une autre fois, de peur d'estre trop long. » (*Entretien* XXI, p. 209.)

Le premier vers est ainsi paraphrasé par l'auteur lui-même [1] :

Ergo famem miseram, aut epulis infusa venena.

« Voyez-le (Néron) qui fait mourir le peuple de faim et le sénat de poison. » Wernsdorf applique les mots *famem miseram* seulement aux condamnés que l'empereur faisait mourir d'inanition [2].

Dans la fin du vers 2 :

Et populum exsanguem, pinguesque in funus amicos.

Wernsdorf voit les assassins gorgés de richesses, *quasi saginatos ad mactandum*. Ce n'est pas le sentiment de Balzac, qui rapporte *funus* aux *assassinés*. « Il (l'empereur) suce les uns jusques à la moëlle, et engraisse les autres pour les manger [3]. » L'expression latine, je l'avoue, est si vague, le singulier *funus* si impropre, que je serais tenté de donner raison à l'interprète.

Au vers 5 :

Marmoreæque canent lacrimosa incendia Romæ,
Ut formosum aliquid, nigræ et solatia noctis.

Voici la glose de Balzac : « Il veut faire le plaisant dans les larmes et dans la désolation universelle, parlant de l'embrasement de Rome comme de la réjouissance d'un feu d'artifice et de la consolation des ténèbres de la nuit [4]. » Cela paraît tout simple ; mais le commentateur pense que le dernier hémistiche désigne les condamnés qu'on brûlait alors, après avoir enduit leurs cheveux de poix [5].

Remarquons que c'eût été une grande gaucherie d'emprunter cette épithète fastueuse appliquée à Rome par Auguste pour rappeler ses magnificences en constructions (*marmoream se relinquere*) ; et quelle apparence qu'un satirique, un républicain se soit fait le plagiaire d'un despote ?

J'en viens à l'examen du texte, qui est mon principal objet. Ce texte me paraît révéler la fraude par bien des indices.

Quand nous nous exerçons dans la poésie latine, nous employons un procédé que les anciens n'ont pas connu, à moins de descendre aux derniers temps de l'Empire. Nous enchâssons le plus adroitement possible dans nos compositions des fragments de vers empruntés aux grands modèles. Ce n'est pas au siècle de Néron qu'un poëte aurait osé se parer ainsi des dépouilles de ses devanciers. Ceci étant admis, le prétendu fragment de Turnus trahit une main moderne.

1. *Entretiens*, p. 103.
2. « *Famem miseram*... non publicam ; sed damnationem enectorum. » (*Poet. min.* III, p. 77.)
3. *Entretiens*, p. 103.
4. *Entretiens*, p. 103.
5. « Hoc de damnatis incendii memorat Tacitus (*Ann.* XV, 44) : *Pereuntibus addita ludibria.. ut in usum nocturni luminis urerentur.* »

Vs. 12. *Veneris monumenta nefandæ.* Hémistiche pris sans façon à Virgile (*Æn.* VI, 26). Mais l'emprunt me paraît assez gauche : dans Virgile il s'agit du Minotaure, qui est effectivement le produit d'un commerce révoltant ; au lieu qu'un jeune débauché ne saurait être *monumenta Veneris.*

Vs. 15. *Exstinctus pudor.* Expression de Virgile (*Æn.* IV, 322), et qui n'est pas de la langue courante.

Vs. 16. *Et queis genus ab Jove summo.* Encore un demi-vers de Virgile (*Æn.* VI, 123) : *Et mi genus ab Jove summo.*

Vs. 17. *Nullius egentes.* Souvenir d'Horace (*Epist.* I, 17, 22) : *Quamvis te fers nullius egentem.*

Vs. 22. *Hesternique Getæ*, ces esclaves d'hier. L'adjectif *hesternus*, appliqué à une personne, est une création de Perse (*hesterni quirites, Sat.* 3, 106). Voilà surtout de ces choses que des anciens, et des contemporains, n'auraient eu garde de s'approprier.

Vs. 29. *Quondam Terrigenas superis imponere regnis.* Ce vers rappelle celui de Virgile (*Æn.* VI, 584) : *Superisque Jovem detrudere regnis.* Je ne connais pas un autre exemple de *supera regna.* L'imitation est d'autant plus manifeste que Balzac parle des Titans, comme Virgile.

Terminons par quelques observations sur les idées et le style de l'auteur.

Vs. 11. *Fœdosque hymenæos Uxoris pueri.* Balzac a eu sans doute présent à la mémoire le passage de Suétone (*Ner.* c. 28) : *Sporum... deductum ad se pro uxore habuit.* Mais jamais la latinité n'a admis une expression aussi forcée que *puer uxor*, laquelle est tout à fait dans le goût de Balzac. Plaute a dit d'un jeune garçon habillé en femme, et qu'on fait semblant de marier, *novum nuptum* [1]. Il n'y a pas ici discordance entre les genres : toutefois l'expression a paru assez hardie pour être signalée par les grammairiens [2].

Vs. 21. *Ardent maculas in fronte recentes.* Les Muses sont tellement éhontées qu'elles aiment des esclaves portant au front de récents stigmates. *Ardere maculas* (être éprises de taches) est une expression de la plus choquante exagération. Balzac invoque à l'appui ce mot d'une courtisane dans Pétrone (c. 126) : *Ne hoc dii sinant ut amplexus meos in crucem mittam !* Cette expression sans doute manque de naturel, mais on la pardonne parce qu'elle est spirituelle, et en ayant égard à la personne qui l'a employée. D'ailleurs *in crucem mittere* est une expression proverbiale qu'on peut appliquer plaisamment à toute espèce de complément. Nous disons de même *envoyer promener, donner au diable*, sans que ces locutions conviennent proprement au régime qui suit.

Vs. 26. *Et quicquid Olympi est Transcripsere Erebo.* Voilà un *concetto* tout à fait de Balzac. L'idée complète est celle-ci : « Ils prennent pour la

1. *Casin.* V, 1, 6.
2. Cf. *Prisc.* p. 789, Putsch.

loi du destin les ordres d'un affranchi, et ils attribuent aux enfers les honneurs dus à l'Olympe. » Wernsdorf prend la peine de commenter : « Honorem diis et divinis rebus debitum impertiunt illis monstris, Orci satellitibus. » Il y a dans ce vers deux choses manifestes, la recherche d'une antithèse prétentieuse et la hardiesse outrée de l'expression.

Burmann n'a pas fait usage d'une critique assez sévère en admettant ce prétendu fragment d'un poëte latin. Toutefois il est juste de dire, pour l'excuser, que Balzac avait cité dans ses *Entretiens* d'autres petites pièces vraiment anciennes, conservées dans un manuscrit de Saumaise, et qui figurent avec raison dans les recueils d'*Épigrammes* latines. Burmann avait cru, non sans quelque vraisemblance, que l'invective contre Néron avait été puisée à la même source. Il déclare néanmoins l'avoir cherchée vainement dans les papiers de Saumaise [1]. Cela aurait dû mettre en défiance les éditeurs qui sont venus après lui.

Burmann paraît n'avoir connu que le volume des *Entretiens* (1659), et il est probable qu'en Hollande il n'a pas eu à sa disposition soit les œuvres complètes de Balzac, soit les éditions de ses vers latins publiées antérieurement. Je trouve dans ces dernières la justification à peu près entière de Balzac. C'est de son vivant que ses poésies latines ont été publiées, par les soins de son ami Ménage, qui résidait à Paris. Il y en a une édition de 1650 [2], une autre de 1651. Balzac ne mourut qu'en 1655. Or, que voyons-nous dans ce recueil? Le fragment en question est classé dans une subdivision du troisième livre, entièrement consacrée à des empereurs romains, et portant pour titre général : *Ficta pro antiquis*, c'est-à-dire, Imitations des poëtes anciens. Il fait partie d'une pièce qui a le double d'étendue. Cette pièce est adressée au duc de Montausier. Dans la seconde moitié, le poëte s'adresse plusieurs fois à son protecteur : *Montoside.* Ainsi, avec ce correctif, le jeu d'esprit qui se trouve dans les *Entretiens* n'avait effectivement rien de dangereux. Si Balzac a cédé à l'envie de mystifier un instant un correspondant, si la vanité lui a inspiré une plaisanterie assurément répréhensible, il n'a pas prétendu introduire une pièce supposée dans l'héritage de l'antiquité latine et en imposer à la postérité. Lorsqu'il s'adresse au public, il signe son œuvre.

L'édition complète des œuvres de Balzac, donnée en 1655 par l'abbé Cassaigne [3], produit les mêmes pièces de vers et conformément au texte primitif; car il est bon de dire qu'il présente quelques variantes avec le texte suivi par Burmann et Wernsdorf, qui est celui des *Entretiens.* Nous

1. « Et tamen illud (fragmentum) neque in Schedis apographis codicis Salmasiani Heinsianis, neque in Divionensibus reperi. »

2. *Joannis Ludovici Guezii Balzacii Carminum libri tres ;* ejusdem *Epistolæ selectæ*, editore Ægidio Menagio. Parisiis, sumptibus Augustini Courbé, 1650. Cette édition est in-4 ; celle de l'année suivante est in-8.

3. *Les Œuvres de Monsieur de Balzac.* A Paris, chez Thomas Jolly, 1665, deux volumes in-folio.

y voyons, au premier vers, *Ergo famem obscenam*, au lieu de *famem miseram*. Le septième vers :

Ergo deum torpore et fato matris ovantem,

est devenu dans le texte postérieur :

Ergo re bene gesta et leto matris ovantem.

Wernsdorf, qui prenait sur lui de deviner l'auteur d'un fragment ancien [1], avait le devoir de se livrer à des recherches bien plus approfondies que son devancier. Il est impardonnable qu'il n'ait consulté ou fait consulter ni les œuvres complètes de Balzac, ni les recueils de ses poésies, ni même les *Entretiens*, qui lui auraient expliqué un texte qu'il n'entendait pas suffisamment.

Puisque, dans le principe, le mal avait été fait par un Français, il convenait qu'un Français en fournît le remède. C'est dans notre siècle qu'un lecteur des poésies latines de Balzac a trouvé la vérité, et mis à néant la propriété conjecturale de Turnus. Je ne saurais indiquer l'auteur de cette petite découverte. Le savant et illustre Victor Le Clerc, mon cher et vénéré maître, en a fait part à plusieurs membres de l'Académie des Inscriptions, mais il ne s'en attribuait pas le mérite. Malheureusement, quand je l'interrogeai, il ne put retrouver dans sa mémoire d'où lui venait ce renseignement [2]. M. Egger le transmit à M. Baehr, le savant auteur de l'*Histoire de la Littérature romaine* [3], et lui fournit des détails circonstanciés sur la provenance des vers apocryphes de Turnus. Dans sa troisième édition (1844-1845), le professeur de Heidelberg modifia en conséquence sa rédaction première. Une quatrième édition de cet important ouvrage a paru récemment (1868). On peut faire à M. Baehr un petit reproche : tandis que, dans une note, il expose longuement la vérité, il ne s'exprime pas dans le texte avec assez de fermeté. « Comme, d'après le court fragment de Turnus, la tyrannie de Néron était le sujet de ses satires, on a été conduit à y voir un fragment sur les vices et les crimes de Néron, publié pour la première fois par Balzac, tandis qu'il ressort que le tout n'est nullement un ouvrage antique, mais vraisemblablement (*wahrscheinlich*) une

1. « Tum vero *malo* ejus auctorem habere Turnum, celebrem eorum temporum satyrographum, idque non vanis rationibus adductus mihi persuadeo. » (Wernsdorf, *Poet. min.*, t. III, p. LIX.)

2. Un renseignement précieux m'est fourni au dernier moment. M. Le Clerc avait un vague souvenir que l'erreur longtemps accréditée avait été signalée à Lyon. Or je me suis rappelé qu'il y avait à Lyon un homme dont je connaissais depuis longtemps les goûts littéraires et les publications philologiques. Je veux parler de M. le docteur Pétrequin, à qui il ne suffit pas d'être éminent dans sa spécialité. Je me suis adressé à lui, et son obligeance m'a communiqué immédiatement les détails les plus précis. La rectification dont il s'agit a été faite en 1837, dans un opuscule anonyme (*Lettres suivies de Notes sur des riens philologiques*). Comme il m'en a nommé l'auteur, qui est un homme fort instruit et grand admirateur d'Horace, je trouve juste que le nom de M. P. Rostain reste attaché à cette petite découverte.

3. *Gesch chte der Rœmischer Litteratur*. Carlsruhe, 1828 (première édition).

production de Balzac lui-même [1]. » Il faut que la rédaction de 1844, laquelle différait peu de celle-ci, ait laissé en Allemagne du doute dans quelques esprits, puisqu'en 1847, M. Engelmann ne tint pas compte de la rectification, et que, dans le catalogue des auteurs grecs et latins, de leurs éditions et des dissertations qu'ils ont suggérées, il mentionne, sans aucune observation, à l'article *Turnus*, le fragment de satire contre Néron, et ceux qui l'ont édité [2].

Aujourd'hui, il est vrai, personne ne soutient, ni en Allemagne, ni en France, l'opinion de Wernsdorf. Mais cela ne suffit pas : l'erreur est tenace ; elle trouve un dernier refuge soit dans l'hésitation, soit dans la mollesse des critiques.

Dans son *Histoire de la Littérature romaine*, M. Alexis Pierron, après avoir énoncé la vérité, l'affaiblit en rentrant dans le champ de la conjecture. « Ce morceau a été publié pour la première fois par Balzac, et signé par lui du nom de Turnus [3]. Mais ce n'est, en réalité, qu'une belle imitation de l'antique. Tous les critiques bien informés savent à quoi s'en tenir sur la vraie origine de ces vers ; et c'est au premier éditeur, c'est à Balzac en personne qu'ils reportent l'honneur de les avoir écrits [4]. »

Dans un ouvrage assez récent, qui a pour titre : *Les Satiriques latins*, le traducteur, M. Despois, dit dans son préambule qu'il ne croit pas à l'authenticité de la pièce dont il s'agit : ce qui ne l'empêche pas d'inscrire le nom de Turnus sur son titre, et de prendre la peine de traduire des vers modernes [5].

Plusieurs professeurs de l'Université ont rendu compte de cet ouvrage [6], et quoiqu'ils inclinent à reconnaître le mensonge, ils nous laissent encore dans le doute. Il faudrait pourtant en finir une bonne fois avec la pièce controuvée de Turnus, puisque Balzac lui-même s'en est publiquement déclaré l'auteur. C'est déjà trop qu'elle ait trompé l'Europe pendant un siècle : à moins de se compromettre de gaieté de cœur, la critique ne peut persister dans cette méprise, ni même conserver son incertitude.

La collection Lemaire a popularisé chez nous la savante édition des *Poetæ minores* de Wernsdorf, et nous avons tous admis de confiance les conclusions de l'éditeur allemand. Personne ne doit être plus indulgent que moi pour ceux qui ont partagé l'erreur commune. J'ai sur le cœur un exemple de Balzac introduit dans mon *Thesaurus poeticus*. Je vais prochai-

1. *Geschichte der Rœmischer Litteratur*, t. I, p. 633.
2. *Bibliotheca Scriptorum classicorum et græcorum et latinorum*, von Engelmann. Leipzig, 1847.
3. Nous avons vu que cela est inexact : c'est Wernsdorf qui a apposé cette fausse signature.
4. *Histoire de la Littérature romaine*, p. 515. Chez L. Hachette et C^e^, in-18.
5. *Les Satiriques latins, comprenant Juvénal, Perse, Lucilius, Turnus, Sulpitia*; traduction nouvelle par L. Despois. Chez L. Hachette et C^e^, 1864. Un volume in-18.
6. M. Émile Deschanel, *Journal des Débats*, 5 août 1864 ; M. Deltour, *Revue de l'Instruction publique*, 17 novembre 1864.

nement donner de cet ouvrage, si favorablement accueilli par le public, une nouvelle édition, sérieusement retouchée, et améliorée par trente ans d'études. Je serai satisfait quand cet exemple imposteur aura disparu. (Il n'a pas reparu dans mon édition de 1875.)

(*Revue de l'Instruction publique*, 26 août 1869.)

P. S. Quoique la lumière soit faite sur la provenance des vers qu'on a attribués à Turnus, je crois devoir ajouter quelques développements, relativement à la responsabilité des premiers éditeurs, et surtout au chercheur qui a découvert et dévoilé la supercherie.

Si Burmann et Wernsdorf avaient consulté les éditions complètes de Balzac, entre autres les deux éditions de Ménage [1], leur méprise aurait cessé. J'ai signalé plusieurs variantes dans le texte : ce qui était déjà un indice manifeste de fraude. De plus, le morceau qu'ils ont cité n'est qu'une partie de la pièce entière. Au commencement de l'original il y a en plus 12 vers, dont le premier est incomplet :

..... Imbellive negat quis carmina Syllæ?

Après le sixième vers, *solatia noctis*, on a supprimé 8 vers :

Ergo canent pridem exstincto de Cæsare Laurum, etc.

A la fin, le texte offre 32 vers de plus. On a donc dépouillé Turnus d'une partie de sa gloire.

J'ai une omission à réparer. J'ai dit que la Faculté des lettres de Paris avait reçu avis de la fraude, et que Victor Le Clerc, et après lui, M. Egger, l'avaient révélée. Un autre professeur de la Faculté des lettres, le spirituel et excellent Eug. Géruzez, un de mes chers camarades de l'Ecole normale, qui a pu réunir un nombreux auditoire autour de la chaire illustrée par Villemain, avait écrit, dès l'année 1841 : « Nous n'avons de ce poëte (Turnus) qu'un seul vers et un hémistiche. Les trente vers contre les flatteurs de Néron, que Wernsdorf a mis sous son nom par une méprise étrange, appartiennent à Balzac, et font partie d'une pièce plus étendue, qui figure parmi les poésies latines de ce prosateur [2]. » Il revint à la charge dans la *Biographie universelle* de Michaud, 1843 (à l'article Balzac) : « Un fragment de la pièce contre les flatteurs de Néron fait partie, sous le nom de Turnus, et par une plaisante méprise d'éditeur, du recueil des *Poetæ minores*. » Plus d'un faux pas ont été faits après cette époque. Gustave Brunet, en qualité de bibliographe, n'ignorait point la rectification faite par Géruzez. On lit dans l'édition de 1843 : « Aujourd'hui il est regardé comme avéré que le prétendu fragment de Turnus n'est qu'une plaisanterie savante de Balzac.

1. Parisiis, sumptibus Augustini Courbé, 1650 et 1651.

2. *Cours de Littérature*, par E. Géruzez, professeur suppléant d'éloquence française à la Faculté des lettres de Paris, p. 301. — 1841.

Voyez ce que dit sur cette question M. Géruzez dans son *Cours de Littérature*. »

Je veux donner sur l'érudit P. Rostain des renseignements qu'on ne trouverait pas ailleurs. D'abord je reprends la lettre du docteur Pétrequin (août 1869), homme savant et excellent, dont la perte récente est sensible à la philologie comme à la médecine, et j'en extrais quelques lignes à l'éloge de M. Rostain.

« L'auteur de cette publication anonyme est M. P. Rostain, ancien notaire à Lyon ; c'est un des humanistes qui connaissent le mieux les poëtes latins modernes, ce qui ne l'empêche pas de rendre aussi un culte assidu aux poëtes anciens, nommément à Horace, dont il possède cent éditions de tous les temps et de tous les pays. »

Ce n'est que plus tard que j'ai connu la brochure de M. Rostain. Je me félicite que mes critiques se soient rencontrées plus d'une fois avec les siennes. Ce curieux fureteur m'avait déjà écrit précédemment, à propos d'un autre de mes articles sur Horace, mais sans se révéler au sujet de Turnus. Dans cette lettre, il m'avouait sa passion pour le satirique latin : « J'aime singulièrement les poëtes latins, Horace surtout. Celui-là, je l'aime jusqu'à l'excentricité, jusqu'à la manie, et j'en compte plus de *cent* éditions dans ma modeste librairie. » Et dans une lettre postérieure (1870) : « Vous discutez des leçons et des interprétations d'Horace, mon poëte aimé : il est représenté chez moi par plus de 180 volumes. »

En 1869, M. Meyer, inspecteur primaire, m'adressa une lettre, sans lieu ni date, où il me donnait d'intéressants détails sur M. Rostain et sur les auteurs qui ont profité de sa découverte [1]. J'en extrais quelques phrases. « M. Rostain était, en 1833, un notaire distingué de Lyon, qui consacrait en secret aux lettres latines et françaises le peu de loisirs que lui laissait sa profession... Naturellement timide et réservé, il n'a presque rien publié que de minces brochures, imprimées en petit nombre à ses frais et distribuées, sous le manteau, à de rares amis. La plus grosse de ces brochures s'appelle les *Matanasiennes*... Le titre de *Matanasiennes* est une réminiscence d'érudit. Il est emprunté au livre que Saint-Hyacinthe publia, en 1714, au plus fort de la querelle des anciens et des modernes, pour se moquer des défenseurs d'Homère... M. Rostain et ses *Matanasiennes* méritaient d'être démasqués à leur tour... Pardonnez-moi, Monsieur, d'avoir essayé d'ajouter à vos lumières un petit rayon de plus : c'est M. Rostain qui sera mon excuse. Un nom aussi honnête et aussi modeste méritait d'être connu et distingué par vous. »

La brochure de Rostain est de 1837. Elle a pour titre : « *Matanasiennes*, lettres suivies de notes sur des riens philologiques, par un petit-neveu du prieur Ogier. » Elle n'a pas été mise dans le commerce. L'auteur, en me

1. Voir cette lettre dans la *Revue de l'Instruction publique*, 9 septembre 1869.

l'envoyant plus de trente ans après, me disait qu'elle n'avait que le mérite d'être extrêmement rare. On sait que ce mérite est aujourd'hui coté bien haut.

Le Chef-d'œuvre d'un inconnu, par le docteur Chrisostome Matanasius, est un ouvrage en deux volumes, attribué à Thémiseul Saint-Hyacinthe, ouvrage qui a eu beaucoup d'éditions, quoiqu'il soit de peu de valeur. Il convenait à un public léger. Quelquefois il affectait la science, et cherchait le scandale en persifflant le grand Bentley. Voltaire, dans sa correspondance, a souvent attaqué cet auteur, qui l'avait attaqué le premier, sans le nommer, et lui a reproché d'usurper un titre qui ne lui appartenait pas. « Saint-Hyacinthe se donnait pour l'auteur du *Matanasius*. Se faire honneur du *Matanasius*, qui était de MM. Sallengre et de S' Gravesende, était la moindre de ses fourberies [1]. »

Rostain se proposait un but utile, qu'il a entièrement perdu de vue. Qui pourrait ne pas déplorer la singularité d'esprit d'un homme qui, ayant à révéler un fait bien digne d'intérêt pour les littérateurs, a recours à une forme énigmatique, c'est-à-dire qui fait tout pour n'être pas compris? Sans compter que sa brochure n'a pas été mise dans le commerce. Au rebours, si l'on voulait rendre au public un véritable service, il fallait dégager d'un grand fatras la rédaction, et se borner à ce qui est excellent. Le tout aurait pu tenir en une feuille, qu'on aurait dû envoyer à l'Académie française, à l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres, aux professeurs des Facultés des lettres et de rhétorique, et à quelques philologues. Le titre aurait pu être bien simple : *Le faux Turnus*. Si, par modestie, l'auteur craignait de se faire connaître, il pouvait ne donner que les premières lettres de ses noms, ou même garder entièrement l'anonyme. Une fois la révélation clairement faite, que de gens sauvés du piége! que de papier épargné! Quand Rostain se complaît dans l'énumération des contemporains qui ont donné dans le panneau, il ne réfléchit pas que c'est lui qui en est la cause. Pourquoi a-t-il jeté un voile sur la vérité qu'il avait à cœur de répandre?

Cette critique ne nous fera pas méconnaître l'intérêt de sa découverte et la bonne érudition qui recommande son travail.

Rostain, qui connaissait si bien les œuvres de Balzac, triomphe aisément de Burmann et de Wernsdorf, qui les connaissaient si peu. Or c'était un devoir pour ces savants d'éclaircir la question, ce qui n'était pas bien difficile. Ils devaient sentir le poids de leur responsabilité. Tout le monde ne peut approfondir un sujet, et il est pardonnable de suivre des guides éminents.

« Certes ce n'est pas sa faute (à Balzac) si Burmann n'a voulu lire que

1. *Correspondance générale*, 21 janvier 1739. Voyez encore un long article dans les *Supercheries littéraires* de Quérard.

les *Entretiens*[1], et surtout s'il les a mal lus, comme je le prouverai tout à l'heure. Comment croire en effet que ce savant ait ignoré l'existence des poésies de Balzac, ou qu'il ait été privé de toute occasion de les lire[2] ? »

Rostain était loin de s'incliner devant l'autorité de Wernsdorf. « Il en est, disait-il, qui savent que Wernsdorf est ordinairement un bien hardi conjecturer. Au reste, son opinion ne paraît plus contestable dans son pays, surtout depuis l'édition du poëme de *l'Etna* donnée par M. Frédéric Jacobs (d'après Wernsdorf, 1791-99), sous ce titre : *Lucilii Junioris Ætna*, etc. Lipsiæ, 1826. On pourrait s'en aider pour remplir une lacune de la *Biographie universelle*, où Lucilius (Junior) n'est pas même nommé[3]. »

Wernsdorf avait attribué le poëme de *l'Etna* au poëte Lucilius Junior, par suite de cette heureuse divination dont il était doué. Il a ici destitué Cornelius Severus. Pour opérer une telle substitution de propriétaire, il faut être bien sûr de son fait.

Notre révélateur, modeste, comme il l'a prouvé, ne s'exagérait pas le mérite de sa trouvaille. « Je pourrais bien, écrit-il, n'être qu'une dupe en revendiquant le chétif honneur d'une restitution qui, je l'avoue, pour m'en faire beaucoup, m'a trop peu coûté[4]. » Mais il a voulu tirer de ses profondes études sur Balzac autre chose que ce petit succès, et ce qu'il a fait nous paraît très-méritoire. Le rôle de ces dupeurs est généralement plus ou moins odieux : il n'a pas voulu que son poëte laissât à cet égard une fâcheuse impression. Il m'écrivait en 1870 : « Je hasardai, il y a quelque trente-cinq ans, une réclamation dans l'intérêt d'un faussaire, mais le plus candide faussaire qui fut jamais. » Dans une autre lettre, il me reprochait d'être trop sévère pour un innocent jeu d'esprit. « La première, dites-vous, de vos préoccupations, a été de *décharger Balzac de l'odieux* qui s'attache toujours à de pareilles supercheries. Vous avez même écrit dans votre dissertation : « La vanité de Balzac lui a inspiré une « supercherie vraiment *répréhensible*. » Me pardonnerez-vous de trouver à cela une dose tant soit peu hyperbolique de *jansénisme* littéraire ? Par cela même que j'ai toujours eu une souveraine aversion pour le plagiat, je me sens disposé à une extrême indulgence pour un genre de fraude qui en est comme l'antipode. Balzac, convaincu des impostures que nous savons, n'en conserva pas moins l'estime du sévère Montausier, de Godeau, le digne évêque, de l'honnête Chapelain, etc. »

Dans cette justification de Balzac, l'avocat a complétement réussi. Une

1. *Matanasiennes*, p. 19.

2. Ceci n'est pas tout à fait exact. Burmann a écrit, dans une note de l'*Anthologie* (t. II, p. 645) : « Quem vero codicem innuat Balzacius, conjici potest ex Ejus Epist. selectis latinis, *a Menagio post illius poemata editis*. » Il n'est pas moins vrai que Burmann n'avait pas su voir dans ce volume, qu'il connaissait, ce qui eût tranché la question.

3. *Matanasiennes*, p. 40, note.

4. *Matanasiennes*, p. 35.

seule preuve suffirait : je l'avais trouvée, avant de connaître sa brochure, en feuilletant les poésies de Balzac. Il y a dans un endroit un titre qui donnait ses jeux d'esprit pour ce qu'ils étaient : *Ficta pro antiquis*, ainsi que je l'ai dit plus haut. Rostain avait vu là un de ses plus solides arguments. « Pour surcroît de démonstration, reportez-vous, Monsieur, à la page 189 du même volume [1] ; les mots : *Ficta pro antiquis*, inscrits en tête, sont là comme une rubrique de bonne foi, sous laquelle l'éditeur a placé huit petites pièces [2], dont le fragment attribué à Turnus est le cinquième. Vous me dispenserez d'ajouter que Balzac avait une sincère horreur du plagiat. « Je ne veux rien, disait-il, qui ne m'appartienne [3]. »

« Une autre fois, il écrit à M. de Montausier : « Il faut que je vous fasse « rire de ce que dernièrement me disait un galant homme : à son avis, si « j'avais été du temps des anciens Romains et des anciens Grecs, je serais « aujourd'hui une partie de la science de ces messieurs les docteurs. Ils me « citeraient dans leurs livres, ils me liraient dans leurs écoles ; mon grand « ami même, M. de Saumaise, serait un de mes grammairiens, et ferait « des montagnes de notes et d'observations sur mes plus petits discours. »

« Que vous en semble, Monsieur ? N'a-t-il pas présagé ce qu'il coûterait un jour à Wernsdorf et à quelques éditeurs subséquents ? N'est-ce pas à quelqu'un de ces messieurs les docteurs que cet homme aimable et savant paraît dire, après lui avoir lu de ses propres vers : « Nomen auctoris de « industria taceo, exercere enim volo facultatem animi tui divinatricem « (*Epistola ad Molsam*) ; » ou bien : « Je suis quelquefois d'avis de prendre « rang parmi les anciens auteurs, et d'user de certains droits que donne « l'antiquité [4]. »

Rostain ne pouvait manquer de faire une observation, qui m'avait été également suggérée par mon propre examen, c'est que la pièce donnée par Burmann et Wernsdorf n'est pas complète [5]. J'ai donné le chiffre des vers supprimés. Dans le début se trouve le mot *impostura*, que sans doute Balzac n'avait pas la prétention de donner comme un mot du siècle de Néron.

Dans la dernière partie, le seul mot *Montoside*, rappelé par Rostain, ne permet pas de se méprendre. Je signale encore ces vers, placés vers la fin :

> Verum urbis si delicias, ævique beati
> Auram me spirare putes, nec *Celtica* chartis
> Ausoniis immixta legas, etc.

Les études patientes, microscopiques de Rostain, l'avaient naturelle-

1. *Joannis Ludovici Balzacii Carminum libri tres.* Édition donnée par Ménage, 1651, in-4°.
2. Je cite les titres des premières : *Conjuratio in Augustum detecta, Ad Tiberium Cæsarem* (deux pièces), *Liberatis spes post mortem Tiberii Cæsaris*, etc.
3. *Matanasiennes*, p. 19.
4. *Matanasiennes*, p. 17.
5. *Matanasiennes*, p. 18.

ment conduit à nommer Wernsdorf « un très-savant visionnaire [1], » et à rire des « témérités des dénicheurs d'antiques [2]. »

Lorsque la lecture de mon article eut remis en mémoire à Rostain une question que, trente ans auparavant, il avait traitée et élucidée, je doute qu'il ait eu la bonne foi de reconnaître qu'il ne devait imputer qu'à lui-même l'inutilité de ses efforts. La disposition de son esprit lui faisait affectionner la forme énigmatique qu'il employa ici. Qu'est-il arrivé? C'est que Géruzez, sans aucune recherche spéciale, n'ayant reçu qu'un écho affaibli du travail de son devancier, doit être regardé comme celui qui a détrôné une vieille erreur. Qu'est-ce que la vérité quand elle n'est pas prêchée? Je répéterai ce qu'Horace a dit dans une autre intention :

> Parum sepultæ distat inertiæ
> Celata virtus.

Laissons donc Rostain porter la peine d'un petit travers d'esprit, et souhaitons qu'en pareil cas il n'ait pas d'imitateur. Mais il faut avouer que ce n'est guère là un défaut de notre siècle.

Ayant conçu le projet de publier ce recueil de mes articles, quand j'aurais un peu de loisir, je pensais à informer M. Rostain de l'emploi que je comptais faire de sa brochure. Comme depuis plusieurs années je n'avais aucune nouvelle de lui, je désirais savoir d'abord s'il existait encore : un de mes amis fit prendre des renseignements, et j'appris avec un grand regret qu'il était mort, en juin 1876, un mois après son ami Pétrequin, qui partageait sa passion pour la littérature latine.

1. *Matan.*, p. 59.
2. *Matan.*, p. 58.

XXIII

HORACE A-T-IL FAIT UNE FAUTE DE QUANTITÉ ?

(*Art. Poet.* vs. 65.)

J'ai osé dire, dans mon *Thesaurus poeticus linguæ latinæ* (1836) et dans ma *Prosodie latine* (1839), qu'Horace avait violé une règle de la prosodie latine en abrégeant la finale de *palus* (*paludis*) :

Regis opus, sterilisve diu *palus*, aptaque remis. (*A. P.* 65.)

Un professeur de province, homme instruit et singulièrement studieux, m'a écrit pour contester la justice de cette condamnation, et il s'appuie sur l'autorité de Servius. En effet, le commentateur de Virgile a voulu justifier Horace. Je connaissais ce passage, et d'autres encore, qui ont été cités par un des plus grands philologues des temps modernes, Richard Bentley, lequel a consacré à cette difficulté une de ses notes les plus judicieuses et les plus substantielles. Je crois bien que, dans le temps, j'ai été influencé par cette grave autorité. Bentley dit, plus énergiquement que je ne l'ai fait, que ce vers défectueux pèse sur la mémoire d'Horace [1].

Voici la citation que l'on m'oppose :

Servius (*ad Æneid.* II, 69) : « Sane *tellus*, *us* longa est : et sunt quæ per *us* producunt, ut *senectus*, *juventus*, *salus*, *virtus*, *palus*, *servitus*, *arbustus*, *rus*, *mus*, *pus* ; tunc scilicet quum genitivus in *tis* vel in *ris* [2] penultimam longam. Ideo autem *tis* et *ris* diximus, quia *palus* in *paludis* longa sit *lu*, brevis tamen nonnunquam invenitur, quum in *tis* genitivus, ut Horatius : *sterilisque diu palus*, aptaque remis. »

Bentley cite aussi ce passage, et plusieurs autres où Servius écrit (*ad Æneid.* VI, 107) : « *Palus* [illegible] *palus* paludis facit... Horatius corripuit : [illegible] traite des syllabes finales (p. 1813 [illegible]

1. « Gravat profecto Flacci manes [illegible]
2. On verra par ce qui suit que cette [illegible]

genitivo crescente longa permanserit, producitur, excepto uno, quod in genitivo *dis* terminatur, *palus*, paludis, ut est : *sterilisque diu*, etc. » Ce qui est transcrit par Bède (*de Metris*, p. 2360). Enfin, Priscien (p. 718) reproduit la même observation : « *Palus* tamen etiam correpta *us* invenitur apud Horatium de Arte poetica. »

Que conclure, suivant le critique anglais, de toutes ces redites ? Absolument rien. Cite-t-on un seul exemple semblable ? Nullement. Invoque-t-on quelque analogie pour appuyer l'exception ? C'est tout le contraire : la règle est positive et générale. Mais Horace a abrégé cette finale ! C'est vouloir prouver le même par le même ; on donne pour argument précisément ce qui est en question.

Insistons sur la règle posée par les grammairiens précités. Les finales en *us* des noms de la troisième déclinaison ont au nominatif la quantité du génitif : *salus*, *palus* ont la finale longue, comme l'est la pénultième de *salutis*, *paludis*. Cela est vrai des autres noms, sans qu'il soit nécessaire de distinguer entre les figuratives du génitif, *d*, *t*, *r*, *l*, etc. Ainsi *paludis*, *virtutis*, *ruris*, *telluris* [1], etc.

Laissons Priscien (p. 719) reproduire encore la même règle, et cette fois *sans restriction*, parce qu'il n'est pas préoccupé de l'autorité d'Horace. Il s'agit de la finale du mot *incus*, lequel est de tout point semblable à *palus*. « *Incus* etiam *incudis* : quod ponit Nonius Marcellus de Doctorum indagine... Cujus quia et genitivi penultima *cu*, et in verbo *cudo* eadem syllaba producitur, debet quoque in nominativo produci. »

La cause de l'allongement de cette finale est bien connue. A la troisième déclinaison, la forme primitive des noms se trouve au génitif ; le nominatif, devant perdre une syllabe, présente une variété infinie. Après que l'*i* du génitif a été supprimé, des impossibilités se présentent ; certaines réunions de consonnes finales ne sont pas admises en latin. *Pacis* donne très-facilement *pax* (*pacs*), mais *partis*, *laudis*, *vasis*, etc., ne conserveront pas les deux consonnes, *parts*, *lauds*, *vass*. On n'écrit pas *saluts*, *paluts*, *murs* (*mus*), mais par compensation la finale *us* est longue : ce qui établit une différence tranchée avec la deuxième déclinaison [2].

Bentley ne se contente pas d'affirmer la règle : il cite des exemples qui militent contre celui d'Horace. Dans le seul Virgile, il en trouve quatre :

> Limosoque *palus* obducat pascua junco. (*Buc.* I, 49.)
> Cocyti, tardaque *palus* inamabilis unda. (*G.* IV, 479.)
> Dicitur, et tenebrosa *palus* Acheronte refuso. (*Æ.* VI, 107.)
> Atque hinc vasta *palus*, hinc ardua mœnia cingunt. (*Æ.* XII, 745.)

1. La finale *us* n'est brève que dans deux noms de la troisième : *pecus* et *Venus* ; et cela conformément à la règle, puisque ces mots ont au génitif la pénultième brève : *pecudis*, *Veneris*.

2. Dans le cas particulier comprendrait-on que la finale de *palus* (*paludis*) fût assimilée à celle de *palus* (*pali*) ?

Il y en a cinq en ajoutant :

Fas obstat, tristique *palus* inamabilis unda. (*Æ.* VI, 438.)

J'ai donné plusieurs autres exemples de la même quantité dans le *Thesaurus poeticus*. Je les reproduis, et j'en ajoute de nouveaux :

Dis juranda *palus*, oculis incognita nostris. *Ov.* (*Met.* II, 46.)
Quas recipit Salapina *palus*, et subdita Sipus
Montibus. *Luc.* (V, 377.)
Palus inertis fœda Cocyti jacet. *Sen.* (*H. F.* 686.)
Et Pomptina *palus*, et Gallinaria pinus. *Juv.* (3, 307.)
Quæ Lernæa *palus*, ambustaque sontibus alte. *Stat.* (*Theb.* II, 376.)
Dum Lernæa *palus*, et dum pater Inachus ibit. *Id.* (*Ib.* V, 748.)
Peneo stagnante *palus*, et mersa negarent
Arva coli. *Claud.* (*R. Pros.* II, 180.)
Dum rimosa *palus*, et multo torrida limo. *Calp.* (5, 87.)

Jusqu'ici j'ai suivi Bentley, mais je vais me trouver forcé de l'abandonner. Selon moi, il en a coûté à l'illustre critique de ne pas avoir admis qu'Horace s'était trompé : il suppose une faute de copie, et il a cherché à retrouver le texte du poëte. Il propose de remplacer *diu* par *prius*, en déplaçant deux mots :

Regis opus, sterilisve *palus prius*, aptaque remis.

Malgré la prodigieuse érudition dont il a fait preuve pour établir cette conjecture, elle a trouvé peu de crédit. Il me semble (ceci est une raison secondaire) que, de cette façon, le vers est peu harmonieux. Le remplacement d'un mot par un mot sans ressemblance est déjà une grande hardiesse ; leur transposition en est une autre. Surtout *prius* est un mot bien faible pour un fait qui date de la création. J'avoue que *diu* ne vaut pas mieux.

Je ne pense pas qu'en général le texte d'Horace admette des corrections considérables. Des auteurs qui, comme lui, comme Virgile, ont été transcrits tant de fois à Rome même et dans des siècles très-éclairés, des auteurs portant en eux-mêmes ce puissant moyen de conservation qui est le mètre, n'ont pu nous parvenir gravement altérés. Aussi les variantes, dans Horace, se bornent-elles ordinairement à des différences d'une lettre ou de deux, par exemple *sumis* ou *sumes* (*Od.* I, 12, 2), *poscimus* ou *poscimur* (*Ib.* I, 32, 1), *purgo* ou *purgor* (*A. P.* 302).

C'est dans ces limites que la critique doit s'exercer.

(*Revue de l'Instruction publique*, 23 décembre 1869.)

P. S. Si Horace a véritablement écrit ce qu'on lit dans la plupart des textes : *sterilisque diu palus aptaque*, il s'est ménagé une excuse dans son Art poétique (vs. 352) :

Verum ubi plura nitent in carmine, non ego paucis
Offendar maculis, quas aut incuria fudit,
Aut humana parum cavit natura.

Quant à chercher à justifier la faute de quantité, c'est ce que les grammairiens latins n'essayent pas de faire : ils laissent à Horace la responsabilité de cette nouveauté. Un passage de Priscien embarrasse. Traitant de la quantité des finales, il écrit (p. 1813) : « *Us* vero quum in genitivo crescente longa permanserit, producitur, ut *virtus*, *virtutis*, *tellus*, *uris* ; excepto uno, quod in genitivo *dis* terminatur, ut est *sterilisque diu palus aptaque remis* ; » ce qui est transcrit par Béda, p. 2360. C'est là une règle imaginaire, inventée pour le besoin de la cause. Pourquoi *udis* différerait-il de *utis* ? D'ailleurs le même grammairien se donne deux fois un démenti à lui-même. Il dit (p. 719) que *incus* allonge la dernière, parce qu'il vient de *cudo*, qui a la première syllabe longue ; cela n'est pas contestable, ce qui n'empêche pas l'application à ce cas de la règle générale, qui est l'allongement au nominatif [1] par suite de la pénultième longue du génitif. L'autre contradiction est encore plus frappante : il cite un autre nom qui a la dernière longue au nominatif, bien qu'il ait aussi le génitif en *udis*, et cela avec cet exemple fort inconnu et fort curieux : « Cæsar in Auguralibus : *Si sincera pecus erat.* » Si *pecus* allonge l'*u* au nominatif tandis qu'il l'abrége au génitif, comment *palus* pourrait-il avoir la dernière brève, l'*u* étant long à son génitif ?

Il est à remarquer que Servius, dans une note (*ad Æn.* VI, 107), prend soin d'établir la règle, laissant à Horace la responsabilité de son désaccord : « *Palus* [2] autem bene produxit *lus*, quia *paludis* facit... Horatius corripuit : *sterilisque diu palus aptaque.* » Les autres substantifs exactement semblables, dont les grammairiens affirment que la finale est longue : *tellus*, *servitus* [3], *salus*, *senectus*, *virtus*, *incus*, contiennent une censure indirecte.

D'ailleurs on doit être frappé de la spécialité de la brève pour le nominatif des noms et adjectifs masculins de la deuxième et de la quatrième déclinaison, *campus*, *ventus*, *bonus*, *manus*, *fructus*, tandis que la longue est requise presque partout ailleurs, dans des circonstances diverses : *virtus*, *salus*, *mus*, *pus*, *rus*, *tus*. C'est là une différence capitale. Doivent être abrégés les nominatifs en *us* des noms qui ont la pénultième brève au génitif : *lepus*, *oris*, *nemus*, *oris*, *pecus*, *oris*, *tempus*, *oris* ; *munus*, *eris*, *onus*, *eris*, *ulcus*, *eris*, *vellus*, *eris*, *vetus*, *eris*, *Venus*, *eris* ; *Ligus*, *uris*.

1. Le nominatif n'est qu'un cas secondaire dans la terminaison imparisyllabique.
2. *Palus* est pour *paluds*. Comment les grammairiens latins n'ont-ils pas comparé ce *palus* à *palus*, *i*, pieu ?
3. Paulin de Nole a terminé un hexamètre par *servitus Evæ* (23,149), ce que j'explique par l'oubli de la quantité, laquelle cédait déjà à la prédominance de l'accent, ce qu'on voit dans le dactyle *idola*, si fréquent dans les hymnes.

Lindemann, dont la compétence en fait de métrique est connue, n'a, dans son *Novus thesaurus linguæ latinæ prosodicus* (1827), indiqué *palus* qu'avec la finale longue, négligeant tout à fait l'exemple d'Horace. Apparemment il n'a voulu ni condamner le poëte, ni absoudre une faute de quantité.

Puisque des manuscrits présentent *diu* écrit au-dessus de la ligne, et que quelques-uns l'omettent, l'adverbe paraîtrait alors une interpolation. Bentley a bien ébranlé la légitimité de ce mot par une objection fondée : « Quæ *ab omni ævo* sterilis palus fuerat, nunc exsiccata segetes fert. » S'il y a une lacune à remplir, la seule conjecture admissible me semble être celle de Théodore Marcile, « *aptataque* remis [1]. » Bentley croit triompher en disant que l'eau porte naturellement bateau, et qu'il n'y a besoin pour cela d'aucune préparation. On peut lui répondre qu'un marais n'est pas une rivière ni même un lac ; et que s'il s'agit, comme il est probable, des marais Pontins, ayant jadis sur leurs bords un grand nombre de villes importantes [2], faisant un grand commerce, la navigation n'avait pu s'y établir et s'y continuer sans de grands travaux : il avait fallu faire creuser certaines parties pour obtenir une profondeur suffisante, et en dessécher d'autres, se débarrasser des végétations encombrantes, construire des berges, etc.

Marcile est d'ailleurs en règle avec la paléographie. On sait que les fautes des anciens textes proviennent très-fréquemment de mots écourtés par la suppression d'une abréviation.

Si *aptata* n'est pas accepté, du moins il vaut mieux que *prius apta*, *dudum* de Cuningham, *olim* de Peerlkamp. Il vaut mieux surtout que d'autres participes suggérés par la fantaisie, *agitata*, *pulsata*.

Il faut conclure. Ma conclusion différera un peu de mon opinion première. Quant à *palus*, je le condamne avec la même énergie ; mais j'ai fini par embrasser le parti le plus prudent, fût-ce aux dépens de l'auteur.

Je ne crois pas impossible qu'une faute de quantité ait échappé à Horace, et qu'averti il ait voulu maintenir loyalement l'erreur de la première édition. La plupart des éditeurs ont conservé la vulgate : Jean Bond, Dacier, Desprez, Dœring, Braunhard, Orelli, Patin, Keller et Holder, et même Bothe, qui conseille autre chose. La conjecture de Bentley est satisfaisante pour le sens : j'avoue que *sterilisque palus* me paraît extrêmement naturel; mais *prius* est tout à fait arbitraire; dans cette voie, je préférerais *palus ante aptaque :* au moins y aurait-il deux mots commençant par un *a*, dont l'un aurait disparu comme inutile.

1. Bentley rudoie ce savant, qui avait écrit : « Membranæ Horatii veteres, item Prisciani, *aptataque remis*. Quæ fortassean vera sinceraque lectio. » Effectivement la chose paraît douteuse. Je crois que le critique n'avait en sa faveur qu'un seul manuscrit.

2. « A Circeiis palus Pomptina est, quem locum XXXIII urbium fuisse Mucianus ter consul prodidit. » (*Plin.* III, 9, 6.)

Ce qui m'a surtout ramené à la vulgate, c'est de voir que la pire des solutions, suivant moi, a fait récemment fortune en Allemagne. Je la transcrirai en entier pour la curiosité :

Regis opus, sterilisve palus DIU, aptaque remis.

Pour le triomphe de cette énormité, on élève en règle l'abrégement d'une longue devant une voyelle [1]. Voilà ce qui est donné par Bothe, L. Müller [2], Haupt, Keller et Holder [3]. Dübner me paraît être ici un excellent guide ; je me plais à le citer : « *Palus* avec la dernière brève, pèche contre une règle de prosodie admise par tous les poëtes de la bonne latinité ; Priscien et Servius ont fait remarquer cette anomalie. » Cela ne donne pas une entière satisfaction, mais préserve les critiques d'un faux pas.

1. Je n'ai jamais vu une systole placée à la fin d'un pied, autrement que sur une syllabe longue. Venir comparer cela à : *Si me amas, te, amice, nequivi !*

2. Il fut un temps où ce savant doutait : il écrivait dans son *Traité de Métrique :* « Nam Horatium *palus* dixisse pyrhichiace, difficile adducor ut credam. » (*R. M.*, p. 342). M. Müller aime trop à forger des mots latins, comme ici *pyrrhichiace*. Encore plus mal inspiré, il a créé, un autre jour, le barbarisme hors ligne, *monstrositate* (*R. M.*, p. 81), et cela pour caractériser les erreurs d'un confrère !

3. Avec un signe de doute. Ils nous apprennent que cette belle invention est due à un M. J. M. Gesner.

XXIV

EXAMEN D'UN PASSAGE DE VIRGILE

(*Georg.* III, 116).

Interrogé dernièrement sur le sens d'un passage de Virgile, je répondis sans hésiter, d'après l'opinion que j'ai recueillie de mes longues études. On m'objecta que ce n'était pas là l'explication généralement donnée par les éditeurs. Je le savais, mais je savais aussi que mon dissentiment reposait sur des raisons plausibles. Je veux reprendre cette question, qui, à mon avis, ne doit pas compter parmi les questions insolubles : celles-ci proviennent de l'altération du texte, ou de notre ignorance d'un des secrets de la langue, ou de l'insuffisance de nos renseignements sur l'histoire et les coutumes.

Il s'agit du passage célèbre où Virgile fait honneur aux Thessaliens de l'art de dompter les chevaux :

> Frena Pelethronii Lapithæ gyrosque dedere,
> Impositi dorso, atque equitem docuere sub armis
> Insultare solo, et gressus glomerare superbos.

Toute la difficulté roule sur le mot ***equitem***, sans que pourtant elle influe sur l'intelligence du passage et sur les traductions qu'on en donne.

Il faut remonter au commencement du dix-septième siècle, à La Cerda (1608), pour trouver dans son commentaire l'origine et la défense d'une explication qui paraît aujourd'hui incontestable. Je citerai en entier son argumentation, qui a beaucoup servi à ses successeurs.

« Servius ait positum *equitem* pro equo. Eadem Gell. XVIII, 5, et Macrob. VI, 9. Firmant hoc, quia Ennius *quadrupes eques* dixit, pro equo, et Lucilius de equo dixit *equitare*. Non nego versus Ennii et Lucilii ; sed dico tamen, candidius in Virgilio, et purius, *equitem* capi pro viro equite, qui equo insidet, non pro equo, qui a viro insidetur. Nam etiam si ista a re nihil, a puritate certe locutionis longe absunt. Nam cum *eques* significet virum in equo insidentem, cur aliud capiam ? Ergo sententia erit : Lapithæ docuerunt insultare solo virum

equitem, id est, virum insidentem equo. Etenim vir ipse, ut qui equum regit, *insultat* quoque. An, obsecro, non *eques* dicetur currere, etiam si in equo currat ? »

Le savant commentateur est guidé par la louable intention de conserver à un mot latin son sens habituel ; mais son plaidoyer laisse à désirer. Il a beau dire qu'il ne conteste pas les vers d'Ennius et de Lucilius : cela est purement pour la forme, et il n'en tient aucun compte. Pourquoi se contente-t-il de viser ces passages, au lieu de les citer textuellement ? D'ordinaire cependant il n'est pas avare de citations. La chose était d'autant plus importante qu'il reste dans cette simple indication une chose de la dernière gravité, c'est le *quadrupes eques* d'Ennius [1]. S'agirait-il par hasard d'un cavalier *à quatre pieds* ? La Cerda se borne à un argument *a priori*. Quelque sens que le mot *eques* ait pu avoir chez les vieux auteurs, la pureté de la langue de Virgile exige que ce mot ait chez lui l'acceptation consacrée de *cavalier*. C'est là donner un démenti un peu imprudent à une autre observation bien fréquente des grammairiens latins, qui démontrent, preuves en mains, que Virgile a beaucoup emprunté à la vieille langue latine, et en particulier aux archaïsmes d'Ennius [2].

Le P. La Rue, auteur du commentaire de l'édition du Dauphin (1682), entend aussi *equitem* dans le sens de *cavalier*. Voici sa paraphrase : « Lapithæ, insidentes dorso *equorum* invenerunt *artem* frenandi et gyrandi ; et docuerunt equitem armatum insultare terræ, et glomerare superbos passus. » Seulement il n'est pas facile de comprendre comment il a pu appliquer à un cavalier ce qu'il dit des derniers mots du troisième vers : « *Gressus glomerare*, quasi colligere, reductis et replicatis anterioribus cruribus, dum posteriora tenduntur et explicantur. »

Un autre éditeur de Virgile, P. Burmann second (1746), reconnaît que Servius, Aulu-Gelle et Macrobe expliquent *equitem* par *cheval ;* mais il adopte contre eux l'opinion de La Cerda, sans prendre soin de les citer avec autant d'exactitude que son devancier. Toute son argumentation est bien inférieure à celle du docte Espagnol. La seule chose à remarquer dans ce commentaire, c'est le blâme infligé à Broukhusius, qui, dans ses notes sur Properce (IV, 3, 38), a maintenu l'interprétation donnée au passage de Virgile par les grammairiens latins, ajoutant même à ces autorités celle de Junius Philargyrius.

Heyne, l'éditeur le plus illustre de Virgile [3], et pour lequel je professe

1. Forcellini, qui admet sans hésitation le sens de *cheval*, a bien senti toute la valeur de l'argument tiré de ces deux mots : « Ubi appositum *quadrupes* apertius ostendit *equitem* de equo dici. »

2. Qu'il me suffise de citer quelques mots qui se présentent à ma mémoire : *die* (au génitif), *jusso* (pour *jussero*), *quianam, potis,* etc., sans parler de locutions comme *ferreus imber, mare velivolum, nituntur opum vi,* etc.

3. La première édition remonte à 1767-1775 ; elle a été bien des fois reproduite.

la plus haute estime, ne me paraît pas avoir suffisamment approfondi ce passage, qui, d'après l'état des choses, méritait bien un ***Excursus***. En effet, Heyne, comme ses devanciers, rejetait l'interprétation des anciens commentateurs. Il convenait à son érudition et à son équité de rapporter tous les témoignages ; ce qui n'avait jamais été fait. Loin de là : au lieu de citer *in extenso*, il ne reproduit pas même La Cerda, qui du moins mettait le sens combattu par les modernes sous le patronage d'Ennius et de Lucilius ; il omet également de citer *quadrupes eques*, et l'emploi du verbe *equitare* en parlant du cheval, deux choses effectivement assez embarrassantes. Burmann avait donné l'exemple de faire disparaître ces obstacles, et aujourd'hui il n'en est plus question.

Je transcris en entier le commentaire de Heyne qui fait loi :

« *Equitem* veteres grammatici pro equo dictum volebant. (Vid. Gell. XVIII, 5; Macrob. *Sat.* VII, 9.) Perperam cur *eques* non *insultare* dicatur, qui et *incedere, decurrere?* Vid. h. l. Burm. *Insultare docet campis* jam Varius ante Virgilium dixerat apud Macrob., VI, 2, in præclaris versibus : Quem non ille sinit lentæ moderator habenæ, Qua velit, ire; sed angusto prius ore (leg. orbe[1]) coercens, Insultare docet campis, fingitque morando[2]. Tum *eques sub armis*, armatus; idem eques *insultat solo* et *glomerat gressum*, quatenus equum id facere cogit. *Lapithæ* itaque insidentes equis *docuere*, exemplo suo, *equitem insultare solo*, hoc est, primi fuere hujus artis auctores. »

Heyne cite fort à propos les trois vers remarquables de Varius ; mais il ne paraît pas s'être aperçu qu'en les reproduisant, il fournissait des armes contre lui. Nous reviendrons tout à l'heure sur ce point.

Lemaire (1819-1822) emprunte purement et simplement le commentaire de Heyne. Seulement il ajoute un exemple d'Horace, pour montrer qu'on peut appliquer au *cavalier* telles expressions qui sembleraient ne convenir qu'au *cheval*. Plus loin je dirai un mot de ce vers. M. Wagner (1830) a introduit dans sa réimpression de Heyne l'addition de Lemaire.

Ainsi, depuis La Cerda, la question n'a pas fait un pas. On peut même dire que la cause est aujourd'hui plus difficile à juger, parce que les pièces du procès ont été supprimées. Il faut les reprendre, et les mettre sous les yeux des juges impartiaux.

Écoutons d'abord Aulu-Gelle, le plus ancien des témoins. Le passage de cet auteur est d'un singulier intérêt. Il raconte (XVIII, 5) qu'un Lecteur avait lu au théâtre un livre des Annales d'Ennius, et que, par son beau débit, il avait obtenu un grand succès. Parmi ces vers se trouvait celui-ci :

> Denique vi magna quadrupes equus, atque elephanti
> Projiciunt sese.

1. Correction heureuse et certaine. Le mot technique est *gyro*, dont *orbe* est l'équivalent poétique.
2. Heyne a imprimé *docendo*, que M. Wagner a reproduit.

Mais, à la sortie du théâtre, Julianus, un savant célèbre alors, demanda à un de ses amis : « Que dites-vous de *quadrupes equus*, que notre Lecteur a prêté à Ennius ? » Tout ce qui suit est à citer :

« Tum Julianus egrediens e theatro : Quid vobis, inquit, de hoc anagnosta, et de quadrupede equo videtur? Sic enim profecto legit :

> Denique vi magna quadrupes equus, atque elephanti
> Projiciunt sese.

« Ecquid putatis, si magistrum prælectoremque habuisset alicujus æris, *quadrupes equus* dicturum fuisse, ac non *quadrupes eques?* quod ab Ennio ita scriptum relictumque esse nemo unus litterarum veterum diligens dubitavit. Quumque aliquot eorum, qui aderant, *quadrupes equus* apud suum quisque grammaticum legisse se dicerent, et mirarentur quidnam esset *quadrupes eques* : Vellem vos, inquit, optimi juvenes, tam accurate Q. Ennium legisse quam P. Virgilius legerat, qui hunc ejus versum secutus in Georgicis suis, *equitem* pro *equo* posuit his in versibus :

> Frena Pelethronii Lapithæ gyrosque dedere,
> Impositi dorso, atque equitem docuere sub armis
> Insultare solo, et gressus glomerare superbos.

in quo loco, *equitem*, si quis modo non inscite inepteque argutior sit, nihil potest accipi aliud nisi *equum*. Pleraque enim veterum ætas et hominem equo insidentem, et equum qui insideretur, *equitem* dixerunt. Propterea *equitare* etiam, quod verbum e vocabulo *equitis* inclinatum est, et homo equo utens, et equus sub homine gradiens dicebatur. Lucilius adeo, vir adprime linguæ latinæ sciens, equum *equitare* dicit his versibus :

> Quis hunc currere equum nos atque equitare videmus,
> His equitat curritque : oculis equitare videmus;
> Ergo oculis equitat[1]. »

Julianus ne se borne pas à ces preuves : il va chercher un très-ancien munuscrit d'Ennius, *summæ atque reverendæ vetustatis*, corrigé de la main de Lampadion, et qu'il avait acheté fort cher, et il fait voir que ce manuscrit portait *eques*, non *equus*.

Un grammairien rapproché de l'âge d'Aulu-Gelle, Nonius Marcellus, n'a point été mentionné parmi ceux qui ont traité de cette difficulté. C'est que Nonius, perpétuellement feuilleté par ceux qui veulent approfondir la vieille langue latine, n'est pas dans le courant des études, comme Aulu-Gelle, par exemple, dont l'ouvrage, à la vérité plus agréable, est moins instructif. Nonius (p. 106), dans un chapitre où il a réuni beaucoup de particularités de l'ancienne langue, confirme l'interprétation d'*eques* donnée par Aulu-Gelle, et certainement par d'autres critiques antérieurs;

1. Le poëte se moquait d'un genre de syllogisme captieux. « La chose avec laquelle nous voyons galoper le cheval est celle avec laquelle il galope ; or nous le voyons avec les yeux, donc il galope avec les yeux. » Dousa nous apprend que Jos. Scaliger lui a suggéré qu'il y avait dans ces vers une critique des sophistes.

de plus, par un autre exemple d'Ennius, *quadrupedes equites*, que seul il a cité, il corrobore l'argument irréfutable de *quadrupes eques*.

« *Equitem*, pro equo. Virg., Georg. lib. tertio :

Atque equitem docuere sub armis
Insultare solo, et gressus glomerare superbos.

« Ennius, Annal. lib. VII :

At non quadrupedes equites.

« *Equitare* quoque Lucilius equum dicit, quum sit hominis equum insidentis. »

Et il reproduit l'exemple cité par Aulu-Gelle.

Ce n'est pas tout : Nonius montre bien quelle importance les Latins attachaient à ce point d'érudition, puisqu'il y revient dans un autre chapitre, où il explique les différentes acceptions d'un grand nombre de mots (p. 295) :

« *Equites* cum consuetudine aut a magistro equorum, aut a sessore appellamus. Virgilius, lib. VIIII :

Interea præmissi equites ex urbe Latina.

« Et lib. X :

Effusumque equitem super ipse secutus.

« *Equites* Virgilius, Georg. lib. III, equos dici voluit :

Impositi dorso, atque equitem docuere sub armis
Insultare solo, et gressus glomerare superbos. »

Au commencement du cinquième siècle, Macrobe (*Sat.* VI, 9) soutenait avec de grands développements la même opinion, et déplorait aussi l'ignorance qui tendait à consacrer une erreur.

« Iterum quærit Avienus in his versibus,

Frena Pelethronii Lapithæ gyrosque dedere
Impositi dorso, atque equitem docuere sub armis
Insultare solo, et gressus glomerare superbos :

cur Virgilius equi officium equiti dederit? nam *insultare solo* et *glomerare gressus* equi constat esse, non equitis. Bene, inquit Servius, hæc tibi quæstio nata est ex incuria veteris lectionis. Nam, quia sæculum nostrum ab Ennio et omni bibliotheca vetere descivit, multa ignoramus, quæ non laterent si veterum lectio nobis esset familiaris. Omnes enim antiqui scriptores, ut hominem equo insidentem, ita et equum quum portaret hominem, *equitem* vocaverunt, et *equitare* non hominem tantum, sed equum quoque dixerunt. Ennius libro Annalium septimo ait :

Denique vi magna quadrupes eques, atque elephanti
Projiciunt sese.

« Numquid dubium est quin *equitem* in hoc loco ipsum equum dixerit, quum addidisset epitheton *quadrupes?* Sic et *equitare,* quod verbum e vocabulo *equitis* inclinatum est, et homo utens equo et equus sub homine gradiens dicebatur. Lucilius namque, vir apprime linguæ latinæ sciens[1], equum *equitare* dicit hoc versu :

Nempe hunc currere equum nos atque equitare videmus.

« Ergo et apud Maronem, qui antiquæ latinitatis diligens fuit, ita intelligendum est,

Atque equitem docuere sub armis,

id est, docuerunt equum portantem hominem

Insultare solo, et gressus glomerare superbos. »

Voici les paroles de Servius dans le commentaire de Virgile : « ***Equitem***, equum ; pro equo rectorem posuit. »

Ajoutons Junius Philargyrius ou Philargyrus : « Hic equitem sine dubio *equum* dicit, maxime quum inferat : ***Insultare solo.*** »

Après tous les exemples que nous avons empruntés à l'ancienne langue, on peut bien dire qu'Ennius parle encore du cheval dans cet autre passage cité par Charisius (p. 64), *equitum celerissimus*[2], qui rappelle celui de Catulle (4, 2), ***phaselus navium celerrimus.***

Je pourrais me borner à ce seul argument, que j'ai longuement développé parce qu'il était tenu dans l'ombre, et je trancherais par la seule autorité une question de fait. Cependant je veux dire quelques mots du dernier vers, et chercher à quelle interprétation du mot *eques* il se prête le mieux.

Sans doute, beaucoup d'expressions peuvent convenir à la fois au *cavalier* et au *cheval* qu'il monte, par exemple le mot *courir*, cité par La Cerda. Mais tout n'est pas aussi simple, et l'échange ne peut se faire que dans une certaine mesure. *Insultare* fait ici difficulté. Qu'on emploie absolument ce mot en parlant d'un cavalier, cela est admissible, et l'on n'est pas arrêté quand on lit dans Virgile (*Æneid.*, X, 20) :

Cernis ut insultent Rutuli, Turnusque feratur
Per medios insignis equis.

Ici le sens est à moitié figuré. Mais dans l'autre phrase, ***solo*** précise trop, et fait penser de préférence au *coursier*, comme Virgile dit ailleurs (XI, 599) :

Fremit æquore toto
Insultans sonipes.

1. Il y a pour variante *scius.*

2. Il faut noter que *eques* avait concurremment les deux sens, et qu'il ne remplaçait pas nécessairement *equus.* Festus (v. *Vel*) nous a conservé un vers d'Ennius qui présente les deux mots à côté l'un de l'autre : « Vel tu dictator, vel equorum equitumque magister. »

C'est aussi là l'opinion des anciens. Macrobe (VI, 9) : « *Equitem docuere*, id est, docuerunt equum portantem hominem,

Insultare solo, et gressus glomerare superbos. »

Servius explique *gressus glomerare superbos* par *ut cum disciplina incedat.*

Macrobe est encore plus affirmatif : « Nam *insultare solo*, et *glomerare gressus* equi constat esse, non *equitis.* »

Mais il y a, ce me semble, quelque chose à ajouter. Quel serait ce *cavalier* que le poëte introduirait ici ? Serait-ce un étranger qui viendrait chercher à une école célèbre des leçons d'équitation ? Non sans doute : il n'y a pas de *cavalier* distinct des Lapithes, lesquels sont en même temps les instructeurs et les élèves. Cet *eques*, avec le sens ordinaire, serait d'un vague qui prêterait singulièrement à la critique ; mais si c'est un animal qu'on dresse, la chose va de soi.

Je reviens au fragment de Varius, imité par Virgile, lequel prouve directement contre l'interprétation de Heyne :

Quem non ille sinit lentæ moderator habenæ,
Qua velit, ire ; sed angusto prius orbe coercens,
Insultare docet campis, fingitque morando.

Il est de la dernière évidence que c'est ici le *cheval*, et non le *cavalier*, qui *insultat*, ce qui entraîne le sens de *insultat* dans Virgile, puisque l'imitation est presque textuelle.

Il est des passages dans lesquels l'un ou l'autre sens peut être soutenu. Par exemple, cet autre vers d'Ennius, cité par Macrobe (VI, 1) :

It eques, et plausu cava concutit ungula terram,

n'est pas sans analogie avec celui de Virgile (VIII, 596) :

Quadrupedante putrem sonitu quatit ungula campum.

Rien n'empêche donc d'expliquer ici *eques* par *cheval.* Toutefois j'accepte volontiers le sens ordinaire.

Je me suis réservé de parler d'un passage d'Horace (*Epod.*, 16, 11), cité par Lemaire et par M. Wagner à l'appui de leur opinion :

Barbarus heu ! cineres insistet victor, et urbem
Eques sonante verberabit ungula.

Le sens de *eques* est ici controversé. J'avoue qu'en général j'aime mieux entendre *ungula* du *cheval* que du *cavalier;* mais j'admets ici la hardiesse de l'expression, parce que le sujet passerait un peu durement, dans les deux membres de phrases, d'un *homme* à un *animal*, et parce que les scholiastes d'Horace n'ont fait aucune remarque sur le mot *eques.* Il ne faudrait pas croire cependant qu'au temps d'Horace, *eques* avait entièrement perdu son ancienne acception. Nous la retrouvons encore, et d'une

manière incontestable, dans Martial, qui dit quelque part (XI, 21), *equitis aheni*. Le vers ne peut être cité.

Eques a donc eu deux sens en latin. Est-ce un fait unique dans la langue latine, et les autres langues ne présentent-elles rien de semblable ? *Hospes* ne signifie-t-il pas en latin, comme *hôte* en français, celui qui est reçu et celui qui reçoit ? Le mot *vector* est synonyme de *vectus*, quand il signifie un *passager*.

Nonius Marcellus (p. 381) explique avec raison *remis* par *rameurs* dans un vers de Virgile : « *Remos*, remiges, Virgilii auctoritate possumus dicere, ut in lib. V (v. 153) :

Quem deinde Cloanthus
Consequitur, melior remis, sed pondere pinus
Tarda tenet. »

Alumnus signifie nourrisson, fils, et l'on serait tenté d'affirmer que ce mot n'a pas d'autre sens. Eh bien, dans l'ancienne langue, *alumnus* signifiait père nourricier, et *alumna* nourrice : ce qui est précisément le contraire. Nonius Marcellus (p. 242) : « *Alumnos* consuetudo quos alas vel educes, vel eos qui alunt, dici vult. » Et, pour justifier le second sens, il cite Virgile (XI, 32) :

Sed non felicibus æque
Tum comes auspiciis caro datus ibat alumno.

C'était l'explication consacrée et nécessaire. Servius la donne avec développement.

Pareillement *alumna*, nourrice, mère. Silius Italicus (IX, 533) :

Non Teucros delere aderam, sed lumen alumnæ
Annibalem Libyæ.

Sens confirmé par cet article des Gloses de Placide : « *Alumna* ab alendo dicta ; nam quæ alit, et quæ alitur, *alumna* dici potest, id est nutrix ; et quæ nutritur, et quæ nutrit. Sed melius tamen quæ nutrit. »

Enfin ajoutons qu'en français *cheval* se prend quelquefois pour *cavalier*. « C'était vous, intrépide Nemours, qui meniez ces fameux *chevaux* aux combats. » Grâce à l'imprimerie, les commentateurs des âges futurs ne seront pas admis à substituer dans la phrase de Chateaubriand le mot *cavaliers* au mot *chevaux*, qu'ils déclareraient impossible.

Ce qui est surtout à regretter, c'est l'indifférence pour l'opinion des commentateurs latins qui ont parlé dans cette circonstance, et le silence qui finit par se faire sur ce qui devait les justifier. Ils produisent cependant *deux* arguments, qui concourent, mais sont distincts : des auteurs anciens des plus renommés ont dit *quadrupes eques* avec le sens de *cheval*, et *equitare* avec celui de *galoper*. Ces arguments sont péremptoires, et je ne doute pas que des interprètes modernes, qui ont été influencés par

l'autorité de leurs prédécesseurs, n'eussent été d'un avis différent, s'ils avaient eu sous les yeux l'exposé des motifs présenté par les anciens. D'où vient ce dédain, malheureusement trop répandu, des vieux commentateurs? Mais que comprendrions-nous aux littératures anciennes sans leur secours? Il faut avouer qu'il y eut chez les Romains, comme partout, certains esprits subtils, qui parfois cherchèrent bien loin des explications forcées. Mais c'est là l'exception. En général, il faut écouter des interprètes qui savaient mieux que nous ce dont ils parlaient. Il est une considération dont on n'apprécie pas assez la gravité : les grammairiens latins écrivaient pour les *Latins;* ils avaient des juges qui donnent de l'autorité à leurs affirmations, et ils ne pouvaient se permettre certaines énormités soutenues quelquefois par des critiques modernes, qui s'adressent à un public bien moins compétent et bien moins redoutable.

Depuis le temps des Gracques, la science grammaticale jeta à Rome un grand éclat. Pendant plusieurs siècles, elle illustra bien des noms, et fit la préoccupation de toutes les personnes instruites. Il faut voir dans Aulu-Gelle et dans Macrobe avec quel soin on recherchait les bons textes des classiques, et avec quel intérêt on en discutait les difficultés. Rien n'était plus en vogue sous les premiers Césars que les réunions littéraires, et par les grammairiens nous en recueillons l'écho. Il ne faudrait pas rejeter le sentiment des grammairiens qui nous sont parvenus, parce qu'ils ne sont pas de la bonne époque. Ils pourraient répondre, comme Térence à ses détracteurs :

> Qui quum hunc accusant, Nævium, Plautum, Ennium
> Accusant, quos hic noster auctores habet.

Les grammairiens du grand siècle, Varron, Jules César, Verrius Flaccus, Nigidius Figulus, Ateius Capito, Julius Hyginus, etc., se sont continués dans leurs successeurs, Valérius Probus, Pline, Palémon, Cornutus, Cornélius Fronton, Scaurus, Aulu-Gelle, Nonius Marcellus, etc., après lesquels nous voyons Macrobe, Servius, Charisius, Diomède, Donat, etc. Les derniers venus n'ont fait que transcrire les interprétations de leurs devanciers. Cela est si vrai que nous trouvons souvent dans différents grammairiens les mêmes gloses, à peu près conçues dans les mêmes termes.

Dans un temps où les études philologiques semblent reprendre quelque faveur, je voudrais pouvoir prémunir la jeunesse studieuse contre un mépris facile, mais bien dangereux. Il conduit à ne point creuser les questions, et à se contenter d'une érudition de seconde main. Toujours remonter aux sources, c'est là la condition du progrès.

(*Revue de l'Instruction publique*, 28 juillet 1870.)

XXV

RECTIFICATION DE TEXTES LATINS.

1° UN MOT DE LA BASSE LATINITÉ REMPLACÉ DANS CINQ TEXTES CLASSIQUES.
2° UN BARBARISME PRÊTÉ A LUCILIUS.
3° SUR LES GÉNITIFS EN II DE LA SECONDE DÉCLINAISON.

1.

Parmi les fautes qui déparent encore les textes anciens, il n'en est pas de plus tenaces et qui aient échappé plus fréquemment aux regards, ou sinon aux regards, aux exécutions de la critique, que les néologismes en tous genres. Les unes se rapportent à la grammaire : les désinences des noms et des verbes ont été altérées par suite de l'oubli de la déclinaison et de la conjugaison ; les autres, plus graves et aussi naturelles, consistent dans le remplacement du mot véritable par un synonyme qui seul avait cours lorsque le manuscrit était transcrit[1]. Ce serait une leçon instructive que de réunir dans un article des exemples classés avec méthode des erreurs nombreuses qui ont disparu des textes anciens, grâce à l'infatigable érudition des savants. Je ne veux pour le moment que combattre une seule faute, qui, bien que signalée, a récemment encore trouvé l'appui de plusieurs philologues.

C'est l'article consacré par Nonius (p. 215) au mot *Obsequela* que je me propose de discuter. Je le transcris d'après l'édition de Josias Mercier :

« *Obsequium* neutro genere habetur. Terentius in Andria : Obsequium amicos, veritas odium parit. *Obsequela* feminino. Plaut. in Asin. : Qui mihi auscultabunt, facient obsequelam. Turpil. Epiclero : Sed nequeo ferre hunc diutius errare, et conqueri, nec esse suæ obsequelæ. Idem Thrasyleone : Quum interea nihil quicquam a me est præmii, neque erat tuæ benignitatis, atque obsequelæ. Sallust. Hist. lib. II : Ibi Fimbriane[2] sedi-

1. Paul Diacre, qui n'était pas un ignorant, comme les simples copistes, avoue ingénument qu'il rajeunissait les textes des anciens auteurs, quand il y trouvait des mots par trop surannés : « Ex qua ego prolixitate superflua quæque et minus necessaria prætergrediens, et quædam abstrusa penitus *stilo proprio* enucleans..... »

2. *Fimbriana,* comme Mercier le conjecture.

tione, qui regi per obsequelam orationis et maxime odium Syllæ Scaurique erant. Afranius Privigno : Quam mihi sit grata ipsius obsequela. »

Les changements considérables à introduire dans cet article sembleront légitimes, et même assez simples. A moins que par principe on ne s'attachât superstitieusement aux manuscrits, ce que personne n'a le courage de faire, on devait rectifier tous les passages par le premier, car ils sont liés les uns aux autres par une sorte d'engrenage.

A la vérité, les mss. et la plupart des éditions de Plaute donnent aussi *obsequela ;* c'est là une faute très-ancienne :

Qui mihi auscultabunt, facient obsequelam[1].

Mais plusieurs savants l'ont relevée et ont réclamé un nouveau vers iambique trimètre. Grüter a conjecturé *obsequentiam ;* Scaliger avait écrit la même correction en marge de son Plaute[2]. Bothe n'a pas craint d'introduire ce mot dans son édition du même auteur ; tout récemment M. Fleckeisen l'a suivi, et cette leçon est désormais acquise.

L'exemple de Plaute est une sorte de fanal qui éclaire tout le reste de l'article. Un vers sans mesure, qui s'est glissé dans une tirade de plus de cent vers iambiques trimètres fort réguliers, est par cela seul convaincu d'altération.

Bothe aurait pu trancher la question pour tout l'article de Nonius ; mais il ne paraît pas avoir eu le grammairien sous les yeux en transcrivant dans ses fragments le contingent de chaque auteur ; car dans un vers de Turpilius (*Thrasyl.*) il introduit *obsequentia*, et dans un autre du même (*Epicl.*), il conserve *obsequela.* Or tous les exemples doivent être pareillement corrigés[3]. Il fallait les voir tous réunis pour arriver à une conclusion certaine. Quant aux trois autres fragments poétiques qui suivent celui de Plaute, les pauvres philologues suent sang et eau pour les faire entrer dans un mètre quelconque : ils s'enfoncent dans une impasse.

Si la métrique déclare incorrectes les quatre citations poétiques, la langue répudie également un néologisme comme *Obsequela.* On le trouve dans Paul (*ex Festo*), mais, il faut bien le remarquer, non pas dans Festus. Il figure naturellement dans quelques glossaires postérieurs. Un mot marqué à ce coin ne doit pas être attribué à Salluste plus qu'aux auteurs précités.

Mais toute cette argumentation repose-t-elle sur une base solide ? Scaliger et Grüter ont-ils inventé le mot *Obsequentia ?* Je dirais presque : Qu'importe ? Le mot est dans l'analogie ; il rectifie ici nombre de fautes ;

1. Lambin, sans prévenir le lecteur, a édité *obsequelam iam ;* addition malheureuse, que d'autres ont reproduite.

2. Ces deux faits sont consignés depuis plus de deux siècles dans l'édition de Taubmann, mais l'on n'en avait pas tenu compte.

3. C'est ce que dit Neukirch, *De Fabula togata*, p. 237. Déjà Barth (*Advers.*, p. 228) avait approuvé cette correction.

il est donc latin. Heureusement nous avons pour nous plus qu'une conjecture : une fois, une seule fois nous le trouvons dans un auteur latin, mais dans un auteur que nous reconnaissons volontiers comme dictateur, dans César. C'est là, sans aucun doute, que les deux savants l'avaient vu. L'exemple vaut la peine d'être cité (*B. Gall.*, VII, 29) : « Sed factum imprudentia Biturigum, et nimia obsequentia reliquorum, uti hoc incommodum acciperetur. » Dès qu'on verra ce mot autorisé, on sera moins étonné de son existence que de sa rareté.

J'ajouterai une observation qui n'est pas sans quelque valeur. De même que la terminaison en *ela* se rencontre assez fréquemment dans les substantifs de basse latinité, de même les substantifs en *entia* étaient très-nombreux dans l'ancienne langue. Beaucoup ont disparu ; par exemple, *Habentia*, de Claudius Quadrigarius (ap. Non., p. 119), *Dolentia*, de Lævius (ap. Gell., XIX, 7), mots qui surprendront certainement plus que *Obsequentia*.

Cicéron a conservé et employé plusieurs fois *Invidentia*, terme regrettable, puisque *Invidia*, qui l'a remplacé, s'applique à la fois à l'agent et au patient. Il faut remarquer que les noms en *entia* sont cités par Nonius à titre de mots anciens. Tels sont *Invidentia*, *Indolentia*, de Cicéron ; *Audentia*, de Salluste ; *Faventia*, d'Attius.

Je transcrirai tout l'article *Obsequium* avec les changements ci-dessus indiqués :

« *Obsequium* neutro genere habetur. Terentius in Andria [I, 1, 41] :

Obsequium amicos, veritas odium parit.

Obsequentia feminino. Plautus in Asinaria [I, 1, 50] :

Qui mi auscultabunt, facient obsequentiam.

« Turpilius Epiclero :

Sed nequeo ferre hunc diutius
Errare et conqueri, nec esse suæ parum obsequentiæ [1].

« Idem Thrasyleonte :

Quum interea nil quicquam mi est præmii,
Neque, hera, tuæ benignitatis ac tuæ obsequentiæ.

« Sallustius Historiarum lib. II : Ibi Fimbriana seditione, qui regi per obsequentiam orationis, et maxime odium Sullæ, grati carique erant. Afranius Privigno :

Quam mihi sit grata illius obsequentia. »

Le premier fragment de Turpilius présente le vers iambique octonaire,

1. J'ai approuvé Neukirch d'avoir introduit ce mot dans les deux passages de Turpilius ; mais pour le reste, je n'adopte pas ses restitutions.

qui est un mètre assez fréquent. Il serait superflu de mentionner les tentatives infructueuses faites encore de nos jours pour maintenir ici un mot latin très-peu regrettable [1].

La restitution du second passage de Turpilius soulèvera des objections. On ne niera pas que les deux trochaïques septénaires de ce fragment marchent très-bien, ce qui n'avait pas lieu dans les essais antérieurs; mais l'on contestera la quantité du mot *prœmii*. Il est certain que jusqu'au siècle d'Auguste, et encore dans Virgile et Horace, la désinence *ii* des noms en *ius* ou *ium* ne comptait ordinairement au génitif que pour une syllabe. Mais est-ce à dire que le doublement des voyelles ne fût pas permis, même aux poëtes, quand les deux syllabes leur étaient commodes? C'est ce que prétendent les philologues exclusifs, qui établissent des théories générales, dont il leur en coûterait de se départir. Lachmann a particulièrement prêché, après Bentley et Osann, la doctrine de la synérèse au génitif, et l'on verra tout à l'heure ce qu'il se permet pour assurer son triomphe.

Je remarque d'abord une chose bien importante, c'est qu'ici tous les manuscrits, sans parler des éditions, donnent *prœmii*. C'est là un cas tout à fait exceptionnel : presque jamais les mss. de Nonius ne présentent de doubles voyelles ; ils écrivent *hostis* (p. 98), *inanis* (p. 123), *regis* (p. 494), etc., pour *hostiis*, *inaniis*, *regiis*. Pourquoi abandonne-t-on ici les mss., quand ils fournissent un vers qu'on ne réussit pas à trouver autrement? Mais la diérèse est-elle donc sans exemple ? A en juger par ce qui se passe, la loi de proscription aurait bientôt fait disparaître tous les exemples rebelles ; mais cette loi n'a pas encore obtenu tous les suffrages.

Avant notre siècle, le vers suivant a été lu sans contestation dans Plaute (*Mil.*, III, 2, 51) :

Quæso tamen, tu meam partem infortunii.

Osann le compte avec bonne foi parmi les objections au système moderne. Pour être conséquent, on a dû introduire *infortuni*, en sorte que *meam* a été obligé de sauter par-dessus deux mots pour arriver à la fin du vers. Quelque nombreux que soient aujourd'hui les approbateurs de cette transposition, imaginée, je crois, par Reiz, appliquant la proscription prononcée par Bentley, elle restera toujours une conjecture. Et puis la construction y perd beaucoup.

1. Je m'étonne que Bothe, un métricien si habile, qui a vu la vérité et opéré en grande partie la réforme, ait donné ainsi ce passage (en iambiques septénaires) :

Sed nequeo ferre
Diu errare hunc et conqueri, neque est tuæ obsequelæ.

Il change arbitrairement *hunc diutius* en *diu hunc*, et *esse* en *est*, par une de ces hardiesses qu'il se permet trop souvent; mais, de plus, il abrége la finale de *nequeo*, ce que les poëtes de cette époque ne faisaient pas.

Le même (*Rud.*, III, 4, 19) :

Mihi cum vostris legibus
Nihil est commercii. Equidem istas iam amabo educam foras.

Ce sont des trochaïques septénaires. Si l'on écrit *commerci*, comme la plupart des éditeurs, il faut demander la permission de ne pas élider *i*, ou de l'abréger. Mais, en appliquant les règles générales, on élide la dernière de *commercii*, et l'*i* qui reste forme avec *equi* un tribraque : rien de plus légitime.

Ailleurs encore (*Truc.*, IV, 2, 35) :

Non licet de obsonii mna me participem fieri.

Avec cette leçon, que Grüter[1] a donnée d'après ses manuscrits, le vers marche parfaitement. Il est vrai que *mna* est incertain ; mais *obsoni* ou *obsonii* ne sont pas contestables. Bothe, qui lit *de obsonio meo me*, modifie les anciennes éditions pour embarrasser le sens.

Sur cette question de quantité, Ennius ne s'est pas astreint non plus à une règle sans exception. Un exemple analogue à un exemple précité de Plaute se trouve dans son épitaphe, rapportée par Cicéron (*Tusc.*, I, 15) :

Adspicite, o cives, senis Ennii imagini' formam.

Qu'on écrive *Enni* ou *Ennj*, en abrégeant la finale, d'après de rares exemples, tels que *Insulæ Ionio*, *sub Ilio alto*, on est libre de le faire ; mais je maintiendrai que cet abrégement d'une longue a toujours été regardé comme une licence, plutôt grecque que latine, et l'on ne saurait me refuser le droit de pratiquer l'élision ordinaire.

Un vers du même poëte est cité par Servius (ad *Æn.*, VI, 219) :

Tarquinii corpus[2] bona femina lavit et unxit.

Voilà encore un exemple qui gênait Osann. Il s'en est tiré en disant qu'Ennius ne savait pas bien la quantité, surtout des noms propres. M. Vahlen, forcé de donner ce vers dans ses fragments d'Ennius, l'a fait de mauvaise grâce, acceptant un biais qu'un philologue lui a fourni : *Tarcuini corpus*. Et il ne s'est pas trouvé arrêté lorsqu'il lui a fallu écrire à la même page :

Tarquinio dedit imperium simul et sola regni.

Enfin voici un exemple du même auteur (cf. Apul. *de Mag.*, c. 39), qu'on n'a pas essayé d'altérer :

Brundisii sargu' st ; hunc, magnu' si erit, tibi sume.

1. Lambin a édité *de obsonio saltem me*, autorisé sans doute, et il n'ajoute pas de note : je vois cette leçon dans Dousa. Mais le vers n'existe pas : il a une syllabe de trop.
2. Donat (ad *Ter. Hec.* I, 2, 60) cite autrement : *Exin Tarquinium.*

On lit dans toutes les éditions de Lucrèce antérieures à ce siècle (V, 1004) :

Improba navigii ratio tum cæca jacebat.

Ce vers est encore cité par Osann comme exception à la règle. Quoiqu'il soit difficile d'en critiquer l'idée ou l'expression, il a été condamné par le système : Osann, Bothe, Lachmann l'ont signalé comme un intrus; celui-ci l'a supprimé.

Properce a manqué plusieurs fois à la règle nouvelle. Ainsi (III, 3, 9) :

Victricesque moras Fabii, pugnamque sinistram.

Et un peu plus loin (v. 22) :

Non est ingenii cymba gravanda tui.

Ailleurs encore (III, 11, 31). Le poëte parle de Cléopâtre :

Conjugii obsceni pretium Romana poposcit
Mœnia.

Cette leçon étant déclarée impossible *a priori*, Lachmann s'est fait fort de la remplacer. Il veut qu'on lise :

Conjugi et obsceni.

Je ne m'arrête pas à discuter : je ne connais pas de conjecture plus malheureuse. J'ajoute que j'aurais voulu voir Lachmann aux prises avec les deux vers précédents.

On n'a pas encore cherché à ébranler l'autorité de ce vers de Virgile (IX, 150) :

Tenebras et inertia furta
Palladii [1], cæsis summæ custodibus arcis.

Il est reconnu qu'Ovide se permet à chaque instant d'isoler dans la mesure les deux *i* du génitif.

Je reviens aux poëtes de la République, et je vais montrer que l'exemple précité de Turpilius n'est pas unique au théâtre.

« Titinius Veliterna (ap. Non., 495) :

Omnium vitiûm expertem, consilii plenum prohibui. »

Ce vers est excellent, à condition qu'on ne bannira pas de parti pris la leçon vulgaire *consilii* : autrement le vers devient faux [2].

1. Si l'on dit qu'il n'y a dans Virgile qu'un ou deux exemples de cette diérèse, je répondrai qu'il y a également très-peu d'exemples de la synérèse ; et encore elle a lieu pour des mots, comme *otî, peculî,* qui ne peuvent entrer dans le vers hexamètre sous la forme ordinaire. La persistance de l'archaïsme serait frappante si l'on trouvait dans ce poëte des mots comme *pretî, vitî,* fréquents dans les Comiques.

2. Bothe n'a pas consenti à faire un vers faux, mais il a supposé ici, d'une manière très-improbable, un iambique trimètre. M. Ribbeck a trouvé un expédient plus hardi : il a ajouté un pronom, *vitium* [*hunc*] *expertem.* Moyennant cela, il obtient un vers dont je ne puis saisir

Nous pouvons citer encore Cæcilius (*Plocio*) :

Ibo ad forum, et pauperii tutelam geram.

Nonius (p. 220) établit qu'il existait anciennement un substantif neutre, évidemment *Pauperium*, équivalant à *Pauperies* [1]. Les mss. donnent *pauperi*. Bothe met *pauperie* pour faire le vers, mais en ne tenant pas compte de la condition d'avoir un neutre ; *pauperio* de Spengel s'éloigne des mss. Le génitif *pauperii* est si évidemment nécessaire que M. Ribbeck l'a mis dans son texte, sans l'accompagner d'aucune remarque [2].

Le vers d'Afranius, qui termine l'article de Nonius, devient un iambique très-régulier par l'admission du mot *obsequentiæ*, substitué par Bothe et Neukirch à *obsequelæ*. Auparavant on ne donnait qu'un fragment de vers inappréciable.

Renoncera-t-on à une erreur signalée depuis deux siècles et demi ? J'espère qu'elle ne reparaîtra plus dans Nonius, ni dans les fragments des Comiques. Mais ce n'est pas assez : il faut que les Dictionnaires cessent de prêter de fausses autorités à un mot de mauvais aloi, qui usurpe la livrée de Plaute, Térence et Salluste [3]. Dès lors ce mot ne se trouverait plus justifié que par des glossaires, parmi lesquels il faut effacer celui de Festus, suivant une remarque précédente, mais reconnaître celui de Paul. Les glossaires de Philoxène, de Cyrille, de Placide, de Papias, ne le donnent pas. Du Cange en offre un seul exemple. On lit dans l'Onomasticon : « *Obsequela*, θεραπεία, » et dans un vieux glossaire du Vatican, publié par A. Maï (t. VII, p. 571) : *Obsequellat*, article non achevé, qui laisse douter si un verbe avait été formé du nom, ce qui n'est pas impossible.

Le mot *Obsequela*, privé de ses appuis, doit-il donc être relégué dans le vil bagage de la langue la plus corrompue? Non, pas tout à fait, ainsi qu'on pourrait le croire d'après les documents fournis communément à la critique : suivant un témoignage que je retrouve dans mon *Thesaurus poeticus*, ce mot apparaît au moins dès la fin du VI[e] siècle. Prudence l'a employé deux fois : dans le *Cathemerinon* (7, 51) :

Hanc obsequelam præparabat nuntius.

Et dans le *Peristephanon* (6, 78) :

Ne nostram gravet obsequela mortem.

A l'aide de ces deux exemples, on peut le mettre à sa juste place.

la mesure. De plus, il met *perhibui*. Dans quel sens? Avec *prohibui* la pensée est claire : le personnage se reproche d'avoir fait obstacle à un homme recommandable à tous égards.

1. Un peu avant (p. 119), Nonius constate le nom *Pernicium*, qui était un double de *Pernicies*, un neutre tout aussi inconnu que *pauperium*.

2. Pour en finir avec cette question, je ferai observer que ce qui était vrai pour les noms en *ius, ium*, ne l'était pas pour les adjectifs : *Ixionii* orbis, salis *Ausonii* dans Virgile, *egregii* trois fois dans Horace, et encore *Mœonii;* que la finale *ii* au pluriel avait généralement deux syllabes, et qu'il en était de même pour le datif et l'ablatif *iis*.

3. M. Freund exprime des doutes sur la légitimité de cette attribution.

de ce dernier mot, ne jugeant pas à propos de discuter l'autre. Ajoutez qu'il substitue sans motif *et* (*rapinator*) à *est*.

Si le mot *impune* est évidemment ici le mot autorisé et nécessaire, il n'y a plus de raison pour qu'il figure dans ce livre, consacré aux mots tombés en désuétude ou dont le sens a varié. Or, dans la phrase de Lucilius, un seul mot est dans ce cas, c'est *impuratus* [1]. Je l'ai donc introduit sans hésiter comme titre de l'article.

Les mss. donnant *rapister* dans une citation, et *rapinator* dans l'autre, quel est le mot que Lucilius a écrit? Je réponds hardiment, *rapister*, parce qu'un mot rare ou inconnu n'est jamais substitué par les copistes à un mot de la langue commune : c'est le contraire qui a lieu. *Impune* et *rapister* étant autorisés par les manuscrits, on a tout naturellement une fin de vers. Mais, objecte-t-on, d'où vient ce mot *rapister*, qui n'est dans aucun autre texte, ni dans l'analogie? On pourrait en laisser toute la responsabilité aux manuscrits; mais cette forme se justifie parfaitement. Sans doute, si l'on veut tirer *rapister* de *rapio*, on éprouve quelque embarras; mais *rapio* forme l'adjectif *rapax*, comme s'il était tout simplement en *o*. Il donne aussi un autre adjectif bien moins connu, *Rapo, onis*, qui nous est révélé par Nonius (*Rapones*, p. 26). Cet adjectif se trouve dans l'Onomasticon : « Rapax, Rapo, ἅρπαξ. » On ne peut nier que *rapister* est un diminutif tout naturel de l'adjectif *rapo*. Nous avons le vieux mot *volereau*, encore enregistré par l'Académie.

Le mot *impuratus* se traduit passablement par *impudens*. J'avoue que *fœdus*, *spurcus*, seraient plus exacts ; mais des mots légèrement détournés peuvent rendre suffisamment une idée un peu différente. En français, une femme *effrontée* peut signifier une femme de mauvaises mœurs, *impurata*.

Telles sont les considérations qui m'ont conduit à donner comme il suit le vers de Lucilius :

... Homo impuratus, et est impune rapister.

Il manque un trochée au commencement, comme serait *Spurcus*, *Fœdus*.

Un service absolument semblable avait déjà été rendu à Lucilius, dont un vers hexamètre se trouvait partout cité de la manière suivante (cf. *Elidere*, p. 291, éd. M.) :

Injuriatum hunc in fauces invasse, animamque
Elisisse illi.

C'est *Impuratum* qu'il faut lire. Muret (*Var. Lect.*, X, 18) et Mercier

1. *Impuratus* est un mot fréquent dans les auteurs ou les fragments d'auteurs de la République. Il est expliqué dans le glossaire de Philoxène et dans celui de Papias. *Impurus* est devenu le mot unique. Toutefois *Impuratus* reparaissait dans les auteurs qui affectionnaient les archaïsmes. Ainsi Apulée écrivait (*Met.*, II, p. 37 Bip.) : « Quin abis, inquam, impurata bestia? » Et encore (*Ib.*, IX, p. 183) : « Impuratissima ille capita confutari. »

l'ont conjecturé chacun de leur côté, et cette correction a été approuvée par Guyet.

Quand on aura rétabli dans Nonius et dans les fragments de Lucilius le mot inattaquable *Rapister*, il faudra l'introduire dans les Lexiques, et supprimer la fausse attribution de *Rapinator* à Lucilius. Il restera à ce dernier mot l'autorité de Varron. L'on verra là un nouvel exemple d'un fait bien connu, c'est que beaucoup de néologismes latins étaient des archaïsmes.

Je reviendrai encore sur quelques citations faites dans l'article précédent, et sur quelques points de doctrine qui y sont touchés. Je reprendrai particulièrement la question des génitifs en *i* pour *ii*, qui, traitée par des critiques éminents, mais avec une préoccupation exclusive, n'a pas reçu une solution qui puisse obtenir l'assentiment général.

Il est nécessaire que je reprenne l'article *Obsequela*. M. Ribbeck, ayant donné une nouvelle édition de ses fragments des Comiques latins, a le droit d'être jugé d'après sa dernière récension.

Nonius Marcellus (p. 215) a réuni cinq exemples du mot *Obsequela* ; l'éditeur des fragments n'en avait que trois à reproduire, les deux autres étant en prose. Mais il n'était pas sans savoir qu'un vers faux de Plaute (*Asin.* I, 1, 50) :

Qui mihi auscultabunt, facient obsequelam.

avait été restitué, et d'une manière si plausible qu'il devait éclairer pour les exemples suivants. Un savant (Colomiès) nous a appris que Jos. Scaliger avait écrit à la marge de son exemplaire *obsequentiam*. Gronovius avait confirmé cette conjecture par la leçon de ses manuscrits, qu'il donne dans son texte, *obsequelam iam*. Bothe a édité *obsequentiam* ; M. Fleckeisen a fait de même. Il était facile, en outre, de consulter les dictionnaires, pour éviter d'accepter un mot de fabrique moderne : les dictionnaires mettent *Obsequentia* sous le patronage de César, et avec raison (*B. G.* VII, 33). Or, si *obsequela* est un mot indigne d'un auteur classique, il doit disparaître de tous les exemples cités. C'est la remarque d'un philologue [1]. Le vers de Plaute étant un guide pour la suite de l'article du grammairien, Bothe a restitué *obsequentia* dans son édition de Plaute. M. Ribbeck, malgré l'affirmation de Taubmann relativement à la conjecture de Scaliger, n'a tenu aucun compte de tous ces conseils, et il a maintenu *obsequela* d'une manière bien malheureuse. Il donne ainsi (p. 197) le vers d'Afranius :

..... quam mihi sit grata ipsius obsequela.

Est-ce là une ligne de prose ? On le croirait ; mais ce peut être un frag-

1. Neukirch a dit fort justement (p. 237) : « Certe in omnibus exemplis idem vocabulum (*obsequentia*) est restituendum. »

ment d'iambique septénaire. Avoir préféré cela à un vers si simple et si coulant, donné par Bothe et Neukirch !

Quam mihi sit grata illius obsequentia.

Un autre exemple du même mot était dans l'*Epiclerus* de Turpilius. Voici comment il est cité par Mercier (p. 215) : « Sed nequeo ferre hunc diutius errare et conqueri, nec esse suæ parum [1] obsequelæ. »

Ce passage est bien malade. Les meilleurs manuscrits donnent : ***Sed neque offerre hunc diutius errari.*** Plusieurs savants ont conjecturé ***nequeo ferre... errare ;*** remèdes insuffisants. Bothe voit là des iambiques tétramètres catalectiques :

Sed nequeo ferre
Diu hunc errare et conqueri, neque est tuæ obsequelæ.

Parum a été retranché.

J'ai cru reconnaître des iambiques tétramètres.

Sed nequeo ferre hunc diutius
Errare et conqueri, nec esse suæ parum obsequentiæ [2].

M. Ribbeck (p. 92) construit avec le même mètre :

Et nequeo ferre hunc diutius lamentari et conqueri,
Nec esse tuæ parum obsequelæ.

Lamentari pour *errari* est une conjecture un peu violente, qui n'appartient pas à M. Ribbeck. On serait indulgent si le reste de la phrase était rendu clair. Je suis convaincu que *obsequelæ* a été conservé à tort. Puisque *obsequentia* avait déjà fourni deux bons vers, il fallait le conserver : ce que j'ai montré être fort possible. Nonius n'a introduit et comparé que deux mots.

3.

Le dernier passage à examiner appartenait à la comédie ***Thrasyleone*** de Turpilius. Voici le texte tel que le donne Mercier : « Quum interea nihil quicquam a me est præmii, neque erat benignitatis aut obsequelæ. »

On lit dans le texte de Bothe :

Cum interea nil quidquam est a me neque erat tuæ
Benignitatis præmi atque obsequentiæ.

Ici encore M. Ribbeck n'a pas admis davantage ce mot qui termine si bien le vers. Il a fait une suite de faux pas, dont il ne peut se relever. Il avoue d'abord qu'il a substitué *fructus* à *erat !* Mais cela n'est rien encore : après avoir exterminé toutes les diérèses du génitif qu'il a pu, il s'est vu obligé d'accepter (p. 110) cette quantité, déclarée impossible. Les vers

1. Ce mot manque : c'est une faute d'impression.
2. *Non. Marcell.*, p. 232. (Paris, 1872.)

sont iambiques tétramètres; il a mis *prœmi*, comme Bothe, ce qui est légitime. Mais voici une faute horrible, impardonnable. Nonius fait connaître deux formes du même substantif ayant différents genres. Il les sépare en deux catégories, et attribue, comme toujours, à chaque subdivision les exemples qui lui appartiennent. M. Ribbeck commence par *Obsequium*, qui n'a qu'un seul exemple. Ce n'est pas à cette place qu'il a voulu loger son *obsequii*, qui aurait été trop en vue; il l'a fourré avec les exemples d'*obsequela*, ce qu'il ne pourrait justifier en aucune façon. La chose est absolument contraire à la vérité. Le poëte et le grammairien réclament à la fois.

> Cum interea nil quicquam adeptu 's prœmi neque fructus tuæ
> Benignitatis atque obsequii.

Il faudrait une troisième édition pour faire disparaître une preuve aussi compromettante de ce manque de courage. De plus, le premier vers est trochaïque, et le second iambique.

Pour justifier l'excellent substantif *obsequentia*, j'avais cité cinq mots anciens ayant la même terminaison *entia*. Je répare une omission en ajoutant à cette liste *inscientia*, de Cicéron, de César, de Cornélius Népos; mais ce mot de la vieille langue fut détrôné par *inscitia*.

Avant de poursuivre la recherche d'exemples où le génitif en *ii* s'est maintenu, j'appellerai l'attention sur un fait qu'un long commerce avec Nonius Marcellus m'a fait constater, c'est que l'ancienne langue possédait un grand nombre de substantifs en *ium*, qui avaient disparu ou disparurent sous Auguste, tels que *mendicimonium* (plus tard *mendicitas*), *mercimonium* (*mercatura*), *pernicium*, *pauperium* [1]. Le nom *servitus* avait tellement pris la place de *servitium* que j'attribue à ce fait une altération considérable qui se voit dans un passage de Nonius (p. 226). L'article devait être *Servitium*, *Servitus*, deux désinences rapprochées par le grammairien. Tout le commencement de l'article a disparu, et à la fin se trouve, dans un autre lemme, dans *Suasione*, un vers de la Clytemnestre d'Attius, que voici :

> Scibam hanc mihi supremam lucem et servitutis dari.

De tout l'article *Servitus*, *Servitium*, il ne reste qu'un exemple. L'article suivant a perdu son commencement, qui était certainement *Suasu*, correspondant à *Suasione*. Mercier a bien signalé tout cela dans sa note.

Mais le vers d'Attius comment se trouve-t-il de la transposition de l'exemple? Toutes les éditions de Nonius, et Scriverius dans ses fragments des Tragiques, conservent *servitutis*. Le savant et judicieux Vossius a corrigé ce vers, comme il en a corrigé tant d'autres :

« Ut sit trochaicum, scribe :

Servitii finem dari. »

1. Je reviendrai sur ces derniers mots.

Bothe et M. Ribbeck n'ont pu que le suivre.

Il déterre encore un mot analogue dans Nonius (p. 6). Il cite ce passage d'Afranius : « Ita huic ero adolescenti, cui suspicium tradidit, qui me est animi exercitus. » Le texte ne paraît pas correct ; le sens est bien obscur. Je remarque seulement que M. Ribbeck a encore évincé l'archaïsme, et tout en reconnaissant que les manuscrits ont *suspicium*, il substitue *suspicio me*.

J'ai cité un vers de Plaute (*Mil.* III, 2, 51) terminé par *infortunii*. J'y reviens pour attribuer à chacun sa part de responsabilité. Voici la leçon des manuscrits et des anciennes éditions :

Quæso tamen, tu meam partem infortunii.

Ce vers, contenant une hérésie pour les fanatiques du XIX^e^ siècle, a dû être changé. Le voici rétabli par l'orthodoxie, grâce à Bothe, à M. Fleckeisen, et à d'autres sans doute :

Quæso tamen, tu partem infortuni meam.

En quoi je trouve que l'idée a perdu son relief, par le déplacement de *infortunii*, sans parler de la hardiesse de la transposition.

C'est le lieu de faire une observation générale qui présente quelque intérêt : la fin du vers, attirant particulièrement l'attention, n'admet pas les facilités, les licences qui sont permises dans le corps du vers. *Infortunii* est ici soumis à cette condition, de la même manière que les adjectifs possessifs *meum*, *tuum*, *suum* offrent à cette place deux syllabes divisées, lesquelles dans l'intérieur du vers sont réunies ordinairement par la synérèse. Pareillement *deos*, *diu*, *fuit*, doivent avoir deux syllabes, quand ils sont à cette place d'honneur.

J'ajouterai à l'exemple précédent un autre vers de Plaute favorable à mon opinion, qui m'est fourni par le *Rudens* (III, 2, 37). Ma leçon repose, il est vrai, sur une conjecture, mais j'espère qu'elle trouvera des approbateurs. Voici le passage du *Rudens*, d'après le texte ordinaire :

Fraudis, sceleris, parricidi, perjuri plenus.

Mais ce vers est tronqué, ainsi que les trois qui le précèdent. Ils se trouvent dans une scène d'une quarantaine de septénaires fort réguliers. Il faut expliquer ces lacunes par une omission du copiste, ou par une déchirure ou une tache du manuscrit copié. L'avarie ne fait pas question. Voici comment le vers est rectifié par Camerarius, suivi par M. Fleckeisen [1] :

Fraudis, sceleris, parricidi, perjuri plenissimus.

Un superlatif, qui est à la fin du vers suivant, a conduit à cette conjecture. Mais remplacer *plenus* par *plenissimus*, c'est autre chose que remplir

1. Bothe met *perjurique plenus*, ce qui ne fait pas un vers.

bable qu'au fond nous ne sommes pas d'accord. J'ai dérivé *pauperii* de *pauperium*, mot d'ailleurs inconnu, dont je n'ai pas suffisamment justifié l'existence. Le troisième livre de Nonius présente une liste de substantifs qui étaient anciennement d'un autre genre que dans la langue commune. Voici le texte du présent article : « *Paupertas* generis feminini. » L'auteur ne donne pas d'exemple pour une chose courante, qui n'en a pas besoin, ainsi qu'il fait très-souvent. La plupart des philologues qui voient ici un génitif, de *pauperies*, n'avaient sous les yeux que le texte d'Aulu-Gelle (IX, 14), où il cite plusieurs génitifs de la cinquième déclinaison en *ii ;* toutefois *pauperii* ne s'y trouve pas. J'ajoute qu'il n'est pas indispensable que Nonius ait écrit la formule *pauperium neutri*. Souvent il ne donne que l'exemple même, pour justifier le neutre, qu'il a annoncé. Je mentionnerai la note de notre savant philologue Guyet : « *Pauperi*. Scribe *pauperio*, a *pauperium*. » Parmi les variantes de M. Ribbeck, je lis : « *Pauperio* Spengelius. » Guyet est bien connu en Allemagne. Son commentaire est à notre Bibliothèque nationale, où tout le monde a pu et peut le consulter.

Je ne m'oppose point à ce qu'on rapporte *pauperii* à *pauperies*, parce que le génitif de la cinquième déclinaison admettait un grand nombre de désinences, *pauperiei*, *pauperie*, *pauperii*, et même *pauperies*. Mais voyons bien ce qui résulte du lemme de Nonius. Assurément, si *pauperii* était purement et simplement dans un exemple, on ne serait pas autorisé à supposer une déclinaison nouvelle, *pauperium, ii ;* mais cette seconde déclinaison porte sa justification dans le grammairien (p. 220), puisqu'il est question dans ce chapitre de substantifs appartenant à deux déclinaisons différentes, et qu'après avoir donné un exemple de *paupertas*, il en donne un de *pauperi* (*pauperii*), qu'il dit expressément être du neutre.

Même observation pour le mot *pernicies*, qui, pense-t-on, ne saurait être du neutre. L'exemple dont il s'agit se trouve dans un des articles de Nonius[1], p. 218 : « *Pernicies*, generis feminini. Lucil. Sat. II : Pestem perniciemque catax quam Manliu' nobis. Neutri. Accius Menalippo : Paratus sum ubivis petere pestem pernicies. »

Si le substantif *Pernicium* n'avait pas existé, l'article de Nonius n'existerait pas : ce ne serait pas le féminin, donné d'abord, qui fournirait un neutre. Le manuscrit de Leyde, comme l'attestent MM. Gerlach et Roth dans leur édition de Nonius, et après eux M. Ribbeck, porte *Permities* dans le titre et les exemples. La même leçon est dans le manuscrit Harléien. Donc l'assertion de M. Ribbeck : « *Pernicies* ceteri libri, » est inexacte. Mais personne en Allemagne n'a eu la curiosité de collationner ou de faire collationner le manuscrit de Londres. *Pernicies* est une correction faite dans le manuscrit de Wolfenbüttel, une *n* ayant été écrite au-dessus de l'*m*. Alde, Junius et Mercier (p. 153) ont *pernicies*. Il n'en reste

1. *De indiscretis generibus*, sur la Confusion des genres.

pas moins vrai que la leçon la plus autorisée est *Permities*. Qu'est-ce à dire ? Le mot *pernicies* va-t-il cesser d'être latin, en faveur d'un affreux barbarisme ? Mais toutes les sottises sont dans les manuscrits ; je n'en excepte pas les plus anciens et les plus justement estimés. C'est pourtant le mot que M. Ribbeck a préféré (p. 192) :

Paratus sum ubivis petere pestem permiti.

Permitis est un mot de Columelle (XII, 21), *sorba non permitia*. Mais ce n'est pas de cela qu'il peut s'agir ici. Que signifie donc ce passage ? Si l'on comprend cela en Allemagne, il faudrait charitablement l'expliquer pour les étrangers. En vérité, il vaut beaucoup mieux n'être pas savant, et ne pas donner au public un si honteux grimoire à déchiffrer. Mercier, qui cherchait toujours la clarté, a conjecturé *pernicium*, sans doute *pestem, pernicium*. Sa note (p. 150) n'offre pas de virgule. On sait que l'impression de ce livre n'est pas correcte. L'important, c'est que Mercier a conjecturé un nom neutre. Je conteste à M. Ribbeck le droit d'enrégimenter Mercier dans le système de l'orthographe allemande, *pernitium*. J'ai donné exactement celle de notre savant, lequel se souvenait que l'étymologie du mot était *per* et *nex, necis*.

Si j'ai affirmé le mot *pernici* (leçon sans variante), la chose n'était pas bien difficile. Je ne faisais que reproduire le lemme du même grammairien qui est p. 486. M. Ribbeck s'est embourbé dans les articles de Nonius, qui sont au nombre de trois (p. 153, *Pernicies;* 218, *Pernicies;* 486, *Pernici*). Ce dernier, qui répète un vers cité plus haut, était le plus important ; il ne l'a pas connu : il ne vise que la p. 219, qu'il a fort mal reproduite : les manuscrits portent *pestem, permities*.

Dans un article *Pernici*, donné par Nonius, p. 486, on lit un exemple de Cicéron (*Rosc. Am.* 45) ; au lieu de *pernici causa*, toutes les éditions de Cicéron donnent *perniciei*. Cette leçon reproduisait, après modification, le mot de la langue commune.

C'est Bentley qui a mis en circulation la doctrine que les anciens ne doublaient jamais l'*i* au génitif, doctrine dont il revendique l'honneur (*ad Ter. And.* II, 1, 20) : « Cui (versui) medicinam mox faciam, ubi rem *huic*, opinor, *sæculo novam* narravero. » Les exemples de la synérèse abondent dans Térence ; mais il faudrait tenir compte de quelques vers qui sont rebelles, tels que le suivant (*Eun.* III, 3, 13) :

Rus ecquod Sunii habeam, et quam longe a mari.

Le critique anglais, que l'on sait être aussi hardi que savant, se débarrasse de *Sunii*, qu'il remplace par *Sunio*, en dépit de tous les manuscrits et de la grammaire. De plus, il a mal choisi le vers sur lequel il a appuyé sa règle, un vers de l'Andrienne (II, 1, 20), que je transcris :

Neque pol consili locum habeo, neque ad auxilium copiam.

C'est là un bon septénaire trochaïque. Or la scène est en iambiques *tétramètres*. En voici un qui ne laisse aucun doute (vs. 9), et que tout le monde peut scander :

Facile omnes, quum valemus, recta consilia ægrotis damus. [1]

La scène réunit donc des trochaïques et des iambiques ? Cela n'est pas sans exemple ; mais God. Hermann accuse Bentley (p. 164) de supposer trop souvent cette rareté [1].

La règle de Bentley est un axiome en Allemagne : je ne l'ai vue ni rejetée, ni discutée. Mais, comme les autres règles générales, elle a ses exceptions, qu'il est juste et prudent de reconnaître.

Je ne refuse pas à Bentley le mérite d'avoir proclamé un fait non signalé avant lui, un fait intéressant et vrai en général ; je le loue de ne pas avoir eu recours à des exécutions violentes, comme on en vit plus tard, pour tout soumettre à un même niveau.

Lachmann, s'emparant de la thèse du grand critique, a, dans son célèbre commentaire sur Lucrèce (p. 325), consacré une note longue et savante, une note de six pages, à la question des génitifs en *i* [2], devant remplacer les génitifs en *ii* dans tous les textes de la République. Il arrive à son but non sans brutalité, et en usant de la prétermission.

Il a pris, à l'égard d'un vers de Lucrèce (V, 1004), un parti qui mérite d'être connu :

Improba navigii ratio tum cæca jacebat.

Cette quantité de *navigii* a été déclarée impossible par Osann, Bothe, Lachmann, etc. Comme ce dernier a donné une édition du poëte, il a été l'exécuteur des hautes œuvres : il n'a pas marqué le vers d'un astérisque, il ne l'a pas enfermé dans des crochets : il l'a purement et simplement retranché du texte, lui faisant la grâce de le mettre au bas de la page. Ce n'est plus là de la critique, c'est de l'outrecuidance qui passe toutes les bornes. Ce qu'il y a de pis pour le censeur, c'est qu'il assure que Lucrèce, ou l'auteur de ce vers, ne savait pas le latin : *improba*, dit-il, ne peut avoir le sens qu'on lui donne dans ce passage ; *navigii* ne saurait signifier « navigation. » Il est fâcheux qu'une note curieuse et utile soit gâtée par de pareilles assertions.

Les anciens n'admiraient pas comme nous les merveilles de l'industrie humaine : ils pensaient que les dieux avaient mis aux tentatives de l'homme des bornes qu'il fallait respecter. Songez à Prométhée. Le vers de Lucrèce est dans le même ordre d'idées que ce passage d'Horace :

1. « Maxime autem Bentleius ea in re ita omnem modum excessit, etc. » (*El. Doct. met.*, p. 162.)

2. Je répète que les textes donnent presque toujours *ii* dans les manuscrits, même lorsque *i* serait permis ou nécessaire. Comment concilie-t-on le respect superstitieux des manuscrits avec une proscription décidée invariablement ?

Nequicquam Deus abscidit
Prudens Oceano dissociabili
Terras, si tamen *impiæ*
Non tangenda rates transiliunt vada.

Pourquoi *navigium* ne signifierait-il pas « navigation, » puisque *navis* peut avoir ce sens ? C'est Horace qui nous vient encore en aide :

Et te sonantem plenius aureo,
Alcæe, plectro dura *navis*,
Dura fugæ mala, dura belli.

Et l'on trouve dans Rutilius Numatianus un exemple frappant de *navigium* (navigation), que l'on pourrait croire suggéré par Lucrèce, si cet emploi, comme Gronovius l'a établi, n'était aussi un sens de décadence. Voici l'exemple de Rutilius (I, 541) :

Tempora navigii clarus reparaverat Eurus.

La réputation de Lachmann tient en grande partie à cette assurance imperturbable.

Je vais montrer à quels excès peut porter le système outré des synérèses. Nonius (p. 88) a conservé un exemple des Ménippées de Varron, lequel est peut-être en prose. Lachmann (*ad Lucr.* p. 306) a établi un distique avec beaucoup de sagacité :

Pacui discipulus dicor, porro is fuit Enni,
[Enniu'] Musarum. Pompilius clueor.

Les philologues allemands se sont extasiés devant cette restitution. M. Lucien Müller l'a prônée [1] ; M. Riese l'a reproduite dans ses fragments de Varron. Elle prête cependant à la critique sur un point important. La quantité de *Pacuvius* est parfaitement connue par beaucoup d'exemples. Mais, dira-t-on, il s'agit d'une quantité très-ancienne. Prétendra-t-on qu'elle était plus ancienne que le poëte Pacuvius lui-même, ou qu'il n'a pas su la quantité de son nom? On connaît par Aulu-Gelle (I, 24) l'épitaphe qu'il s'était faite à lui-même :

Hic sunt poetæ Pacuvi Marci sita
Ossa.

Telle est la leçon que M. Martin Hertz a conservée dans son estimable édition d'Aulu-Gelle [2]. Il n'a donc pas été frappé de cet argument que *Pacuvius* est une syncope, comme *Vesvius*, au lieu de *Vesuvius*. M. Müller (p. 231) a beau nous enseigner qu'il faut prononcer *Pacvi* : il ne fait

1. *De Re metr.*, p. 251. Il en déduit même le datif *Pacuio*.
2. D'autres éditions portent *Marci Pacuvii*, que je préférerais, parce que le pied anapeste au cinquième pied convient parfaitement à la cadence de l'iambique trimètre.

qu'ajouter à notre incrédulité. Comment s'arrangerait de la syncope *Pacvius* l'exemple suivant d'Horace (*Epist.* II, 1, 56) :

Pacuvius famam docti senis, Attius alti.

et surtout ce pentamètre de Martial (XI, 90, 6) :

Attius et quicquid Pacuviusque vomunt.

M. Vahlen, de la même école, traite pareillement le mot *Tarquinius*, d'après les conseils de Ritschl, à ce que je vois dans sa note. Il donne ainsi un passage des Annales d'Ennius (p. 25) :

Tarcuini corpus bona femina lavit et unxit.

Mais Donat rapporte différemment le commencement de ce vers : *Exin Tarquinium*, ce qui suppose une valeur au premier *i* :

Exin Tarquinium bona femina lavit et unxit.

Quantité toute simple, confirmée par un autre exemple du même poëte, que cite Festus (v. *Solum*) :

Tarquinio dedit imperium, simul et sola regni.

Virgile a scandé pareillement :

Nec non Tarquinium ejectum Porsenna jubebat. (*Æn.* VIII, 645.)
Vis et Tarquinios reges, etc. (*Ib.* VI, 817.)

Horace a fait un vers faux, d'après le nouveau système, si l'on écrit *Tarcuini* dans ce passage :

Pompili regnum memorem, an superbos
Tarquini fasces? (*Od.* I, 12, 34.)

M. Müller, cet ardent apôtre du dogme bentléien, a pourtant commis un grand acte de faiblesse. Ayant à reproduire dans son édition de Lucilius un passage donné ainsi dans les manuscrits et les éditions de Nonius (p. 394) : « Cum stadio, in gymnasio, duplici corpus siccassem pila, » il est à peine croyable qu'il ait édité (p. 89) :

Cum stadio in gymnasii duplici corpus siccassem pila.

La quantité l'exigeait, mais la foi jurée ! A cette heure-là il était accommodant, car dans sa note il justifie la même diérèse par deux exemples : *Bromii* de Varron, *Sunii* de Térence. *Bromii* est sans valeur, puisque c'est un adjectif.

Que se passa-t-il relativement à cette quantité vers la fin du septième siècle ? Interrogeons Lucrèce et Catulle. Lucrèce n'a admis le doublement de la voyelle que dans l'exemple *navigii*, que j'ai cité. Mais il ne prodigue pas les syrénèses. Voici les exemples qu'il fournit : *absinthi*, *centauri* (de *centaurium*), *conchyli*, *Favoni*, *remedi*. Les matières qu'il traitait rame-

naient souvent *exordia*, *primordia*, mais je remarque qu'il a évité *exordi*, *primordi*. Je ne vois pas davantage *initi*, seul cas de *initium* qui fût à sa disposition. En revanche, il ne s'est pas servi de *principii*, *discidii*, qui lui eussent été très-commodes.

Catulle ne s'est pas lancé davantage dans le système de Lucilius. Je ne trouve chez lui que trois génitifs abrégés : *fili*, *conchyli*, *gymnasi*, et un nom propre, *vertice Peli*, à quoi il faut ajouter un grand nombre de noms de personnes. On voit, d'autre part, que dans l'épithalame de Pélée, il n'a pas employé *conjugii* ou *connubii*. Il paraît qu'à cette époque les poëtes hésitaient.

Quant aux exemples conformes à l'ancienne déclinaison qui paraissent encore à la fin du septième siècle et au commencement du huitième, il ne faut pas y voir une grande déférence pour l'autorité du système : il s'agit de mots qui ne peuvent entrer dans le vers hexamètre que par la perte du second *i*. En voici la liste à peu près complète : *absinthi*, *conchyli*, *Aquari*, *Sagittari*, *tuguri*, *oti*, *peculi*, *negoti*, *Favoni*, *Capitoli*.

Le règne de l'apocope au génitif singulier des noms en *ium*, *ius*, eut un terme. Bentley le fixe aux dernières années du règne d'Auguste; je le placerais un peu plus tôt. Il dit que la diérèse se trouve deux ou trois fois dans Properce, et très-souvent dans Ovide. Or, voici les exemples que j'ai recueillis dans Properce :

> Nil tibi Mercurii proderit alta via. (II, 30, 6.)
> Non est ingenii cymba gravanda tui. (III, 3, 22.)
> Conjugii[1] obsceni pretium Romana poposcit
> Mœnia et addictos in sua regna Patres! (III, 11, 31.)
> Et spolia opprobrii nostra per ora trahit. (III, 13, 12.)
> Sed mage virginei tot bona gymnasii. (III, 14, 2.)

Properce a souvent conservé l'ancien génitif pour les noms propres en *ius*.

L'arrêt rédigé par Lucilius avait créé un embarras pour les poëtes. Virgile semble avoir hésité : il est resté avec les anciens quand il a scandé *Capitoli*, *Clusi*, *Lavini*, *Patavi*, *Favoni*, *oti*, *peculi* et *tuguri*. Il y a apparence qu'il n'a pas voulu écrire *Latii*, mais encore moins *Lati*. Il a dit *Clusi*. On peut s'étonner qu'il n'ait pas employé le génitif *Ili*, quand il a employé six fois *Ilium* si malheureusement, en élidant la dernière, comme il le fallait bien, mais d'une manière dont la prosodie n'est pas satisfaite; c'est bien pis, quand il écrit *sub Ilio alto* en abrégeant une finale longue, au lieu de l'élider. D'un autre côté, on ne trouve pas dans Virgile *auxilii*, *conjugii*, *consilii*, *exsilii*, *imperii*, *officii*, *naufragii*, *remigii*, et tous ces choriambes si propices à la versification, et si fréquents plus

1. Lachmann s'est débarrassé de ce mot avec sa réserve ordinaire. Il a mis gauchement *Conjugi et*.

tard. C'était s'incliner, ce me semble, devant l'autorité des anciens au-delà de la mesure. Les exemples du doublement de l'*i* dans ce poëte sont très-peu nombreux et contestés.

Immanisque Gela, fluvii cognomine dicta. (*Æn.* III, 702.)

Mais il y a une variante, *fluvio.*

Un autre exemple (*Æn.* IX, 151) :

Tenebras et inertia furta
Palladii [1], cæsis summæ custodibus arcis.

C'est une répétition assez gauche d'un vers du livre II, 165 :

Fatale aggressi sacrato avellere templo
Palladium, cæsis summæ custodibus arcis.

Le vers du premier exemple a été retranché dans l'édition de Wagner, c'est-à-dire de Heyne.

Il faut conclure que, si Virgile n'est pas entré dans la voie nouvelle relativement au maintien de l'*i* du génitif, il n'a pas non plus patronné l'archaïsme qui supprimait un *i*. Cependant il a souvent exhumé un génitif en *ai* de la première déclinaison, qui était bien autrement tombé en désuétude : *aquai*, *aulai*, *aurai*, *pictai;* il n'a pas fait le même honneur aux génitifs de la seconde. Et pourtant Quintilien a dit (I, 7, 18) : « Virgilius, amantissimus vetustatis. »

On peut dire qu'Horace a tenu plus de compte de l'ancienne doctrine. Il a plusieurs fois justifié la syrénèse par son exemple.

Je n'attache pas grande importance aux mots *oti*, *negoti*, *peculi*, *patrimoni*, qui paraissent avoir été spécialement consacrés par l'usage ; mais je suis bien frappé du génitif écourté *imperi* (*Od.* I, 2, 25) :

Quem vocet divûm populus ruentis
Imperi rebus ?

Et encore, *Od.* IV, 17, 15.

Et de cet autre, *ingeni* (*Od.* I, 6, 12) :

Laudes egregii Cæsaris et tuas
Culpa deterere ingeni.

Qu'on retrouve ailleurs, *Od.* II, 18, 9.

C'était là faire sa soumission à une autorité qu'il ne respectait pas toujours.

J'ai dit autrefois qu'Horace n'offrait aucun exemple de la diérèse. Depuis j'en ai découvert un (*Sat.* I, 4, 69) :

Ut sis tu similis Cæli Birrhique latronum,
Non ego sim *Caprii*, neque Sulci.

[1] Lachmann, qui tient à se séparer toujours des autres, défend ce mot (p. 328) : « Neque [illegible]ripiendum esse *Palladii.* » Mais il s'agit sans doute du livre II.

Bentley a lui-même donné ainsi ce vers, qui contrarie ses habitudes et son système. Si l'on considère que chez les Comiques l'*i* est souvent doublé dans des vers où la quantité exige un *i* simple, on peut s'étonner que l'éditeur n'ait pas mis *Capri*[1]. C'est une petite inconséquence que je signale. Mais je suis persuadé qu'Horace a écrit par exception *Caprii*, et cela pour deux raisons : il avait abrégé l'*a* quelques vers plus haut (vs. 66) ; mais surtout il voulait préserver les lecteurs d'une méprise, le génitif *Capri* appartenant spécialement à *Caper*, qui est aussi un nom propre latin.

A propos du changement introduit dans la quantité du génitif de ces noms, ce n'est pas Lachmann qui aurait dit, comme Bentley l'a fait sincèrement : *Ovidius sæpissime*. Il ne fait que reconnaître, comme à regret, l'innovation[2]. Mais il faut avoir la patience de rechercher et de signaler tout ce qu'a de grave l'application faite par Ovide de la nouvelle règle. Or j'ai compté dans ce poëte une centaine d'exemples où les deux *i* du génitif sont distincts. Voici quelques chiffres : *Imperii*, 16 fois; *ingenii*, 12; *officii*, 11 ; *studii*, 10; *conjugii*, 9 ; *exsilii*, 5 ; *consilii*, *hospitii*, *odii*, *vitii*, 4 ; etc. C'était là protester avec éclat contre l'ancienne loi. Les hautes relations d'Ovide me font croire qu'en agissant ainsi, il était l'interprète de la cour d'Auguste. Il avait d'ailleurs d'excellentes raisons pour justifier la réforme commencée par Properce.

Les philologues modernes qui ont prêché l'ancienne doctrine n'ont envisagé que la question de fait, mais il était naturel qu'à Rome, à une époque de haute culture intellectuelle, la société polie se préoccupât de la question de droit. La règle de l'apocope établissait une anomalie dont la déclinaison latine n'offrait pas un autre exemple ; de plus, elle introduisait dans la langue une grande obscurité, assimilant le génitif au vocatif pour les noms propres (*Valeri*), et le génitif du nom commun au datif de l'adjectif (*mendaci*). On est donc autorisé à dire que les génitifs archaïques sont des génitifs *écourtés*. Dans un passage curieux sur cette question, Priscien (p. 735) dit que ce génitif, contraire aux règles de la grammaire, n'a pour raison que la commodité du versificateur. « Genitivus (secundæ declinationis), *Priamus*, *i; Virgilius*, *ii; Tauruminium*, *ii*. Frequenter tamen invenimus veteres in hujusmodi genitivis, i. e. geminantibus *i*, subtrahere alteram. Virgilius : *Patavi*, *peculi*, *tuguri*, *oti*. Hoc autem faciunt metri causa ; nunquam enim minores vult habere syllabas genitivus ablativo. » Le génitif ne doit pas avoir une syllabe de moins que l'ablatif (ce qui arrivait pour *ingeni*, *ingenio*).

Voilà le principe qu'Ovide a voulu soutenir et faire respecter. Ovide

1. Haupt a édité ainsi.

2. « Propertius et Ovidius locuti sunt novo more, postque eos Phædrus, Columella, etc. » Lachmann (*ad Lucret.*, p. 326). *Loqui novo more* est une expression bien singulière quand il s'agit d'orthographe.

était un des familiers du prince, et je soupçonne qu'il reçut ici ses conseils. Auguste, comme César, se piquait de purisme. Il n'était partisan de l'ancienne école ni pour l'orthographe, ni pour le langage. Il aimait pardessus tout la clarté. On ne saurait contester la confusion introduite par le retranchement de l'*i* caractéristique du génitif. Voici ce que Suétone (c. 86) nous dit d'Auguste : « Orthographiam, id est formulam scribendi a grammaticis institutam non custodit... Præcipuam curam dixit, sensus animi quam apertissime exprimere... Sed nec Tiberio parcit, et obsoletas interdum et reconditas voces aucupanti. »

C'était Lucilius qui avait rédigé et imposé la règle qu'Ovide venait combattre et détrôner :

Porro hoc sit, « filiu' Luci. » (*Lucil.* ap. *Charis.*, p. 60.)

Et encore *Cœli*, *Numeri*, *Corneli*, *Cornifici*.

Ce qui est confirmé par Béda (p. 373) : C'est Lucilius, dit-il, qui a formulé la règle de l'identité du génitif avec le vocatif : « Regulam Lucilii secuti sunt, qui, nomina, quæ *i* ante *u* habent, non solum in vocativo, sed in genitivo casu per unum *i* scribi posse existimant. »

Horace, de son côté, faisait une campagne contre Lucilius, mais sous le rapport de la composition et du style, peut-être d'après les mêmes suggestions. Or Ovide n'attaquait pas en paroles le maître qu'il contredisait, et il obtint un plein succès ; mais Horace, qui poursuivait de critiques acerbes un écrivain en vogue, avait contre lui une partie de la haute société.

En ajoutant la réflexion aux données de l'observation, j'en suis venu à douter que le retranchement d'un *i* au génitif ait jamais été une règle générale. Les exemples en sont incontestables, mais assez peu nombreux, et toujours à peu près les mêmes. Deux noms de trois syllabes brèves au nominatif font quelquefois la syrénèse au génitif, *preti*, *viti*, dit Lachmann (p. 326) ; mais il remarque qu'on ne trouve pas *geni*, *lani*, *foli*, *soli* (de *solium*), *spoli*, *gladi*, *studi* ; j'ajoute, ni *cori* (de *corium*), *fluvi*, *gremi*, *labi* (de *labium*), *loli*, *odi*, *seni* (de *senium*), *strophi*, *bivi*, *trivi*. Le nom propre *Latium* n'a pas donné *Lati*.

Voyons les trisyllabes d'un dactyle au nominatif : *oti* est dans Térence, dans Virgile et dans Horace, *prœmi* dans Térence et Turpilius, *gaudi* dans Térence, *Peli* (le mont Pélion) dans Catulle : cela se réduit à trois noms communs ; mais l'on chercherait en vain *atri* (de *atrium*), *brachi*, *doli*, *osti*, *palli*, *prandi*, *prœli*, *scaphi*, *scorpi*, *scrini*, *somni* (de *somnium*), *tœdi*.

Les noms de quatre syllabes au nominatif figurent particulièrement parmi ceux qui ont pris le génitif archaïque : *remedi*, *tuguri*, *auxili*, *commerci*, *compendi*, *consili*, *convivi*, *flagiti*, *gymnasi*, *mendaci*, *perjuri*, *præsidi*. Voilà certainement les exemples ordinaires ; mais on ne rencontre pas *armari*, *auspici*, *convici*, *consorti*, *dispendi*, *divorti*, *exordi*, *fastidi*,

fastigi, hospiti, incendi, indici, initi, jejuni, judici, oblivi, offici, præsagi, repudi, solati, supplici.

Parmi les noms qui ont cinq syllabes au nominatif, on trouve comme fournissant le génitif abrégé : *adulteri, benefici, Capitoli, parricidi, patrimoni*, mais l'on ne voit pas *desideri, domicili, latrocini, malefici, ministeri, supercili, vadimoni, venefici.*

Il ne paraît pas que les poëtes fussent libres de prendre un substantif quelconque en *ium*, et de le soumettre à la loi ancienne. Plaute a employé dix fois le mot *marsupium*, et deux fois *marsupio*. N'est-il pas étonnant que *marsupi* ne figure pas à côté de ces deux cas? La raison n'en est-elle pas que ce génitif n'était pas autorisé par des exemples? Plaute n'a pas osé en prendre la responsabilité. Le même poëte s'est servi vingt fois de *pallium* et neuf fois de *pallio :* n'est-ce pas à dessein qu'il a évité *palli?*

Je suis disposé à croire que la confusion introduite par un génitif identique avec un autre cas, comme il arrive aux mots *mendaci, indici, judici, jejuni, adulteri*, a plus d'une fois arrêté les poëtes.

J'ai aussi remarqué que les noms grecs : *Erotium, Glycerium, Phronesium, Stephanium*, etc., fréquemment donnés par les Comiques à des courtisanes et à des servantes, ne sont jamais employés au génitif. Il est pourtant certain que l'emploi de ce cas aurait été utile dans le dialogue.

Après Auguste, on voit que le génitif légitime est rentré dans ses droits, et cela sans retour. Voici quelques preuves de cet accord : Phèdre, *jurgii;* Columelle (X, 576), *marrubii ;* Germanicus, *spatii ;* Aulus Sabinus, *exsilii;* Lucain, *imperii* (huit fois) et *conjugii, consilii, hospitii, servitii ;* Juvénal, *servitii ;* Martial, *ingenii*, et II, 57, 8 :

> Oppigneravit Claudii modo ad mensam.

Ce qui est rare quand il s'agit d'un nom d'homme. Il dit encore *Fabricii;* mais il raccourcit *Antoni, Corneli, Juli, Properti.*

Il peut paraître singulier de voir encore dans le Prologue de Perse :

> Magister artis ingenique largitor
> Venter.

Mais Perse, ayant toujours Horace devant les yeux, a cru pouvoir lui emprunter cet archaïsme. Au reste, on voit les poëtes qui pratiquaient le nouveau système admettre encore, pour les noms d'hommes, quelques génitifs archaïques. On trouve dans Ovide : *Antoni, Manli, Properti ;* dans Manilius : *Juli ;* dans Perse : *Enni ;* dans Martial : *Antoni, Corneli, Enni, Juli ;* dans Ausone : *Concordi, Hilari, Leonti, Vitelli* (quoiqu'il suive aussi la quantité régulière : *Arborii, Ausonii, Eusebii, Livii* et Herodoti) ; on voit même dans Sidonius Apollinaris : *Cassi, Domiti, Tiberi, Tulli, Vitelli.*

Les grammairiens latins ne connaissent guère et n'enseignent que la

déclinaison régulière. J'ai déjà cité Priscien. Voici ce que dit Claudius Sacerdos (*Analecta grammatica*, p. 50) : « Neutri generis plurima reperies quæ genitivo casu aut una *i* aut duabus terminabuntur. Tunc una, si ante *um* syllabam nominativus *i* non habuerit, ut *bellum*, *regnum*, *sceptrum* ; *belli*, *regni*, *sceptri*. Si habuerit, genitivo duabus *i* terminabitur, ut hoc *sacrificium*, hujus *sacrificii* ; sicut etiam quæ ante *us* syllabam habent *i*, genitivus duabus *i* terminabitur : *Terentius*, *Terentii*. Ex quibus una syllaba sublata, fit vocativus singularis, ut *o Terenti*. »

Valerius Probus (*ibid.*, p. 215) : « Quæcumque nomina nominativo singularii *i* litteram habuerint ante ultimam syllabam, hæc genitivo singulari eamdem duplicant, ut hic Mercurius, hujus *Mercurii* ; hic Virgilius, hujus *Virgilii* ; sic etiam in neutris, et hoc dolium, hoc folium, hujus *dolii*, hujus *folii*, *lilii* facit, et cetera. »

Scaurus (ap. Putsch, p. 2257) n'est pas moins affirmatif :

« Per detractionem : hoc modo scribendi ratio corrupta est, quibusdam uno *i* scribentibus genitivum eorum nominum quæ *ius* nominativo singulari finiuntur, ut Antonius, *Antoni* ; Tremellius, *Tremelli* ; exigente regula ut in horum genitivis *i* littera geminetur, quoniam genitivus singularis non debeat minorem numerum syllabarum habere quam nominativus. »

Charisius, qui nous a conservé les vers importants de Lucilius que j'ai cités plus haut, présente à cet endroit (p. 59, 60) un passage très-curieux, en ce qu'il donne l'opinion de Varron et de Pline. Il maintient le doublement de l'*i* ; Pline reconnaît l'autorité du droit : « *Lucius*, *Æmilius*, cetera nomina quæ ante *u* habent *i*, duplici *ii* genitivos singulares finire debent, ut necesse sit adversus observationem, nominativo non minorem fieri genitivum ; idque Varro tradens, adjecit vocativum quoque singularem talium nominum per duplex *ii* scribi oportere [1], sed propter differentiam casuum corripi. Lucilius tamen et per unum *i* genitivo scribi posse existimat ; ait enim :

Servandi numeri et versus faciendi ;
Nos Cæli, Numeri numerum et servamu' modumque.

Nunquam enim hoc intulisset nisi et *Cælii* et *Numerii* per *ii*, hujus *Numerii*, faciendum crederet. Denique in IV sic ait :

Porro hoc sit « filiu' Luci, »
Fecerit *i* solum, ut « Corneli, Cornificique,
Mendaci Furique [2]. »

Plinius quoque, Dubii sermonis quinto, dicit esse quidem rationem per duo *ii* scribendi, sed jam multa consuetudine superari. » — « Il y a bien une certaine raison à écrire le génitif par deux *i*, mais la règle avait cédé à un long usage. »

1. Cette proposition n'a pas été acceptée, et ne devait pas l'être.
2. Je cite d'après Lucien Müller (*Lucil.* p. 46).

Le nombre assez restreint des génitifs archaïques de trois syllabes, *consili*, *auxili*, etc., que j'ai recueillis presque entièrement, et qui en forment la classe principale, me persuade qu'il ne serait ni impossible, ni même bien long, de dresser un inventaire complet des génitifs abrégés qui ont été employés par les poëtes jusqu'au règne d'Auguste [1]. Cela confirmerait le résultat suivant : c'est précisément lorsque Lucilius, dont les tentatives grammaticales ont échoué plus d'une fois, venait de formuler la règle archaïque du génitif, qu'elle était rejetée par tous les poëtes, avec l'approbation unanime des grammairiens.

Pour confirmer la doctrine lucilienne, on invoque souvent le témoignage des inscriptions. Mais il est impossible d'en tirer une règle fixe. On y voit la variété la plus capricieuse : outre que *ii* se trouve concurremment avec *i* simple, le grand *i*, qui devrait indiquer deux *i*, ne marque souvent qu'une voyelle longue.

Mes nouvelles recherches ne sauraient donc modifier mon opinion. Chez les vieux poëtes latins, le génitif des noms en *ium*, *ius*, ne prenait le plus souvent qu'un seul *i* ; mais l'on trouve aussi quelques exemples dans lesquels le génitif a deux syllabes. Les règles absolues peuvent plaire davantage ; mais elles sont trop souvent établies aux dépens de la vérité.

Cette dissertation paraîtra bien longue à ceux qui se soucient peu de la métrique ; mais ceux pour qui la versification a de l'intérêt me sauront gré d'avoir traité sérieusement une question que les métriciens avaient à peine abordée, et que quelques savants avaient résolue sans impartialité.

1. Une chose a pu faire illusion et conduire à une conclusion imprudente, c'est la quantité des noms d'hommes en *ius*, pour lesquels Ovide lui-même se permet le génitif abrégé.

XXVI

UN VERS DE CÆCILIUS TRADUIT PAR LA FONTAINE.

On a bien souvent cité ce vers de La Fontaine, dans lequel une expression si heureuse recouvre une idée délicate :

Mes arrière-neveux me devront cet ombrage.

L'idée appartient à Cæcilius, poëte comique latin (antérieur à Térence), lequel lui-même la devait peut-être à Ménandre, auteur d'une pièce appelée déjà *les Synéphèbes* [1]. Voici le vers :

Serit arbores, quæ alteri sæculo prosint [2].

Les commentateurs de La Fontaine n'ont pas fait ce rapprochement; mais l'imitation n'a pas échappé à Victor Le Clerc, qui était si versé dans la connaissance de l'ancienne poésie latine. Le Clerc donne pour traduction du vers ancien le vers même de notre fabuliste, en changeant le pronom :

Ses arrière-neveux lui devront cet ombrage.

Malheureusement, quand le vers de La Fontaine est accompli de tout point, on ne trouve dans celui de Cæcilius aucune mesure satisfaisante. Les savants l'ont souvent regretté, et souvent ils ont essayé de retrouver le texte véritable sous cette forme altérée. On sent le besoin que le mérite de la versification fasse valoir un noble sentiment. Ce besoin est encore plus grand pour les Français, qui trouvent dans le vers de La Fontaine une telle supériorité de facture.

Cherchons quelque remède. Il n'y a pas apparence qu'il manque un mot; mais la construction a pu être changée, *sæculo* a pu être mis pour *sæclo*, enfin l'archaïsme *prosient* a pu être effacé. Les fautes de ce genre sont fréquentes dans les manuscrits.

1. On ne note qu'un seul vers de la pièce grecque.
2. Il est cité deux fois par Cicéron (*Tuscul.*, I, 14, et *Senect.*, 7).

Et d'abord, dans quel mètre ce vers est-il écrit? Presque tous les fragments de Ménandre sont en *iambique trimètre*, et cet iambique est aussi celui que la comédie latine emploie le plus souvent. Le mètre le plus usité après celui-là est le *trochaïque septénaire*, grand vers de quinze syllabes (quand il est pur), dont le second hémistiche est boiteux. Nous pouvons facilement rapporter le vers de Cæcilius à ce dernier modèle, en déplaçant seulement le mot *quæ :*

Serit arbores,
Alteri quæ sæclo prosint.

Cette division, qu'on n'a pas proposée, est cependant la plus simple, et elle a l'avantage d'être conforme aux règles ordinaires de la versification. Ceux qui écrivent le passage en une seule ligne admettent deux fautes capitales, un trochée au troisième pied et un spondée au sixième. Ainsi a fait le dernier éditeur des fragments des Comiques latins, M. Ribbeck, qui s'en est tenu au texte consacré.

Mais si la manière que je viens d'indiquer est irréprochable pour le mètre, elle est bien peu satisfaisante pour l'expression de l'idée. Comment diviser en deux fragments de vers une sentence qui doit tirer une partie de son effet du cadre dans lequel elle est enfermée? Il ne faut pas ici une ligne qu'on puisse confondre avec de la prose, mais une cadence bien saisissable, qui fixe dans notre mémoire une sentence précieuse. Publius Syrus fournit une ample moisson de ces élégants proverbes.

Deux habiles métriciens me paraissent avoir fait abus de la science en rapportant le vers de Cæcilius à des mètres bien rares. God. Hermann y voit un vers *crétique*, à l'aide de l'isolement fort étrange du premier mot :

Serit
Arbores, quæ alteri sæculo prosient.

Bothe se prononce pour un autre mètre également peu employé, le *bacchiaque ;* et encore de vers est ici assez mauvais, puisqu'il se termine par un molosse, au lieu d'un *bacchius*. De plus, Bothe profite d'une variante sans valeur, *serunt :*

Serunt arbores, quæ alteri sæclo prosint.

La vérité, ce me semble, est encore à trouver.

Je pars de cette hypothèse, fort probable, que le vers est un iambique senaire, le mètre le plus familier à la comédie, surtout au poëte Ménandre, et que l'idée a dû être exprimée en un seul vers complet.

Je rappelle le fait, dont il y a de nombreux exemples, que, dans les vers autres que les hexamètres et les pentamètres, les copistes ont assez souvent transposé des mots pour rétablir la construction de la prose. Cette remarque a fourni dans les Comiques un grand nombre de restitutions excellentes et certaines. Je n'entre pas dans le détail, ce qui me condui-

rait trop loin, et je me contente de faire une supposition. On dit en latin *non* ou *haud æquo animo* (à contre-cœur). Il ne serait pas étonnant qu'un poëte eût mis *haud animo æquo*, et qu'un copiste ignorant eût substitué *haud æquo animo*, construction plus coulante. Cette substitution aurait pu avoir lieu, sans être remarquée, dans les grands vers de Plaute ou de Térence, mais elle n'était pas possible dans un vers hexamètre, dont la mesure était généralement connue. C'est dans Horace (*Sat.* I, 5, 8) que je trouve cette inversion poétique :

Cœnantes haud animo æquo
Exspectans comites.

Plaute s'est servi de la locution ordinaire (*Stich.* I, 2, 68) : *Illa quæ æquo animo patietur;* mais ailleurs (*Pœn. Prol.*, 22) il emploie l'inversion poétique :

Animo æquo nunc stent, vos dormire temperent.

C'est un déplacement analogue de mots que je suppose pour parer au trouble de la mesure que l'on voit au troisième pied dans le vers de Cæcilius. Je pense que l'archaïsme *prosient* et la transposition du pronom relatif *quæ* ne sont pas nécessaires ici. C'est le mot *alteri* que je changerais de place, de cette manière :

Serit arbores, quæ sæclo prosint alteri.

La prose rapproche naturellement *alteri sæculo* [1], la poésie aime à les séparer. Et dans le cas présent, non-seulement c'est là une des facilités laissées au poëte, mais, si je ne m'abuse, la nouvelle construction est bien préférable, en ce qu'elle présente une gradation précieuse dans l'idée. Les cinq premiers mots du vers renferment une pensée commune :

Serit arbores, quæ sæclo prosint.

« Il plante des arbres, dont jouira la génération (présente). » C'est le dernier mot *alteri* qui, en introduisant le sens d'avenir et en faisant ressortir le désintéressement du vieillard, donne à la pensée toute sa distinction.

On m'accordera peut-être que la critique peut rétablir un vers en transposant un adjectif et un nom qui se suivent, mais on objectera qu'ici je les sépare outre mesure. Je trouverai ma justification dans un passage d'Horace (*Od.*, III, 5, 34), non pas analogue, mais identique, et qui semble fait pour la circonstance :

Et marte Pœnos proteret *altero*
Qui lora restrictis lacertis
Sensit iners, timuitque mortem.

1. Dans le passage même de Cicéron, nous lisons : « De sene alteri sæculo prospiciente. »

Nous aurions en prose : « Et altero marte Pœnos proteret. » Or, dans le vers d'Horace, il y a deux mots entre le substantif et l'adjectif; il n'y en a qu'un dans le vers que j'attribue à Cæcilius.

Reste à donner une petite explication sur cette chute du vers après deux pieds : *Serit arbores.* Sans doute la césure de l'iambique trimètre est ordinairement *semiquinaire*, c'est-à-dire qu'elle se trouve après deux pieds et demi. Mais quelquefois il prend la césure *semisepténaire*, c'est-à-dire seulement après trois pieds et demi. On a fait la remarque que cette césure, plus rare, est particulièrement affectée aux sentences.

Citons quelques exemples de Sénèque le tragique. Ainsi (*Troad.*, vs. 337) :

> Quod non vetat lex, hoc vetat fieri pudor.

Et plus loin (vs. 584) :

> Necessitas plus posse, quam pietas, solet.

Le même (*Hippol.*, 507) :

> Curæ leves loquuntur, ingentes stupent.

Et Publius Syrus :

> Nulli imponas quod ipse ferre non queas...
> Bis emori est, alterius arbitrio emori...

Or la pensée de Cæcilius est générale, et le vers s'applique à tous les vieillards qui plantent à l'intention de ceux qui viendront après eux. La césure moins fréquente est donc bien choisie.

Le vers italien a retenu cette césure concurremment avec l'autre; mais notre vers décasyllabe, après quelque hésitation, n'a définitivement admis que la césure après quatre syllabes.

J'avais depuis longtemps fait cette conjecture, et réuni les arguments dont je comptais l'appuyer, quand j'ai vu qu'un philologue allemand l'avait faite avant moi. Je veux parler de Spengel, qui a réuni les vers épars de Cæcilius (Munich, 1829). Mais je ne connaissais pas son ouvrage, et M. Ribbeck, dont le recueil est de 1855, n'a pas mentionné la leçon de ce savant. M. Ribbeck a souvent cité le travail fort estimable de Spengel; il a donc ici dédaigné sa conjecture, apparemment comme trop hardie, bien qu'on se permette aujourd'hui bien d'autres hardiesses. Il y a lieu de s'en étonner, quand, après avoir condamné par son silence la leçon de Bothe, qu'on a vue plus haut, il rapporte celle de God. Hermann, qui ne vaut guère mieux; mais elle est de God. Hermann :

> Serit
> Arbores, quæ alteri sæculo prosient.

La transposition d'un mot n'est-elle pas plus admissible que ce choix

d'un mètre bizarre, et cette place insolite d'un petit mot solitaire, comme placé en vedette ?

Spengel est très-court : il indique les deux passages de Cicéron où se trouve le vers dont il s'agit ; il avoue ne pas comprendre la singulière fantaisie qui a suggéré à Bothe l'idée d'un vers *bacchiaque ;* il pense que le vers est un iambique ; puis il propose sa conjecture, sans ajouter un mot pour la corroborer. Enfin il nous fait part d'un soupçon qui m'était également venu, c'est qu'à la place d'*alteri*, il faudrait peut-être lire *altero*, conformément à l'ancienne déclinaison. Tout cela, on le voit, est d'un philologue avec lequel il faut compter.

Je suis flatté de m'être rencontré avec Spengel, et une telle rencontre ajoute encore quelque probabilité à notre opinion.

Depuis que M. Ribbeck a donné un très-utile Index des mots qui se trouvent dans les fragments des Comiques latins, on peut faire des comparaisons curieuses et utiles, et trouver dans un passage des lumières pour un autre. On ne saurait voir au mot *Serere* deux passages ayant une grande analogie, sans être disposé à les rapporter à la même pièce. C'est ce qu'a fait M. Bergk dans un programme (1844) que mentionne M. Ribbeck, et j'aurais désiré que celui-ci attribuât le nouveau vers à Cæcilius et aux *Synéphèbes*, avec un signe de doute, comme cela se fait en pareil cas. Le passage dont il s'agit est également cité par Cicéron (*De Orat.*, II, 59) :

Tibi ego, Antipho, has sero.

Has (*arbores*), ont compris tous les interprètes, bien que ce passage n'eût pas été mis en regard de l'autre. Le Clerc traduit : « C'est pour vous, Antiphon, que je plante ces arbres, » mais il reproduit en note le vers de La Fontaine. Ces deux passages me paraissent dépendre l'un de l'autre. Voici, selon moi, leur rapport. Le vers incomplet aurait précédé l'autre. La personne à qui s'adressait le vieillard désintéressé, ou une personne qui l'a entendu, fait son éloge d'après ce propos. « Tel est ce bon vieillard : il plante des arbres dont il sait bien qu'il ne jouira pas. »

(*Revue archéologique*, avril 1873.)

P. S. — L'édition de Spengel (1829) a beaucoup de mérite, et je crois qu'elle est fort estimée en Allemagne. Elle est postérieure de cinq ans à l'édition des fragments des Comiques donnée par Bothe. Il a donc pu dire son avis sur la récension de ce savant. L'avis n'est pas favorable. Spengel ne s'explique pas la malheureuse inspiration qui a suggéré à Bothe l'idée de choisir le bacchiaque pour un vers dans lequel tout le monde reconnaîtra un iambique : « Iambicum flagitari numerum in his quisque animadvertit. » Spengel n'a pu reprocher à Bothe de ne pas avoir donné le court fragment :

« *Tibi has, Antipho, sero,* » puisque lui-même l'a omis, malgré l'attribution très-probable de Bergk.

En revenant sur cet article, j'étais curieux de voir si, dans sa seconde édition des anciens Comiques latins (1873), M. Ribbeck avait cité Spengel. Le citer n'engageait pas à admettre sa récension, mais c'eût été justice de sa part, quand il enregistrait l'étrange proposition de God. Hermann. J'avoue que son silence m'a singulièrement étonné. Je ne l'ai pas moins été de retrouver son ancienne leçon :

Serit arbores, quæ alteri sæclo prosint.

Ce qui ne présente pas un vers. Les deux premiers pieds sont dans le système iambique, le troisième dans le système trochaïque ; la suite n'est d'aucun système. Un vers terminé par cinq longues, voilà certainement une grande nouveauté ! Il n'était pas difficile de mettre, en transposant quelques mots : *sæclo alteri quæ prosient.* Si ce n'était pas la vérité, c'était du moins la mesure. Cela eût certainement mieux valu que le singulier arrangement choisi par God. Hermann, qui place isolément, à la fin du vers, le mot *serit*, éparpillant une pensée qui doit nécessairement tenir dans un seul vers :

Serit
Arbores quæ alteri sæclo prosient.

Surtout il admet un mètre bien étrange, le vers crétique.

Bothe, pour introduire le vers bacchiaque, autre rareté, avait eu besoin d'une variante fournie par un seul manuscrit sans valeur, *serunt :*

Serunt arbores quæ alteri sæclo prosint.

Ce bacchiaque n'est pas excellent.

J'ai une raison particulière pour demander qu'on cite Spengel : j'ai eu l'avantage de me rencontrer avec ce savant, dont la brochure n'est passée dans ma bibliothèque qu'après la mort de Hase (1864). Spengel a le mérite de ne pas avoir cherché midi à quatorze heures, pour le choix du mètre : il ne soupçonne pas qu'on puisse penser à un autre vers qu'au trimètre iambique. Ménandre, qui a fourni la pièce, ne s'est pas servi d'un autre mètre.

Je transcris de nouveau la récension de Spengel :

Serit arbores, quæ sæclo prosint alteri.

leçon que j'avais moi-même trouvée de mon côté. Sans contester que l'adjectif *alter* se place plus ordinairement avant le substantif, je me suis prévalu des priviléges de la poésie. J'aurais pu citer Virgile : Et Paris *alter* (*Æn.* VII, 321), et Ovide (*Am.* I, 5, 3) :

Pars adaperta fuit, pars altera clausa fenestræ.

J'ai surtout fait ressortir la valeur de *alter* dans le cas particulier.

J'avais également pensé à *sæclo altero*, suivant l'ancienne déclinaison, dont Plaute et Térence ont employé le féminin au datif, *alterœ*.

Encore un mot. Dans une petite édition classique des fables de La Fontaine, Géruzez a rapproché des vers du Comique et du fabuliste cet hémistiche de Virgile : *carpent tua poma nepotes*.

XXVII

1. — SUR UN PROVERBE ANCIEN.

Le *Journal des Débats*, dans son numéro du 24 novembre, a signalé la méprise d'un grand journal, qui se vantait de *tenir le loup par les oreilles*, ce qui lui paraissait un beau triomphe. Cette note ajoute que la commission de l'Académie Française, chargée de la révision du Dictionnaire, a, dans une séance récente, discuté le sens que les éditions antérieures avaient donné à cette locution (être dans une situation difficile, pressante, et ne savoir comment en sortir) : les avis étant partagés, un membre aurait tranché la question par un bon mot. En conséquence, « le sens donné par l'ancien Dictionnaire fut maintenu. »

Il n'est pas probable que ce récit soit complet.

Il s'agit ici d'un point d'histoire autant que de critique, sur lequel les lumières abondent, et une simple citation levait toute difficulté. Ce n'est pas le bon Lhomond qui a inventé l'exemple *Teneo lupum auribus*. C'est là un hémistiche de Térence (*Phormion*, III, 2, 21). Et non-seulement le poëte rapporte ce proverbe, mais il le commente immédiatement dans un vers entier ; d'où il est manifeste que cette comparaison s'applique à une personne qui est dans un grand embarras. Voici les vers de Térence : *Immo, quod aiunt, Auribus teneo lupum : Nam neque quo pacto a me amittam, invenio, neque uti retineam.* « Comme dit le proverbe : je tiens le loup par les oreilles ; car je ne saurais ni le lâcher, ni le retenir. » Ce n'est pas tout : Donat, commentateur de Térence, nous apprend que le passage latin est la traduction exacte d'un proverbe grec qu'il donne *in extenso*. Plusieurs auteurs, tant grecs que latins, ont reproduit ce proverbe, et tous l'ont compris de la même manière. Un interprète d'une grande autorité est l'empereur Tibère. Au rapport de Suétone, « Tibère était temporiseur. Il voyait partout des dangers, et disait souvent qu'il tenait le loup par les oreilles. » A bon entendeur salut!

Maintenant, si l'on veut un commentaire plus explicite, Erasme nous le fournira. « Le lièvre, dit-il, a de très-longues oreilles et il est facile de

le retenir ; mais celles du loup sont courtes pour sa taille, et, quand on le tient par là, il lui est facile de se dégager. Or, quel danger, si on lâche un animal si féroce ! »

Une dernière remarque. Il est un soin que la commission du Dictionnaire n'a certainement pas négligé, c'est de consulter l'ouvrage récent et capital d'un de ses membres. Or, non-seulement M. Littré reproduit l'explication donnée par l'ancien Dictionnaire, mais il la confirme par trois exemples d'auteurs du premier ordre, l'un de d'Aubigné : « Le prince de Condé... n'estoit pas en petite peine, tenant, comme on dit, le loup par les oreilles, pour ce que la fuitte de la cour le mettoit en coulpe, sa demeure en danger. » Un autre, de Corneille :

Elle tient, comme on dit, le loup par les oreilles.

Enfin un troisième, de La Fontaine :

L'hôtesse, ayant reconnu son erreur,
Tint quelque temps le loup par les oreilles.

(*Journal des Débats*, 4 décembre 1873.)

P. S. Je pense qu'il sera intéressant pour le lecteur de trouver ici quelques citations qui ne pouvaient être introduites dans un journal quotidien.

Je commence par transcrire de nouveau les deux vers de Térence, pour en discuter la lecture (*Phorm.* III, 2, 21) :

Auribus teneo lupum ;
Nam neque quo pacto a me amittam, invenio, neque qui retineam scio.

Quo pacto, donné par des manuscrits, est plus probable que *quomodo*. Mais le vers a un pied de trop. Guyet donne *quo*, ce qui rétablit la quantité ; mais l'adverbe de lieu n'est pas satisfaisant ; en laissant *quo pacto*, il faut effacer *a me*. Dans le second hémistiche, *qui* est une conjecture de Guyet, au lieu de *uti*.

Voici ce que Suétone dit de Tibère (c. 25) : « Cunctandi causa erat, metus undique imminentium discriminum, ut sæpe *lupum se auribus tenere* diceret. »

Il est aussi question de ce proverbe dans saint Jérôme (*Ad Pammachium adversus errores Jo. Hierosolym.*, t. II, Epist. 60) : « Nunc vero, quasi auribus lupum apprehenderis, nec tenere potes, nec audes dimittere. »

Le même proverbe se lit encore dans le *Querolus*, éd. Klinckamer, p. 184. L'interlocuteur se trouve dans une position embarrassée qu'il explique. Voici le passage en prose : « Auribus teneo lupum : neque uti fallam, neque uti confitear, scio. »

En commençant l'explication par ***nam***, comme dans Térence, on aurait des iambiques trimètres.

Auribus teneo lupum :
[Nam] neque uti fallam, neque uti confitear, scio.

L'***historique*** de Littré, comme on l'a vu, est fort intéressant.

Bentley a eu raison de rapprocher un vers de la même pièce (***Phorm.*** I, 3, 24). Ici le poëte a pris la même idée pour son propre compte :

Ego in eum incidi infelix locum,
Ut neque mi ejus sit amittendi, nec retinendi copia.

Une double impossibilité est également signalée dans deux vers du vieux Comique Cæcilius (cités par Aulu-Gelle, XV, 9) :

Nam hi sunt inimici pessimi, fronte hilaro, corde tristi,
Quos neque ut apprendas, neque ut amittas scias [1].

Le proverbe en question est grec ; mais les témoignages n'en sont pas fort anciens. Voici la rédaction donnée par Donat, dans son Commentaire de Térence : Τῶν ὤτων ἔχω τὸν λύκον · οὔτ' ἔχειν, οὔτ' ἀφεῖναι δύναμαι.

Celle d'Aristénète (*Epist.*, II, 3) diffère un peu : Ἐγὼ τὸν λύκον τῶν ὤτων ἔχω · ὃν οὔτε κατέχειν ἐπὶ πολὺ δυνατὸν, οὔτε μὴν ἀκινδύνου ἀφεῖναι. Dans le second membre de la phrase κατέχειν est préférable, mais ἐπὶ πολὺ est un peu languissant ; le troisième membre est plus précis que δύναμαι.

Ce proverbe se trouve déjà dans Polybe, XXX, 18 (*Excerpta Vatic.*, ed. Dindorf, ap. bibliop. Teub., t. III, p. 518), mais il est cité par allusion et d'une manière abrégée : Καὶ τὴν μὲν Λῆμνον καὶ τὴν Λῆλον, κατὰ παροιμίαν, τὸν λύκον ὤτων ἔλαβον (au pluriel *ceperunt*).

La suppression de *a me* pour rétablir le vers de Térence peut paraître un peu hardie. Je préférerais lire en mettant deux fois *qui* :

Nam neque qui a me amittam invenio, neque qui retineam scio.

---

2. — UN AUTRE PROVERBE MAL COMPRIS.

Si l'erreur que je viens de rappeler est une erreur particulière, un autre proverbe m'est revenu en mémoire, qu'on interprète généralement à contre-sens : c'est cet hémistiche :

Habent sua fata libelli.

Je demande pardon aux feuilletonistes si j'essaye de les priver d'une

1. Le texte est certainement altéré. Le premier vers est un iambique tétramètre catalectique, comme Bothe l'indique ; mais le second ressemble à un trochaïque. La variante qui est dans Nonius, *ut vitare scias*, ne fait qu'obscurcir encore le sens.

citation qui fait partie du bagage des journaux, et dont je n'espère pas arrêter le cours, quand même j'aurais raison. *Quis leget hæc?* On croit qu'il s'agit ici de la courte durée des livres. Il est certain que les livres qui périssent forment la majorité, et souvent ceux qui ont joui d'une très-grande vogue sont aussi oubliés que les autres. Nous examinerons tout à l'heure la pensée : examinons d'abord la lettre. *Habere sua fata* ne saurait signifier « périr, ne vivre qu'un temps. » Ce nom, avec un adjectif possessif, ne peut guère signifier autre chose que « destinée, sort. » C'est d'ailleurs son sens le plus ordinaire, même lorsque cette destinée est la mort :

Forsitan et, Priami fuerint quæ fata, requires.

Mais est-il bien vrai que les livres doivent périr, chacun à son tour ? Ce n'est pas l'opinion de tant de poëtes qui se sont promis l'immortalité, et qui se sont flattés de la donner. Le poëte même qui a dit : *Mortalia facta peribunt*, a proclamé superbement que les œuvres poétiques ne sont pas soumis à cette loi.

Exegi monumentum ære perennius,
Regalique situ Pyramidum altius ;
Quod non imber edax, non aquilo impotens
Possit diruere, aut innumerabilis
Annorum series, et fuga temporum.
Non omnis moriar, multaque pars mei
Vitabit Libitinam. Usque ego postera
Crescam laude recens.

Et ailleurs :

Ne forte credas interitura quæ,
Longe sonantem natus ad Aufidum,
Non ante vulgatas per artes,
Verba loquor socianda chordis.

Non, si priores Mæonius tenet
Sedes Homerus, Pindaricæ latens
Ceæque et Alcæi minaces,
Stesichorique graves camenæ.

La Muse perpétue le souvenir des grands hommes :

Dignum laude virum Musa vetat mori,
Cœlo Musa beat. (Horace.)
Vixere fortes ante Agamemnona
Multi ; sed omnes illacrimabiles
Urgentur, ignotique longa
Nocte ; carent quia vate sacro. (Id.)

Virgile dit plus modestement :

Fortunati ambo ! Si quid mea carmina possunt,
Nulla dies unquam memori vos eximet ævo.

Et Properce :

> At non ingenio quæsitum nomen ab ævo
> Excidet : ingenio stat sine morte decus.

Ovide imite l'abondance fastueuse d'Horace :

> Jamque opus exegi quod nec Jovis ira, nec ignes,
> Nec poterit ferrum, nec edax abolere vetustas;
> Quum volet illa dies quæ nil nisi corporis hujus
> Jus habet, incerti spatium mihi finiet ævi :
> Parte tamen meliore mei super alta perennis
> Astra ferar, nomenque erit indelebile nostrum.

D'autres poëtes encore ont exprimé le même espoir, et la postérité a justifié cette confiance. Réduite à l'écriture, l'antiquité n'a pu nous faire parvenir certains ouvrages bien regrettables; mais les plus importants ont surnagé. Donc la maxime générale est inadmissible. Beaucoup d'ouvrages disparaissent, mais quelques-uns survivent. Voltaire fait ainsi le départ : « Chaque siècle produit tout au plus dix ou douze bons ouvrages; le reste est emporté par le torrent du fleuve de l'oubli [1]. » Voltaire est encore généreux : c'est qu'il tient compte de l'avantage que l'imprimerie offre aux écrivains modernes.

Qu'a donc voulu dire l'auteur? Mais d'abord, qu'a-t-il dit? Pour s'éclairer, il faut avoir recours au texte. Or, quel est l'auteur de cet hémistiche? Cela a intrigué bien des hommes de lettres. On a demandé à Horace, à Ausone, etc., ce qu'ils ne pouvaient donner. Pour moi, j'ai eu l'avantage de n'en pas chercher l'auteur; il est venu s'offrir à moi; je n'engagerai personne à passer par le même chemin pour trouver la solution du problème. C'est en rédigeant mon *Thesaurus poeticus* que j'ai obtenu, par le substantif *Captus*, la révélation de ce grand secret. Et en même temps j'ai eu l'intelligence d'une pensée qui, écourtée comme on la donne, est banale et fausse. Terentianus Maurus, poëte qui a composé un traité de Métrique, a écrit le vers suivant (*De Syllabis*, vs. 1006) :

> Pro captu lectoris habent sua fata libelli.

L'auteur cherche à deviner le jugement de ceux qui le liront. Il craint différents censeurs. « Un homme paresseux et impatient trouvera mon ouvrage obscur. »

> Deses et impatiens nimis hæc obscura putabit.
> Pro captu lectoris, etc.

« L'appréciation des livres est en raison de la capacité du lecteur. Chacun juge les livres d'après sa dose d'intelligence. » C'est là une idée dis-

1. *Correspondance générale.*

tinguée, que ne dédaignerait pas la critique moderne. Comparez à l'interprétation généralement admise!

Ce qui est vrai des individus l'est aussi des peuples. Les nations les plus policées assurent l'existence des grandes littératures.

Le reproche que mérite celui qui a, le premier, mis en circulation le prétendu proverbe, n'est pas tant de n'avoir pas compris l'auteur que de l'avoir cité incomplétement. La citation du vers entier aurait empêché toute méprise.

Le Traité de Terentianus est dans le recueil de Putsch, p. 2384 (le passage précité, p. 2411), et dans le *Corpus omnium veterum poetarum latinorum*, 2e partie, p. 862. Ceux qui pourront consulter la bonne édition de Santen trouveront le vers en question p. 57.

XXVIII

RECTIFICATION D'UN VERS D'HORACE REJETÉE A TORT.

(*Od.* III, 14, 12.)

Depuis une cinquantaine d'années, les philologues travaillent avec une très-louable émulation à épurer les textes anciens. Cet éloge revient principalement à l'Allemagne. Mais aussi sa responsabilité est grande; et si ces travaux, poursuivis dans une voie nouvelle, n'ont pas toujours des résultats satisfaisants, elle devra accepter une bonne partie des reproches.

On a tort de croire que la tâche de la critique doive se borner à reviser les manuscrits connus, à rechercher des copies entièrement nouvelles, et à apporter son contingent de conjectures. S'il est désirable d'aller en avant, d'autre part il serait regrettable de reculer. Or il arrive trop souvent que l'on ignore ou l'on dédaigne des améliorations réelles offertes depuis longtemps. Il faudrait vivre dans le commerce des savants qui, depuis trois cents ans, ont corrigé ou voulu corriger un très-grand nombre de passages, négliger, bien entendu, beaucoup de tentatives malheureuses, mais remettre en honneur les conjectures appuyées sur la science et la raison, surtout lorsque ces conjectures ont été présentées avec des développements capables d'en faire sentir le prix.

Ces réflexions, qui me sont familières, me sont revenues à l'esprit à propos d'un vers d'Horace incorrect, qui pèche par une faute de quantité inexplicable. Il se trouve dans les Odes (III, 14, 12) :

Virginum matres juvenumque nuper
Sospitum. Vos, o pueri, et puellæ
Jam virum expertæ, *male* ominatis
Parcite verbis.

Il y a un siècle et demi que l'illustre Bentley, choqué d'une faute aussi grave, en a patiemment étudié l'origine, et savamment indiqué la rectification. Mais il n'a pas réussi à convaincre les éditeurs qui lui ont succédé, quoiqu'il eût pour lui la paléographie et la latinité. Il est bien probable que beaucoup d'entre eux n'ont pas connu le travail de Bentley, ou qu'ils

se sont inclinés devant l'autorité du nombre. Je me propose de donner une analyse exacte de cette belle dissertation; j'y mêlerai quelques remarques à l'appui.

Interrogeons d'abord les anciens commentateurs, Acron et Porphyrion, dont Bentley n'a pas parlé, sans doute parce qu'il ne trouvait chez eux aucun éclaircissement. Il ne faut pas espérer tirer un argument des mots placés en tête de la note : *male ominatis parcite verbis.* Ici comme ailleurs, on ignore quelle était l'indication des interprètes; on ignore même s'ils avaient mis une indication quelconque; car l'explication, placée à la marge en face du texte, suffisait pleinement. Ce n'est que lorsque le commentaire a été séparé de l'original, qu'un renvoi est devenu nécessaire. Plus d'une fois, on le sait, l'indication se trouve en contradiction avec l'explication. Acron et Porphyrion ne font ici qu'éclaircir l'idée, sans se préoccuper des mots et de la prosodie. *Quia in sacrificiis, præcepto silentio, bona omina habere videbantur, ne, incaute loquentes, verbis omina facerent : ideo nunc, parcite malis ominibus.* Le silence des scholiastes sur les deux points qui nous préoccupent semblerait indiquer qu'ils avaient sous les yeux un texte correct : autrement ils auraient probablement fait remarquer une licence de quantité, ou relevé un mot impropre.

Bentley signale, comme bien d'autres éditeurs qui l'ont précédé, une variante de la dernière importance : *nominatis*, au lieu de *ominatis*. La moitié des manuscrits ont la première leçon. Je dis que les anciens commentateurs n'auraient pas manqué d'expliquer *male nominatis*, dussent-ils donner une explication forcée. Bentley reproche à la plupart des éditeurs, parmi lesquels il regrette de trouver le très-judicieux Heinsius, d'avoir pensé que la dernière syllabe de *male* pouvait ne pas être élidée. Il est donc amené à traiter de la question des élisions omises.

L'illustre critique ne me paraît pas serrer la question d'assez près quand il cite huit exemples où une longue est abrégée : *qui amant, te amice, si me amas*, etc. Il s'en rapproche quand il mentionne des longues non élidées devant une voyelle [1], avec la remarque fort juste que cette licence n'a lieu qu'à une césure, autrement dit au commencement d'un pied. Mais tout cela n'est pas en cause : il s'agit uniquement d'une *brève*. Ce cas est extrêmement rare.

Après avoir écarté avec raison un vers de Catulle (3, 16), où la leçon généralement reçue est une conjecture d'Achilles Statius, Bentley ne trouve de l'exception dont il s'agit qu'un seul exemple, qui est de Virgile (*Æn.* I, 405) :

Et vera incessu patuit *dea.* Ille ubi matrem.

1. Il a cru inutile d'en citer des exemples. Ils sont assez nombreux : *Actæo Aracyntho* (Virg. *Buc.* 2, 4); *Dardanio Anchisæ* (*Æn.* I, 621); *Neptuno Ægæo* (III, 74); *turrigeræ Antemnæ* (VII, 630); *Naupactoo Acheloo* (Ov. *Fast.* 2, 43); *Pierio Helicone* (German. 217), etc.

Mais, fait-il observer, il y a ici un repos complet, qui justifie le poëte. Et même, ajoute-t-il, l'application rigoureuse de la règle prêterait à la critique. Pour le montrer, il suppose le vers suivant :

Et veram incessu patuisse *deam*. Ille ubi matrem.

Muret et Schott ont proposé un singulier remède, c'est d'ajouter un *d* à *male* (*maled ominatis*), comme on le voit dans les vieilles inscriptions de la République. Le grand critique se permet de trouver ridicule cette prétention de ramener, du temps d'Auguste, la langue latine à ses premiers débuts [1]. Il n'a pas connu une solution du problème qui est toute nouvelle, c'est d'écrire en un seul mot *maleominatis*, l'*e* conservant sa quantité. Ceci est encore pis que le pauvre *maled*, car c'est une règle générale qu'un mot terminé par une voyelle brève souffre l'élision en se combinant avec un mot commençant par une voyelle : *beneolens*, *maleolens* [2], *maleodoratus*, *semianimis*, *semiustus*, *anteit*, *anteactus*, *anteambulo* (*-onis*), etc. Dans la composition *æ* s'abrége : *præeunt*, *præacutus;* mais Catulle a élidé la diphthongue dans *præoptarit* (64, 120).

Insistons maintenant sur la valeur relative des deux leçons du participe. En général, comment a-t-on été conduit à altérer les textes originaux ? Par le désir de la clarté. Un mot rare et obscur a été éclairci par le remplacement ou l'addition ou la suppression d'une ou plusieurs lettres : les noms propres ont particulièrement été maltraités; quelquefois une glose a été substituée au mot primitif. Des deux mots *ominatis* et *nominatis* quel est le plus ancien, le plus probable, j'oserai dire le véritable? Ce ne peut pas être *ominatis;* car, pourquoi aurait-on remplacé une leçon qui donne un sens tout naturel par une autre qui n'en offre aucun ? D'après les règles de la critique, c'est *nominatis* qui a préexisté. Nous voilà donc réduits à une locution réprouvée par la langue. Comment sortir de cette impasse ? Bentley vient à notre secours : un trait de génie lui a fait retrouver le texte d'Horace.

Il existe un mot latin très-peu connu, qui permettrait de conserver la leçon la plus plausible, *nominatis,* dont il ne diffère que par un jambage : c'est *inominatis*. Mais où se trouve ce mot? Une seule fois dans la langue latine, mais il est donné par Horace lui-même! C'est dans une épode (16, 38) :

Inominata perprimat cubilia.

L'éminent philologue rapproche un mot analogue, également bien rare, qu'on lit dans Aulu-Gelle (V, 17) : *Diem quartum kal. tanquam inominalem*

1. *In quo ridiculine sint magis, an odiosi, in dubio est, quum rubiginem hanc Nostro affricare studeant quam in Ennio Naevioque et cascis Opicorum vix aequis auribus accipimus.*

2. Cette règle est appliquée deux fois dans un vers d'Ausone (*Epigr.* 125, 12) : « *Nec* male *olere mihi, nec* bene *olere placet.* » La lettre *h* ne saurait empêcher l'élision. Tibulle (I, 4, 76) : « *Quos* male *habet multa callidus arte puer.* »

diem plerique vitant. Il est à remarquer qu'un manuscrit de Paris, dont Bentley avait la collation sous les yeux, porte *nominalem*, exactement comme *nominatis* a été substitué à *inominatis*. Macrobe (*Sat.* I, 16), qui emprunte ce passage à Aulu-Gelle, donne, sans variante, *inominalem diem*.

Ce qui a trompé, c'est l'adverbe *male*, qui n'a pas été compris. Quoique ce mot ait généralement un sens diminutif, ou même privatif, comme *male sanus*, *male fidus*, qui équivalent à *insanus*, *infidus*, il a aussi quelquefois le sens augmentatif, surtout dans Horace. Ainsi *male dispari* (*Od.* I, 17, 25); *male parvus* (*Serm.* I, 3, 45) *male rauci* (*ib.* I, 4,66), *male salsus* (*ib.* I, 9, 65). Pareillement, *male inominatus* a le même sens, avec plus de force, que *male ominatus*. Aux exemples précédents on peut en ajouter un qui me paraît d'un grand poids, et qui a échappé au savant critique. Il se trouve dans une satire (II, 5, 107) :

> Si quis
> Forte coheredum senior *male* tussiet, huic tu
> Dic, ex parte tua, seu fundi sive domus sit
> Emptor, gaudentem nummo te addicere.

Male, c'est-à-dire *miserum in modum*, tristement, dangereusement, d'une manière inquiétante. Nous dirions en français : « Si l'un des cohéritiers a une *mauvaise* toux. »

Les exemples précités suffisent amplement pour établir le second sens de *male*. Je veux cependant ajouter une phrase frappante de César, qui disait que Cicéron, malgré sa rare bonté, avait pour lui la même haine que les autres. *Ego dubitem quin summo in odio sim, quum M. Cicero sedeat*[1], *nec suo commodo me convenire possit? Atqui, si quisquam est facilis, hic est; tamen non dubito quin me* male *oderit*. (*Cic. Att.* XIV, 1.)

Il me paraît superflu de compter les éditeurs qui ont donné *ominatis* ou *nominatis*. La plupart ont préféré la première leçon, supposant gratuitement qu'une brève devant une voyelle peut ne pas subir l'élision. Quelques savants, tels que Lambin[2], Jean Bond, Desprez, édition du Dauphin[3], Bothe[4], ont édité *nominatis*. Egarés par leur science même, ils ont cherché la justification de *nominatis* dans le grec δυσώνυμία, οὐκ ὀνομαστά. Mais il s'agit de latin, non de grec, et d'ailleurs *nomen* ne saurait être synonyme de *omen*.

Je vais consulter les principaux éditeurs d'Horace dans notre siècle. Mitscherlich, qui a donné les Odes en deux gros volumes (1816), a simplement imprimé *male ominatis*, sans s'inquiéter ni de la quantité, ni

1. César était mécontent que Cicéron eût attendu son tour d'audience, quand il pouvait entrer à volonté.

2. Lambin s'est décidé parce qu'il a trouvé cette leçon dans huit manuscrits, qu'il énumère. Toutefois il voit là un latin bien risqué, et il a mis l'astérisque, qui indique l'hésitation.

3. Mais il ne blâme pas *ominatis*.

4. Qui trouve *ominatis* également acceptable.

des doutes qui ont été émis sur ce passage. Dœring (1829) a reproduit la même leçon, trouvant sans doute aussi que la prosodie était satisfaite, car dans son long commentaire il n'en a dit mot, pas plus que de la conjecture de Bentley. Il en est de même de Braunhard (1833), qui, lui aussi, avait largement de la place, sinon pour résoudre le problème, du moins pour le poser franchement. L'édition fort répandue d'Orelli (1837), où l'on retrouve la critique judicieuse et prudente qui distinguait ce savant, présente, comme les autres, *male ominatis*. Je m'étonne qu'Orelli n'ait pas daigné mentionner la correction *inominatis*, recommandée par un si grand nom. L'explication qu'il donne d'une licence extraordinaire n'est pas neuve, et elle est bien faible : « Ici l'hiatus est moins choquant, parce que les deux mots n'expriment qu'une seule idée, comme *male dicere*, *bene dicere*, qui de même s'écrivent séparément [1]. » M. Baiter, qui a donné plusieurs éditions de l'Horace d'Orelli, se sépare de son maître par une nuance, et dit : « Pourquoi n'écrirait-on pas en un seul mot *maleominatis*, comme Catulle *maleolens*, suivant la remarque de Bosscha ? » Mais ni Bosscha, ni M. Baiter ne savent comment Catulle écrivait l'adjectif cité, et il est plus probable qu'il divisait les deux mots, suivant l'habitude des anciens auteurs. D'ailleurs, ainsi que nous l'avons dit, cela ne fait absolument rien pour la quantité.

Il est à remarquer que les éditeurs ont mieux aimé taire la leçon de Bentley que de la prendre corps à corps, et d'en faire ressortir les défauts. Ce silence n'a pas mal servi à trancher la question : aujourd'hui, il n'y a pas de danger qu'on soutienne une conjecture que généralement on ignore.

Je n'ai pas vu toutes les éditions publiées dans ces derniers temps, mais je serais bien étonné qu'un éditeur eût abandonné la leçon consacrée Je fais exception en faveur de M. Lucien Müller, à qui son respect pour les lois de la métrique a fait accepter *inominatis*. Seulement je regrette qu'il ait mis une croix en tête du vers, avouant par là qu'il n'est pas entièrement convaincu [2].

Je ne connais que le P. Sanadon qui ait antérieurement (1728) admis et défendu *inominatis*. A ses yeux, la prosodie crée une impossibilité, qu'il dénonce fortement. « *Male ominatis*, sans élision, fait un bâillement qui disgracie le vers. Ce bâillement même d'une voyelle brève avec une voyelle longue, hors le cas de la césure ou d'un sens fini, est très-extraordinaire, et peut-être sans exemple dans les poëtes latins, surtout dans les siècles de la belle poésie. » Rien n'est plus juste ; mais Sanadon n'a fait

1. *In hiatu eo minus offendimus, quod duo illa vocabula unam continent notionem, ut « male dicere, bene dicere, » quæ item divisim scribuntur.*

2. *Post-scriptum.* M. Meineke (ed. stereot. altera, 1874), imprime *male inominatis* sans aucun signe de doute, et met en note : « male ominatis *ante Bentleium.* » Il se prononce nettement, tout en éclairant le lecteur. M. Haupt a également édité *inominatis*.

que reproduire la doctrine et la conjecture de Bentley. Or, bien qu'il l'ait cité ailleurs, il a le grand tort de ne pas le citer ici. La presque certitude de l'impunité d'un larcin (l'édition du savant anglais ne datait que de quelques années) n'est pas une justification.

Je me résume. La leçon *male ominatis* n'est plus contestée, en dépit de la moitié des manuscrits, dont il n'est plus question. Vainement Bentley a fait sur ce passage une de ces notes où rien n'est omis, où tout est prouvé : il semble qu'il y ait prescription. J'ose plaider une cause déjà perdue : ce sont les plus compromises. Je le fais avec confiance, et je compte bien gagner des suffrages au grand critique qui a si bien parlé à l'honneur d'Horace. Je ne reproduis pas la solution qu'il a donnée comme la plus probable, résultat dont il faut trop souvent se contenter, mais elle m'apparaît comme la seule vraie, la seule possible.

(*Revue de Philologie*, juillet 1877.)

P. S. Une chose peut compromettre chez nous la belle conjecture de Bentley, c'est que le français explique l'adverbe *mal* joint à un adjectif, comme le latin explique ordinairement *male*. Ces mots, soit qu'ils conservent leur individualité, soit qu'ils se fondent avec l'adjectif, ont un sens négatif : ils équivalent à *non, parum,* en français à *non, peu*. On hésite souvent sur la convenance d'écrire en deux mots ou en un seul : le Dictionnaire de l'Académie admet parfois l'une et l'autre manière. Les Latins écrivent en deux mots : *male fidus, m. fortis, gratus, tutus ;* en un seul mot : *maledicus, maleficus, maleolens, malesuadus, malevolus*. En français, on sépare *mal assuré, mal connu, mal mis, mal portant, mal tourné*, etc. ; on réunit *malaisé, maladroit, malfaisant, malheureux, malhonnête, malintentionné, malpropre, malsain, malveillant*, etc.

Bentley avait présent à l'esprit le sens ordinaire de *male* quand il a voulu décharger Horace d'une faute de quantité. Il connaissait aussi un autre sens : au lieu d'admettre que *male ominatis* était l'équivalent de *inominatis*, il a vu ici la confirmation de ce dernier mot, des paroles « tristement funestes. » On a constaté que *male* n'est pas toujours négatif : il devient affirmatif, et signifie « contrairement à la prudence, à l'usage, à la convenance, au désir. » On trouve souvent dans les Comiques *male timeo, metuo* ou *formido*, ce qui ne signifie pas « j'ai presque peur, » mais « j'ai grand'peur, je crains beaucoup. » De même dans ce vers de Plaute (*Most.* III, 1, 77) :

Calidum hoc est : etsi procul abest, urit male.

« Cela est chaud et, quoique éloigné, brûle terriblement. » J'ai cité *male rauci*, fortement enroués, et cette phrase bien frappante de César, conservée par Cicéron : *Non dubito quin me male oderit*, « je suis bien *sûr qu'il (Cicéron)* me déteste. »

O male dilecti flores! (*Claud. R. P.* II, 265.) « O fleurs fatalement aimées ! »

Quand Virgile dit *cumulos male pinguis arenæ*, il entend des mottes d'une terre trop grasse, trop compacte, trop forte (et non d'une terre légère). *Male confisus pedibus*, dans Ovide (*Her.* 9, 99), signifie « qui compte imprudemment sur sa vitesse. » Le même poëte dit de même (*A. Am.* I, 507) :

Nec male deformet rigidos tonsura capillos.

« Et qu'une main inhabile ne taille gauchement des cheveux rudes, peu souples. » ***Male*** confirme ***deformet.***

Voici encore un exemple de Catulle (14,[5) :

Cur me tot male perderes poetis.

Et un autre de Martial (XII, 49) :

Illos qui male cor meum perurunt.

Je m'abstiens de traduire. ***Male*** équivaut à ***valde.*** C'est positivement l'explication que donne un grammairien, Charisius (p. 187) : « ***Male*** pro ***valde.*** Fronto ad Antoninum imp. libro II : Male me, Marce, præteritæ vitæ meæ pœnitet (j'ai un cruel regret). Ceterum ineptum est ***male pœnitet.*** » Forcellini blâme avec raison cette critique du grammairien, qui ne comprenait pas la phrase qu'il citait.

Je modifierai un peu ma conclusion par suite de faits nouveaux, et après de nouvelles réflexions. Plusieurs éditeurs ayant, dans ces derniers temps, inséré *inominatis* dans le texte, il ne faut pas désespérer, comme je l'avais fait. Ensuite j'ai été frappé récemment d'une idée. La variante ***nominatis***, préférée par Desprez et Bothe (et qui est aussi dans des manuscrits de Pottier), me touchait peu, tant qu'on n'avait pour la faire valoir qu'un rapprochement forcé avec le grec (οὐκ ὀνομαστός, δυσφημίαις), mais elle prend une grande importance quand on y voit une légère altération de ***inominatis.*** Autrement la présence de cette ***n*** serait tout à fait inexplicable.

XXIX

ENCORE UNE FAUTE DE QUANTITÉ DANS HORACE.

(*Od.* II, 20, 13.)

Les poëtes latins les plus célèbres offrent des fautes contre les règles de la versification, tandis que nos poëtes, même les médiocres, ne donnent pas de pareils exemples. Il n'est guère admissible qu'il faille supposer pour chaque cas particulier une licence poétique qui amnistie l'auteur. Des échappatoires aussi commodes ne manqueraient pas de diminuer le mérite d'auteurs pour lesquels nous avons la plus grande admiration. Il est plus naturel d'accuser, dans le plus grand nombre de cas, les copistes des âges de barbarie, qui altéraient bien innocemment les textes. Beaucoup de ces erreurs ont été redressées de la manière la plus satisfaisante dans les écrivains anciens, tant prosateurs que poëtes. Le travail de l'érudition n'est pas terminé, et il ne le sera pas de sitôt.

Citons en entier les vers dont il s'agit :

> Jam, Dædaleo ocior Icaro,
> Visam gementis littora Bospori,
> Syrtesque Gætulas, canorus
> Ales, Hyperboreosque campos.

Horace, transformé en cygne, cet oiseau mélodieux de la Fable, se flatte de visiter à travers les airs toutes les régions du monde, et d'y répandre le bruit de son nom.

Nous voyons ici un vers faux, ce qui n'a pas manqué de scandaliser. Il est étonnant qu'Horace ait omis une élision, et précisément à la césure ; il l'est moins que ses scholiastes n'aient pas signalé cette violation d'une règle essentielle, parce qu'ils négligent habituellement de pareilles remarques.

Richard Bentley, ce critique de génie, hardi parce qu'il était fort, qui a souvent trouvé la vérité, et qui, même quand il s'en écarte, laisse une trace lumineuse, Bentley a discuté ce passage. S'il n'a pas découvert la vérité, il s'en est fort approché, et a porté à la leçon ordinaire des coups *irrémédiables*. Je ne conteste pas avoir été influencé par cette autorité

quand j'ai donné ma petite édition d'Horace. J'ai applaudi quand j'ai vu l'éditeur attaquer rudement l'adjectif *ocior*, et en montrer victorieusement l'impropriété. Quiconque, dit-il, voudra voler, comme Icare, que son vol soit lent ou rapide, devra payer par sa chute une folle entreprise. S'il se promet lui-même d'atteindre les limites du monde, c'est qu'il doit voler autrement qu'Icare. « *Miror equidem cur Icari exemplo hic uti voluerit Noster. Quid opus fuerat ut male sibi ominaretur? Quisquis Icari exemplo volaverit, sive* ocior, *sive tardior, nihil interest, is certe male rem gesturus est, et temerariis ausis excidet in aquas periturus. Vix crediderim tam nasutum poetam a tam sinistro omine non sibi cavisse. In cycnum mutatus, non Icari exemplo, sed tutis pennis volabo, et remotas regiones visam.* »

Cette argumentation me paraît inattaquable. Elle n'a été que bien faiblement attaquée, comme nous le verrons. Que demande donc Bentley? La sûreté, au lieu de la rapidité; et il justifie le *tutis pennis* de sa glose par un exemple d'Ovide (*Trist.* III, 4, 21) :

> Quid fuit ut tutas agitarit Dædalus alas;
> Icarus Icarias nomine signet aquas?

Voici d'autres exemples de *tutus*. Horace (*Od.* III, 29, 62) :

> Tunc me, biremis præsidio scaphæ,
> Tutum per Ægæos tumultus
> Aura feret, geminusque Castor.

Le même (*Sat.* II, 2, 49) :

> Tutus erat rhombus, tutoque ciconia nido.

Citons encore (*Sat.* II, 6, 16) :

> Me silva cavusque
> Tutus ab insidiis tenui solabitur ervo.

Enfin (*Od.* III, 4, 17) :

> Ut tuto ab atris corpore viperis
> Dormirem, et ursis.

Virgile (*Æn.* I, 243) :

> Antenor potuit, mediis elapsus Achivis,
> Illyricos penetrare sinus atque intima tutus
> Regna Liburnorum.

Le même (*ibid.* II, 620) :

> Nusquam adero, et tutum patrio te limine sistam.

Ovide (*Her.* 18, 143) :

> Invideo Phrixo : quem per freta tristia tutum
> Aurea lanigero vellere vexit ovis.

Bentley proposa donc de remplacer *ocior* par *tutior*. Mais ici une objection : *tutas alas* indique bien le bon état des ailes, mais *tutior* n'implique pas le mérite d'une personne. Le poëte l'emportera véritablement sur Icare, s'il est *cautior*. C'est un mot que j'ai conjecturé il y a cinquante ans, et que j'ai recommandé plusieurs fois, sans en faire précisément l'objet d'un article. Dans un article de la *Revue de l'Instruction publique* (23 décembre 1869), inséré ci-dessus (n° XXIII), je consacrais une dernière page (612) à plaider de nouveau en faveur de *cautior;* mais j'ai ajourné un article que je me proposais de développer bientôt davantage. J'y reviens plus que jamais, maintenant que je sais qu'il satisfait mieux la paléographie que *tutior*. Sans doute *t* se confond souvent avec *c*, mais *c* remplace plus souvent *t* que *t* ne remplace *c*. De même *u* et *o* se permutent, mais *u* ne remplace guère *au*. Sous le Bas-Empire, *au* cède de plus en plus la place à son rival *o*. Les langues néo-latines attestent le triomphe de la voyelle simple. Nous voyons en italien *cosa*, *osare*, *lodare*, *godere*, *poco*, *povero;* en français, *chose*, *oser*, *clore*, *or*, *trésor*, *oreille*, *more*, *dorade*. Il est tout naturel que les copistes des temps mérovingiens écrivent les textes anciens d'après les changements introduits successivement, par exemple *clodere* pour *claudere*, *coda* pour *cauda*[1]. Rien de plus fréquent dans les manuscrits que le remplacement du *t* par un *c*; la réciproque est rare : *ocium*[2], *justicia*, *mollicies*, *pernities*, etc. Aussi la critique est-elle autorisée à choisir, entre les deux façons d'écrire, plutôt *t* que *c*. Nos langues modernes, au contraire, ont généralement préféré le *c* : *espace*, *grâce*, *justice*, *malice*, *prémices*.

Avant d'aller plus loin, comparons *tutus* à *cautus*. Le premier indique la position satisfaisante d'une chose, et quelquefois d'une personne, quand le secours est extérieur. Nous avons vu dans Ovide le sens de *tutas alas*.

Si Phrixus traversa heureusement l'Hellespont, c'est qu'il était porté par un bélier merveilleux. Ovide (*Her.* 18, 143) :

> Invideo Phrixo, quem per freta tristia tutum
> Aurea lanigero vellere vexit ovis.

Mais si la volonté intervient, s'il y a intention et effort, si l'on veut louer un homme « précautionné, prudent, » il est appelé *cautus*.

Le chercheur d'héritages, suivant Horace, ne doit pas prodiguer ses visites : *cautus adito* (*Sat.* II, 5, 88). Le même poëte (*Od.* II, 10) :

> Rectius vives, Licini, neque altum
> Semper urgendo, neque dum procellas
> *Cautus* horrescis, etc.

1. Diomède (p. 373) dit que *plaudere* est l'écriture régulière. *Coda* se trouve sans aucune raison dans Nonius (p. 86), qui cite une phrase de Varron.
2. J'ai noté dans le Virgile Mediceus *solacia*.

Et encore (*Sat.* II, 6, 45) :

Matutina parum *cautos* jam frigora mordent.

Virgile (*Æn.* XI, 152) :

Non hæc, o Palla, dederas promissa parenti :
Cautius ut velles sævo te credere Marti.

Ovide (*Trist.* II, 271) :

Et latro, et *cautus* præcingitur ense viator.

Cicéron est impatient de faire un certain voyage par mer; il ne veut cependant négliger aucune des précautions qui peuvent le rendre heureux : « Valde enim festino, ita tamen ut, quantum homo possit, quam ***cautissime*** navigem. » César (*B. G.* VIII, 23) : « Quem quia non arbitrabatur vocatum in castra venturum, ne tentando ***cautiorem*** faceret. »

Les exemples surabondent. C'est le mot dont Horace a dû se servir ici pour rester fidèle à sa pureté. Ceux qui sont étrangers à la paléographie peuvent trouver considérable le changement *ocior* et *cautior*. C'est le contraire qui est vrai.

Déjà sous la République, la diphthongue *au* et la voyelle *o* étaient confondues. Diomède (p. 378) nous atteste l'ancienne prédominance de l'*o* : on avait d'abord écrit *coda*, *clostra*, qui ne sont pas restés dans l'usage. Il cite encore *ospicatur*, pour *auspicatur*, de l'historien Claudius Quadrigarius. *Olla* est écrit *aula* dans Plaute. On connaît l'emploi simultané de *caudex* et *codex*, *codicis*, *cos*, *cotis*, *claudius* et *clodius*, *lautus* et *lotus*; mais des nuances se sont établies entre *caudex* et *codex*, *cautes* et *cos*. A la fin de la République, l'*o* était généralement préféré, témoin les noms de *Clodius*, de *Plotius*. Il est à remarquer que, si les mots conservaient *au* dans le simple, ils le perdaient dans les composés et les diminutifs. *Plaudere*, *complodere*, *explodere*, *illotus*, *focale* (de *fauces*), *oricilla* (de *auris*), *plaustrum*, *plostellum*. L'usage ancien et populaire a prévalu.

Bentley désapprouve *ocior*, et le maintient néanmoins dans son texte. Mais c'est pour le proscrire immédiatement et le remplacer. Il note qu'un manuscrit de Leyde, remontant à huit cents ans, porte *notior*, leçon que donnent également six autres manuscrits, dont quatre de Paris, sur lesquels deux du x^e^ siècle, ainsi que l'a fait connaître Pottier, philologue estimable, qui n'a pas été apprécié de son temps. Toutefois Bentley propose une autre conjecture : « Quid si rescripseris :

Jam Dædaleo *tutior* Icaro,
Visam gementis litora Bospori ? »

Bentley, pressé d'en finir, abandonne des conjectures qu'il ne discute pas. Je veux cependant dire mon avis sur ***notior***, sur lequel il ne donne pas le sien. *Notior* me paraît une conjecture sans valeur, incapable de

rendre compte de l'*u*, que les anciens ne confondaient pas, comme nous, avec *n*. Elle est d'un homme qui scandait les vers, et qui, voyant un vers trop court, a trouvé un moyen quelconque pour sortir d'embarras. Il en est un autre que j'ai des raisons pour trouver préférable, c'est *cautior*, attribué à Withof par Braunhardt, Orelli, et par MM. Keller et Holder. Je ne connaissais pas le nom de ce philologue. Il paraît qu'il a discuté des passages d'Horace. Je sais seulement qu'il a conjecturé aussi *lætior*. C'est le moment de dire quels sont mes droits à la propriété de cette conjecture, sans prétendre qu'elle n'ait pas été proposée antérieurement à 1833. C'est en 1828 que j'ai donné mon édition classique d'Horace. J'avais Bentley sous les yeux. J'ai rapporté ainsi les variantes : « Aliquot manuscripti habent *notior;* Bentl. conj. *tutior;* malim *cautior.* » Cette conjecture comprenait les différentes façons d'écrire : *cocior*, *cotior*, *cautior*. Huit ans plus tard, j'ai été plus hardi, et dans mon *Thesaurus poeticus linguæ latinæ* (1836) j'ai mis *cautior* dans le texte, citant la vulgate, et rappelant la conjecture de Bentley. Cette publication est antérieure de quelques années à l'Horace d'Orelli. Cet éditeur ne m'a pas cité. Aurait-il ignoré le seul ouvrage qui contienne un inventaire complet de la langue poétique des Latins? Les Allemands ne nous citent guère : ils diront que nous leur faisons, de notre côté, bien des emprunts; cela est vrai, mais il y a cette différence, qu'en les nommant nous leur laissons le mérite de leurs inventions, au lieu qu'eux, ils nous dévalisent dans l'ombre. Je compte Orelli comme un Allemand : assez de titres les autorisent à le revendiquer.

L'objection de Bentley subsiste dans toute sa force : Horace n'a pas fait ce malheureux rapprochement; s'il en parle, c'est pour marquer la différence qu'il y a entre lui et le jeune imprudent qui est un type de témérité, car il n'est pas besoin de le nommer pour le faire connaître. Témoin ce vers de Martial (X, 4, 5) :

Exustusve puer pennis labentibus.

Et qu'on ne dise pas qu'Horace était d'un autre avis. Dans son ode à Pindare, il s'explique assez (*Od.* IV, 1) :

Pindarum quisquis studet æmulari,
Jule, ceratis ope Dædalea
Nititur pennis, vitreo daturus
Nomina ponto.

La conjecture de Bentley a été généralement acceptée par les éditeurs modernes. C'est surtout la beauté du sens qui en a fait le succès : ce mot n'indique pas le mérite de l'agent, mais des circonstances heureuses, soit dans l'ordre naturel, soit par la faveur des dieux. On n'a pas examiné autre chose, la représentation plus ou moins exacte de la vulgate. C'est en vain qu'on a fourni aux Allemands une leçon qui avait cet avantage, et

que Withof leur a fourni *cautior*. Ils paraissent n'en avoir fait aucun cas. On lit dans le *Philologus* de 1857 (t. XII, p. 198) un article de M. Wilhelm Frŏhner, dans lequel il dit : « Je corrige simplement : *Jam Dædaleo cotior Icaro.* » L'auteur croit à sa découverte [1].

La solution de la difficulté avec *cautior* me paraît trop évidente pour que je conteste à qui que ce soit l'honneur de l'avoir rencontrée. Encore faut-il qu'on me cite une date. Withof avait-il répandu la lumière? En 1838, il y avait près de vingt ans que j'avais publié ma conjecture.

Il me sera sans doute permis de m'étonner, sans paraître trop abonder dans mon sens, que des savants célèbres, qui ont publié Horace, ou laissé des notes sur ses ouvrages, tels qu'Alde Manuce, Lambin, Turnèbe, Muret, Fabricius, Torrentius, Daniel Heinsius, se soient montrés assez indifférents aux questions prosodiques pour n'avoir pas dit un mot sur certaines difficultés du texte, laissant soupçonner qu'ils les trouvaient toutes simples, tandis que je crois qu'ils en étaient choqués. Il eût été curieux de voir qu'une leçon qui a rallié tant d'éditeurs ne triomphât que grâce à leur silence.

Nos métriciens nous tirent-ils mieux d'affaire? Interrogeons Bothe : il approuve la vulgate et la correction : « *Tutior*, quod conjicit Bentleius, pulchrum et dignum poetæ. Sed *ocior*, in quo consentiunt libri [2], et ipsum pulchram sententiam ponit [3]. » Lucien Müller a dit son opinion sur cette licence exceptionnelle. Celui-là s'explique nettement. Cette leçon ne satisfait ni le sens ni la métrique : « Non a metro rectius quam a sensu stabit quod etiamnum plerique tribuunt Horatio : Jam Dædaleo ocior Icaro. » (*De Re metrica poetarum lat.*, p. 307.) Orelli a prétendu trancher la question. Il a essayé d'établir en règle générale l'hiatus dont Horace offre une application, et dans une longue note, où il y a deux ou trois citations qui portent, il a cru réduire au silence les incrédules. Oubliant la poésie grecque et l'influence qu'Homère a exercée même sur la prosodie des poëtes latins, il arrive à un résultat qui le satisfait; mais ce n'est pas assez. Homère présente beaucoup d'exemples d'un hiatus placé au milieu du cinquième pied, et suivi d'un mot commençant par une voyelle qui laisse sa quantité à la longue. Ce cas est nettement circonscrit :

Πηλειάδεω Ἀχιλῆος (plusieurs fois), ἐν Λυκίῃ εὐρείῃ, ἐν Λυκίῃ εὐπήκτῳ, σὺν ἀντιθέῳ Ὀδυσῆϊ, ἐϋστεφάνῳ ἐνὶ Θήβῃ, στυγεροῦ Ἀΐδαο, χρυσέῃ Ἀφροδίτῃ, ἐνὶ Κνωσῷ εὐρείῃ, κασιγνήτη Ἑκάτοιο, πνοιῇ Βορέω ἀλεγεινῇ, καλλιπλοκάμῳ Ἀριάδνῃ, ἱερῷ ἐνὶ κύκλῳ, etc.

Les exemples de Virgile sont calqués sur ceux-là : *in Actæo Aracyntho*,

1. Ceci justifierait quelques doutes sur la conjecture de Withof. Un de mes amis, désirant s'assurer de ce fait, m'a dit avoir consulté deux fois avec attention trois volumes de conjectures de Withof sur différents auteurs, qui se trouvent à notre Bibliothèque nationale. Il m'a assuré que cette dissertation spéciale manquait.

2. Cela n'est pas exact.

3. God. Hermann, p. 691, plaide aussi le pour et le contre.

Neptuno Ægæo, Dardanio Anchisæ (plusieurs fois), *Parrhasio Evandro.* L'imitation est évidente. Mais il y a quelque chose de plus frappant : Ovide, ce poëte d'une versification si châtiée, qui ne nous offre pas ces pierres d'achoppement qu'on trouve dans Virgile et dans Horace, reproduit résolûment la licence homérique : *Piseæ Arethusæ, Phocaico Erymantho, cupressifero Erymantho, Hyanteo Iolao, Cecropio Eumolpo, penatigero Æneæ, cum cælifero Atlante, Nonacrina Atalanta ;* ajoutez Germanicus, *in Pierio Helicone.*

Mais Orelli a voulu prendre une bonne fois la défense d'une leçon si généralement admise. Il se propose de légitimer ce maintien d'une longue devant une voyelle. Il croit donc avoir trouvé dans Homère une excuse pour tous les vers latins analogues. C'est ce que j'accorderai volontiers pourvu qu'ils soient analogues, c'est-à-dire qu'ils aient une longue commençant le cinquième pied et un mot suivant commençant par une voyelle, comme tous les exemples précités.

Je trouve dans cette liste le vers d'Horace (*Epod.* 13, 3) :

Et Esquilinæ alites.

Il ne faudrait laisser aucun doute dans ses affirmations. Peut-on assurer qu'ici *Esquilinæ* n'ait pas la dernière abrégée ? Nous trouvons cela prouvé par bien des exemples. Virgile : *Insulæ Ionio in magno.*

Cicéron : « Et quidem nos (*Orat.* 45) :

Hoc motu radiantis Etesiæ in vada ponti. »

Ausone (*Idyl.* 18, 8) :

Nymphæ Hamadryades, etc.

Servius (*ad Æn.* I, 41) : « Quoties vocalem longam vocalis sequitur, superiori vires detrahit. »

Orelli réunit, sans en nommer les auteurs, les différentes conjectures proposées pour remplacer *ocior*, parmi lesquelles il en est de probables, d'autres de ridicules : « *Tutior, cautior, lætior, audacior, ornatior :* frustra omnes. » On s'étonne de voir *tutior* et *cautior* assimilées à *lætior, audacior, ornatior. Cautior* figure ici. Il faut que les Allemands ne fassent pas grand cas des études paléologiques, pour ne pas avoir distingué le mérite de ce mot, pour l'avoir mis sur le même rang que *lætior*, du même auteur, comme si une conjecture ne devait satisfaire qu'à la quantité. Quoique l'Allemagne soit assez indifférente aux études de versification latine, et que généralement ses *Gradus* lui suffisent, je sais que mon *Thesaurus poeticus*, fruit d'un travail de neuf années, a passé le Rhin. Dœring (1829) ne connaît pas la conjecture *cautior :* il n'en est fait mention que dans l'édition de Braunhardt (1831), puis dans celle d'Orelli (1838). L'édition de mon dictionnaire n'a-t-elle pas été vue avant 1838 ?

On a trouvé en Allemagne une singulière justification du poëte. Horace,

dit-on, avait en vue la rapidité du vol, il écartait l'idée du danger. Mais, en admettant qu'il ait pu commettre cette étourderie, comment aurait-il fait pour empêcher le lecteur de songer à la catastrophe? Icare n'est-il pas un type? N'est-il point passé en proverbe?

Voici ce que dit Orelli, le plus célèbre éditeur, pour justifier Horace : « In Icaro audacem tantummodo in sublime volatum, non casum respexit. » Dœring avait déjà dit la même chose en d'autres termes. Mais le brevet appartient à Mitscherlich (1800), qui a inventé la formule dont on s'est souvent servi après lui : « In quo non argutandum ; » il ne faut pas subtiliser.

J'ajouterai encore quelques recommandations qui me sont suggérées par certaines leçons auxquelles on n'avait pas fait assez d'attention.

Lambin, dans son édition d'Horace, nous apprend qu'un de ses manuscrits donnait : *Jamque Dædaleo ocior*, d'où la conjecture *Jam Dædaleoque ocior* (édit. 1561, in-fol.). Il ajoute : *Ego tamen nihil muto.* Ce qui indique que *ocior* ne le satisfaisait pas entièrement. Ne peut-on pas supposer que la préposition avait été écrite en abrégé, comme il arrive souvent : *Jam Dædaleoq ocior?* Moi-même j'ai vu récemment dans un de nos manuscrits du IX^e^ ou X^e^ siècle, *Jam Dædaleo.ocior;* à la place du point que je mets ici, il y avait une lettre qui a été grattée. Je pourrais supposer un *c*, je crois plutôt que c'était une *n;* ce n'est pas la lettre *q :* il n'y avait pas de queue.

Je n'aurais pas soupçonné que je pusse devoir quelque chose à Peerlkamp, l'auteur de la conjecture *audacior.* Il me fournit aussi une leçon qui m'est très-favorable. Il a lu dans un très-bon manuscrit (*in optimo manuscripto*) de Leyde, *Dædalea,* variante fort étrange, composée de *Dædaleo,* plus un demi-cercle pouvant avoir été le *c* que nous désirons. Notons que souvent dans les manuscrits les mots ne sont pas séparés. D'où viendrait cet affreux solécisme?

J'ose dire que *cocior*, expliqué par les exemples précédents, me paraît serrer de plus près le texte que le *tutior* de Bentley, qui, pour arriver là, aurait dû passer par *totior*, mot auquel la plume des copistes se serait refusée. C'est *tutior*, interprété comme *cautior*, qui a réuni les suffrages des meilleurs éditeurs. Je demande qu'on prenne l'avis des paléographes.

XXX

TROIS PASSAGES DE LA PREMIÈRE ÉGLOGUE DE VIRGILE.

I. — Dans les essais de restitution que j'ai entrepris, j'ai souvent remarqué que, soit pour les leçons maintenues, ou abandonnées d'après de nouveaux conseils, l'autorité des noms avait une grande influence, et que l'initiative concourait peu à la détermination. Quand je parle d'initiative, je parle d'une initiative éclairée, qui n'est autre que la connaissance de la langue latine, et non de la fantaisie aveugle. Scholiastes, éditions, il faut tout soumettre à ce contrôle.

Trois passages de la première églogue de Virgile me paraissent avoir reçu des interprétations inacceptables.

Au vers 82, *Castaneæ molles*, l'adjectif a été mal expliqué par Servius. Il explique *molles* comme *mitia*, par *maturæ*. Presque tous les fruits s'amollissent en mûrissant ; mais il n'en est pas ainsi de la châtaigne, qui ne fait que se durcir. Nonius Marcellus (p. 346) a consacré un long article aux divers sens de *mollis*. Il ne traduit pas *molle* par *maturum*, mais il donne deux mots plus vagues, *recens*, *novum*, avec l'exemple de Virgile, qu'il n'explique pas autrement. Au moins a-t-il écrit en débutant : « *Molle* est *non durum*. » Servius ne l'a pas fait, parce qu'il ne traitait pas l'article en entier. « *Poma mitia*, matura, quæ non remordent quum mordeantur. » Cette explication est exacte, sous une forme recherchée. *Mitia poma* n'avait pas besoin de glose ; c'est le synonyme poétique le plus simple pour désigner la maturité. En serrant de près le premier sens, on trouve successivement : « mou, amolli, attendri, amolli par la cuisson, cuit à l'eau ; ici des châtaignes *bouillies*. » L'abbé Desfontaines, si maltraité par Voltaire, a fort bien traduit : « J'ai des fruits mûrs, des châtaignes *cuites*. »

N'y a-t-il pas moyen pour nous de savoir si les Latins mangeaient les châtaignes *cuites à l'eau* ? La chose paraît assez naturelle. Qu'on inter-

roge Apicius. Il nous dit (II, 2) : « Et super castaneas coctas refundit. » On peut voir dans ce passage qu'elles sont cuites dans une marmite.

Je trouve aussi *castaneas coquere* dans Serenus Sammonicus (vs. 559) :

> Proderit et pueris, quos dentis origo fatigat,
> Castaneas coxisse nuces.

C'est aussi le mot donné dans le commentaire d'un Virgile du x^e^ siècle de notre Bibliothèque nationale : *coctæ.*

Si l'on avait fait bien attention au commentaire de Servius, qui n'avait rien éclairci avec sa glose *maturæ*, il aurait pu réparer le mal qu'il avait fait. Le berger qui invite est en mesure de recevoir son hôte ; le dîner cuisait : *ad vesperum cœna præparanda.* D'ailleurs le mot *fumant* du texte, en parlant du foyer, ne convient pas sans doute à *mitia poma.* Les châtaignes bouillies étaient un mets très-simple, que Tityre pouvait offrir à un convive imprévu.

On mangeait aussi les châtaignes rôties (*tostas*), comme dit Martia (V, 78, 15) :

> Et quas docta Neapolis creavit,
> Lento castaneæ vapore tostæ.

Il y a une troisième manière de faire cuire les châtaignes, c'est sous la cendre. Cette manière n'est ni expéditive, ni commode pour suffire à l'appétit d'un voisin : il n'a pas dû en être question ici. Cependant je la vois indiquée dans une traduction française [1] :

> Mais suspens, tu le peux, un pénible voyage :
> Accepte à mes côtés un lit de vert feuillage.
> Nous aurons des fruits mûrs, nouvellement cueillis ;
> Ceux de mon châtaignier sous la cendre amollis.

Ce que je veux faire ressortir, c'est que les traducteurs français n'invitent pas à manger des châtaignes crues. Aujourd'hui que nous reproduisons la science allemande, nous traduisons d'une manière aussi éloignée de la langue que de la réalité, « des châtaignes *agréables*, » ou bien *molles* comme *dulces*, ce qui convertit les châtaignes d'un pauvre berger en *marrons glacés.*

La Cerda, qui ordinairement est un meilleur guide, a partagé toutes les erreurs de Heyne. Voyons la conclusion de Wagner : il passe en revue plusieurs sens. Il rejette *tostæ.* Il n'approuve pas *maturæ ;* mais il finit par l'accepter en conservant le sens : « Potuit tamen improprie pro maturis *molles* appellare. Molles ad saporem referri debet (sic *mollissima vina*, *mollia fraga*, *molle merum*, Virg., Ovid., Hor.). *Molles* igitur hoc loco sunt

1. Cette traduction est due à de Langeac (Paris, 1806).

suaves, dulces. » C'est là une critique bien oscillante. Comment finir par accepter *maturæ*, après l'avoir condamné? Comment tirer de *molles* le sens de *doux au goût*, quand les choses auxquelles on le compare diffèrent totalement? Si la châtaigne ne s'amollit pas en mûrissant, elle ne se sucre pas davantage. Les châtaignes « molles », telle est la traduction à laquelle on nous empêche de penser avec toutes ces divagations.

Servius aurait bien dû s'abstenir d'interpréter les deux épithètes de ces vers. *Mitia* signifie mûr, sucré par la maturité, la cerise comme la poire, en poésie et même en prose. Virgile : *Mitis vindemia, miti Baccho;* Ovide : *succis cum mitibus herbæ;* Pétrone : *mitia sorba;* Columelle : *permitia sorba;* Pline : *mitiores palmæ, mitis succus ex cotoneis;* Martial : *Mitia poma dabo.* La glose est donc superflue; celle de *castaneæ* ne fait qu'éloigner du sens. Sans doute, la maturité est nécessaire pour que les châtaignes soient mangeables, mais la maturité n'amollit pas le fruit, elle le durcit et finit par le pourrir. Le lecteur abandonné à lui-même aurait eu la chance de prendre le premier sens de *mollis* (non durum) : or la meilleure manière d'attendrir un fruit, un légume, c'est de le faire bouillir.

II. — Jusqu'ici il ne s'agit que d'une simple épithète mal traduite. Je vais signaler d'autres fautes qui altèrent le sens de la phrase. Reprenons au v. 70 et suivants :

> En unquam patrios longo post tempore fines,
> Pauperis et tuguri congestum cespite culmen,
> Post aliquot, mea regna videns, mirabor aristas?

Heyne et Wagner suivent encore La Cerda. C'est lui qui a vu un adverbe dans *post* (*aristas*) et rejeté résolûment le sens de *annos.* On ne doit accepter qu'à bon escient les commentaires anciens ou nouveaux. Heureux quand on trouve un bon conseil d'un côté. Ici c'est le scholiaste qu'il fallait écouter. La Cerda trouve une contradiction entre *aliquot aristas* et *longo post tempore :* « Si c'est un long temps, dit-il, ce n'est pas quelques années. » Mais la périphrase ne porte pas sur le temps qu'il faut attendre, elle indique le temps déjà écoulé; après un si long exil, il se résigne à patienter encore quelques années. Servius devait être entendu : « *En unquam*, aliquando, *post aliquot aristas*, post multa tempora; et quasi rusticus per aristas numerat annos... Gradatim dictum ex tropo metalepsi, ut per aristas messes, per messes æstates, per æstates annos numeret. » Servius n'a pas écrit pour les Français : il s'adressait aux Latins de manière à être compris. Ce n'est pas lui qui a imaginé cette figure dite *métalepse.* Il a transcrit un commentaire plus ancien et savant, tel que ceux qui se rapprochaient du temps de Virgile. S'il joint *post* à *aristas, c'est que la* langue l'exigeait ainsi. Quand Virgile veut que *post* soit

un adverbe, il ne le met pas devant un accusatif. Nous avons vu dans la même églogue *longo post tempore ;* nous voyons ailleurs :

..... Neque post oculis est reddita nostris.
Post mihi non simili pœna commissa luetis.
Post valido nitens sub pondere faginus axis.
Ilionea petit dextra, lævaque Serestum,
Post alios, fortemque Gyan fortemque Cloanthum.
Et pleno se proluit auro ;
Post alii proceres.
Post, ubi conferti cursus.
Post acer Mnestheus adducto constitit arcu.
Docuit post exitus ingens.
Post Helimus subit, et nunc tertia palma Diores.
A quo post Itali fluvium cognomine Thybrim.
Post iidem inter se posito certamine reges.
Post bellator equus, positis insignibus, Æthon.
Post ego nube cava miserandæ corpus et arma.
Cedet Iulus agris, nec post arma ulla rebelles
Æneadæ referent.

On remarquera quelles précautions Virgile prend pour qu'un accusatif ne produise pas d'obscurité. Heyne cite un exemple pour montrer qu'il est indifférent de mettre un accusatif après la préposition *post* (*Æn.* II, 217) :

Post ipsum auxilio subeuntem, ac tela ferentem,
Corripiunt.

Cela ne prouve pas grand'chose.

On ne contestera pas la synonymie indiquée par les grammairiens dans la définition de la métathèse.

Indication par les saisons :

Hanc sedem in qua ego novem hiemes, saxo stratus, pertuli.
(Attius, ap. Non. p. 469.)
Per mare, per terras (te) septima jactat hiems. Ovide.
Sexta relegatum bruma sub axe videt. Id.
Post certas hiemes uret Achaicus
Ignis Iliacas domos. Hor.
Nam te jam septima portat
Omnibus errantem terris et fluctibus æstas. Virg.
Hic mihi Cimmerio bis tertia ducitur æstas
Littore. Ov.
Quattuor autumnos Pleias orta facit. Id.

La désignation de l'année par le printemps n'est pas employée.

Indication par les produits des saisons :

Vere prius flores, æstu numerabis aristas,
Poma per autumnum. Ovide.
Ter centum messes, ter centum musta videre. Id.

Le mot *messis* est si fréquent pour désigner l'année qu'il est à peine besoin d'en citer des exemples :

Smyrna mei Cinnæ, nonam post denique messem. Cat.
Bissenis modo messibus parentis. Mart.
Veniam dabis quod bella post hiemes decem
Totidemque messes (timet). Sen.
Tertia nudandas acceperat area messes. Ov.

Le dictionnaire de Forcellini est ici un mauvais guide. L'édition donnée en Allemagne de ce lexicographe par un philologue, probablement Furlanetto, a ramené la phrase au sens de Heyne, et soutenu que l'exemple cité de Claudien (il ne connaissait pas les autres) était sans valeur : tout cela, dit-il, se réduisait à l'autorité de Virgile, que Claudien n'avait pas compris. Freund n'est pas tombé dans cette erreur. Il dit simplement : *poétique pour été.*

Le sens d'*aristas* pour *annos* a été généralement admis par les éditeurs et commentateurs. Déjà au XVI^e^ siècle ce vers faisait difficulté. Le malheureux Ramus, professeur au Collége royal (de France), a laissé un commentaire sur Virgile, qu'il lisait à son cours. Il a un peu forcé la ponctuation, pour qu'on joigne mieux *aliquot* et *aristas*. Il écrit ainsi :

Post aliquot, mea regna videns, mirabor, aristas.

au lieu que d'autres écrivent absolument sans ponctuation. Celle de Wagner est la plus autorisée :

Post aliquot, mea regna videns, mirabor aristas.

Le sens figuré de *aristas* a des analogues dans toute langue. Nous lisons dans La Fontaine :

Je vous paierai, lui dit-elle,
Avant l'août, foi d'animal,
Intérêt et principal.

Et encore :

Remuez votre champ dès qu'on aura fait l'août.

« J'ai fait mon août, *Messem absolvi.* » (Nicot.)

Ancien proverbe : « En août et en vendanges, il n'y a fêtes ni dimanches. »

Il ne faudrait pas nier cette locution parce qu'elle est tombée en désué-

tude. Nous avons également perdu le verbe *aoûter*, sur lequel on peut consulter le dictionnaire de M. Littré.

Des exemples précédents ont déjà montré l'affinité d'*aristas* avec l'été, et *musta*, le raisin, désignant pareillement l'automne.

Quand tous les grammairiens citaient le vers d'*aristas* absolument, et comme se suffisant à lui-même, ils ne connaissaient pas le procédé indiqué par les modernes pour trouver le verbe, bien caché, qui régit *aristas*. Il y a un siècle et demi, on comprenait ce vers comme les anciens. Mais l'interprétation moderne, grâce à l'adoption allemande, est devenue européenne.

Voyons avec beaucoup d'attention combien elle nous rejette loin du sens. Que se propose le poëte? D'exprimer la joie de ceux qui, sortant de l'exil, auront le bonheur de revoir *patrios fines*, *tugurium*, etc., et cette joie est exprimée fortement par *mirabor*. D'après la nouvelle traduction, *post*, adverbe, devient un redoublement de *longo post tempore*. Alors *aliquot*, *aristas* doit aller chercher son verbe dans une phrase incidente, *mea regna videns*, pour arriver à un non-sens. Où est donc le bonheur de revoir le toit de ses pères? *Mirabor* se change en un sentiment douloureux : le berger verra, non sans avoir le cœur serré, ce champ si mal cultivé (cela dit en latin par *aliquot aristas!*), quelques épis à la place de seanciennes cultures ! Ce n'était pas la peine de dire : *En unquam mirabor!* L'ancienne interprétation nous délivre de la répétition de *post* et des regrets sur la gaucherie des envahisseurs.

Les grammairiens qui ont cité ce passage nous parlent presque tous de la *métalepse* : ce sont là des traditions d'école. Il y a apparence que cela était compris de tout le monde. Déjà Charisius (p. 244) avait défini cette figure : « Dictio per gradus *homonoiæ* ad propriam significationem descendens. » Diomède (p. 451) la définit aussi, avec l'exemple de Virgile. Et Donat (p. 1775) : « Metathesis est dictio gradatim pergens ad id quod ostendit. » Et il cite toujours le même exemple. Pareillement Pompée, grammairien du IV^e^ ou V^e^ siècle, commentateur de Donat, définit verbeusement la même figure et s'autorise du même vers [1].

Continuons à montrer le rapport intime de *messis* avec *aristæ*, ce dernier mot au pluriel ne signifiant pas quelques épis, mais quelques gerbes, et arrivons aux exemples de la substitution du second au premier :

> Ut me Pontus habet, quater arva colonus aristis
> Nudavit, quater est falce resecta Ceres. OVIDE.
> Necdum decimas emensus aristas,
> Aggrederis metuenda viris [2].
>
> (CLAUD. IV *Com. Honor.*, 372.)

1. Pompée, édition Liedemann, p. 47. Et voir Keil, t. V.
2. Il ne s'agit pas ici d'un *rusticus* pour faire passer la métaphore.

Bis denas hiemes, totidem transcendit aristas.

(Ennod. *Epig.* I, 15.)

Decimas secuit messor aristas.

(Senec., *Troad.* 76.)

Les exemples que j'ai cités prouvent que les poëtes latins ont employé le mot *aristas* dans le sens d'années. La critique moderne n'a pas pour mission de mettre en doute de pareils faits. Qu'on trouve que cela n'est pas clair : soit ; alors il faut apprendre, et ne pas prétendre s'en tirer en donnant à une phrase un sens ridicule.

J'ai réuni différentes manières dont les Latins indiquaient figurément les différentes époques de l'année. Toutes les langues procèdent de même, et il n'est pas nécessaire que la locution soit dans un écrivain renommé. Chacun peut employer une expression qui sera approuvée dès qu'elle sera intelligible. Le *Journal des Débats* rappelait un jour les charmants paysages détruits autour de Belleville pour la construction des fortifications : « Il était de coutume, au temps où l'on voyait y fleurir en abondance les lilas, de désigner comme une époque la saison des lilas. — Je me marierai aux lilas, disait une jeune paysanne de Pantin, de Belleville, de Bagnolet, comme la fermière de Bourgogne disait : Je me marierai aux cerises [1]. »

Dans le langage poétique *la saison des roses* est une périphrase qui désigne le temps des roses, le printemps. (Noël, le *Gradus français.*)

Bernardin de Saint-Pierre indique aussi, dans *Paul et Virginie*, d'une manière détournée différentes époques de l'année, de la journée. On relira avec plaisir ce passage, dont on aura besoin tout à l'heure : « Paul et Virginie n'avaient ni horloges, ni almanachs, ni livres de chronologie, d'histoire et de philosophie. Les périodes de leur vie se réglaient sur celles de la nature. Ils connaissaient les heures du jour par l'ombre des arbres, les saisons par le temps où ils donnaient leurs fleurs et leurs fruits, et les années par le nombre de leurs récoltes. Ces douces images répandaient le plus grand charme dans leur conversation. « Il est temps de dîner, » disait Virginie à la famille, « les ombres des bananiers sont à leurs pieds, » ou bien : « La nuit s'approche, les tamarins ferment leurs feuilles. — Quand « viendrez-vous nous voir? lui disaient quelques amies du voisinage. — Aux « cannes de sucre, répondait Virginie. — Votre visite nous sera encore plus « douce et plus agréable. » Quand on l'interrogeait sur son âge et sur celui de Paul : « Mon frère, disait-elle, est de l'âge du grand cocotier de la fon- « taine, et moi de celui du plus petit. Les manguiers ont donné douze fois « leurs fruits et les orangers vingt-quatre fois leurs fleurs depuis que je « suis au monde. »

Berlioz a légué à son ami Reyer un exemplaire de cet ouvrage annoté

1. Le 5 mai 1877.

de sa main, et celui-ci, après avoir rendu compte d'un opéra de *Paul et Virginie*, a cru devoir faire confidence au public de quelques observations. Nous apprenons que les exclamations admiratives ne manquent pas, mais tout n'est pas dans ce style. « Un calembour peut-être involontaire, mis dans la bouche d'une des amies de Virginie, lui paraît *une simple bêtise.* » On peut voir ci-dessus le passage [1]. Je ne crois pas que cette phrase suggère à quelque lecteur une critique aussi grossière. Sans doute la phrase en question ne mérite pas d'être mise dans un recueil de mots spirituels, mais si l'on tient compte de la culture intellectuelle de l'amie de Virginie, et surtout de la sincère bienveillance du sentiment exprimé, on aura beaucoup d'indulgence. J'ai toujours lu avec beaucoup d'intérêt les feuilletons de Berlioz. Il avait de l'esprit, mais il cherchait trop à le faire paraître : c'était assez souvent de l'esprit d'atelier. Je ne crois pas que Berlioz eût dans le cœur assez de simplicité, de naïveté, pour être un bon juge de ce petit poëme.

Revenons. J'essayerai de traduire les vers dont j'ai blâmé l'interprétation : « Hélas ! après un long exil, me sera-t-il donné de revoir dans quelques années le champ paternel, ma pauvre chaumière, et de contempler avec ravissement mon petit royaume ! »

L'italien aurait bien pu ne pas conserver ce sens d'*étés* pour *années*. On le trouve néanmoins dans l'édition et le Virgile du Vatican, traduit par Ambrogi :

Ne dopo alquante estati io con piacere
A mirar tornero, etc.

Je reviens encore sur *castaneæ molles*, également choqué par la glose *maturæ*, qui n'explique pas *molles*, et par la traduction qu'admettent généralement, en désespoir de cause, les philologues modernes, *dulces*, « douces au goût, agréables. » Je voudrais attribuer l'erreur plutôt au scribe qu'au commentateur. Il arrive souvent que les copistes répètent deux fois le même mot, surtout lorsqu'ils ne comprennent pas le second qu'ils devraient transcrire, et qu'il y a quelque ressemblance entre le mot qu'ils choisissent et celui qu'ils abandonnent. J'ai dit que je désirais ici l'adjectif *coctæ*, que j'ai trouvé dans un très-vieux commentaire. Un autre mot plus rare, qui a le même sens, cuit à l'eau, c'est *madidus*, qui commence également par *ma*. J'ai donné dans mon *Thesaurus poeticus* trois exemples de ce sens. Voyez encore Martial (I, 42, 6) :

Vendit qui madidum cicer coronæ.

Plaute (*Men.* I, 3, 29) :

Madida quæ mi apposita in mensam.

1. Il s'agit de la phrase : « Votre visite nous sera encore plus douce. »

III. — Une faute plus grave encore se trouve au vs. 73, parce qu'on donne à un verbe composé un sens qu'il ne saurait avoir :

> En unquam patrios, longo post tempore, fines,
> Pauperis et tuguri congestum cespite culmen,
> Post aliquot, mea regna videns, mirabor aristas?
> Impius hæc tam culta novalia miles habebit?
> Barbarus has segetes! En quo discordia cives
> Perduxit miseros!

Ce passage a été totalement défiguré dans le texte allemand, qui est devenu européen. *Perduxit* a été remplacé par *produxit*. C'est la leçon de Nicolas Heinsius. L'édition de Heinsius se recommande surtout par la reproduction des leçons du Mediceus. Pourquoi l'a-t-il abandonné ici? La conformité de ce texte avec l'opinion que je soutiens est, je l'avoue, mon plus fort argument. Mais j'ajoute qu'un ancien manuscrit ne me paraîtrait avoir le droit d'exclure la vulgate. Elle avait régné sans conteste dans les éditions depuis la Renaissance.

Perduxit a dans cet endroit la valeur qui lui est propre. L'infortune arrive aux derniers rangs. Non-seulement le soldat dont c'est le métier de se faire tuer, non-seulement les riches qui tentent l'avidité, sont victimes de la violence; elle pénètre dans les cabanes. Des critiques ont trouvé que cet hémistiche était dur pour Auguste; mais le cœur de Virgile n'a pu dissimuler la vérité. Son origine, ses goûts l'attachaient à la cause des paysans.

Sur quoi se fonde la préférence pour la leçon *produxit?* Elle ne se prévaut pas d'une autorité plus grave que le Mediceus. Et puis, les mots doivent porter avec eux leur sens, et non dépendre de la confusion qui en a été faite avec un mot dérivant de la même racine.

Ecoutons encore une fois notre bon conseil. Le savant et judicieux P. La Rue a donné *perduxit*, sans aucune observation. Le P. La Rue est un éditeur de Virgile qui n'a guère de rivaux, au jugement de Heyne lui-même. Dans sa paraphrase il reproduit simplement l'explication de Servius : « Ecce quo calamitatis dissensio adegit cives infortunatos! » Heinsius, Heyne, Wagner ont réussi à faire disparaître, presque à faire oublier le verbe consacré jusqu'au siècle dernier, et cela presque sans discussion.

Voici ce que Heyne oppose au jugement de dix-sept siècles : « *Produxit.* Ita ex Pierii cod. edidit Heinsius. Vulgo *perduxit*, quod gravis auctoritas Vaticani et Longobardici tuetur; alterum pro exquisitiore habendum. » A quoi Wagner répond : « *Produxit*, non quo sit exquisitior lectio, sed verior. » Ce sont là des affirmations sans preuves.

On a voulu infirmer le témoignage du Mediceus, en récusant la transcription de Foggini. Mais deux siècles avant Heinsius, Alde, éd. 1536, *avait transcrit*, d'après le même manuscrit, *perduxit*. Alde est un des

premiers qui aient connu cet excellent texte, et qui en aient beaucoup profité. Il ne cesse d'en faire le plus grand éloge.

Heinsius, Heyne, Wagner, et la plupart des éditeurs de notre temps qui les suivent, pensent-ils que les prépositions sont indifférentes dans les verbes composés? Là repose toute la question. Cette prétention de donner à un mot un sens plus *recherché*, plus *distingué*, plus *élégant*, en dépit des éléments qui le composent, est vraiment insoutenable. *Per*, dans la composition, signifie la continuation d'une action, la durée d'un fait. *Ferre*, supporter, *perferre*, supporter longtemps ou jusqu'au bout.

Sénèque (*Thyest.* 307) :

> Leve est miserias ferre, perferre est grave.

Ovide dit de Polyxène (*Met.* XIII, 428) :

> Pertulit intrepidos ad fata novissima vultus.

Le même (*Trist.* V, 11, 7) :

> Perfer et obdura : multo graviora tulisti.

Virgile (*Æn.* VIII, 291) :

> Ut duros mille labores
> Rege sub Eurystheo, fatis Junonis iniquæ,
> Pertulerit (Hercules).

Cette modification du sens primitif des verbes avec *per* est constante. Voilà ce qu'on demande aux écoliers de savoir.

Je regarde partout comme les seules vraies les leçons qui respectent les règles de la latinité.

Servius n'a pas cru devoir faire de remarque sur *perduxit*. La langue, que non-seulement il connaissait, mais qu'il parlait encore, n'en avait pas besoin ; les lecteurs comprenaient également ; mais il a éclairé la phrase en expliquant l'adverbe *quo*, *ad quam miseriam*. Il fallait spécifier les cruautés et les malheurs qu'amenait le régime des guerres civiles, qu'Horace (*Epod.* 13, 1) caractérisait à son tour :

> Altera jam teritur bellis civilibus ætas.

De pauvres cultivateurs étaient victimes comme les autres. Heyne paraît avoir compris quand il a traduit : « *Quem ad exitum res suas adduxerint miseri cives.* » Mais dans cette glose il se garde bien d'introduire le mot *produxerint*, il a choisi un synonyme, *adduxerint*, refusant *perduxerint*, dont il ne sentait pas la valeur. *Producere aliquem ad calamitatem !* il n'a pas osé l'écrire ! Le malheur n'épargnait personne : voilà ce qui a été compris, avec les meilleurs manuscrits, par les commentateurs de premier ordre.

Voyons les titres de *perduxit*. Il a pour lui le manuscrit Mediceus, les manuscrits de notre Bibliothèque nationale, moins deux, et les manuscrits sans nombre qu'on peut supposer, puisqu'ils ont fourni le texte de toutes les éditions *princeps*. Ajoutons que le manuscrit du Vatican offre ce mot dans le texte donné par Ambrogi, qui a mis *produxit* en note. On s'y est trompé, et l'on a cru que ce manuscrit portait *perduxit* dans l'original. Il n'en est rien. C'est l'éditeur qui a pris sur lui de reléguer *produxit* dans les notes, ne voulant pas paraître l'attribuer à Virgile. Je ne donne pas cela pour une bonne règle de critique, mais c'est un grand dédain pour un mot impropre.

Nous lisons dans Wagner : « *Produxit* firmatur optimis libris. » Pourquoi Wagner ne dit-il pas un mot du *Mediceus*, qui est bien à la tête des *optimi* ? Et pourquoi ne cite-t-il pas le *Romanus* et le *Palatinus*, qui lui sont favorables ?

Les novateurs n'ont pas jugé à propos de confirmer par des exemples les sens des deux verbes controversés. C'est un soin qu'ils m'ont laissé. Je l'accepte, bien convaincu que de simples affirmations ne peuvent résoudre le problème.

PERDUCERE, conduire avec continuité, jusqu'à un point désigné ou jusqu'à l'arrivée ; au figuré : amener à son opinion, conduire au succès, au malheur, à la gloire, au déshonneur, etc. Je commencerai par citer des exemples de poëtes, puisqu'il s'agit d'un poëte.

Lucrèce (II, 1116) :

> Denique ad extremum crescendi perfica finem
> Omnia perduxit rerum natura cicatrix.

Virgile (*Buc.* 6, 59) :

> Aut herba captum viridi (bovem) aut armenta secutum,
> Perducant aliquæ stabula ad Gortynia vaccæ.

Plaute (*Cist.* II, 3, 24) :

> Jam perducebam illum ad me suadelâ mea.

Le même (*Most.* I, 3, 41) :

> Si dictis nequis perduci, ut vera hæc credas.

Térence (*And.* I, 1, 54) :

> Ita ut fit, filium
> Perduxere illuc, secum ut una esset, meum.

Catulle (109, 6) :

> Tota perducere vita
> *Alternum* hoc sanctæ fœdus amicitiæ.

Phèdre (*Prol.* III, 28) :

Ad regem quum Dardaniæ perductus foret.

Horace (*Sat.* II, 5, 76) :

Penelopen facilis potiori trade. — Putasne,
Perduci poterit tam frugi tamque pudica ?

Ovide (*Am.* II, 18, 1) :

Carmen ad iratum dum tu perducis Achillem.

Lucain (III, 383) :

Sed prius, ut totam, qua terra cingitur, urbem
Clauderet, a summis perduxit ab æquore castris
Longum Cæsar opus.

Le même (II, 690) :

Neu tuba prœmonitos perducat ad æquora nautas.

Varron (ap. *Non.*, p. 233) :

Dum nos ventus flamine sudo
Suavem ad patriam perducit.

Perducere est un mot qu'on trouve souvent dans César, au propre et au figuré.

César (*B. G.* III, 43) : « Ex castello in castellum perducta munitione. » — *Id.* (VII, 4) : « Vercingetorix, quoscumque adit ex civitate, in suam sententiam perducit. » — *Id.* (*B. G.* VIII, 22) : « Neque ad sanitatem, reliquorum deditione, esse perductos. » — *Id.* (*B. G.* VIII, 38) : « Tamen celeriter, omnium cura quæsitus, in castra perducitur. » — *Id.* (*B. G.* I, 8) : « Ad montem Juram murum in altitudinem pedum XVI fossamque perducit. » — *Id.* (III, 6) : « Incolumem legionem in Allobrogas perduxit. »

Hirtius (*B. C.* III, 93) : « Nam ad meridiem res erat perducta. » — *Id.* (*B. Hisp.* 59) : « Quum videret neque Marcellum contra Cæsaris causam posse perducere. » — *Id.* (*B. C.* III, 17) : « Aut acceptos (legatos) ad eum (Pompeium) perducerent. » — *Id.* (*ib.* II, 10) : « Musculum quem ad hostium turrem perducerent. » — *Id.* (*B. Afric.*, 4) : « Legatus petit a Cæsare ut sibi daret facultatem cum Considio agendi, si posset aliqua ratione perduci ad sanitatem. »

Cicéron (*Planc.* 41) : « Me in quæstorium perduxit. » — *Id.* (*Rull.* I, 9) : « Quæ vitæ via viros bonos ad honorem dignitatemque perduxit. » — *Id.* (*Att.* XVI, 8) : « Veteranos perduxit ad suam sententiam. » — *Id.* (*Tusc.* IV, 23) : « Nam Ajacem quidem ira ad furorem mortemque

perduxit. » — *Id.* (*Att.* V, 21) : « Scaptius rogat ut eos ad talenta cc perducam. » — *Id.* (*Sen.* 17) : « Val. Corvum accepimus vitam ad centesimum annum perduxisse. » — *Id.* (*Amic.* 20) : « Omnes tuos ad amplissimos honores perducere. » — *Id.* (*Famil.* XII, 19) : « Itaque opto ne se illa gens moveat hoc tempore, dum ad te legiones eæ perducantur, quas audio duci. »

Un maître passé en fait de langage, Auguste, disait de son gendre (*Suet. Aug.*, 42) : « Satis provisum a genero suo Agrippa, perductis pluribus aquis, ne homines sitirent. »

Suétone (*Vesp.* 16) : « Mechanico quoque grandes se columnas exigua impensa perducturum in Capitolium pollicenti, præmium non mediocre obtulit. » — *Id.* (*Aug.* 101) : « Perduxit quædam legata ad vicies sestertium. »

Velleius (II, 112) : « Pars exercitus eorum (barbarorum), ad arbitrium utilitatemque nostram macerata, perductaque ad exitialem famem. » — *Id.* (II, 128) : « Senatumque eo perducit ut, quod usu optimum intelligit, id in tutelam sanitatis suæ libenter advocet. » — *Id.* (II, 101, 3) : « Partem exercitus ab urbe perduxi ad filium ejus. » — *Id.* (II, 118, 1) : « Provocantes alter alterum in summam socordiam perduxere Quintilium. »

Vitruve (9, 7) : « Perducenda linea est. »

Quinte-Curce (IX, 10) : « Exercitus tandem in Gedrosiæ fines perducitur. » — *Id.* (III, 13, 2) : « Qui (captivus natione Mardus) ad Parmenionem perductus. »

Quintilien (IV, 2, 112) : « Multum confert adjecta veris credibilis rerum imago, quæ velut in rem præsentem perducere audientes videtur. » — *Id.* (XI, 1, 77) : « Perducendus omni modo judex ad iræ pudorem. » — *Id.* (X, 7, 18) : « Ita facilitatem extemporalem e parvis initiis paulatim perducemus ad summum. » — *Id.* (VI, 2, 3) : « Perducere aliquem in quem velis habitum animi. » — *Id.* (II, 17, 27) : « Perduci ad æquitatem. »

Pline (VI, 33, 2) : « Ex portu navigabilem alveum perducere in Nilum. » — *Id.* (XXX, 23, 4) : « Perducere ulcera ad cicatricem. » — *Id.* (XXXV, 36, 2) : « Perducere artem ad magnam gloriam. »

Pline le Jeune (*Epist.* X, 92) : « Ex fonte aquam perducere. »

Pétrone (*Sat.* 24) : « Non timui ego lacrimas ; sed ad ultimam perductus tristitiam, etc. » — *Id.* (*Sat.* 8) : « In hunc locum me perduxit. »

Valère-Maxime (VII, 8, 6) : « Marius ab infimo militiæ loco, beneficio imperatoris, ad summos castrenses honores perductus. » — *Id.* (V, 9, 4) : « In locum desertum filio perducto. » — *Id.* (VI, 9, 6) : « L. Sulla vitam libidine, vino, ludicræ artis amore, inquinatam perduxit. »

Je citerai seulement deux exemples d'une époque inférieure. J'en avais beaucoup d'autres du même auteur.

Apulée (*Met.* IX, p. 197 Bip.) :

« *Protinusque* frumento etiam coempto affatim onustum... ad pistri-

num, quod exercebat, perducit. » — *Id.* (*Metam.* I, p. 8) : « Quod me ad istam faciem, quam ante vidisti, bona uxor et mala fortuna perduxit. »

On a vu ce mot avec son sens propre et dans toutes ses nuances. On devra reconnaître qu'il n'est pas un mot particulier à un auteur ou à un temps, mais un mot de la meilleure langue et appartenant à toutes les époques.

Les grammairiens anciens ne nous laissent pas sans secours sur la question générale. Priscien dit tout ce qu'il faut dans une petite phrase (p. 987) : « *Per* est perfectivum plerumque in compositione, ut *perficio*, *percurro*, *percipio*, *peroro*. »

Je mets au défi les nombreux partisans de *produxit* dans le vers de Virgile, d'essayer le même mot avec tous les exemples qui précèdent. Mais on ne l'essayera pas. On avouera même qu'on n'a pas fait grande attention à ce mot. On s'en est reposé sur ceux qui s'en faisaient les répondants. Dans la seconde moitié du XVIII^e^ siècle, deux noms illustres ont accepté la nouveauté, Burmann et Brunck. Ces noms ne peuvent effacer La Rue, La Cerda, Ambrogi, et tous les savants antérieurs au XVIII^e^ siècle.

Perducere a quelques sens plus rares : Frotter, oindre ; quelquefois boire entièrement, avaler.

J'ai dit que Heyne et Wagner, approuvant le verbe *perduxit* dans le vers de Virgile, l'avaient abandonné pour un motif frivole. C'est sur cet exemple qu'ils se fondent pour dénoncer la confusion fréquente des deux verbes, opposant Virgile (*Buc.* I, 72) :

En quo discordia cives
Produxit miseros !

à Virgile (*Buc.* 6, 59) :

Aut armenta secutum (bovem)
Perducant aliquæ stabula ad Gortynia vaccæ.

Pourquoi invoquer une lecture très-douteuse, *produxit*, au lieu de la vulgate *perduxit*, pour créer une distinction ici sans fondement ? Les deux exemples offrent absolument le même sens. La discorde conduit les citoyens au malheur, comme d'autre part le voisinage des vaches conduit les bœufs à leurs étables. Le premier passage est au figuré, le second au propre, variété dont on a vu bien des exemples ci-dessus.

PRODUCERE, mettre en avant, faire avancer, faire paraître, montrer ; faire sortir des troupes, mettre en ligne ; reconduire, accompagner.

La préposition *pro*, empruntée au grec πόρρω, en conserve le sens, « loin en avant. » Ce sens persiste dans tous les verbes composés. *Projectus* c'est *longe projectus*. Charisius (p. 209) et Diomède (p. 406) citent et traduisent ainsi l'exemple de Virgile : *Projectaque saxa Pachyni*.

Priscien (p. 996) trouve la même valeur dans *procurro, provenio, prominet, prostratus*. Nonius Marcellus (p. 372) consacre un article de vingt lignes au verbe *Producere*. Il part de ce sens, *longius ducere*. Aucun des sens énumérés ne se rapproche de *perducere*. Nous pouvons expliquer chaque composé de la même manière : *Proferre*, faire mouvoir en avant, faire avancer, faire sortir, produire au grand jour ; *prodire*, aller en avant, s'avancer, apparaître ; *producere* contient nécessairement la même idée.

Voyons d'abord comment nos adversaires accommodent le nouveau verbe et la phrase. Voici ce qu'en dit Wagner : le verbe *producere* signifie : « Paulatim res magis magisque progrediendo adducere aliquo. » *Paulatim* est emprunté à *Perducere :* il est déplacé ici. *Progrediendo* n'est pas nécessaire : on peut *producere* sans se mettre en mouvement. Quand on met quelque chose en vente, ce que signifie aussi *producere*, on peut rester immobile. Le juge qui produit des témoins *non progreditur*. Et puis *res* ne convient pas beaucoup : presque toujours *produci* se dit d'une personne.

Arrivons à l'exactitude, et laissons parler les anciens.

Producere fait partie du vocabulaire stratégique. Les exemples en sont nombreux dans César, surtout avec le premier sens, qui nous intéresse particulièrement.

César (*B. G.* VII, 11) : « Arma proferri, jumenta produci, obsides dari jubet. » — *Id.* (*ib.* 20) : « Producit servos quos in pabulatione exceperat. » — *Id.* (*ib.* 89) : « Jubet arma transdi, principes produci. » — *Id.* (VIII, 48) : « Quum fuga vehementi Volusenum longius produxisset. »

Hirtius (*B. C.* I, 76) : « Centuriatim producti milites idem jurant : edicunt, penes quem quisque sit miles Cæsaris, ut producatur. » — *Id.* (III, 71) : « Captivos omnes productos, ostentationis causa, in omnium conspectu interficit. » — *Id.* (*B. Afric.* 58) : « Celeriter idem producit copias. » — *Id.* (*B. C.* II, 39) : « Multa præterea spolia præferebantur, capti homines equitesque producebantur. » — *Id.* (*B. Afr.* 76) : « Legiones productas cum elephantis in conspectu Cæsaris collocaverat. » — *Id.* (*B. C.* II, 33) : « Postero die productos, loco eodem quo superioribus diebus constiterat, in acie collocat. »

Cicéron (*Fl.* 15) : « Productus coram. » — *Id.* (*Quint.* 6) : « Histrio, qui se prætori in hortis ostenderat, neque erat productus. » — *Id.* (*Famil.* X, 30) : « In aciem copias de vico produxit. » — *Id.* (*Verr.* II, 1, 47) : « Producere aliquem in conspectum populi. » — *Id.* (*Att.* I, 14) : « Producere aliquem in conciones. » — *Id.* (*Verr.* II, 5, 50) : « Harum rerum auctores testesque produco. » — *Id.* (*Dom.* 9) : « Cato, quem non pro illius dignitate produxeras. » — *Id.* (*Att.* IV, 15) : « Is erat ante manumissus quam productus (in spectaculum). »

Salluste (Jug. 33) : « Producto Jugurtha, verba facit. »

Tite-Live (X, 26) : « Consules producti ad populum interrogatique. » — *Id.* (VI, 26) : « Primores patrum productos interrogando. » — *Id.* (XL, 56) : « Omni genere honoris producere eum non destitit. »

Pétrone (*Sat.* 126) : « Producere aliquem e latebris. »

Velleius (11, 35) : « Dies quo Cæsar Antoniusque, productis classibus, dimicavere. »

Suétone (*Nerone*, 23) : « Quem Armeniæ regem, magnis pollicitationibus sollicitatum, produxit [1]. »

Pétrone (*Sat.* 126) : « Nec diu morata, dominam producit e latebris. » — *Id.* (*Sat.* 25) : « Continuoque producta est puella satis bella. »

Justin (XI, 13) : « Producere aciem. »

Quinte-Curce (VIII, 7) : « Cur enim non producitur (ex carcere), quum etiam confessi audiuntur? »

Properce (IV, 1, 3) :

> Quum geminos produceret [2] Arria natos.

Plaute (*Bacch.* V, 2, 27) :

> Agnos conclusos istic esse aiunt duos ;
> Qui nisi nobis producuntur jam atque emittuntur foras.

Le même (*Epid.* III, 4, 40) :

> Quin tu huc producis fidicinam Acropolistidem ?

Le même (*Capt.* II, 2, 2) :

> Ubi sunt isti quos ante ædes huc jussi produci foras ?

Et ailleurs (*Amph.* I, 1, 61) :

> Amphitruo castris illico
> Producit omnem exercitum.

Ovide (*Met.* VIII, 213) :

> Velut ales ab alto
> Quæ teneram prolem produxit in aera nido.

Sénèque (*Troad.* 516) :

> Quem (puerum) ne tuus producat in medium timor.

Térence (*Ad.* III, 3, 48) :

> Sati' scis ibi esse ? — Oh qui egomet produxi [3].

1. Dans l'Amphithéâtre.
2. Scil. *ad pugnam mitteret.*
3. Donatus : « Mutata præpositione non *deduxi* sed *produxi*, dixit, i. e. porro duxi. »

Lucain (IV, 708) :

Veluti fatalis arenæ
Muneribus, non ira vetus concurrere cogit
Productos[1] : odere pares.

Virgile (*Æn.* IX, 486) :

Nec te, tua funera, mater
Produxi, pressive oculos, aut vulnera lavi.

Lucain (II, 298) :

Longum producere funus
Ad tumulos jubet ipse dolor.

Stace (*Silv.* II, 1, 20) :

Ipse etenim tecum nigræ solennia pompæ
Spectatumque urbi scelus, et puerile feretrum
Produxi.

Varron (ap. *Non.* p. 372) :

Valete, meque palmulis producite.

Voici un sens fréquent qui se déduit du premier : Engendrer, enfanter ; faire pousser ; en gén. produire.

Lucrèce (V, 343) :

Ut propagando possint producere sæcla.

Virgile (*Æn.* XII, 900) :

Qualia nunc hominum producit corpora tellus.

Juvénal (8, 371) :

Si te Thersitæ similem producat Achilles.

Horace (*C. S.* 17) :

Diva (Lucina), producas sobolem.

Plaute (*Rud.* IV, 4, 129) :

Filia mea, salve ; ego is sum qui te produxi pater.

Perse (6, 18) :

Geminos, horoscope, varo
Producis genio.

Sénèque tr. (*Œd.*, 716) :

Genitrixque suo reddi gremio
Modo productos vidit alumnos.

1. Les gladiateurs qui vont combattre.

Silius (I, 111) :

Partusque recusent,
Te surgente, puer, Latiæ producere matres.

Térence (*Ad.* III, 2, 16) :

Seni animam extinguerem ipsi qui illud produxit scelus.

Juvénal (15, 31) :

Dira quod exemplum feritas produxerit ævo.

Horace (*Epist.* II, 2, 119) :

Adsciscet nova (verba) quæ genitor produxerit usus.

Palladius (*Mart.* X, 32) : « Quum folia producere incipient fici. »
Il y a lieu de distinguer le sens de Prolonger, allonger, retarder, différer, remettre à un autre temps, amuser (lanterner). Virgile (*Æn.* II, 637) :

Abnegat excisa vitam producere Troja.

Horace (*Sat.* I, 5, 70) :

Prorsus jucunde cœnam produximus illam.

Stace (*Theb.* VI, 219) :

Vario producunt sidera ludo.

Ovide (*Her.*, 12, 5) :

Quidquid ab illo
Produxi vitæ tempore, pœna fuit.

Properce (I, 3, 39) :

O utinam tales producas, improbe, noctes !

Horace (*A. P.* 189) :

Neve minor, neu sit quinto productior actu
Fabula, etc.

Térence (*Ad.* IV, 2, 52) :

Cyathos sorbillans paulatim hunc producam diem.

Martial (IX, 89, 1) :

Quod nimio gaudes noctem producere vino.

Lucain (X, 173) :

Longis Cæsar producere noctem
Inchoat alloquiis.

Stace (*Silv.* IV, 8, 43) :

Ulterius sed enim producere questus
Non licet.

Lucain (II, 613) :

Hanc [1] latus angustum jam se cogentis in arcum
Hesperiæ, tenuis producit in æquora linguam.

Manilius (II, 319) :

Tertia pars ejus numeri latus efficit unum
In tres producti partes per signa trigoni.

Tibulle (I, 4, 5) :

Nudus et hibernæ producis frigora brumæ.

Lucain (IV, 195) :

Non tulit afflictis vitam producere rebus.

César (*B. G.* IV, 30) : « Optimum factu esse duxerunt, rem in hiemem producere. » — *Id.* (*B. G.* V, 31) : « Res disputatione ad mediam noctem producitur. »

Hirtius (*B. C.* I, 83) : « Producitur tamen res, aciesque ad solis occasum continentur. »

Tite-Live (XXXV, 48) : « In serum noctis convivium productum. »

Cicéron (*Q. fr.* II, 3) : « Producta dies est in IV id. febr. » — *Id.* (*Pro Quint.* 8) : « Conditionibus hunc producit. » — *Id.* (*Tusc.* III, 17) : « Si productior dolor est. » — *Id.* (*Off.* III, 20) : « Marius ad populum criminatus est, bellum illum producere. » — *Id.* (*S. Scip.* 1) : « Sermonem in multam noctem produximus. » — *Id.* (*Brut.* 15) : « Varro vitam Nævii produxit longius. »

Térence (*And.* IV, 1, 24) :

Nisi me... falsa spe produceres.

Toutes les citations que j'ai faites des verbes *Perducere* et *Producere* n'étaient pas nécessaires. Un seul auteur, César ou Cicéron, aurait suffi pour en démontrer la propriété, et aurait tenu lieu de dictionnaire. Je m'étonne que ceux qui avaient à prendre un parti dans cette question n'aient pas cru devoir remonter à ces sources pour la résoudre.

Je recommanderai toujours de ne pas trancher de telles difficultés d'après l'autorité d'un seul manuscrit : il est plus sûr de se reposer sur l'usage de la latinité. La confusion de *perduxit* avec *produxit* dans la première églogue de Virgile est une faute légère sous la plume d'un copiste igno-

1. *Urbem, Brundisium.*

rant des temps mérovingiens ou carlovingiens : elle devient grave sous celle d'un érudit, car les érudits doivent connaître ceux qui ont écrit le latin d'une manière supérieure. Ceux-là ont fait école ; les successeurs ont suivi fidèlement leurs traces. Il faut bien noter que le néologisme n'a pas détrôné l'ancienne langue : il est venu s'ajouter à elle, et l'on trouve dans les auteurs de la décadence la confirmation des meilleures expressions. C'est cette unanimité qui fait de la langue latine cette langue admirable que nous savons.

Il faudrait s'entendre une bonne fois sur la valeur des manuscrits. Les savants qui ont collationné un manuscrit inconnu ou peu connu, dont ils ont su profiter, n'ont pas la sincérité de dire combien ce manuscrit est d'ailleurs fautif : ceux qui n'ont jamais étudié les anciennes transcriptions ne peuvent pas le deviner. Les meilleures ne sont pas à l'abri de ces inégalités. C'était le devoir d'un possesseur érudit de redresser ces erreurs, et on lui en sait beaucoup de gré quand il l'a fait. Mais ce n'est pas chose facile que de corriger beaucoup de fautes dans un bon ouvrage. Apronianus l'a fait ou a voulu le faire pour Virgile ; mais combien de choses lui ont échappé ! Ainsi dans le manuscrit Mediceus on voit bien souvent *praece*, *praecari*. L'*a* a été souvent biffé par le correcteur, mais vous lisez encore (*Æn.* VIII, 403) :

Quantum ignes animæque valent, absiste praecando.

Et X, 368 :

Nunc praece, nunc dictis virtutem accendit amaris.

Cet oubli ne saurait ajouter de la valeur à une brève notée par une diphthongue, d'autant plus que de telles fautes ne sont pas rares : ne trouve-t-on pas souvent *praetium*, *praemere?* Un cas plus rare, mais d'une culpabilité exceptionnelle, nous a frappé dans le Mediceus à ce vers des Géorgiques, III, 266 :

Scilicet ante omnes furor est insignis aequarum.

La faute a été corrigée. Mais le scribe a sans cesse des bourdes pareilles pour nous révolter.

Faudrait-il attendre la rencontre d'un nouveau manuscrit pour se permettre de corriger les fautes suivantes : *Æn.* VI, 513 :

Namque ut supremum *falsam* inter gaudia noctem
Egerimus, nosti.

Et X, 908 :

Undantique animam diffundit in arma *cruorem*.

Quelquefois les fautes montrent qu'on avait désappris la grammaire :

témoin cet emploi de toutes les personnes dans les verbes unipersonnels (*Æn.* I, 552) :

> Non metus, officio ne te certasse priorem
> Pœniteant[1].

Je proposerai une rectification pour deux passages d'Ovide, où je n'ai pas trouvé de variante.

Il dit (*Met.* VIII, 641), en parlant de Baucis :

> Inde foco tepidum cinerem dimovit, et ignes
> Suscitat hesternos ; foliisque et cortice sicco
> Nutrit, et ad flammas anima perducit anili.

La leçon ordinaire est *producit*[2], qui me paraît impropre. L'haleine d'une vieille était loin de produire l'effet d'un soufflet : pour obtenir du feu il fallait, outre des matières inflammables, de la patience. A ce prix elle arrive à se procurer du feu.

Le même (*Trist.* IV, 6, 11) :

> Tempus et in canas semen producit aristas.

Bien des éditions donnent ainsi. C'est la leçon de Burmann, qui n'est pas un guide bien sûr. Il est certain que *producere* n'est pas un mot déplacé quand il s'agit de végétation ; cependant je vois ici la succession des saisons et les progrès de la maturation. Avant d'arriver à *canas aristas*, le grain est passé par bien des états : c'est ce développement que le poëte me paraît avoir voulu exprimer, *perducit*.

Nous serions plus frappés de la confusion des deux verbes que nous avons longuement discutés, si nous trouvions un exemple analogue dans notre langue. Je vais supposer une faute dans une édition incorrecte telle qu'en présente souvent le XVI^e^ siècle, par exemple : « Cet espoir ne m'est plus permis. » Un des commentateurs futurs qui trouverait dans un livre *promis*, pourrait d'abord être un peu surpris ; mais s'il avait de la hardiesse et mettait sa gloire à montrer que ses prédécesseurs se sont trompés, il noterait que le mot *espoir* exprime un sentiment qui concerne l'avenir ; il trouverait que *promis* est un mot ayant également rapport à l'avenir, et il finirait peut-être par le préférer au précédent : qui sait s'il ne dirait pas *exquisitius* ?

On pourrait demander pourquoi les deux verbes précités sont si mal partagés, pourquoi ils sont souvent confondus, ce qui n'arrive pas pour

1. Non corrigé. — Rien n'obligeait ici à mettre le pluriel ; mais les pluriels étaient dans la règle, surtout chez les auteurs ecclésiastiques. J'ai noté dans saint Cyprien *pœnitueritis*. Excuse pour les clercs.

2. Burmann dit dans sa note : *Exquisitius quam spiritu suscitat debili.* L'idée ne lui est *pas venue d'essayer perducit.*

les autres composés du même radical. On ne trouve pas l'échange de *proferre* avec *perferre*, de *prodere* avec *perdere*.

On remarquera que c'est ordinairement *perduco* qui est sacrifié en faveur de *produco*, même dans le cas où la propriété du premier ne peut pas faire difficulté. J'ai noté cette phrase de Tertullien (*de Habitu mul.*, § 2) : « Et medicamenta ex fuco quibus lanæ colorantur, et illum ipsum nigrum pulverem quo oculorum exordia perducuntur. » Toutes les éditions, même les plus récentes, ont *producuntur*, qui n'a pas de sens. *Perducere*, « enduire, oindre, frotter de, » est confirmé par Virgile (*Georg.* IV, 415) :

Et liquidum ambrosiæ diffudit odorem,
Quo totum nati corpus perduxit.

Servius traduit par *ungere*.
Serenus Sammonicus (vs. 739) :

Est qui gallinæ perducit stercore corpus.

Celse (VII, 30) : « Lenibus medicamentis ulcera perducere. »

FIN

TABLE DES MATIÈRES

I. — De l'accent tonique à la fin du vers hexamètre et dans notre vers alexandrin..... 1

II. — Sur la quantité de U final..... 15

III. — Sur la quantité des finales latines en M..... 21

IV. — Sens unique du mot JUVENTUS, à propos d'un passage de Salluste. — Observation sur notre mot JEUNESSE..... 25

V. — Du vers parémiaque..... 51

VI. — La strophe d'Horace en vers ioniques mineurs, divisée d'une manière nouvelle..... 59

VII. — De la critique des textes latins, à propos d'un passage de Perse..... 69

VIII. — Rectification du passage de Perse (*Prol.* 14)..... 79

IX. — Sur la restitution d'une inscription tumulaire en vers iambiques (Mommsen, *Inscriptiones regni Neapolitani*, n° 1137, p. 19)..... 89

X. — Origine de notre vers décasyllabe..... 107

XI. — Souvenirs du Dictionnaire français-latin. Manières de rendre le gallicisme *voir*. — Deux mots du vocabulaire nautique : *Bolis, catapirates*. — Manières variées de rendre le gallicisme *on*..... 139

XII. — Sur l'ancien verbe PRÆHIBERE. Usage et abus..... 155

XIII. — Sur le prologue du QUEROLUS..... 158

XIV. — Interprétation d'un passage d'Horace. Sens de *tollere* (*Sat.* I, 4, 11)..... 171

XV. — Étymologie du mot DELICATUS..... 184

XVI. — Interprétation d'un passage d'Horace. Sens de *lecto, scripto* (*Sat.* I, 6, 122). Théorie des verbes fréquentatifs..... 191

XVII. — Une inscription du musée Campana..... 210

XVIII. — Étude sur le rôle de l'accent latin dans la langue française, par M. Gaston Paris..... 215
XIX. — Une ancienne chanson picarde. L'ancien mot *fourcelle*..... 226
XX. — Un passage d'Afranius expliqué et corrigé..... 232
XXI. — Quatre passages d'Ennius rapprochés..... 244
XXII. — Sur le prétendu fragment du poëte Turnus..... 259
XXIII. — Horace a-t-il fait une faute de quantité (*A. P.*, vs. 65)?..... 275
XXIV. — Examen d'un passage de Virgile (*Eques*, *Georg.* III, 116)..... 281
XXV. — Rectification de textes latins. — 1° Un mot de basse latinité remplacé dans cinq textes classiques. — 2° Un barbarisme prêté à Lucilius. — 3° Sur les génitifs en *ii* ou *i* de la seconde déclinaison..... 290
XXVI. — Un vers de Cœcilius traduit par La Fontaine..... 316
XXVII. — Sur deux proverbes anciens..... 323
XXVIII. — Rectification d'un passage d'Horace rejetée à tort (*Od.* III, 14, 12)..... 329
XXIX. — Encore une faute de quantité dans Horace (*Od.* II, 20, 13)..... 336
XXX. — Trois passages de la première églogue de Virgile..... 344

CORRECTIONS ET ADDITIONS

Pages.	Lignes.	
49,	1,	juventu, *lisez* juventa.
	2,	Cydmus, *lisez* Cydnus.
57,	8,	post decem, *il faut lire probablement* post decimos.
175,	15,	*après* nitescere *ajouter* posse, *et lire* : nitescere posse, reliquit.
194,	18,	i, *lisez* il.
203,	37,	captare, *lisez* cœptare.
326,	10,	requires, *lisez* requiras.
	30,	latens, *lisez* latent.
345,	15,	Martia, *lisez* Martial.
348,	8,	parentis, *lisez* peractis.
349,	21,	de seanciennes, *lisez* de ses anciennes.
352,	14,	j'ajoute qu'un ancien, *lisez* qu'aucun ancien.
	36,	ex Pierii cod., *lisez* codd.

Paris. — Typ. PILLET et DUMOULIN, rue des Grands-Augustins, 5.

OCT 21 1921